BnF Gallica

# Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814. Tome 2,Volume 2 / par Laponneraye

Source gallica.bnf.fr / BibliothÃ¨que nationale de France

BnF Gallica

Laponneraye, Albert (1808-1849). Auteur du texte. Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814. Tome 2,Volume 2 / par Laponneraye. 1838.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
**utilisation.commerciale@bnf.fr**.

Source gallica.bnf.fr / BibliothÃ¨que nationale de France

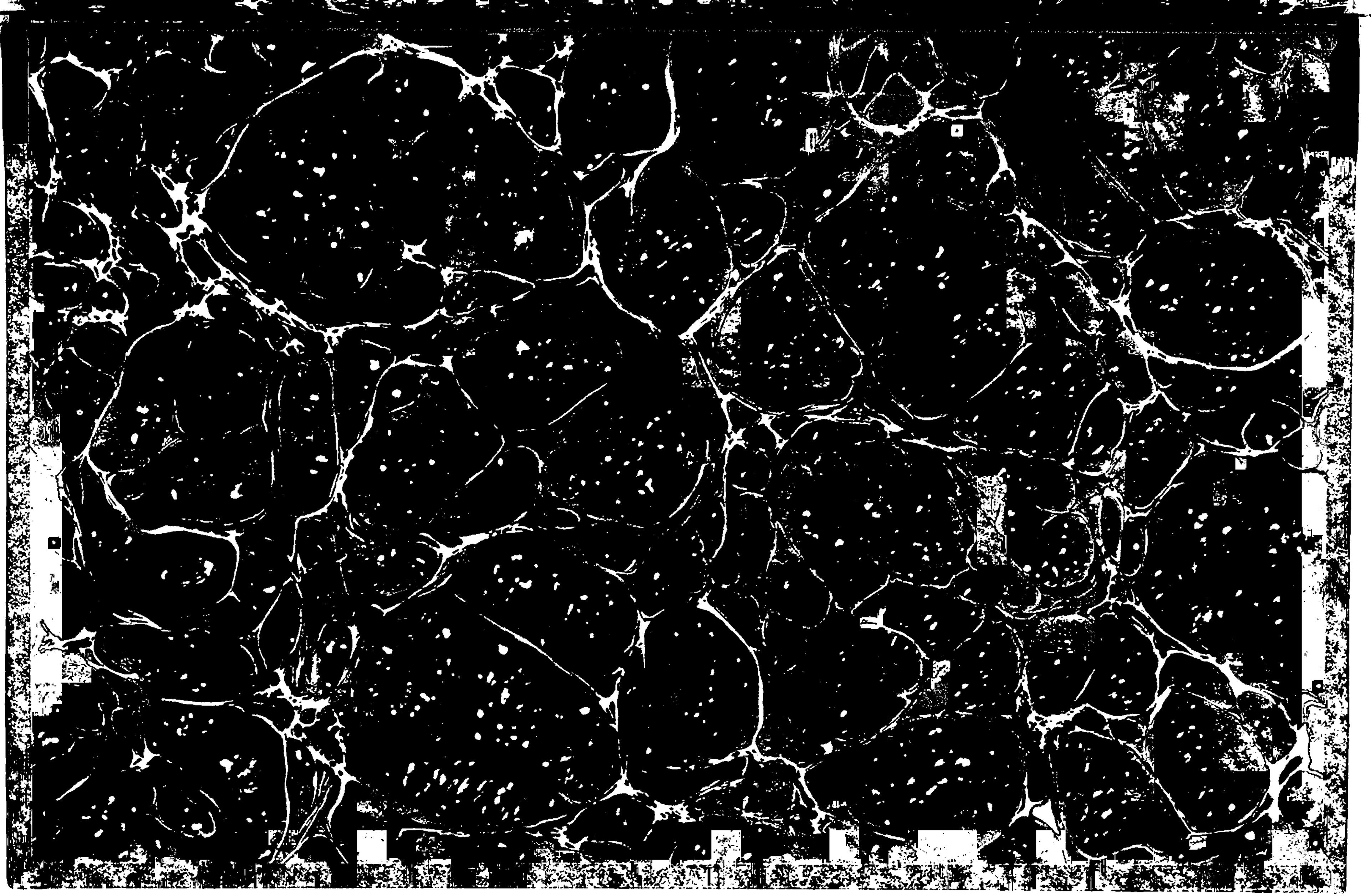

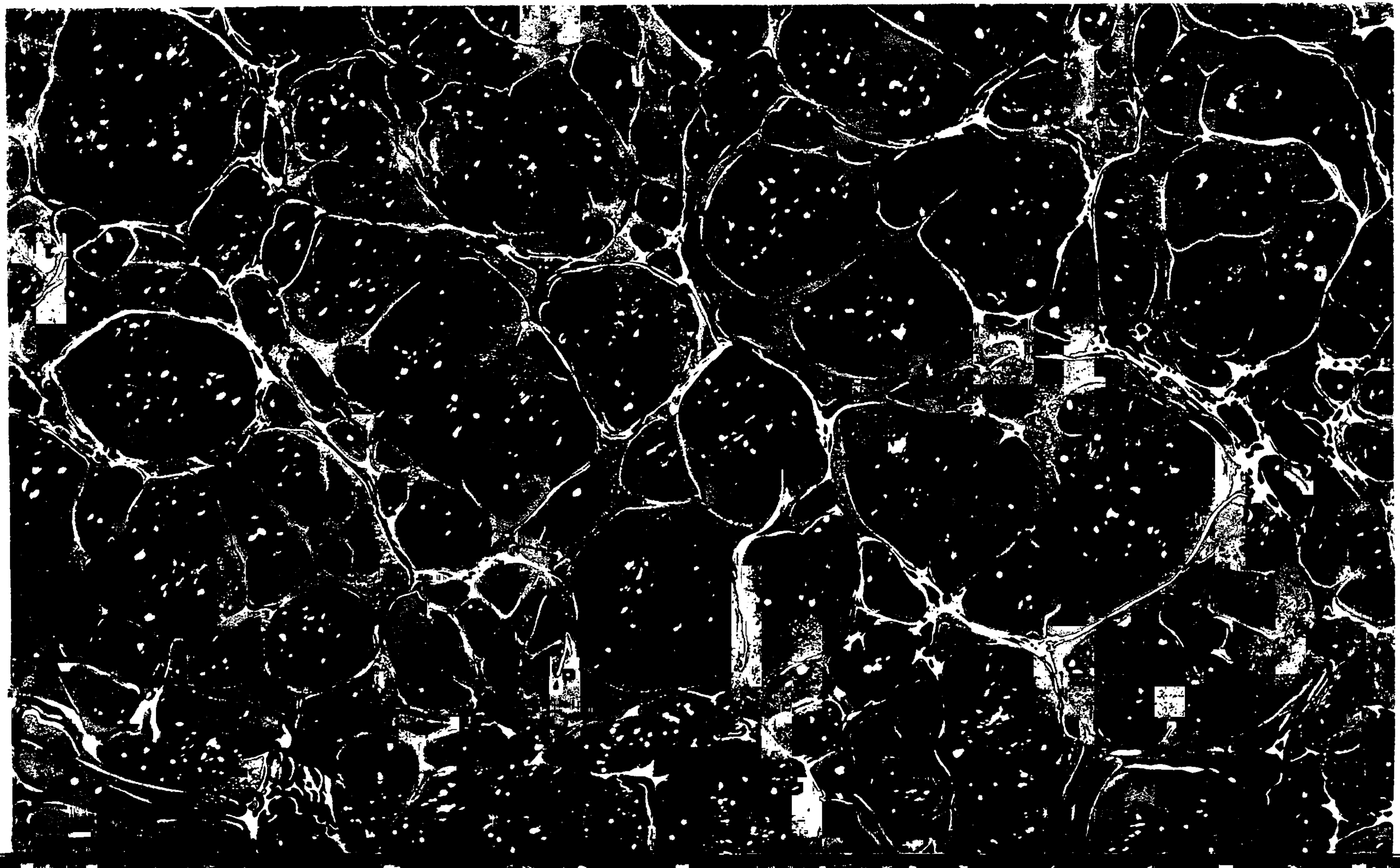

Copyright 1983

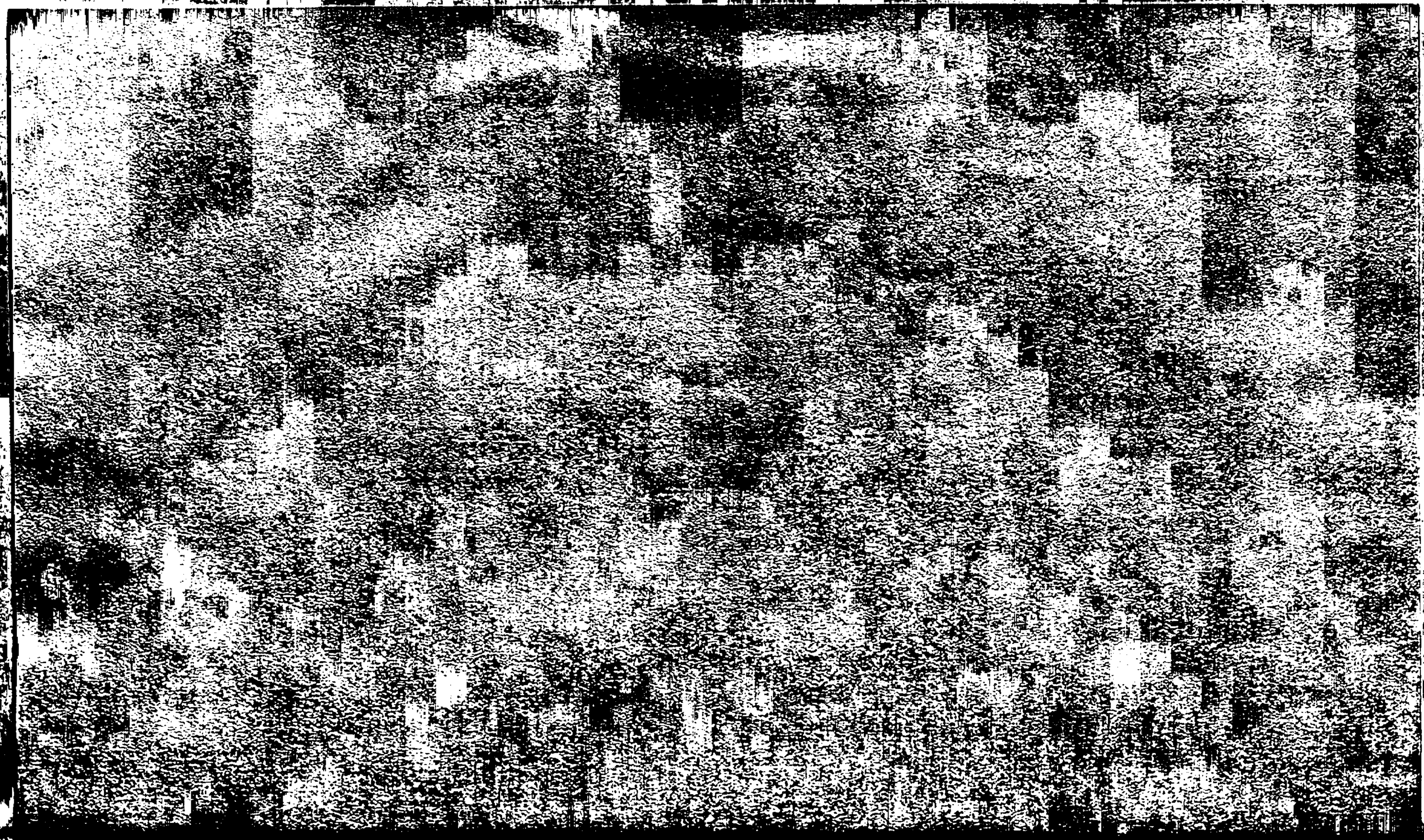

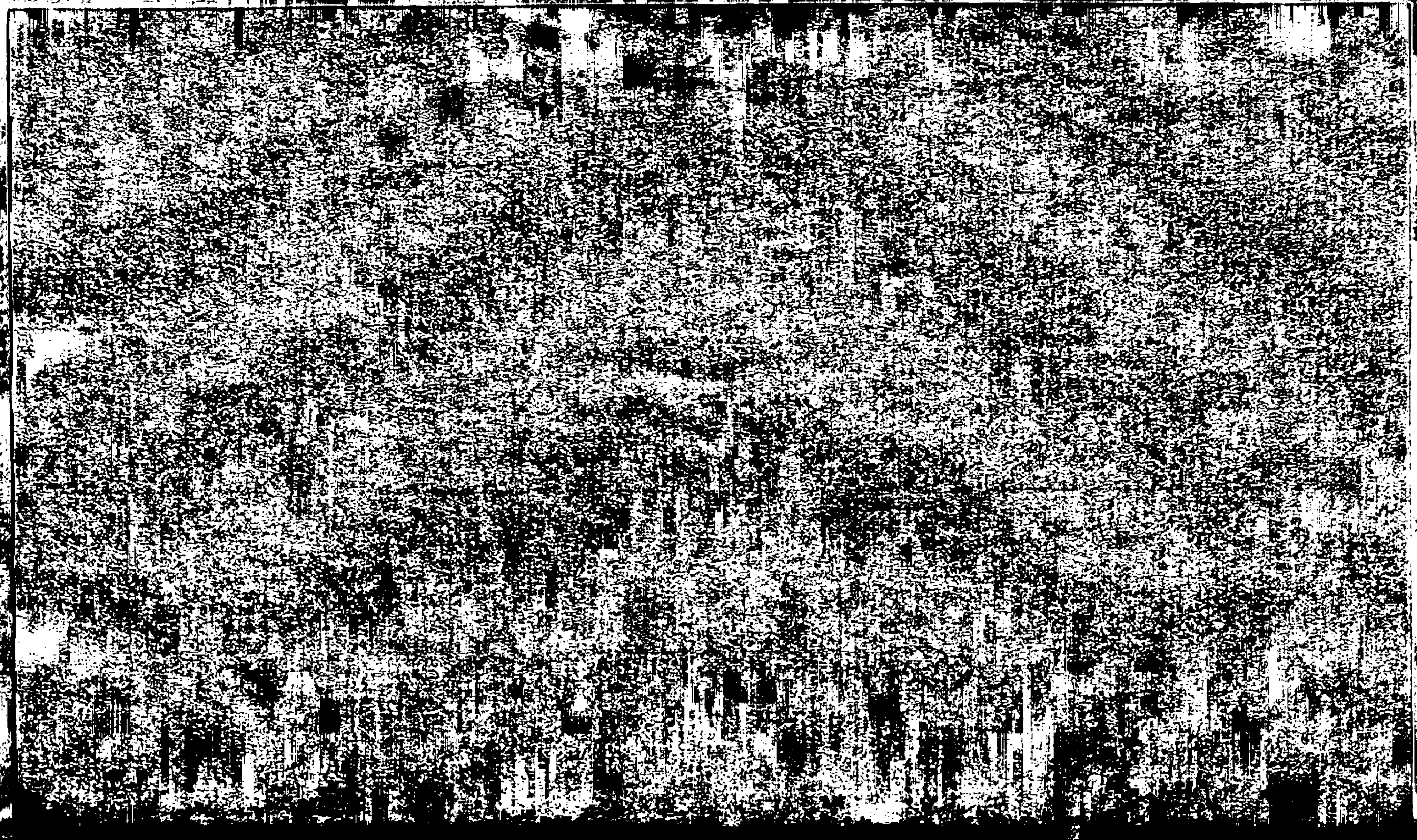

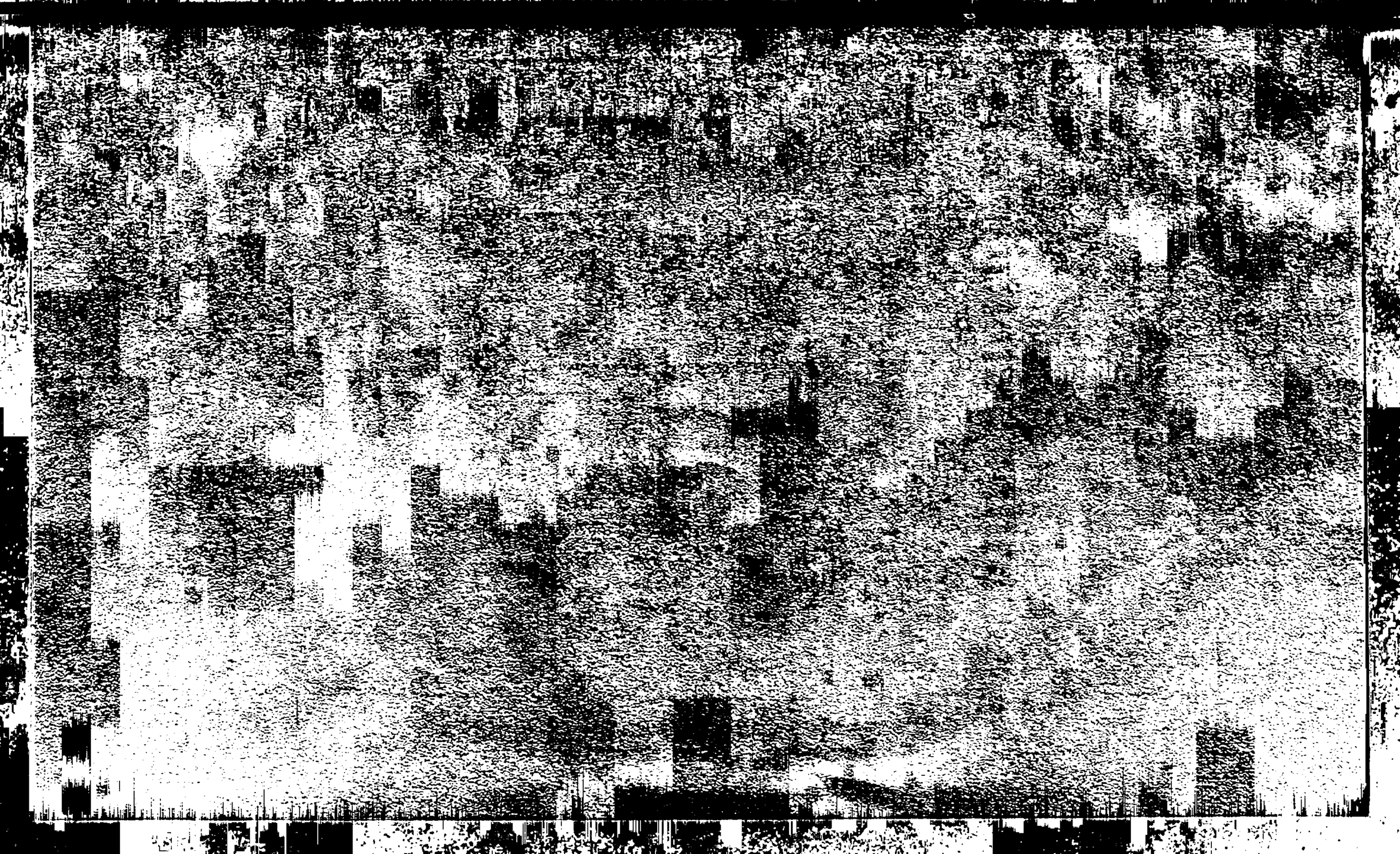

# HISTOIRE

DE LA

# Révalution Française,

## DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1814,

PAR LAPONNERAYE.

—

TROISIÈME ÉDITION.

1.re Livraison. 2 mr. v.1

ON SOUSCRIT :

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS, N. 16;
ET AU BUREAU DU JOURNAL L'INTELLIGENCE,
Rue de l'Échiquier, 6.

—

1838

DE L'IMPRIMERIE DE TOLBIAU, RUE DE SAINT-GUILLAUME, N° 7.

# DU DUEL

---

## DISSERTATION

## HISTORIQUE, MORALE ET LÉGALE,

SUR LES DUELS QUI ONT EU LIEU DEPUIS L'AN 1814,

## ET SUR LES MOYENS DE LES PRÉVENIR;

PAR UN AVOCAT.

---

PARIS,

CHEZ PONTHIEU, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, N° 215.

1819.

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION

## FRANÇAISE.

IMPRIMERIE DE D'URTUBIE ET WORMS, rue St-Pierre-Montmartre, 17.

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION

# FRANÇAISE,

## DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1814,

PAR LAPONNERAYE.

TROISIÈME ÉDITION.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR,

RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS, 16.

1838.

PARIS
CHEZ TEDILLE
RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS, N° 187
1838

LOWE DELZENT

# BEAUTÉS
## DE LA
# HISTOIRE
## DE FRANCE

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION

# FRANÇAISE.

## CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE. — Diverses mesures d'administration. — Création du *Grand-Livre* et réduction de l'intérêt à cinq pour cent. — Double tentative d'assassinat sur Collot-d'Herbois et sur Robespierre. — Bataille navale. — Héroïque catastrophe du *Vengeur*. — Opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Bataille de Fleurus. — Rapport de Robespierre sur les idées morales et religieuses. — Fête à l'Être-Suprême. — Grave scission dans le parti montagnard. — Loi du 22 prairial. — Violentes discussions au sujet de cette loi.

Le gouvernement révolutionnaire, débarrassé de ses plus intraitables ennemis, put désormais se consacrer exclusivement à l'accomplissement de la tâche qu'il avait mission de remplir. Après la destruction du parti modéré, le comité de salut public fixa son attention sur les subsistances. Il ordonna le recensement de la récolte et fit battre une partie des grains pour approvisionner les marchés. Il mit en réquisition forcée les moissonneurs, les garçons boulangers et les garçons bouchers, afin d'accélérer la manipulation et le débit des subsistances, et ordonna aux autorités locales de fixer leur salaire.

Le gouvernement décréta que, dans chaque chef-lieu de département, il serait créé un jardin botanique, que l'on formerait des pépinières d'arbres, et que des cours d'agriculture seraient ouverts en faveur des cultivateurs. Il divisa l'exploitation des terres, en modifiant la législation du fermage; il favorisa et encouragea de tout son pouvoir l'éducation des bestiaux et la formation des prairies artificielles. Il décréta que tous les marais seraient desséchés et que l'état ferait aux particuliers les avances nécessaires à cet objet; il ordonna aux architectes de lui fournir des plans pour rebâtir les villages en démolissant les châteaux, prescrivit l'embellissement du jardin des Tuileries et conçut le projet de transformer la salle d'Opéra (aujourd'hui le théâtre de la Porte-Saint-Martin) en une vaste arène couverte où le peuple aurait pu se rassembler en hiver.

Il est d'ordinaire aujourd'hui de ne jamais séparer le mot *république* de celui de *banqueroute*, comme si ces deux choses ne pouvaient aller l'une sans l'autre. Cependant il est de toute justice de dire que jamais gouvernement ne se montra plus scrupuleux envers la dette publique que le gouvernement révolutionnaire. Malgré les charges énormes qu'il avait à supporter, malgré les difficultés de toute espèce que lui suscitaient les ennemis du peuple, il parvint, après des efforts inouïs, à régénérer et à uniformiser la dette publique par la création du *Grand-Livre*. Il fit plus, il capitalisa les rentes viagères et les convertit en rentes perpétuelles. Par ce moyen, il simplifia singulièrement ce qui n'était auparavant que confusion et chaos, et frappa de mort l'agiotage. Les titres étaient remis par les notaires au gouvernement et brûlés ensuite. Le capital, converti en une inscription sur le *Grand-Livre*, portait un intérêt *perpétuel* de cinq pour cent, *au lieu d'un revenu viager*, ce qui était plus avantageux tout à la fois et pour le gouvernement qui avait moitié moins à payer, et pour le capitaliste dont le revenu, moyennant une réduction, était assuré *perpétuellement* à ses héritiers.

Mais, dira-t-on, les vieillards et les petits rentiers qui avaient placé leurs capitaux en viager pour doubler leurs modiques ressources se trouvèrent gravement lésés par la capitalisation des rentes viagères et par la réduction de l'intérêt à cinq pour cent. La Convention avait prévu ce cas,

et dans son ardente sollicitude pour l'humanité, elle conserva intactes les rentes modiques et les proportionna à l'âge des titulaires. Ainsi, de quarante à cinquante ans, elle laissa exister les rentes au dessous de deux mille francs; de cinquante à soixante, au dessous de quatre mille francs, et alla toujours en augmentant jusqu'à l'âge de cent ans, et jusqu'à la concurrence de 10,000 francs. Les rentes qui excédaient cette somme, bien qu'elles appartinssent à des vieillards, furent soumises à la règle commune et capitalisées.

« Certes, dit M. Thiers, que nous citons à dessein, parce qu'on ne l'accusera pas de partialité en faveur du gouvernement révolutionnaire, certes, on ne pouvait garder plus de ménagement pour les fortunes médiocres et la vieillesse; cependant aucune loi ne donna lieu à plus de réclamations et de plaintes, et la Convention essuya, pour une mesure sage et ménagée avec humanité, plus de blâme que pour les mesures terribles qui signalaient chaque jour sa dictature (1). »

Le comité de salut public faisait marcher de front les affaires les plus difficiles et les plus ardues. Chacun de ses membres avait sa tâche tracée: ainsi, c'était Carnot qui dirigeait exclusivement les opérations militaires; Cambon s'occupait des finances; Prieur (de la Marne) et Prieur (de la Côte-d'Or) étaient chargés des travaux d'administration; Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes nommaient les commissaires chargés de remplir des missions dans les départemens; ils correspondaient avec eux et leur dictaient ce qu'ils avaient à faire; Barrère était le rapporteur habituel du comité; Robespierre, Saint-Just et Couthon s'occupaient exclusivement de la politique générale et de la direction de l'esprit public.

Les ennemis du dehors et ceux du dedans avaient perdu tout espoir de triompher par la force de la redoutable dictature qui tenait en ses mains les rênes de la Révolution. Ils conçurent l'exécrable projet d'arriver à leurs fins par l'assassinat; Robespierre et Collot-d'Herbois furent les premiers désignés pour périr. Un nommé Ladmiral, qui avait passé une partie de sa vie au service de la haute aristocratie, et qui nourrissait une haine pro-

(1) *Histoire de la Révolution française*, tome VI, page 324.

fonde contre les principes révolutionnaires et contre les hommes qui en étaient les apôtres et les champions, fut chargé de commettre ce double crime. Ce misérable, depuis que ses maitres avaient émigré, n'avait pas cessé de correspondre avec eux à l'étranger, et il était à Paris leur agent secret. Afin d'éloigner les soupçons, il avait demandé et obtenu une place de garçon de bureau à la loterie nationale.

Pendant toute la journée du 3 prairial ( 22 mai) , il resta posté dans la galerie qui précédait la salle où le comité de salut public tenait ses séances, attendant Robespierre pour l'assassiner. Robespierre ce jour-là ne vint point au comité. Ladmiral ajourna quant à lui, l'exécution de son crime, et tourna toute sa rage contre Collot-d'Herbois. Pour être plus à même de frapper ce dernier, il était venu se loger dans la maison qu'il habitait rue Favart. Il s'embusqua donc dans l'escalier et attendit sa victime jusqu'à minuit. A cette heure-là Collot rentra ; Ladmiral lui tira un coup de pistolet et ne l'atteignit point. Collot saisit Ladmiral , lutta avec lui et cria à l'assassin. Une patrouille qui passait, accourut ; Ladmiral s'enfuit dans sa chambre et s'y renferma. La porte ayant été forcée par un serrurier, que Ladmiral blessa dangereusement d'un coup de pistolet , l'assassin fut arrêté. Dans l'interrogatoire que lui fit subir Fouquier-Tinville, il avoua son crime et raconta toutes les circonstances qui l'avaient précédé ; mais il refusa opiniâtrément de nommer ceux qui l'avaient porté à le commettre, et persista à dire que c'était lui seul qui en avait conçu la pensée, bien que les apparences déposassent du contraire.

Le lendemain, 4 prairial, une nouvelle Charlotte Corday faillit trancher les jours de Robespierre. Elle se nommait Cécile Renault. Cette malheureuse se présenta chez lui avec un paquet sous le bras et demanda à lui parler. Robespierre était absent ; elle crut qu'il ne voulait pas la recevoir; elle insista pour pénétrer jusqu'à lui et injuria la personne qui l'empêchait d'entrer. On jugea à ses instances , à son air égaré, qu'elle avait quelque mauvais dessein. Elle fut arrêtée aussitôt et livrée à la police. On trouva dans son paquet du linge pour changer et deux couteaux dont vraisemblablement elle voulait se servir pour frapper Robespierre, qu'elle traita de *tyran* dans son interrogatoire. Elle ne voulut point dire l'usage qu'elle

prétendait faire de ses deux couteaux. Quant à ses hardes, elle répondit hardiment qu'elle s'en était munie parce qu'elle s'attendait à être mise en prison, et de là conduite à l'échafaud. Elle avoua qu'elle était royaliste et qu'elle haïssait la République : elle demanda à mourir. Il n'en fallait pas davantage pour démontrer que cette jeune insensée avait été fanatisée comme Charlotte Corday, et, comme elle, avait été poussée à plonger ses mains dans le sang d'un révolutionnaire marquant.

Ce qui vint encore à l'appui de cette présomption, ce qui acheva de prouver que l'attentat de Ladmiral et celui de Cécile Renault n'étaient pas le fait d'un ressentiment particulier, mais qu'il se rattachaient l'un et l'autre à un plan qui avait de vastes ramifications, c'est le propos tenu en plein café à Choisy-sur-Seine par un ex-moine, nommé Saintenax, qui déclara que les *scélérats du comité de salut public* ne seraient pas assez heureux pour échapper toujours, et que tôt ou tard ils seraient frappés. Il était permis de supposer, d'après cet aveu, que des assassins soudoyés avaient le bras incessamment levé pour frapper les membres du comité dictateur, et que l'ou voulait exterminer la Révolution dans ses champions les plus intrépides.

L'estime et la vénération dont le comité de salut public était environné, s'accrurent encore après le double attentat, dont deux de ses membres avaient failli être victimes. Des députations furent envoyées à la Convention nationale par les sections de Paris et par la société des Jacobins pour l'engager à veiller activement sur la vie des membres du comité, et à les couvrir d'une égide impénétrable au fer des assassins.

Le gouvernement révolutionnaire, dans le but de faire cesser la disette causée en France par les accaparemens, avait ordonné de grands achats de grains en Amérique. Une escadre de trente vaisseaux était sortie de Brest pour aller au devant de ce convoi et l'escorter jusqu'à sa destination. Cette escadre était commandée par Villaret-Joyeuse. Un membre du comité de salut public, Jean Bon-Saint-André, montait le vaisseau amiral, en qualité de commissaire. Villaret-Joyeuse avait ordre de refuser le combat, à moins qu'il ne fût nécessaire d'en venir aux mains avec les Anglais pour sauver le convoi.

Les Anglais croisaient sur les côtes de Normandie, à la hauteur des îles d'Ouessant, avec trente-trois vaisseaux de ligne et douze frégates; ils attendaient le convoi d'Amérique, pour s'en emparer. Le 9 prairial (28 mai) la flotte anglaise et la flotte française se rencontrèrent. Aussitôt les Français poussèrent mille cris d'enthousiasme et demandèrent le combat. Jean-Bon-Saint-André donna l'ordre de s'y préparer. L'action ne commença pas ce jour-là; il n'y eut qu'un combat d'arrière-garde dans lequel le vaisseau le *Révolutionnaire* soutint, à lui tout seul, l'effort de plusieurs vaisseaux ennemis, qui l'enveloppèrent et le foudroyèrent de toute part. Après la plus héroïque résistance, il parvint à se retirer, sans que les Anglais osassent mettre obstacle à sa glorieuse retraite. Il était tellement maltraité, tellement criblé de boulets, qu'on fut obligé de le remorquer jusqu'à Rochefort. Les vaisseaux anglais qui l'avaient combattu, malgré qu'ils eussent été dans la proportion de cinq ou six contre un, étaient presque en aussi mauvais état que lui.

Le jour suivant la bataille s'engagea entre les deux armées navales. L'escadre anglaise recula devant la nôtre, dont les effroyables décharges causèrent d'immenses ravages dans ses rangs. Si, par bonheur, nous avions eu sur les Anglais l'avantage du vent, ils auraient essuyé une défaite complète. Malheureusement ils parvinrent à nous échapper. Le 12 prairial, l'action recommença plus terrible encore que le 10; l'amiral anglais Howe profita de la fausse manœuvre d'un de nos vaisseaux pour couper notre ligne de bataille et séparer notre aile gauche du reste de l'escadre. Avant que le centre et la droite eussent pu venir à son secours, cette aile, ainsi isolée, fut écrasée par le nombre. C'est alors que le vaisseau le *Vengeur*, démâté, entr'ouvert et ayant perdu la moitié de son équipage, aima mieux s'engloutir dans les ondes que d'amener son pavillon; il coula bas aux cris de *vive la République !* (1)

(1) Cette action sublime inspira à Chénier la strophe suivante:

« Lève-toi, sors des mers profondes,
Cadavre fumant du *Vengeur*,
Toi, qui vis le Français vainqueur,
Des Anglais, des feux et des ondes,

Saisis d'amiration et d'épouvante, à la vue de tant d'héroïsme, les Anglais cessèrent les premiers le combat et exécutèrent leur retraite. Villaret-Joyeuse, après beaucoup d'efforts, était parvenu à rallier la plus grande partie de ses vaisseaux, et se disposait à poursuivre les Anglais; mais Jean Bon-Saint-André s'y opposa. En effet, le but était rempli; pendant les formidables combats que s'étaient livrés les deux escadres, le convoi avait poursuivi sa route, en sillonnant une mer ensanglantée et couverte de débris, et était entré dans nos ports. Les Anglais se réfugièrent dans les leurs pour réparer leurs avaries qui étaient considérables; pas un de leurs vaisseaux n'était intact : tous avaient plus ou moins souffert et étaient plus ou moins endommagés.

Nous-mêmes nous avions perdu six vaisseaux, et une partie de ceux qui restaient étaient désemparés ou démâtés. Mais nous avions atteint notre but : le convoi d'Amérique était arrivé sain et sauf en France. Nous avions acquis la gloire de tenir tête à une escadre anglaise, numériquement très supérieure à la nôtre. Les Anglais avaient quarante-cinq gros vaisseaux et frégates : nous n'en avions que trente; leurs marins manœuvraient infiniment mieux, et étaient beaucoup plus expérimentés que les nôtres; nos marins, au contraire, étaient jeunes et sans expérience : la plupart voyaient la mer pour la première fois. Notre amiral était un capitaine de frégate qu'on avait élevé au commandement en chef d'une armée navale. Mais aussi nos intrépides marins combattaient pour l'indé-

D'où partent ces cris déchirans?
Quelles sont ces voix magnanimes?
La voix des braves expirans
Qui chantent du fond des abîmes. »

Un autre poète, Lebrun, a célébré, en vers non moins admirables, l'héroïque catastrophe du *Vengeur*.

Quel est ce drapeau tricolore
Qu'élève en périssant leur courage indompté?
Sous le flot qui les couvre entendez-vous encore
Ce cri : *Vive la liberté!*

Ce cri! c'est en vain qu'il expire
Étouffé par la mort et par les flots jaloux;
Sans cesse il revivra, répété par ma lyre,
Siècles, il planera sur vous! »

pendance de leur patrie, pour le triomphe de la liberté, et ils furent invincibles.

Pendant que sur mer nous luttions avantageusement contre les Anglais à forces inégales, sur terre nos armées continuaient à remporter des succès sur les armées de la coalition. En moins d'une année les choses avaient complètement changé de face, nous avions reconquis toutes nos frontières et reporté le théâtre de la guerre sur le territoire ennemi.

Le gouvernement sentant la nécessité de remplir l'intervalle que laissaient entre elles l'armée du Rhin et celle du Nord, avait créé l'armée de Sambre-et-Meuse, dont il avait confié le commandement à Jourdan. Saint-Just et Lebas avaient été envoyés à cette armée en qualité de commissaires.

Jourdan avait sous ses ordres environ soixante-dix mille hommes. Avec ces forces il passa la Sambre et investit Charleroi. Le prince de Cobourg qui commandait les Autrichiens, accourut au secours de cette place ; mais il arriva trop tard et ne put l'empêcher de tomber en notre pouvoir. Les travaux de siége furent poussés avec tant de vigueur qu'au bout de huit jours les assiégés demandèrent à parlementer et envoyèrent un officier avec une lettre. Saint-Just ne voulut point le recevoir : « *Ce n'est point un chiffon de papier, c'est la place qu'il nous faut,* » dit-il à l'officier parlementaire. Charleroi se rendit le même jour. C'était le 7 messidor (25 juin), Cobourg venait d'arriver en vue de nos lignes et se disposait à nous attaquer pour nous faire lever le siége, ignorant que nous étions déjà maîtres de Charleroi.

De notre côté nous nous préparâmes à lui livrer bataille. Elle s'engagea le 8 messidor. Nos forces étaient inférieures à celles de l'ennemi, et notre position adossée à une rivière qui pouvait nous couper toute retraite en cas de revers, était fort mauvaise. Cependant la possession de Charleroi la rendait un peu moins critique; nous formions un demi-cercle autour de cette place ; nos deux ailes étaient appuyées à la Sambre et notre centre en avant de Gosselies et d'Hépagnies, où des retranchemens avaient été élevés. Les divisions Morlot et Championnet formaient le centre. Kléber commandait l'aile gauche ; la droite se composait des divisions Marceau et Le-

febvre. Le général Hatry avec la sieune était en réserve à La Ransart, et notre cavalerie aux ordres du général Dubois, était masquée par le bois de Lombue et se déployait entre La Ransart et Wagnée. La cavalerie ennemie était plus nombreuse et mieux exercée que la notre, mais notre artillerie était mieux servie et plus formidable que celle de Cobourg. Celui-ci forma cinq corps d'attaque qui attaquèrent simultanément notre ligne circulaire.

Les dispositions maladroites et ignorantes de Cobourg nous donnèrent tout l'avantage. Dès le commencement de l'action il fut facile de prévoir que la victoire serait à nous. Si, au contraire, l'ennemi avait fait sur un point quelconque de notre ligne une attaque concentrique, il serait peut-être parvenu à détruire successivement nos divisions, que leur éparpillement mettait dans la presque impossibilité de se porter mutuellement secours.

Les Français eurent recours à un moyen extraordinaire et tout-à-fait nouveau pour connaître les dispositions de l'ennemi : ils lancèrent dans les airs un ballon retenu par une corde ; un officier placé dans la nacelle indiquait toutes les manœuvres de Cobourg à Jourdan qui donnait ses ordres en conséquence. L'un des cinq corps ennemis, commandé par le prince d'Orange, attaqua notre extrême gauche et s'empara du village d'Anderlun. Les Autrichiens s'avancèrent ensuite pour entamer notre flanc; mais nos batteries firent pleuvoir sur eux une grêle de mitraille. Le prince d'Orange ordonna une charge de cavalerie sur nos pièces; elle fut vigoureusement repoussée. Apprenant que Charleroi s'était rendu il battit en retraite.

Nous étions moins heureux du côté de Trazegnies. Après des prodiges de valeur, les Français avaient perdu du terrain et s'étaient repliés sur Marchienne et Charleroi. Les coalisés, maîtres du bois de Monceaux, y avaient établi plusieurs batteries et canonnaient Marchienne. Notre artillerie risposta avec furie et fit taire la leur. Kléber alors chargea leur gauche, Bernadotte leur droite, et ils furent contraints de se retirer précipitamment pour éviter une entière destruction.

Le plus fort de l'action était à Fleurus. Le corps d'armée de Kaunitz et

celui du prince Charles s'étant emparés de cette position, dirigèrent sur nous leurs feux croisés et nous chassèrent des hauteurs d'Hépagnies dont ils se rendirent maîtres. Championnet ayant fait un mouvement en avant pour en venir aux mains avec Kaunitz, celui-ci refusa le combat et se retira sur Marbais. Le prince Charles dirigea ses efforts contre notre droite et obligea Lefebvre à se retrancher dans les bois de Copiaux où il soutint pendant cinq heures les formidables attaques des impériaux sans en être ébranlé. De son côté Marceau était assailli par le corps de Beaulieu auquel il tint tête pendant une partie de la journée, malgré son infériorité numérique. Désespérant d'entamer la division de Marceau, Beaulieu se retira sur Gembloux.

Après quatorze heures de combat, les coalisés nous laissèrent maîtres du champ de bataille. Cobourg avait commis la faute d'attaquer partiellement ; Jourdan, à notre avis, en commit une non moins grande : ce fut d'attendre l'ennemi au lieu d'aller à lui. Un général qui commande à des Français ne doit jamais rester sur la défensive et doit toujours prendre l'offensive ; les Français ne sont jamais plus redoutables que lorsqu'ils attaquent.

La victoire de Fleurus nous ouvrit une seconde fois les portes de la Belgique, comme celle de Jemmapes nous les avait ouvertes une première fois en 1792. Les Autrichiens se concentrèrent sous les murs de Bruxelles; mais l'armée de Sambre-et-Meuse les débusqua bientôt de cette position et fit son entrée dans la capitale de la Belgique. Pendant que ces choses se passaient sur la Meuse et sur la Sambre, une partie de l'armée du Nord commandée par Pichegru, s'emparait de Bruges, d'Ostende et de Gand. L'autre partie, sous les ordres de Moreau, faisait le siége de l'Écluse et de Nieuport. Il eût été plus habile à Pichegru de battre séparément les deux corps ennemis commandés l'un par le duc d'Yorck, l'autre par Clairfayt, et de tomber ensuite sur Cobourg, pour achever de l'accabler. Pichegru, dit-on, eut cette idée, et ce fut pour se conformer aux ordres de Carnot qu'il suivit le bord de la mer jusqu'à Gand. De cette ville il se dirigea avec ses troupes sur Bruxelles, où il fit sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse, ce qui forma une masse de cent cinquante mille

hommes. Les armées de la coalition, battues, désorganisées, se hâtèrent de repasser le Rhin.

Voilà quels furent les résultats des savantes combinaisons et des énergiques mesures du comité de salut public. La présence des commissaires de la Convention aux armées contribua puissamment à ces grands succès. Les représentans du peuple partageaient les fatigues et les dangers du soldat ; ils couchaient avec lui sous la tente, ils mangeaient le même pain que lui. Les jours de bataille ils marchaient intrépidement à la tête des colonnes, bravaient la mitraille et les boulets, et mêlaient leur sang au sang des braves qui mouraient pour la patrie.

Les soldats avaient-ils à se plaindre de leurs chefs ? ils allaient trouver les représentans du peuple qui leur faisaient rendre justice. Les représentans du peuple veillaient avec une ardente sollicitude à tous les besoins des soldats. Quand les soldats étaient blessés ou malades, ils étaient soignés dans des ambulances et des hôpitaux placés sous la surveillance immédiate des représentans du peuple.

Les victoires de nos armées, les triomphes de la Révolution sur ses ennemis intérieurs, le vœu même de l'opinion, tout commandait au gouvernement révolutionnaire de renoncer peu à peu aux moyens extrêmes et de poser des pierres d'attente pour un ordre de choses régulier et permanent. Cette idée préoccupait fortement la fraction du comité de salut public qui se composait de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. Barrère flottait incertain ; mais le sombre Billaud-Varennes, mais l'implacable Collot-d'Herbois, voulaient la continuation indéfinie de la terreur.

Robespierre, dans un discours qu'il prononça à la Convention, entreprit de montrer les rapports qui existent entre les idées morales et religieuses et les principes républicains ; il s'attacha à prouver surtout que la République n'est pas imcompatible avec la religion naturelle, c'est-à-dire avec une religion puisée dans la morale et la raison et non pas dans la superstition et l'erreur.

Il commença par déplorer l'ignorance où les peuples étaient encore plongés : « Tout a changé, dit-il, dans l'ordre physique ; tout doit changer

dans l'ordre social et politique. La moitié de la révolution du monde est déjà faite ; l'autre moitié doit s'accomplir. La raison de l'homme ressemble encore au globe qu'elle habite ; la moitié en est plongée dans les ténèbres quand l'autre est éclairée. Les peuples de l'Europe ont fait des progrès étonnans dans ce qu'on appelle les arts et les sciences, et ils semblent dans l'ignorance des premières notions de la morale publique ; ils connaissent tout, excepté leurs droits et leurs devoirs. D'où vient ce mélange de génie et de stupidité ? De ce que, pour chercher à se rendre habile dans les arts, il ne faut que suivre ses passions, tandis que pour défendre ses droits et respecter ceux d'autrui il faut les vaincre. Il en est encore une autre raison : c'est que les rois qui font le destin de la terre, ne craignent ni les grands géomètres, ni les grands peintres, ni les grands poètes, et qu'ils redoutent les philosophes rigides et les défenseurs de l'humanité. »

Robespierre entra ensuite dans quelques développemens sur les factions qui avaient brigué tour à tour la puissance suprême pour exploiter la Révolution ; puis il arriva à ce qui faisait plus spécialement l'objet de son discours : « Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité, dit-il, toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les ames doit être accueillie ; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentimens généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre ; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu les hommes qu'on a voulu diviser. Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine et qui ne te passionnas jamais pour la patrie ? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, et frappe au hasard le crime et la vertu ? que son ame n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau ? »

» L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentimens plus purs et plus élevés que celle de son immortalité ? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté ? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que

la plus belle partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'une fille ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'elles qu'une vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle! L'innocence fait pâlir le tyran sur son char de triomphe : aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé ?

» Et comment ces idées ne seraient-elles pas des vérités, ajoute Robespierre. Je ne conçois pas du moins comment la nature aurait pu suggérer à l'homme des fictions plus utiles que toutes les réalités, et si l'existence de Dieu, si l'immortalité de l'ame n'étaient que des songes, elles seraient encore la plus belle de toutes les conceptions de l'esprit humain. »

S'adressant ensuite aux fanatiques, il leur dit : « N'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte pur de l'Être-Suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité, et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature... Que la liberté des cultes soit respectée, pour le triomphe même de la raison, mais qu'elle ne trouble point l'ordre public, et qu'elle ne devienne point un moyen de conspiration. »

Puis il apostropha les prêtres en ces termes : « N'attendez pas que nous travaillions à rétablir votre empire! Une telle entreprise serait même au dessus de notre puissance; vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique.

» Et d'ailleurs, qu'y a-t-il de commun entre les prêtres et Dieu? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites; à force de défigurer l'Être-Suprême ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi; les prêtres ont créé un Dieu à leur image; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendans de Clovis, pour gouverner

sous son nom et régner à sa place; ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dimes, des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. Le véritable prêtre de l'Être-Suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles. »

Il demande ensuite aux prêtres de quelle manière ils ont prouvé leur mission; il leur demande s'ils ont été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes; s'ils ont chéri l'égalité, défendu les droits du peuple, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie : « C'est vous, leur dit-il, c'est vous qui avez dit aux rois : *Vous êtes les images de Dieu sur la terre; c'est de lui seul que vous tenez votre puissance;* et les rois vous ont répondu : *Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels.* Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et usurper la terre.

» Laissons les prêtres, ajouta-t-il, et retournons à la Divinité. Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées; inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs, qui est la seule garantie du bonheur social; nourrissons-le par toutes nos institutions; que l'éducation publique soit surtout dirigée vers ce but; vous lui imprimerez sans doute un grand caractère, analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de la République; vous sentirez la nécessité de la rendre commune et égale pour tous les Français, etc. »

Robespierre parla ensuite de l'institution des fêtes nationales qu'il envisagea comme une partie essentielle de l'éducation publique.

« Rassemblez les hommes, dit-il, vous les rendrez meilleurs; car les hommes rassemblés chercheront à se plaire, et ils ne pourront se plaire que par les choses qui les rendent estimables. Donnez à leur réunion un grand motif moral et politique, et l'amour des choses honnêtes entrera avec le plaisir dans tous les cœurs, car les hommes ne se voient pas sans plaisir. »

Si nous faisons un si grand nombre de citations, c'est qu'un simple résumé du discours de Robespierre serait aride et sans intérêt.

« L'homme est le plus grand objet qui soit dans la nature, continua Robespierre, et le plus magnifique de tous les spectacles c'est celui d'un grand peuple assemblé. On ne parle jamais sans enthousiasme des fêtes nationales de la Grèce ; cependant elles n'avaient guère pour objet que des jeux où brillaient la force du corps, l'adresse, ou tout au plus le talent des poètes et des orateurs ; mais la Grèce était là ; on voyait un spectacle plus grand que les jeux : c'étaient les spectateurs eux-mêmes, c'était le peuple vainqueur de l'Asie, que les vertus républicaines avaient élevé quelquefois au dessus de l'humanité, etc. »

Il proposa ensuite à la Convention d'avoir pour chaque lieu des fêtes particulières, qui fussent des jours de repos et qui remplaçassent le dimanche et les fêtes du calendrier grégorien, et d'avoir des fêtes générales et plus solennelles pour toute la République.

« Que toutes, dit-il, tendent à réveiller les sentimens généreux qui font le charme et l'ornement de la vie hmmaine, l'enthousiasme de la liberté, l'amour de la patrie, le respect des lois ; que la mémoire des tyrans et des traîtres y soit vouée à l'exécration ; que celle des héros de la liberté et des bienfaiteurs de l'humanité y reçoive le juste tribut de la reconnaissance publique ; qu'elles puisent leur intérêt et leurs noms mêmes dans les événemens immortels de notre Révolution et dans les objets les plus sacrés et les plus chers au cœur de l'homme ; qu'elles soient embellies et distinguées par les emblèmes analogues à leur objet particulier ; invitons à nos fêtes et la nature et toutes les vertus ; que toutes soient célébrées sous les yeux de l'Être-Suprême ; qu'elles lui soient consacrées ; qu'elles s'ouvrent et qu'elles finissent par un hommage à sa puissance et à sa bonté. »

Voici l'énumération des fêtes nationales que Robespierre proposa de célébrer les jours de décadis : — A l'Être-Suprême et à la Nature. — Au Genre Humain. — Au Peuple Français. — Aux Bienfaiteurs de l'Humanité. — Aux Martyrs de la Liberté. — A la Liberté et à l'Égalité. — A la République. — A la Liberté du Monde. — A l'Amour de la Patrie. — A la Haine des Tyrans et des Traîtres. — A la Vérité. — A la Justice. — A

la Pudeur. — A la Gloire et à l'Immortalité. — A l'Amitié. — A la Frugalité. — Au Courage. — A la Bonne Foi. — A l'Héroïsme. — Au Désintéressement. — Au Stoïcisme. — A l'Amour. — A la Foi Conjugale. — A l'Amour Paternel. — A la Tendresse Maternelle. — A la Piété Filiale. — A l'Enfance. — A la Jeunesse. — A l'Age Viril. — A la Vieillesse. — Au Malheur. — A l'Agriculture. — A l'Industrie. — A nos Aïeux. — A la Postérité. — Au Bonheur.

Les comités de salut public et d'instruction publique furent chargés de présenter à la Convention un plan d'organisation des fêtes nationales ; et, par le même décret, en date du 18 floréal an II, la liberté des cultes fut maintenue conformément au décret antérieur qui avait reconnu solennellement cette liberté.

Un des articles de la loi du 18 floréal était conçu ainsi : « Il sera célébré le 20 prairial prochain, une fête nationale en l'honneur de l'Être-Suprême. David est chargé d'en présenter le plan à la Convention.

Le 20 prairial ( 8 juin ), au lever de l'aurore, les sons d'une musique guerrière se firent entendre de toutes parts. Les maisons se pavoisèrent de banderoles tricolores ; les portiques se décorèrent de festons de verdure. Des décharges d'artillerie annoncèrent que la fête allait commencer. Aussitôt le peuple se porta au jardin des Tuileries où un vaste amphithéâtre était élevé pour recevoir la Convention nationale. Les bataillons des sections étaient sous les armes ; les autorités constituées occupaient des places réservées. La Convention arriva précédée d'une musique éclatante. Elle était présidée ce jour-là par Robespierre (1) qui monta à une tribune élevée au milieu de l'amphithéâtre et prononça un discours où étaient exposés les motifs de cette solennité.

« Français républicains, dit-il, il est enfin arrivé ce jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être-Suprême ! Jamais le monde qu'il a créé ne lui offrit un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture ; il voit dans ce moment une nation entière aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain,

(1) La Convention nationale renouvelait son président et ses secrétaires tous les quinze jours.

suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée, et ses vœux vers le grand Être qui leur donna la mission de les entreprendre, et la force de les exécuter.

L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne immense d'amour et de félicité : périssent les tyrans qui ont osé la briser.

Français républicains, c'est à vous de purifier la terre qu'ils ont souillée, et d'y rappeler la justice qu'ils en ont bannie ! La liberté et la vertu sont sorties ensemble du sein de la Divinité ; l'une ne peut séjourner sans l'autre parmi les hommes. Peuple généreux, veux-tu triompher de tes ennemis ? Pratique la justice, et rends à la Divinité le seul culte digne d'elle. Peuple, livrons-nous aujourd'hui sous ses auspices aux transports d'une pure allégresse ! demain nous combattrons encore les vices et les tyrans ; nous donnerons au monde l'exemple des vertus républicaines, et ce sera l'honorer encore. »

Quand Robespierre eut cessé de parler, il descendit de la tribune et s'avança, une torche à la main, vers un monument qui se trouvait au pied de l'amphitéâtre et qui représentait *l'Athéisme* soutenu par *l'Ambition*, *l'Égoïsme*, *la Discorde* et la *Fausse Simplicité*. Sur le front de ces figures allégoriques on lisait ces mots : *seul espoir de l'étranger*. Robespierre mit le feu au groupe qui s'embrasa et fut en quelques instans réduit en cendres. Du milieu de ces cendres ardentes s'éleva la statue de la Sagesse. A son aspect le peuple fit retentit les airs de chants républicains. Lorsque cette cérémonie fut terminée, le bruit de la trompette et des tambours se fit entendre ; c'était le signal du départ. Le peuple se mit en marche sur deux colonnes ; l'une était composée de femmes et l'autre d'hommes. La Convention nationale marchait au milieu avec son président en tête. Chacun des représentans tenait à la main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui leur était confiée. On voyait au centre de la représentation nationale, un char sur lequel était placé un trophée composé des instrumens des arts et métiers, et des productions du territoire français ; ce char était traîné par quatre taureaux vigoureux, couverts de guirlandes et de festons.

Le cortége se dirigea vers le Champ-de-Mars, qu'on appelait alors *Champ*

*de la Réunion*. Pendant la route, les collègues de Robespierre ralentirent peu à peu leurs pas, en sorte qu'il se trouva un peu en avant d'eux. Il n'en fallut pas davantage pour faire crier à la tyrannie contre lui, et les historiens ne manquèrent pas de dire que ce jour-là, *Robespierre, le front rayonnant d'orgueil, marchait en vrai triomphateur, à quinze pas en avant de ses collègues.*

On avait élevé une immense montagne au milieu du Champ-de-Mars. Elle était surmontée de l'arbre de la liberté. Les représentans du peuple prirent place autour de cet arbre. Les pères avec leurs fils se groupèrent sur un des côtés de la montagne ; les mères avec leurs filles se groupèrent sur l'autre. Les deux groupes chantèrent chacun une strophe. Les pèreset les fils jurèrent de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République. Les filles jurèrent à leur tour de n'épouser jamais que des hommes qui auraient défendu la patrie. « Nos enfans, dirent les mères, après avoir purgé la terre des tyrans coalisés contre nous, reviendront s'acquitter d'un devoir cher à leur cœur ; ils fermeront la paupière de ceux dont ils ont reçu le jour. » Une troisième et dernière strophe fut chantée par le peuple entier.

Un enthousiasme extraordinaire éclata alors dans le sein de la multitude. Ivres de joie et de bonheur, les citoyens s'embrassèrent ; les mères pressèrent leurs enfans dans leurs bras ; les fils tirèrent leurs glaives et firent serment de les rendre partout victorieux ; les pères donnèrent à leurs enfans leur bénédiction. Le bruit du canon se mêla aux chants guerriers, et la fête fut couronnée par un immense cri de *vive la République !*

Telle fut la fête à l'Être-Suprême que favorisa un temps magnifique. Le même jour dans toute la France la même fête fut célébrée, avec moins de solennité et de grandeur sans doute, mais avec un aussi vif enthousiasme qu'à Paris.

La fête à l'Être-Suprême est un anachronisme dans l'histoire de la Révolution française. Quand on en lit les détails dans les récits contemporains on se croirait transporté aux temps de la Grèce antique. Les ordonnateurs de cette fête oublièrent et l'époque où ils vivaient, et le peuple à qui ils s'adressaient, et la tâche qui leur était imposée. Cette tâche consistait à

émanciper moralement et matériellement le peuple et non à lui imposer des croyances. Une religion ne s'improvise pas, ne se décrète pas. Et d'ailleurs la seule religion qui convienne au peuple, la seule qu'il porte dans son cœur, c'est l'égalité.

Le surlendemain de la fête à l'Être-Suprême, fut présentée à la Convention la fameuse loi sur le tribunal révolutionnaire, appelée *loi du 22 prairial*. Deux fois déjà, en décembre 1793 et en avril 1794, la Convention avait chargé le comité de salut public de réformer le tribunal révolutionnaire. Ce fut pour obéir à cet ordre que la loi du 22 prairial fut présentée.

Une grave scission s'était opérée dans le sein du comité de salut public et sur les bancs de la Montagne. La queue du parti dantoniste, à laquelle s'étaient joints Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, s'était mise en hostilité ouverte contre Robespierre, Saint-Just et Couthon, les seuls hommes purs du comité de salut public. Ce fut à l'occasion de la fête à l'Être-Suprême que cette rupture éclata; mais elle couvait depuis long-temps. Les immoraux, les corrompus, se déchaînèrent contre la pensée qui avait institué cette fête et contre l'homme qui avait conçu cette pensée. C'était un grand crime à leurs yeux de vouloir asseoir la société sur la morale, de vouloir substituer le dévouement à l'égoïsme, la vertu à la corruption. Dès ce moment, la perte de Robespierre et du petit nombre d'hommes qui se groupaient autour de lui, fut résolue dans leur cœur.

Robespierre le savait, il savait qu'une coalition puissante était formée secrètement contre lui, et il était décidé à ne pas lui abandonner la victoire sans combat. Sa popularité était immense; il exerçait une influence sans bornes sur le club des Jacobins et sur la nouvelle commune. Il pouvait donc espérer de lutter à forces égales contre ses ennemis. Une collision était imminente. Chaque parti préparait ses armes de guerre; la loi du 22 prairial fut celle que Robespierre mit la première en usage contre les immoraux et les corrompus. Il la rédigea de concert avec Couthon, et celui-ci se chargea de la présenter à la Convention et d'en développer les motifs.

L'esprit de cette loi est facile à saisir. Robespierre avait compris que

pour écraser la queue du parti dantoniste il fallait imprimer au tribunal révolutionnaire une action plus prompte, plus redoutable, qu'il fallait faire disparaître ces formalités indispensables pour un tribunal ordinaire qui ne juge que des crimes communs, mais qui sont autant d'obstacles pour un tribunal extraordinaire dont la mission est de venger la liberté et de frapper le crime avec la rapidité de la foudre.

Le procès des Girondins, plusieurs autres procès moins marquans, et en dernier lieu surtout celui de Danton et consorts avaient montré tout le danger de ces formalités qui furent abolies par la loi du 22 prairial. Il n'avait tenu qu'à fort peu de chose que les Dantonistes n'échappassent à la justice du tribunal révolutionnaire, et n'égorgeassent même les juges et les jurés.

« Toutes nos idées dans les diverses parties du gouvernement étaient à réformer, dit Couthon en commençant son rapport ; elles n'étaient toutes que des préjugés créés par la perfidie et par l'intérêt du despotisme, ou bien un mélange bizarre de l'imposture et de la vérité, inévitable effet des transactions que la raison lui avait arrachées.

» Ces notions fausses ou obscures ont survécu en grande partie à la Révolution même, parce que les ennemis de la liberté ont épuisé toutes les ressources de l'intrigue pour les perpétuer.

» L'ordre judiciaire surtout nous en offre un exemple frappant ; il était aussi favorable au crime qu'oppressif pour l'innocence. »

Couthon dit ensuite que la Révolution est bien loin de les avoir toutes fait disparaître, et la raison qu'il en donne c'est que le nouveau code criminel est l'ouvrage des aristocrates bourgeois de l'Assemblée constituante, et que les dispositions en ont été calculées sur l'intérêt des riches et des factions beaucoup plus que sur celui de la justice et de la vérité.

« Les droits de la République, ajoute Couthon, ont été bien moins respectés encore dans la poursuite des crimes contre la liberté, que ceux de la tranquillité publique et des faibles dans la poursuite des délits ordinaires ; il suffirait de citer le nom de la haute cour nationale.

» La faction des Indulgens, qui se confond avec toutes les autres, qui en est la patrone et le soutien, n'a cessé de prendre sous sa sauve-garde

les maximes protectrices des traîtres; et l'activité de la justice, sans proportion avec celle des ennemis de la patrie et avec leur multitude innombrable, a toujours laissé flottantes les destinées de la République. Le tribunal révolutionnaire long-temps paralysé a justifié son titre plutôt par le civisme de ses membres que par les formes de son organisation, sur laquelle ont puissamment influé les conspirateurs mêmes que la conscience de leurs crimes forçait à le redouter. Que n'ont-ils pas fait pour l'enlacer dans les entraves de la chicane et de l'ancienne jurisprudence.

. . . . . .

» Ce qui a surtout favorisé la conjuration des Indulgens, c'est l'adresse avec laquelle ils ont confondu les choses les plus contraires, c'est-à-dire les mesures prises par la République pour étouffer les conspirations, avec les fonctions ordinaires des tribunaux pour les délits privés et dans des temps de calme.....

» Les délits ordinaires ne blessent directement que les individus, et indirectement la société entière; et comme par leur nature ils n'exposent point le salut public à un danger imminent, et que la justice prononce entre des intérêts particuliers, elle peut admettre quelques lenteurs, un certain luxe de formes, et même une sorte de partialité envers l'accusé; elle n'a guère autre chose à faire qu'à s'occuper paisiblement de précautions délicates pour garantir le faible contre l'abus du pouvoir judiciaire.

» Cette doctrine est celle de l'humanité, parce qu'elle est conforme à l'intérêt public autant qu'à l'intérêt privé.

» Les crimes des conspirateurs, au contraire, menacent directement l'existence de la société ou sa liberté, ce qui est la même chose.

» La vie des scélérats est ici mise en balance avec celle du peuple; ici toute lenteur affectée est coupable, toute formalité indulgente ou superflue est un danger public.

» Le délai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être que le temps de les reconnaître: il s'agit moins de les punir que de les anéantir.

» Une révolution comme la nôtre n'est qu'une succession rapide de conspirations, parce qu'elle est la guerre de la tyrannie contre la liberté, du crime contre la vertu. Il n'est pas question de donner quelques exemples,

mais d'exterminer les implacables satellites de la tyrannie, ou de périr avec la République. L'indulgence envers eux est atroce, la clémence est parricide.

» Celui qui veut subordonner le salut public aux préjugés du palais, aux inversions des jurisconsultes, est un insensé ou un scélérat qui veut tuer juridiquement la patrie et l'humanité.

» Si l'on veut avoir un gouvernement raisonnable, si l'on veut terminer les crises de la Révolution, il est temps de porter dans toutes les parties de l'administration civile et politique cette justesse d'esprit qui met chaque principe à sa place, et qui prévient cette confusion éternelle des idées, la source la plus féconde de nos erreurs...

» Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés, ce sont les jurés patriotes; les conspirateurs ne doivent en trouver aucun. Combien on ménagerait le sang des bons citoyens, combien on épargnerait de malheurs à la patrie, si l'on pouvait sortir de l'ornière de la routine pour suivre les principes de la raison, et pour les appliquer à notre situation politique!

» Nous avons cru devoir rappeler ici quelques vérités simples, non pour les réduire en pratique, dans ce moment, d'une manière précise et absolue, mais pour balancer l'influence dangereuse de la faction des Indulgens qui cherchent toujours à tuer la liberté par le salut de ses assassins.

. . . . . .

» Il s'agit, 1° de compléter le nombre des jurés et des juges diminué par plusieurs circonstances;

» 2° De fixer les principes de cette institution de manière à garantir la liberté des patriotes calomniés, en accélérant le jugement des conspirateurs;

» 3° De résumer dans une loi unique des définitions et des dispositions éparses dans une multitude de décrets.

» Tel est le but de celui que je vais vous proposer.

» C'est encore des poignards que nous dirigeons sur nous, nous le savons; mais que nous importent les poignards! le méchant seul tremble quand il agit; les hommes bien intentionnés ne voient pas de dangers

quand ils font leur devoir ; ils vivent sans remords et sans crainte. »

Il était dit par le projet de décret que le tribunal révolutionnaire aurait un président et trois vice-présidens, un accusateur public, quatre substituts de l'accusateur public, douze juges et cinquante jurés.

« Article 4. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir les ennemis du peuple.

» 5. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

» 6. Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront provoqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir ou à dissoudre la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre ;

» Ceux qui auront trahi la République dans le commandement des places et des armées, ou dans toute autre fonction militaire, entretenu des intelligences avec les ennemis de la République, travaillé à faire manquer les approvisionnemens ou le service des armées ;

» Ceux qui auront cherché à empêcher les approvisionnemens de Paris, ou à causer la disette dans la République ;

» Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la France, soit en favorisant la retraite et l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie, soit en persécutant et calomniant le patriotisme, soit en corrompant les mandataires du peuple, soit en abusant des principes de la Révolution, des lois ou des mesures du gouvernement par des applications fausses ou perfides ;

» Ceux qui auront trompé le peuple ou les représentans du peuple, pour les induire à des démarches contraires aux intérêts de la liberté ;

» Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la République ;

» Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour diviser ou pour troubler le peuple ;

» Ceux qui auront cherché à égarer l'opinion et empêcher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à corrompre la conscience publique et altérer la pureté et l'énergie des principes révolutionnaires et républi-

cains, ou arrêter leurs progrès, soit par des écrits contre-révolutionnaires ou insidieux, soit par toute autre machination ;

» Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent le salut de la République et les dilapidateurs de la fortune publique, autres que ceux compris dans les dispositions de la loi du 7 frimaire ;

» Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en abusent pour servir les ennemis de la Révolution, pour vexer les patriotes, pour opprimer le peuple ;

» Enfin, tous ceux qui sont désignés dans les lois précédentes, relatives à la punition des conspirateurs et contre-révolutionnaires, et qui, par quelques moyens que ce soit et de quelques dehors qu'ils se couvrent, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la République, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

» 7. La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au tribunal révolutionnaire est la mort.

» 8. La preuve nécessaire pour condamner les ennemis du peuple, est toute espèce de documens, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite, qui peut naturellement obtenir l'assentiment de tout esprit juste et raisonnable. La règle des jugemens, est la conscience des juges éclairés par l'amour de la patrie ; leur but, le triomphe de la République et la ruine de ses ennemis; la procédure, les moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à la connaissance de la vérité dans les formes que la loi détermine ;

» Elle se borne aux points suivans :

» 9. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire devant les magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les connait.

» 10. Nul ne pourra traduire personne au tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention nationale, le comité de salut public, le comité de sûreté générale, les représentans du peuple, commissaires de la Convention et l'accusateur public.

» 11. Les autorités constituées en général ne pourront exercer ce droit,

sans avoir prévenu le comité de salut public et le comité de sûreté générale, et obtenu leur autorisation.

» 12. L'accusé sera interrogé à l'audience et en public ; la formalité de l'interrogatoire secret qui précède, est supprimée comme superflue ; elle ne pourra avoir lieu que dans les circonstances particulières où elle serait jugée utile à la connaissance de la vérité.

» 13. S'il existe des preuves soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.

» 14. Dans le cas où il y aurait lieu à cette épreuve, l'accusateur public fera appeler les témoins qui peuvent éclairer la justice, sans distinction de témoin à charge et à décharge.

» 15. Toutes les dépositions seront faites en public, et aucune déposition écrite ne sera reçue, à moins que les témoins ne soient dans l'impossibilité de se transporter au tribunal, et, dans ce cas, il sera nécessaire d'une autorisation expresse des comités de salut public et de sûreté générale.

» 16. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

» 17. Les débats finis, les jurés formeront leurs déclarations et les juges prononceront la peine de la manière déterminée par les lois.

» Le président posera la question avec clarté, précision et simplicité. Si elle était présentée d'une manière équivoque ou inexacte, le jury pourrait demander qu'elle fût posée d'une autre manière.

» 18. L'accusateur public ne pourra, de sa propre autorité, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, ou qu'il y aurait fait traduire lui-même; dans le cas où il n'y aurait pas matière à accusation devant le tribunal, il fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement, avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public, qui l'examinera.

» 19. Il sera fait un registre double des personnes traduites au tribunal

révolutionnaire, l'un pour l'accusateur public, et l'autre pour le tribunal, sur lesquels seront inscrits tous les prévenus à mesure qu'ils seront traduits.

» 20. La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret, et n'entend pas que les lois concernant l'organisation des tribunaux ordinaires s'appliquent au crime de contre-révolution, et à l'action du tribunal révolutionnaire.

» 21. Le rapport du comité sera joint au présent décret comme instruction. »

» 22. L'insertion du bulletin au décret vaudra promulgation. »

Telle était la fameuse loi du 22 prairial. Les immoraux et les corrompus en furent épouvantés ; ils comprirent que c'était principalement contre eux qu'elle était dirigée. Ce qui les alarmait le plus c'était cette disposition de la loi qui réputait ennemi du peuple, et par conséquent passible de la peine de mort, quiconque chercherait à dépraver les mœurs, à corrompre la conscience publique et à altérer l'énergie et la pureté des principes révolutionnaires et républicains.

Après la lecture du projet de décret, Ruamps en demanda l'impression et l'ajournement. « S'il était adopté sans l'ajournement, s'écria-t-il, je me brûlerais la cervelle. »

*Lecointre de Versailles*. « J'appuie l'ajournement. »

*Barrère*. « Ce n'est pas sans doute un ajournement indéfini que l'on demande ? »

*Quelques voix*. « Non, non. »

*Barrère*. « Lorsqu'on propose une loi tout en faveur des patriotes, et qui assure la punition prompte des conspirateurs, les législateurs ne peuvent avoir qu'un vœu unanime. Je demande qu'au moins l'ajournement ne passe pas trois jours. »

*Lecointre de Versailles*. « Nous ne demandons que l'ajournement à deux jours. »

*Robespierre*. « Il n'est pas de circonstance si délicate, il n'est pas de situation si embarrassante où l'on veuille mettre les défenseurs de la liberté, qui puissent les condamner à dissimuler la vérité. Je dirai donc

que, quoique la liberté de demander un ajournement soit incontestable, quoiqu'on la couvre de motifs spécieux peut-être, cependant elle n'en compromet pas moins évidemment le salut de la patrie.

» Deux opinions fortement prononcées se manifestent dans la République ; citoyens, l'une est celle qui tend à punir d'une manière sévère et inévitable les crimes commis contre la liberté ; c'est l'opinion de ceux qui sont effrayés de l'obstination coupable avec laquelle on cherche à ranimer les anciens complots, et à en inventer de nouveaux en raison des efforts que font les représentans du peuple pour les étouffer.

» L'autre, est cette opinion lâche et criminelle de l'aristocratie, qui depuis le commencement de la Révolution, n'a cessé de demander, soit directement, soit indirectement, une amnistie pour les conspirateurs et les ennemis de la patrie.

» Depuis deux mois vous avez demandé au comité de salut public une loi plus étendue que celle qu'il vous présente aujourd'hui. Depuis deux mois la Convention nationale est sous le glaive des assassins ; et le moment où la liberté paraît obtenir un triomphe éelatant, est celui où les ennemis de la patrie conspirent avec plus d'audace. Depuis plus de deux mois, le tribunal révolutionnaire vous dénonce les entraves qui arrêtent la marche de la justice nationale. La République entière vous dénonce de nouvelles conspirations, et cette multitude innombrable d'agens étrangers qui abondent sur sa surface : c'est dans cette circonstance que le comité de salut public vous présente le projet de loi dont vous venez d'entendre la lecture. Qu'on l'examine, cette loi, et au premier aspect on verra qu'elle ne renferme aucune disposition qui ne soit adoptée d'avance par tous les amis de la liberté ; qu'il n'y a pas un article qui ne soit fondé sur la justice et sur la raison ; qu'il n'est aucune de ses parties qui ne soit rédigée pour le salut des patriotes et pour la terreur de l'aristocratie conjurée contre la liberté.

» De plus, il n'est personne qui ne sache qu'à chaque séance le tribunal révolutionnaire passe quelques heures sans pouvoir remplir ses fonctions, parce que le nombre des jurés n'est pas complet. Nous venons vous proposer de compléter ce nombre, nous venons vous proposer de

réformer deux ou trois abus reconnus dans l'institution de ce tribunal, et dénoncés de toutes parts; et on nous arrête par un ajournement! Je soutiens qu'il n'est personne ici qui ne soit en état de prononcer sur cette loi aussi facilement que sur tant d'autres de la plus grande importance, qui ont été adoptées avec enthousiasme par la Convention nationale. Pourquoi fais-je ces réflexions?

» Est-ce pour empêcher l'ajournement? non. J'ai uniquement voulu rendre hommage à la vérité, avertir la Convention des dangers qu'elle court. Car, soyez-en sûrs, citoyens, partout où il s'établit une ligne de démarcation, partout où il se prononce une division, là il y a quelque chose qui tient au salut de la patrie. Il n'est pas naturel qu'il y ait une séparation entre des hommes également épris de l'amour du bien public (*On applaudit*). Il n'est pas naturel qu'il s'élève une sorte de coalition contre le gouvernement qui se dévoue pour le salut de la patrie. Citoyens, on veut vous diviser (*Non, non*, s'écrie-t-on de toutes parts, *on ne nous divisera pas*). Citoyens, on veut vous épouvanter. Eh bien! qu'on se rappelle que c'est nous qui avons défendu une partie de cette assemblée contre les poignards que la scélératesse et un faux zèle voulait aiguiser contre nous. Nous nous exposons aux assassins particuliers, pour poursuivre les assassins publics. Nous voulons bien mourir, mais que la Convention et la patrie soient sauvées. (*Vifs applaudissemens.*) Nous braverons les insinuations perfides par lesquelles on voudrait taxer de sévérité outrée les mesures que prescrit l'intérêt public. Cette sévérité n'est redoutable que pour les conspirateurs, que pour les ennemis de la liberté et de l'humanité. » (*Applaudissemens.*)

*Bourdon de l'Oise.* « Il y a dans la discussion qui vient de s'élever un point autour duquel tous les esprits se rallieront. Dans son discours, Robespierre nous a dit qu'il manquait de jurés. Eh bien! comme aucun de nous ne veut ralentir la marche de la justice nationale, ni exposer la liberté publique, divisons les propositions, adoptons la liste que nous présente le comité pour compléter le nombre des jurés et des juges, et ajournons le reste. »

*Robespierre.* « Je demande que le projet soit discuté article par article

et séance tenante. Je motive ma demande par un seul mot ; d'abord cette loi n'est ni plus obscure, ni plus compliquée que celles que le comité vous a déjà soumises pour le salut de la patrie. J'observe d'ailleurs que depuis long-temps la Convention nationale discute et décrète sur-le-champ, parce que depuis long-temps il y a dans sa très grande majorité un assentiment prononcé pour le bien public (*vifs applaudissemens*). Je dirai donc que les demandes d'attermoiement de la fortune de la République sont affectées dans ce moment ; que quand on est bien pénétré des dangers de la patrie et de ceux que courent ses défenseurs, dans quelque lice qu'ils se trouvent, quelque poste qu'ils occupent, on est plus enclin à porter des coups rapides contre ses ennemis qu'à provoquer des lenteurs qui ne sont que des délais pour l'aristocratie qui les emploie à corrompre l'opinion et à former de nouvelles conspirations.

» On se trompe, si l'on croit que la bonne foi des patriotes a trop de force contre les efforts des tyrans de l'Europe et de leurs vils agens, dont la rage se manifeste par les calomnies et les crimes qu'ils ne cessent de vomir sur cette enceinte, qui ne vous laisseront aucun repos, et qui ne vous épargneront ni artifices, ni conspirations impies, que quand ils n'existeront plus. Quiconque est embrasé de l'amour de la patrie, accueillera avec transport les moyens d'atteindre et de frapper ses ennemis.

» Je demande que, sans s'arrêter à la proposition de l'ajournement, la Convention discute, jusqu'à neuf heures du soir, s'il le faut, le projet de loi qui lui est soumis. » (*Vifs applaudissemens.*)

La proposition de Robespierre fut à l'instant même décrétée.

Couthon donna lecture des cinq premiers articles : ils furent adoptés sans discussion. Le sixième article fut adopté avec un amendement, portant que les petits dilapidateurs, ceux qui auraient commis des fraudes dans la vente des domaines nationaux ne seraient point compris dans cette nouvelle loi et qu'ils continueraient à être traduits devant les tribunaux criminels ordinaires.

Les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 furent également adoptés. On demanda, par amendement à l'article 13, que l'accusé eût dans tous les cas la faculté d'appeler des témoins en sa faveur. Robespierre fit observer que

l'article était tout en faveur des patriotes, que le jury était la conscience de la République. « Un homme est traduit devant le tribunal révolutionnaire, dit-il; si sa conduite est ignorée, et qu'il y ait des preuves matérielles contre lui, il est condamné; s'il n'y a pas de preuves matérielles, dans ce cas, on appelle des témoins. »

*Un membre.* « Il y a des cas où un patriote est persécuté pour avoir fait trop de bien; il est dénoncé par des sociétés populaires ou des comités révolutionnaires; il sera sûrement condamné, s'il n'a pas la faculté de produire des preuves en sa faveur. »

On répondit qu'il avait cette faculté et l'article fut adopté. Il en fut de même du reste du projet, après une légère discussion sur quelques articles. Les pouvoirs du comité de salut public étaient expirés : à la suite de cette discussion ils furent renouvelés pour la treizième fois depuis la création du comité.

Dans la séance du 23 prairial, Bourdon ( de l'Oise ) reprit la parole et demanda que les membres de la Convention ne pussent être traduits devant le tribunal révolutionnaire qu'après que la Convention aurait porté contre eux le décret d'accusation. Dans la séance du 24, de nouvelles propositions furent faites par les immoraux et les corrompus pour modifier la loi du 22. Couthon les combattit en ces termes : « Toutes les réflexions qu'on vient de faire aujourd'hui, celles qui furent faites hier sur la loi relative au tribunal révolutionnaire, ne permettent pas au comité de salut public de garder le silence en cette occasion. On a avancé ici d'une manière assez positive que le comité de salut public avait voulu, par une disposition implicite, s'attribuer, et au comité de sûreté générale, aux représentans du peuple dans les départemens, et à l'accusateur public, le droit de traduire au tribunal révolutionnaire les membres de la représentation nationale, sans un décret préalable de la Convention; c'est-à-dire qu'on a prétendu que le comité, par une disposition implicite, avait voulu détruire les lois déjà faites, anéantir une disposition constitutionnelle, et violer les principes les plus sacrés.

» N'est-ce pas la plus atroce des calomnies lancées contre le comité de salut public ? Tant que nous ne serons accusés que par les gouvernemens

tyranniques de vouloir usurper le pouvoir, de vouloir dominer sur la Convention, nous nous honorerons de leurs calomnies; mais quand ces calomnies partiront du sein de la représentation nationale elle-même, nous devrons nous en affliger et nous en plaindre. ( *Plusieurs voix :* Non, non, personne n'accuse le comité de salut public. ) Je demande qu'on me continue la parole. Oui, l'on a accusé, l'on a calomnié le comité de salut public. Eh! qu'entendait-il par cet article : *La Convention déroge à toutes celles des lois précédentes qui ne concorderaient point avec le présent décret ?* Quelles étaient ces lois ? Personne n'a pu s'y méprendre : ce n'était, ce ne pouvait être que les lois concernant le tribunal révolutionnaire, et non pas cette loi d'exception relative aux représentans du peuple : loi constitutionnelle et fondamentale de la liberté. Il n'y a que la malveillance qui ait pu voir autrement, et une intention bien prononcée de nuire au comité, de porter un coup au gouvernement, qui ait pu le dire. On nous accuse de vouloir usurper le pouvoir : nous qui abhorrons l'idée seule d'une autre domination que celle du peuple ! Quel serait donc cet ambitieux qui oserait y prétendre ? Ah ! s'il en existait dans le comité de salut public, croyez que ce ne serait pas à vous que serait réservée la gloire d'en faire justice.

» Que voulons-nous dans le comité de salut public? ce que la Convention dont il émane, par laquelle il existe, sans laquelle il n'est rien, ce que la Convention veut elle-même ; la liberté, le bonheur du peuple, la gloire de la représentation nationale, la République tout entière ou la mort. ( *On applaudit à plusieurs reprises.* )

» Voilà notre ambition, voilà nos principes, et soyez assurés, citoyens, que nous marcherons toujours dans les mêmes sentiers, fussent-ils bordés, comme déjà ils l'ont été, de meurtriers et de poignards. ( *Vifs applaudissemens.* )

» Je ne prétends pas faire révoquer l'article additionnel décrété hier ; mais le considérant qui le précède est une injure pour le comité de salut public ; car, dire que la Convention n'a pas entendu déroger à un droit inaliénable de sa nature, c'est insinuer adroitement que le comité a prétendu le lui faire aliéner.

» La Convention nationale, si elle conserve à son comité l'estime à la-

quelle il a droit de prétendre, ne peut pas souffrir qu'un pareil considérant subsiste ; je demanderais que la Convention passât purement et simplement à l'ordre du jour sur la proposition d'hier, comme injurieuse et impolitique. ( *Bourdon* ( *de l'Oise* ) : Je demande la parole. ) Toutes les fois qu'une loi présente de l'obscurité ( et sans doute nous ne sommes pas infaillibles ) pourquoi attendre le moment où il ne se trouve à la séance aucun membre du comité, pour demander des explications ? Pourquoi ne pas les demander fraternellement en sa présence ?

» On a dit hier qu'il s'était mêlé beaucoup d'aigreur dans la discussion qui avait eu lieu avant-hier. On a dit, à un mouvement qui s'éleva dans l'Assemblée : *Cette heureuse clameur me prouve que la liberté est impérissable ;* c'est-à-dire que s'il n'y avait pas eu de clameur, *heureuse clameur ;* si le décret que cette clameur annonçait n'eût pas eu lieu, si le comité n'eût pas été réformé, la liberté était en péril. Si Bourdon n'a pas eu de mauvaise intention, il a commis du moins une faute d'imprudence extrêmement grave, en insultant ainsi gratuitement ses collègues, surtout les membres d'un comité que la Convention a investi d'une immense confiance. ( *Les applaudissemens recommencent et se prolongent.* ) Oui, d'une immense confiance dont le comité a besoin pour faire le bien : s'il ne l'a plus, cette confiance entière, il ne peut plus sauver la liberté ; il vous déclare alors, par mon organe, qu'il est prêt à donner sa démission. ( *De toutes parts :* Non ! non ! )

» Je n'ai voulu injurier personne, j'ai la vanité de dire que nul membre ne révère plus que moi la Convention, n'est plus que moi prêt à donner son sang pour lui épargner des débats pernicieux à la chose pnblique. Je ne veux, dis-je, inculper personne, mais je dois, ne fût-ce que sous le rapport politique seulement, relever des expressions offensantes pour le gouvernement. Quoi ! lorsque le comité présente une loi, on ose supposer qu'il y a dans cette loi des intentions d'usurper le pouvoir souverain ! et qu'ont dit de plus *Pitt* et *Cobourg* ?

» Je le répète, Bourdon peut n'avoir pas eu de mauvaises intentions, mais il devait réfléchir davantage avant de présenter des propositions d'une si haute importance : quand des lois soumises à la Convention par

le comité paraissent incomplètes, pourquoi ne pas appeler le comité dans les discussions qui s'élèvent ? Il pourrait donner des explications satisfaisantes qui mettraient fin aux débats, et ménageraient des séances plus utiles au bonheur public. Toute autre conduite n'est pas loyale.

» Aujourd'hui on fait encore une chicane sur un mot : on demande, que voulez-vous dire par cette expression : *dépraver les mœurs?* et l'on craint que pour une légèreté, une gaîté, on ne traduise un citoyen au tribunal révolutionnaire.

» Certes, il ne faut pas entendre le français pour élever un doute à cet égard. On a voulu dire que tout individu qui, en quelque manière que ce fût, corromprait la conscience, la morale du peuple ; qui chercherait à amener la contre-révolution par les moyens laissés entre les mains de Chabot et autres, doit être jugé comme conspirateur, comme ennemi du peuple. Nous n'avons pas voulu dire qu'un citoyen à qui il serait échappé une expression équivoque dût être rangé dans cette classe. Le juré a une conscience, le juré juge l'intention, il voit où il y a erreur ou crime. L'un des plus grands moyens d'opérer la contre-révolution dans un état à peine sorti des vices de la monarchie, est la corruption, l'immoralité.

» Toutes les fois que l'on verra un individu semer des trésors, dilapider la fortune publique, tenter de corrompre les citoyens, il n'y aura pas à se méprendre sur cet individu et sur ses intentions : ce sera un grand coupable à livrer à la justice ; sa tête doit tomber comme celle des conspirateurs plus hardis qui voulaient assassiner la liberté par les armes. (*On applaudit.*) Le comité n'a jamais pensé, si d'autres l'ont cru, que ce fût en vain que la Convention eût mis *les vertus*, *les mœurs* et *la probité* à l'ordre du jour.

» C'est par suite de ces principes que le comité a proposé, par la loi qui donne tant d'inquiétude à certaines personnes, de frapper impitoyablement quiconque, en dépravant les mœurs, foulerait *la probité*, *la justice*, *la vertu*, et se jouerait des principes sacrés proclamés par la Convention. Ce sera à la conscience des jurés à distinguer, et nous sommes convaincus qu'ils le feront, si l'individu qui sera traduit devant eux est coupable avec dessein, ou si l'on ne peut lui reprocher simplement que de l'imprudence

ou de l'indiscrétion. Je me défie de ceux qui récusent d'avance le tribunal saint de la conscience des jurés.

» Je termine, en demandant que la Convention passe simplement à l'ordre du jour sur les propositions faites hier et aujourd'hui contre la loi du 22, et que par là vous les frappiez du juste dédain qu'elles méritent. » (*Nouveaux applaudissemens.*)

*Bourdon* (*de l'Oise*). « Si le comité de salut public, si Couthon eussent été présens à la discussion, ils ne diraient pas que je parle à la manière de Pitt et de Cobourg. Quand j'ai dit qu'il y avait eu de l'aigreur dans la discussion, j'ai entendu parler de celle que mettent toujours les patriotes montagnards, lorsqu'il s'agit de contre-révolution. Quand j'ai vu un mouvement dans l'Assemblée, j'ai cédé à l'élan de mon cœur, qui m'a dit que je ne m'étais pas trompé, que mon opinion n'était pas fausse, puisqu'elle était partagée. Est-ce être contre-révolutionnaire ? Le comité de salut public me reproche mon discours d'hier, et en me donnant cette mercuriale, il me dit que je parle comme Pitt et Cobourg. Si, en lui répondant, j'usais de la même liberté, où en serions-nous ?

» A Dieu ne plaise que je veuille me servir de ces manières de m'exprimer ; j'ai dit et je dirai toujours que les deux comités de salut public et de sûreté générale sauveront la chose publique ; mais ce n'est pas un crime de demander l'explication d'une loi. Je demande que cette action de la Montagne soit regardée comme l'action de bons patriotes, de gens qui aiment la liberté, qui l'aiment jusqu'à la jalousie.

» Le comité prétend que l'on a saisi le moment de son absence pour faire les observations contre lesquelles il réclame; mais on a été le prévenir qu'on allait les faire. Audouin, notre collègue, s'y est transporté. Est-ce notre faute à nous s'il n'est pas venu ? Eh quoi ! nous serions regardés et traités comme des contre-révolutionnaires, quand, par amour pour la liberté, nous aurions conçu des inquiétudes peut-être mal placées! où en serait donc la liberté, si nous en étions réduits là ? Qu'ils sachent, les membres des deux comités, que s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux; qu'ils sachent que je ne répondrai pas avec aigreur aux reproches qu'ils m'ont adressés ; j'estime Couthon, j'estime le comité, j'estime l'iné-

branlable Montagne qui a sauvé la liberté. (*Vifs applaudissemens.*) Voilà les explications qu'il m'a semblé que je devais donner; je ne parle point pour être applaudi. »

*Robespierre*. « Le discours que vous venez d'entendre prouve la nécessité de donner, à ce qu'a dit Couthon, des explications plus étendues et plus claires. Si nous avons acquis le droit de ne pas nous dévouer inutilement pour la patrie, le moment est arrivé de l'exercer.

» Ce n'est pas par des rétractations éternelles et peut-être concertées; ce n'est pas par des discours qui, sous les apparences de l'accord et du patriotisme, concourent toujours au système si souvent interrompu et si souvent repris de diviser la représentation nationale, que l'on peut justifier ces démarches. Ce qu'a dit Couthon est resté dans toute sa force, il est bien démontré qu'il n'y avait pas lieu aux plaintes qui ont été faites.

» Citoyens, était-ce bien le moment de demander ce qu'on entendait par dépraver les mœurs publiques, quand les plaies faites à la morale publique par les Chabot, les Hébert, les Danton, les Lacroix saignent encore? Et qui donc a sitôt oublié leurs crimes? Qui ne voit pas que leur système est resté organisé? Qui ne sait pas que la Convention a besoin de toute sa sagesse, de toute son énergie pour extirper les trop profondes racines que la corruption a jetées, pour réparer les maux qu'elle a causés, et pour discerner et frapper ceux qui les répandent, qui trop long-temps ont été impunis.

» Quant à l'autre proposition, celle qui fut faite hier, sans doute en l'isolant, elle peut ne paraître qu'absurde, mais il faut la rapprocher de tout ce qui se dit et de tout ce qui se fait chaque jour; son but était de faire croire que le projet présenté par le comité attentait aux droits de la représentation nationale, ce qui est évidemment faux.

» Le préopinant a cherché dans la discussion à séparer le comité de la Montagne. La Convention, le comité et la Montagne, c'est la même chose. (*Vifs applaudissemens*). Tout représentant du peuple qui aime sincèrement la liberté, tout représentant du peuple qui est déterminé à mourir pour sauver la patrie, est de la Montagne. (*De nouveaux applaudissemens se font entendre et l'Assemblée tout entière se lève en signe d'adhésion et de dévouement.*)

» Citoyens, lorsque les chefs d'une faction sacrilége, lorsque les Brissot, les Vergniaud, les Gensonné, les Guadet et les autres scélérats dont le peuple français ne prononcera jamais le nom qu'avec horreur, s'étaient mis à la tête d'une portion de cette auguste Assemblée, quand ils parvinrent à force d'intrigues, à la tromper sur les hommes, et, par une conséquence naturelle, sur les choses, c'était sans doute le moment où la partie de la Convention qui était éclairée sur ces manœuvres liberticides, devait faire des efforts pour les combattre et les déjouer. Alors le nom de la Montagne, qui leur servait comme d'asile au milieu de cette tempête, devint sacré, parce qu'il désignait la portion des représentans du peuple qui luttaient contre l'erreur. Mais du moment que les intrigues furent dévoilées, du moment que les scélérats qui les tramaient sont tombés sous le glaive de la loi; du moment que la probité, la justice, les mœurs sont mises à l'ordre du jour, du moment que chaque membre de cette Assemblée veut se dévouer pour la patrie, il ne peut y avoir que deux partis dans la Convention : les bons et les méchans, les patriotes et les contre-révolutionnaires hypocrites. (*On applaudit.*)

» Il me convient d'autant plus de proclamer cette vérité, que personne ne me soupçonnera de partialité; car qui fut le premier objet de l'erreur dont je parle? et qui eût été la première victime des calomnies et des proscriptions, sans une chance heureuse de la Révolution? J'ose dire que c'était moi. Non, je me trompe, ce n'était pas moi; c'était le fantôme imposteur que l'on présentait à ma place, à une partie de nos collègues égarés, à la France, à l'univers.

» Si j'ai le droit de tenir ce langage à la Convention en général, je crois avoir aussi celui de l'adresser à cette Montagne célèbre, à qui je ne suis sans doute pas étranger. Je crois que cet hommage parti de mon cœur, vaut celui qui sort de la bouche d'un autre.

» Oui, Montagnards, vous serez toujours le boulevard de la liberté publique; mais vous n'avez rien de commun avec les intrigans et les pervers quels qu'ils soient. S'ils s'efforcent de vous tromper, s'ils prétendent s'identifier avec vous, ils n'en sont pas moins étrangers à vos principes. La Montagne n'est autre chose que les hauteurs du patriotisme; un Monta-

gnard n'est autre chose qu'un patriote pur, raisonnable et sublime : ce serait outrager la patrie, ce serait assassiner le peuple, que de souffrir que quelques intrigans, plus méprisables que les autres, parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de cette Montagne et de s'y faire les chefs d'un parti. »

*Bourdon (de l'Oise.)* « Jamais il n'est entré dans mon intention de vouloir me faire chef d'un parti. »

*Robespierre.* « Ce serait l'excès de l'opprobre que quelques-uns de nos collègues, égarés par la calomnie, sur nos intentions, et sur le but de nos travaux..... »

*Bourdon (de l'Oise.)* « Je demande qu'on prouve ce qu'on avance ; on vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat... »

*Robespierre.* « Je demande au nom de la patrie, que la parole me soit conservée. Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme lui-même ! »

*Bourdon (de l'Oise.)* « Je défie Robespiere de prouver... »

*Robespierre.* « Mais s'il veut se reconnaître au portrait général que le devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher. Oui, la Montagne est pure, elle est sublime et les intrigans ne sont pas de la Montagne (*Une voix* : Nommez-les) ; je les nommerai quand il le faudra. A chaque instant du jour, à chaque instant de la nuit même, il est des intrigans qui s'appliquent à insinuer dans l'esprit des hommes de bonne foi qui siégent sur la Montagne, les idées les plus fausses, les calomnies les plus atroces ; il est des membres purs et respectables auprès desquels des intrigans épuisent à chaque instant les mêmes artifices par lesquels les Brissot, les Chabot, les Danton et tous les autres chefs adroits de la faction de l'étranger voulaient enlacer la Convention nationale tout entière.

» Par exemple, lorsqu'il arrive des départemens des représentans du peuple qui étaient en mission, et dont le rappel a été déterminé par des vues générales d'ordre public qui n'avaient rien d'injurieux pour eux, on s'en empare, ou verse à long traits dans leurs cœurs le poison de la calomnie, on excite leur-amour propre ; et s'il s'en trouve de faibles, d'accessibles

à quelqu'un des moyens qui sont mis en usage, on les transforme en ennemis du gouvernement créé par la Convention nationale. S'il en était quelques-uns qui se ressouvinssent encore des anciennes mesures prises contre la liberté, qui tinssent à quelque parti abattu, ce serait ceux-là qu'on chercherait surtout à accaparer. Le parti une fois formé, vous verriez s'y réunir infailliblement tous les intrigans de la République, tout ce qu'il y a de fripons et d'hommes perdus; car il faut vous le dire encore, il suffirait qu'un seul homme manifestât des principes opposés à ceux de la Convention, pour que tous les ennemis de la liberté se ralliassent à lui.

» Au reste, ces intrigans cherchent à dissimuler leurs projets; ils se rétractent quand leurs tentatives n'ont pas réussi, et cherchent à dissimuler leurs démarches par des protestations hypocrites d'estime et de dévouement pour la Convention nationale et pour le comité de salut public; aussitôt après, ils suivent constamment leur plan, et n'en cherchent pas moins à grossir la boule de neige qu'ils forment, et qui, si elle descendait du sommet de la Montagne, ne grossirait que plus rapidement encore.

» Il faut rapporter un trait qui prouve que tout ce que nous avons dit n'est point chimérique et imaginaire : avant-hier, après que vous eûtes porté la loi que l'on avait eu soin de rendre suspecte à quelques membres, et contre laquelle voulaient conspirer ceux qui s'opposent à tout ce qui affermit la liberté, il en est qui ne purent dissimuler leur mécontentement; on voulait faire une esclandre, exciter un mouvement pour briser les ressorts du gouvernement en lui ôtant la confiance publique. Au sortir de cette enceinte, on rencontra des patriotes, parmi lesquels étaient deux courriers du gouvernement; on crut que l'occasion était favorable, on les insulta : que faites-vous là coquins? leur dit-on. — Représentans, je ne vous insulte pas; je suis patriote. — Tu es un coquin, un espion des comités de salut public et de sûreté générale; ils en ont vingt mille à leurs ordres autour de nous. — Représentans, je ne puis employer la défense contre vous, mais je suis patriote autant que vous. — On répondit par des coups. Trois cents témoins en peuvent rendre témoignage.

» Il est donc prouvé que l'on cherche encore à avilir la Convention nationale; qu'on veut, à quelque prix que ce soit, la troubler. Si les

patriotes attaqués s'étaient défendus, vous sentez bien qu'on n'aurait pas manqué d'envenimer cette affaire ; on serait venu vous dire le lendemain que des représentans du peuple avaient été insultés par des hommes attachés au comité de salut public ; et peut-être ces inculpations, appuyées par des clameurs, n'auraient-elles pas laissé les moyens de se faire entendre. Voilà ce qui s'est passé, et vous n'en serez pas étonnés, si vous vous rappelez ces étranges discours tenus par quelques membres qui, au sortir de cette enceinte, annonçaient publiquement, à l'exemple de Lacroix, la peur que leur inspirait la seule idée de la justice nationale.

» Qui donc a dit à ceux que je désigne que le comité de salut public avait intention de les attaquer ? qui leur a dit qu'il existait des preuves contre eux ? le comité les a-t-il seulement menacés ?

» A-t-il manqué d'égards dans aucune circonstance envers les membres de la Convention nationale ? Si vous connaissiez tout, citoyens, vous sauriez que l'on aurait plutôt le droit de nous accuser de faiblesse. Quand les mœursseront plus pures, l'amour de la patrie plus ardent, des accusateurs généreux s'élèveront contre nous, et nous reprocheront de n'avoir pas montré assez de fermeté contre les ennemis de la patrie.

» C'est à vous de soutenir notre courage et d'animer notre zèle par votre énergie. Ceux qui cherchent à nous distraire de nos pénibles travaux par des trames continuelles dirigées contre le gouvernement même, font une diversion utile aux tyrans ligués contre nous.

» Quant au système de calomnie que l'on a dirigé contre tout ce qui est patriote de bonne foi, il tombera bientôt ; car c'est une propriété inséparable du temps, que de découvrir toujours la vérité, et si quelques membres purs, dupes du patriotisme égoïste de quelques gens que je vous ai désignés, avaient pu se livrer aux idées sinistres qu'on leur a suggérées, ils seront bientôt éclairés ; et il en sera d'eux comme des hommes purs qui avaient été égarés par les scélérats que la justice nationale a frappés.

» La patrie ne court qu'un seul danger, et c'est à vous de l'en garantir ; seulement ne souffrez pas que des intrigues ténébreuses troublent la tranquillité publique et la vôtre, par quelque explosion subite. S'il n'y a pas eu de mouvement en effet, ce n'est pas qu'on ne l'ait tenté ; mais le

peuple, invariablement attaché à la cause de la liberté, a été sourd aux instigations de ses ennemis ; il a su les juger. Aussi leur désespoir est-il porté à son comble. Ils paraissent déterminés à tout hasarder.

» A l'égard des dangers qui ne regardent que nous, reposez-vous sur nous du soin de les braver ; mais veillez sur la patrie, et ne souffrez pas qu'on porte atteinte à vos principes. Quand la confiance que vous avez mise en nous sera altérée, évitez à la patrie des déchiremens. Il vaudrait mieux peut-être encore que les ennemis de la patrie, que les amis de d'Orléans siégeassent momentanément au timon des affaires publiques, que de voir la Convention avilie et divisée.

» Si les vérités que je viens de proférer ont été entendues, nous continuerons nos travaux avec courage. Observez toutefois que nous avons besoin d'encouragemens, qu'on a tout fait pour rendre notre carrière pénible. C'est assez d'avoir à lutter contre les rois conjurés et contre tous les monstres de la terre, sans trouver à nos côtés des ennemis. Venez donc à notre secours ; ne permettez pas que l'on nous sépare de vous, puisque nous ne sommes qu'une partie de vous-mêmes, et que nous ne sommes rien sans vous. Donnez-nous la force de porter le fardeau immense, et presque au dessus des efforts humains, que vous nous avez imposé. Soyons toujours justes et unis, en dépit de nos ennemis communs. »

Le discours de Robespierre fut couvert des plus vifs applaudissemens.

*Lacroix* (*de la Marne.*) « J'appuie l'ordre du jour, et je prie la Convention de se bien persuader qu'il n'a pas été dans notre esprit de suspecter les intentions du comité...»

*Couthon.* « Le comité de salut public est loin de l'avoir pensé, il a su rendre justice à Lacroix. »

*Merlin* (*de Douai.*)« Comme c'est moi qui ai été le rédacteur du considérant, je crois devoir rappeler comment cela s'est passé. Avant-hier, lorsque le comité de salut public présenta le décret sur le tribunal révolutionnaire, plusieurs de mes collègues qui étaient autour de moi me conseillèrent de demander, par amendement, que les députés ne pussent être traduits au tribunal révolutionnaire que par un décret de la Convention. Je répondis que ce serait faire injure à la Convention ( *Plusieurs voix:*

C'est vrai ) parce que j'étais persuadé qu'elle n'avait pas entendu se dépouiller de ce droit. Hier, la même proposition fut faite à la Convention. Pour terminer la discussion d'une manière honorable je proposai la question préalable, motivée comme l'aurait fait tout esprit judicieux. Au surplus, citoyens, si mon esprit a erré il n'en a pas été de même de mon cœur. »

*Robespierre.* « Il est bon de dire que les observations que j'ai présentées sont des observations générales, et non pas des réflexions individuelles : elles ne peuvent regarder Merlin, dont la motion ne tendait qu'à atténuer et à combattre celle de Bourdon. Ceux que cela regarde se nommeront. »

*Tallien.* « J'ai demandé la parole pour expliquer un fait qu'on a présenté d'une manière inexacte à la Convention, parce que sans doute celui qui l'a rapporté avait intérêt à le dénaturer. Ce n'est pas avant-hier, comme on vient de le dire, mais bien hier soir à huit heures, que trois représentans du peuple, du nombre desquels j'étais, se promenaient non dans le bois des Tuileries, mais sur la terrasse, le long du palais. Nous fîmes trois ou quatre tours, sans faire attention si la conversation que nous tenions était entendue. Cependant ayant remarqué que cinq individus continuaient à nous suivre, nous leur dîmes que nous étions représentans du peuple. Deux de ces individus qui ne sont pas les deux courriers du comité de salut public, répondirent que cela leur était égal, qu'ils s'en moquaient. Nous les arrêtâmes, et ils furent conduits au corps-de-garde. L'un se dit marchand de vin, et l'autre...

*Robespierre.* « Le fait est faux ; mais un fait vrai, c'est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse avec effroi et publiquement de guillotine comme d'une chose qui les regarde, pour avilir et pour troubler la Convention nationale. »

*Tallien.* « Il ne fut pas du tout question des vingt mille espions... »

*Robespierre.* « Trois cents témoins l'ont entendu. Citoyens, vous pouvez juger de quoi sont capables ceux qui appuient le crime par le mensonge. Il est facile de prononcer entre les assassins et les victimes. »

*Tallien.* « Je vais... »

*Billaud-Varennes.* « L'impudence de Tallien est extrême ; il ment à

l'Assemblée avec une audace incroyable. Le fait dont il est question s'est passé avant-hier, puisque je le savais hier à midi. Les hommes dont a parlé Tallien sont d'excellens Jacobins dont l'un se nomme Jarri ; mais, citoyens, nous nous tiendrons unis ; les conspirateurs périront, et la patrie sera sauvée ! » ( *On applaudit.* )

Un membre demanda que la discussion fût fermée; un autre qu'il fût donné une seconde lecture du considérant. Barrère combattit la seconde proposition en ces termes : « Cette séance ne sera pas infructueuse pour la chose publique. Ne pas suprimer le *considérant* serait une chose dangereuse pour le gouvernement révolutionnaire; car, que dit le considérant? *Que le droit qu'a la représentation nationale de décréter ses membres d'accusation est un droit inaliénable.* Or, décréter une pareille disposition le lendemain qu'une loi sur le tribunal révolutionnaire était portée, la décréter sur une motion inquiète, qui tendait à produire des craintes sur la sûreté des représentans du peuple, n'est-ce pas évidemment vouloir faire soupçonner aux esprits crédules, et faire dire par les malveillans que le comité de salut public a eu l'intention de violer les lois qui constituent la représentation nationale? Mais il suffit que Merlin ait déclaré avoir écrit le considérant, pour qu'aucune intention malveillante ne puisse lui être attachée. Il n'en est pas de même de quelques-uns des auteurs de ces plaintes sourdes et de ces manœuvres contre le comité. Cependant la Convention ne peut pas entendre une seconde lecture, et je demande que l'on passe de suite à l'ordre du jour sur les diverses motions, et que le considérant soit rapporté. »

Barrère donna ensuite connaissance à la Convention de deux faits d'où il tira la conséquence que les manœuvres des conspirateurs et des contre-révolutionnaires à l'intérieur coïncidaient avec les projets de l'étranger contre la France.

« Tous les députés ne lisent pas les papiers anglais, dit-il; eh bien ! apprenez que pour nationaliser la guerre que les puissances coalisées nous font, ont dit sans cesse que nous sommes sans gouvernement, que nous ne nous entendons pas nous-mêmes ; que nous défaisons le lendemain ce que nous avons fait la veille, et que nous nous déchirons tour à tour. Vous

lirez dans les papiers anglais les réponses de *Pitt* à *Georges* et au parlement; vous y verrez qu'il leur répète tous les jours : « Quelle force peut avoir un gouvernement qui n'obtient pas de respect, et qui ne jouit d'aucune confiance. » C'est ainsi que nous attaquent nos ennemis. Ils sont donc leurs complices ou leurs auxiliaires, ceux qui le savent, et qui secondent autant qu'il est en eux, cette sorte d'attaque, par les méfiances dont ils nous entourent. Certes, ceux-là ne sont pas jaloux du gouvernement, qui cherchent par des insinuations perfides à empêcher le gouvernement de se rallier autour de la Convention, et la Convention autour du gouvernement dont il est le bras. . . . . .

. . . . . .

» Citoyens, nous ne pouvons vaincre l'Europe coalisée que par l'ensemble de nos vœux et de nos délibérations, car les moyens de la République sont abondans et vigoureux ; aussi le génie malfaisant des Anglais souffle sans cesse la division parmi nous. Tantôt ils ont voulu diviser les deux comités de salut public et de sûreté générale ; ensuite, diviser les membres de ces comités entre eux; ensuite, diviser les comités et la Convention, et enfin diviser la Convention.

» Jusqu'à présent les efforts liberticides des factions et de l'étranger n'ont pu féconder les germes de division qu'ils ont apportés dans notre sein. Comment donc auraient-ils conçu de nouvelles espérances, maintenant que les armées ont des succès, que l'intérieur est plus tranquille, que les chefs des factions ont subi la peine due à leurs crimes? Non, citoyens, leurs espérances horribles n'auront pas lieu, puisque les représentans ne peuvent plus douter que toutes les fois qu'ils attaquent, qu'ils tourmentent et qu'ils exaspèrent le gouvernement révolutionnaire, ils servent l'Angleterre qui lui a juré la haine la plus implacable, avec tous les crimes et tous les assassinats qui sont à sa solde.

» Voici l'autre fait, continue Barrère, qui prouve que tout est dirigé, dans l'intérieur de la République comme dans les Iles-Britanniques, contre le gouvernement révolutionnaire. Ce sont les membres de ce comité qu'on ne cesse de calomnier et d'assassiner à la fois au physique et au moral. Dans les fêtes des Anglais, au milieu de leurs jeux, dans leurs

repas mêmes, il n'est question que d'assassiner les membres des deux comités ; l'assassinat est une spéculation commerciale pour eux ; l'assassinat est honoré dans leurs jeux publics. C'est dans ces infâmes orgies, c'est dans leurs bals, qu'ils accordent surtout à Robespierre une horrible priorité. »

Barrère donna lecture du journal anglais *l'Étoile*, qui rendait compte d'un bal masqué où l'on avait vu une *Charlotte Corday* poursuivant un *Robespierre* qu'elle jurait de *maratiser* en temps et lieu. (*Mouvement d'horreur dans toute la Convention.*)

» Citoyens, ajoute l'orateur, voilà donc les fêtes de ce peuple cannibale ; voilà les jeux publics de ces rois marchands ; des assassins sont les acteurs de leurs bals, et le meurtre est le drame qui leur convient !

» Voilà donc aussi le sort des membres du gouvernement révolutionnaire. Accablés de travaux énormes, nous sommes placés entre tous les tyrans et leurs crimes, entre tous les aristocrates et leurs trahisons, entre les factions et leurs poignards, entre tous les mécontens et leurs intrigues, leurs fausses nouvelles et leurs insinuations perfides ; c'est à nous d'avertir les membres de la Convention nationale des dangers qu'on sème sous leurs pas, des calomnies dont on nourrit la crédulité, et des intentions funestes qu'on prête aux meilleurs patriotes.

» Je crois en avoir assez dit pour rappeler au peuple français ce qu'il peut espérer de ces anthropophages anglais, et ce qu'il doit craindre des ennemis de l'intérieur qui fomentent la division et la calomnie contre ses représentans, et contre le gouvernement révolutionnaire qui peut seul le sauver.

» Je demande que le considérant du décret rendu hier soit rapporté, et que l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur toutes les motions qui ont été faites à raison du décret sur le tribunal révolutionnaire.

*Couthon.* « Ma proposition résumée, c'est de rapporter le considérant et de passer purement et simplement à l'ordre du jour sur toutes les propositions d'hier et d'aujourd'hui. Au surplus, citoyens, je l'ai déjà dit, et je le répète, le comité est loin de se croire infaillible ; il vous présente quelquefois sans doute des projets qui ont besoin de votre discussion,

pour être perfectionnés ; mais dans ce cas, lorsqu'il y a lieu à des réclamations, ne convient-il pas, n'est-il pas juste, que le comité en soit instruit et qu'il soit appelé, ou au moins quelques-uns de ses membres, pour donner les motifs de la loi, et les soumettre à la sagesse de la Convention ? Telle est la prière que j'adresse à la Convention, au nom du comité, en répétant ma proposition de passer à l'ordre du jour. »

Cette proposition fut adoptée au milieu des plus vifs applaudissemens. Un membre fit la motion suivante : « Afin de faire sentir aux défenseurs de la patrie combien la haine que nous avons vouée aux Anglais est juste et fondée, je demande que les faits annoncés par Barrère soient insérés au Bulletin ; ils feront connaître le caractère féroce des Anglais, qui aiguisent jusque dans leurs jeux les poignards qu'ils veulent enfoncer dans le cœur des plus infatigables défenseurs de la liberté. » Cette proposition fut décrétée.

La séance que nous venons de rapporter a une très grande importance historique, en ce quelle fut la première bataille que se livrèrent les Montagnards purs et les immoraux. L'avantage resta aux premiers ; malheureusement ce fut la seule victoire qu'ils remportèrent.

# CHAPITRE II.

SOMMAIRE. — Le gouvernement se scinde en deux partis rivaux. — Lettre de Tallien à Robespierre. — Séances du club des Jacobins dans lesquelles Robespierre commence ses hostilités contre les Immoraux. — Arrestation de Catherine Théos. — Robespierre s'éloigne du comité de salut public. — Ses discours aux Jacobins. — Lettre que lui écrit Payan, agent national de la Commune. — Députation des Jacobins à la Convention.

La désunion était dans le gouvernement. Non seulement les deux comités de salut public et de sûreté générale étaient en hostilité l'un contre l'autre, mais une dissidence profonde avait éclaté parmi les membres du premier; Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois n'aspiraient qu'au moment de se débarrasser de Robespierre, dont l'inflexibilité de principes les gênait et leur semblait un reproche continuel. Couthon, avant de présenter la loi du 22 prairial à la Convention, ne l'avait point soumise à l'approbation du comité de sûreté générale, et les membres de ce comité en étaient choqués ; ils étaient également offensés de ce que Robespierre, Couthon et Saint-Just avaient créé sans leur assentiment un comité de police qui empiétait sur leurs attributions. Ceux des membres du comité de salut public qui n'avaient point participé à la création de ce comité, éprouvaient un dépit et un ressentiment semblables.

Les deux partis se dessinaient chaque jour davantage, et les haines s'envenimaient, se condensaient de plus en plus. Les immoraux avaient pris pour auxiliaire la calomnie et ils en faisaient un formidable usage contre

Robespierre, qui se croyait assez fort de la pureté de ses intentions pour triompher de ses ennemis.

La loi du 22 prairial épouvantait à tel point les immoraux et les corrompus que soixante d'entre eux ne couchaient plus chez eux. Fouché, Tallien, Barras, Bourdon (de l'Oise), Lecointre étaient dans des terreurs continuelles. Le lendemain de la séance de la Convention où Robespierre avait si vigoureusement apostrophé Tallien, celui-ci lui écrivit une lettre, où il cherchait à pallier ses torts, et où il demandait, en quelque sorte, grace pour ses méfaits. On y remarquait les passages suivans: «*L'imposture soutenue par le crime*... Ces mots terribles et injustes, Robespierre, retentissent encore dans mon ame ulcérée. Je viens, avec la franchise d'un homme de bien, te donner quelques éclaircissemens. Des intrigans, qui aiment à voir les patriotes divisés, t'entourent depuis long-temps et te donnent des préventions contre plusieurs de tes collègues, et surtout contre moi. Ce n'est pas la première fois qu'on en use ainsi. On doit se rappeler ma conduite dans un temps où j'aurais eu bien des vengeances à exercer. Je m'en rapporte à toi. Eh bien! Robespierre, je n'ai changé ni de principe, ni de conduite. Ami constant de la justice, de la vérité et de la liberté, je n'ai pas dévié un seul moment.

. . . . . .

» J'ai pu sans doute commettre quelques erreurs; mais elles ont été involontaires et inséparables de l'humaine faiblesse. . . . . .

» Ne crois pas que ce soit la crainte qui me fasse ainsi parler, mais bien le désir de servir ma patrie, et de prouver que je mérite l'estime de mes collègues et de mes concitoyens.

» Tels sont, Robespierre, mes sentimens; jamais ils ne changeront. Vivant seul et isolé, j'ai peu d'amis, mais je le serai toujours de tous les vrais défenseurs des droits du peuple. *Signé*, TALLIEN.»

Voilà comment s'exprimait Tallien, le 25 prairial (13 juin), et le 9 thermidor (27 juillet) il fut un de ceux qui se ruèrent avec le plus de fureur contre Robespierre et qui l'envoyèrent à la mort.

Ce n'était pas seulement dans le sein de la Convention et du comité de salut public que Robespierre avait à lutter contre les immoraux et les cor-

rompus, mais encore dans le club des Jacobins! Ce fut dans la séance du 11 juin qu'il commença à appeler ces derniers à son secours et qu'il attaqua Fouché ( de Nantes) pour la première fois. Une députation de la société de Nevers se présenta à la tribune des Jacobins, pour repousser des inculpations dirigées contre elle. Après avoir fait l'énumération des services rendus à la chose publique par la société qui l'envoie, l'orateur annonce que les patriotes de Nevers avaient l'ame navrée et comprimée, en raison des persécutions atroces dont ils étaient chaque jour les malheureuses victimes.

*Fouché, président.* « Votre société mérite des reproches sévères. S'il est vrai de dire que le souffle impur de Chaumette n'a pu y exercer sa funeste influence pendant son séjour à Nevers, il paraît au moins certain que l'ombre de ce conspirateur y plane aujourd'hui. Des hommes suspects, incarcérés, ont été mis en liberté, et votre société n'a fait aucune réclamation; des patriotes ardens et purs, de vrais sans-culottes ont été calomniés par des gens de loi fédéralistes, et votre société a gardé le silence. Enfin sa correspondance est insignifiante, elle est nulle.

» Comme les Jacobins ne savent déguiser aucune vérité, je me fais un devoir, en leur nom, de relever quelques idées fausses et bien faibles que vous venez d'exprimer.

» Les patriotes, dites-vous, ont l'ame comprimée en ce moment à Nevers. Citoyens, jamais les cœurs forts ne peuvent être comprimés; les républicains savent mourir pour la vérité, comme pour la liberté, et le perfide qui vous dit qu'il n'est pas libre de manifester sa pensée, est un lâche; le crime est dans son cœur : il se plaint de ne pouvoir le produire.

» Vous nous donnez comme une preuve de votre opposition aux maximes des conspirateurs la fête que vous préparez à l'Être-Suprême; mais vous ne faites en cela qu'obéir à l'impulsion donnée à toute la nation. Ajoutez à cet élan naturel la force et le courage de vous dévouer à la défense des patriotes et à l'anéantissement de leurs oppresseurs; exercez les vertus démocratiques. Brutus rendit un hommage digne de l'Être-Suprême, en enfonçant le fer dans le cœur de celui qui conspirait contre la liberté de sa patrie. »

*Robespierre*. « J'ignore si la société a compris quel est le motif et l'objet de la démarche des membres de la société de Nevers; je demande si la réponse du président peut nous éclairer sur ce point. Pour moi, je vous assure que je n'y comprends rien. Si le président connaît tout ce qui tient à l'affaire de Nevers, il est de son devoir de s'expliquer. Tout le monde sait que Nevers a été un des principaux foyers des conspirations ourdies par Chaumette, de concert avec les partisans et la faction de l'étranger. On doit se rappeler qu'il abandonna son poste d'agent national près la commune de Paris, où il paraissait jouer un grand rôle, pour aller, sous un prétexte frivole, comploter dans la commune de Nevers; il est important qu'on nous instruise de ce qu'on a pu découvrir sur un pareil voyage. Je demande que le président nous explique sa réponse, et nous dise franchement ce qu'il pense. »

Fouché répondit d'une manière évasive. Robespierre ayant repris la parole s'étonna de l'insignifiance de la réponse de Fouché. « Il ne s'agit pas, dit-il, de jeter à présent de la boue sur la tombe de Chaumette, lorsque ce monstre a péri sur l'échafaud; il fallait lui livrer combat avant sa mort; depuis long-temps on a fait le mal, tout en parlant le langage des républicains: tel vomit aujourd'hui des imprécations contre Danton, qui naguère encore était son complice. Il en est d'autres qui paraissent tout de feu pour défendre le comité de salut public, et qui aiguisent contre lui les poignards.

» Les ennemis de la liberté ont conservé la même audace: ils n'ont pas changé de système; ils ne veulent point paraître se séparer des patriotes; ils les louent et les flattent; il leur échappe même des imprécations vagues contre les tyrans, et ils conspirent pour leur cause! C'est aux conspirateurs leurs amis qu'ils donnent le nom de patriotes; et ce sont ces derniers qu'ils désignent par la dénomination d'aristocrates; ils n'entourent le comité de salut public et les représentans du peuple que pour intriguer auprès d'eux, les égarer et anéantir ainsi la Révolution.

» Il existe encore deux partis dans la République: d'un côté le patriotisme et la probité, de l'autre l'esprit contre-révolutionnaire, la friponnerie et l'improbité qui s'acharnent à la ruine des empires, et à la perte du

genre humain. Patriotes, vous qui, dans la carrière de la Révolution, n'avez cherché que le bien public; vous qui n'y avez pas été jetés pour servir une faction criminelle, soyez plus que jamais sur vos gardes; les hommes pervers emploient tous les sacrifices imaginables pouranéantir la Convention, et égorger en détail les défenseurs de la patrie; ne vous endormez point dans une fausse sécurité; n'abandonnez pas la Convention et le gouvernement dont elle est le centre; que des voix courageuses s'élèvent pour faire connaître la vérité; étouffez les clameurs des intrigans qui nous entourent journellement, qui changent le patriotisme en aristocratie, et réciproquement l'aristocratie en patriotisme. Ne vous lassez pas de nous instruire; soyez assurés que le vœu de nous sacrifier pourtous les patriotes est toujours profondément gravé dans nos cœurs, que nous sommes résolus de défendre de tout notre pouvoir la vertu persécutée, et de combattre avec force et constance les ennemis de la liberté et du patriotisme. Tel est le vœu que j'adresse, de la part des représentans, aux patriotes opprimés; il n'est pas naturel que nous restions indifférens sur leur compte; la première des vertus républicaines est de veiller pour l'innocence. Patriotes purs, on vous fait une guerre à mort; sauvez-vous, sauvez avec vous les amis de la liberté. »

Ce discours fut suivi des plus vifs applaudissemens. Dans la séance du 1^er^ juillet (13 messidor), Robespierre reparut sur la brèche et signala la fausse marche imprimée par les immoraux au gouvernement révolutionnaire. Il défendit les patriotes opprimés et se défendit lui-même; car déjà les plus odieuses calomnies planaient sur lui, calomnies qui devaient après sa mort prendre une si grande consistance, et qui depuis quarante ans ont servi à formuler les jugemens de l'histoire. Robespierre commença son discours avec une grande vigueur d'éloquence :

« Il est temps, dit-il, que la vérité fasse entendre dans cette enceinte des accens aussi mâles et aussi libres que ceux dont cette salle a retenti dans toutes les circonstances où il s'est agi de sauver la patrie.

» Quand le crime conspire dans l'ombre la ruine de la liberté, est-il pour des hommes libres, des moyens plus forts que la vérité et la publicité? Irons-nous, comme les conspirateurs, concerter dans des repaires

obscurs, les moyens de nous défendre contre leurs efforts perfides? Irons-nous répandre l'or et semer la corruption? En un mot, nous servirons-nous contre nos ennemis des mêmes armes qu'ils emploient pour nous combattre? Non. Les armes de la liberté et de la tyrannie sont aussi différentes que la liberté et la tyrannie sont opposées. Contre les scélératesses des tyrans et de leurs amis, il ne nous reste d'autre ressource que la vérité et le tribunal de l'opinion publique, et d'autre appui que les gens de bien.

» On juge de la prospérité d'un état, ajoute Robespierre, moins par les succès de l'extérieur que par l'heureuse situation de l'intérieur. Quand les factions sont audacieuses, quand l'innocence tremble pour elle-même, la République n'est pas fondée sur des bases durables.

» Je dénonce ici aux gens de bien un système odieux qui tend à soustraire l'aristocratie à la justice nationale, et à perdre la patrie en perdant les patriotes ; car la cause de la patrie et celle des patriotes, c'est la même chose.

» De tout temps les ennemis de la patrie ont voulu assassiner les patriotes au physique et au moral. Aujourd'hui, comme dans tous les temps, on s'efforce de jeter sur les défenseurs de la République un vernis d'injustice et de cruauté ; on dénonce, comme des attentats contre l'humanité, la sévérité employée contre les conspirateurs. Celui qui protége et favorise ainsi les aristocrates combat par là même les patriotes : il faut que la Révolution se décide par la ruine des uns et des autres.

» L'homme humain est celui qui se dévoue pour la cause de l'humanité, et qui poursuit avec rigueur et avec justice celui qui s'en montre l'ennemi ; on le verra toujours tendre une main secourable à la vertu outragée et à l'innocence opprimée.

» Le barbare est celui qui, sensible pour les conspirateurs, est sans entrailles pour les patriotes vertueux ; les mêmes hommes qui se laissent attendrir par l'aristocratie sont implacables pour les patriotes. *La faction des Indulgens,* sont des termes par lesquels on a cherché à caractériser les anthropophages, dont l'humanité consiste à parer les coups portés aux ennemis de l'humanité, pour leur donner la facilité d'en porter de nou-

veaux aux patriotes. Ce système ne doit avoir d'autre nom que celui de *contre-révolutionnaire*, parce qu'il tend à égorger les défenseurs de la patrie, et à jeter sur eux une teinte affreuse de cruauté. La faction des Indulgens est confondue avec les autres; elle en est l'appui et le soutien. Le premier devoir d'un bon citoyen est donc de la dénoncer en public. Je ne prendrais pas aujourd'hui la parole contre elle, si elle n'était pas devenue assez puissante pour essayer de mettre des entraves à la marche du gouvernement.

» Tandis qu'un petit nombre d'hommes s'occupe avec un zèle infatigable aux travaux qui leur sont imposés par le peuple, une multitude de fripons et d'agens de l'étranger ourdit dans le silence une combinaison de calomnies et de persécution contre les gens de bien. Déjà sans doute on s'est aperçu que tel patriote qui veut venger la liberté et l'affermir est sans cesse arrêté dans ses opérations par la calomnie, qui le présente aux yeux du peuple comme un homme redoutable et dangereux. Elle fait donner à la vertu l'apparence du crime, et à la bassesse du crime la gloire due à la vertu.

» Chaque jour elle invente de nouveaux forfaits pour réussir dans ses affreux complots; ce sont les indulgens qui ne cessent de s'en servir comme d'une arme terrible. Cette faction grossie des débris de toutes les autres, réunit par le même lien tout ce qui a conspiré contre la Révolution; elle a profité de l'expérience, pour renouer ses trames avec plus de perfidie; aujourd'hui elle met en œuvre les mêmes moyens employés jadis par les Brissot, les Danton, les Hébert, les Chabot et tant d'autres scélérats.

» Plusieurs fois on a vu les comités de salut public et de sûreté générale attaqués en masse; aujourd'hui, on aime mieux attaquer les membres en particulier, pour parvenir à briser le faisceau. Autrefois, on n'osait pas diriger ses coups contre la justice nationale; aujourd'hui, on se croit assez fort pour calomnier le tribunal révolutionnaire, et le décret de la Convention concernant son organisation; l'on va même jusqu'à révoquer en doute sa légitimité. Vous sentez toute l'importance de ces machinations; car détruisez la confiance accordée aux patriotes, et alors le gouvernement

révolutionnaire est nul, ou il est la victime des ennemis du bien public, et alors l'aristocratie triomphe. Détruisez le tribunal révolutionnaire, ou composez-le de membres agréables aux factieux ; comment pourrez-vous espérer de rompre les fils des conspirations, si la justice est exercée par les conjurés eux-mêmes ?

» Les despotes et leurs satellites savent bien que, lorsqu'un patriote succombe, d'autres patriotes succombent aussi, et la cause du patriotisme éprouve le même sort. Ils croient pouvoir nous amener à nous détruire les uns les autres, par la défiance qu'ils veulent exciter parmi nous. Ils affectent de présenter aux citoyens les travaux de la Convention nationale, comme ceux de quelques individus. On a osé répondre dans la Convention que le tribunal révolutionnaire n'avait été organisé que pour égorger la Convention elle-même : malheureusement cette idée a obtenu trop de consistance. En un mot, je le répète, aujourd'hui les premières tentatives faites pour détruire la liberté sont renouvelées avec des formes plus respectables. Le plus haut degré du courage républicain est de s'élever au dessus des considérations personnelles, et de faire connaître, au péril de sa vie et même de sa réputation, les perfidies de nos ennemis. Quant à moi, quelque effort que l'on fasse pour me fermer la bouche, je crois avoir autant de droit de parler, que du temps des Hébert, des Danton, etc. Si la Providence a bien voulu m'arracher des mains des assassins, c'est pour m'engager à employer utilement les momens qui me restent encore.

» Les défenseurs de la patrie ont à combattre ordinairement les assassins et les calomniateurs ; mais il est affreux d'avoir à répondre en même temps et aux uns et aux autres. Qu'un homme arrange dans un cercle des actes d'accusation contre les patriotes, c'est un phénomène qui se réalise aujourd'hui. Les assassins et les calomniateurs sont les mêmes hommes envoyés ici par le tyran de Londres. On lit dans les papiers payés par l'Angleterre les mêmes choses que disent chaque jour des Français que je dénonce comme agens de l'Angleterre et de la tyrannie.

» Qu'il me soit permis de parler de moi, dans une affaire qui n'est pas bien importante pour moi, du côté de l'intérêt personnel. A Londres, on me dénonce à l'armée française comme un dictateur ; les mêmes calomnies

ont été répétées à Paris : vous frémiriez si je vous disais en quel lieu. A Londres on a dit qu'en France la calomnie avait réussi, et que les patriotes étaient divisés ; à Londres on a fait des caricatures, on me dépeint comme l'assassin des *honnêtes gens ;* des libelles imprimés sous les presses fournies par la nation elle-même me dépeignent sous les mêmes traits. A Paris on dit que c'est moi qui ai organisé le tribunal révolutionnaire ; que ce tribunal a été organisé pour égorger les patriotes et les membres de la Convention ; je suis dépeint comme un tyran et un oppresseur de la représentation nationale. A Londres on dit qu'en France on imagine de prétendus assassinats pour me faire entourer d'une garde militaire. Ici l'on me dit, en me parlant de la *Renault,* que c'est sûrement une affaire d'amourette, et qu'il faut bien croire que j'ai fait guillotiner son amant. C'est ainsi que l'on absout les tyrans, en attaquant un patriote isolé, qui n'a pour lui que son courage et sa vertu. »

Ici, Robespierre fut interrompu par un citoyen des tribunes qui lui cria : *Robespierre, tu as tous les Français pour toi.* Il reprit en ces termes :

« La vérité est mon seul asile contre le crime : je ne veux ni de partisans ni d'éloges : ma défense est dans ma conscience. Je prie les citoyens qui m'entendent de se rappeler que les démarches les plus innocentes et les plus pures sont exposées à la calomnie, et qu'ils ne peuvent rien faire que les tyrans ne cherchent à les tourner contre eux.

» Quelle doit être la conduite des amis de la liberté, lorsqu'ils se trouvent dans la misérable alternative ou de trahir la patrie, ou d'être traités de tyrans, d'oppresseurs, d'hommes injustes et avides de sang, s'ils ont le courage de remplir leurs devoirs et la tâche que leur impose la Convention, et de préférer l'innocence opprimée à la horde exécrable des scélérats qui conspirent contre la liberté ? Trahissez la patrie d'une manière adroite, bientôt les ennemis du peuple sont à votre secours. Défendez la cause de la justice, vous ne pourrez pas dire une parole sans être appelé tyran et despote ; vous ne pourrez pas invoquer l'opinion publique, sans être désigné comme un dictateur. Ceux qui défendent courageusement la patrie sont exposés comme ils l'étaient du temps de Brissot ; mais

je préférerais encore au moment actuel celui où je fus dénoncé par Louvet sur le rapport de ma satisfaction personnelle : les ennemis des patriotes étaient alors moins atroces et moins perfides qu'aujourd'hui.

» L'accusation de Louvet est retrouvée dans un acte recueilli parmi les papiers du secrétaire de Camille Desmoulins, aussi du conspirateur Danton ; cet acte était près de paraître, lorsque le comité de sûreté générale l'a découvert et l'a renvoyé au comité de salut public. Les conjurés y citent tout ce qui s'est passé dans la Révolution, à l'appui de leur dénonciation contre un prétendu système de dictature. A examiner l'absurdité de la dénonciation, il serait inutile d'en parler ; des calomnies aussi grossières ne sont pas faites pour séduire les citoyens, mais on verra qu'elles n'étaient préparées que comme un manifeste qui devait précéder un coup de main contre les patriotes. Que direz-vous si je vous apprends que ces atrocités n'ont pas semblé révoltantes à des hommes revêtus d'un caractère sacré, si parmi nos collègues eux-mêmes il s'en est trouvé qui les ont colportées !...

. . . . . .

» Quand les circonstances se développeront, dit encore Robespierre en terminant, je m'expliquerai plus au long ; aujourd'hui j'en ai dit assez pour ceux qui sentent. Il ne sera jamais au pouvoir de personne de m'empêcher de déposer la vérité dans le sein de la représentation nationale et des républicains. Il n'est pas au pouvoir des tyrans et de leurs valets de faire échouer mon courage.

» Qu'on répande des libelles contre moi, je n'en serai pas moins toujours le même, et je défendrai la liberté et l'égalité avec la même ardeur. Si l'on me forçait de renoncer à une partie des fonctions dont je suis chargé, il me resterait encore ma qualité de représentant du peuple, et je ferais une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs. »

Par ces dernières paroles, Robespierre faisait allusion à la situation dans laquelle il se trouvait vis-à-vis de ses collègues du comité de salut public, avec lesquels il avait rompu violemment, et il donnait à entendre que les calomnies et les hostilités dont il était l'objet de leur part le mettraient peut-être dans la nécessité de se démettre de ses fonctions de membre du gou-

vernement. Depuis quelque temps en effet il n'assistait plus aux séances du comité de salut public.

Il y avait à Paris une vieille folle nommée Catherine Théos qui se disait la mère de Dieu et qui appelait Robespierre son fils. Les ennemis de Robespierre, qui saisissaient avec empressement toutes les occasions de lui nuire et de le calomnier, prirent prétexte de cela pour dire qu'il voulait se faire chef de secte et se faire adorer comme une divinité. Ils allèrent plus loin, ils firent arrêter Catherine Théos et ses adhérens et les traduisirent devant le tribunal révolutionnaire comme des conspirateurs, dans le but de compromettre Robespierre. La vérité est que ce dernier n'avait eu avec ces nouveaux illuminés aucune relation soit directe, soit indirecte. La seule preuve que ses ennemis pussent faire valoir contre lui, preuve qui n'en était pas une, c'est que lors de l'arrestation de Catherine Théos on avait trouvé cachée dans son lit une lettre dans laquelle Robespierre était appelé le *Verbe éternel, le Rédempteur du genre humain, le Messie désigné par les prophètes.*

Les ennemis de Robespierre, tels que Vadier, Barrère, Collot-d'Herbois, s'emparèrent perfidement de cette pièce, qui n'était rien moins que concluante, et en firent une arme contre lui. Au sujet de l'arrestation de Catherine Théos, il s'éleva dans le comité de salut public une discussion concernant l'athéisme et la liberté des cultes. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois récriminèrent sur la fête à l'Être-Suprême et reprochèrent à Robespierre, en termes injurieux, ses tendances religieuses. Robespierre invoqua la liberté de conscience ; mais voyant que ses collègues cherchaient une rupture définitive, il se retira et ne reparut plus au comité. Il y eut alors scission complète entre les deux fractions du comité, c'est-à-dire entre Robespierre, Couthon, Saint-Just d'une part, et Collot, Billaud, Barrère de l'autre.

Les aristocrates, les contre-révolutionnaires, qui depuis la chute de la royauté, s'étaient successivement ralliés aux Girondins, aux Hébertistes, aux Dantonistes, se rallièrent à la faction des immoraux et des corrompus, quand ils virent que cette faction avait juré la perte de celui en qui se résumait et se personnifiait la Révolution. C'était un soulèvement presque

général contre Robespierre. Il fallait un nouveau 31 mai pour écraser cette nouvelle coalition du crime contre la vertu; Saint-Just le conseillait, mais ce n'était pas l'avis de Robespierre : il voulait laisser à ses ennemis le temps de se démasquer eux-mêmes, pour mieux en triompher. Quarante jours s'écoulèrent entre le moment où Robespierre s'éloigna du comité de salut public, et la crise du 9 thermidor. Pendant ce laps de temps, il ne parut que très rarement à la Convention, et n'y prit pas une seule fois la parole; il resta complètement étranger aux actes du gouvernement. Que faisait-il cependant? Il assistait assidument aux séances des Jacobins et préparait les esprits par ses discours aux grands événemens qui allaient surgir.

Dans la séance du 9 juillet (21 messidor), une députation de la ville de Saint-Étienne étant venue se plaindre des persécutions que les aristocrates du département de Saône-et-Loire faisaient endurer aux patriotes, Robespierre prit la parole en ces termes :

« Toutes les injustices particulières qui vous sont dénoncées méritent de votre part une sérieuse attention. Le premier devoir d'un patriote c'est de secourir les opprimés : quiconque manque à ce devoir n'a pas même le sentiment du patriotisme. De toutes les vertus qui ont servi de bases à la Révolution, la plus belle et la plus véritable est la plus négligée. Rien de si commun que les beaux discours insignifians; rien de plus rare que la défense généreuse des opprimés, quand on n'en attend aucun profit; rien de si commun que le ménagement pour les aristocrates; rien de si rare qu'une sincère humanité envers les bons citoyens dans le malheur.

» De tous les décrets qui ont sauvé la République, le plus sublime, le seul qui l'ait arraché à la corruption et qui ait affranchi les peuples de la tyrannie, c'est celui qui a mis la probité et la vertu à l'ordre du jour. Si ce décret était exécuté, la liberté serait parfaitement établie, et nous n'aurions plus besoin de faire retentir les tribunes populaires de notre voix : mais des hommes qui n'ont que le masque de la vertu mettent les plus grandes entraves à l'exécution des lois de la vertu même; ils veulent se faire de ce masque un moyen de parvenir au pouvoir.

» Il est peu d'hommes généreux qui aiment la vertu pour elle-même,

et qui désirent avec ardeur le bonheur du peuple. Tous les scélérats ont abusé de la loi qui a sauvé la liberté et le peuple français. Ils ont feint d'ignorer que c'était la justice suprême que la Convention avait mise à l'ordre du jour, c'est à dire le devoir de confondre les hypocrites, de soulager les malheureux et les opprimés, et de combattre les tyrans; ils ont laissé à l'écart ces grands devoirs, et s'en sont fait un instrument pour tourmenter le peuple et perdre les patriotes.

» Il existe un comité révolutionnaire dans la République; vous allez croire peut-être qu'il s'est imaginé qu'il fallait anéantir l'aristocratie. Point du tout, il a cru qu'il fallait arrêter tous les citoyens qui, dans un jour de fête, se seraient trouvés ivres. Grace à cette *heureuse* application de la loi, tous les contre-révolutionnaires sont restés tranquilles et en pleine sécurité, tandis que les artisans et les bons citoyens qui s'étaient par hasard livrés à un moment de gaieté, ont été incarcérés.

» Sans doute nous sommes plus ennemis de toute espèce de vices que ces inquisiteurs méchans et hypocrites; nous savons que l'ivresse est une maladie dont il faut guérir les hommes, mais nous savons aussi distinguer les faux patriotes qui persécutent le peuple, tandis qu'ils sont indulgens pour les aristocrates.

» La ligue de toutes les factions a partout le même système. S'il est parmi elles quelque apparence de vertu, ce n'est qu'un masque imposteur; les scélérats qui l'adoptent n'exigent jamais une soumission réelle aux lois de la République, ils ne voient dans les nobles que des cultivateurs paisibles, de bons maris, et ils ne s'informent pas s'ils sont amis de la justice et du peuple.

» Le décret qui met la vertu à l'ordre du jour est fécond en grandes conséquences. Nous avions prévu qu'on en abuserait; mais en même temps nous avions pensé que ce décret, porté contre les oppresseurs, imposerait aux fonctionnaires publics le devoir d'exercer la vertu, et de ne jamais s'écarter des obligations qui les lient à la patrie; mais ces obligations ne les forcent point à s'appesantir, avec une inquisition sévère, sur les actions des bons citoyens pour détourner les yeux de dessus les crimes des fripons : ces fripons, qui ont cessé d'attirer leur attention, sont ceux-là

même qui oppriment l'humanité, et sont de vrais tyrans. Si les fonctionnaires publics avaient fait ces réflexions, ils auraient trouvé peu de coupables à punir, car le peuple est bon; et la classe des méchans est la plus petite.

» C'est en vain que Roland me vante ses vertus et me présente le tableau de sa vie privée; sans examiner ni cette apologie fastidieuse, ni l'histoire scandaleuse de la vie privée d'un Barbaroux, je demande à un homme : qu'as-tu fait pour la prospérité de ton pays? Quels travaux as-tu entrepris pour arracher le peuple français au joug odieux de la servitude? S'il me répond à cette question d'une manière satisfaisante, alors je le crois vertueux.»

Ce discours de Robespierre renferme de très grandes vérités, et nous aimons à croire que nos lecteurs nous sauront gré d'en avoir reproduit la majeure partie. La justification pleine et entière de Robespierre et des hommes qui suivirent la même ligne politique que lui est plus importante qu'on ne pense, car c'est la justification même de la Révolution.

« Il est facile de s'endormir après la victoire, dit l'orateur en terminant son discours; nos ennemis qui le savent bien, ne manquent pas de faire des efforts pour détourner notre attention de dessus leurs crimes. La véritable victoire est celle que les amis de la liberté remportent sur les factions : c'est une victoire qui appelle chez les peuples la paix, la justice et le bonheur. Une nation n'est pas illustrée pour avoir abattu des tyrans et enchaîné des peuples; ce fut le sort des Romains et de quelques autres nations; notre destinée, beaucoup plus sublime, est de fonder sur la terre l'empire de la sagesse, de la justice et de la vertu.

» Nous ne pourrons atteindre ce but que par des institutions sages, qui ne peuvent être fondées que sur la ruine des ennemis incorrigibles de la liberté. Voyez ce qu'il arrive à chaque effort du crime contre la vertu; les factions redoublent d'artifice à mesure que nous déployons notre énergie, et, si cette même énergie vient à se ralentir, elles en profiteront pour prendre de nouvelles forces; elle disputeront le terrain, et donneront aux conspirateurs le temps de se rallier; à tout moment elles cherchent à diviser et à se faire des partisans; si l'on n'y prend garde, il se formerait bientôt des factions en assez grand nombre pour lutter contre la liberté, et égorger ses amis.

» En vous présentant ces réflexions, je dénonce les efforts de nos ennemis sans prédire leur succès; je sais que tout ce qui est criminel sur la terre doit disparaître ; mais il n'est pas moins vrai que le crime fit de tout temps, jusqu'à nous, le malheur du monde.

» Il faut une excessive légèreté pour s'endormir sur les conjurations, et pour perdre un instant ce courage ardent qui nous porte à dénoncer les conspirateurs ; ce n'est pas pour provoquer aucune mesure sévère contre les coupables, que j'ai pris ici la parole; que m'importe leur vie ou leur mort, pourvu que le peuple et la Convention soient éclairés.

» Mon but est de prémunir tous les citoyens contre les piéges qui leur sont tendus, et d'éteindre la nouvelle torche de discorde qu'on cherche à allumer dans la Convention. Ce qu'on voit tous les jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'on veut avilir et anéantir la Convention par un système de terreur ; il existe des rassemblemens qui ont pour but de répandre ces funestes idées ; on cherche à persuader à chaque membre que le comité de salut public l'a proscrit.

» Ce complot existe ; mais, puisqu'on le connaît, tous les bons citoyens doivent se rallier pour l'étouffer. C'est ici que dans tous les temps les députés patriotes se sont réunis pour faire triompher la vertu : si la tribune des Jacobins devient muette depuis quelque temps, ce n'est pas qu'il ne leur reste rien à dire ; mais le profond silence qui y régne est l'effet d'un sommeil léthargique, qui ne permet pas d'ouvrir les yeux sur les dangers de la patrie ; on veut donc forcer la Convention à trembler ; on veut la prévenir contre le tribunal révolutionnaire, et rétablir le système des Danton, des Camille Desmoulins ; on a semé partout des germes de division ; on a substitué la défiance à la franchise, le calcul des ames faibles au sentiment généreux des fondateurs de la République : il faut toujours en revenir à ces principes : la vertu publique et la justice suprême sont les deux lois souveraines sous lesquelles doivent ployer tous ceux qui sont chargés des intérêts de la patrie.

» Il n'y a qu'un moyen pour un peuple qui ne peut pénétrer par lui-même à chaque instant dans les replis de l'intrigue : c'est de conserver ses droits et de faire en sorte que son courage ne puisse échouer contre la

perfidie ; c'est de comparer avec la justice tout ce qui n'en a que l'apparence ; tout ce qui tend à un résultat dangereux est dicté par la perfidie.

» Il est un sentiment gravé dans le cœur de tous les patriotes et qui est la pierre de touche pour reconnaître leurs amis ; quand un homme se tait au moment où il faut parler, il est suspect ; quand il s'enveloppe de ténèbres, ou qu'il montre pendant quelques instans une énergie qui disparaît aussitôt ; quand il se borne à de vaines tirades contre les tyrans, sans s'occuper des mœurs publiques et du bonheur de tous ses concitoyens, il est suspect.

» Quand on voit des hommes ne sacrifier des aristocrates que pour la forme, il faut porter un examen sévère sur leurs personnes.

» Quand on entend citer des lieux communs contre Pitt et les ennemis du genre humain, et que l'on voit les mêmes hommes attaquer sourdement le gouvernement révolutionnaire ; quand on voit des hommes, tantôt modérés, tantôt hors de toute mesure, déclamant toujours, et toujours s'opposant aux moyens utiles qu'on propose, il est temps de se mettre en garde contre les complots.

» La Révolution se terminerait d'une manière bien simple, et sans être inquiétée par les factieux, si tous les hommes étaient également amis de la patrie et des lois.

» Mais nous sommes bien éloignés d'en être arrivés à ce point ; j'en atteste les hommmes probes, qu'ils déclarent, si, lorsqu'ils veulent défendre un patriote tout criblé des blessures de l'aristocratie, et qu'un aristocrate doucereux se présente, il ne se groupe pas aussitôt autour de ce dernier beaucoup d'hommes qui cherchent à le soutenir ?

» Mais les gémissemens d'un patriote opprimé ont-ils donc plus de peine à se faire entendre dans de certaines ames que les plaintes hypocrites de l'aristocratie ?

» Concluons de là que le gouvernement républicain n'est pas encore bien assis, et qu'il y a des factions qui contrarient ses effets. Le gouvernement révolutionnaire a deux objets : la protection du patriotisme et l'anéantissement de l'aristocratie. Jamais il ne pourra parvenir à ce but, tant qu'il sera combattu par les factions. Assurer la liberté sur des bases

inébranlables sera pour lui une chose impossible, tant que chaque individu pourra se dire : si aujourd'hui l'aristocratie triomphe, je suis perdu. Il y aura toujours dans le sein du peuple, une grande réaction contre les intrigues, et il en résultera peut-être beaucoup de déchiremens.

» Mais les scélérats ne triompheront pas, car il est impossible que les hommes qui ont épousé le système profond de la justice et de la liberté, consentent jamais à laisser à de si vils ennemis un triomphe qui serait à la fois la honte et la perte de l'humanité entière. Il faut que ces lâches conspirateurs, ou renoncent à leurs complots infâmes ou qu'ils nousarrachent la vie. Je sais qu'ils le tenteront, ils le tentent même tous les jours, mais le génie de la patrie veille sur les patriotes.

» J'aurais voulu donner plus d'ordre et de précision à ces réflexions, mais j'ai suivi le sentiment de mon ame. Je cherche à étouffer les germes de division et empêcher qu'il ne se forme deux partis dans la Convention: j'invite tous les membres à se mettre en garde contre les insinuations perfides de certains personnages qui, craignant pour eux-mêmes, veulent faire partager leurs craintes. Tant que la terreur durera parmi les représentans, ils seront incapables de remplir leur mission glorieuse. Qu'ils se rallient à la justice éternelle, qu'ils déjouent les complots par leur surveillance, que le fruit de nos victoires soit la liberté, la paix, le bonheur et la vertu, et que nos frères, après avoir versé leur sang pour nous assurer tant d'avantages, soient eux-mêmes assurés que leurs familles jouiront du fruit immortel que doit leur garantir leur généreux dévouement. »

Dans une autre séance des Jacobins, Robespierre attaqua ouvertement Fouché, et demanda qu'il fût invité à se rendre au sein de la société pour se disculper des reproches qui lui étaient adressés de toutes parts sur sa conduite à Lyon. Fouché écrivit à la société une lettre dont il fut donné lecture et par laquelle il la priait de suspendre son jugement à son égard; jusqu'à ce que les comités de salut public et de sûreté générale eussent fait leur rapport sur sa conduite politique et privée. Robespierre demanda la parole et s'exprima ainsi :

« Je commence par faire la déclaration que l'individu Fouché ne m'intéresse nullement. J'ai pu être lié avec lui, parce que je l'ai cru patriote;

quand je l'ai dénoncé ici, c'était moins à cause de ses crimes passés, que parce qu'il se cachait pour en commettre d'autres, et parce que je le regarde comme le chef de la conspiration que nous avons à déjouer. »

En effet, c'est Fouché qui joua le principal rôle dans le drame sanglant de thermidor, sinon ostensiblement, du moins en dessous main ; c'est lui qui dirigea tous les fils de cette vaste et exécrable trame, comme nous aurons occasion de le démontrer plus tard.

« J'examine la lettre qui vient d'être lue, continue Robespierre, et je vois qu'elle est écrite par un homme qui, étant accusé pour des crimes, refuse de se justifier devant ses concitoyens. C'est le commencement d'un système de tyrannie ; celui qui refuse de répondre à une société populaire dont il est membre, est un homme qui attaque l'institution des sociétés populaires.

» Ce mépris pour la société des Jacobins est d'autant plus inexcusable, que Fouché lui-même n'a point refusé son suffrage lorsqu'il fut dénoncé par les patriotes de Nevers, et que même il se réfugia au fauteuil des Jacobins. Il y fut placé parce qu'il avait des agens dans cette société, lesquels avaient été à Commune-Affranchie. Il vous débite un grand discours sur sa conduite dans la mission dont il avait été chargé.

» Je ne chercherai pas à analyser ce discours ; la société a jugé que Fouché ne veut rien dire, puisque ses réflexions sont insignifiantes.

» Il est étonnant que celui qui, à l'époque dont je parle, briguait l'approbation de la société, la néglige lorsqu'il est dénoncé, et qu'il semble implorer, pour ainsi dire, les secours de la Convention contre les Jacobins.

» Craint-il les yeux et les oreilles du peuple ?

» Craint-il que sa triste figure ne présente visiblement le crime ; que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son ame tout entière, et qu'en dépit de la nature qui les a cachées on n'y lise ses pensées ?

» Craint-il que son langage ne décèle l'embarras et les contradictions d'un coupable ?

» Un homme sensé doit juger que la crainte est le seul motif de la

conduite de Fouché ; or, l'homme qui craint les regards de ses concitoyens est un coupable.

» Il prend pour prétexte que sa dénonciation est renvoyée au comité de salut public ; mais oublie-t-il que le tribunal de la conscience publique est le plus infaillible ? Pourquoi refuse-t-il de s'y présenter ?

» L'obligation de rendre compte de sa mission aux comités de salut public et de sûreté générale, qui sont le gouvernement, et à la Convention qui en est la source, ou plutôt qui est le gouvernement par essence ; cette obligation, dis-je, ne détruit pas celle de paraître aux yeux d'une société respectable, et ne l'excuse pas d'avoir l'air de la mettre en contradiction avec la Convention. Un représentant est responsable à la Convention de ses actions ; mais un bon citoyen ne balance pas à paraître devant ses concitoyens.

» Si le système de Fouché pouvait dominer, il s'ensuivrait que ceux qui ont dénoncé des complots hors de la Convention ont commis un crime. Telle fut la marche de tous les conjurés qui, dès le moment où on a voulu les juger, ont fui cette société, et l'ont dénoncée aux différentes assemblées nationales comme un rassemblement de factieux.

» J'appelle ici Fouché en jugement ; qu'il réponde, et qu'il dise qui de lui ou de nous a soutenu plus dignement les droits de représentans du peuple et foudroyé avec plus de courage toutes les factions.

» Est-ce lui qui dévoila les Hébert et les Chaumette lorsqu'ils tramaient des projets d'assassinat, et qu'ils voulaient avilir la Convention ? non. C'est nous qui, dans cette tribune, lorsque les Hébertistes prétendaient être plus patriotes que nous, les avons fait voir à découvert ; c'est nous qui avons fait taire les fausses dénonciations.

» Qu'ils disent s'ils auraient été écoutés ici, ces hommes qui n'avaient servi la Révolution que pour la déshonorer et la faire tourner au profit de l'étranger et de l'aristocratie. Tous les vils agens qui conspiraient n'ont pas plus tôt vu leurs pareils dévoilés et punis, qu'ils ont paru abandonner leur cause ; et, parce que nous avions écarté les calomnies perfidement combinées contre la Convention, ils ont étendu ce principe sur eux-mêmes, de manière à le rendre tyrannique. Les moindres paroles contre cette espèce

d'hommes ont été regardées par eux comme des crimes, la terreur était le moyen dont ils se servaient pour forcer les patriotes au silence ; ils plongeaient dans les cachots ceux qui avaient le courage de le rompre, et voilà le crime que je reproche à Fouché. »

Robespierre demande ensuite quelle ressoure il lui resterait si, tandis que des conjurés conspirent et préparent des poignards pour l'assassiner, il ne pouvait parler en présence des amis de la liberté. Il déclare que Fouché est un vil et méprisable imposteur, et que sa conduite ressemble exactement à celle de Brissot ; en terminant il dit qu'il fait toutes ces observations afin que les conspirateurs sachent une bonne fois que jamais ils n'échapperont à la surveillance du peuple. Sur la motion d'un de ses membres, la société des Jacobins prononça l'exclusion de Fouché.

La conjuration tramée contre Robespierre et contre la portion pure de la Montagne, faisait les plus effrayans progrès. Robespierre avait commis une faute en s'éloignant du comité de salut public et en ne paraissant plus à la tribune de la Convention, il avait laissé le champ libre à ses ennemis ; ceux-ci en profitèrent avec une infernale habileté.

Ses amis, justement alarmés des dangers dont il était environné, lui suggérèrent l'idée de prononcer un discours qui démasquât et écrasât la faction des corrompus. Payan, agent national de la commune, lui écrivit une lettre dans laquelle il lui donna les plus sages et les plus judicieux conseils sur la conduite qu'il avait à tenir. Cette lettre est un monument historique d'une haute importance ; nous la reproduisons entièrement.

« *Paris, ce nonidi, messidor, an* II.

» Je crois, citoyen, que vous vous occupez dans ce moment d'un rapport relatif à Catherine Théos et aux scélérats qui ont profité du décret rendu à ce sujet, pour réveiller le fanatisme presqu'éteint. Il me paraît très important et très urgent. Je crois devoir vous soumettre quelques réflexions sur cet objet ; je ne les présente qu'à vous seul : si elles sont mauvaises, elles ne produiront point d'effets dangereux ; si elles sont bonnes, je les confie à un citoyen qui pourra en tirer un parti favorable à la cause de la liberté. Après le faible rapport du comité de sûreté générale, il faut que le comité de salut public en présente un imposant, d'un

intérêt général, propre à faire oublier le premier, propre à rejeter sur le gouvernement toute la confiance que le rapport de Catherine Théos a fait perdre au comité de sûreté générale; un rapport, en un mot, philosophique, présentant le rapide tableau de toutes les factions, désignant les liaisons qu'elles ont entre elles, et les anéantissant toutes au même instant.

» J'irai d'abord au fait, et je vous présenterai franchement mon opinion; mon cœur vous est ouvert dans ce moment, et il n'est aucune réflexion de mon esprit qui ne vous soit soumise, et que mon cœur n'avoue sans peine. Le comité de sûreté générale, soit jalousie, soit petitesse des hommes qui le composent, soit tendance naturelle à toutes les autorités de s'élever les unes au dessus des autres, soit qu'il fût piqué de n'avoir pas dénoncé lui-même Hébert et Danton, a voulu dévoiler une conspiration; mais il n'a fait qu'une comédie ridicule et funeste à la patrie, tandis que le comité de salut public avait fait de grandes choses qui ont sauvé la République. Plusieurs des membres du comité de sûreté générale croient avoir à se plaindre du gouvernement; Amar n'oublie pas qu'il lui a reproché, avec raison, d'avoir fait un rapport de procureur, dénué de vues politiques, tel, en un mot, qu'il a fallu, d'après lui, renvoyer Chabot et ses complices au tribunal criminel, et non au tribunal révolutionnaire; il ne sut pas profiter des moyens mis en ses mains pour faire abhorrer les hommes corrompus, et pour convaincre la France que cette faction était née des factions réunies du royalisme et de l'étranger; il ne vit que Chabot et l'argent qu'il avait volé, il oublia les conspirations précédentes; il n'embrassa ni la France ni la Révolution, ni l'avenir; il ne vit rien en législateur, et le fil qui unissait les conspirations de Chabot et de Brissot échappa à sa vue débile et peu exercée.

» Eh bien! dans ce comité, vous ne trouverez que des idées de ce genre, et tous ces rapports ont été dictés par d'autres principes que par ceux d'une politique éclairée. Les membres qui le forment font tout avec légèreté, sans réflexion. Ils ont besoin d'être bien guidés, et non de diriger en rien. Je ne crains pas de le dire, il vaudrait mieux dans ce comité, des hommes avec des talens très médiocres, et qui se laisseraient conduire par le gouvernement, que des hommes même de génie. Dans le pre-

mier cas, tout irait bien, et l'unité d'action sauverait la patrie. Dans le second cas, il y aurait deux centres de gouvernement; de là le frottement perpétuel de l'un d'eux contre le centre le plus utile, le mieux dessiné, le plus marqué; et pendant ce temps de tourmente, la patrie courrait les plus grands dangers.

» Mais un comité plus nuisible encore, c'est celui qui n'a ni le génie de créer, ni la modestie de se taire et de se laisser diriger.

» Il serait inutile que je vous développasse à vous les motifs qui ont dicté le rapport de Vadier; quelque jour, peut-être, nous découvrirons qu'il est le fruit d'une intrigue contre-révolutionnaire. En attendant, avec les données que nous avons, et en supposant qu'un intrigant ait inspiré ce rapport, il est certain que la petite jalousie du comité de sûreté générale l'a fait adopter et applaudir avec transport; le comité de salut public a paru y mettre opposition; celui de sûreté générale l'a trouvé meilleur; et ce rapport, résultat de passions particulières, et non de profondes réflexions politiques, a produit tous les mauvais effets que devaient avoir prévus les personnages sages.

» Je suis loin de vouloir, par ces rapprochemens, exciter des divisions entre les deux comités; vous me rendrez la justice de ne pas même avoir cette idée, ou de la repousser, si elle entrait dans votre esprit; il n'est que vous seul auquel je croie pouvoir confier ces pensées; mais serait-il inconséquent de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur ces objets, et de leur faire sentir que le comité de salut public sauverait la chose publique..., *quoique l'autre soit utile?* Ainsi, d'amis en amis, chacun présente les mêmes réflexions, bientôt il croit qu'il les a faites lui-même le premier, il s'y attache, il les défend, et l'opinion publique se forme et se compose. Je comprends très bien qu'il faut une grande prudence, qu'il faut éviter des secousses propres à développer entre les deux comités des germes de division qui feraient rire les malveillans, et dont ils profiteraient avec habileté.

» Mais encore doit-on sonder le précipice qu'il faut combler, et non s'en éloigner avec un respect craintif qui deviendrait fatal à la patrie.

» Je reviens au fait. Il faut opposer à une farce qui serait ridicule, si elle n'avait été funeste, un rapport intéressant : il faut d'abord attaquer le fanatisme, donner une nouvelle vie aux principes sublimes développés dans votre rapport sur les idées religieuses, faire disparaître la dénomination de la superstition, ces *pater*, ces *ave*, ces épîtres prétendues républicaines; organiser les fêtes publiques, décréter que les moindres détails de ces fêtes seront déterminés avec soin et précision ; attaquer tous ceux qui ont essayé de pervertir la morale publique et renverser enfin Bourdon et ses complices. Le rapport de Vadier a été inspiré par des hommes qui voulaient faire oublier ces derniers : Eh bien ! qu'ils revivent un instant pour périr ensuite avec ces journalistes qui ont eu la lâcheté ou la malveillance de ne rien dire de la fameuse séance relative au tribunal révolutionnaire; qu'ils soient punis avec les journalistes qui craignent, disent-ils, en combattant des membres de la Convention, de paraître attaquer la Montagne et la représentation nationale, et qui, durant le règne de Brissot, avaient tant de courage pour dénoncer les députés les plus zélés défenseurs du peuple. Prenez-y garde, les Bourdon et ses complices s'enveloppent aujourd'hui d'un hypocrite silence, ils tâchent de se sauver à l'aide de l'obscurité où ils se plongent, et ils ont des scélérats qui les aident dans leurs perfides projets. *Craignez qu'en mettant un long intervalle entre la séance où ils s'élevèrent contre le gouvernement, et le moment que l'on choisira pour les dénoncer, le rapport qui sera fait alors produise moins d'effet et qu'il ait moins de partisans* (paroles prophétiques).

» Apprenez à tous les citoyens de la France qu'une mort infâme attend tous ceux qui s'opposeront au gouvernement révolutionnaire : que les étrangers voient l'énergie du gouvernement et qu'ils tremblent ! que les suggéreurs de rapports fassent des réflexions salutaires, et que le comité de salut public acquière, s'il est possible, et plus de confiance et plus d'importance et plus d'autorité ; qu'il emploie toute la masse du pouvoir qu'on lui confie au salut de la République : augmentons, augmentons cette masse pour qu'elle écrase plus facilement les conspirateurs. Toute l'autorité que nous gardons est morte, est inutile à la patrie ; qu'elle aille se vivifier, s'utiliser au centre du gouvernement.

» Vous ne pouvez pas choisir des circonstances plus favorables pour frapper tous les conspirateurs. L'on sent que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux ; elles imposent silence aux malveillans. Mais voulez-vous attérer en même temps ces derniers et les despotes? Remportez de grandes victoires dans l'intérieur, faites un rapport qui frappe à la fois toutes les conspirations, décrétez des mesures salutaires pour les journaux; que les fonctionnaires publics , responsables puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous ; qu'ils servent à centraliser, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire le gouvernement moral, tandis que vous n'avez centralisé que le gouvernement physique , le gouvernement matériel.

»Si l'on éprouvait des revers, toujours possibles quoique inattendus, ou si les malveillans ne bourdonnaient plus, ils échapperaient, ou du moins ils ne seraient pas jugés aussi sévèrement par le peuple que par vous. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réunies en une seule : que l'on y voie des fayétistes, des fédéralistes, des royalistes, des hébertistes, des dantonistes (Rousselin et autres) et des Bourbons. Développez avec votre philosophie ordinaire, les liaisons et les rapports que la faction qui domine a sans doute avec toutes les précédentes. Il serait indigne du comité , de vous, des circonstances, de présenter un rapport partiel. Travaillez en grand et comme les législateurs d'une immense république. Mais je m'aperçois que je m'oublie et que je vous donne mes réflexions comme des avis. Je vous ai parlé avec franchise ; plusieurs morceaux de cette lettre pourraient compromettre ma tranquillité personnelle, sans être utiles à la chose publique. Je vous prie de la brûler, et d'excuser le galimatias double qu'elle renferme dans plusieurs endroits. Je n'ai pas le temps de la relire.

» Salut et fraternité ,

» *Signé* , PAYAN. »

Cette lettre confidentielle jette un grand jour sur la situation des choses à l'époque du 9 thermidor. Elle montre que les amis de Robespierre ne s'aveuglaient pas sur les périls qui menaçaient la chose publique, et qu'ils comprenaient la nécessité d'en finir avec les aristocrates et les corrompus

par un dernier coup de tonnerre plus terrible et plus décisif que tous les autres. Malheureusement, Robespierre qui sentait comme eux cette nécessité, n'était pas homme à prendre une résolution énergique, et à se mettre audacieusement à la tête d'une nouvelle insurrection comme celles du 10 août et du 31 mai... Voilà ce qui perdit la Révolution et ce qui le perdit lui-même.

Le 7 thermidor (25 juillet) une députation de la société de Jacobins parut à la barre de la Convention. L'orateur porta la parole en ces termes: « Les amis de la liberté et de l'égalité viennent dénoncer à la Convention nationale les complots que l'étranger forme dans son désespoir ; ils viennent déposer dans son sein des sollicitudes que le peuple ne conçoit pas sans motifs.

» L'étranger, orgueilleux de quelques succès achetés par la trahison, entretenait dans l'intérieur des factions conspiratrices ; il soudoyait des corrupteurs de l'opinion publique, des calomniateurs de la Convention, des détracteurs des comités de salut public et de sûreté générale ; il armait des assassins d'un glaive parricide.

» Maintenant, chassé, battu, poursuivi, humilié; maintenant qu'il a pris l'attitude d'un coupable révolté, qui fuit le châtiment, n'en doutez pas, l'étranger a placé sa dernière ressource dans le crime.

» C'est lui qui met en opposition l'indulgence criminelle avec la justice impartiale.

» C'est lui qui, dégradant la justice et donnant à l'indulgence un caractère féroce, voudrait que des conspirateurs impunis pussent assassiner les patriotes et la liberté, au nom même de la patrie, afin qu'elle ne parût puissante et terrible que contre ses enfans, ses amis et ses défenseurs.

» C'est lui qui, feignant de méconnaître vos vertus, votre courage, votre constance, voudrait vous environner des terreurs qui sont le partage du crime.

» C'est lui qui, redoutant le faisceau de puissance que vous formez par un heureux accord de principes et de sentimens, voudrait rompre les liens qui unissent les représentans entre eux et la représentation au peuple.

» N'est-ce pas aussi l'étranger qui, dans des pétitions imprimées sous le

nom de *mayenthies*, fait présenter la nation française comme tendant à la domination du monde, et, dégradant le décret qui bannit l'athéisme et l'immoralité, vous désigne comme les prêtres ou les prophètes de ce qu'on nommait une religion?

» N'est-ce pas lui qui, pour tourner contre vous-mêmes ce qu'il y a de plus sacré, de plus sublime dans vos travaux, vous fait proposer d'ensanglanter les pages de la philosophie et de la morale, en prononçant la peine de mort contre tout individu qui oserait laisser échapper ces mots : *Sacré nom de Dieu*.

» Lorsque des traîtres s'étaient emparés du triomphe du peuple et des armées, l'étranger aussi soulevait contre vous le fanatisme qui créa la guerre de la Vendée, préparant votre destruction concertée avec des ministres scélérats, des généraux perfides ; c'est lui qui faisait calomnier et persécuter les patriotes, qui introduisait dans Paris des brigands et des assassins.

» Devons-nous être sans sollicitude, lorsque chaque jour des écrits, répandus avec profusion, tendent à souiller la pureté de vos décrets, de celui qui honore l'Être-Suprême, la morale et le peuple, qui érige la vertu en culte national, lorsque le commissaire du mouvement des armées semble s'environner de ténèbres, et que ceux mêmes qui devraient coopérer à ses travaux sont effrayés du secret qui les couvre.

. . . . . .

» Représentans du peuple, c'est la justice que vous avez mise à l'ordre du jour, et non l'indulgence : vous savez que l'indulgence augmente l'audace des conspirateurs ; vous savez que l'homme juste, même après des erreurs, des fautes, ne demande encore que justice.

» La justice fera trembler les traîtres, les fripons, les intrigans ; elle consolera, elle rassurera l'homme de bien ; vous maintiendrez cette union qui fait votre force, qui désespère vos ennemis ; il n'y aura de ligne de démarcation qu'entre le crime et la vertu ; vous conserverez dans toute sa pureté ce culte sublime, dont tout citoyen est le ministre, dont la vertu est la seule pratique ; vous veillerez sur cette citadelle de la République, et l'aspect imposant de sa force répondra à l'énergie d'un peuple im-

mense, puissant par son amour pour la liberté, par son attachement inviolable à la représentation nationale.

» Avec vous, ce peuple vertueux, confiant, bravera tous ses ennemis; il placera son devoir et sa gloire à respecter et à défendre ses représentans jusqu'à la mort. »

Ce discours était principalement dirigé contre Dubois-Crancé qui avait été chargé de missions très importantes, et qui était véhémentement soupçonné de trahison. Lorsque l'orateur de la députation des Jacobins eut cessé de parler, Dubois-Crancé prit la parole et fit l'apologie de la conduite qu'il avait tenue, tant à Lyon, qu'à Brest. Il demanda, en terminant, que la dénonciation dont il était l'objet, fût renvoyée à l'examen des comités de salut public et de sûreté générale. Cette proposition fut décrétée, et la Convention ordonna que le rapport lui fût fait dans les trois jours.

Mais, au bout de ces trois jours, Dubois-Crancé n'avait plus rien à craindre de la justice révolutionnaire; l'impunité lui était assurée à lui et à tous les autres traîtres qui avaient sacrifié l'intérêt du peuple à celui de l'aristocratie; Robespierre n'était plus, et la contre-révolution était triomphante.

Le 8 thermidor, Robespierre monta à la tribune et prononça un long et imposant discours dans lequel il dévoila éloquemment les trames criminelles des immoraux et des corrompus.

« Citoyens, dit-il en commençant, que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs. Je viens vous dire des vérités utiles. Je ne viens point réaliser des terreurs ridicules, répandues par la perfidie; mais je veux étouffer, s'il est possible, les flambeaux de la discorde par la seule force de la vérité. Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même : vous n'en serez pas surpris; vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est pas étrangère.

» Les révolutions qui jusqu'à nous ont changé la face des empires n'ont eu pour objet qu'un changement de dynastie, ou le passage du pouvoir

d'un seul à celui de plusieurs. La Révolution française est la première qui ait été fondée sur la théorie des droits de l'humanité et sur les principes de la justice. Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition ; la nôtre impose des vertus. L'ignorance et la force les ont absorbées dans un despotisme nouveau : la nôtre, émanée de la justice, ne peut se reposer que dans sou sein. »

Robespierre parla ensuite des agitations auxquelles la France était en proie depuis que la désunion s'était mise parmi les membres du gouvernement. Il repoussa les reproches qui lui étaient journellement adressés par ceux-là mêmes qui avaient juré sa mort, et qui lui faisaient un crime d'avoir sacrifié sans pitié des traîtres et des fauteurs de contre-révolution.

« Est-ce leur punition qu'on nous reproche, s'écrie-t-il ? aucun n'oserait les défendre. Mais si nous n'avons fait que dénoncer des monstres dont la mort a sauvé la Convention nationale et la République, qui peut craindre nos principes, qui peut nous accuser d'avance d'injustice et de tyrannie, si ce n'est ceux qui leur ressemblent ? Non, nous n'avons pas été trop sévères ; j'en atteste la République qui respire ! j'en atteste la représentation nationale, environnée du respect dû à la représentation d'un grand peuple ! j'en atteste les patriotes qui gémissent encore dans les cachots que les scélérats leur ont ouverts ! j'en atteste les nouveaux crimes des ennemis de notre liberté et la coupable persévérance des tyrans ligués contre nous ! On parle de notre rigueur et la patrie nous reproche notre faiblesse.

» Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes, et porté la terreur dans toutes les conditions ? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes ou des préjugés incurables ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables, et rendre la Révolution redoutable au peuple même ? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, fruit de l'obsession des traîtres, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la Convention nationale,

demandions dans les sociétes populaires la tête de six cents représentans du peuple ? Ce sont les monstres que nous avons accusés. »

Robespierre ajouta que les mêmes hommes qui à une autre époque avaient osé attaquer la Convention en masse, faisaient aujourd'hui tous leurs efforts pour le perdre lui-même, pour l'accabler. Il se défendit avec indignation des projets de dictature et de proscription que ses ennemis lui prêtaient, et dénonça les manœuvres par lesquelles ils cherchaient à le faire passer pour l'ennemi de la patrie, pour un homme de sang.

» Les hommes pervers, dit-il, nous appellent des hommes de sang, parce que nous avons fait la guerre aux oppresseurs du monde ; nous serions donc humains si nous nous étions réunis à leur ligue sacrilége pour égorger le peuple et pour perdre la patrie ?

» Il s'agit de sauver la morale publique, dit-il encore, et les principes conservateurs de la liberté ; il s'agit d'arracher à l'oppression tous les amis généreux de la patrie..... Ce sont eux qu'on accuse d'attenter à la représentation nationale ! où donc chercheraient-ils un autre appui? Après avoir combattu tous vos ennemis, après s'être dévoués à la fureur de toutes les factions pour défendre et votre existence et votre dignité, où chercheraient-ils un asile, s'ils ne le trouvaient pas dans votre sein ?

» Ils aspirent, dit-on, au pouvoir suprême ; ils l'exercent déjà.... La Convention nationale n'existe donc pas? Le peuple français est donc anéanti? Stupides calomniateurs ! Vous êtes-vous aperçu que vos ridicules déclamations ne sont pas une injure faite à un individu, mais à une nation invincible, qui dompte et qui punit les rois ? Pour moi j'aurais une répugnance extrême à me défendre personnellement devant vous contre la plus lâche de toutes les calomnies, si vous n'étiez pas convaincus que vous êtes les véritables objets des attaques de tous les ennemis de la République. Eh ! que suis-je pour mériter leurs persécutions, si elles n'entraient dans le système général de leur conspiration contre la Convention nationale? N'avez-vous pas remarqué que pour vous isoler de la nation, ils ont publié à la face de l'univers que vous étiez des dictateurs régnant par la terreur, et désavoués par le vœu tacite des Français? n'ont-ils pas appelé nos armées les *hordes conventionnelles*, la Révolution française le *jacobinisme*?....

» Cependant ce mot de dictature a des effets magiques : il flétrit la liberté; il avilit le gouvernement; il détruit la République; il dégrade toutes les institutions révolutionnaires qu'on présente comme l'ouvrage d'un seul homme ; etc. »

Après avoir montré tout ce qu'il y a d'invraisemblable et d'absurde dans l'accusation de dictature qu'on fait peser sur lui : « Qu'il me soit permis, ajoute-t-il , de renvoyer au duc d'York et à tous les écrivains royaux les patentes de cette dignité ridicule qu'ils m'ont expédiée les premiers : il y a trop d'insolence à des rois, qui ne sont pas sûrs de conserver leurs couronnes, de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres ! Je conçois qu'un prince ridicule , que cette espèce d'animaux immondes et sacrés qu'on appelle encore rois, puissent se complaire dans leur bassesse et s'honorer de leur ignominie ; je conçois que le fils de Georges par exemple, puisse avoir regret à ce sceptre français qu'on le soupçonne violemment d'avoir convoité, et je plains sincèrement ce moderne Tantale ; j'avouerai même, à la honte non de ma patrie, mais des traîtres qu'elle a punis, que j'ai vu d'indignes mandataires du peuple qui auraient échangé ce titre glorieux pour celui de valet de chambre de Georges ou de d'Orléans : mais qu'un représentant du peuple qui sent la dignité de ce caractère sacré, qu'un citoyen français digne de ce nom puisse abaisser ses vœux jusqu'aux grandeurs coupables et ridicules qu'il a contribué à foudroyer , qu'il se soumette à la dégradation civique pour descendre à l'infamie du trône, c'est ce qui ne paraîtra vraisemblable qu'à ces êtres pervers qui n'ont pas même le droit de croire à la vertu? Que dis-je, *vertu !* C'est une passion naturelle sans doute , mais comment la connaîtraient-ils ces âmes vénales qui ne s'ouvrirent jamais qu'à des passions lâches et féroces ; ces misérables intrigans qui ne lièrent jamais le patriotisme à aucune idée morale... Mais elle existe, je vous en atteste, âmes sensibles et pures ! Elle existe cette passion tendre , impérieuse, irrésistible tourment et délices des cœurs magnanimes ! cette horreur profonde de la tyrannie , ce zèle compatissant pour les opprimés, cet amour sacré de la patrie , cet amour plus sublime et plus saint de l'humanité, sans lequel une grande révolution n'est qu'un crime éclatant qui détruit un autre crime ; elle existe cette am-

bition généreuse de fonder sur la terre la première république du monde ! cet égoïsme des hommes non dégradés, qui trouve une volupté céleste dans le calme d'une conscience pure et dans le spectacle ravissant du bonheur public.... »

Plus loin Robespierre ajoute : « Ils m'appellent tyran.... Si je l'étais ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissans ! Si je l'étais, les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer, me prêteraient leur coupable appui ; je transigerais avec eux ! dans leur détresse qu'attendent-ils, si ce n'est le secours d'une faction protégée par eux qui leur vende la gloire et la liberté de notre pays....

» Vous voulez détruire la représentation nationale, vous qui la dégradez par votre conduite, ou qui la troublez par vos intrigues. La tromper, c'est la trahir ; la pousser à des actes contraires à ses intentions et à ses principes, c'est tendre à sa destruction ; car sa puissance est fondée sur la vertu même et sur la confiance nationale. Quelle dérision cruelle d'ériger en despotes des citoyens toujours proscrits ! Et que sont autre chose ceux qui ont constamment défendu les intérêts de leur pays ? La République a triomphé ; jamais ses défenseurs. Qui suis je, moi qu'on accuse ? Un esclave de la liberté, un martyr vivant de la République, la victime autant que l'ennemi du crime. Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres, sont des crimes pour moi ; un homme est calomnié dès qu'il me connaît ; on pardonne à d'autres leurs forfaits ; on me fait un crime de mon zèle. Otez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux de tous les hommes ; je ne jouis pas même du droit de citoyen ; que dis-je ? il ne m'est pas même permis de remplir les devoirs d'un représentant du peuple.

» C'est ici que je dois laisser échapper la vérité, et dévoiler les véritables plaies de la République. Les affaires publiques reprennent une marche perfide et alarmante ; le système combiné des Hébert et des Fabre-d'Églantine est poursuivi maintenant avec une audace inouie ; les contre-révolutionnaires sont protégés ; ceux qui déshonorent la Révolution avec les formes de l'hébertisme le sont ouvertement, les autres avec plus de ré-

serve ; le patriotisme et la probité sont proscrits par les uns et par les autres ; on veut détruire le gouvernement révolutionnaire pour immoler la patrie aux scélérats qui la déchirent, et l'on marche à ce but odieux par deux routes différentes : ici on calomnie ouvertement les institutions révolutionnaires ; là, on cherche à les rendre odieuses par des excès ; on tourmente les hommes nuls ou paisibles ; on plonge chaque jour les patriotes dans les cachots, et l'on favorise l'aristocratie de tout son pouvoir : c'est là ce qu'on appelle indulgence, humanité. Est-ce là le gouvernement révolutionnaire que nous avons institué et défendu ? Non, ce gouvernement est la marche rapide et sûre de la justice ; c'est la foudre lancée par la main de la liberté contre le crime ; ce n'est pas le despotisme des fripons et de l'aristocratie ; ce n'est pas l'indépendance du crime, de toutes les lois divines et humaines. Sans le gouvernement révolutionnaire la République ne peut s'affermir, et les factions l'étoufferont dans son berceau ; mais s'il tombe en des mains perfides il devient lui-même l'instrument de la contre-révolution ; or, on cherche à le dénaturer pour le détruire ; ceux qui le calomnient et ceux qui le compromettent par des actes d'oppression sont les mêmes hommes. Je ne développerai point toutes les causes de ces abus ; mais je vous en indiquerai une seule qui suffira pour vous expliquer tous ces funestes effets : elle existe dans l'excessive perversité des agens subalternes d'une autorité respectable constituée dans votre sein. Il est dans ce comité des hommes dont il est impossible de ne pas chérir et respecter les vertus civiques ; c'est une raison de plus de détruire un abus qui s'est commis à leur insu, et qu'ils seront les premiers à combattre. En vain une funeste politique prétendrait-elle environner les agens dont je parle d'un certain prestige superstitieux, je ne sais pas respecter des fripons : j'adopte bien moins encore cette maxime royale qu'il est utile de les employer ; les armes de la liberté ne doivent être touchées que par des mains pures ; épurons la surveillance nationale au lieu d'empailler les vices. La vérité n'est un écueil que pour les gouvernemens corrompus ; elle est l'appui du nôtre. Pour moi, je frémis quand je songe que des ennemis de la Révolution, que d'anciens professeurs du royalisme, que des ex-nobles, des émigrés peut-être se sont tout-à-coup

faits révolutionnaires, et tranformés en commis du comité de sûreté générale pour se venger sur les amis de la patrie de la naissance et du succès de la République. Il serait assez étrange que nous eussions la bonté de payer les espions de Londres ou de Vienne pour nous aider à faire la police de la République...

» A ces puissans motifs qui m'avaient déjà déterminé à dénoncer ces hommes, mais inutilement, j'en joins un autre qui tient à la trame que j'avais commencé à développer. Nous sommes instruits qu'ils sont payés par les ennemis de la Révolution pour déshonorer le gouvernement révolutionnaire en lui-même et pour calomnier les représentans du peuple dont les tyrans ont ordonné la perte. Par exemple, quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en leur disant : *c'est Robespierre qui le veut ; nous ne pouvons pas nous en dispenser*. Les infâmes disciples tenaient jadis le même langage dans le temps où je les dénonçais ; ils se disaient mes amis ; ensuite ils m'ont déclaré convaincu de modérantisme ; c'est encore la même espèce de contre-révolutionnaires qui persécute le patriotisme. Jusques à quand l'honneur des citoyens et la dignité de la Convention nationale seront-ils à la merci de ces hommes-là... ?

» En développant cette accusation de dictature mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune, ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie. On disait aux nobles : *c'est lui seul qui vous a proscrits ;* on disait en même temps aux patriotes : *il veut sauver les nobles ;* on disait aux prêtres : *c'est lui seul qui vous poursuit ; sans lui vous seriez paisibles et triomphans ;* on disait aux fanatiques : *c'est lui qui détruit la religion ;* on disait aux patriotes persécutés : *c'est lui qui l'a ordonné ou qui ne veut pas l'empêcher*. On me renvoyait toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant : *votre sort dépend de lui seul*. Des hommes apostés dans des lieux publics propageaient chaque jour ce système ; il y en avait dans le lieu des séances du tribunal révolutionnaire, dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits ; ils disaient : *voilà des malheureux condamnés : qui est-ce qui en est la cause ? Robespierre*. On s'est

attaché particulièrement à prouver que le tribunal révolutionnaire était un *tribunal de sang*, créé par moi seul, et que je maîtrisais absolument pour faire égorger tous les gens de bien, et même tous les fripons, car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres. Ce cri retentissait dans toutes les prisons ; ce plan de proscription était exécuté à la fois dans tous les départemens par les émissaires de la tyrannie. Ce n'est pas tout ; on a proposé dans ces derniers temps des projets de finance qui m'ont paru calculés pour désoler les citoyens peu fortunés, et pour multiplier les mécontens. J'avais souvent et inutilement appelé l'attention du comité de salut public sur cet objet ; eh bien ! croirait-on qu'on a répandu le bruit qu'ils étaient encore mon ouvrage, et que pour l'accréditer on a imaginé de dire qu'il existait au comité de salut public une commission des finances et que j'en étais le président ? Mais comme on voulait me perdre, surtout dans l'opinion de la Convention nationale, on prétendit que moi seul avais osé croire qu'elle renfermait dans son sein quelques hommes indignes d'elle : on a dit à chaque député revenu d'une mission dans les départemens, que moi seul avais provoqué son rappel. Je fus accusé par des hommes très officieux et très insinuans de tout le bien et de tout le mal qui avait été fait. On rapportait fidèlement à mes collègues et tout ce que j'avais dit, et surtout ce que je n'avais pas dit. J'avais tout fait, tout exigé, tout commandé ; car il ne faut pas oublier mon titre de dictateur. Quand on eut formé cet orage de haines, de vengeances, de terreur, d'amours-propres irrités, on crut qu'il était temps d'éclater. Ceux qui croient avoir des raisons de me redouter se flattaient hautement que ma perte, certaine, allait assurer leur salut et leur triomphe ; tandis que des papiers anglais et allemands annonçaient mon arrestation, des colporteurs de journaux la criaient à Paris ; mes collègues, devant qui je parle, savent le reste beaucoup mieux que moi ; ils connaissent toutes les tentatives qu'on a faites auprès d'eux pour préparer le succès d'un roman qui paraissait une nouvelle édition de celui de Louvet ; plusieurs pourraient rendre compte des visites imprévues qui leur ont été rendues pour les disposer à me proscrire ; enfin on assure que l'on était prévenu généralement dans la Convention nationale qu'un acte d'accusation allait être porté contre

moi. On a sondé les esprits à ce sujet, et tout prouve que la probité de la Convention nationale a forcé les calomniateurs à abandonner ou du moins à ajourner leur crime. Mais qui étaient-ils ces calomniateurs ? Ce que je puis répondre d'abord, c'est que dans un manifeste royaliste trouvé dans les papiers d'un conspirateur connu, qui a déjà subi la peine due à ses forfaits, et qui paraît être le texte de toutes les calomnies renouvelées en ce moment, on lit en propres termes cette conclusion, adressée à toutes les espèces d'ennemis publics : *si cet astucieux démagogue n'existait plus, s'il eût payé de sa tête ses manœuvres ambitieuses, la nation serait libre, chacun pourrait publier ses pensées, Paris n'aurait jamais vu dans son sein cette multitude d'assassinats vulgairement connus sous le faux nom de jugement du tribunal révolutionnaire.* Je puis ajouter que ce passage est l'analyse des proclamations faites par les princes coalisés et des journaux étrangers à la solde des rois...

» Je puis donc répondre que les auteurs de ce plan de calomnies sont d'abord le duc d'York, M. Pitt et tous les tyrans armés contre nous. Qui ensuite ?... Ah ! je n'ose les nommer dans ce moment et dans ce lieu ; je ne puis me résoudre à déchirer entièrement le voile qui couvre ce profond mystère d'iniquités ; mais ce que je puis affirmer positivement, c'est que parmi les auteurs de cette trame sont les agens de ce système de corruption et d'extravagance, le plus puissant de tous les moyens inventés par l'étranger pour perdre la République, sont les apôtres impurs de l'athéisme et de l'immoralité, dont il est la base.

» C'est une circonstance bien remarquable que votre décret du 18 floréal qui raffermit les bases ébranlées de la fortune publique, fut le signal d'un accès de fureur des ennemis de la République ; c'est de cette époque que datent les assassinats et les nouvelles calomnies, plus criminelles que les assassinats...

» J'ai promis il y a quelque temps, continue Robespierre, de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple. Je vais le publier dès ce moment avec l'indépendance qui convient à la situation où je me suis placé : je leur lègue la vérité terrible et la mort.

» Représentans du peuple français, il est temps de reprendre la fierte

et la hauteur du caractère qui vous convient. Vous n'êtes pas faits pour être régis, mais pour régir les dépositaires de votre confiance : les hommages qu'ils vous doivent ne consistent pas dans ces vaines flagorneries, dans ces récits flatteurs, prodigués aux rois par des ministres ambitieux, mais dans la vérité et surtout dans le respect profond pour vos principes. On vous a dit que tout est bien dans la République : je le nie... Ceux qui prétendent que la fondation de la République est une entreprise si facile vous trompent, ou plutôt ils ne peuvent tromper personne. Où sont les institutions sages, où est le plan de régénération qui justifient cet ambitieux langage ? S'est-on seulement occupé de ce grand objet ? Que dis-je? ne voulait-on pas proscrire ceux qui les avaient préparés ?... On vous parle beaucoup de vos victoires, avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux : racontées avec moins de pompe elles paraîtront plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur ni même par des exploits guerriers, que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations et par la grandeur de nos caractères. Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes, pour prévenir les dangers de la victoire, ou pour nous en assurer les fruits ?... Nos ennemis se retirent et nous laissent à nos divisions intestines. Songez à la fin de la campagne ; craignez les factions intérieures... On a semé la division parmi les généraux ; l'aristocratie militaire est protégée ; les généraux fidèles sont persécutés ; l'administration militaire s'enveloppe d'une autorité suspecte ; on a violé vos secrets pour secouer le joug d'une surveillance nécessaire. Ces vérités valent bien des épigrammes.

» Notre situation intérieure est beaucoup plus critique. Un système raisonnable de finances est à créer ; celui qui règne aujourd'hui est mesquin, prodigue, tracassier, dévorant, et dans le fait absolument indépendant de votre surveillance suprême. Les relations extérieures sont absolument négligées ; presque tous les agens employés chez les puissances étrangères, décriés par leur incivisme, ont trahi ouvertement la République avec une audace impunie jusqu'à ce jour.

» Le gouvernement révolutionnaire mérite toute votre attention : qu'il

soit détruit aujourd'hui, demain la liberté n'est plus. Il ne faut pas le calomnier, mais le rappeler à son principe, le simplifier, diminuer la foule innombrable de ses agens, les épurer surtout : il faut rendre la sécurité au peuple, mais non à ses ennemis. Il ne s'agit point d'entraver la justice du peuple par des formes nouvelles; la loi pénale doit nécessairement avoir quelque chose de vague, parce que le caractère actuel des conspirateurs étant la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse les saisir sous toutes les formes. Une seule manière de conspirer laissée impunie rendrait illusoire et compromettrait le salut de la patrie. La garantie du patriotisme n'est donc pas dans la lenteur ni dans la faiblesse de la justice nationale, mais dans les principes et dans l'intégrité de ceux à qui elle est confiée, dans la bonne foi du gouvernement, dans la protection franche qu'il accorde aux patriotes, et dans l'énergie avec laquelle il comprime l'aristocratie; dans l'esprit public, dans certaines institutions morales et politiques qui, sans entraver la marche de la justice, offrent une sauve-garde aux bons citoyens, et compriment par leur influence sur l'opinion publique et sur la direction de la marche révolutionnaire, et qui vous seront proposées quand les conspirations les plus voisines permettront aux amis de la liberté de respirer.

» Guidons l'action révolutionnaire par des maximes sages et constamment maintenues; punissons sévérement ceux qui abusent des principes révolutionnaires pour vexer les citoyens. Qu'on soit bien convaincu que tous ceux qui sont chargés de la surveillance nationale, dégagés de tout esprit de parti, veulent fortement le triomphe du patriotisme et la punition des coupables.....

» Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la patrie; il faut le sauver lui-même de tous les écueils : ce serait mal conclure de croire qu'il faut le détruire par cela seul que les ennemis du bien public l'ont d'abord paralysé, et s'efforcent maintenant de le corrompre. C'est une étrange manière de protéger les patriotes de mettre en liberté les contre-révolutionnaires et de faire triompher les fripons! C'est la terreur du crime qui fait la sécurité de l'innocence.

» Au reste je suis loin d'imputer les abus à la majorité de ceux à qui

vous avez donné votre confiance; la majorité est elle-même paralysée et trahie; l'intrigue et l'étranger triomphent. On se cache, on dissimule, on trompe; donc on conspire. On était audacieux, on méditait un grand acte d'oppression, on s'entourait de la force pour comprimer l'opinion publique après l'avoir irritée; on cherche à séduire des fonctionnaires publics dont on redoute la fidélité; on persécute les amis de la liberté: on conspire donc. On devient tout à coup souple et même flatteur; on sème sourdement des insinuations dangereuses contre Paris; on cherche à endormir l'opinion publique; on calomnie le peuple; on érige en crime la sollicitude civique; on ne renvoie pas les déserteurs, les prisonniers ennemis, les contre-révolutionnaires de toute espèce qui se rassemblent à Paris, et on éloigne les canonniers, on désarme les citoyens; on intrigue dans l'armée; on cherche à s'emparer de tout : donc on conspire. Ces jours derniers on chercha à vous donner le change sur la conspiration; aujourd'hui on la nie: c'est même un crime d'y croire. On vous effraie, on vous rassure tour à tour : la véritable conspiration, la voilà! »

Robespierre n'avait fait que généraliser jusqu'alors; mais quand il vint à parler de l'administration des finances, il précisa ses accusations et nomma les coupables : « La révolution est dans l'administration des finances, s'écria-t-il. Elle porte toute sur un système d'innovation contre-révolutionnaire, déguisé sous le dehors du patriotisme. Elle a pour but de fomenter l'agiotage, d'ébranler le crédit public en déshonorant la loyauté française, de favoriser les créanciers, de ruiner et de désespérer les pauvres, de multiplier les mécontens, de dépouiller le peuple des biens nationaux, et d'amener insensiblement la ruine de la fortune publique.

» Quels sont donc les administrateurs de nos finances? Des brissotins, des feuillans, des aristocrates et des fripons connus : ce sont les Cambon, les Mallarmé, les Ramel; ce sont les compagnons et les successeurs de Chabot, de Fabre et de Julien de Toulouse.

» Pour pallier leurs pernicieux desseins ils se sont avisés dans les derniers temps de prendre l'attache du comité de salut public, parce qu'on ne doutait pas que ce comité, distrait par tant et de si grands travaux, adopterait de confiance, comme il est arrivé quelquefois, tous les projets de Cam-

bon. C'est un nouveau stratagème imaginé pour multiplier les ennemis du comité, dont la perte est le principal but de toutes les conspirations.

» La trésorerie nationale dirigée par un contre-révolutionnaire hypocrite nommé L'Hermina, seconde parfaitement leurs vues par le plan qu'elle a adopté de mettre des entraves à toutes les dépenses urgentes, sous le prétexte d'un attachement scrupuleux aux formes, de ne payer personne, excepté les aristocrates, et de vexer les citoyens malaisés par des refus, par des retards, et souvent par des provocations odieuses.

» La contre-révolution est dans toutes les parties de l'économie politique. Les conspirateurs nous ont précipités malgré nous dans des mesures violentes, que leurs crimes seuls ont rendues nécessaires, et réduit la République à la plus affreuse disette, et qui l'auraient affamée sans le concours des événemens les plus inattendus . . . . . .

. . . . . .

» Pour moi, continue plus loin Robespierre, pour moi, dont l'existence parait aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice, si leur affreux empire doit durer encore. Eh! qui pourrait désirer de voir plus long-temps cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leur ame hideuse sous un masque de vertu jusqu'au moment où leur crime paraît mûr, qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de ma patrie fut le plus lâche et le plus atroce ?

» Si l'on proposait ici de prononcer une amnistie en faveur des députés perfides, et de mettre les crimes de tout représentant sous la sauve-garde d'un décret, la rougeur couvrirait le front de chacun de nous; mais laisser sur la tête des représentans fidèles le devoir de dénoncer les crimes, et cependant d'un autre côté les livrer à la rage d'une ligue insolente, s'ils osent le remplir, n'est-ce pas un désordre encore plus révoltant? C'est plus que protéger le crime : c'est lui immoler la vertu !

» En voyant la multitude de vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité :

mais la défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices; ils ont cru qu'il ne s'agissait plus pour eux que de partager la patrie comme un butin, au lieu de la rendre libre et prospère, et je les remercie de ce que la fureur dont ils sont animés contre tout ce qui s'oppose à leurs projets a tracé la ligne de démarcation entre eux et tous les gens de bien.....

» Peuple, souviens-toi que si dans la République la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom! Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte et que l'on méprise; toi, souverain reconnu, qu'on traite toujours en esclave, souviens-toi que partout où la justice ne règne pas, ce sont les passions des magistrats, et que le peuple a changé de chaînes et non de destinées.

» Souviens-toi qu'il existe dans ton sein une ligue de fripons qui lutte contre la vertu publique, qui a plus d'influence que toi-même sur tes propres affaires, qui te redoute et te flatte en masse, mais te proscrit en détail dans la personne de tous les bons citoyens!

» Rappelle-toi que, loin de sacrifier cette poignée de fripons à ton bonheur, tes ennemis veulent te sacrifier à cette poignée de fripons, auteurs de tous nos maux, et seuls obstacles à la prospérité publique!

» Sache que tout homme qui s'élèvera pour défendre la cause de la morale publique sera accablé d'avanies, et proscrit par les fripons; sache que tout ami de la liberté sera toujours placé entre un devoir et une calomnie; que ceux qui ne pourront être accusés d'avoir trahi seront accusés d'ambition; que l'influence de la probité et des principes sera comparée à la force de la tyrannie et à la violence des factions; que ta confiance et ton estime seront des titres de proscription pour tous tes amis; que les cris du patriotisme opprimé seront appelés des cris de sédition. Tel est l'empire des tyrans armés contre nous, telle est l'influence de leur ligue avec tous les hommes corrompus, toujours portés à les servir. Ainsi donc les scélérats nous imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelés dictateurs! Souscrirons-nous à cette loi? Non! défendons le peuple, au risque d'en être estimés; qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et non par celle de la vertu!

» Dirons-nous que tout est bien ? Continuerons-nous de louer par habitude ou par pratique ce qui est mal ? Nous perdrions la patrie. Révélerons-nous les abus cachés ? Devancerons-nous les traîtres ? On nous dira que nous ébranlons les autorités constituées, que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence personnelle. Que ferons-nous donc ? Notre devoir. Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité, et qui consent à mourir pour elle ? Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention ; que cette coalition a des complices dans le comité de sûreté générale et dans les bureaux de ce comité, qu'ils dominent ; que les ennemis de la République ont opposé ce comité au comité de salut public, et constitué ainsi deux gouvernemens ; que des membres du comité de salut public entrent dans ce complot ; que la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal ? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du comité de sûreté générale, épurer ce comité lui-même, et le subordonner au comité de salut public ; épurer le comité de salut public lui-même ; constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive le taire ; car que peut-on objecter à un homme qui a raison, et qui sait mourir pour son pays ?

» Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de bien peuvent servir impunément la patrie ; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits, tant que la horde des fripons dominera. »

Les journaux du temps rendent compte diversement de l'impression que produisit ce discours sur les membres de la Convention nationale. Le *Moniteur*, qui ne publia son bulletin de la séance du 8 thermidor, que le lendemain de la mort de Robespierre, prétend que la Convention l'é-

couta d'un bout jusqu'à l'autre dans un morne silence ; tandis que le *Journal de la Montagne*, au contraire, dit en propres termes que le discours de Robespierre *fut fort applaudi, et que la majorité de l'Assemblée en demanda l'impression*. Il est bon de faire observer que le même journal qui, le matin même du 9 thermidor fit l'éloge de Robespierre, fut un de ceux qui se déchaînèrent avec le plus de fureur contre lui, lorsque la ligue des immoraux et des corrompus eut triomphé.

Le discours de Robespierre n'avait qu'un défaut, mais un défaut capital qui contribua certainement pour beaucoup à donner la victoire aux ennemis du peuple ; c'est qu'il n'allait pas assez directement, assez explicitement au fait ; c'est qu'il ne désignait pas nominativement les hommes sur la tête desquel devait s'appesantir la hache révolutionnaire. Il en résulta que les rangs thermidoriens s'augmentèrent de tous ceux qui se crurent enveloppés dans l'accusation que Robespierre n'avait dirigée réellement que contre une poignée de traîtres et d'hommes tarés.

Nous empruntons au *Moniteur* le compte-rendu de la discussion que le discours de Robespierre souleva dans la Convention.

*Lecointre* ( *de Versailles*). « Je demande l'impression du discours. »

*Bourdon* ( *de l'Oise* ). « Je m'oppose à l'impression ; ce discours contient des matières assez graves pour être examinées ; il peut y avoir des erreurs comme des vérités, et il est de la prudence de la Convention de le renvoyer à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale avant d'en ordonner l'impression. »

*Barrère*. « Et moi aussi, j'estime avant tout la qualité d'homme et de citoyen français ; je parle ici comme individu et non comme membre du comité, j'insiste pour l'impression du discours, parce que dans un pays libre il n'est aucune vérité qui doive être cachée ; la lumière ne doit pas être sous le boisseau, et il n'est aucune assertion qui ne puisse être attaquée et examinée ; c'est pour cela que vous êtes Convention nationale, et je ne doute pas que tous nos collègues n'insistent pour l'impression. »

*Couthon*. « J'ajoute à la proposition de l'impression un amendement qui a l'air très faible, et que je regarde comme très sérieux ; il faut que la France entière, que la plus petite commune sache qu'il est ici des hommes

qui ont le courage de dire la vérité tout entière; il faut que l'on sache que la grande majorité de la Convention sait l'entendre et la prendre en considération. Je demande non seulement que ce discours soit imprimé, mais aussi qu'il soit envoyé à toutes les communes de la République; et, quand on a osé demander qu'il fût renvoyé à l'examen des deux comités, c'était faire un outrage à la Convention nationale, car elle sait sentir, elle sait juger.

» Je suis bien aise de trouver cette occasion d'épancher mon ame. Depuis quelque temps, au système de calomnie contre les représentans les plus fidèles à la cause du peuple, les plus vieux serviteurs de la Révolution, on joint cette manœuvre abominable de faire circuler que quelques membres du comité de salut public cherchent à l'entraver; je suis un de ceux qui ont parlé contre quelques hommes, parce que je les ai regardés comme immoraux et indignes de siéger dans cette enceinte. Je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs, et si je croyais avoir contribué à la perte d'un seul innocent, je m'immolerais moi-même de douleur. »

La proposition de Couthon fut adoptée par la Convention.

*Vadier*. « J'ai entendu avec douleur Robespierre dire que le rapport concernant une fille nommée Catherine Théos, ne semblait se rattacher qu'à une farce ridicule de mysticité, que c'était une femme à mépriser. »

*Cambon*. « Je demande la parole aussi..... (*Il s'élance à la tribune.*) Avant d'être déshonoré, je parlerai à la France! »

*Le président*. « Vadier a la parole. »

Vadier déclara qu'il maintenait pour véridiques les faits qu'il avait avancés dans son rapport sur Catherine Théos. Cambon prit la parole après Vadier et chercha à justifier ses opérations financières, que Robespierre avait blâmées comme désavantageuses pour les rentiers. Panis leur succéda à la tribune, et reprocha à Robespierre l'influence qu'il exerçait dans le club des Jacobins. Billaud-Varennes fit l'apologie du comité de salut public. Enfin plusieurs autres députés, Bentabole, Amar, Charlier demandèrent que la Convention revint sur le décret qu'elle avait rendu, et que le discours de Robespierre fût renvoyé à l'examen des deux comités.—

Robespierre combattit vainement cette proposition : « Quoi ! s'écria-t-il, j'aurais eu le courage de venir déposer dans le sein de la Convention, des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon discours à l'examen des membres que j'accuse !

» Je persiste dans ce que j'ai dit, ajouta Robespierre, jamais on ne tirera de moi une rétractation qui n'est pas dans mon cœur ; en jetant mon bouclier, je me suis présenté à découvert à mes ennemis : je n'ai flatté personne, je n'ai calomnié personne, je ne crains personne ! Je déclare au surplus que je ne prends aucune part à ce qu'on pourra décider pour empêcher l'envoi de mon discours. »

Le rapport du décret et le renvoi du discours aux comités, furent prononcés.

En sortant de la Convention, Robespierre se rendit aux Jacobins où il fut accueilli avec enthousiasme. Son discours, dont il donna lecture, excita les plus vifs applaudissemens. « Séparez les méchans des hommes faibles, dit Robespierre aux Jacobins ; délivrez la Convention des scélérats qui l'oppriment ; rendez-lui le service qu'elle attend de vous, comme au 31 mai et au 2 juin. Marchez, sauvez encore la liberté ! si, malgré tous ces efforts, il faut succomber, eh bien ! mes amis, vous me verrez boire la ciguë avec calme. »—« Je la boirai avec toi ! s'écria David. »

Sur la proposition de Couthon, la société expulsa de son sein tous les membres de la Convention qui s'étaient prononcés contre Robespierre. Collot-d'Herbois voulut se justifier, il fut couvert de huées et chassé ignominieusement. La société était au grand complet, tous les patriotes purs étaient à leur poste. Saint-Just, qui était en mission à l'armée de Sambre-et-Meuse, arriva dans la soirée ; Robespierre se concerta avec lui, et avec Couthon, Payan et Henriot, pour faire avorter la conspiration des Immoraux contre la liberté. Saint-Just proposa l'arrestation immédiate des conspirateurs, Robespierre ne fut point de cet avis : il fut décidé que dans la séance du lendemain, Saint-Just ferait un rapport sur les factions liberticides qui conspiraient contre le bonheur du peuple ; que Robespierre prononcerait un second discours, et que si leurs efforts étaient impuissans dans la Convention, la Commune proclamerait l'insurrection, que Henriot

se mettrait à la tête des sections soulevées, et que la société des Jacobins marcherait en masse et se joindrait au peuple.

Cette première journée avait été entièrement à l'avantage des immoraux et des corrompus. Pour la première fois, la Convention s'était montrée hostile à Robespierre, en renvoyant son discours à l'examen des comités. Cependant, rien n'était perdu encore, et tout pouvait se réparer dans la séance du 9 thermidor.

Pendant la nuit, les ennemis de Robespierre firent des efforts incroyables pour grossir leur ligue impie. Une sorte de fusion s'opéra entre les différentes nuances d'opinions, pour renverser celui que l'on regardait comme l'ennemi commun, parce qu'il avait juré guerre à mort à l'immoralité et à l'égoïsme! Le 9, les siéges de la Convention se garnirent de grand matin. On vit ce jour-là ce qui ne s'était pas encore vu, on vit les députés du centre et de la droite fraterniser avec ceux de la gauche, et s'encourager mutuellement à soutenir la lutte avec vigueur. Ils étaient tous amis, tous frères, ces hommes naguère si acharnés les uns contre les autres; plus de haines, plus d'inimitiés entre eux, car il s'agissait de terrasser celui qui avait proclamé la loi du devoir et qui avait crié anathème contre la corruption.

A midi, Saint-Just parut à la tribune et commença le discours suivant : « Je ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes; elles ne s'éteindront jamais que par les institutions qui produiront les garanties, qui poseront la borne de l'autorité, et feront ployer sans retour l'orgueil humain sous le joug de la liberté publique.

» Le cours des choses a voulu que cette tribune aux harangues, fût peut-être la roche Tarpéienne pour celui qui viendrait vous dire que les membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse. J'ai cru que la vérité vous était due, offerte avec prudence, et qu'on ne pouvait rompre avec pudeur l'engagement pris avec sa conscience de tout oser pour le salut de la patrie.

» Quel langage vais-je vous parler? Comment vous peindre les erreurs dont vous n'avez aucune idée, et comment rendre sensible le mal qu'un mot décèle, qu'un mot corrige? »

Saint-Just allait poursuivre, lorsqu'il fut brusquement interrompu par Tallien, qui demanda la parole pour une motion d'ordre. Collot-d'Herbois, qui présidait, ne se fit aucun scrupule de retirer la parole à Saint-Just et de l'accorder à Tallien. Nous croirions partager l'iniquité des thermidoriens si nous ne rétablissions dans toute son intégrité le discours interrompu de Saint-Just. Nous allons donc le reproduire comme le testament de mort des Montagnards purs.

Saint-Just poursuivait ainsi :

» Vos comités de sûreté générale et de salut public m'avaient chargé de faire un rapport sur les causes de la commotion sensible qu'avait éprouvée l'opinion publique dans ces derniers temps.

» La confiance des deux comités m'honorait ; mais quelqu'un cette nuit a flétri mon cœur, et je ne veux parler qu'à vous.

» J'en appelle à vous de l'obligation que quelques-uns semblaient m'imposer de m'exprimer contre ma pensée.

» On a voulu répandre que le gouvernement était divisé : il ne l'est pas; une altération politique que je vais vous rendre a seulement eu lieu.

» Ils ne sont pas passés tous les jours de gloire !.... et je préviens l'Europe de la nullité de ses projets contre la vigueur du gouvernement.

» Je vais parler de quelques hommes que la jalousie me parait avoir portés à accroître leur influence, et à concentrer entre leurs mains l'autorité par l'abaissement ou la dispersion de ce qui gênait leurs desseins, en outre en mettant à leur disposition la milice citoyenne de Paris, en supprimant ses magistrats pour s'attribuer leurs fonctions, qui me paraissent avoir projeté de neutraliser le gouvernement révolutionnaire, et tramé la perte des plus gens de bien pour dominer plus tranquillement.

» Ces membres avaient concouru à me charger du rapport. Tous les yeux ne m'ont point paru dessillés sur eux ; je ne pouvais pas les accuser en leur propre nom ; il eût fallu discuter long-temps dans l'intérieur le problème de leur entreprise ; ils croyaient que chargé par eux de vous parler, j'étais contraint par respect humain de tout concilier, ou d'épouser leurs vues et de parler leur langue.

» J'ai profité d'un moment de loisir que m'a laissé leur espérance pour me préparer à leur faire mesurer devant vous toute la profondeur de l'abîme où ils se sont précipités. C'est donc au nom de la patrie que je vous parle : j'ai cru servir mon pays et lui éviter des orages en n'ouvrant mes lèvres sincères qu'en votre présence.

» C'est au nom de vous-mêmes que je vous entretiens , puisque je vous dois compte de l'influence que vous m'avez donnée dans les affaires.

» Je suis donc résolu de fouler aux pieds toutes considérations lâches , et de vider en un moment au tribunal une affaire qui eût causé des violences dans l'obscurité du gouvernement.

» La circonstance où je me trouve eût paru délicate et difficile à quiconque aurait eu quelque chose à se reprocher : on aurait craint le triomphe des factions , qui donne la mort ; mais certes ce serait quitter peu de chose qu'une vie dans laquelle il faudrait être ou le complice ou le témoin muet du mal !

» J'ai prié les membres dont j'ai à vous entretenir de venir m'entendre. Ils sont prévenus à mes yeux de fâcheux desseins contre la patrie : je ne me sens rien sur le cœur qui m'ait fait craindre qu'ils récriminassent ; je leur dirai tout ce que je pense d'eux sans pitié.

» J'ai parlé du dessein de détruire le gouvernement révolutionnaire. Un complice de cet attentat est arrêté et détenu à la Conciergerie ; il s'appelle Legray ; il avait été receveur de rentes ; il était membre du comité révolutionnaire de la section du Muséum. Il s'ouvrit de son projet à quelques personnes qu'il crut attirer dans son crime.

» Le gouvernement révolutionnaire était à son gré trop rigoureux ; il fallait le détruire : il manifesta qu'on s'en occupait.

» Legray ajouta que des discours étaient préparés dans les sections contre la Convention nationale ; il se plaignait de l'expulsion des nobles ; que ç'avait été un moyen de les reconnaître pour les assassiner ; que la mémoire de Danton allait être réhabilitée ; qu'on ferait repentir Paris des jugemens exécutés sous ses yeux.

» Dans le même temps le bruit dans toute l'Europe se répandait que la royauté en France était rétablie, la Convention nationale égorgée, et

l'arbre de la Liberté et les instrumens du supplice des traîtres brûlés aux pieds du trône; il s'y répandait que le gouvernement était divisé. On se trompe; les membres du gouvernement étaient dispersés.

» Dieu ! vous avez voulu qu'on tentât d'altérer l'harmonie d'un gouvernement qui eut quelque grandeur, dont les membres ont sagement régi, mais n'ont point voulu toujours en partager la gloire! Vous avez voulu qu'on méditât la perte des bons citoyens ! Je déclare avoir fait mon possible pour ramener tous les esprits à la justice, et avoir reconnu que la résolution évidente de quelques membres y était opposée.

» Je déclare qu'on a tenté de mécontenter et d'aigrir les esprits pour les conduire à des démarches funestes, et l'on n'a point espéré de moi sans doute que je prêterais mes mains pures à l'iniquité. Ne croyez pas au moins qu'il ait pu sortir de mon cœur l'idée de flatter un homme ! Je le défends, parce qu'il m'a paru irréprochable, et je l'accuserais lui-même, s'il devenait criminel.

» Quel plan d'indulgence grand Dieu ! que celui de vouloir la perte d'hommes innocens ! Le comité de sûreté générale a été environné de prestiges pour être amené à ce but; sa bonne foi n'a point compris la langue que lui parlait un dessein si funeste; on le flattait, on lui insinuait qu'on visait à le dépouiller de son autorité: les moindres prétextes sont saisis pour grossir l'orage. Trois ouvriers de la poudrerie, habitans d'Arcueil, mêlés à dix ou douze pensionnaires de Bicêtre, qui s'étaient enivrés ensemble, sont présentés aux comités par Billaud-Varennes, comme des patrouilles de conjurés..... A ce sujet, il faut arrêter ou chasser le maire de Paris et l'état-major, et s'emparer de tout..... Cette nuit encore on se disait sous le couteau; on annonçait qu'on serait mort sous vingt-quatre heures ; qu'il y aurait une révolte aujourd'hui... J'adjure ici les consciences ; n'est-il point vrai que dans les mêmes temps on inspirait à beaucoup de membres des terreurs telles qu'ils ne couchaient plus chez eux ? On leur insinuait que certains membres du comité faisaient à leur sujet de sanglantes propositions. On préparait ainsi les cœurs à la vengeance et à l'injustice.

» J'atteste que Robespierre s'est déclaré le ferme appui de la Convention,

et n'a jamais parlé dans la comité, qu'avec ménagement, de porter atteinte à aucun de ses membres.

» Collot et Billaud prennent peu de part, depuis quelque temps, aux délibérations, et paraissent livrés à des intérêts et à des vues plus particulières. Billaud assiste à toutes les séances sans parler, à moins que ce ne soit dans le sens de ses passions, ou contre Paris, contre le tribunal révolutionnaire, contre les hommes dont il paraît souhaiter la perte; je me plains que, lorsque l'on délibère, il ferme les yeux et feint de dormir, comme si son attention avait d'autres objets. A sa conduite taciturne a succédé l'inquiétude depuis quelques jours. A ce sujet, je veux essayer de crayonner la politique avec laquelle tout se conduit, et vous dire des choses qu'il faut que vous sachiez, et que vous eussiez ignorées.

» Il m'a paru que l'on cherchait à renouveler l'époque où Valazé, Fabre-d'Églantine, Deffieux, tentèrent d'exciter du trouble dans Paris pour justifier la révolte de Dumouriez. Voici comment on a suivi cette idée.

» Billaud répète souvent ces paroles avec un feint effroi : Nous marchons sur un volcan. Je le pense aussi; mais le volcan sur lequel nous marchons est sa dissimulation et son amour de dominer.

» Le bruit court dans l'étranger que la Convention a été forcée de tirer soixante mille hommes de la Belgique, pour les appeler à Paris. Je ne pense pas que personne ait pensé à réaliser ce bruit; mais je trouve très déplorable que Paris se trouve précisément troublé dans ce moment, que ce soit dans ce moment même que des idées de jalousie et des desseins d'innovations se manifestent, et que la liberté d'émouvoir les troupes soit concentrée dans très peu de mains avec un secret impénétrable, de manière que toutes les armées auraient changé de place, que très peu de personnes en seraient instruites.

» Puisqu'on a dit qu'une loi permettait de ne laisser dans Paris que vingt-quatre compagnies de canonniers, je ne nie point qu'on ait eu le droit d'en tirer, mais je n'en connais pas le besoin. On ne le fit point dans de grands dangers : l'ennemi fuit, et nous abandonne ses forteresses.

» Je reviendrai sur les affaires militaires; je veux achever de parler de l'intérieur.

» Tout fut rattaché à un plan de terreur. Afin de pouvoir tout justifier et tout oser, il m'a paru qu'on préparait les comités à recevoir et à goûter l'impression des calomnies. Billaud annonçait son dessein par des paroles entrecoupées ; tantôt c'était le nom de *Pisistrate* qu'il prononçait, et tantôt celui de *dangers*. Il devenait hardi dans les momens où ayant excité les passions, on paraissait écouter ses conseils ; mais son dernier mot expira toujours sur ses lèvres ; il hésitait, il s'irritait, il corrigeait ensuite ce qu'il avait dit hier : il appelait tel homme absent Pisistrate ; aujourd'hui présent, il était son ami ; il était silencieux, pâle, l'œil fixe, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique.

» Mais, si l'on examine ce qui pouvait avoir donné lieu à la discorde, il est impossible de le justifier par le moindre prétexte d'intérêt public. Aucune délibération du gouvernement n'avait partagé les esprits ; non point que toutes les mesures absolument eussent été sages, mais parce que ce qu'il y avait de plus important, et surtout dans la guerre, était résolu et exécuté en secret. Un membre s'était chargé, trompé peut-être, d'outrager sans raison celui qu'on voulait perdre, pour le porter apparemment à des mesures inconsidérées, à se plaindre publiquement, à s'isoler, à se défendre hautement, pour l'accuser ensuite des troubles dont on ne conviendra pas que l'on est la première cause. Ce plan a réussi, à ce qu'il me paraît, et la conduite rapportée plus haut a tout aigri.

» C'est dans l'absence de ce membre qu'une expédition militaire, qu'on jugera plus tard, parce qu'on ne peut la faire connaître encore, mais que je tiens pour insensée dans la circonstance où elle prévalut fut imaginée. On avait ordonné de tirer, sans m'en avertir ni mes collègues, de l'armée de Sambre-et-Meuse dix-huit mille hommes pour cette expédition. On ne m'en prévint pas ; pourquoi ? Si cet ordre, donné le 1^er^ messidor, s'était exécuté, l'armée de Sambre-et-Meuse était forcée de quitter Charleroy, de se replier peut-être sur Philippeville et Givet, et d'abandonner Avesnes et Maubeuge. Ajouterai-je que cette armée était devenue la plus importante?

» L'ennemi avait conduit devant elle toutes ses forces ; on la laissait sans poudre, sans canons, sans pain, des soldats y sont morts de faim en baisant leur fusil. Un agent, que mes collègues et moi envoyâmes au co-

mité pour demander des munitions, ne fut point reçu comme j'aurais été sensiblement flatté qu'il le fût ; et je dois cet éloge à Prieur, qu'il parut sensible à nos besoins. Il fallait vaincre ; on a vaincu.

» La journée de Fleurus a contribué à ouvrir la Belgique. Je désire qu'on rende justice à tout le monde, et qu'on honore des victoires ; mais non point de manière à honorer davantage le gouvernement que les armées ; car il n'y a que ceux qui sont dans les batailles qui les gagnent, et il n'y a que ceux qui sont puissans qui en profitent ; il faut donc louer les victoires et s'oublier soi-même.

» Si tout le monde avait été modeste, et n'avait point été jaloux qu'on parlât plus d'un autre que de soi, nous serions fort paisibles ; on n'aurait point fait violence à la raison pour amener des hommes généreux au point de se défendre pour leur en faire un crime.

» L'orgueil enfante les factions. C'est par les factions que les gouvernemens voisins d'un peuple libre attaquent sa prospérité ; les factions sont le poison le plus terrible de l'ordre social ; elles mettent la vie des bons citoyens en péril par la puissance de la calomnie : lorsqu'elles règnent dans un état, personne n'est certain de son avenir, et l'empire qu'elles tourmentent est un cercueil ; elles mettent en problème le mensonge et la vérité, le vice et la vertu, le juste et l'injuste ; c'est la force qui fait la loi. Si la vertu ne se montrait parfois le tonnerre à la main, pour rappeler tous les vices à l'ordre, la raison de la force serait toujours la meilleure, ce n'est qu'après un siècle que la postérité plaintive verse des pleurs sur la tombe des Gracques et sur la roue de Sidney. Les factions, en divisant un peuple, mettent la fureur de parti à la place de la liberté ; le glaive des lois et les poignards des assassins s'entre-choquent ; on n'ose plus parler ni se taire ; les audacieux, qui se placent à la tête des partis, forcent les citoyens à se prononcer entre le crime et le crime ; ainsi, sous le règne d'Hébert et de Danton, tout le monde était furieux et farouche par peur.

» C'est pourquoi le vœu le plus tendre pour sa patrie, que puisse faire un bon citoyen, le bienfait le plus doux qui puisse descendre des mains de la Providence sur un peuple libre, le fruit le plus précieux que puisse recueillir une nation généreuse de sa vertu, c'est la ruine, c'est la chute des

factions. Quoi ! l'amitié s'est-elle envolée de la terre ? La jalousie présidera-t-elle au mouvement du corps social ! Et, par le prestige de la calomnie, perdra-t-on ses frères, parce qu'ils sont plus sages et plus magnanimes que nous ?

» La renommée est un vain bruit. Prêtons l'oreille sur les siècles écoulés ; nous n'entendrons plus rien : ceux qui, dans d'autres temps, se promèneront parmi nos urnes n'en entendront pas davantage. Le bien, voilà ce qu'il faut faire, à quelque prix que ce soit, en préférant le titre de héros mort à celui de lâche vivant !

» Il ne faut point souffrir que le crime triomphe, ni que l'intensité de la morale publique diminue de sa force contre les méchans. La puissance des lois et de la raison arrive à la suite, et tout le monde tremble sans distinction, il n'y a plus que des esclaves épouvantés.

» Si vous voulez que les factions s'éteignent, et que personne n'entreprenne de s'élever sur les débris de la liberté publique par les lieux communs de Machiavel, rendez la politique impuissante en réduisant tout à la règle froide de la justice ; gardez pour vous la suprême influence, dictez des lois impérieuses à tous les partis ; les lois n'ont point de passions qui les divisent et les fassent dissimuler. Les lois sont sévères, et les hommes ne le sont pas toujours ; un masque impénétrable peut les couvrir longtemps. Si les lois protégent l'innocence, l'étranger ne peut les corrompre ; mais si l'innocence est le jouet des viles intrigues, il n'y a plus de garantie dans la cité. Il faut s'enfuir dans les déserts pour y trouver l'indépendance et des amis parmi des animaux sauvages. Il faut laisser un monde où l'on n'a plus l'énergie ni du crime ni de la vertu, et où il n'est resté que l'épouvante et le mépris !

» C'est pourquoi je demande quelques jours encore à la Providence pour appeler sur les institutions, les méditations du peuple français et de tous ses législateurs. Tout ce qui arrive aujourd'hui dans le gouvernement n'aurait point eu lieu sous leur empire ; ils seraient vertueux peut-être et n'auraient point pensé au mal, ceux dont j'accuse ici les prétentions orgueilleuses ! Il n'y a pas long-temps peut-être qu'ils ont laissé la route frayée par la vertu.

» Quand je revins pour la dernière fois de l'armée, je ne reconnus plus

quelques visages ; les membres du gouvernement étaient épars sur les frontières et dans les bureaux ; les délibérations étaient livrées à deux ou trois hommes, avec le même pouvoir et la même influence que le comité même, qui se trouvait presque entièrement dispersé, soit par des missions soit par maladie, soit par les procès intentés aux autres pour les éloigner. Le gouvernement à mes yeux a véritablement été envahi par deux ou trois hommes. C'est pendant cette solitude qu'ils me semblent avoir conçu l'idée très dangereuse d'innover dans le gouvernement, et de s'attirer beaucoup d'influence.

» A mon retour, comme je l'ai dit, tout était changé ; le gouvernement n'était point divisé, mais il était épars, et abandonné à un petit nombre ; qui, jouissant d'un absolu pouvoir, accusa les autres d'y prétendre pour le conserver.

» C'est dans ces circonstances qu'on a conçu la procédure d'hommes innocens, qu'on a tenté d'armer contre eux de très injustes préventions. Je n'ai point à m'en plaindre ; on m'a laissé paisible comme un citoyen sans prétentions, et qui marchait seul, et c'est par erreur que, par les suffrages de quelques-uns, on m'avait chargé du rapport pour me lier à des idées qui ne sont point faites ce me semble pour moi ; je ne puis épouser le mal ; je m'en suis expliqué en présence des comités : je rapporterai mes propres paroles devant eux, lorsqu'il me parut qu'on les avait assemblés pour les égarer.

« Citoyens, leur dis-je, j'éprouve de sinistres présages ; tout se déguise » devant mes yeux ; mais j'étudierai tout ce qui passe ; je me dirai tout ce » que la probité conseille pour le bien de la patrie ; je me tracerai l'image » de l'honnête homme, et ce que la vertu lui prescrit en ce moment ; et » tout ce qui ne ressemblera pas au pur amour du peuple et de la liberté » aura ma haine. »

» Le lendemain, nous nous assemblâmes encore : tout le monde gardait un profond silence ; les uns et les autres étaient présens, je me levai et je dis :

« Vous me paraisssz affligés : il faut que tout le monde ici s'explique » avec franchise, et je commencerai, si l'on me le permet.

» Citoyens, ajoutai-je, je vous ai déjà dit qu'un officier suisse, fait » prisonnier devant Maubeuge, et interrogé par Guyton, Laurent et moi, » nous donna la première idée de ce qui se tramait. Cet officier nous dit » que la police redoutable, survenue dans Cambrai, avait déconcerté le » plan des alliés ; qu'ils avaient changé de vues, mais qu'on ne se plaçait » en Autriche dans aucune hypothèse d'accommodement avec la France ; » qu'on attendait tout d'un parti qui renverserait la forme terrible du » gouvernement ; que l'on comptait sur des intelligences, sur des prin- » cipes sévères. Je vous invitai de surveiller avec plus de soin tout ce qui » tendait à altérer la forme salutaire de la justice présente : bientôt vous » vîtes vous-mêmes percer ce plan dans les libelles étrangers. Les » ambassadeurs vous ont prévenus de tentatives prochaines contre le gou- » vernement révolutionnaire. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? On réalise » les bruits étrangers ; on dit même que si l'on réussit, on fera contraster » l'indulgence avec votre rigueur contre les traîtres.

» Je dis ensuite que, la République manquant de ces institutions d'où » résultaient des garanties, on tendait à dénaturer l'influence des hommes » qui donnaient de sages conseils, pour les constituer en état de tyrannie; » que c'était sur ce plan que marchait l'étranger, d'après les notes mêmes » qui étaient sur le tapis ; que je ne connaissais point de dominateur qui » qui ne se fût emparé d'un grand crédit militaire, des finances et du gou- » vernement, et que ces choses n'étaient dans les mains de ceux contre » lesquels on insinuait des soupçons. »

» David se rangea de mon avis avec sa franchise ordinaire ; Billaud-Varennes dit à Robespierre : *nous sommes tous tes amis, nous avons marché toujours ensemble.* Ce déguisement fit tressaillir mon cœur.

» La veille, il le traitait de Pisistrate, et avait tracé son acte d'accusation.

» Il est des hommes que Lycurgue eût chassés de Lacédémone sur le sinistre caractère et la pâleur de leur front, et je regrette de n'avoir plus vu la franchise ni la vérité céleste sur le visage de ceux dont je parle.

» Quand les deux comités m'honorèrent de leur confiance, et me char-

gèrent du rapport, j'annonçai que je ne m'en chargeais qu'à condition qu'il serait respectueux pour la Convention et pour ses membres ; j'annonçai que j'irais à la source, que je développerais le plan ourdi pour saper le gouvernement révolutionnaire ; que je m'efforcerais d'accroître l'énergie de la morale publique. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois insinuèrent qu'il ne fallait point parler de l'Être-Suprême, de l'immortalité de l'ame, de la sagesse : on revint sur ces idées, on les trouva indiscrètes, et l'on rougit de la Divinité.

» C'était au même instant que la pétition de Magenthies parut, tendante à caractériser comme blasphème et à punir de mort des paroles souvent entendues de la bouche du peuple. Ah ! ce ne sont point là des blasphèmes; un blasphème est l'idée de faire, pour marcher devant Dieu, les faisceaux de Sylla ; un blasphème c'est d'épouvanter les membres par des listes de proscription, et d'en accuser l'innocence.

» Ainsi, l'on m'avait condamné à ne point parler de la Providence, seul espoir de l'homme isolé, qui, environné de sophismes, demande au ciel et le courage et la sagesse nécessaires pour faire triompher la vérité.

» Si l'on réfléchit attentivement sur ce qui s'est passé dans votre dernière séance, on trouve l'application de tout ce que j'ai dit; l'homme éloigné du comité par les plus amers traitemens, lorsqu'il n'était plus composé en effet que de deux ou trois membres présens, cet homme se justifie devant vous ; il ne s'explique point, à la vérité, assez clairement, mais son éloignement et l'amertume de son ame peuvent excuser quelque chose ; il ne sait point l'histoire de sa persécution ; il ne connaît que son malheur. On le constitue en tyran de l'opinion : il faut que je m'explique là-dessus, et que je porte la flamme sur un sophisme qui tendrait à faire proscrire le mérite. Eh ! quel droit exclusif avez-vous sur l'opinion, vous qui trouvez un crime dans l'art de toucher les ames ? Trouvez-vous mauvais que l'on soit sensible ? êtes-vous donc de la cour de Philippe, vous qui faites la guerre à l'éloquence. Un tyran de l'opinion ! qui vous empêche de disputer l'estime de la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive ? Il n'est point de despote au monde, si ce n'est Richelieu, qui se

soit offensé de la célébrité d'un écrivain. Est-il un triomphe plus désintéressé ? Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût appelé l'éloquence dans la tribune aux harangues le tyran de l'opinion. Personne n'a le droit de stipuler pour elle ; elle se donne à la raison, et son empire n'est pas le pouvoir des gouvernemens.

» La conscience publique est la cité ; elle est la sauve-garde du citoyen; ceux qui ont su toucher l'opinion ont tous été les ennemis des oppresseurs. Démosthènes était-il tyran ? sous ce rapport, sa tyrannie sauva longtemps la liberté de toute la Grèce. Ainsi, la médiocre jalousie voudrait conduire le génie à l'échafaud ! Eh bien ! comme le talent d'orateur que vous exercez ici est un talent de tyrannie, on vous accusera bientôt comme des despotes de l'opinion. Le droit d'intéresser l'opinion publique est un droit naturel, imprescriptible, inaliénable, et je ne vois d'usurpateurs que parmi ceux qui tendraient à opprimer ce droit.

» Avez-vous vu des orateurs sous le sceptre des rois ? Non. Le silence règne autour des trônes ; ce n'est que chez les peuples libres qu'on a souffert le droit de persuader ses semblables. N'est-ce point une arène ouverte à tous les citoyens ? Que tout le monde se dispute la gloire de se perfectionner dans l'art de bien dire, et vous verrez rouler un torrent de lumière qui sera le garant de notre liberté, pourvu que l'orgueil soit banni de notre République.

» Immolez ceux qui sont les plus éloquens, et bientôt on arrivera jusqu'à celui qui les enviait, et qui s'était le plus attaché après eux. Un censeur royal se serait contenté de dire : *vous avez écrit contre la cour et contre monseigneur l'archevêque*. Mais qu'avons-nous donc fait de notre raison ? On dit aujourd'hui à un membre du souverain : *vous n'avez pas le droit d'être persuasif*.

» Le membre qui a parlé long-temps hier à cette tribune, ne me paraît point avoir assez nettement distingué ceux qui l'inculpaient. Il n'a point à se plaindre et ne s'est pas plaint non plus des comités ; car les comités me semblent toujours dignes de votre estime, et les malheurs dont j'ai tracé l'histoire, sont nés de l'isolement et de l'autorité extrême de quelques membres restés seuls.

» Il devait arriver que le gouvernement s'altérerait en se dépouillant de ses membres. Couthon est sans cesse absent; Prieur (de la Marne) est absent depuis dix-huit mois ; Saint-André est au Port-la-Montagne; Lindet est enseveli dans ses bureaux; Prieur (de la Côte-d'Or) dans les siens; moi j'étais à l'armée, et le reste, qui exerçait l'autorité de tous, me paraît avoir essayé de profiter de leur absence.

» Je regardais comme un principe salutaire et conservateur de la liberté publique, que le tapis du comité fût environné de tous ses membres. Vous avez confié le gouvernement à douze personnes; il s'est trouvé en effet, le dernier mois, entre les mains de deux ou trois. Avec cette imprudence, on s'expose à inspirer aux hommes le goût de l'indépendance et de l'autorité.

» Imaginez que cette altération eût continué ; que Paris eût été sans état-major et sans magistrats ; que le tribunal révolutionnaire eût été supprimé ou rempli des créatures de deux ou trois membres gouvernant absolument : votre autorité en eût été anéantie.

» Une seule chose aurait encore gêné ces membres : c'étaient les Jacobins, qu'ils appellent la tyrannie de l'opinion ; il fallait donc sacrifier les hommes les plus influens de cette société.

» Car en même temps que Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes ont conduit ce plan, ils ont manifesté depuis quelque temps leur haine contre les Jacobins ; ils ont cessé de les fréquenter et d'y parler.

» S'ils avaient réussi, tandis que la majorité du comité était plongée dans les détails, quelques hommes régnaient; ils n'avaient plus à craindre les orateurs incommodes, et jouissaient de la réputation et de l'autorité exclusives.

» Il a donc existé un plan d'usurper le pouvoir, en immolant une partie des membres du comité, et en dispersant les autres dans la République, en détruisant le tribunal révolutionnaire, en privant Paris de ses magistrats. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois sont les auteurs de cette trame.

» Les deux comités n'ont donc rien dû perdre de l'estime publique ; et ceux-là seuls sont indignes d'eux, qui ont eu de l'ambition sous le masque du désintéressement, et qui ont pensé concentrer dans eux l'initiative des accusations contre vos membres.

» Je pense que vous devez à la justice et à la patrie d'examiner ma dénonciation ; vous devez regarder comme un acte de tyrannie toute délibération du comité qui ne sera point signée de six membres ; vous devez examiner aussi s'il est sage que les membres fassent le métier de ministres, qu'ils s'ensevélissent dans les bureaux, qu'ils s'éloignent de vous, et altèrent ainsi l'esprit et les principes de leur compagnie.

» Les affaires publiques ne souffriront point de cet orage ; la liberté n'en sera pas alarmée, et le gouvernement reprendra son cours par votre sagesse.

» Il me reste à vous convaincre que je n'ai pu prendre d'autre parti que celui de vous dire la vérité. Si j'annonçais mon intention dans les comités, on n'avait plus de mesures à garder, et tout pouvait entraîner des démarches funestes. Dans ce cas, leur point d'influence acquérait de nouvelles forces : ils rendaient d'autres membres solidaires avec eux, s'ils fussent parvenus à les tromper. J'ai cru éviter des désordres, et dispenser les comités d'une querelle difficile, puisque l'on eût tout employé pour brouiller les esprits.

» Les membres que j'accuse ont commis peu de fautes dans leurs fonctions : ils n'ont donc point à se justifier par les opérations, si ce n'est celle des dix-huit mille hommes qu'on a voulu enlever de l'armée de Sambre-et-Meuse. Je les accuse d'avoir tiré parti de la réputation du comité, pour l'appliquer à leur ambition. Sylla était un fort bon général, un grand politique ; il savait administrer, mais il appliqua ce mérite à sa fortune. J'aime beaucoup qu'on nous annonce des victoires, mais je ne veux pas qu'elles deviennent des prétextes de vanité. On annonça la journée de Fleurus, et d'autres qui n'en ont rien dit, y étaient présens ; on a parlé de siéges, et d'autres qui n'en ont rien dit étaient dans la tranchée. J'affirme que tout le mal est venu de ce que, sans que personne s'en doutât, toute l'autorité était tombée dans quelques mains qui ont voulu la conserver et l'augmenter par la ruine de tout ce qui pouvait réprimer la puissance arbitraire.

» Je ne conclus pas contre ceux que j'ai nommés : je désire qu'ils se justifient, et que nous devenions plus sages.

» Je propose le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les institutions qui seront incessamment rédigées, présenteront les moyens que le gouvernement, sans rien perdre de son essor révolutionnaire, ne puisse tendre à l'arbitraire, favoriser l'ambition, et opprimer ou usurper la représentation nationale. »

Si ce discours avait pu être lu en entier, il est certain qu'il aurait ramené la majorité sous les enseignes du bon droit, et que la victoire se fût montrée comme toujours fidèle à Robespierre. Les immoraux et les corrompus connaissaient toute la puissance oratoire de Saint-Just ; ils savaient que sa chaleureuse éloquence exerçait un grand empire sur la Convention. Voilà pourquoi ils l'interrompirent au commencement de son discours. C'était le plus grave échec que pussent recevoir les Montagnards purs, car il leur fut impossible de détruire les calomnies dont les accablaient leurs ennemis et de se justifier aux yeux de la Convention prévenue contre eux.

Lorsque Collot-d'Herbois eut retiré la parole à Saint-Just pour l'accorder à Tallien, celui-ci s'écria : « L'orateur a commencé par dire qu'il n'était d'aucune faction. Je dis la même chose. Je n'appartiens qu'à moi-même, qu'à la liberté. C'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Aucun bon citoyen ne peut retenir ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose publique est abandonnée. Partout on ne voit que division. Hier, un membre du gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours en son nom particulier ; aujourd'hui un autre fait la même chose. On vient encore s'attaquer, aggraver les maux de la patrie, la précipiter dans l'abime. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré. »

La mauvaise foi la plus insigne perce à chaque phrase de cette allocution; Tallien a l'impudence de dire qu'il n'appartient à aucune faction; et de quel nom appeler la ligue contre-révolutionnaire dont il est un des plus ardens coryphées ? Il se plaint de la division qui a éclaté dans le gouvernement; mais qui a fomenté cette division ? qui a jeté la discorde au sein des deux comités, si ce n'est lui-même et ses infâmes acolytes ? il reproche à Robespierre et à Saint-Just de s'isoler, de se séparer du gouverne-

ment, mais c'est au contraire le gouvernement qui s'était séparé d'eux pour entrer dans une voie de corruption et de crime, pour opérer la contre-révolution. Tel était cependant l'aveuglement de la Convention qu'elle applaudit à plusieurs reprises les paroles de Tallien.

Billaud-Varennes remplaça ce dernier à la tribune : « Hier, dit-il, la société des Jacobins était remplie d'hommes apostés; puisqu'aucun n'avait de carte; hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale. » A ces mots, un mouvement d'horreur se manifesta dans l'assemblée. C'est par de semblables calomnies que la faction qui triompha en thermidor parvint à surprendre la religion de la Convention et à lui faire adopter une résolution extrême à l'égard de Robespierre et du petit nombre de députés qui se ralliaient à lui.

« Le moment de dire la vérité est arrivé, poursuit Billaud-Varennes. Je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune après ce qui s'est passé. Il avait promis aux deux comités de leur soumettre son discours avant de le lire à la Convention, et même de le supprimer, s'il leur semblait dangereux. L'assemblée jugerait mal les événemens et la position dans laquelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorgemens. Elle périra si elle est faible. ( *Non, non!* crient tous les membres en se levant à la fois et en agitant leurs chapeaux. Les spectateurs répondent par des applaudissemens et des cris de : *Vive la Convention, vive le comité de salut public!*) »

Il est bon de faire observer que c'est le *Moniteur* qui parle, et que ce compte-rendu fut rédigé le 10 thermidor par le parti triomphant. Or, quand un parti triomphe, et que ce parti ne se compose que d'un ramas d'intrigans et d'ambitieux, on sait que ce n'est pas par l'équité qu'il se distingue.

Lebas demanda la parole pour répondre à Billaud-Varennes. On la lui refusa en disant qu'elle appartenait à ce dernier. Mais ce dernier lui-même s'en était emparé sans qu'elle lui eût été régulièrement accordée. Lebas insista. Alors une voix demanda qu'il fût rappelé à l'ordre; cette proposition fut décrétée. Le courageux Montagnard insista de nouveau avec une opiniâtreté qui fait le plus grand honneur à son caractère. *Qu'il*

*obéisse au décret ou à l'Abbaye*, s'écrièrent tous ensemble les conjurés.

Billaud continua en ces termes : « Je demande moi-même que tous les hommes s'expliquent dans cette assemblée. On est bien fort quand on a pour soi la justice, la probité et les droits du peuple. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes, quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides; quand vous saurez que le chef de la garde nationale a été dénoncé au comité de salut public par le tribunal révolutionnaire comme un complice d'Hébert et un conspirateur infâme. Vous frémirez d'horreur quand vous saurez que ceux qui accusent le gouvernement de placer à la tête de la force armée des conspirateurs et des nobles, sont ceux qui nous ont forcé la main pour y mettre les seuls nobles qui y existent; et Lavalette, conspirateur à Lille, en est une preuve. Vous frémirez quand vous saurez qu'il est un homme qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentans du peuple dans les départemens, ne trouva pas sur la liste qui lui fut présentée vingt membres de la Convention qui fussent dignes de cette mission (*L'assemblée fait entendre un murmure d'indignation*). Je dirai plus, ajouta Billaud, on s'est plaint que les patriotes étaient opprimés. Certes, vous aurez une bien étrange idée de la dénonciation, quand vous saurez que celui de qui elle part a fait arrêter le meilleur comité révolutionnaire de Paris, celui de la section de l'Indivisibilité, quoiqu'il n'y eût que deux de ses membres qui fussent dénoncés (*Nouveaux murmures*).

» Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité, parce qu'il y était opprimé, il a soin de ne pas vous faire tout connaître; il ne vous dit pas que c'est parce qu'ayant fait dans le comité sa volonté pendant six mois, il y a trouvé de la résistance au moment où seul il a voulu faire rendre le décret du 22 prairial; ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être funeste aux patriotes (*Les murmures d'indignation continuent*). Sachez, citoyens, qu'hier le président du tribunal révolutionnaire a proposé aux Jacobins de chasser de la Convention tous les hommes impurs, c'est-à-dire, tous ceux qu'on veut sacrifier; mais le peuple est là, et les patriotes sauront mourir pour sauver la liberté (*Oui, oui*, s'écrient tous les membres; on applaudit).

» Je le répète, nous mourrous tous avec honneur, car je ne crois pas qu'il y ait un seul représentant qui voulût exister sous un tyran. (*Non, non*, s'écrie-t-on de toutes parts; *périssent les tyrans!*) Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de vertu, à la Convention ou aux Jacobins, sont ceux qui la foulent aux pieds quand ils peuvent; en voici la preuve : un secrétaire du comité de salut public avait volé 114,000 livres. J'ai demandé son arrestation, et Robespierre, qui parle sans cesse de justice et de vertu, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté (*Nouveau mouvement d'indignation*).

» Il est, citoyens, mille autres faits que je pourrais citer, et c'est nous qu'il accuse! Quoi! des hommes qui sont isolés, qui ne connaissent personne, qui passent les jours et les nuits au comité de salut public, qui organisent les victoires, ces hommes seraient des conspirateurs! Et ceux qui n'ont abandonné Hébert que lorsqu'il ne leur a plus été possible de le favoriser, seront des hommes vertueux! La première fois que je dénonçai Danton au comité, Robespierre se leva comme un furieux en disant qu'il voyait mes intentions, que je voulais perdre les meilleurs patriotes. Tout cela m'a fait voir l'abîme creusé sous nos pas. Il ne faut point hésiter à le combler de nos cadavres, ou à triompher des traîtres.

» On voulait détruire, mutiler la Convention, et cette intention était si réelle, qu'on avait organisé un espionnage des représentans du peuple qu'on voulait égorger. Il est infâme de parler de justice et de vertu, quand on les brave et quand on ne s'exalte que lorsqu'on est arrêté et contrarié. »

Robespierre s'élança à la tribune pour répondre à ce discours, mais les cris de *à bas le tyran!* mille fois répétés par les conjurés, couvrirent sa voix et l'empêchèrent de se faire entendre. Billaud-Varennes avait demandé que tout le monde s'expliquât, et en définitive il n'y eut dans cette fatale journée que les ennemis de Robespierre qui parlèrent. Quant à lui, il lui fut impossible de prononcer une seule phrase.

Si la parole lui avait été accordée, il aurait sommé Billaud-Varennes de prouver tout ce qu'il avançait; au reproche qui lui était adressé d'avoir mis des nobles à la tête de la force armée, il aurait répondu par un dé-

menti formel ainsi qu'à toutes les autres accusations qui étaient dirigées contre lui et qui étaient aussi peu fondées. Billaud-Varennes accusait Robespierre d'avoir protégé Hébert et pris la défense de Danton, et quelques momens après d'autres députés lui reprochèrent la mort de ces deux hommes; il y en eut même qui lui crièrent que *le sang de Danton l'étouffait;* comment faire accorder ces deux accusations contradictoires qui se détruisaient l'une par l'autre? Billaud-Varennes reprochait à Robespierre d'avoir fait pendant six mois sa volonté dans le comité de salut public. Robespierre aurait pu demander pourquoi Billaud-Varennes avait tardé si long-temps à s'affranchir de cette volonté, si elle lui était à charge. Ou bien cette volonté était conforme au bien de la patrie et alors pourquoi en faire un crime à Robespierre? Ou bien elle était contraire aux véritables intérêts du peuple, et alors les membres du comité qui pendant six mois avaient obéi passivement à cette volonté, étaient de grands coupables dignes de toute la rigueur des lois.

Tallien reprit la parole et dit : « Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le voile. Je viens d'apercevoir avec plaisir qu'il l'est entièrement, que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis et que la liberté triomphera. » Ces impudentes paroles furent saluées par les applaudissemens des immoraux et des corrompus. Tallien continuant sur ce ton, ajoute : « Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Nous donnons à notre République naissante une preuve de notre loyauté républicaine. Je me suis imposé jusqu'ici le silence parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran de la France, qu'il avait formé une liste de proscription; je n'ai pas voulu récriminer; mais j'ai vu hier la séance des Jacobins; j'ai frémi pour la patrie! J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. » En disant ces mots, Tallien agitait un poignard et la majorité de la Convention applaudissait.

» Nous républicains, accusons-le avec la loyauté du courage, en présence du peuple français. Il est bon d'éclairer les citoyens, et ceux qui fréquentent les tribunes des Jacobins ne sont pas plus attachés à Robes-

pierre qu'à aucun autre individu, mais à la liberté. (*On applaudit.*) Ce n'est pas non plus un individu que je viens attaquer. C'est l'attention de la Convention que j'appelle sur cette vaste conspiration. Je ne doute pas qu'elle ne prenne des mesures énergiques et promptes, qu'elle ne reste ici en permanence pour sauver le peuple; et quoi qu'en aient dit les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, il n'y aura pas de proscription, la justice nationale seule frappera les scélérats. (*Vifs applaudissemens.*) Comme il est de la dernière importance que dans les dangers qui environnent la patrie les citoyens ne soient pas égarés; que les chefs de la force armée ne puissent pas faire de mal, je demande l'arrestation d'Henriot et de son état-major. Ensuite nous examinerons le décret qui a été rendu sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe. Nous ne sommes pas modérés, mais nous voulons que l'innocence ne soit pas opprimée. Nous voulons que le président du tribunal révolutionnaire traite les accusés avec décence et justice. (*Nouveaux applaudissemens.*) Voilà la véritable vertu, voilà la véritable probité.

» Hier, un membre du tribunal révolutionnaire a voulu exciter des citoyens à insulter un représentant du peuple qui a toujours été sur la brèche de la Révolution. Il a été outragé dans une société, et la représentation nationale a été avilie dans sa personne. Ceux qui ont combattu Lafayette et toutes les factions qui se sont succédé depuis, se réuniront pour sauver la République. Que les écrivains patriotes se réveillent. J'appelle tous les vieux amis de la liberté, tous les anciens Jacobins, tous les journalistes patriotes. Qu'ils concourent avec nous à sauver la liberté. Ils tiendront parole, leur patriotisme m'en est garant. On avait jeté les yeux sur moi. J'aurais porté ma tête sur l'échafaud, avec courage, parce que je me serais dit : un jour viendra où ma cendre sera relevée avec les honneurs dus à un patriote persécuté par un tyran. L'homme qui est à la tribune est un nouveau Catilina ; ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux Verrès. On ne dira pas que les membres des deux comités sont mes partisans, car je ne les connais pas ; et, depuis ma mission, je n'ai été abreuvé que de dégoûts. Robespierre voulait tour-à-tour nous attaquer, nous isoler, et enfin il serait resté un jour seul avec les hommes crapuleux

et perdus de débauches qui le servent. Je demande que nous décrétions la permanence de nos séances, jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la Révolution, et que nous ordonnions l'arrestation de ses créatures. »

La double proposition de Tallien, savoir : l'arrestation d'Henriot, et la permanence de la Convention, fut adoptée au milieu des applaudissemens et des trépignemens de joie d'une majorité stupide qui refusait d'entendre les explications de Robespierre pour accorder toute son attention aux déclamations furibondes, aux calomnies atroces d'un misérable comme Tallien. Il lui convenait bien, à lui, de parler de loyauté, de probité, de vertu ! Il lui convenait bien d'invoquer la liberté et la République, quand il anéantissait l'une et l'autre en renversant Robespierre, car la meilleure réponse que l'on puisse faire à Tallien c'est que la catastrophe du 9 thermidor n'a pas seulement été la chute d'un homme, comme le prétendent les ennemis du peuple, mais la ruine de la Révolution. C'est au nom du peuple, c'est au nom de son bonheur, que les thermidoriens ont envoyé Robespierre à la mort, et c'est de la mort de Robespierre que date la résurrection de l'aristocratie et du privilège; c'est à compter de cette mort néfaste que la Révolution s'est arrêtée dans son mouvement ascendant et qu'elle a commencé à rétrograder vers le despotisme.

*Billaud-Varennes*. « Les hommes que la Convention vient de frapper ne sont pas ceux qui méritent le plus son indignation. Il est un nommé Boulanger, conspirateur avec Hébert, qui s'est ouvertement prononcé, à l'époque de la conspiration de celui-ci, aux Cordeliers. Cet homme a aussi conspiré avec Dumouriez ; il était l'ami de Danton, et c'est Dumas qui l'avait jeté hier au milieu des Jacobins pour empêcher Collot-d'Herbois de parler. C'est ce Dumas qui, après avoir ameuté des contre-révolutionnaires, voulait faire regarder Collot comme un conspirateur, afin qu'il ne pût déchirer le voile ; ce Dumas, dont toute la famille est émigrée, qui est accusé d'avoir soupé avec son frère la veille de son émigration, et contre lequel il y a aux Jacobins des preuves de la perfidie la plus atroce ! Je demande donc l'arrestation de Dumas, de Boulanger, de Dufraise. »

L'arrestation de ces trois patriotes, dont tout le crime était de suivre

la même ligne politique que Robespierre, et de lui être entièrement dévoués, fut décrétée avec des applaudissemens.

*Delmas*. « D'après les faits qui viennent d'être dénoncés, il est impossible de ne pas croire qu'Henriot n'ait eu l'adresse de s'entourer de conspirateurs. Ses adjudans et ses aides-de-camp doivent être infiniment suspects. J'en demande l'arrestation. »

Cette arrestation fut également décrétée.

Robespierre fit de nouveaux efforts pour se faire entendre ; mais sa voix fut étouffée par un tonnerre de cris et de vociférations. Barrère parut alors à la tribune pour y lire un rapport au nom des comités de salut public et de sûreté générale. Barrère avait apporté à cette mémorable séance deux discours écrits, l'un contre Robespierre, l'autre en sa faveur. Lorsqu'il vit que la Convention se prononçait contre Robespierre, il donna lecture du premier que nous transcrivons textuellement :

« Citoyens, un de mes collègues, revenant de l'armée du Nord, a rapporté au comité qu'un officier ennemi fait prisonnier dans la dernière action qui nous a donné la Belgique, avait dit : *Tous vos succès ne sont rien : nous n'en espérons pas moins traiter de la paix avec un parti, quel qu'il soit, avec une fraction de la Convention, et de changer bientôt de gouvernement.*

» Saint-Just nous a apporté, comme instruction, ces nouvelles. Ce moment, prédit par l'officier autrichien, ne serait-il pas venu pour le parti de l'étranger et pour les ennemis de l'intérieur, si vous n'aviez pris des mesures vigoureuses ?

» Les deux comités ne peuvent plus se dissimuler cette vérité : le gouvernement est attaqué, ses membres sont couverts d'improbations et d'injures, ses relations sont arrêtées ; la confiance publique est suspendue, et l'on a fait le procès à ceux qui font le procès à la tyrannie.

» On parle de la persécution des patriotes ; mais les comités n'ont-ils pas à réclamer aussi contre la même oppression ? Et depuis quelques jours on ameute de tous les côtés les citoyens, on les égare contre le gouvernement révolutionnaire : les Anglais, les Autrichiens veulent-ils autre chose ?

» On cherche à produire des mouvemens dans le peuple, on cherche à saisir le pouvoir national au milieu d'une crise préparée, et l'on sait que tout état libre, où les grandes crises n'ont pas été prévues, est, à chaque orage, en danger de périr.

» Il n'y a que vous, citoyens, qui, de ces crises mêmes, ayez su tirer un nouveau moyen de maintenir le gouvernement révolutionnaire. La même occasion s'est présentée aujourd'hui à votre courage civique, et vous l'avez saisie. Vous ne pouvez en douter : sans les comités réunis, il y a long-temps que le gouvernement révolutionnaire et la République seraient bouleversés.

» Jetez les yeux sur ce qui s'est passé depuis dix-huit mois : sans la centralité du gouvernement, la France était subjuguée par les rois : la liberté était pour jamais anéantie, et les vrais patriotes égorgés.

» Qui voudrait donc ici ôter à la République la ressource et les institutions qui l'ont sauvée tant de fois? Et ceux qui font des efforts contre ces institutions, ne sont-ils pas les ennemis du peuple? Eh! qu'on ne pense pas qu'après avoir renversé quelques patriotes ardens et purs, quelques hommes puissent régir les affaires publiques : ce n'est pas par des discours qu'on gouverne; ce n'est pas par des plaintes perpétuelles qu'on bâtit une république.

» Les comités sont le bouclier, l'asile, le sanctuaire du gouvernement central, du gouvernement unique, du gouvernement révolutionnaire; tant qu'ils subsisteront, il est impossible que la royauté se relève, que l'aristocratie respire, que le crime domine, que la République ne soit pas triomphante.

» On veut détruire tous ceux qui ont de l'énergie et des lumières; on veut anéantir tout ce qui est pur et vrai républicain; et ces propos sont sortis, non pas du tribunal révolutionnaire, qui fait son devoir, mais de quelques membres de ce tribunal, sur le patriotisme desquels vous devez prononcer aujourd'hui.

» Il faut se prononcer sur plusieurs individus qui exercent des fonctions importantes; il n'y a que les entreprises violentes qui mettent dans la nécessité de vous dévoiler tant de vérités, parce qu'alors le gouvernement

n'a plus d'autre secret que celui de sauver la République, et ce secret appartient au peuple. La forme établie se trouve altérée, l'activité du gouvernement est suspendue, la liberté des citoyens est compromise, la sûreté publique est ébranlée, l'opinion est chancelante.

» Des gouvernans iniques et des peuples libres sont deux antipodes, des contraires absolus; des réputations énormes et des hommes égaux ne peuvent long-temps exister en commun; des inquiétudes factices et des travaux réels ne marchent point ensemble; il faut modestement servir la patrie pour elle et non pas pour nous.

» En attendant que les deux comités réfutent, avec autant de lumière que d'énergie, les faits qui les concernent dans le discours de Robespierre, ils ont examiné les mesures que la tranquillité publique réclame dans les circonstances où des passions personnelles les ont jetés. Ils ont d'abord porté leurs regards sur les moyens que l'aristocratie, joyeuse des événemens actuels, peut employer dans Paris; cette aristocratie, que tous nos efforts semblent ne pouvoir éteindre, et qui se cache dans la boue quand elle n'est pas dans le sang, l'aristocratie a fermenté depuis hier avec une activité qui ne ressemble qu'au mouvement contre-révolutionnaire.

» Qui a donc voulu relever ses espérances parricides? Sur qui peut-elle porter ses moyens ? Sur quelques nobles placés dans la force publique, sur quelques hébertistes impunis, sur quelques contre-révolutionnaires militaires. Oui, citoyens, vous avez pressenti leurs ressources, et vous venez d'en faire justice, de ces militaires ambitieux.

» Les comités se sont demandé pourquoi il existait encore dans Paris, un régime militaire semblable à celui qui existait du temps des rois; pourquoi tous ces commandans perpétuels, avec état-major, d'une force armée immense. Le régime populaire de la garde nationale avait établi des chefs de légion, commandant chacun à son tour. Les comités ont pensé qu'il fallait restituer à la garde nationale son organisation démocratique : en conséquence, ils proposent de décréter la suppression du commandant-général, et que chaque chef de légion commandera à son tour.

» Le maire de Paris et l'agent national de la commune doivent dans ce moment remplir leur devoir, leur fidélité et leur dette envers le peuple;

espérons qu'ils les rempliront. C'est à eux de répondre sur leurs têtes de la sûreté des représentans du peuple et des troubles que des partis aristocratiques voudraient susciter, toutes les fois qu'ils aperçoivent quelque altération dans l'esprit de la Convention nationale.

» Les comités ont pensé que dans l'état actuel où se trouve l'opinion publique, et dans la crise où nous sommes, il était nécessaire d'adresser une proclamation aux citoyens. Dans un pays libre, il suffit de quelques traits de lumière, et aussitôt la raison du peuple s'en saisit, connaît ses véritables défenseurs, et défend ses droits. »

Voilà le discours qui fut prononcé par Barrère, lorsque ce caméléon politique se fut aperçu que la Convention abandonnait Robespierre. Il serait infiniment curieux de connaître maintenant le discours qu'il avait préparé, dans le cas où la majorité n'aurait point déserté les véritables principes pour se ranger du parti des immoraux et des corrompus. Au reste, le discours que nous venons de rapporter est d'une pâleur et d'une insignifiance remarquables ; on voit que Barrère craignait encore que Robespierre ne sortît triomphant de la lutte ; il ne conclut ni pour lui ni contre lui ; il se borne à demander que tous les grades supérieurs à celui de chef de légion soient supprimés, que la garde nationale reprenne son ancienne organisation et que chaque chef de légion commande à son tour, enfin que le maire de Paris et l'agent national soient tenus de veiller à la représentation nationale, et répondent sur leurs têtes de tous les troubles qui pourraient survenir dans Paris.

Cette proposition de Barrère fut décrétée, ainsi que la proclamation suivante dont il donna lecture :

*La Convention nationale au peuple français.*

« Citoyens, au milieu des victoires les plus signalées, un danger nouveau menace la République ; il est d'autant plus grand que l'opinion est ébranlée, et qu'une partie des citoyens se laisse conduire au précipice par l'ascendant de quelques réputations.

« Les travaux de la Convention sont stériles, le courage des armées devient nul, si les citoyens français mettent en balance quelques hommes

et la patrie. Des passions personnelles ont usurpé la place du bien public, quelques chefs de la force armée semblaient menacer l'autorité nationale.

» Le gouvernement révolutionnaire, objet de la haine des ennemis de la France, est attaqué au milieu de nous ; les formes du pouvoir républicain touchent à leur ruine; l'aristocratie semble triompher, et les royalistes sont prêts à reparaître.

» Citoyens, voulez-vous perdre en un jour six années de révolutions, de sacrifices et de courage? Voulez-vous revenir sous le joug que vous avez brisé? Non, sans doute. La Convention ne cessera pas un instant de veiller aux droits de la liberté publique. Elle invite donc les citoyens, à l'aide de leur réunion, de leurs lumières, de leur patriotisme pour la conservation du dépôt précieux que le peuple français lui a confié, qu'ils veillent principalement sur l'autorité militaire, toujours ambitieuse et souvent usurpatrice. La liberté n'est rien dans les pays où le militaire commande au civil.

» Si vous ne vous ralliez à la représentation nationale, les autorités constituées sont sans subordination et les armées sans direction ; les victoires deviennent un fléau, et le peuple français est livré à toutes les fureurs des divisions intestines et à toutes les vengeances des tyrans. Entendez la voix de la patrie, au lieu de mêler vos cris à ceux des malveillans, des aristocrates et des ennemis du peuple, et la patrie sera encore une fois sauvée. »

Que d'astuce et de mauvaise foi, que de mensonges accumulés dans ce peu de lignes! *L'aristocratie triomphera*, est-il dit dans la proclamation, *la République sera anéantie si Robespierre l'emporte*. Robespierre a succombé, et cependant l'aristocratie a triomphé et la République a péri : nous n'ajouterons rien de plus, la réaction de thermidor est jugée par ses résultats.

Barrère fut remplacé à la tribune par Vadier, qui vint donner le coup de pied de l'âne à Robespierre, et qui renouvela contre lui l'accusation d'avoir trempé dans les folies de Catherine Théos. « Jusqu'au 22 prairial, dit-il, je n'avais pas ouvert les yeux sur ce personnage astucieux qui a su

prendre tous les masques, et qui, lorsqu'il n'a pas pu sauver ses créatures, les a envoyées lui-même à la guillotine. Personne n'ignore qu'il a défendu ouvertement Bazire, Chabot et Camille Desmoulins, et qu'il a déversé l'ignominie sur le rapport du comité de sûreté générale. »

On reste confondu d'étonnement et de douleur quand on songe que d'aussi absurdes accusations trouvèrent faveur auprès de la Convention nationale, elle qui avait tant de fois entendu Robespierre tonner contre Bazire et Chabot, et demander que l'on infligeât à ces misérables le châtiment réservé aux traîtres et aux infâmes.

Le discours de Vadier est d'un bout à l'autre sur ce ton. Tallien l'interrompit en disant qu'il voulait ramener la discussion à son véritable objet. « *Je saurai bien l'y ramener*, s'écrie Robespierre; mais après avoir fait de nouveaux efforts pour parler, il est contraint de céder aux murmures de l'assemblée qui ne veut entendre que ses accusateurs.

*Tallien.* « Citoyens, ce n'est pas en ce moment sur des faits particuliers que je dois porter l'attention de la Convention. Les faits qu'on a dit ont de l'importance sans doute, mais il n'est pas dans cette assemblée un membre qui ne pût en alléguer autant, qui ne pût se plaindre d'un acte tyrannique.

» C'est sur le discours prononcé hier à la Convention et répété aux Jacobins que j'appelle toute votre attention. C'est là que je rencontre le tyran; c'est là que je trouve toute la conspiration; c'est dans ce discours qu'avec la vérité, la justice et la Convention, je veux trouver des armes pour le terrasser, cet homme dont le patriotisme et la vertu étaient tant vantés, mais qu'on avait vu à l'époque mémorable du 10 août, ne paraître que trois jours après la révolution; cet homme qui, devant être dans le comité de salut public le défenseur des opprimés; qui, devant être à son poste, l'a abandonné pendant quatre décades, et à quelle époque? lorsque l'armée du Nord donnait à tous ses collègues de vives sollicitudes. Il l'a abandonné pour venir calomnier les comités, et tous ont sauvé la patrie. Certes, si je voulais retracer les actes d'oppression particuliers qui ont eu lieu, je remarquerais que c'est pendant le temps que Robespierre a été chargé de la police générale qu'ils ont été commis; que les patriotes

du comité révolutionnaire de la section de l'Indivisibilité ont été arrêtés. »

Robespierre indigné de tant d'impostures et de calomnies, l'arrête par ces mots : *C'est faux! je* ... Une explosion de murmures et de cris l'empêchent de poursuivre. Épuisé des efforts qu'il fait inutilement depuis plusieurs heures pour se faire entendre, Robespierre fixe les yeux sur les plus ardens Montagnards; les uns détournent la tête, les autres sont comme pétrifiés; tous lui retirent leur appui. Alors promenant ses regards abattus sur l'assemblée tout entière : « C'est à vous, hommes purs, dit-il, que je m'adresse, et non pas aux brigands.... Une nouvelle interruption couvre encore sa voix. Il se retourne vers le président et lui dit : « Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole. — Tu ne l'auras qu'à ton tour, répond Thuriot, vice-président, à qui Collot-d'Herbois avait cédé le fauteuil. *Non, non,* répète-t-on de tous côtés. Le tumulte est à son comble. La voix de Robespierre s'éteint. « Le sang de Danton l'étouffe, dit Garnier (de l'Aube). — C'est donc Danton que vous voulez venger? réplique Robespierre. »

Une voix inconnue jusqu'alors se fait entendre : « Je demande, dit un nommé Louchet, le décret d'arrestation contre Robespierre. » Quelques applaudissemens éclatent d'abord qui sont suivis bientôt d'applaudissemens unanimes. « Ma motion est appuyée, s'écrie Louchet, aux voix l'arrestation! » Une multitude de députés répètent : *aux voix! aux voix!*

*Loseau.* « Il est constant que Robespierre a été dominateur, je demande par cela seul le décret d'accusation. » (*De toutes parts :* appuyé! aux voix!) C'est alors que Robespierre jeune donnant l'exemple du plus beau dévouement, prononça ces admirables paroles : « Je suis aussi coupable que mon frère; je partage ses vertus; je veux partager son sort. Je demande aussi le décret d'accusation contre moi. » Une partie de l'assemblée est émue, mais la majorité à qui les ennemis de Robespierre ont communiqué leur implacable haine, annonce qu'elle comprend Robespierre jeune dans le décret d'arrestation.

Maximilien Robespierre veut parler sur le dévouement de son frère; les rugissemens de fureur de la majorité l'interrompent de nouveau. Alors

il apostrophe avec une extrême véhémence le président et l'assemblée tout entière.

*Un membre.* « Président, est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention ? »

*Un autre membre.* « Il ne l'a été que trop long-temps. »

*Fréron.* « Ah ! qu'un tyran est dur à abattre ! »

*Loseau.* « Aux voix l'arrestation des deux frères. »

*Billaud-Varennes.* « Il est des faits positifs que Robespierre n'osera pas nier : je citerai d'abord le reproche qu'il a fait au comité d'avoir voulu désarmer les citoyens. »

*Robespierre.* « J'ai dit qu'il y avait des scélérats... » (*Murmures et cris.*)

*Billaud-Varennes.* « Je disais qu'il a reproché au comité d'avoir voulu désarmer les comités. Eh bien ! c'est lui seul qui a pris cet arrêté. Il a accusé le gouvernement d'avoir fait disparaître tous les monumens consacrés à l'Être-Suprême; eh bien ! apprenez que c'est par Couthon... »

*Couthon.* « Oui, j'y ai coopéré. » (*Nouveaux murmures.*)

*Plusieurs membres.* « Aux voix l'arrestation. »

Le président met aux voix l'arrestation ; elle est décrétée à l'unanimité. Tous les membres se lèvent et font retentir la salle des cris de *Vive la liberté ! Vive la République !*

*Robespierre.* « La République ! elle est perdue, car les brigands triomphent. » Robespierre ne disait que trop vrai, car la République descendit avec lui dans la tombe.

*Louchet.* « Nous avons entendu voter pour l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. »

*Lebas.* « Je ne veux pas partager l'opprobre de ce décret ! je demande aussi l'arrestation. » (*Mouvemens divers.*)

*Élie Lacoste.* « Je demande l'arrestation de Robespierre jeune ; il est un de ceux qui ont sonné aux Jacobins le tocsin contre les comités. » Il finissait son discours par ces paroles mémorables : « On dit que les comités ne sont pas corrompus ; mais si leurs agens le sont, les comités le sont aussi. » L'arrestation de Robespierre jeune est décrétée au bruit des applaudissemens.

*Fréron.* « Citoyens collègues, la patrie, en ce jour, et la liberté vont sortir de leurs ruines (*Robespierre veut interrompre ; les murmures recommencent*). On voulait former un triumvirat qui rappelait les proscriptions sanglantes de Sylla ; on voulait s'élever sur les ruines de la République, et les hommes qui le tentaient sont Robespierre, Couthon et Saint-Just.

*Plusieurs voix.* « Et Lebas. »

*Fréron.* « Couthon est un tigre altéré du sang de la représentation nationale. Il a osé, pour passe-temps royal, parler dans la société des Jacobins de cinq ou six têtes de la Convention. (*Oui, oui,* s'écrie-t-on de toutes parts.) Ce n'était là que le commencement, et il voulait se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône. »

*Couthon.* « Je voulais arriver au trône, moi! »

*Fréron.* « Je demande aussi le décret d'arrestation contre Saint-Just, Lebas et Couthon. »

*Élie Lacoste.* « J'appuie cette proposition. C'est moi qui ai dit le premier au comité de salut public que Couthon, Saint-Just et Robespierre formaient un triumvirat. Saint-Just a pâli et s'est trouvé mal. Je demande le décret d'arrestation contre Saint-Just, Couthon et Lebas. » (*Adopté.*)

Une remarque importante à faire, c'est que les ennemis de Robespierre, parmi toutes leurs vociférations, n'articulèrent aucune preuve solide contre lui, et qu'ils se contentèrent de lui lancer l'accusation banale de tyrannie et de dictature. Les discours qu'ils prononcèrent en cette circonstance ne sont que des déclamations vides, que de mauvaises amplifications de rhéteurs.

*Collot-d'Herbois.* « Il est une mesure que je crois essentielle, c'est de demander que Saint-Just dépose sur le bureau le discours qu'il devait prononcer pour contribuer à amener la contre-révolution.

Cette proposition est adoptée.

*Collot-d'Herbois.* « Citoyens, il est vrai de le dire, vous venez de sauver la patrie. La patrie soupirante et le sein presque déchiré, ne vous a pas parlé en vain. Vos ennemis disaient qu'il fallait encore une insurrection du 31 mai. »

*Maximilien Robespierre.* « Il en a menti..... »

L'assemblée fait éclater la plus vive indignation.

*Un membre.* « Je demande que les huissiers exécutent le décret d'arrestation. »

*Le président.* « J'en ai déjà donné l'ordre; et lorsque les huissiers se sont présentés, on a refusé d'obéir. »

A la barre! à la barre! crie-t-on de toutes parts.

*Loseau.* « Je rappelle à la Convention que, lorsqu'elle mit en arrestation plusieurs de ses membres, elle les fit passer à la barre. Je demande qu'il n'y ait pas plus de privilége pour ceux-ci, et qu'ils y descendent. »

*Plusieurs voix.* « Oui! oui! à la barre! »

La Convention ayant décrété cette proposition, les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas descendirent à la barre, aux applaudissemens de la majorité.

*Collot-d'Herbois.* « La patrie sourit à votre énergie; ses ennemis disaient qu'il fallait une insurrection du 31 mai. Non, ce n'était pas une insurrection qu'il fallait, car cent mille contre-révolutionnaires étaient prêts à saisir le premier mouvement pour saisir la liberté : ils étaient déjà tout radieux, les partisans de la contre-révolution ; mais la journée sera sinistre pour eux. »

Les événemens qui suivirent le 9 thermidor donnèrent un cruel démenti à ces paroles de Collot-d'Herbois; et lui-même, quelques mois après, pleura avec des larmes de sang la participation qu'il avait prise à la réaction thermidorienne, quand il vit que la chute de Robespierre, bien loin d'affermir la liberté, avait été le signal de la contre-révolution.

Le président ordonna que le décret d'arrestation rendu contre les cinq députés, fût exécuté sur-le-champ. Les gendarmes, après quelques momens d'hésitation, se saisirent d'eux et les entraînèrent. Il était cinq heures, la séance fut suspendue jusqu'à sept.

Cette suspension pouvait donner la victoire aux partisans de Robespierre, s'ils avaient su la mettre à profit. Le conseil-général de la commune ne manquait ni d'énergie, ni d'activité ; mais il ne fut nullement

secondé par Henriot, qui, dès le matin, était ivre (1). Le concours d'un chef militaire était indispensable pour organiser et diriger l'insurrection ; et c'est peut-être à cette circonstance, fort minime en elle-même, qu'il faut attribuer le non-succès de la journée du 9 thermidor.

Robespierre aîné avait été conduit à la prison du Luxembourg; Robespierre jeune, à Saint-Lazare ; Couthon, à la Bourbe ; Lebas, à la Maison de justice du département ; Saint-Just, aux Écossais.

La commune ignorait ce qui s'était passé à la Convention. Le maire et l'agent national avaient convoqué le conseil-général et le haranguaient. Fleuriot donna lecture au conseil du décret de la Convention qui ordonnait à la commune de veiller à la tranquillité de Paris ; il parla des circonstances graves dans lesquelles se trouvait la chose publique, et exhorta les membres du conseil à agir avec ce même courage qu'ils avaient déployé dans toutes les occasions difficiles. Sur la proposition de Payan, le conseil chargea deux de ses membres de se rendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville et d'inviter le peuple à s'unir à ses magistrats pour sauver la patrie. Une adresse au peuple fut rédigée ; elle était ainsi conçue :

« La patrie est plus que jamais en danger ; des scélérats dictent des lois à la Convention qu'ils oppriment. On poursuit Robespierre, qui fit déclarer le principe consolant de l'existence de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'ame ; Saint-Just, cet apôtre de la vertu, qui fit cesser les trahisons au Rhin et au Nord, qui, ainsi que Lebas, fit triompher les armes de la République, avec Couthon, ce citoyen vertueux, qui n'a que la tête et le corps de vivans (2), mais qui les a brûlans de l'ardeur du patriotisme ; Robespierre le jeune, qui présida aux victoires de l'armée d'Italie. Et quels sont leurs ennemis? Un Amar, noble de trente mille livres de rente ; Dubarras, vicomte, et des monstres de cette espèce ; Collot-d'Herbois, ce partisan de l'infâme Danton, comédien qui, dans l'ancien régime, avait volé la caisse de sa troupe; ce Bourdon (de l'Oise) qui calomnia sans cesse

(1) Des gens qui ont connu Henriot affirment qu'il était ordinairement fort sobre ; mais que ce jour-là ayant voulu boire un petit-verre d'eau-de-vie pour s'exciter, il n'en avait pas fallu davantage pour l'enivrer.

(2) Couthon avait les deux jambes paralysées.

la commune de Paris ; ce Barrère, qui appartint à toutes les factions tour à tour, et qui a fait fixer le prix des journées des ouvriers pour les faire périr de faim, voilà les scélérats que le conseil te dénonce. PEUPLE, LÈVE-TOI ! ne perdons pas le fruit du 10 août et du 31 mai, et précipitons au tombeau tous les traîtres. »

L'énergique commune ne se borna pas à lancer contre les ennemis du peuple cette pièce foudroyante ; elle convoqua extraordinairement les sections, elle appela dans son sein les commandans de la force armée et les autorités constituées de toutes les sections, et leur fit jurer de défendre la cause du peuple et de sauver la patrie. Elle mit en réquisition toute la gendarmerie et l'artillerie des sections ; elle envoya une députation à la société des Jacobins pour l'engager à se réunir à elle.

Tout cela se faisait sans que l'on eût connaissance à la commune de l'arrestation des cinq représentans du peuple. Dès que la nouvelle de cette arrestation y fut parvenue, elle provoqua un nouveau déploiement d'énergie de la part des magistrats populaires. La commune prit la résolution de s'insurger comme au 31 mai. Par son ordre le tocsin sonne et les barrières sont fermées ; elle défend aux administrateurs de police d'obéir aux comités de salut public et de sûreté générale, et déclare que les scellés seront apposés sur les presses des journalistes, que ces derniers et les députés traîtres seront mis en état d'arrestation.

Cependant le commandant-général de la garde nationale parisienne, Henriot, parcourait au grand galop les rues de la capitale, et excitait le peuple à prendre les armes pour secourir ses défenseurs en danger. Il arrive dans les cours du château des Tuileries, met pied à terre avec son état-major et se dispose à pénétrer dans la Convention : son but très probablement était de jeter par les fenêtres les conjurés qui avaient fait décréter l'arrestation des cinq députés ; il était homme à le faire. Par malheur, un huissier le reconnut, et s'écria : « Gendarmes, arrêtez ce rebelle ; un décret de la Convention vous l'ordonne. » Les gendarmes profitèrent de l'étonnement où ces paroles jetèrent Henriot et ses aides-de-camp, pour s'emparer d'eux et les garotter. Ils furent conduits dans la salle du comité de sûreté générale, pour y être interrogés par les membres de ce comité.

Dès que la commune eut appris l'arrestation d'Henriot, elle nomma un nouveau commandant à sa place, et lui ordonna de prendre toutes les mesures pour faire triompher la cause populaire. Puis, elle arrêta ce qui suit : « Le conseil-général de la commune PROCLAME L'INSURRECTION contre les oppresseurs du peuple qui veulent faire périr ses défenseurs. » Elle prit ensuite un second arrêté portant ces mots : « Le 9 thermidor, AN II, la commune révolutionnaire ordonne, au nom du salut du peuple, à tous les citoyens qui le composent, de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle, d'arrêter tous ceux qui, abusant de la qualité de représentans du peuple, font des proclamations perfides, et mettent hors la loi ses défenseurs; déclare que tous ceux qui n'obéiront pas à cet ordre suprême seront traités comme ennemis du peuple.

*Signé :* PAYAN, LOUVET, ARTHUR, CHATELET, COFFINHAL, GRENARD, LEREBOURS. »

Honneur à ces citoyens courageux dont nous consignons ici les noms, afin que la postérité leur rende l'hommage qui leur est dû ! Honneur surtout à l'intrépide Payan ! c'est lui qui présidait aux mesures insurrectionnelles de la commune, et qui communiquait à tous son indomptable énergie.

Un comité d'exécution fut nommé pour régulariser l'insurrection. Le conseil-général envoya l'ordre aux concierges des prisons de ne recevoir de prisonniers que ceux que la commune enverrait. Une proclamation fut adressée à toutes les municipalités voisines de Paris pour leur rendre compte des événemens qui se passaient et les inviter à se réunir à la municipalité parisienne. La proclamation se terminait ainsi : « Le point de réunion des patriotes est la commune de Paris : marchez avec vos canons, vos armes et vos ames républicaines. »

La place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par six compagnies de canonniers avec leurs pièces, par un corps de gendarmerie, par plusieurs bataillons de sections et enfin par un peuple innombrable. Coffinhal reçut l'ordre de se mettre à la tête de quatre cents hommes et de marcher sur la Convention pour délivrer les députés arrêtés et Henriot. Mais il ne put

rendre à la liberté que ce dernier et ses aides-de-camp. Les cinq représentans avaient été conduits dans diverses prisons comme nous l'avons dit. Lorsque Henriot eut été débarrassé des liens qui le tenaient garotté, il se rendit en toute hâte sur la place du Carrousel où il retrouva ses chevaux, et dit avec beaucoup de présence d'esprit aux canonniers qui s'y trouvaient, que le comité de sûreté générale venait de le déclarer innocent et lui avait rendu le commandement de la force armée. On ajoute foi à cet heureux mensonge ; on l'entoure, on le félicite ; il donne des ordres, on obéit ; et ce même Henriot qui un instant auparavant était prisonnier des thermidoriens qui délibéraient s'ils le feraient fusiller sur-le-champ, se mit à préparer le siége de la Convention.

Des officiers municipaux se rendirent aux différentes prisons où les cinq représentans du peuple avaient été écroués, les délivrèrent et les conduisirent en triomphe à la commune. Dès que Robespierre et les autres députés furent arrivés à l'Hôtel-de-Ville, la plus vive joie éclata. Chacun les embrassait et leur donnait des marques du plus pur dévouement; chacun jurait de les défendre et de punir leurs persécuteurs. L'enthousiasme était à son comble. La liberté expirante reprenait espoir. Les Montagnards purs avaient perdu la bataille au sein de la Convention, mais Paris tout entier était pour eux ; la commune, les sections, les Jacobins leur prêtaient leur puissant appui. La faction thermidorienne était cernée de toutes parts et environnée des plus formidables dangers. L'insurrection mugissait dans tous les quartiers de la capitale, plus soudaine qu'au 14 juillet, plus terrible encore qu'au 10 août, plus implacable qu'au 31 mai. Malgré l'échec essuyé à la Convention, la cause du peuple n'avait rien perdu encore de ses moyens de succès, et tout faisait présager que les Montagnards purs sortiraient victorieux de la lutte.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

# CHAPITRE IV.

**SOMMAIRE. — Extrême danger de la Convention nationale. — Henriot est mis hors la loi. — Indécision de la commune. — Barras est nommé commandant-général de la force armée. — Il s'empare de l'Hôtel-de-Ville. — Robespierre et ses collègues sont faits prisonniers. — Ils sont conduits à la Convention et de là à la Conciergerie. — Ils comparaissent devant le tribunal et sont ensuite traînés à l'échafaud. — Liste des victimes de la réaction thermidorienne pendant les 10, 11 et 12 thermidor. — Testament politique de Robespierre et de Saint-Just.**

La suspension de la séance de la Convention de cinq heures à sept heures avait donc été funeste aux thermidoriens. Lorsque les députés rentrèrent en séance, Henriot pointait ses pièces sur la Convention pour la réduire en poussière. L'effroi était dans toutes les âmes ; les membres des comités délibéraient en tumulte et ne savaient quelle résolution prendre. Bourdon (de l'Oise) monta à la tribune et dit : « Citoyens, ce matin la Convention a pris des mesures nécessitées par les circonstances, tous les bons citoyens y ont applaudi. Cependant il se répand ce soir un bruit sur lequel j'appelle toute votre attention. On prétend que la commune de Paris s'est liguée avec les Jacobins pour opérer une insurrection (*Mouvemens d'indignation*). Une telle résolution serait dangereuse pour tout autre que le peuple de Paris : avec lui elle ne doit point vous inquiéter. Je rappelle à la Convention que dans une pareille circonstance elle fraternisa avec le peuple, et calma par sa présence l'effervescence du peuple. Non que je croie cette démarche nécessaire ; cependant il est utile de s'assurer de la vérité : je demande donc que la commune soit mandée à la barre pour vous rendre compte du fait.

*Merlin (de Thionville)*. « N'ayant pris la parole ni pour ni contre dans la discussion qui a eu lieu ce matin, je ne suis pas suspect dans ce jour. Je vais vous rendre compte d'un fait. S'il était quelque bon citoyen qui pût douter encore de l'existence de la conspiration qui s'ourdissait et du danger imminent qu'ont couru la liberté et la représentation nationale, ce fait l'en convaincra facilement.

» Je sortais de chez moi pour me rendre à mon poste, quand Henriot, à la tête de quarante forcenés, le sabre à la main, se présenta à ma vue. M'apercevoir, fondre sur moi, me poser le pistolet sur la poitrine, et couvrir ma tête de leurs sabres, tout cela fut l'affaire d'un moment.

» J'étais sans armes, je ne pouvais me défendre; je leur présentai ma poitrine en leur disant : *Frappez!* Ils m'enlevèrent et me conduisirent ainsi au corps-de-garde du palais de l'Égalité. Là, reprenant mon caractère de représentant du peuple, je haranguai les citoyens armés qui s'y trouvaient; ils me mirent sur-le-champ en liberté.

» Tel est, citoyens, le fait dont j'avais à vous entretenir; après vous en avoir rendu compte, je fais un amendement à la proposition de Bourdon (de l'Oise). Il a demandé que la commune de Paris fût mandée à la barre, je demande que le département y soit appelé aussi, et vienne recevoir les ordres de la Convention. »

Ces deux propositions furent décrétées.

*Legendre*. « Qu'importe à la Convention, qu'importe à la République qu'un conseil général de commune se déclare en insurrection? Prenez garde de confondre le peuple de la commune de Paris avec un conseil nommé par les conspirateurs. Toutes les fois qu'il émanera de vous un décret, comptez sur le peuple, comptez sur les Montagnards, car la Montagne existe partout où l'on veut la République. Il n'est pas facile de mettre en insurrection un peuple instruit; vous lui avez donné aujourd'hui une grande leçon; la liberté est consolidée d'aujourd'hui. Le peuple, en conservant l'instinct qu'il avait au commencement de la Révolution pour s'insurger contre les tyrans, ne se rattachera qu'à vous; mais il n'adorera plus personne. »

Billaud-Varennes vint annoncer que les canonniers d'Henriot étaient

sur le point de faire feu sur la Convention. « Il faut savoir prendre des mesures vigoureuses, s'écrie Billaud, il faut savoir mourir à son poste. Les comités réunis vont vous présenter un rapport avec des mesures capables de sauver la liberté. Elles sont instantes; car ce hardi factieux, cet artificieux conspirateur qui depuis six mois se couvrait du masque de la vertu pour égorger la République, est maintenant à la commune. Vous allez entendre le rapport des deux comités. »

Collot-d'Herbois prend le fauteuil.

*Le président.* « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste; des scélérats, des hommes armés ont investi le comité de sûreté générale, et s'en sont emparés. »

Les personnes qui remplissaient les tribunes prennent la fuite en toute hâte, et ne laissent après elles qu'un nuage de poussière.

Sur ces entrefaites, le département de Paris se présente à la barre. L'orateur dit ces mots: « Citoyens représentans, le département de Paris se rend ici pour recevoir vos ordres. »

*Le président.* « Le devoir du département est d'assurer l'exécution des décrets de la Convention et la tranquillité publique. »

*L'orateur du département.* « Nous avons écrit à la commune pour savoir les mesures qu'elle avait prises afin d'assurer la tranquillité publique. Nous attendons sa réponse pour prendre un parti. »

*Thuriot.* « Pourrait-on douter qu'il y ait une conspiration, d'après ce qui se passe? Ce matin, avant neuf heures, l'appel était fait, les ordres étaient donnés, la force armée était provoquée contre la Convention. Quel était donc cet accord, si ce n'était celui du crime? Si le crime triomphe, croyez-vous que dans vingt-quatre heures il puisse exister un homme vertueux dans les murs de Paris? Non, il faut que les hommes vertueux se poignardent ou conduisent les scélérats à l'échafaud, ces brigands qui, s'ils avaient réussi, auraient fait accrocher à leurs fenêtres tous ceux à qui il reste encore un degré d'estime publique, et qui auraient fini par dévorer les entrailles des mères de famille. »

Nous n'avons pas voulu passer sous silence ces paroles de Thuriot; elles montrent par quels moyens oratoires, par quel système d'argumentation

les thermidoriens parvinrent à s'emparer de l'esprit de la Convention nationale.

*Goupilleau*. « J'annonce à la Convention que Henriot vient de s'échapper, et qu'on l'emmène en triomphe. » ( *L'Assemblée frémit d'horreur*. )

*Élie Lacoste*. « Plusieurs des conspirateurs viennent d'être mis en liberté. Robespierre qui, contre le vœu du comité de sûreté générale, avait été conduit au Luxembourg, a été refusé par l'administrateur de police qui se trouvait dans cette maison, et qui l'a fait conduire à la commune. Les officiers municipaux l'ont embrassé, l'ont traité en frère, et lui ont dit qu'ils le protégeraient. Ces officiers municipaux sont en rébellion contre les décrets de la Convention. Je demande qu'ils soient mis hors la loi. »

Cette proposition est décrétée au bruit des applaudissemens.

Un membre annonce que Henriot est sur la place du Carrousel et qu'il y donne des ordres.

*Toute l'Assemblée*. « Hors la loi ! hors la loi ! »

*Amar*. « Je rentre de dessus la place, j'y ai vu Henriot cherchant à égarer tous les citoyens, et principalement les canonniers. Je me suis écrié : Canonniers, déshonorerez-vous votre patrie, de qui vous avez toujours bien mérité? Les canonniers se sont aussitôt tournés de mon côté. Un aide-de-camp de Henriot me menaçait de son sabre ; les canonniers m'ont protégé contre lui. »

Le décret de mise hors la loi ayant été rendu contre Henriot, plusieurs députés sortirent pour le faire exécuter. Lorsque les canonniers apprirent que Henriot était hors la loi, ils refusèrent de lui obéir et l'abandonnèrent. Il n'eut que le temps de se jeter sur son cheval et de s'éloigner au galop pour ne pas retomber au pouvoir de ses ennemis. Il se rendit à la commune où il donna avis de ce qui lui était arrivé.

La commune avait agi jusqu'à ce moment avec une activité et une résolution extraordinaires. La spontanéité de ses mesures en avait doublé l'effet. Il ne lui restait plus qu'à marcher sur la Convention pour la délivrer du joug des thermidoriens et y rétablir les cinq députés décrétés d'arrestation. Ce mouvement devait s'exécuter en toute hâte pour ne pas

laisser le temps aux conjurés d'organiser leurs moyens de défense. Malheureusement la commune, au lieu d'agir, se mit à délibérer sur ce qu'elle avait à faire. Robespierre et ses collègues partageaient l'indécision du conseil-général. Il n'y eut que Saint-Just qui, dans cette circonstance suprême, montra la vigueur et l'audace d'un homme d'action ; il voulait que les cinq députés se missent à la tête du peuple et marchassent sur la Convention ; Couthon proposa de faire une proclamation au peuple et à l'armée. *Au nom de qui ?* demanda Robespierre. *Au nom de la Convention nationale,* répondit Saint-Just ; *elle est partout où nous sommes.*

Pendant que l'on délibérait à la commune les thermidoriens agissaient. Ils envoyèrent des commissaires dans toutes les sections pour leur enjoindre de rappeler les bataillons qu'elles avaient envoyés au secours de la commune, et de les mettre à la disposition de la Convention. Ils firent décréter la mise hors la loi des deux Robespierre, de Lebas, de Couthon, de Saint-Just et de tous les membres de la commune. Enfin, ils donnèrent le commandement de la force armée à Barras. Sur la demande de ce dernier, plusieurs députés lui furent adjoints pour l'aider dans ses fonctions; ces députés furent investis des pouvoirs attribués aux représentans du peuple en mission auprès des armées. C'étaient Fréron, Ferrand, Bourdon (de l'Oise), Rovère, Delmas, Léonard Bourdon, Legendre, Auguis, Bollet, Goupilleau et Huguet.

Au bout de quelque temps, Barras parut à la tribune et dit : « Je viens de parcourir une grande partie de Paris ; partout le peuple est à la hauteur de la liberté ; partout on entend les cris de *vive la République ! vive la Convention nationale !* Les canonniers de la section de la Fontaine-de-Grenelle nous ont accompagnés partout. Les dispositions militaires viennent d'être exécutées, la Convention est environnée de tous les républicains de Paris. Je viens de faire arrêter un gendarme qui était envoyé par la commune à Labretêche. Je vais déposer aux deux comités la lettre qu'on a surprise sur lui. »

*Ferrand.* « Je viens de visiter tous les postes environnans : partout je n'ai trouvé que de vrais républicains ; tous ont juré de mourir pour la défense de la Convention.

» J'ai fait arrêter un gendarme qui venait de la part d'Henriot ordonner à la force armée qui environne le Palais-National de se retirer. » ( *On applaudit.* )

*Fréron.* « La Convention peut compter sur le patriotisme des citoyens de Paris. Le criminel Henriot et le Catilina Robespierre avaient si bien concerté leurs mesures qu'ils avaient nommé le traître Lebas pour inspecter le camp des Sablons ; mais tout est déjoué, et la Convention ne fut peut-être jamais si sublime que dans ce moment, où dénuée de forces pour opposer aux conspirateurs, elle imite les sénateurs romains qui attendirent l'ennemi sur leurs chaises curules.

» Nous avons envoyé sur la place de la Maison-Commune cinq braves canonniers pour éclairer leurs camarades. Dès que ceux-ci ont su qu'Henriot était hors la loi, ils ont dit qu'ils n'attendaient plus que les représentans du peuple pour diriger leurs canons sur la Maison-Commune.

» Les momens sont précieux, il faut agir ; Barras vient de se retirer au comité de salut public pour se concerter avec lui. Nous autres, nous allons marcher contre les rebelles. Nous sommerons, au nom de la Convention, ces hommes peut-être égarés, qui peuvent se trouver dans la Maison-Commune, de nous livrer les traîtres ; et, s'ils refusent, nous réduisons en poudre cet édifice. ( *Oui, oui*, s'écrie-t-on de toutes parts. )

*Le président.* « J'invite mes collègues à partir sur-le-champ, afin que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs ne soit tombée. » ( *On applaudit.* )

*Rhul.* « Je demande qu'il soit envoyé une force suffisante pour contenir les conspirateurs des prisons. »

*Élie Lacoste.* « Les deux comités ont envoyé des troupes aux prisons, au Temple et à la Trésorerie. »

*Billaud-Varennes.* « La Convention ne peut qu'applaudir à l'énergie des habitans de Paris, ils courent aux armes ; mais aussi, au moment où je parle, les conspirateurs électrisent les esprits pour qu'on se porte contre la Convention ; à la commune on organise la contre-révolution, et déjà plusieurs pièces de canon sont préparées pour marcher sur la Convention ; il est temps de terminer cette lutte entre la liberté et la tyrannie, entre la

Convention et ceux qui veulent l'égorger ; je demande qu'elle ordonne aux représentans qu'elle a nommés de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'emparer des conspirateurs, afin que leurs têtes tombent avant une heure. Robespierre a dit tout-à-l'heure qu'avant deux heures il marcherait sur la Convention ; c'est à nous à le devancer. Nous dormirons quand les traîtres seront anéantis. »

Le président invite les membres des deux comités à se réunir dans une salle voisine, les députés à rester à leur poste, et les citoyens à courir aux armes.

Le moment décisif était arrivé. Les Jacobins et la commune d'une part, la faction thermidorienne de l'autre, étaient en présence avec toutes leurs forces respectives. Si, dans ce suprême moment, les cinq représentans proscrits eussent adopté un parti vigoureux, s'ils s'étaient jetés à la tête de l'insurrection, la victoire était pour eux.

Pendant que les Montagnards purs étaient livrés à la plus inconcevable indécision, Barras et ses acolytes agissaient activement. Ils s'avancèrent concentriquement sur la commune à la tête des troupes thermidoriennes ; nous appelons ainsi les bataillons de sections qui étaient venus se ranger sous les drapeaux de Tallien et de Fouché, de Barras et de Bourdon ( de l'Oise ). Un nommé Dulac, employé dans les bureaux du comité de salut public, qui pendant toute la journée du 9 thermidor avait fait le métier d'espion en venant observer ce qui se passait à la commune et en allant le rapporter à ses patrons, fut envoyé en avant pour répandre des proclamations parmi les citoyens et les soldats qui stationnaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville. C'est ce misérable qui raconte lui-même avec orgueil et emphase ses honteuses prouesses. Il dit qu'arrivé à la Grève il se mit à crier : *vive la Convention !* et que ce cri trouva de l'écho dans la foule. On l'entoure aussitôt, il réclame du silence et se met à lire le décret de mise hors la loi et une proclamation des thermidoriens qui engageait le peuple à abandonner les cinq représentans et l'héroïque commune. Le décret de mise hors la loi fit l'effet de la foudre sur tous les citoyens qui un moment auparavant juraient de défendre Robespierre et ses amis.

La foule s'écoule rapidement. Les canonniers, la gendarmerie, les

bataillons envoyés par les sections au secours de la commune, se dispersent en toute hâte, tant était profond le respect que l'on portait à la Convention, tant était grande surtout la terreur qu'elle inspirait. Depuis deux ans, tous les pouvoirs étaient concentrés dans ses mains ; c'était en son nom que s'exerçait la dictature du comité de salut public. Robespierre lui-même avait contribué plus que personne à élever la Convention à une si prodigieuse hauteur ; il avait compris que les mesures révolutionnaires n'obtiendraient de résultats prompts et décisifs qu'autant qu'elles émaneraient d'un pouvoir fort et respecté. Si les citoyens qui se dispersèrent si soudainement à la lecture du décret de mise hors la loi, avaient réfléchi que la Convention n'était pas libre, qu'elle était opprimée par une faction liberticide et scélérate, ils seraient restés fermes à leur poste et la liberté eût été sauvée.

La place de l'Hôtel-de-Ville était déserte lorsque la première colonne thermidorienne, conduite par Léonard Bourdon, déboucha par le quai Pelletier. D'autres colonnes arrivèrent successivement, et bientôt la place se trouva remplie d'une masse de troupes considérable. Les thermidoriens s'arrêtèrent un moment au pied des degrés de l'Hôtel-de-Ville. Ils avaient peur que cet édifice ne fût miné. Enfin, le même homme qui avait lu au peuple le décret de mise hors la loi, Dulac, se hasarda à pénétrer dans l'intérieur de la Maison-Commune. Il entra dans la salle du conseil le sabre à la main, et suivi seulement de quelques gendarmes, fit prisonniers les conseillers municipaux et les menaça de les sabrer au moindre mouvement de leur part. Bientôt l'Hôtel-de-Ville tout entier fut envahi. Les thermidoriens trouvèrent Lebas étendu mort sur le carreau, d'un coup de pistolet qu'il s'était tiré lui-même. Robespierre avait voulu imiter Lebas ; mais moins heureux que lui, il s'était manqué ; la balle lui avait traversé la joue gauche au niveau de la bouche à un pouce des lèvres environ. Robespierre s'était jeté par une fenêtre ; Henriot avait suivi cet exemple. Couthon et Saint-Just attendaient intrépidement leurs bourreaux et se laissèrent arrêter sans résistance. Saint-Just tenait à la main un pistolet chargé, mais il dédaigna d'en faire usage, aimant mieux, jusqu'au dernier moment, braver ses ennemis. Coffinhal, Dumas, Payan, Fleuriot furent également arrêtés.

Robespierre fut placé sur une planche et transféré avec tous les autres prisonniers à la Convention. Les thermidoriens victorieux marchaient triomphalement autour de leurs victimes et faisaient retentir les airs de cris de joie. Lorsque ce funèbre cortège fut arrivé aux portes de la Convention, le président demanda à l'assemblée si elle voulait que l'on transportât devant elle les prisonniers; la majorité s'écria avec force : *Non! non! au supplice les conspirateurs!* Robespierre et ses amis furent déposés provisoirement dans la salle du comité de salut public.

*Thuriot.* « Apporter dans le sein de la Convention le corps d'un homme couvert de tous les crimes, ce serait enlever à cette belle journée tout l'éclat qui lui convient. Le cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste; la place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution. Il faut que les deux comités prennent les mesures nécessaires pour que le glaive de la loi les frappe sans délai. »

Cette proposition fut décrétée au milieu des applaudissemens.

*Esnard, commandant de la force armée, à la barre.* « Lorsque j'eus entre les mains le décret qui me nommait commandant provisoire de la garde nationale, j'allai chez le maire qui lut mes pouvoirs. Payan en prit aussi communication, et me fit mettre en arrestation avec mon adjudant. Il y a une demi-heure, lorsque j'entendis, à la Maison-Commune, les représentans du peuple crier : *Vive la Convention! Vive la liberté!* je sommai le geolier de m'ouvrir la porte; il s'y refusa : je la fis sauter avec un bâton, et je me jetai dans les bras du représentant du peuple. » (*On applaudit.*)

Le président donna l'accolade fraternelle à Esnard. Au même instant Léonard Bourdon entra dans la salle au bruit des applaudissemens. Il était accompagné d'un gendarme qu'il demanda la permission de faire monter avec lui à la tribune. Cette demande fut accordée.

*Léonard Bourdon.* « Ce brave gendarme que vous voyez ne m'a pas quitté, il a tué deux des conspirateurs. (*Vifs applaudissemens.*) En sortant d'ici j'ai été chercher des forces dans les sections des Lombards, des Arcis et des Gravilliers, pour faire le siége de la Maison-Commune; nous avons débouché sur la place par plusieurs colonnes.... »

Léonard Bourdon, après avoir raconté la prise de l'Hôtel-de-Ville, ajoute : « Voici un portefeuille et des papiers saisis sur Robespierre. Voici aussi une lettre trouvée sur Couthon, signée Robespierre et Saint-Just; elle est conçue en ces termes :

« Couthon, tous les patriotes sont proscrits, le peuple entier est levé ; » ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la Maison-Commune où » nous sommes... »

» Je demande, continue Léonard Bourdon, que le président donne l'accolade fraternelle à ce brave gendarme. » Le président la lui donne au milieu des applaudissemens et ajoute : « Je dois dire à la Convention ce que ce brave gendarme vient de me dire : « Je n'aime pas le sang, cependant j'aurais désiré verser celui des Prussiens et des Autrichiens ; mais je ne regrette pas de n'être point à l'armée, car j'ai aujourd'hui versé le sang des traîtres. »

Courbé sous le joug de l'obéissance passive, comme le sont tous les militaires, *ce brave gendarme*, si Robespierre avait triomphé, aurait versé avec le même zèle et le même empressement, le sang des thermidoriens.

La Convention décréta qu'il serait fait mention honorable du *dévouement civique* de ce *brave gendarme*, et chargea le comité de salut public de lui donner de l'avancement.

*Legendre*. « En sortant de cette tribune, je me suis adressé à dix patriotes déterminés que j'ai emmenés avec moi. Mon intention était d'aller brûler la cervelle à celui qui a présidé les Jacobins hier et aujourd'hui. Mon pistolet armé des deux côtés, j'arrive dans la salle; mais le malheur a voulu que ce scélérat se fût confondu dans la foule; je me suis arrêté de peur de frapper l'innocent; il se nomme Vivier. J'ai dit aux femmes des tribunes : Vous étiez égarées ; allez, la Convention punit le crime et non l'erreur. J'ai fermé les portes des Jacobins, en voici les clefs. » ( *On applaudit.*)

*Thirion*. « Je demande qu'il soit pris des mesures contre le scélérat de Vivier. Cet homme dévoué à Robespierre, qui a présidé les Jacobins cette nuit, était en rébellion contre la Convention ; car il a présidé pour soutenir des gens en rébellion. »

La Convention mit Vivier hors la loi au milieu des applaudissemens. La séance fut suspendue ; il était six heures du matin. A neuf heures la Convention rentra en séance. Le département de Paris vint la féliciter d'avoir sauvé la patrie. Ensuite le tribunal révolutionnaire fut admis à la barre. L'orateur chargé de porter la parole s'exprima ainsi :

« Citoyens représentans, vous venez de vous couvrir de gloire ; nous venons joindre nos félicitations à celles que vous recevrez de la France entière, nous venons nous glorifier nous-mêmes de notre constance inébranlable, et elle sera toujours la même, à rester attachés à la représentation nationale, malgré les efforts que n'ont cessé de faire cette nuit les conspirateurs pour nous associer à leurs crimes. Il s'était glissé dans notre sein quelques traîtres; vous avez su les distinguer, et bientôt ils auront subi la peine due à leurs forfaits. Pour nous, toujours entièrement dévoués à la représentation nationale et à nos devoirs, nous venons prendre vos ordres pour le jugement des conspirateurs. » (*On applaudit.*)

Selon toute probabilité, si la victoire eût été favorable aux Montagnards purs, le tribunal révolutionnaire aurait fait la même démarche auprès de la Convention, et son orateur aurait prononcé exactement les mêmes paroles.

*L'accusateur public.* « Il est une difficulté qui arrête la marche du tribunal. Parmi les grands coupables que vous avez mis hors la loi se trouvent les officiers municipaux ; il ne s'agit plus pour exécuter l'arrêt contre les rebelles que de constater l'identité des personnes. Mais à cet égard, j'observe qu'un décret exige que cette identité soit constatée en présence de deux officiers municipaux de la commnne des prévenus; or, il nous est impossible de satisfaire à cette formalité dans cette circonstance où les municipaux sont frappés eux-mêmes. Je demande à la Convention de lever cette difficulté. »

*Un membre.* « Je propose à la Convention de décréter que le tribunal appellera des membres du département au lieu et place des officiers municipaux pour remplir les fonctions dont il s'agit. »

*Un autre membre.* « Il est des magistrats de la commune qui sont restés fidèles ; il en est trois notamment qui se sont rendus cette nuit dans le sein

de la Convention ; ils ont désavoué avec indignation la conduite de leurs collègues, le tribunal peut employer leur ministère. »

*Thuriot.* « La Convention doit prendre des mesures pour que les conspirateurs soient frappés sans délai; tout délai serait préjudiciable à la République. Il faut que l'échafaud soit dressé sur-le-champ ; qu'avec la tête de ses complices tombe aujourd'hui la tête de cet infâme Robespierre qui nous annonçait qu'il croyait à l'Être-Suprême, et qui ne croyait qu'à la force du crime. Il faut que le sol de la République soit purgé d'un monstre *qui était en mesure pour se faire proclamer roi*. Je demande que le tribunal se retire au comité de sûreté générale pour prendre ses ordres, et qu'il retourne à son poste. » (*Décrété.*)

*Un membre.* « J'apprends que Prospert Sijas n'est point encore arrêté. Ce contre-révolutionnaire a passé la nuit aux Jacobins, où il n'a cessé de faire des efforts pour soulever le peuple. Tous ses forfaits sont connus. Je demande qu'il soit mis hors la loi. »

» J'appuie cette proposition, dit un autre membre, je demande aussi l'arrestation de sa femme ; c'est une des plus scélérates contre-révolutionnaires et la complice de tous ses crimes. »

La première proposition fut décrétée, et la seconde renvoyée au comité de sûreté générale pour prendre des mesures.

L'inévitable Barrère monte de nouveau à la tribune et prononce au nom du comité de salut public un discours dont nous citerons quelques passages, tant il nous a paru curieux. Jamais Barrère ne s'était montré aussi fourbe, aussi machiavélique, aussi imposteur que dans cette circonstance ; jamais son esprit louche et à double face n'avait été plus hypocrite et plus astucieux. Il vient caresser en termes bassement adulateurs la faction thermidorienne, le lâche ! il vient distiller sur Robespierre le venin de sa bouche impure ; et si la fortune en eût disposé autrement, il entonnerait des chants de victoire en l'honneur de ce même Robespierre, il serait à genoux devant lui et l'importunerait de ses plates flagorneries.

« Citoyens, dit Barrère en commençant, la justice nationale a triomphé ; le peuple s'est montré aussi grand qu'il fut jamais, et les sections de Paris ont bien mérité de la République. Voilà les premières paroles qui doivent

sortir des comités de salut public et de sûreté générale, et qui doivent être proférées dans le sein de la Convention.

» Voilà donc les dangers que l'orgueil, l'esprit de domination et le poison du despotisme ont fait courir à la liberté. Un seul homme a manqué de déchirer la patrie ; un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de flétrir la liberté; car elle ne peut ni perdre, ni s'obscurcir.

» C'est une grande leçon pour les assemblées de législateurs, c'est un grand exemple pour tous les citoyens.

» Quand un homme s'empare despotiquement de la volonté, des délibérations et des mouvemens de la plus nombreuse, de la plus célèbre société populaire, il devient insensiblement le dominateur de l'opinion publique; et l'opinion publique, qui seule a le droit de régner sur un peuple libre, a perdu son empire.

« Quand un homme seul a dans ses mains les influences des sociétés, de l'autorité judiciaire, révolutionnaire et du pouvoir militaire, il n'y a plus de contre-poids suffisant pour maintenir une Assemblée nationale libre, un gouvernement actif et droit, et une égalité légale.

. . . . . .

» Si des hommes qui ne veulent rien croire, ou trop croire, doutaient encore de tous les crimes commis dans la journée d'hier au matin, par Robespierre et ses complices, contre la patrie, ils se sont chargés de dissiper eux-mêmes tous les doutes, de déchirer de leurs propres mains tous les voiles, et de montrer à des Français libres la dictature et le despotisme dans toute sa difformité par leurs agens ; les décrets de la Convention nationale sont enfreints par leurs complots préparés, etc., etc.

» On parlait hier, continue Barrère, des motifs d'accusation contre les ennemis du peuple, comme si l'envahissement de la représentation nationale, l'usurpation de tous les pouvoirs, le projet effectué de renverser le gouvernement révolutionnaire, et la volonté d'un homme substituée à la volonté générale, pouvaient être des crimes inaperçus ou impunis. Mais s'il a pu manquer quelque chose à la preuve la plus irrésistible, à la conspiration la plus évidente, ils sont tous allés, au mépris des lois et

sous les regards des législateurs et du peuple, se réunir pour conspirer ouvertement, pour opposer puissance à puissance, face à face, armée à armée, et pour diviser les départemens et les armées de la République. Mais tant de crimes sont inutiles, non pour la liberté qu'ils servent, mais pour eux qu'ils déshonorent et font mourir. »

Barrère savait bien qu'il mentait, et que la conspiration qu'il venait dénoncer en termes si emphatiques, n'avait jamais existé. La meilleure preuve que Robespierre ne conspirait pas, c'est qu'il fut vaincu. S'il avait conspiré, si seulement même il avait fait le moindre effort pour rallier à lui tout ce qu'il y avait de patriotes purs à Paris, le 9 thermidor eût été pour la liberté un jour de gloire et de triomphe, au lieu d'être un jour de larmes et de deuil.

Les forces matérielles dont pouvait disposer Robespierre étaient considérables ; celles des thermidoriens au contraire se réduisaient à quelques bataillons de section frappés d'épouvante. D'où vient donc que ceux-ci l'emportèrent sur leur redoutable adversaire ? C'est qu'ils avaient derrière eux la Convention, c'est qu'ils agissaient au nom du gouvernement révolutionnaire, qui était leur point de ralliement et qui leur donnait l'impulsion ; tandis que les Jacobins et la commune n'avaient nulle organisation et manquaient d'une direction suprême.

C'était Robespierre seul qui, par l'ascendant de son caractère, et par son immense popularité, pouvait donner cette direction. Mais notre impartialité nous oblige de dire que dans cette grave circonstance Robespierre resta constamment au dessous du rôle qui lui était imposé comme chef de parti. Il comprenait si peu sa position, que l'on eut toutes les peines du monde à le conduire à la commune après qu'il eut été délivré des mains de ses ennemis. Il résista long-temps, déclarant qu'il voulait imiter l'exemple de Marat et paraître comme lui devant le tribunal révolutionnaire. Les preuves de sa résistance se trouvent dans le procès-verbal de la commune. Et c'est ce même homme que les thermidoriens accusèrent de conspiration contre la Convention nationale et contre la liberté du peuple ; c'est lui qu'ils représentèrent comme un fougueux Catilina altéré de meurtres et de vengeance.

Il nous reste à parler des derniers momens de Robespierre et de ses amis. Nous avons dit que Robespierre avait été apporté sur une planche au comité de salut public. Il fut déposé sur la table de la salle d'audience qui précédait le lieu des séances du comité. Une boîte de sapin, qui contenait des échantillons de pain de munition, envoyés de l'armée du Nord, fut posée sous sa tête. Il resta pendant près d'une heure dans un état complet d'immobilité qui fit croire d'abord qu'il avait cessé d'exister. Enfin, il donna quelques signes de vie et commença à ouvrir les yeux. Son sang coulait abondamment de la blessure qu'il avait à la joue gauche ; sa chemise était ensanglantée. Il n'avait ni chapeau ni cravate. Son habillement se composait d'un habit bleu-ciel et d'une culotte de nankin ; il avait des bas de coton blanc rabattus sur ses souliers. Ses collègues des comités de salut public et de sûreté générale l'injurièrent grossièrement, le frappèrent, lui crachèrent au visage ; il y en eut même qui poussèrent l'atrocité jusqu'à le larder à coups de canif. Mais Robespierre, plus grand à cette heure suprême qu'il ne l'avait jamais été, souffrit leurs outrages et leurs mauvais traitemens avec une inaltérable patience, une sublime résignation.

Vers six heures du matin un chirurgien qui se trouvait dans la cour du Palais-National fut appelé pour le panser(1). Pendant cette opération qui

(1) Voici un extrait du procès-verbal de pansement :

« Nous soussignés, etc., etc., ayant été requis ce matin, à cinq heures, par les représentans du peuple composant le comité de sûreté générale, de panser la blessure du *scelérat* Robespierre l'aîné, nous avons trouvé le susnommé étendu sur une table, dans une des salles du palais des Tuileries ; il était tout couvert de sang, tranquille en apparence, et ne témoignant pas éprouver beaucoup de douleur ; le pouls se faisait sentir petit et concentré. Après avoir lavé la figure du blessé, nous avons aperçu d'abord un gonflement à toute la face, plus considérable à gauche (le côté blessé) ; il y avait aussi érosion à la peau et enchymose à l'œil du même côté, Le coup de pistolet avait porté au niveau de la bouche, à un pouce de la commissure des lèvres. Comme sa direction était oblique de dehors en dedans, de gauche à droite, de haut en bas, et que la plaie pénétrait dans la bouche, elle intéressait antérieurement la peau, le tissu cellulaire, les muscles triangulaires, buccinateur, etc. En introduisant le doigt dans la bouche, nous avons trouvé fracture avec esquilles à l'angle de la mâchoire inférieure, et nous avons retiré les dents canines, première molaire, et quelques portions d'os de cet angle ; mais il nous a été impossible de suivre le trajet du plomb, et nous n'avons trouvé ni contre-ouverture, ni indice de la balle. Nous sommes même fondés à croire, par la petitesse de la plaie, que le pistolet n'était chargé qu'à plomb.

» Pendant tout le temps de son pansement, le *monstre* n'a pas cessé de nous fixer sans proférer un mot. L'appareil appliqué, nous l'avons couché sur la même table et en parfaite connaissance. »

fut très douloureuse, aucune plainte ne lui échappa. Apres le pansement, le chirurgien fit placer auprès de lui une cuvette remplie d'eau. « Robespierre s'en servait de temps en temps, dit la relation à laquelle nous empruntons ces détails, et retirait le sang qui remplissait sa bouche avec des morceaux de papier qu'il ployait à cet effet en plusieurs doubles, de sa seule main droite. Au moment où l'on y pensait le moins, il se mit sur son séant, releva ses bas, se glissa subitement au bas de la table et courut se placer dans un fauteuil. A peine assis, il demanda de l'eau et du linge blanc. Pendant tout le temps qu'il resta couché sur la table, lorsqu'il eut repris connaissance, il regarda fixement tous ceux qui l'environnaient, et principalement les employés du comité de salut public qu'il reconnaissait ; il levait souvent les yeux au plafond ; mais à quelques mouvemens convulsifs près, on remarqua presque constamment en lui une grande impassibilité, même dans les instans du pansement de sa blessure, qui dut lui occasionner des douleurs très aiguës. Son teint, habituellement bilieux, avait la lividité de la mort.

» A neuf heures du matin, continue la même relation, Couthon et Gobault, l'un des conspirateurs de la commune, furent apportés chacun sur un brancard, jusqu'au pied du grand escalier du comité, où ils furent déposés. Les citoyens, préposés à leur garde, restèrent auprès d'eux, pendant qu'un commissaire de police et un officier de la garde nationale vinrent rendré compte de leur mission à Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois, alors réunis au comité. Ils prirent sur-le-champ à eux trois un arrêté portant que Robespierre, Couthon et Gobault seraient transférés de suite à la Conciergerie. Cet arrêté fut exécuté à l'instant même par les *bons* citoyens à qui la garde de ces trois conspirateurs avait été confiée. On assure que Robespierre, que l'on transporta à la Conciergerie sur un fauteuil, asséna dans la descente du grand escalier du comité, un coup de poing à l'un des citoyens qui le portaient. (1)

» Saint-Just et Dumas furent amenés au comité jusqu'à la salle d'au-

(1) L'auteur de cette relation a dit auparavant que l'on avait *remarqué constamment* dans Robespierre *une grande impassibilité*, ce qui dément le prétendu coup de poing donné par lui à l'un de ceux qui le portaient.

dience, et conduits l'instant d'après à la Conciergerie, par ceux qui les avaient amenés. Saint-Just regarda le grand tableau des Droits de l'homme placé dans cette salle, et dit, en le montrant : *C'est pourtant moi qui ai fait cela.* »

Robespierre et ses amis comparurent devant le tribunal révolutionnaire dans l'après-midi du 10 thermidor, non pas pour y être jugés, car le décret de mise hors la loi dispensait d'un jugement, mais seulement afin que leur identité fût constatée. A quatre heures de l'après-midi, ils furent conduits sur la place de la Révolution où l'échafaud était dressé. Une foule immense d'aristocrates encombrait les rues où passèrent les fatales charrettes. Ce fut un jour de bonheur pour eux que celui où la tête de Robespierre tomba. Ils battirent des mains quand ils le virent passer; ils l'accablèrent d'injures et d'imprécations. Parmi les individus qui suivaient la voiture où il était traîné, il en était un qui se faisait remarquer par sa rage furieuse et qui répétait continuellement ce cri forcené : *Mort au tyran !* c'était Carrier.

Couthon était calme; Robespierre jeune et Henriot étaient mourans; Saint-Just promenait sur la foule un regard assuré; Robespierre, affaibli, épuisé par tout le sang qu'il avait perdu, pouvait à peine se soutenir; son œil presque éteint tombait avec indifférence sur les tigres qui rugissaient autour de lui. Quand il eut franchi les degrés de l'échafaud, le bourreau arracha violemment l'appareil qui couvrait sa blessure, la douleur lui fit jeter un cri; ce fut le seul qu'il fit entendre. Sa tête fut tranchée un instant après. Les têtes des vingt-un patriotes qui furent guillotinés avec lui allèrent rejoindre la sienne dans le fatal panier et lui donnèrent le baiser d'adieu.

Ainsi se trouvèrent vérifiées ces paroles d'un philosophe grec : « Lorsque » le juste viendra, il sera méconnu; ses vertus lui seront imputées à » crime; il lui sera craché au visage, il sera battu de verges et attaché » au poteau..... »

La réaction thermidorienne se signala par cent quatre exécutions à mort le 10, le 11 et le 12 thermidor. Voici la liste des victimes par journée.

PREMIÈRE JOURNÉE.

Maximilien Robespierre, âgé de trente-cinq ans, né à Arras, député à la Convention, membre du comité de salut public.

Georges Couthon, âgé de trente-huit ans, né à Orsay, député à la Convention.

L. S. T. Lavalette, âgé de quarante ans, né à Paris, général de brigade à l'armée du Nord.

F. Henriot, âgé de trente-trois ans, né à Nanterre, près Paris, général en chef de la force armée parisienne.

L. F. Dumas, âgé de trente-neuf ans, né à Lussy, département de la Haute-Saône, président au tribunal révolutionnaire.

A. Saint-Just, âgé de vingt-six ans, né à l'Iser, département de la Nièvre, député à la Convention.

C. F. Payan, âgé de vingt-sept ans, né à Pol-les-Fontaines, juré au tribunal révolutionnaire, agent national de la commune de Paris.

J. C. Bernard, âgé de trente-quatre ans, né à Paris, ex-prêtre, membre du conseil-général de la commune.

A. Gency, âgé de trente-trois ans, né à Reims, tonnelier, membre du conseil-général de la commune.

N. J. Vivier, âgé de trente ans, né à Paris, juge au tribunal criminel du département, président de la société des Jacobins, la nuit du 9 au 10 thermidor.

N. A. Gombeau, âgé de vingt-six ans, né à Vincennes, substitut provisoire de l'accusateur public, près le tribunal criminel du département, officier municipal de la commune de Paris.

J. A. C. Lescot Fleuriot, âgé de vingt-neuf ans, maire de Paris.

A. Simon, âgé de cinquante-huit ans, cordonnier, membre du conseil-général de la commune.

D. C. Dulaurent, âgé de trente-trois ans, officier municipal de la commune de Paris.

G. L. F. Wamée, âgé de vingt-neuf ans, même qualité.

J. C. Forestier, âgé de quarante-six ans, membre de la commune de Paris.

A. P. J. Robespierre jeune, âgé de trente ans, député à laConvention, né à Arras.

N. Guérin, receveur de rentes et membre du conseil-général de la commune de Paris.

J. Mathieu d'Hasard, perruquier et membre du conseil-général de la commune de Paris.

J. B. Cachefer, membre du conseil-général de la commune de Paris.

J. M. Quenet, marchand de bois, membre du conseil-général de la commune de Paris.

C. J. M. Bougon, membre du conseil-général de la commune de Paris.

DEUXIÈME JOURNÉE.

Bertrand-Arnaud, âgé de cinquante-cinq ans, secrétaire du conseil-général de la commune.

J. Talbaut, âgé de cinquante-huit ans, maçon et officier municipal, né à Joui-le-Peuple.

S. Baudoin, boulanger, âgé de trente-huit ans, né à Liége, général de brigade de la 17$^{e}$ division militaire.

Prosper Sijas, âgé de trente-cinq ans, né à Vire, ex-commis de l'administration de la Régie, et depuis ex-adjoint du commissaire du mouvement des armées.

Pierre Remy, tabletier, âgé de quarante-cinq ans, administrateur de police, et membre de la commune de Paris, né à Chaumont.

Antoine Deltroit, âgé de quarante-trois ans, ancien meunier, officier municipal.

J. C. F. Vaucanu, marchand mercier, âgé de trente-cinq ans, natif de Montgommery, département du Calvados, membre de la commune.

C. Bigaut, natif de Paris, âgé de quarante ans, peintre et membrede la commune.

J. C. P. Lesire, cultivateur, âgé de quarante-trois ans, natif de Rosay, membre de la commune.

J. B. Legendre, directeur du cours des postes, âgé de soixante-deux ans, né à Paris, électeur, officier municipal.

J. P. V. Charlemagne, âgé de vingt-six ans, né à Paris, instituteur, demeurant rue de Cléry, section de Brutus, membre de la commune et vice-président.

F. Pelletier, âgé de trente-trois ans, tourneur et directeur des postes.

Cauchois, âgé de trente-huit ans, né à Paris, commis-marchand, employé au bureau civil et criminel, officier municipal.

J. E. Faro, peintre et administrateur de police, âgé de trente-un ans, né à Paris, officier municipal.

L. Grenard, fabricant de papier, âgé de quarante-cinq ans, né à Garenne, membre de la commune.

J. Lasnier, homme d'affaires, âgé de cinquante-deux ans, membre de la commune.

A. Mercier, âgé de quarante-trois ans, libraire et administrateur de la fabrique des assignats, rue des Capucines, membre de la commune.

J. P. Bernard, âgé de trente-cinq ans, natif de Chalade, membre de la commune.

J. J. P. Bourieux, âgé de quarante-cinq ans, natif d'Arles, ci-devant horloger, officier municipal.

L. J. Mercier, menuisier, âgé de quarante ans, natif de Sacey, membre de la commune.

D. Mettot, secrétaire-adjoint de la commune, âgé de quarante-cinq ans.

E. A. Souard, âgé de cinquante-six ans, directeur des postes et membre de la commune.

A. Jamptel, âgé de cinquante-quatre ans, notable de la commune.

Delacour, âgé de trente-sept ans, ex-notaire, membre de la commune.

Jobert, âgé de cinquante ans, négociant, membre de la commune.

Pâris, âgé de trente-cinq ans, ex-professeur de belles-lettres.

Jonquois, âgé de quarante-quatre ans, tabletier, membre de la commune.

R. T. d'Aubancourt, âgé de trente-cinq ans, coffretier, membre de la commune.

J. B. Vincent, âgé de trente-six ans, maçon, membre de la commune.

M. Wiltcheritz, âgé de cinquante-cinq ans, cordonnier.

P. Henry, âgé de quarante ans, ex-receveur des loteries, membre de la commune.

Cazenave, âgé de trente-huit ans, commis-marchand, membre de la commune.

L. J. L. Gilbert, âgé de quarante-trois ans, pâtissier, membre de la commune.

Giraud, âgé de quarante-sept ans, mercier, membre de la commune.

J. M. Tembay, administrateur de police.

J. B. Bergot, administrateur de police.

G. N. Lumière, administrateur de police.

M. L. Devieux, ex-avocat, ex-noble, membre du conseil-général de la commune.

C. Tanchoux, graveur, administrateur de police.

F. A. Paf, bonnetier, administrateur de police.

F. C. Louvet, administrateur de police.

J. J. Lubins, substitut de l'agent national de la commune.

J. B. Chavigny, membre du conseil-général de la commune.

J. P. Coru, officier municipal, membre du conseil-général.

P. J. Joult, administrateur de police.

P. J. Legrand, membre du conseil de la commune.

P. L. L'Amiral, membre du conseil-général de la commune.

J. P. Eudes, membre de la commune.

J. N. Langlois, membre de la commune.

M. F. Langlois, officier municipal.

J. N. Clin, secrétaire-greffier, membre de la commune.

N. Naudin, membre de la commune.

J. Ravel, membre du conseil-général de la commune.

P. Gamaury, membre de la commune.

J. Mœnne, substitut de l'agent national.

A. Marcel, membre du conseil de la commune.

P. Haener, membre du conseil-général de la commune.

J. C. Girardin, membre du conseil-général de la commune.

D. Dumoutier, officier municipal.

P. Dumetz, membre du conseil-général de la commune.

E. M. Nanvain, membre du conseil-général de la commune.

J. Morel, membre du conseil-général de la commune.

C. Desboisseau, juré du tribunal révolutionnaire.

C. Bernard, également juré du tribunal révolutionnaire.

P. F. Desvaux, membre de la commune.

J. Alavoine, membre de la commune.

L. Chatelain, membre de la commune.

J. L. Creslou, membre de la commune.

L. F. Dorigny, membre de la commune.

Pacotte, membre de la commune.

### TROISIÈME JOURNÉE.

Leleu, âgé de quarante ans, né à Vitry-sur-Marne, membre du conseil de la commune.

Grillé, âgé de soixante-sept ans, né à Paris, peintre, membre de la commune.

Gillet, âgé de quarante-un ans, né à Paris, membre de la commune.

Leheuru, âgé de trente-huit ans, né à Paris, membre de la commune.

Frery, âgé de soixante-deux ans, né à Nanci, membre de la commune.

Camus, âgé de quarante-sept ans, né à Paris, membre du conseil-général de la commune.

Nicolas, imprimeur, juré au tribunal révolutionnaire, âgé de trente-sept ans, né à Amircourt.

Lechenard, âgé de trente-sept ans, membre de la commune et du conseil-général.

Teurlot, âgé de trente-un ans, administrateur de police, membre de la commune.

Sciety, âgé de quarante-un ans, administrateur de police, membre de la commune.

Quegnards, âgé de cinquante-quatre ans, né à Paris, notable de la commune.

Arthurs, fabricant de papier, âgé de trente-trois ans, membre de la commune.

Ces cent quatre exécutions à mort ne furent que le prélude d'une tuerie systématique et générale qui ensanglanta la France entière et qui dura pendant les derniers mois de l'année 1794 et la plus grande partie de l'année 1795. Avant d'esquisser cette immense boucherie qui enveloppa plus de quarante mille patriotes, jetons un dernier regard sur les illustres victimes de thermidor.

La faction qui envoya à l'échafaud Robespierre et Saint-Just, non contente de se gorger de leur sang, a essayé mais en vain de défigurer la mémoire de ces deux hommes fameux, par les plus atroces calomnies. Mais leurs œuvres sont là, debout, qui imposent silence à toutes les diatribes envenimées dont ils ont été l'objet et qui témoignent hautement de leur ardent amour pour le peuple et de la sublime hauteur de leurs vues.

Écoutons Saint-Just : « Le pain que donne le riche est amer, dit-il ; il compromet la liberté : le pain appartient de droit au peuple dans un état sagement réglé.

» Dans une monarchie il n'y a qu'un gouvernement ; dans une république il y a de plus des institutions, soit pour comprimer les mœurs, soit pour arrêter la corruption des lois et des hommes. Un état où ces institutions manquent n'est qu'une république illusoire, et comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens, et l'idée particulière que chacun se fait de sa liberté selon son intérêt, produit l'esclavage de tous. »

Que de sagesse, que de vérité dans ces paroles.

« Les malheureux sont les puissances de la terre, dit encore Saint-Just ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernemens qui les négligent.

» On a le droit d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien.

» Dans les monarchies tous les hommes puissans sont libres et le peuple est esclave : dans la République le peuple est libre, et les hommes revêtus du pouvoir, sans être assujétis, sont soumis à des règles, à des devoirs, à une modestie rigoureuse.

» Si l'on donnait à l'homme des lois selon la nature et selon son cœur, il cesserait d'être malheureux et corrompu.

» Les peuples ont perdu leur liberté; ils la recouvreront lorsque les législateurs n'établiront que des rapports de justice entre les hommes ; en sorte que, le mal étant comme étranger à leur intérêt, l'intérêt immuable et déterminé de chacun soit la justice.

» Lorsqu'une révolution change tout-à-coup un peuple, et qu'en le prenant tel qu'il est on essaie de le réformer , il faut se ployer à ses faiblesses et le soumettre avec discernement au génie de l'institution : il ne faut pas faire qu'il convienne aux lois, il vaut mieux faire en sorte que les lois lui conviennent.

» Les tyrans divisent le peuple pour régner; divisez le pouvoir si vous voulez que la liberté règne à son tour.

» La volonté générale proprement dite, et dans la langue de la liberté, se forme de la majorité des volontés particulières, individuellement recueillies sans aucune influence étrangère ; la loi amsi formée consacre nécessairement l'intérêt général, parce que, chacun réglant sa volonté sur son intérêt, de la majorité des volontés a dû résulter celle des intérêts.

» En restreignant la volonté générale à son véritable principe, elle est la volonté matérielle du peuple, sa volonté simultanée ; elle a pour but de consacrer l'intérêt actif du plus grand nombre , et non son intérêt passif.

» La liberté ne doit pas être dans un livre; elle doit être dans le peuple, et réduite en pratique. »

Maintenant laissons parler Robespierre lui-même :

» Donner au gouvernement, dit-il, la force nécessaire pour que les citoyens respectent toujours les droits des citoyens et faire en sorte que le gouvernement ne puisse jamais les violer lui-même, voilà à mon avis le double problème que le législateur doit chercher à résoudre.

» Jamais les maux de la société ne viennent du peuple mais du gouvernement. Comment n'en serait-il pas ainsi ? L'intérêt du peuple c'est le bien public, l'intérêt de l'homme en place c'est un intérêt privé. Pour être bon il n'a besoin que de se préférer lui-même à ce qui n'est pas lui ; pour être bon, il faut que le magistrat s'immole lui-même au peuple.

» Ce sont le pouvoir et l'opulence qui enfantent l'orgueil et tous les vices ; c'est le travail, la médiocrité, la pauvreté qui sont les gardiens de la vertu ; les vœux du faible n'ont pour objet que la justice et la protection des lois bienfaisantes ; il n'estime que les passions de l'honnêteté : les passions de l'homme puissant tendent à s'élever au-dessus des lois justes, ou à en créer de tyranniques ; la misère des citoyens n'est autre chose que le crime du gouvernement.

» La minorité a partout un droit éternel : c'est celui de faire entendre la voix de la vérité, ou de ce qu'elle regarde comme telle.

» La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

» Le droit de propriété est borné comme tous les autres par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

» Le gouvernement est institué pour faire respecter la volonté générale ; mais les hommes qui gouvernent ont une volonté individuelle, et toute volonté cherche à dominer : s'ils emploient à cet usage la force publique dont ils sont armés, le gouvernement n'est que le fléau de la liberté. Concluez donc que le premier objet de toute constitution doit être de défendre la liberté publique et individuelle contre le gouvernement lui-même.

» Le peuple est bon et ses délégués sont corruptibles ; c'est dans la vertu et dans la souveraineté du peuple qu'il faut chercher un préservatif contre les vices et le despotisme du gouvernement.

» C'est à l'opinion publique de juger les hommes qui gouvernent, et non à ceux-ci de maîtriser et de créer l'opinion publique.

» Fuyez la manie ancienne des gouvernemens de vouloir trop gouverner : laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui, laissez aux communes le pouvoir de régler elles-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire.

» La Constitution doit s'appliquer à soumettre les fonctionnaires publics à une responsabilité imposante en les mettant dans la dépendance réelle

non des individus, mais du souverain. Celui qui est dépendant des hommes se rend bientôt indépendant de ses devoirs ; l'impunité est la mère comme la sauvegarde du crime, et le peuple est toujours asservi dès qu'il n'est plus craint.

» Le respect qu'inspire le magistrat dépend beaucoup plus du respect qu'il porte lui-même aux lois que du pouvoir qu'il usurpe, et la puissance des lois est bien moins dans la force militaire qui les entoure que dans leur concordance avec les principes de la justice et avec la volonté générale.

» Quel est le but auquel nous tendons ! La jouissance paisible de la liberté et de l'égalité, le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans les cœurs de tous les hommes, mais dans celui de l'esclave qui les oublie et du tyran qui les nie.

» Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienveillantes et généreuses éveillées par les lois; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie ; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, le peuple à la justice ; où la patrie assure le bien-être de chaque individu, et où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de la patrie ; où toutes les ames s'agrandissent par la communication continuelle des sentimens républicains et par le besoin de mériter l'estime d'un grand peuple ; où les arts soient les décorations de la liberté qui les ennoblit, le commerce la source de la richesse publique, et non pas seulement de l'opulence monstrueuse de quelques maisons. »

Voilà le testament politique que Robespierre et Saint-Just laissèrent après eux. Nous avons dit quel avait été leur rôle dans la Révolution. Maintenant que la postérité les juge d'après leurs actes et leurs principes, et surtout qu'elle juge la réaction thermidorienne d'après ses résultats.

# CHAPITRE V.

**SOMMAIRE.** —Résultats du 9 thermidor. — Le gouvernement révolutionnaire est modifié. —Création de seize comités. — Procès de Carrier. — Procès de Fouquier-Tinville. — Procès de Joseph Lebon. — Scissiou dans le parti thermidorien. — Excès contre-révolutionnaires. — La jeunesse dorée. — Fermeture du club des Jacobins. — Opérations militaires pendant les derniers mois de l'année 1794.

La catastrophe de thermidor porta la consternation et le désespoir dans l'ame des patriotes ; elle plongea les aristocrates dans la joie la plus vive. Les suspects qui remplissaient les prisons poussèrent des cris d'allégresse, ceux qui s'étaient tenus cachés jusqu'alors reparurent au grand jour et levèrent audacieusement la tête ; tous les contre-révolutionnaires enfin qui avaient tremblé tant que Robespierre avait vécu, recommencèrent à conspirer contre le peuple. La même réaction qui avait eu lieu à Paris s'opéra dans tous les départemens.

Un des premiers soins de la faction thermidorienne quand elle eut triomphé des Montagnards purs, fut de suspendre le tribunal révolutionnaire. Mais ne voulant pas se priver de l'atroce plaisir de la vengeance, elle créa une commission provisoire dont les attributions étaient les mêmes que celles de ce tribunal, et qui avait pour tâche de frapper impitoyablement les *Robespierristes*. Tous les patriotes qui avaient trempé plus ou moins activement dans l'insurrection de la commune contre les thermidoriens furent envoyés à l'échafaud par cette commission provisoire. Un grand nombre de Jacobins payèrent également de leur tête le crime d'avoir pris

parti pour les cinq représentans proscrits. Jamais l'affreux instrument du supplice n'avait fonctionné avec une si terrible rapidité. C'était une recrudescence de la terreur ; non plus de cette terreur salutaire uniquement dirigée contre les ennemis du peuple, mais d'une terreur qui avait pour but l'immolation de ses plus ardens défenseurs.

Dans la suite, les prisons se vidèrent peu à peu de suspects : un duc d'Aumont, un duc de Valentinois et une foule d'autres furent mis en liberté. En revanche, les patriotes les plus éprouvés furent entassés par milliers dans ces mêmes geôles qui n'auraient dû s'ouvrir que pour ceux qui avaient juré une haine implacable à la Révolution.

La faction thermidorienne s'occupa d'organiser un nouveau gouvernement. Ne voulant pas donner d'abord à ce gouvernement un caractère trop contre-révolutionnaire, elle maintint dans le comité de salut public d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère, et leur adjoignit six nouveaux collègues, thermidoriens forcenés, Tallien, Thuriot, Bréard, Treilhard, Eschasseriaux et Laloi. Le comité de sûreté générale fut également modifié ; on en expulsa David, Jagot et Lavicomterie et on les remplaça par Legendre, Merlin de Thionville, Jean Debry, Goupilleau de Fontenay. Il fut décidé en outre que les comités seraient renouvelés par quart de mois en mois, et que les membres exclus ne pourraient y rentrer qu'un mois après en être sortis. Cette décision était absurde, elle brisait la force du gouvernement, elle le mettait dans l'impossibilité d'agir avec un esprit de suite, car c'est à peine si un mois suffisait pour que les nouveaux membres pussent se mettre au courant des affaires. On fit plus, on détruisit l'unité gouvernementale en répartissant le pouvoir et les attributions du comité de salut public entre seize comités indépendans les uns des autres, et nécessairement rivaux entre eux.

Le comité de salut public resta chargé de la levée et de l'équipement des armées, du choix des généraux, des plans de campagne et de tout ce qui concernait la direction des opérations militaires et diplomatiques. Le comité de sûreté générale fut chargé exclusivement de la grande police. Un des seize comités nouvellement formés eut dans ses attributions les finances, un autre l'instruction publique, un troisième l'agriculture et les arts. Les

autres furent spécialement chargés de la législation, du commerce et des approvisionnemens, des travaux publics, de l'administration de la marine et des colonies, de celles des transports, des secours publics, des archives, etc., etc. Cette dissémination extrême du pouvoir créa une foule d'embarras qui rendirent la marche du gouvernement très difficile. Mais peu importait aux thermidoriens; ce qu'ils se proposaient c'était d'anéantir l'action révolutionnaire dont le comité de salut public avait été le centre depuis sa création, et ils y réussirent parfaitement.

Il leur restait à tuer moralement la Révolution ; ils y travaillèrent avec une infatigable persévérance. Déjà le club des Jacobins, la plus célèbre des sociétés populaires et le foyer le plus actif de l'opinion, avait été fermé le 10 thermidor, et Legendre en avait apporté les clés à la Convention. Les thermidoriens cependant consentirent à sa réouverture à la condition qu'il serait épuré, ce qui signifiait que les bons patriotes en seraient expulsés. Cette épuration n'atteignit pas le but que les thermidoriens s'étaient proposé ; la société des Jacobins, malgré tous leurs efforts, resta dévouée aux intérêts populaires. Nous verrons quel sort ils lui réservèrent dans la suite.

Il y avait dans toutes les villes et dans tous les bourgs des comités révolutionnaires dont la tâche était de surveiller les ennemis du peuple et de sévir contre eux au besoin. Les thermidoriens réduisirent le nombre de ces comités à un seul par district, se réservant la faculté de les abolir entièrement plus tard. A Paris, ils n'en laissèrent subsister que douze, au lieu de quarante-huit. En outre, les comités révolutionnaires furent soumis, comme les comités de gouvernement, au renouvellement mensuel par quart.

Les assemblées de section à Paris se réunissaient plusieurs fois par décade ; les thermidoriens firent décréter par la Convention que ces assemblées n'auraient plus lieu qu'une fois seulement par décade, et que les citoyens qui y assisteraient ne recevraient plus les quarante sous qui leur étaient alloués à chaque séance. L'épuration de toutes les municipalités et de toutes les administrations fut également décrétée. Cette épuration se fit, bien entendu, dans le sens réactionnaire. Tous les fonctionnaires, tous les

employés démocrates furent remplacés par des créatures de la faction dominatrice.

Dans le nombre des patriotes purs qui furent immolés par les thermidoriens, se trouvèrent plusieurs hommes, tels que Carrier, Fouquier-Tinville, Joseph Lebon, Rossignol, qui par l'exagération de leur zèle révolutionnaire avaient assumé sur eux une terrible responsabilité, et s'étaient attiré de légitimes haines. Ces hommes avaient dépassé leur mandat, et outré les redoutables fonctions dont ils étaient investis. Au reste, ils ne pouvaient échapper au châtiment qui leur était dû, car si Robespierre n'eût pas succombé, il y a tout lieu de croire qu'il leur aurait fait rendre un compte sévère de leur conduite ; déjà même, il l'avait fait pressentir dans plusieurs de ses discours. C'est ce qui explique l'animosité que Carrier fit éclater contre lui.

Sans vouloir justifier Carrier et Joseph Lebon, nous dirons cependant que la mission qu'ils eurent à remplir, le premier à Nantes, le second à Arras, était semée des plus inextricables difficultés ; et que si trop souvent ils se crurent en droit de trancher ces difficultés avec le couperet de la guillotine, il faut s'en prendre moins à eux qu'au malheur des temps. Nantes, par sa position au centre de la Vendée, était un foyer permanent de révolte et de contre-révolution ; Arras, ville frontière, était exposée à tout moment à être assiégée par la coalition ; peut-être ne fallait-il pas moins que l'énergie impitoyable déployée par Joseph Lebon et Carrier dans ces deux villes, pour les soustraire au joug des ennemis du peuple.

Quant à Fouquier-Tinville, sa position était encore plus exceptionnelle. Il ne faut pas perdre de vue qu'en sa qualité d'accusateur public, il n'était que l'instrument des décrets révolutionnaires portés contre les traîtres et contre les conspirateurs. *J'étais la hache de la Convention,* dit-il dans sa défense, *punit-on une hache?* Il y avait une certaine logique dans ses paroles. On a voulu le faire passer pour la créature obéissante, pour l'agent servile de Robespierre, afin de déverser sur ce dernier une partie de l'odieux qui pesait sur Fouquier-Tinville. Mais pour prouver la fausseté de cette assertion, il suffit de rappeler que c'est Fouquier-Tinville lui-même qui, le 10 thermidor, constata l'identité de Robespierre et de ses

amis, et qui les envoya à l'échafaud avec la même impassibilité que s'ils eussent été des émigrés de Coblentz. Si l'on veut voir de la complicité entre Robespierre et Fouquier-Tinville, il faut en voir aussi entre Robespierre et l'exécuteur qui lui trancha la tête.

Le procès de Carrier commença le 25 novembre (5 frimaire), devant le tribunal révolutionnaire. L'avant-veille il avait été admis à présenter ses moyens de défense devant la Convention. Après avoir longuement passé en revue les actes de son procuralat dans la Vendée, il dit à l'assemblée qu'en faisant son procès elle faisait le sien propre. Il déclara n'avoir d'autre bien qu'une propriété de la valeur de dix mille livres, rappela avec un juste orgueil qu'il avait contribué plus que personne à éteindre la guerre civile en Vendée, et que si des excès avaient été commis, ces excès étaient suffisamment justifiés par les cruautés des Vendéens. Il termina en ces termes : « J'envisage le brasier de Scévola, la ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton, l'échafaud de Sidney ; j'endurerai leurs tourmens, si le salut du peuple l'exige ; je n'ai vécu que pour ma patrie, je saurai mourir pour elle. »

Il serait trop long de rapporter les débats du procès de Carrier ; nous nous contenterons de citer un passage du discours qu'il prouonça pour justifier les rigueurs qu'il avait commises :

« Ne sait-on pas, dit-il, que dans les guerres civiles les représailles les plus violentes sont exercées? Or, exista-t-il jamais une guerre civile où le parti révolté ait exercé autant d'horreurs, de cruautés, de meurtres et de massacres que dans la Vendée? On semble les avoir oubliés aujourd'hui, et on peut s'en retracer l'effrayant tableau sans sentir tous les frémissemens de la nature et de l'humanité! Il faut pourtant en présenter une esquisse.

» Les brigands ont donné les premiers le signal et l'exemple des meurtres et des massacres : Machecoul a été le premier théâtre où se sont exercées ces scènes d'horreur. Là, les brigands hachèrent et mirent en pièces huit cents patriotes ; on les enterra demi-vivans, on ne fit que couvrir leurs corps, on laissa hors de terre et à découvert leurs bras et leurs jambes, on lia leurs femmes, on les fit assister au supplice de leurs maris, on les cloua

ensuite toutes vivantes, ainsi que leurs enfans, par tous leurs membres, aux portes de leurs maisons, et on les fit périr ainsi en les perçant de mille coups. Le curé constitutionnel fut embroché et promené dans les rues de Machecoul, après qu'on lui eut mutilé les parties les plus sensibles de son corps; il fut cloué encore vivant à l'arbre de la liberté. Un prêtre vendéen célébra la messe au milieu du sang et sur les cadavres mutilés.

» Dans les marais de Niort, on massacra, on mutila dans la suite un bataillon composé de six cents enfans de Nantes.

» Les brigands renouvelèrent à Cholet les scènes affreuses de Machecoul; ils livrèrent les patriotes aux tourmens les plus affreux; avant de leur arracher la vie, ils clouèrent les femmes et les enfans tout vivans aux portes de leurs maisons, et les percèrent ensuite de leurs coups; ils ont exercé ces supplices inouis partout ailleurs où ils ont trouvé des patriotes ou de paisibles habitans qui ne voulaient point porter les armes avec eux.

» Lorsqu'ils se sont emparés de Saumur, tout ce qui jouissait de la réputation de patriote a péri dans les tortures les plus effroyables : les femmes, leurs enfans dans les bras, se jetaient par les fenêtres ; les tigres les traînaient, les poignardaient dans les rues.

» Les supplices qu'ils destinaient à nos braves défenseurs n'étaient pas moins cruels ; le moins barbare était de les fusiller ou de les tuer à coups de baïonnettes ; mais le plus commun était de les suspendre à des arbres par les pieds, en allumant un brasier sous leurs têtes, ou de les clouer tout vivans à des arbres, de leur mettre des cartouches au nez et à la bouche, d'y mettre le feu, et de les faire périr dans ces épouvantables tourmens. Nous ne pouvions pas faire un seul pas dans la Vendée sans avoir ces perspectives affreuses, déchirantes, sous les yeux. Là, en entrant dans un village, s'offraient à nos regards des braves défenseurs taillés en lambeaux ou cloués aux portes des bâtimens ; ici, les arbres des bois, les haies, nous représentaient les images défigurées de nos braves frères d'armes suspendus à leurs branches, dont les corps étaient à demi ou presque brûlés ; plus loin, nous trouvions leurs restes inanimés, attachés, cloués à des arbres, à des poteaux, mutilés, percés de coups, le visage brûlé, calciné.

» Les brigands ne se bornaient point à ces tortures inhumaines ; ils emplissaient leurs fours de nos braves défenseurs, y mettaient le feu et les faisaient consumer de cette manière atroce.

» Aujourd'hui les cannibales ont inventé un nouveau genre de supplice : on coupe aux défenseurs de la République qu'on fait prisonniers le nez, les mains, les pieds, et puis on les précipite dans de noirs cachots.

» Qu'on ne s'étonne donc point si, à l'aspect de tant d'atrocités, on a usé de quelques représailles un peu violentes ; quand le calme est revenu, elles font gémir l'humanité ; mais ce n'est point sur cette position qu'il faut promener ses regards ; il faut les reporter au temps, aux circonstances qui les ont amenées ; or, quelle était notre situation politique à l'époque où elles ont été commises ? Toutes nos frontières étaient envahies du nord au midi ; la trahison avait désorganisé nos armées, l'intérieur était en feu, Toulon vendu aux Anglais ; Marseille, Lyon, Bordeaux, armés avec tous les départemens du midi, offraient un front menaçant à la République ; tous les départemens du nord-ouest agités, armés contre la Convention nationale ; la Vendée devenue formidable par ses victoires ; toute la ci-devant Bretagne dans une ébullition vraiment alarmante ; ses côtes, ses ports menacés de la descente de trente mille Anglais ou émigrés stationnés devant Gersey et Guernesey ; le Morbihan en rébellion ouverte ; Nantes entourée de brigands, vivant du jour à la journée, pouvant avec peine se procurer des subsistances, désolée par la contagion ; les brigands s'introduisant dans ses murs, entretenant des correspondances, des communications avec plusieurs Nantais qui leur fournissaient des secours, des armes, des munitions ; les brigands se soulevant dans les prisons, une grande conspiration se tramant dans cette cité. C'est dans un tel état de choses, au milieu de tant d'ennemis, de dangers et d'obstacles, que se trouvait la commune de Nantes avec une faible garnison. Des frères, des parens, des amis massacrés, torturés par les brigands, tels étaient les élémens qui réveillaient, excitaient les vengeances. Faut-il s'étonner actuellement si tant de périls d'une part, tant d'atrocités de l'autre, ont fait outrer les mesures ? Et voudrait-on juger froidement aujourd'hui, le compas de l'opinion publique changé à la main, ce qu'on a fait l'année passée au

milieu des orages, des dangers et des besoins, taudis qu'on ne devait alors avoir devant les yeux que l'image ensanglantée de la patrie, qu'on ne pouvait, qu'on ne devait avoir pour règle, pour mesure et pour loi, que le salut du peuple. »

Cette justification de Carrier ne l'absout pas entièrement sans doute, mais elle atténue considérablement les charges qui pèsent sur sa mémoire. Les historiens, les faiseurs de romans historiques, tous les écrivains enfin qui ont écrit sur la Révolution, se sont complu à tracer un effrayant tableau des excès révolutionnaires, mais ils ont passé discrètement sous silence les actes de férocité qui signalèrent l'insurrection vendéenne. Ce qu'il y a de certain, c'est que les cruautés de Carrier ont été égalées, si elle n'ont pas été surpassées même, par les adversaires qu'il eut à combattre, adversaires qui étaient puissans par le nombre et par l'audace et que l'on ne pouvait dompter qu'en les exterminant.

Carrier fut condamné à mort ainsi que deux des membres du comité révolutionnaire de Nantes qui furent mis en cause avec lui. Cette condamnation était une conséquence nécessaire de la marche adoptée par le gouvernement de thermidor ; c'était un nouveau gage qu'il donnait à la contre-révolution ; ce ne fut pas le dernier. La Convention, dans sa séance du 14 thermidor, avait ordonné l'arrestation et la mise en jugement de Fouquier-Tinville. Mais il ne comparut devant le tribunal révolutionnaire que le 29 germinal (18 avril 1795). Pendant le laps de temps qui s'écoula entre son arrestation et les débats de sa cause, les choses changèrent complètement de face ; Fouquier-Tinville avait d'abord calculé sa défense comme si Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois eussent été encore aux affaires. Mais ces deux hommes ayant quitté le pouvoir quelques mois après le 9 thermidor, Fouquier qui n'avait plus à les ménager se détermina à dire la vérité tout entière. Il rédigea donc un mémoire dans lequel il déclara n'avoir jamais eu de relations qu'avec les comités. Ce mémoire est d'autant plus précieux, que le discours prononcé par Fouquier pour sa défense n'est point parvenu jusqu'à nous, et que c'est un des documens les plus complets que nous possédions sur l'époque dite de la terreur.

« D'après une première réflexion, dit Fouquier-Tinville en commen-

çant son mémoire, c'est que, pendant dix-sept mois que j'ai exercé le ministère rigoureux d'accusateur public, j'ai provoqué le jugement de plus de deux mille contre-révolutionnaires. Il n'est point de sollicitations qui aient pu m'arrêter ; l'exécution des lois émanées de la Convention, et des arrêtés de ses comités de salut public et de sûreté générale ; la justice et l'humanité, telle a été ma règle de conduite ; aussi cette conduite ferme m'a-t-elle donné pour ennemis tous les ennemis de la chose publique. D'après cela il n'y a rien d'étonnant que ces ennemis cherchent par toutes sortes de manœuvres à faire retomber sur moi le poids de leur vengeance.

» Le décret d'arrestation porté contre moi le 14 thermidor dernier a été rendu d'après une déclamation du citoyen Fréron, non étayée de faits, mais seulement sur des présomptions plus ou moins forcées et tirées de ce que je me transportais chaque jour aux comités de salut public et de sûreté générale.

» L'on infère de mes démarches aux comités qu'elles avaient pour objet de me concerter avec Robespierre pour la rédaction des actes d'accusation. Je n'ai été aux comités que d'après les ordres qui m'ont été intimés par les comités et au nom des comités, et jamais je n'y ai été pour y conférer particulièrement et isolément avec Robespierre ni avec aucun autre membre, mais bien pour rendre compte aux membres des comités assemblés des opérations qui avaient lieu chaque jour au tribunal ; aussi je n'ai jamais concerté avec Robespierre ni avec aucun membre de ces comités isolément et particulièrement pour savoir de quelle manière je dresserais un acte d'accusation.....

» D'ailleurs, comme je n'allais au comité de salut public qu'entre dix et onze heures du soir, près de six semaines avant le 9 thermidor, je n'y ai pas vu une seule fois Robespierre, qui, même d'après l'un des rapports du citoyen Barrère, ne s'y trouvait plus. Je ne l'ai pas plus vu aux Jacobins, puisqu'au 9 thermidor, il y avait plus de deux mois que je n'avais pu y aller.

» Je suis accusé d'avoir été une créature de Saint-Just, Couthon et Robespierre ; je n'ai jamais été la créature des uns ni des autres : j'igno-

rais même la demeure de Saint-Just et de Couthon ; quant à Robespierre j'ai été une seule fois chez lui le jour de l'assassinat du citoyen Collot-d'Herbois, comme je me suis présenté chez ce dernier ; je n'ai eu ui relation, ni correspondance particulière avec eux ; j'ai toujours écrit au comité de salut public, et je ne leur ai parlé qu'au comité et comme membre du comité.... »

Plus loin, Fouquier-Tinville ajoute : « Quant à l'imputation d'avoir fait exécuter la loi du 22 prairial, elle n'est pas tolérable, car un accusateur public n'est pas législateur, mais tenu au contraire de faire exécuter les lois, quelque rigoureuses qu'elles soient : aussi ai-je suivi cette marche; mais je n'en ai pas moins gémi sur les inconvéniens de cette loi, et j'en ai fait part plusieurs fois au comité de sûreté générale qui s'était même proposé de demander la réformation d'aucun des articles : sur ce point, j'invoque encore le témoignage des membres du comité.

» Relativement à cette loi du 22, informé quelque temps avant par les discours de Dumas et de plusieurs jurés tenus en la chambre du conseil, que les interrogatoires, les déclarations, et les défenseurs des accusés devaient être abrogés, je me suis présenté au comité de salut public et j'en ai témoigné mon inquiétude aux citoyens Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Carnot et Prieur qui s'y trouvaient. Ils m'ont répondu que cet objet regardait Robespierre chargé du travail; je suis allé de là au comité de sûreté générale où j'ai témoigné la même inquiétude aux citoyens Vadier, Amar, Dubarran, Voulland, Louis (du Bas-Rhin), Moyse Bayle, Lavicomterie et Élie Lacoste qui s'y trouvaient ; tous me répondirent qu'une pareille loi n'était pas dans le cas d'être adoptée, et qu'on verrait : elle le fut néanmoins. J'invoque encore ici le témoignagne de tous ces membres ; je les crois tous trop justes pour se refuser de rendre hommage à la vérité...

» Je suis accusé d'avoir dressé des actes d'accusation contre des patriotes ; la compulsion des registres du greffe repousse cette accusation ; car, en les compulsant, on demeurera convaincu que toutes les accusations, pour la plupart, ont été dirigées contre des conspirateurs forcenés ; au surplus, comment a-t-on pu m'accuser d'un semblable délit, moi qui ai

mis en jugement les Marie-Antoinette, les Élisabeth, les d'Orléans, les Blanchelande, les généraux traitres, les fédéralistes, les auteurs de la conspiration de la ci-devant Bretagne, connue sous le nom de la Rouerie, les parlementaires, les financiers, les banquiers, tous ennemis de la liberté et de l'égalité.

» Je n'ai aucun souvenir d'avoir dressé des actes d'accusation contre des patriotes; ma plus vive sollicitude a toujours été de me garantir à cet égard des piéges qui pouvaient m'être tendus par quelques malveillans, et je crois n'y être pas tombé.

» Il serait cependant possible qu'il y en eût eu quelques-uns dressés contre des patriotes; ce serait certainement un malheur, mais qui ne me rendrait nullement coupable; car tout le monde sait que dès qu'il existe des dénonciations et des charges à la connaisssance de l'accusateur public, la loi lui impose le devoir rigoureux de diriger des poursuites contre les prévenus indiqués et de dresser acte d'accusation contre eux; il appartient aux jurés seuls d'apprécier dans leur sagesse le mérite de l'accusation et tout ce que prescrivent en pareil cas les lois de la probité et de l'humanité; c'est de la part de l'accusateur public de faire valoir la défense des accusés vis-à-vis les jurés. Or, il est notoire dans le tribunal que je n'ai jamais négligé de remplir cette tâche glorieuse; ainsi cette accusation comme toutes les autres n'aurait pas dû être dirigée contre moi, évidemment connu pour avoir dans tous les temps favorisé l'innocence opprimée, le pauvre et le patriote.

» A cet égard, je ne dois pas omettre de citer un fait qui le prouve de la manière la plus positive : sept citoyens de la commune du Blanc, département de l'Ain, mis en jugement, ont été acquittés du délit à eux imputé; aucun des cas prévus par la loi du 17 septembre (vieux style) n'existait contre ces braves citoyens; cependant Dumas abusant de l'empire qu'il avait acquis sur aucun des membres du tribunal, les a condamnés à être renfermés comme suspects; je ne tenais pas l'audience; mais, instruit de ce jugement, je me suis transporté au comité de sûreté générale, et concurremment avec le citoyen Baudin (1), député du même département,

(1) C'est le même qui fut depuis duc de Gaëte.

j'ai sollicité leur liberté qui a été accordée. Les citoyens Louis (du Bas-Rhin) et Baudin sont dans le cas d'attester ce fait et quelques autres de ce genre : je ne connaissais nullement ces citoyens ; l'humanité seule a dirigé ma démarche comme en beaucoup d'autres occasions. Est-ce ainsi que se serait comporté un fonctionnaire public qui aurait fait le procès aux patriotes ; une pareille idée répugne au bon sens et à la raison.

» Il est nécessaire d'observer ici qu'une preuve que dans l'exercice de mes fonctions j'ai toujours exécuté les lois de la Convention et les arrêtés des comités de salut public et de sûreté générale, c'est qu'il a été trouvé sous mes scellés un arrêté du comité de salut public qui m'enjoint de mettre en jugement dans les vingt-quatre heures toutes les conspirations des prisons qui me seraient dénoncées. Or, des conspirations annoncées avoir eu lieu dans les maisons d'arrêt du Luxembourg, de Saint-Lazare et des Carmes m'ont été dénoncées à différentes époques par le comité de salut public, avec transmission de la liste de ceux prévenus d'y avoir trempé et de celle des témoins; j'ai, conformément à l'arrêté ci-dessus cité, instruit contre les prévenus, et les ai fait mettre en jugement aux termes de ce même arrêté; la loi sur le gouvernement révolutionnaire m'imposait le devoir d'obéir à cet arrêté; il est évident qu'il n'y a dans cette conduite que régularité et non pas un délit. . . . . .

. . . . . .

» Le 12 thermidor, j'ai été dénoncé comme ayant constamment refusé de suivre une instruction qui avait pour objet de rechercher les auteurs d'un projet formé de faire rentrer les émigrés, et, par une conséquence nécessaire, que j'avais voulu protéger ces derniers et que j'étais un scélérat.

» Cette accusation est aussi peu fondée qu'elle est grave, et ma réponse sera aussi précise que laconique.

» Dans le cours des débats du procès du ci-devant duc du Châtelet, je me suis aperçu que des autorités constituées de Paris et autres avaient employé des manœuvres pour opérer la rentrée du ci-devant duc du Châtelet et de beaucoup d'autres émigrés ; j'ai dénoncé ce projet au comité de sûreté générale le même jour du jugement de du Châtelet ; j'ai fait plus,

j'ai remis les pièces produisant les renseignemens nécessaires avec un mémoire circonstancié au citoyen Voulland, membre du comité, qui m'en a donné récépissé, lequel est joint à mon cahier de décharge..... Comment a-t-on donc pu me dénoncer comme ayant favorisé le projet de faire rentrer les émigrés, moi qui prouve avoir dénoncé ce projet au comité de sûreté générale et y avoir remis toutes les pièces à l'appui de ma dénonciation; moi, en un mot, qui ai été de tout temps leur fléau, comme j'ai été celui de tous les conspirateurs. C'est évidemment une erreur de la part de l'auteur de cette dénonciation, mais la qualification non méritée de scélérat, dont il m'a gratifié à la suite, n'en est pas moins une des premières causes qui a déterminé la Convention à rendre le décret de mon arrestation sur la déclamation et la provocation du citoyen Fréron. »

Le mémoire de Fouquier-Tinville se terminait ainsi : « Sans fiel comme sans passion, j'ai exposé le tableau fidèle et exact des faits qui établissent ma justification. Ma défense est dégagée de ces expressions hardies et virulentes qui se réduisent à des reproches, à des plaintes et à des menaces. L'arme de la vérité est la seule que j'aie employée : c'est elle qui convient à l'innocent. Je remets avec pleine confiance mon sort et celui de ma famille entre les mains des vrais républicains justes et impartiaux. »

Avec Fouquier-Tinville, comparurent devant le tribunal révolutionnaire vingt-neuf autres accusés, savoir : Deliége, Delaporte, Foucault, Maire, Sellier, Harny, Garnier-Launay, Naulin, Félix, Bravet, Barbier, Liendon, tous membres de l'ancien tribunal révolutionnaire; Lohier, Trinchard, Leroy dit *Dix-Août*, Renaudin, Pigeot, Aubry, Villate, Duplay, Prieur, Châtelet, Brochet, Chrétien, Didier, Gauthier, Girard, Trey et Gamy, ex-jurés auprès du même tribunal. Ils étaient mis en cause « Pour s'être rendus coupables, méchamment et à dessein, disait l'acte d'accusation, des crimes imputés à Fouquier-Tinville, soit comme auteurs directs, soit comme complices desdits crimes, suivant les circonstances, par les faits et manœuvres énoncées dans le présent acte. »

Nous ne ferons qu'une seule observation concernant Fouquier-Tinville, c'est que si la dixième partie des charges dirigées contre lui étaient fondées, il faudrait en conclure que cet homme n'avait jamais eu le libre

exercice de ses facultés mentales, que ce n'était qu'un monomane en délire, une espèce de fou furieux plus digne d'être enchainé parmi les bêtes féroces que de siéger dans le temple de la justice. Or, comment supposer qu'un pareil homme aurait exercé pendant dix-huit mois les fonctions si délicates, si importantes d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire? Comment supposer que la Convention nationale, que le comité de salut public surtout, où brillaient de si hautes intelligences, auraient toléré et sanctionné tant et de si affreux déportemens? La chose n'est pas supposable. Il faut donc révoquer en doute la plupart des faits sur lesquels était basée l'accusation ; il ne faut voir dans le procès intenté à Fouquier-Tinville qu'un des innombrables épisodes de la sanglante réaction commencée en thermidor et qui ne s'arrêta que lorsque la contre-révolution, gorgée de sang et de crimes, n'eut plus de victimes à frapper.

On remarquera que nous ne nous constituons pas l'apologiste de Fouquier-Tinville. Cet homme n'a et ne peut avoir à nos yeux qu'une importance relative, il ne fut qu'un instrument passif, qu'une *hache*, comme il l'a dit lui-même; et si nous nous arrêtons quelques momens à lui, c'est que son procès fut pour les réacteurs une occasion de mettre en cause le gouvernement révolutionnaire lui-même, dont Fouquier-Tinville avait été le glaive.

Au reste, nous allons reproduire quelques passages de l'accusation portée contre Fouquier et les vingt-neuf accusés qui lui furent adjoints comme complices.

« Je trouve mes chefs d'accusation contre Fouquier-Tinville, dit l'accusateur public, dans les propos atroces qu'il tenait publiquement pour démontrer sa joie, sa satisfaction et multiplier des victimes ;

» Dans la dureté qu'il exerçait, tant envers les personnes qu'il tenait en sous-ordre, qu'envers les prévenus et les condamnés ;

» Dans la violation spéciale de la loi sur les formes à suivre pour la confection des listes des jurés;

» Dans le changement qu'il faisait de ces listes, tantôt la veille de la mise en jugement des prévenus, tantôt au moment de l'audience ;

» Dans les listes qu'il rédigeait lui-même et sur lesquelles il émargeait

les jurés à conserver ou à rejeter, suivant les notes ou apostilles qu'il y plaçait pour les caractériser ;

» Dans ses tons irascibles, mêlés de déplaisirs et de rage envers les jurés qui acquittaient certains prévenus ou qui n'acquittaient pas ceux qu'il lui plaisait ;

» Dans les calculs qu'il faisait en leur présence et au milieu des orgies sur la quantité des prévenus à faire périr, qu'il supputait devoir porter à deux ou trois cents par décade ;

» Dans les adroites soustractions qu'il faisait au greffe des pièces qui pouvaient mettre au plus grand jour sa mauvaise conduite et justifier les prévenus ;

» Il était entouré d'une classe d'hommes immoraux qu'il apostait dans les prisons pour y accréditer le bruit de prétendues conspirations dont il a rédigé et écrit lui-même la dénonciation ; il les conduisait lui-même aux différentes maisons d'arrêt pour y dresser des listes de proscription ;

» On l'a vu se plaire à retenir dans les fers des personnes acquittées et les remettre quelque temps après en jugement. »

Évidemment, il y a beaucoup de faits controuvés, exagérés, ou mal interprétés dans ce qu'on vient de lire. Qui veut trop prouver ne prouve rien. Il nous semble que les réacteurs se seraient montrés beaucoup plus conséquens avec eux-mêmes, si, au lieu d'accumuler un si grand nombre de chefs d'accusation contre Fouquier-Tinville, ils se fussent bornés à faire constater son identité, et qu'ensuite ils l'eussent envoyé à l'échafaud, comme ils avaient fait à l'égard de Robespierre et de ses amis. En politique, on ne juge pas, on frappe.

Près de deux cents témoins à charge furent entendus dans l'affaire de Fouquier-Tinville et de ses co-accusés. Le tribunal rendit le jugement suivant :

Vu la déclaration du jury, portant, 1° que Fouquier-Tinville est convaincu de manœuvres et complots tendant à favoriser les projets liberticides des ennemis du peuple et de la République, à provoquer la dissolution nationale et le renversement du régime républicain, et à exciter l'armement des citoyens les uns contre les autres, notamment, en faisant

périr, sous la forme déguisée d'un jugement, *une foule innombrable de Français de tout âge et de tout sexe :* en imaginant, à cet effet, des projets de conspirations dans les différentes maisons d'arrêt de Paris; en dressant, en faisant dresser, dans ces différentes maisons, des listes de proscription, etc., etc., etc., et d'avoir agi avec de mauvaises intentions.

2° Que Foucault, Scellier, Garnier, Delaunay, Leroy, dit *Dix-Août*, Renaudin, Villate, Prieur, Châtelet, Gérard, Boyenval, Benoit, Lanne, Verney, Dupaumier, Hermann, sont convaincus d'être complices de ces manœuvres et complots, et d'avoir agi avec de mauvaises intentions; le tribunal les a condamnés à la peine de mort.

3° Que Maire, Harny, Deliége, Naulin, Delaporte, Lohier, Trinchard, Brochet, Chrétien, Ganney, Trey, Guyard, Valagnos, ne sont pas convaincus d'être auteurs, mais qu'ils sont convaincus d'être complices de ces manœuvres et complots; et attendu qu'ils n'ont pas agi avec de mauvaises intentions, le tribunal les a acquittés;

4° Que Duplay et Beausire ne sont pas convaincus d'être les auteurs ni les complices de ces manœuvres et complots; le tribunal les a également acquittés.

Le procès de Joseph Lebon n'eut lieu que sept mois après celui de Fouquier-Tinville. Il fut jugé par le tribunal criminel d'Arras. La Convention avait rendu contre Lebon un décret d'arrestation, en date du 15 thermidor (2 août 1794), mais elle ne s'était plus occupée de lui jusqu'au 18 floréal (7 mai 1795) où elle nomma une commission de vingt-un membres pour examiner sa conduite. Cette commission présenta son rapport dans la séance du 1^er^ messidor suivant. Le rapporteur divisa en quatre classes les délits imputés à Lebon : 1° assassinats juridiques; 2° oppression des citoyens en masse; 3° exercice de vengeances personnelles; 4° vols et dilapidations. Le rapporteur conclut au décret d'accusation.

La Convention ayant admis Lebon à présenter ses moyens de défense à la tribune, il réclama à plusieurs reprises trois paniers de papiers qui avaient été enlevés de son domicile, et dont ses ennemis s'étaient emparés. Ces pièces qui renfermaient, disait-il, les preuves de son innocence ne lui furent point rendues. Au nombre de ses accusateurs, et le plus

acharnés de tous, était un membre de la Convention nommé Guffroy, qui le persécuta avec une fureur implacable jusqu'au tombeau. Voici comment Lebon s'exprima à l'égard de ce Guffroy dans un discours qu'il prononça le 14 messidor devant la Convention :

« Avant le 9 thermidor, Guffroy essaya de me perdre par Robespierre, auquel il me dénonçait comme fédéraliste ; mais après la mort de Robespierre, il m'a dénoncé comme Robespierriste. Il m'a reproché de n'être pas Maratiste.....

» Je vous dévoilerai sur le compte de mon persécuteur un tissu d'iniquités qui vous feront frémir ; je vous prouverai que ce n'était pas sans raison qu'il voulait m'escamoter, ou me tuer, ou me faire déporter avec Collot et Billaud, sans être entendu ; je vous prouverai que son acharnement contre moi lui était inspiré par la crainte des terribles vérités qui l'accusent lui-même.....

» Croiriez-vous que Guffroy, mon principal dénonciateur, a fait imprimer séparément le trait atroce relatif à la femme des vingt-cinq livres (1), et qu'il l'a adressé sous enveloppe à ma femme, et qu'au même instant il m'envoyait à moi un pamphlet contre elle ?

» C'est ainsi qu'il m'a fait une réputation de scélératesse ; avec mon nom où voulez-vous que j'aille ? Je ne pourrais mettre le pied dans un village : partout on me fuit comme un monstre ; cet homme, si humain, qui me reproche d'avoir frappé des ennemis de la Révolution, s'est montré l'un des plus ardens provocateurs du système de terreur..... »

A une autre séance, Lebon continua en ces termes : « Voulez-vous savoir jusqu'où remonte la première cause de l'étrange persécution que j'éprouve ? Voulez-vous savoir par quelle suite d'intrigues obscures mes accusateurs ont été dirigés contre moi ? quels ont été leurs motifs pour me perdre ? Desmeuniers, accusateur public près le tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, s'étant laissé séduire par les aristocrates, devint le plus zélé adversaire de l'administration de ce département, dont

(1) Lebon avait été accusé par Guffroy d'avoir forcé une femme à se prostituer à lui pour sauver la vie de son mari, que nonobstant il avait fait périr. Cette imputation fut reconnue calomnieuse.

j'étais membre, avant d'être appelé à la Convention comme suppléant. Il prenait à tâche de contrarier toutes nos opérations, quoiqu'elles fussent toutes conformes aux lois, et qu'elles n'eussent pour objet que le salut de la patrie.

» J'étais membre de la Convention, lorsqu'en 1793, ce Desmeuniers se déclara le champion d'un riche fermier qui recélait des émigrés et des prêtres réfractaires : ce fait fut dénoncé à Guffroy qui fit une sortie très vive contre Desmeuniers, et provoqua sa destitution.

» Desmeuniers, pour s'en venger, fit tirer du greffe un faux billet de 6,000 livres qu'avait fabriqué Guffroy, et le poursuivit publiquement.

» Guffroy, effrayé, se rendit précipitamment à Arras, pour arrêter les poursuites de son accusateur. Apparemment qu'alors ces deux intrigans unirent leurs intérêts ; car c'est pour avoir destitué Desmeuniers quelque temps après, que Guffroy, s'acharnant contre moi, a bâti l'abominable histoire dont il m'a fait le héros, et tous deux se sont accolés pour me perdre.

» Si l'on m'avait laissé toutes les pièces qui pouvaient servir à ma justification, vous auriez vu quels fabricateurs de trahison, quels ennemis de la Révolution j'ai fait poursuivre par ce tribunal ; vous auriez vu avec quels soins inquiets, avec quelle civique inquiétude je les surveillais, pour qu'aucune erreur de sa part ne devînt funeste aux amis de la liberté. Mais je vois mes accusateurs saisis de toutes les pièces dont l'interprétation peut m'être contraire, et celles qui me seraient favorables, celles qui vous prouveraient la pureté de mes intentions et vous rendraient mon innocence sensible : celles-là, citoyens, on a eu bien soin de les faire disparaître.... »

L'argument le plus fort que Lebon fit valoir pour sa justification, c'est que dans beaucoup de circonstances il avait eu la main forcée : « Mais, dit-il, je garderai le silence sur cette vérité, car j'aime mieux que les fautes me soient personnelles que de les rejeter sur la Convention..... ( *Ton silence la déshonore*, s'écrie-t-on, *parle*..... ) Eh bien ! reprend Lebon, vous vouliez donc que je fusse de glace, quand vous étiez de feu ? vous vouliez donc que je vous désobéisse, quand vous aviez mis la terreur à l'ordre du jour ? Si j'étais coupable, en obéissant à vos décrets,

étiez-vous innocens en les faisant? Si j'étais libre de les exécuter ou de les restreindre, ne l'étiez-vous pas aussi en les portant? Cependant vous avouez que la Convention a été sous le couteau. Puisque ce corps respectable a été opprimé, comment ne l'aurais-je pas été, moi, individu qui n'étais pendant ma mission qu'un être passif? »

Il faut avouer que cette argumentation était sans réplique et qu'elle aurait sauvé Lebon si Lebon avait pu être sauvé, si les réacteurs n'avaient pas juré sa mort.

Dans une séance suivante on lui reprocha d'avoir exercé une influence tyrannique sur les juges et les jurés du tribunal criminel d'Arras. « Il exerçait cette influence, dit le rapporteur, 1° en logeant avec lui sous le même toit, en nourrissant à sa table, et aux frais de la République, les juges, les jurés et l'exécuteur du tribunal criminel de Cambrai. »

Lebon donna à ce sujet les explications les plus satisfaisantes : « Dans un moment de péril, dit-il, ayant été m'enfermer à Cambrai avec une section du tribunal, je logeai en effet avec les juges dans une maison nationale, et leur nourriture fut diminuée par le fait sur leur traitement. Il ne s'ensuit pas de ce que nous mangions à la même table que j'exerçasse sur eux aucune influence.

» On me fait un crime grave d'avoir laissé manger à ma table l'exécuteur des jugemens criminels. Voici le fait. Cet homme, accoutumé à cette familiarité par le tribunal criminel du département, vint une seule fois à Cambrai se présenter à ma table avec les juges ; nous éprouvâmes tous d'abord de la répugnance, mais nous la réprimâmes aussitôt pour ne pas flétrir un homme que les lois chargeaient d'une fonction pénible. Ce fait eut lieu par hasard, et ne s'est jamais renouvelé à Arras pendant mes quatre mois de résidence. D'ailleurs, n'avez-vous pas applaudi vous-mêmes dans ce temps à quelques représentans qui tinrent par principe une pareille conduite ? »

On reprocha ensuite à Lebon d'avoir prononcé la destitution, l'incarcération et même la traduction au comité de sûreté générale des jurés et des juges qui avaient acquitté quelques prévenus ; d'avoir fait arrêter les défenseurs officieux qui embrassaient avec chaleur la défense de leurs

cliens ; d'avoir fait lire aux jurés du tribunal d'Arras, immédiatement après l'acte d'accusation, un arrêté par lequel *il semblait* leur indiquer les accusés qu'ils pouvaient absoudre et ceux qu'ils devaient condamner.

« La plupart de ces imputations, répondit Lebon, sont de toute fausseté ; les autres sont tirées de quelques faits que l'on a dénaturés pour me noircir ; par exemple, je n'ai jamais désigné au tribunal d'autres accusés qu'un nommé Boniface, qui se trouvait compromis dans l'affaire de la veuve Bataille ; et quelle était mon intention en le désignant ? Il est facile de le reconnaître à la lecture de mon arrêté : j'avertissais le tribunal que ce Boniface avait rendu des services à la Révolution et qu'on le regardait comme un patriote ; je l'en avertissais, afin qu'il ne traitât pas comme un contre-révolutionnaire un homme qui pouvait n'avoir été qu'induit en erreur. Ainsi, l'espèce de signalement que je lui donnais, ne lui pouvait qu'être favorable. »

Le rapporteur donna lecture successivement de tous les chefs d'accusation dirigés contre Lebon, et celui-ci répondit séparément sur chaque fait. Au nombre des crimes imputés à Lebon, était celui d'avoir mis en jugement pour la seconde fois, deux citoyens qui avaient été acquittés par un jury légal. Lebon répliqua qu'un individu nommé Lallart avait en effet été mis deux fois en jugement, mais que ce n'était pas pour le même fait, et que dès lors il n'y avait rien d'illégal dans sa conduite.

On reprocha en outre à Lebon de s'être mis au dessus de la loi qui prononçait amnistie pour les faits antérieurs au 15 septembre 1791. Lebon répondit : « Je consultai à ce sujet le comité de salut public ; voici sa réponse extraite d'une lettre que je n'ai pas entre les mains, mais que Guffroy cite dans sa seconde censure :

« L'amnistie prononcée lors de la constitution capétienne, et invoquée » par tous les scélérats, est un crime qui ne peut en couvrir d'autres. » Les forfaits ne se rachètent pas contre une république, ils s'expient sous » le glaive ; le tyran l'invoqua, le tyran fut frappé.

» *Signé*, les membres du comité de salut public : BARRÈRE, CARNOT,

» BILLAUD-VARENNES. »

» Je regardai donc cette amnistie comme non avenue, poursuit Lebon. Vous m'en donniez vous-mêmes l'exemple. »

*Merlin* ( *de Douai* ). « Je demande que la réponse que fit Joseph Lebon au comité de salut public soit lue à l'Assemblée. »

*Le rapporteur*. « Nous ne l'avons pas vue ; elle se trouve apparemment dans les pièces du procès de Billaud-Varennes. »

*Merlin* ( *de Douai* ). « Eh bien ! voici ce que Lebon répondait : « Je m'attendais à votre réponse, citoyens collègues, et déjà dix-neuf têtes sont tombées dans le Pas-de-Calais. »

*Lebon*. « Vous vous trompez, je ne répondis point à cette lettre, mais seulement à celle par laquelle le comité me recommandait de m'abandonner à toute mon énergie. »

Lorsque le rapporteur eut épuisé la série des chefs d'accusation, il voulut parler des vols et des dilapidations de Lebon ; mais plusieurs voix s'écrièrent : *C'est inutile ; il s'en est justifié.*

*Lebon*. « Prenez à mon égard tel parti que vous jugerez convenable, la déportation, le bannissement, la mort même, si, comme mesure d'urgence, l'intérêt public l'exige ; j'obéis sans regret à cette voix suprême, à laquelle je ne me reproche pas d'avoir été trop fidèle ; mais vouloir me faire traiter judiciairement lorsque je ne suis plus moi tout entier, lorsqu'on m'a enlevé mes moyens de défense, c'est ce que je crois indigne de la Convention nationale. Eh ! quel tribunal équitable oserait prononcer sur le sort d'un accusé ainsi désarmé ? Au reste, quelle que soit votre décision, elle me trouvera toujours soumis, elle n'altérera en rien les vœux que je fais pour la liberté, pour la République, pour sa représentation nationale.

» Oubliez, je vous en conjure, mes récriminations contre Guffroy ; elles répugnaient à mon cœur, je ne les ai employées qu'à la dernière extrémité. Je lui pardonne tout le mal qu'il m'a fait.

» Je vous recommande ma femme et mes enfans, à qui vous aviez promis, il y a huit jours, le recouvrement de leur liberté.

» J'ai été bon père, bon fils, bon époux, bon ami ; mes mœurs sont restées pures, ma probité irréprochable.

» Un souvenir non moins doux me console encore jusque dans les fers ; j'ai chéri, j'ai servi mon pays. Les membres de vos comités en ont la preuve, et mon dernier soupir sera pour la gloire de la République. »

Joseph Lebon fut condamné à mort le 17 vendémiaire (9 octobre 1795) par le tribunal criminel d'Arras, jugeant sans appel, en vertu de la loi du 12 prairial (31 mai) de la même année. Il demanda vainement à avoir recours en cassation ; la Convention passa à l'ordre du jour sur sa réclamation et il fut exécuté.

La faction qui avait triomphé en thermidor se composait, comme je l'ai déjà dit, d'élémens hétérogènes, dont la fusion momentanée s'était opérée en haine de l'ennemi commun. Dès que cet ennemi fut abattu, les diverses nuances d'opinions qui avaient concouru à sa chute, se séparèrent et redevinrent hostiles les unes aux autres. Les hommes tels que Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar, firent scission avec les Tallien, les Fréron, les Legendre, les Rovère, les Fouché, cette queue impure du parti dantoniste. Les premiers voulaient que la réaction se bornât à renverser Robespierre et ses amis et qu'une fois cette tâche sanglante accomplie, la Révolution reprît son cours. Les seconds au contraire voulaient une réaction complète, c'est-à-dire la destruction du régime révolutionnaire et la réédification de tout ce qu'il avait aboli.

Parmi ces derniers se trouvaient des hommes qui étaient sincèrement républicains, quoique républicains égoïstes et corrompus ; mais il y en avait d'autres qui dressaient secrètement dans leurs cœurs un autel à la royauté ; ceux-ci n'avaient pas encore jeté le masque, mais il était évident par leurs actes, qu'ils appelaient de tous leurs vœux le rétablissement de la monarchie. Une seconde scission s'opéra dans les rangs de la faction thermidorienne, entre ceux qui voulaient la République et ceux qui penchaient pour la royauté.

Ainsi donc, il y avait trois partis bien distincts dans la Convention, le parti révolutionnaire qui conservait pour chefs les hommes qui avaient été collègues de Robespierre dans l'ancien comité de salut public ; le parti royaliste qui correspondait avec l'émigration et qui intriguait sourdement pour rétablir les Bourbons sur le trône ; et enfin un troisième parti inter-

médiaire qui n'était ni royaliste, ni révolutionnaire, et qui voulait une république bourgeoise. Ce troisième parti était le juste-milieu d'alors; il avait la majorité dans la Convention. C'est lui qui enfanta la constitution de l'an III et le Directoire.

Ce parti, que nous continuerons à appeler le parti thermidorien, avait tout à la fois à lutter contre les révolutionnaires et contre les royalistes, et il s'étayait fort habilement de ces deux partis tour à tour pour les détruire l'un par l'autre. C'est ainsi que nous le verrons dans les fameuses journées de germinal et de prairial faire cause commune avec les royalistes pour comprimer le soulèvement des patriotes, et plus tard, en vendémiaire, appeler ces derniers à son secours pour triompher des royalistes insurgés contre la Convention.

Lorsque Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois s'aperçurent qu'ils étaient débordés par la contre-révolution, ils donnèrent leur démission de membres du comité de salut public; ce comité, ainsi que tous les autres comités de gouvernement, appartinrent exclusivement alors au parti thermidorien qui se trouva l'arbitre des destinées de la France.

Les réacteurs ne donnèrent plus de bornes à leurs vengeances; non contens de sévir contre des hommes tels que Carrier, Fouquier-Tinville et Joseph Lebon, ils essayèrent de frapper ceux des membres du comité de salut public et du comité de sûreté générale qui avaient exercé le pouvoir de concert avec Robespierre, comme ses *complices* et ses *continuateurs*, bien qu'ils eussent coopéré à sa chute. Lecointre (de Versailles), un mois après la catastrophe de thermidor, monta à la tribune et lança vingt-six chefs d'accusation contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, David, Vadier, Amar et Voulland. La Convention passa à l'ordre du jour sur cette accusation qui fut déclarée calomnieuse. Dans la suite, Lecointre la renouvela avec plus de succès, comme nous le verrons.

Le quatrième jour sans-culottide de l'an II (20 septembre 1794), Robert Lindet présenta un rapport sur l'état de la France au nom des trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation. Il commença par payer à la réaction thermidorienne le tribut obligé d'injures et de calomnies contre Robespierre et ceux qui avaient péri avec lui victimes de leur

dévouement à la cause du peuple. Ensuite, il aborda diverses questions, celle des assignats, celle de la presse, celle des réquisitions, celle du maximum, et termina en proposant plusieurs décrets relatifs à ces questions. L'idée générale qui dominait ce rapport était une idée de conciliation : Robert Lindet s'était proposé pour but la fusion des différens partis issus de la faction de thermidor ; mais cette fusion était impossible, car il n'y a de rapprochement possible entre deux partis que lorsque leurs intérêts sont identiques; or, les intérêts du parti thermidorien et ceux du parti révolutionnaire étaient essentiellement hostiles et s'excluaient réciproquement.

Le parti thermidorien, malgré ses tendances contre-révolutionnaires, rendit un hommage hypocrite à la Révolution, en faisant porter au Panthéon les restes de Marat à la place de ceux de Mirabeau, qui en furent expulsés. Cette cérémonie était annoncée depuis long-temps ; les hommes de la réaction ne voulurent point la contre-mander, dans la crainte sans doute qu'un pareil acte ne les démasquât complétement aux yeux du peuple.

Les mêmes hommes inondaient le public de brochures et de journaux dans lesquels les plus grossières injures étaient prodiguées aux Jacobins et à la Révolution. Le prince des journalistes réactionnaires était Fréron, qui publiait l'*Orateur du peuple*, journal que lisait avidement la *jeunesse dorée*. On appelait ainsi plusieurs milliers de jeunes gens, appartenant à l'aristocratie bourgeoise, qui avaient adopté une manière particulière de se vêtir, et qui marchaient toujours armés de gros bâtons plombés pour assommer les ouvriers et les patriotes. Le lieu le plus ordinaire de leurs réunions, était le Palais-Royal. C'est là qu'ils se rassemblaient pour concerter leurs plans d'attaque contre les Jacobins. Dans ces réunions tumultueuses, ils juraient l'extermination des *terroristes*, qualification qui avait été adoptée par eux pour désigner les hommes qui étaient restés attachés à la cause de la Révolution. Il suffisait d'être désigné comme *terroriste* pour être poursuivi et traqué comme une bête fauve.

On voyait journellement la *jeunesse dorée* parcourir les rues par bandes, insultant et frappant les citoyens paisibles qui se trouvaient sur son pas-

sage et chantant le *Réveil du peuple*. C'était une mauvaise chanson contre-révolutionnaire que l'on chantait dans les théâtres et dans les autres lieux publics à la place de la *Marseillaise*, qui depuis le 9 thermidor était proscrite. La *jeunesse dorée*, ouvertement protégée par le nouveau gouvernement qu'elle soutenait, se croyait tout permis. Elle se composait, en grande partie, de jeunes gens qui s'étaient soustraits aux réquisitions en se cachant, et qui avaient reparu après la chute de Robespierre, certains que leur qualité de jeunes gens *comme il faut* les dispenserait du service militaire. Dans les rangs de la jeunesse dorée se trouvaient aussi beaucoup de royalistes et de nobles qui, sous le prétexte de combattre l'anarchie et de rétablir l'ordre, exerçaient à leur gré les vengeances les plus atroces contre les patriotes.

Les terribles événemens de thermidor ont absorbé à tel point notre attention, qu'il nous a été impossible de suivre les opérations de nos armées pendant la seconde moitié de l'année 1794.

L'armée des Pyrénées-Orientales, sous le commandement du bravè Dugommier, qui avait repris Toulon aux Anglais, s'était emparée de Collioure et de Bellegarde, et avait mis en déroute l'armée espagnole aux ordres de La Union. Elle s'était ensuite avancée au-delà des Pyrénées, avait chassé les Espagnols des positions qu'ils occupaient autour de Figuières, ville qui était tombée en son pouvoir, et poursuivait sa marche victorieuse au cœur de la Catalogne. Malheureusement, elle avait payé ses brillans succès de la vie de son général en chef, tué d'un boulet de canon à l'attaque du camp retranché de Figuières. Le général Pérignon succéda à Dugommier.

Notre armée des Pyrénées-Occidentales était restée dans une assez longue inaction, occupée à s'organiser. Vers le commencement de l'an III, elle fit invasion dans la vallée du Bastan et prit Fontarabie, Saint-Sébastien et Tolosa. Bientôt toute la province du Guipuscoa nous appartint; une division de notre armée s'avança même jusque sous les murs de Pampelune, capitale de la Navarre espagnole; mais elle fut obligée de se replier en arrière, parce que sa position devant cette place l'exposait au danger d'avoir ses communications coupées. C'est le général Moncey qui commandait l'armée des Pyrénées-Occidentales.

A la frontière d'Italie, la France comptait deux armées, dont l'une occupait la Savoie et l'autre le comté de Nice. Ces deux armées étaient maîtresses de la grande chaine des Alpes et campait sur leurs sourcilleux sommets. Un jeune officier, nommé Bonaparte, qui s'était distingué au siége de Toulon, avait imaginé un plan d'invasion fort habile, qui consistait à réunir sur un seul point les deux armées des Alpes et d'Italie, et de pénétrer impétueusement dans le Piémont. Bonaparte communiqua son plan au commissaire de la Convention, Robespierre jeune, avec lequel il était lié d'une étroite amitié. Robespierre jeune le soumit au comité de salut public qui l'adopta avec empressement et donna des ordres pour qu'il fût mis promptement à exécution. Tout était prêt ; les deux armées allaient se mettre en marche pour se réunir dans la vallée de la Sture, lorsque la catastrophe de thermidor survint. Alors elles reçurent contre-ordre et l'invasion projetée fut abandonnée. Les hommes de la réaction accusèrent Bonaparte de trahison ; ils le persécutèrent comme *terroriste*, comme complice et ami de Robespierre, parce que Robespierre avait approuvé son plan. Quelques mois après, les Autrichiens essayèrent de s'emparer de Savone par un coup de main ; mais ils furent attaqués au milieu des montagnes par Bonaparte, qui leur tua huit cents hommes et les mit dans une déroute complète.

Mais c'est au nord surtout que nos belliqueuses phalanges étonnaient l'univers par la rapidité de leurs exploits. De Bruxelles, où les deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse avaient fait leur jonction, après la victoire de Fleurus, la première se dirigea sur Anvers et la seconde sur la Meuse. Là, elles reçurent l'ordre du comité de salut public de suspendre leurs opérations, afin de laisser le temps aux troupes restées en arrière, de s'emparer de Valenciennes, du Quesnoy, de Landrecies et de Condé. Le gouvernement révolutionnaire décréta que les quatre places seraient sommées de se rendre, et que si, dans les vingt-quatre heures, elles n'avaient pas obéi à la sommation, les garnisons seraient passées au fil de l'épée. Dès qu'elles furent rentrées en notre possession, les divisions qui en avaient fait le siége regagnèrent les unes l'armée du Nord, qui se trouva portée à soixante-dix mille hommes ; les autres l'armée de Sambre-et-Meuse, qui s'éleva à près de cent vingt mille hommes.

Ces deux belles armées étaient dans un dénuement affreux. Couverts de haillons et marchant presque nu-pieds, officiers et soldats vivaient en commun, mangeant le même pain, quand il y en avait, et supportant les mêmes privations. Aucun murmure ne se faisait entendre ; car chacun savait que ce n'était pas la faute de l'administration, si l'argent et les vivres manquaient. Soumis à la plus sévère discipline, ils seraient morts de faim, plutôt que de se procurer des vivres par la violence, dans les villes et les villages de la Belgique. Ce qui les soutenait au milieu des plus rudes épreuves, c'était l'enthousiasme républicain. La *Marseillaise* et le *Chant du départ* étaient leurs rations de chaque jour ; quand ils avaient fait des marches de douze à quinze lieues, quand ils s'étaient battus toute la journée, il entonnaient ce couplet : *Amour sacré de la patrie*, etc., et leurs forces renaissaient, et ils étaient prêts à recommencer le lendemain. La plupart de ces héros n'avaient que quelques mois de service ; c'étaient des conscrits, mais des conscrits devant lesquels tremblaient toutes les vieilles bandes de l'Europe.

Par quel moyen le comité de salut public parvint-il en si peu de temps à créer et à équiper de si admirables armées ? Par le moyen des réquisitions ; et qu'on vienne dire encore que ce ne sont pas les mesures révolutionnaires qui ont sauvé la France !

Voyons quelle était la situation des coalisés à la fin de la campagne de 1794. Les Autrichiens avaient pris position sur les bords de la Meuse. Ils s'étendaient depuis l'embouchure de la Roër, jusqu'à celle de l'Ourthe. Ils étaient dans un dénuement aussi grand que les Français, mais ils n'avaient ni notre ardeur ni notre intrépidité. Leurs défaites les avaient découragés et démoralisés. Ce n'était plus l'incapable et présomptueux Cobourg qui les commandait ; il avait été remplacé par Clairfayt. L'armée hollandaise et l'armée anglaise s'étaient séparées ; la première travaillait à mettre en état de défense les places qui sont les boulevarts de la Hollande, telles que Berg-op-Zoom, Gertruydenberg et Breda. La seconde, toujours commandée par le duc d'York, exécutait des marches et des contre-marches inutiles.

L'armée du Nord, ayant quitté Anvers, et s'étant avancée vers l'em-

bouchure de la Meuse et du Rhin, l'armée anglaise fut obligée de battre précipitamment en retraite. Son arrière-garde fut battue plusieurs fois, et nous lui fîmes quinze cents prisonniers. Le duc d'York, effrayé de nos progrès, se hâta de passer la Meuse à Grave ; et, ne se croyant pas encore en sûreté, il franchit le Whaal ; c'est ainsi que l'on appelle le bras principal du Rhin à son embouchure. L'armée du Nord s'empara de Bois-le-Duc et franchit à son tour la Meuse. Le duc d'York repassa le Whaal et fit mine de vouloir nous tenir tête. L'armée française l'attaqua avec impétuosité et le força de se réfugier dans le camp de Nimègue où elle le tint assiégé. Ainsi donc, à l'exception de Nimègue qui était encore au pouvoir du duc d'York, nous étions maîtres de toute la rive gauche du Whaal.

Jourdan de son côté n'était pas resté inactif ; il avait repris l'offensive avec la plus grande vigueur, avait vaincu Clairfayt dans deux batailles mémorables, celle de l'Ourthe et celle de la Roër, et l'avait forcé de repasser le Rhin avec les débris de son armée. A la bataille de l'Ourthe, l'aile gauche de Clairfayt, commandée par Latour, occupait une position formidable sur les hauteurs de Sprimont. Attaqués de front par Schérer, tandis que les généraux Bonnet et Hacquin tournaient leurs positions, les Autrichiens exécutèrent une prompte retraite. Après cet échec, Clairfayt se replia sur Aix-la-Chapelle et occupa la ligne de la Roër qui fut bientôt attaquée comme l'avait été celle de l'Ourthe. Dans cette seconde bataille, plus meurtrière encore que la première, Schérer qui commandait notre droite, franchit la Roër et se porta sur Dueren où le plus fort de l'action eut lieu. Championnet et Marlot enlevèrent le plateau d'Aldenhoven, et firent reculer les Autrichiens jusqu'à Juliers que ceux-ci évacuèrent bientôt. Le général Hatry s'était porté comme Schérer sur Dueren, point décisif de la bataille. Les Autrichiens, foudroyés à leur extrême droite par Kléber, attaqués vigoureusement à leur gauche par Hacquin, pressés de front par notre corps de bataille, lâchèrent pied de toutes parts et nous abandonnèrent le terrain.

Nous étions moins heureux à l'est. Les armées de la Moselle et du Rhin, commandées par Michaud, avaient essuyé un échec à Kaiserlautern. Mais

les victoires de Jourdan mirent les coalisés dans la nécessité d'évacuer le Palatinat et toute la rive gauche du Rhin. Il ne leur restait plus que Luxembourg et Mayence qui furent assiégées immédiatement.

L'armée du Nord, quand elle se fut emparée de Nimègue, entra en quartiers d'hiver. Elle prit ses cantonnemens sur la rive gauche de la Meuse. L'armée anglaise campait sur la rive droite ; le duc d'York était parti pour l'Angleterre et en avait laissé le commandement au général Walmoden. L'hiver était fort rigoureux ; la Meuse et le Whaal gelèrent à une profondeur assez grande pour porter du canon. Cette circonstance décida du sort de l'armée anglaise et de l'armée du prince d'Orange qui s'offraient découvertes à nos coups. La Hollande, que les mille canaux dont elle est entrecoupée et les grands fleuves qui la bordent au midi, rendent en quelque sorte inexpugnable en été, ne présentait plus qu'une vaste plaine de glaces et de frimas que nos colonnes pouvaient parcourir sans obstacle.

Sortir en toute hâte de nos quartiers d'hiver aux accens de la *Marseillaise*, et franchir la Meuse et le Whaal par un froid de dix-huit degrés, fut pour l'armée du Nord l'affaire de quelques jours. Nos soldats manquaient de souliers et de vêtemens ; ils bivouaquaient sur la neige ; mais l'amour brûlant de la patrie et de la liberté les réchauffait et les enflammait d'une ardeur invincible. Les Hollandais nous attendaient à bras ouverts ; ils supportaient impatiemment la tyrannie stathoudérienne. Chez eux, un parti puissant voulait la république. Le parti orangiste était faible.

Dès que le gouvernement hollandais eut appris notre brusque invasion, il nous fit des propositions de paix que nous rejetâmes. L'armée du Nord se répandit comme un torrent dans toute la Hollande. Walmoden et ses Anglais, ne se sentant pas de force à lutter contre nous, se replièrent sur Deventer et gagnèrent le Hanovre. Le prince d'Orange abandonna ses troupes et passa en Angleterre. Les États de Hollande ordonnèrent à l'armée de cesser toute résistance, et aux places fortes de nous ouvrir leurs portes. Le 1^er^ pluviose (20 janvier 1795), les Français firent leur entrée triomphante à Amsterdam. La division Bonnaud prit successivement possession de Dordrecht, de Rotterdam et de La Haye. La flotte hollandaise, immo-

bile au milieu des glaces du Texel, fut enlevée d'assaut par des artilleurs à cheval et des hussards qui franchirent un bras de mer au galop.

Telle fut cette célèbre conquête de la Hollande, qui tient du prodige, et qui frappa l'Europe de stupeur. C'était moins en conquérans qu'en libérateurs que les Français avaient envahi la Hollande ; sous leur puissant patronage les Hollandais opérèrent leur révolution, et substituèrent partout des autorités populaires aux autorités stathoudériennes. Enfin, ils se constituèrent en république et firent avec la France un traité d'alliance offensive et défensive.

# CHAPITRE VI.

SOMMAIRE. — La réaction continue avec un redoublement de fureur. — Collisions entre la *jeunesse dorée* et les patriotes. — Fermeture du club des Jacobins. —Rentrée des députés girondins dans la Convention. — Abolition de la loi du *maximum* et de la loi des réquisitions. — Énorme dépréciation des assignats. — Discussion entre Tallien et Cambon. — Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère sont décrétés d'accusation et jugés par la Convention. —Insurrections de germinal et de prairial.

Après avoir fait assister le lecteur aux miracles de nos braves armées, c'est à regret que nous sommes forcés de reporter son attention sur ce qui se passait à l'intérieur. A l'admiration et à l'enthousiasme va succéder dans nos ames un sentiment de dégoût et d'horreur.

La réaction continuait, et elle avait pris un caractère d'intensité effrayant. Des bandes d'égorgeurs étaient partout organisées ; elles massacraient les patriotes dans leurs maisons, dans les rues, dans les spectacles et jusque dans les prisons. A Marseille, à Aix, à Tarascon, à Lyon les patriotes détenus furent impitoyablement mis à mort. De quels hommes se composaient ces bandes atroces? de prêtres, d'émigrés rentrés, de royalistes enfin qui se disaient *patriotes opprimés, républicains persécutés*. Sous le nom de *compagnies de Jésus, de compagnies du Soleil*, des sociétés se formèrent dans le but exécrable d'exciter en tous lieux les vengeances et les meurtres. A Marseille, les contre-révolutionnaires mitraillèrent les prisonniers du fort Saint-Jean. A Tarascon, ils dressèrent un amphitéâtre pour assister plus commodément à l'immolation de leurs victimes. A l'Isle,

petite commune voisine d'Avignon, un gendarme nommé Prade, qui était connu comme excellent patriote, fut assailli par une troupe d'assassins. Cet infortuné était père de cinq enfans; ce titre de père ne put fléchir ses bourreaux. Sa femme les implore en vain; à l'instant où Prade tombe percé de coups, un coup de sabre lui abat le bras qu'elle tendait à son mari en signe d'adieu.

Les égorgemens se faisaient tantôt en masse et tantôt en détail; ici l'on tuait les patriotes par centaines; là on les massacrait un à un. Il suffisait d'être désigné comme *terroriste* pour être en butte aux plus cruels traitemens. Les réacteurs allaient à la chasse des *terroristes*, et faisaient des battues dans les campagnes et dans les bois afin de mieux assouvir sur eux leurs fureurs.

A Paris, les patriotes ne se laissèrent pas aussi patiemment égorger que dans les départemens. Paris avait été le foyer de la Révolution; c'est là que s'était développée sa puissance, et que pendant cinq ans ses plus formidables moyens d'action avaient été concentrés. Paris était devenu un champ clos où la jeunesse dorée et les patriotes se livraient journellement de sanglans combats. La faction thermidorienne n'attendait qu'une occasion pour détruire le club des Jacobins. Ces derniers étant venus à la barre de la Convention se plaindre des persécutions dont ils étaient l'objet, la Convention qui n'agissait que d'après l'impulsion qu'elle recevait des thermidoriens, les éconduisit brutalement sans faire attention à leurs réclamations; elle fit plus, elle leur interdit le droit de faire des pétitions collectives, et leur défendit même toute espèce d'affiliations et de correspondances avec les sociétés des départemens. C'était ruiner la société des Jacobins comme puissance morale; il ne restait plus qu'à la faire fermer, c'est ce qui ne tarda pas à arriver.

Un jour, les Jacobins, réunis en grand nombre dans leur salle, délibéraient sur les affaires publiques, lorsqu'un immense rassemblement de jeunes gens qui s'était formé au Palais-Royal, investit la salle et en brisa les fenêtres à coups de pierre. Les Jacobins envoyèrent aussitôt une députation au comité de sûreté générale pour lui demander protection contre l'agression de la jeunesse dorée. Pendant ce temps la jeunesse dorée,

armée d'énormes bâtons, assommait les patriotes qui étaient accourus au secours des Jacobins. Ceux-ci firent une sortie ; une lutte très vive s'engagea ; mais les Jacobins, malgré leurs efforts héroïques, furent accablés par le nombre ; la jeunesse dorée, à laquelle s'étaient réunis beaucoup de bourgeois, les mit en fuite. Quelques patrouilles envoyées par le comité de sûreté générale, arrivèrent alors pour rétablir l'ordre, ou du moins pour en faire le simulacre.

Les Jacobins se plaignirent de ces violences à la Convention. Leurs plaintes ne furent point écoutées. Le surlendemain, 21 brumaire ( 11 novembre 1794 ), les Jacobins se rassemblèrent dans le lieu ordinaire de leurs séances avec la ferme résolution de vaincre ou de périr si la jeunesse dorée revenait les attaquer. Ils s'étaient préparés à soutenir une lutte désespérée. De leur côté, les contre-révolutionnaires se disposaient à les assaillir de nouveau. Les comités de gouvernement, craignant que la lutte qui se préparait ne tournât à l'avantage des Jacobins, et que la jeunesse dorée n'essuyât une défaite qui aurait été fatale au parti thermidorien, suspendirent par un arrêté les séances du club des Jacobins, et ordonnèrent que les clés de leur salle fussent apportées au secrétariat du comité de sûreté générale. Cet ordre fut exécuté sans aucune résistance.

Les Jacobins ne pouvant plus se réunir en société se réfugièrent dans les faubourgs et dans les quartiers les plus populeux où les principes révolutionnaires étaient encore dans toute leur force. Ils travaillèrent activement à entretenir ce feu sacré dans le sein du peuple et à préserver son esprit de toute souillure thermidorienne. La bourgeoisie et la contre-révolution dominaient dans la presque totalité des sections de Paris. Celle des Quinze-Vingts, et celle de Montreuil, dans le faubourg Saint-Antoine, étaient à peu près les seules qui fussent restées fidèles à la cause populaire. Elles devinrent en quelque sorte des succursales du club des Jacobins. Les patriotes s'y retranchèrent, et la jeunesse dorée n'osa pas y venir les attaquer, dans la crainte d'être écrasée par la population du terrible faubourg.

Par une conséquence nécessaire de la réaction de thermidor, les soixante-treize députés girondins qui avaient été exclus de la Convention pour

avoir protesté contre le 31 mai, y furent rappelés. Ce fut Merlin (de Douai) qui proposa leur rentrée au nom du nouveau comité de salut public. La rentrée des soixante-treize fut suivie peu de temps après de celle des vingt-deux Girondins mis hors la loi, tels que Isnard, Louvet. Laréveillère-Lepeaux, Lanjuinais, Henri Larivière, Kervelegan, qui étaient parvenus à se soustraire au décret de proscription en se tenant soigneusement cachés. Leur rentrée à la Convention est une preuve que la Révolution avait rétrogradé depuis le 9 thermidor de toute la distance qui séparait ce jour néfaste du 31 mai. Quelques mois avaient donc suffi pour opérer ce revirement d'opinions. Les soixante-treize et les vingt-deux firent alliance avec les thermidoriens et les modérés de la Convention, ce qui augmenta considérablement la puissance de la contre-révolution.

Le luxe et la corruption avaient repris tout leur empire depuis le 9 thermidor. Les salons s'étaient rouverts ; c'était *madame* Tallien qui donnait le ton ; c'était dans ses salons que le *beau monde*, que *les gens comme il faut* se réunissaient. *Madame* Tallien était une intrigante que l'ancien comité de salut public avait fait arrêter comme suspecte. Elle était veuve alors ; Tallien qui l'avait connue à Bordeaux et qui en était éperdument amoureux, fit les plus actives démarches pour obtenir sa liberté sans pouvoir y réussir. Elle ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor ; et Tallien, à qui elle était redevable en grande partie de sa mise en liberté, Tallien qui n'avait peut-être fait une guerre aussi acharnée à Robespierre que pour posséder l'objet de ses désirs, l'épousa. Quelle déplorable époque que celle dont un Tallien est le héros, et où tout ce qu'il y a de plus pur au monde périt pour procurer à une femme galante le plaisir d'épouser son amant !

Sous la dictature du comité de salut public les pièces obscènes avaient été bannies du théâtre ; elles reparurent sous la domination thermidorienne. Les institutions utiles que l'ancien comité, malgré ses prodigieux travaux, était parvenu à fonder, furent abolies ; on se hâta d'effacer tout le bien qu'il avait fait pour laisser à la calomnie un champ plus libre à exploiter, comme s'il était possible de dérober à la reconnaissance des

générations futures l'immense service d'avoir sauvé le France des fureurs de la coalition européenne.

Les thermidoriens s'étaient figuré qu'ils n'avaient qu'à anéantir les lois révolutionnaires pour anéantir la Révolution, et qu'ils sauraient par leur seul génie suppléer à ces lois qui étaient encore d'une indispensable nécessité. La loi du maximum et celle des réquisitions furent donc modifiées d'abord, puis entièrement annulées. Il en résulta la plus horrible confusion dans les transactions commerciales, et de plus une disette affreuse. Les progrès de la contre-révolution, faisant chaque jour baisser de valeur les assignats, et l'abolition du maximum permettant aux marchands d'augmenter indéfiniment le prix des marchandises et des denrées, il arriva que, même avec des sommes considérables en assignats, il ne fut plus possible de se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. Il y avait à Paris un comité de subsistances chargé d'approvisionner cette immense cité ; mais c'est à peine s'il pouvait y suffire. Il fallait tous les jours quinze cents sacs de farine pour nourrir les huit cent mille bouches de Paris. Les Parisiens vivaient au jour le jour et étaient réduits à la ration. Ils étaient obligés d'attendre des journées entières à la porte des boulangers qu'on leur délivrât quelques onces d'un mauvais pain qui ne les rassasiait pas. La misère était à son comble ; les riches fabricans fermaient leurs ateliers et mettaient les ouvriers sur le pavé. Jamais le peuple n'avait enduré de si poignantes souffrances. C'est ainsi que les aristocrates se vengeaient de l'abaissement dans lequel ils avaient vécu pendant cette époque sublime où le peuple avait été tout-puissant et avait dicté en maître ses souveraines volontés.

Les lois révolutionnaires avaient eu pour objet de neutraliser l'égoïsme et la cupidité des marchands et des propriétaires, et de procurer au peuple le nécessaire qui lui manquait. L'abolition de ces mêmes lois par les thermidoriens engendra une foule de maux, entre autres la dépréciation des assignats. Ce papier-monnaie était hypothéqué sur les biens nationaux, comme on le sait ; il devait donc augmenter ou baisser de valeur selon les fluctuations révolutionnaires. Si l'ancien comité de salut public n'avait pas eu à lutter contre d'innombrables difficultés, les assignats auraient

conservé à peu de chose près leur valeur nominale ; mais comme les ennemis de la Révolution travaillaient avec un acharnement incroyable à discréditer le gouvernement, à lui faire perdre la confiance publique, les assignats avaient, même avant le 9 thermidor, perdu considérablement de leur valeur.

Ce fut surtout après cette grande catastrophe que leur dépréciation devint effrayante. On a reproché au gouvernement révolutionnaire les nombreuses émissions d'assignats qu'il a faites ; mais on ne fait pas réflexion qu'il lui était impossible de faire face d'une autre manière aux dépenses colossales que nécessitaient la guerre étrangère et la guerre civile. Ces dépenses s'élevaient quelquefois à l'énorme somme de trois cent millions par mois, et les revenus publics n'en couvraient qu'un quart. Le numéraire était d'une rareté extrême, les riches enfouissaient leur or ; il fallait bien avoir recours à des émissions réitérées d'assignats, émissions d'autant plus fréquentes que les assignats se discréditaient chaque jour davantage par les progrès de la contre-révolution.

L'abolition du maximum et la dépréciatiou des assignats avaient causé une si grande gêne dans toutes les classes, et principalement dans la classe populaire, que Cambon crut devoir proposer à la Convention d'augmenter les appointemens des employés et le salaire des ouvriers, ainsi que le revenu des petits rentiers, en proportion de la baisse des assignats et du renchérissement des subsistances ; c'était le seul moyen d'alléger les maux du peuple. L'infâme Tallien combattit cette proposition et accusa Cambon de perfidie. Celui-ci, transporté d'indignation, s'élance à la tribune et s'écrie : « Je dis ce que je pense, et l'on m'en fera demain un chef d'accusation si l'ou veut. Je dirai toujours la vérité malgré les actes d'accusation et les libelles de certains hommes qui sont là-bas ( en disant ces mots Cambon montrait le côté où siégeaient Tallien et Fréron. — Une partie de l'Assemblée applaudit ). Entrons en lice, Tallien et moi, poursuit-il ; qu'il ait le courage de m'accuser si je suis coupable. (*Applaudissemens.* )

*Une voix :* « Ce n'est pas là l'ordre du jour. »

*Cambon.* « Si l'on vous disait que vous êtes des voleurs, ne voudriez-

vous pas vous justifier ? Je ne répondrai point par des libelles ; je me présente corps à corps avec mon adversaire. Je demande qu'on examine ma conduite et mes opinions depuis l'Assemblée législative (*Applaudissemens*). Vous devez à la tranquillité publique de ne pas laisser planer le soupçon sur une administration qui a su résister à toutes les factions. Que l'Assemblée vienne en masse examiner les comptes, je ne demande pas dix minutes pour lui faire connaître l'état de toutes les caisses.

» Viens m'accuser, Tallien ; je n'ai rien manié, je n'ai fait que surveiller ; nous verrons si, dans tes opérations particulières, tu as porté le même désintéressement ; nous verrons si, au mois de septembre, lorsque tu étais à la commune, tu n'as pas donné ta griffe pour faire payer une somme de 1,500,000 livres dont la destination te fera rougir (*On applaudit*). Oui, je t'accuse, monstre sanguinaire, je t'accuse (*mêmes applaudissemens d'une partie de l'Assemblée*). On m'appellera Robespierriste si l'on veut ; ma conduite démentira toutes les calomnies ; je ne nie aucune de mes opinions. Je t'accuse d'avoir trempé tes mains, du moins par tes opinions, dans les massacres qui ont été commis dans les cachots de Paris.

*Une voix*. « C'est étranger aux finances. » (*Murmures.*)

*Cambon*. « Je t'accuse d'avoir honoré le brigandage. » (*Bruit.*)

*Un membre*. « Ce sont les ouvriers de d'Orléans. »

*Duhem*. « Il faut en finir avec ces coquins-là. »

Tallien prit la parole pour répondre. L'Assemblée, après une discussion très orageuse, passa à l'ordre du jour sur la proposition de Cambon.

Pendant que les classes inférieures étaient en proie à toutes les horreurs de la disette, et que l'exécrable faction de thermidor contemplait d'un œil sec les souffrances populaires sans faire le moindre effort pour y mettre un terme, que faisait le *beau monde* ? que faisaient les thermidoriens ? Ils se plongeaient dans toutes les jouissances du luxe et de la bonne chère. Peuple infortuné ! tu n'avais plus tes défenseurs pour faire valoir tes droits méconnus ; la hache de thermidor en les frappant t'avait frappé au cœur.

Depuis la scission qui s'était opérée dans le parti thermidorien, Billaud-

Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, avaient repris leur ancien rôle de Montagnards. Ils avaient contribué à la chute de Robespierre parce qu'ils étaient jaloux de sa popularité et qu'il redoutaient sa probité et son rigorisme inflexibles. Après sa mort, ils se trouvèrent les seuls chefs du parti populaire. Déjà, comme nous l'avons vu, les thermidoriens avaient voulu se débarrasser d'eux; Lecointre avait demandé mais sans succès leur mise en accusation. Dans la suite, il renouvela sa demande qui fut plus favorablement accueillie : Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier furent décrétés d'accusation. On mit les trois premiers en arrestation provisoire; le quatrième était contumace.

Le 1^er^ germinal un mouvement éclata en faveur des trois représentans décrétés d'accusation. Plusieurs jours à l'avance, les patriotes influens étaient allés de quartiers en quartiers stimuler les courages. Des placards avaient été affichés sur tous les murs, on avait répandu des proclamations à profusion dans le peuple pour l'éclairer sur ses véritables intérêts. Au jour assigné pour le mouvement, plusieurs rassemblemens partirent des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau et vinrent présenter à la Convention une pétition dans laquelle on demandait *du pain, la Constitution de 93 et la liberté des patriotes détenus*. La faction thermidorienne répondit à ces justes réclamations en faisant disperser les rassemblemens à coups de baïonnettes.

Le procès des trois membres de l'ancien comité de salut public commença le 2 germinal et dura neuf jours. A l'ouverture de la séance, Robert Lindet demanda la parole pour une motion d'ordre, et ne l'obtint qu'après de vifs débats. Il parla pendant cinq heures et s'attacha à justifier toutes les opérations de l'ancien comité. Thuriot, Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or) lui succédèrent à la tribune et parlèrent dans le même sens que lui. Les prévenus répondirent à toutes les interpellations qui leur furent adressées. Pendant tout le temps que durèrent ces mémorables débats, le peuple fut dans une grande fermentation. Chaque jour c'étaient de nouveaux rassemblemens qui venaient crier sous les fenêtres de la Convention : *Du pain! et la Constitution de 93!*

Le 7 germinal, au milieu de la séance, on vint annoncer qu'un grand

nombre de femmes étaient à la porte et qu'elles demandaient à être admises

*Plusieurs voix*. « Admettez-les. »

*Un membre*. « Je demande que les comités de sûreté générale et de salut public soient présens pour leur répondre. »

*Un autre membre*. « Je viens d'entendre ces femmes crier : *A bas la Convention !* Leur intention est moins d'obtenir du pain dont elles ne manquent peut-être pas ( *Murmures dans les tribunes publiques* ). Ces cris ne sont pas ceux des républicains, mais ceux des royalistes. Je demande que le comité de sûreté générale, qui doit avoir des renseignemens sur les causes de ce rassemblement, vienne nous les dire. »

Ainsi donc, non contens de réduire le peuple à la plus affreuse misère, les thermidoriens le calomniaient, en l'accusant de royalisme! Les femmes demandaient à être admises en masse; mais la faction thermidorienne fit décréter qu'elles ne seraient admises qu'au nombre de vingt. L'une d'elles porta la parole en ces termes : « Nous venons demander du pain. Un décret porte qu'il nous sera délivré une livre de pain par jour ; ce matin, on n'a voulu nous en donner qu'une demi-livre ; personne n'a voulu la recevoir. Personne ne peut avec quarante sous par jour acheter des denrées qui suppléent au défaut de viande. »

Ces réclamations restèrent sans effet; les vingt femmes que l'on avait admises à la barre de la Convention, furent renvoyées brutalement. Cette façon d'agir porta à son comble l'exaspération populaire : un nouveau mouvement s'organisa contre la Convention. Le 11 germinal, une députation de la section des Quinze-Vingts se présenta à la barre et s'exprima ainsi :

« Depuis le 9 thermidor, nos besoins vont croissant. Le 9 thermidor devait sauver le peuple, et le peuple est victime de toutes les manœuvres.

» On nous avait promis que la suppression du maximum ramènerait l'abondance, et la disette est au comble. Les incarcérations continuent. Le peuple enfin veut être libre; il sait que, quand il est opprimé, l'insurrection est un de ses devoirs, suivant un des articles de la déclaration des Droits. Pourquoi Paris est-il sans municipalité? pourquoi les sociétés



BIBLIOTHÈQUE ROYALE T. I

populaires sont-elles fermées? où sont nos moissons? pourquoi les assignats sont-ils tous les jours plus avilis? pourquoi les fanatiques et la jeunesse du Palais-Royal peuvent-ils seuls s'assembler ?

» Nous demandons, si la justice n'est pas un vain mot, la punition ou la mise en liberté des détenus ; nous demandons qu'on emploie tous les moyens de subvenir à l'affreuse misère du peuple, de lui rendre ses droits, de mettre promptement en activité la Constitution démocratique de 1793. Nous sommes debout pour soutenir la République et la liberté. »

A cette énergique allocution, le président fit une réponse évasive. L'orateur de la députation demanda la parole pour lui répondre, mais Bourdon ( de l'Oise ) s'écria : « Que le pétitionnaire accepte les honneurs de la séance, s'il le veut ; mais qu'il ne s'établisse point ici de dialogue entre lui et le président. »

*Tallien.* « Je crois qu'il est important que la Convention ordonne l'impression et l'affiche de cette pétition, et de la réponse du président; et je suis persuadé que lorsque les bons citoyens qui habitent le faubourg Antoine la liront : ils diront que ce ne sont pas là leurs sentimens, ceux des bons et purs républicains. » ( *On murmure dans les tribunes publiques.* )

Tallien poursuit : « Non, ce ne sont pas de bons citoyens ceux qui regrettent une municipalité conspiratrice, qui regrettent le temps où l'on envoyait à l'échafaud, par centaines, les meilleurs et les plus utiles patriotes. » Ici l'orateur fut interrompu par les huées des tribunes qui ne cessèrent de couvrir sa voix jusqu'à la fin de son discours.

Le 12 germinal, la Convention fut investie par le peuple comme les jours précédens ; mais les rassemblemens étaient beaucoup plus nombreux et beaucoup plus tumultueux. La multitude pénétra de nouveau dans l'enceinte de la Convention, en faisant entendre ses cris accoutumés : *Du pain, la Constitution de* 93, *et la liberté des patriotes détenus.* Dans cette journée mémorable, comme dans toutes les grandes journées révolutionnaires qui avaient précédé, les femmes se firent remarquer par leur enthousiasme patriotique et leur énergie indomptable. C'est à elles principalement que doit revenir l'honneur de cette journée où la faction ther-

midorienne aurait infailliblement succombé, si les chefs de l'insurrection avaient su mettre à profit la stupeur des ennemis du peuple.

Voici presque littéralement la séance de la Convention : les députés montagnards, ceux même qui avaient contribué le plus puissamment à la chute de Robespierre, et qui s'étaient séparés des thermidoriens proprement dits, prirent la parole au commencement de la séance et attaquèrent très vivement la faction dominatrice : « Je citerai tel homme du gouvernement, dit Thuriot, qui ne peut aimer la République, puisqu'il a dit qu'il ne pouvait y avoir de liberté parfaite que dans les monarchies. Si nous éprouvons des agitations dans ce moment, c'est qu'on a confié à certains hommes des fonctions qu'ils ne devraient pas remplir. Ils crient sans cesse contre les hommes de sang, et ils ne cessent de demander qu'on envoie à l'échafaud ceux qui leur déplaisent. Occupons-nous du salut public, et non pas de querelles particulières : c'est le seul moyen de sauver la patrie. On se plaint du système de terreur, et on l'imprime dans l'ame des bons citoyens par des mesures irréfléchies. Cette position ne peut pas nous convenir ; il faut éteindre toutes les haines et rassurer tous les hommes qui ont pu être égarés un instant, mais qui ont eu de bonnes intentions. »

*Crassous.* « Il faut mettre en liberté tous les patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor.... Le royalisme s'agite plus que jamais.... » (*Les thermidoriens murmurent.*)

*Ruamps.* « Le comité de gouvernement a donné trente mille francs aux muscadins (1). »

*Crassous.* « Chénier le disait avec vérité, l'aristocratie se montre partout ; déjà aux spectacles elle empêche de chanter les airs patriotiques : c'est une preuve que l'on conspire contre la Révolution. »

*Bourgeois.* « Les comités de gouvernement, après avoir organisé la famine, font la contre-révolution : il est temps de les démasquer. »

*Un membre thermidorien.* « Je demande, par motion d'ordre, que Crassous revienne à l'état de la question. »

*Ruamps.* « Je dirai à toute la France que vous êtes des tyrans. » (*En disant ces mots il désigne le côté droit.*)

(1) C'est ainsi que l'on désignait la jeunesse dorée.

*Crassous.* « Ce n'est plus en vertu d'une loi qu'on arrête maintenant : cela est si vrai, que quand hier, un membre du comité de sûreté générale a cru faire beaucoup, en racontant quelques mises en liberté depuis le 9 thermidor. »

*Ruamps.* « J'ai vu ce matin le royalisme au bois de Boulogne. »

*Un député thermidorien.* « Il ne faut pas souffrir de vociférations contre le gouvernement : cela irrite les esprits. »

*Crassous.* « Vous ne devez pas souffrir d'arrestations arbitraires ; je demande que le comité de sûreté générale fasse un rapport là-dessus... »

L'orateur est interrompu par les violens murmures de la faction thermidorienne. Le montagnard Bourgeois montre le poing aux membres de la droite ; ceux-ci demandent qu'il soit envoyé à l'Abbaye. L'Assemblée est dans la plus grande agitation. Lorsque le calme est revenu, Crassous veut continuer ; mais les thermidoriens font rendre un décret qui lui ôte la parole.

La discussion recommença, mais sur un ton plus parlementaire. Au moment où Boissy-d'Anglas allait donner lecture d'un rapport, où il voulait prouver la supériorité du nouveau système de subsistances sur celui de l'ancien gouvernement, le peuple se précipita comme une mer en furie dans l'enceinte de la Convention, en criant : *Du pain ! du pain !* Les membres de la Montagne et les citoyens des tribunes applaudirent vivement. La majorité de la Convention resta pendant quelques momens immobile et muette, puis elle se leva par un mouvement spontané et cria : *Vive la République !*

*Legendre.* « Si la malveillance qui s'agite... » (Mille voix l'interrompent par ces cris : *A bas ! à bas ! nous n'avons pas de pain.*)

*Huguet.* « Ce n'est pas la malveillance » (*Bruit.*)

*Legendre.* « Si la malveillance..... » (De nouveau cris : *A bas ! à bas !* l'empêchent de continuer.)

La faction thermidorienne se voyait perdue ; elle comprit que ce qu'elle avait de mieux à faire pour sortir de ce péril extrême, c'était de caresser le peuple, de lui faire les plus belles promesses et de se montrer aussi patriote que lui. Merlin (de Thionville) se mêla dans la foule et embrassa

plusieurs ouvriers. On lui cria de la Montagne de se remettre à sa place. Il répondit que sa place était au milieu du peuple, et que les citoyens venaient de lui dire qu'ils n'avaient pas de mauvaises intentions.

*Ruamps*. « Il n'y a que les muscadins qui aient de mauvaises intentions. »

Merlin reprend hypocritement : « Ils m'ont dit que, pleins de confiance dans la représentation nationale, ils étaient loin de vouloir lui en imposer par le nombre, qu'ils ne s'étaient réunis que pour lui faire sentir la rigueur de leurs besoins ( des cris s'élèvent : *Du pain ! oui, du pain !* ) et qu'ils étaient prêts à la défendre. Quel est le calomniateur du peuple qui pourrait croire que les bras vigoureux qui ont détruit la Bastille voudraient relever le trône ? Quand vous aurez fait connaître au peuple les mesures que les comités ont prises cette nuit pour empêcher que les subsistances ne manquent à l'avenir ; quand vous lui aurez dit que personne plus que vous ne veut la Constitution de 1793..... »

Legendre monte à la tribune. Les membres de l'extrême gauche lui crient : *A bas ! à bas !*

*Legendre*. « Je demande qu'on permette que Boissy fasse le rapport de ce qui s'est passé cette nuit dans les comités, et vous verrez qu'il n'y a d'autre moyen que celui qu'il vous propose, d'assurer les subsistances. »

*Gaston*. « Président, invite donc les citoyens à défiler, car nous étouffons. »

*Les citoyens*. « Du pain ! du pain ! »

*Le président*. « Votre but, en venant au milieu des représentans du peuple, a été de leur faire une demande ; mais il est impossible de la faire au milieu d'un si grand tumulte. Je vous invite à défiler, à vous réunir ensuite, et à nommer une députation qui exprimera votre vœu. »

*Les citoyens*. « Du pain ! du pain ! »

*Huguet*. « Ce mouvement n'est point une insurrection ( *Quelques voix :* Non ! non ! ) Les citoyens respecteront la réunion des représentans du peuple ; ils sont plus avides de la délivrance de leurs frères opprimés depuis quelques jours, que de pain. ( *Quelques voix :* Oui ! oui ! du pain et la liberté des patriotes ). Car depuis quelque temps les patriotes sont incarcérés. ( *Quelques voix :* Oui ! oui ! ) L'amour de la patrie, la nécessité de rétablir le crédit des assignats, voilà ce qui amène ici ces citoyens, et

non pas l'envie de demander un tyran. Savez-vous ce qu'on veut aujourd'hui ? c'est la Constitution de 1793. ( *La foule :* Oui ! oui ! ) Je demande que, pour tranquilliser le peuple, pour tranquilliser les défenseurs de la patrie, qui combattent sur les frontières, pour tranquilliser les femmes qu'ils ont laissées ici, je demande la liberté des patriotes. Donnez du pain au peuple, organisez sur-le-champ la Constitution. Peuple, n'abandonne pas tes droit. » ( *La foule :* Oui ! oui ! et nous demandons que l'Assemblée reste en permanence jusqu'à ce que nous ayons du pain. )

Un citoyen, nommé Vaneck, monte à la barre, demande la parole et s'exprime ainsi : « Représentans, vous voyez devant vous les hommes du 14 juillet, du 10 août et encore du 31 mai. ( *Les membre de l'extrémité gauche applaudissent à outrance.* ) Ils ont juré de vivre libres ou de mourir, et ils maintiendront la Constitution de 1793 et la déclaration des Droits. ( *Mêmes applaudissemens.*) Il est temps que la classe indigente ne soit plus victime de l'égoïsme des riches et de la cupidité des marchands. ( *La foule s'écrie :* Oui ! oui ! — *Les membres de l'extrémité gauche applaudissent vivement.* ) Mettez un terme à vos divisions ; elles déchirent la patrie, et la patrie ne doit pas souffrir de vos haines. Faites nous donc justice de l'armée de Fréron, de ces messieurs à bâton. ( Oui ! oui ! s'écrie la foule. — *Vifs applaudissemens des membres de l'extrémité gauche.* ) Les hommes qui, au 14 juillet, ont détruit la Bastille, ne pensaient pas que par la suite on en élèverait mille autres pour incarcérer les patriotes. ( *Applaudissemens de l'extrémité gauche.* ) Où sont passés tous les grains qu'a produits la récolte abondante de l'année dernière ? La cupidité est à son comble ; on méprise les assignats, parce que vous avez rendu des décrets qui leur ont fait perdre la confiance. N'espérez pas ramener le calme et l'abondance, sans punir les égoïstes. Et toi, Montagne sainte, qui as tant combattu pour la République, les hommes du 14 juillet, du 10 août, du 31 mai, te réclament dans ce moment de crise ; tu les trouveras toujours prêts à te soutenir, prêts à verser leur sang pour la République.

» Les citoyens pour lesquels je parle veulent la Constitution de 1793 ; ils sont las de passer les nuits à la porte des boulangers : il est temps que celui qui fait venir les subsistances, qui a fait la Révolution, puisse subsis-

ter. Nous vous demandons la liberté de plusieurs pères de famille patriotes qui sont incarcérés depuis le 9 thermidor. Si vous avez changé l'ordre de choses qui existait avant cette époque, ce n'est pas sur eux que doit tomber votre colère ; c'est vous seuls qui avez eu tort. La section de la Cité n'est point accoutumée à vous faire perdre un temps précieux digne des flagorneries de Versailles. Aussi vous ai-je parlé énergiquement en son nom. » ( *La foule et l'extrémité applaudissent.* )

Plusieurs députations de sections paraissent successivement à la barre, et se plaignent amèrement du manque de subsistances. La section de Bonne-Nouvelle invite la Convention à toujours dire la vérité. Ici le président qui appartenait à la faction thermidorienne, s'écrie : « La Convention aura le courage de dire la vérité. Les royalistes et les assassins cherchent à exciter un mouvement. »

*Chaudieu, montrant le fauteuil du président :* « Le royalisme est là. »

*Un membre.* « Je demande la parole contre le président. »

*Un autre membre.* « Je la demande aussi. »

*Duhem.* « Président, je demande que tu donnes ordre aux bons citoyens qui sont au milieu de nous de se retirer, pour nous laisser délibérer, afin de sauver le peuple. »

*La foule.* « Du pain ! du pain ! »

*Duhem.* « Si nous ne pouvons parler dans un moment où l'on assure que la générale a été battue dans toutes les sections, dans un moment où l'on assure que le tocsin du pavillon de l'Unité a sonné, je ne sais par quel ordre, il est impossible que nous puissions sauver la patrie. »

*La foule.* « Du pain ! du pain ! »

*Prieur ( de la Marne ).* « Le peuple nous demande du pain : eh bien ! il faut lui en donner. ( *La foule* : Oui ! oui ! ) La Convention entière brûle du désir de procurer à nos frères des subsistances qui leur sont nécessaires. Eh bien ! nous les invitons à retourner dans leurs sections, et à nous laisser délibérer ; le peuple a fait retentir sa voix pour la justice. Je demande que les fers des patriotes qu'on a incarcérés soient brisés. Je demande que tous les citoyens qui ne sont pas dans le cas d'être traduits devant les tribunaux soient mis en liberté. Ce sentiment est dans le cœur

de tous mes collègues ; ils brûlent de faire une déclaration authentique de haine aux émigrés, de haine aux royalistes, et de protection aux hommes qui ont été égarés dans la Révolution. Je demande que la Convention décrète quelle ne désemparera pas sans avoir statué sur ces deux objets. » ( *Applaudissemens à l'extrémité gauche.* )

*Le président.* « Je ne peux consulter l'Assemblée que lorsqu'elle sera en état de délibérer ; je dis seulement au peuple que la Convention prendra toutes les mesures possibles pour lui assurer du pain, et qu'elle ne souffrira pas qu'il soit fait d'injustice à personne. »

Une députation de la Halle-aux-Blés parle en ces termes : « La motion faite le 8 de ce mois dans votre sein nous avait alarmés, mais votre décret du 10 nous a rassurés. Ce n'est pas que nous pensions qu'il y aurait du danger à convoquer les assemblées primaires ; mais vous devez rester à votre poste, parce que vous n'avez pas achevé votre ouvrage.

» L'acte constitutionnel fut votre ouvrage ; il est aujourd'hui votre loi, parce qu'il est devenu, par la sanction du peuple, une propriété nationale; parce que le peuple seul peut détruire ce monument auquel il a apposé le sceau de sa souveraineté. Que des lois organiques lui donnent un prompt mouvement, et qu'un bon gouvernement fasse oublier le régime odieux de la terreur.

» Vous avez réuni tous les pouvoirs dans vos mains : divise-les ; cette réunion monstrueuse, dans quelques mains qu'elle se trouve, est une dictature. Rendez à l'agriculture son activité, au commerce son éclat, aux assignats leur confiance, et au peuple français la tranquillité.

» Quand vous aurez achevé ces travaux, nous ne viendrons pas, avec des flagorneries, vous inviter de rester à votre poste ; nous vous dirons : Il est temps de convoquer une législature. Nous aurons la paix, quand nous aurons un gouvernement, et lors même que nous aurions encore la guerre, ce ne serait pas une raison pour vous perpétuer, car un bon gouvernement constitutionnel doit servir en temps de guerre comme en temps de paix.

» Au nom du peuple, au nom des maux que nous avons soufferts, au nom des veuves, des orphelins, et de toutes les victimes de la dernière

tyrannie, au nom des patriotes assassinés, nous vous prions d'abjurer, ou du moins d'ajourner vos haines. Qu'une minorité cesse de confondre la licence avec la liberté des opinions.

» On parle de rendre sur-le-champ la liberté à tous les détenus. Oui, sans doute, il faut une prompte justice ; mais nous n'aimons pas plus les élargissemens en masse, que les jugemens par fournées.

» Si vous n'étiez pas devenus administrateurs par vos comités, vous ne seriez pas embarrassés aujourd'hui pour exiger des comptes de ceux qui cherchent à fuir la responsabilité. Un gouvernement sans responsabilité n'est pas un gouvernement. » (*Vifs applaudissemens.*)

Merlin (de Thionville) demande l'impression de toutes les adresses et des réponses du président. Cette proposition est décrétée. Après quoi Boissy-d'Anglas donne lecture de son rapport sur les subsistances, et propose à la suite un projet de décret, qui est adopté et qui est ainsi conçu :

« Art. 1^er^. Il sera tiré dans toutes les sections de Paris une force armée de cinquante hommes par sections.

» 2. A cet effet les compagnies se réuniront demain pour faire l'élection des citoyens qui doivent la former, d'après le mode qui sera déterminé par le comité de la guerre.

» 3. Cette force armée sera destinée à protéger, dans les environs de Paris, l'arrivage des grains destinés à son approvisionnement.

» 4. Elle sera aux ordres des représentans qui y sont envoyés pour cet effet.

» 5. Les représentans du peuple Isoré, Garnier (de Saintes) et Fremanger, seront adjoints aux représentans déjà nommés.

» 6. La Convention nationale se repose avec confiance sur le zèle de tous les bons citoyens des départemens, décrète que les représentans du peuple inviteront, au besoin, la garde nationale de Paris, pour favoriser l'arrivage des subsistances destinées à pourvoir aux besoins de leur frères de cette grande commune. »

*Prieur* (*de la Marne*). « Je demande que demain le pain soit distribué de préférence aux ouvriers et citoyens indigens, et que le riz et le biscuit soient donnés aux personnes aisées.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE I

« Citoyens, je vais vous citer un fait qui vous prouvera combien la malveillance s'agite pour corrompre l'opinion publique. Un individu affectait de montrer dans les groupes un morceau de très beau pain; les citoyens l'entouraient, et lui demandaient où il l'avait pris.— N'en a pas qui veut, répondit-il avec méchanceté : c'est du pain de député. » (*L'Assemblée manifeste une vive indignation.*)

La proposition de Prieur est adoptée.

Le peuple qui remplissait l'enceinte de la Convention, après avoir vainement demandé un allégement à ses maux, fut obligé de se disperser ; les bataillons de sections et la jeunesse dorée arrivèrent au secours de la faction dominatrice et la délivrèrent du danger qui l'avait menacée pendant plusieurs heures. Quand le peuple se fut retiré, Barras prit la parole et dit: « Citoyens, la malveillance est encore une fois déjouée (*les thermidoriens applaudissent*); si le lieu des séances des représentans de la France a été violé, ce n'est pas aux citoyens de Paris que la Convention nationale et les départemens doivent l'attribuer. Les bons citoyens de Paris, dès qu'ils ont pu craindre que la représentation fût en danger, se sont rendus à leurs sections, et sont venus armés faire un rempart de leur corps à la Convention nationale. »

*Jean Bon-Saint-André.* « Ce qui s'est passé dans cette enceinte doit faire faire des réflexions profondes, et sans doute les méditations que nous en tirerons tourneront au bien de la chose publique. Je m'abstiens à présent de prononcer sur cet événement; lorsque nous seront plus calmes, peut-être en trouverons-nous la cause, l'origine et le but secret.

» De grandes mesures sont nécessaires pour sauver la République. Déjà vous vous êtes occupés des subsistances et vous vous en occuperez encore demain ; mais ce n'est point assez. On a dit que l'assignat était bien au dessous de la valeur réelle qu'il devait avoir ; on vous a proposé un plan de finances, mais le discrédit des assignats doit vous faire prendre des mesures plus larges. Lorsqu'on se présente avec du numéraire, on a toutes les denrées que l'on veut ; ainsi l'avilissement du signe ne vient pas de la trop grande quantité d'assignats, mais de la faiblesse du gouvernement.

» S'il n'y avait pas dans toute la France un seul malveillant qui pût

douter de la stabilité du gouvernement, cela vaudrait mieux que le meilleur plan des finances. L'hypothèque des assignats ne repose pas précisément sur tel ou tel domaine national, mais sur la solidité du gouvernement (*On applaudit*). Aussi, est-ce toujours sur l'existence précaire de la République que les malveillans insistent pour effrayer les hommes faibles. Il importe donc pour que l'assignat reprenne sa valeur, pour que les denrées deviennent abondantes, pour que le commerce soit vivifié, que la République soit fondée (*On applaudit*). Tout se tient dans l'ordre social, et le tronc, duquel sortent toutes les branches, est précisément ce qu'il importe de vivifier, afin de faire prospérer les rameaux. »

Ce discours de Jean Bon-Saint-André fut couvert d'applaudissemens et la Convention en décréta l'insertion au Bulletin. Isabeau, membre du comité de sûreté générale, monta ensuite à la tribune pour rendre compte de ce qui s'était passé dans la journée du 12 germinal. Son récit est empreint de cet esprit de réaction, de contre-révolution qui animait les comités de gouvernement.

« Nous n'avons pu jusqu'à présent, dit-il, vous faire un rapport de tous les événemens de la journée ; toujours le comité de sûreté générale s'est occupé, avec le comité militaire et celui de salut public, à donner les ordres que nécessitaient les circonstances. Tout notre temps a été employé à sauver la chose publique. Notre collègue Auguis, que le comité de sûreté générale avait chargé de parcourir différens quartiers de Paris pour y ramener la paix a été attaqué et blessé. Dans cette journée, il a montré un zèle infatigable. Ce soir, sur la place du Panthéon, une foule de curieux l'ont séparé de ceux qui l'accompagnaient. Il a reçu deux blessures, l'une à la main, l'autre au visage, et dans ce moment il est encore prisonnier dans une section. Vos trois comités ont entendu avec douleur un événement aussi affligeant. Aussitôt ils ont donné des ordres à cette portion précieuse des citoyens de Paris, qui n'ont pas cessé de vous entourer aujourd'hui. Ils lui ont donné ordre de se porter vers la section rebelle et de ramener notre collègue dans le sein de la Convention.

» Le rassemblement de ce matin a commencé comme tous les autres rassemblemens, dans la section de la Cité, par des femmes et des enfans

qui se sont portés chez les boulangers. Ils ont empêché les citoyens paisibles de recevoir la portion qui leur était destinée. Ils ont obligé les autorités constituées, qui du reste ont fait leur devoir, de leur donner une caisse qu'ils ont battue dans toutes les rues. L'incendie a bientôt gagné, on a répandu mille bruits affreux pour exciter à l'insurrection...

» ..... Vos trois comités, pénétrés de l'importance dont il est qu'un attentat tel que celui d'aujourd'hui ne se renouvelle pas contre la représentation nationale, et que la liberté des délibérations soit toujours maintenue, m'ont chargé de vous proposer le décret suivant :

« 1. La Convention nationale déclare au peuple français qu'il y a eu aujourd'hui attentat contre la liberté de ses délibérations.

» 2. Le comité de sûreté générale fera rechercher et traduire devant le tribunal criminel du département de Paris les auteurs et instigateurs de cet attentat. »

Ce projet de décret excita de violens murmures dans l'extrémité gauche qui comprit que l'intention des thermidoriens était de proscrire en masse le parti populaire. Un des plus ardens réacteurs, Thibaudeau, monta à la tribune pour appuyer le projet de décret présenté par Isabeau. Son discours est curieux à étudier comme échantillon de l'éloquence parlementaire des thermidoriens.

« Je déclare à la nation entière, dit-il en commençant, que pendant quatre heures de cette désastreuse journée, je me suis abstenu de venir dans cette enceinte, parce que je n'y ai plus vu la Convention nationale. J'appuie le projet de décret qui vous est présenté ; je soutiens que c'est la faiblesse des représentans qui jusqu'à présent a encouragé une faction criminelle. Le temps des faiblesses est passé ; et dussions-nous, comme autant de victimes innocentes, trouver notre tombeau à cette tribune, nous nous y précipiterions. »

Il est bon de faire remarquer que ce même Thibaudeau qui faisait le Régulus en ce moment, s'était lâchement sauvé le matin quand le peuple avait fait irruption dans l'enceinte de la Convention. Il poursuivit en ces termes :

» Elle est en France la minorité qui conspire. (*Là, là, s'écrièrent plu-*

*sieurs thermidoriens, en montrant l'extrémité gauche*). Quelles que soient les plaintes du peuple, le gouvernement doit faire pour le peuple de Paris comme pour celui des départemens ; il doit pourvoir à ses subsistances ; mais une chose qui doit éclairer tous les départemens, c'est que ces hommes qui demandent des subsistances, se sont dit être les hommes du 31 mai. Ils vous ont demandé la liberté des patriotes qu'ils prétendent être détenus, la subite exécution de la Constitution de 1793. Je vous le demande, quels sont ceux qui comme eux vous ont déjà fait cette demande ? J'en fais juge le peuple français ?

» Je ne veux pas sonder la profondeur des plaies qui existent en ce moment; les comités vous présentent un projet qui est fondé sur des faits; il n'y a pas un membre de la Convention qui ose nier que la représentation nationale a été aujourd'hui violée et avilie. D'après cela il n'y a pas de doute que les représentans du peuple appuyent ce projet qui sauve la liberté publique.

» J'espère qu'on trouvera facilement les différentes ramifications des mouvemens qui nous agitent depuis quelques jours : le salut de la patrie est en vos mains aujourd'hui : si vous vous montrez tant soit peu faibles, vous perdez la patrie avec vous. »

Le décret présenté par Isabeau, fut mis aux voix et adopté. Les membres de l'extrémité gauche ne prirent aucune part à la délibération.

Voici un mot qui caractérise parfaitement cette journée, et qui fut prononcé par Barras, un des héros de la réaction thermidorienne. Un membre rapportait que plusieurs groupes d'insurgés avaient invoqué la *sainte Montagne;* Barras s'écria : « C'est inutilement qu'on invoque la Montagne; il n'y a ici que la Convention du 9 thermidor. »

Les thermidoriens étaient triomphans. Ils se hâtèrent de condamner Barrère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois à la déportation. Ensuite ils firent décréter l'arrestation de dix-sept députés montagnards, savoir : Châles, Choudieu, Foussedoire, Huguet, Léonard Bourdon, Ruamps, Duhem, Cambon, Amar, Thuriot, Lecointre, Moyse Bayle, Gravet de Marseille, Heutz, Maignet, Levasseur et Crassous. La ville de Paris fut mise en état de siége, l'ancienne loi martiale fut remise en vigueur sous

le nom de loi de grande police, et le général Pichegru fut investi du commandement en chef de la force armée jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie. Les dix-sept députés décrétés d'arrestation furent transférés au château de Ham.

Dans la matinée du 13 germinal Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes furent emmenés hors de Paris pour être conduits à Rochefort. En traversant les Champs-Élysées les voitures dans lesquelles ils étaient renfermés furent entourées par un rassemblement de patriotes qui dispersèrent l'escorte, délivrèrent les prisonniers, et s'emparèrent du poste de la barrière de l'Étoile et des canons qui s'y trouvaient en batterie. Pichegru, averti de ce qui se passait aux Champs-Élysées, accourut à la tête de plusieurs bataillons de sections pour reprendre le poste et ressaisir les trois députés déportés. Il fut reçu à coups de fusil et à coups de canon par les patriotes. Après un engagement assez vif, la victoire resta à ceux qui étaient les plus nombreux et les mieux armés. Les patriotes furent mis en déroute. Pichegru, après cette prouesse indigne de ses talens militaires et de ses exploits, se porta de la même haleine sur différens autres points où les patriotes avaient formé des rassemblemens et les dispersa. Le conquérant de la Hollande, dépouillant les glorieux lauriers qu'il avait conquis sur tant de champs de bataille, était descendu au rôle ignoble de sergent-de-ville.

La disette et les persécutions avaient fait prendre les armes aux patriotes parisiens; dans les départemens les mêmes causes produisirent les mêmes effets. Poussés à bout par les fureurs de la réaction, les patriotes du Midi prirent une attitude menaçante vis-à-vis de leurs bourreaux; mais leurs bourreaux étaient organisés, et eux ne l'étaient pas; ils étaient isolés et sans chefs. Les réacteurs redoublèrent de rage et de cruauté. Le sang patriote coula plus abondamment, un plus grand nombre de victimes tombèrent sous le poignard royaliste.

A Paris, le parti révolutionnaire, vaincu mais non détruit dans les journées de germinal, levait encore une tête redoutable. Les thermidoriens, malgré leurs sanglantes réactions, n'avaient pas encore osé se déclarer contre la Constitution de 93, que vingt-huit millions d'hommes

avaient adoptée avec enthousiasme. Après leur victoire nouvelle, ils se crurent assez forts pour l'attaquer ouvertement. A les entendre, cette œuvre admirable n'était *qu'une constitution décemvirale dictée par la terreur*. Mais ils ne se bornèrent pas à la flétrir par leurs paroles, ils en demandèrent l'abrogation.

Les patriotes indignés ne purent plus se contenir. Il ne leur restait qu'une seule planche de salut : l'insurrection ; ils s'y préparèrent avec ardeur. C'est le 1^er^ prairial que le mouvement éclata. Les patriotes avaient pris les mesures les plus habiles pour le faire réussir ; ils étaient parfaitement organisés ; leur échec de germinal les avait éclairés sur la manière de combiner cette nouvelle insurrection. Malheureusement ils ne furent pas plus heureux en prairial, quoiqu'ils eussent fait tout ce qu'il était possible de faire pour triompher. Ce qui facilita les préparatifs de soulèvement, c'est que chaque jour il y avait des attroupemens occasionnés par la distribution du pain ; on était accoutumé à voir une affluence considérable dans les rues et sur les places, en sorte qu'on ne put s'apercevoir du mouvement que se donnaient les patriotes pour organiser l'insurrection. Le gouvernement se trouva pris à l'improviste.

Un comité insurrectionnel fut créé. Ce comité décréta, *au nom du peuple insurgé pour obtenir du pain et reprendre ses droits*, l'abolition du gouvernement révolutionnaire, car ce gouvernement depuis qu'il était entre les mains des thermidoriens, était le fléau du peuple ; l'établissement de la Constitution démocratique de 1793, car cette Constitution qui avait été aussitôt suspendue que promulguée à cause des obstacles que la Révolution avait rencontrés dans sa marche, pouvait recevoir son application depuis que la plupart des rois conjurés contre nous avaient demandé la paix. Le comité insurrectionnel décréta en outre la destitution des membres actuels du gouvernement et leur mise en arrestation ; la mise en liberté des patriotes ; la convocation des assemblées primaires pour le 25 prairial ; la convocation d'une assemblée législative pour le 25 messidor ; la suspension de toute autorité non émanée du peuple.

Il fut arrêté enfin qu'une commune insurrectionnelle serait créée comme au 10 août, que les patriotes s'empareraient du télégraphe, des barrières,

du canon d'alarme, et qu'avant d'engager l'action les insurgés jureraient de ne déposer les armes que lorsque le peuple aurait du pain, lorsqu'il jouirait de sa liberté, lorsque son bonheur serait assuré.

Ce plan d'insurrection, qui fut imprimé et distribué à grand nombre d'exemplaires, était précédé du préambule suivant :

« Le peuple, considérant que le gouvernement le fait mourir inhumainement de faim ; que les promesses qu'il ne cesse de répéter sont trompeuses et mensongères ;

» Considérant que chaque citoyen se trouve réduit à envier le sort infortuné de ceux que la famine enterre journellement dans les tombeaux ;

» Considérant que le peuple se rend coupable envers lui-même, envers la génération future, s'il ne se hâte d'assurer sa subsistance et de ressaisir ses droits ;

» Considérant que le gouvernement est usurpateur, injuste et tyrannique, quand il a fait arrêter arbitrairement, transférer de cachots en cachots, de communes en communes, et massacrer dans les prisons ceux qui ont assez de courage et de vertu pour réclamer du pain et les droits communs ;

» Considérant qu'un gouvernement usurpateur et tyrannique ne fonde ses espérances criminelles et sa force que sur la faiblesse, l'ignorance et la misère du peuple ;

» Considérant qu'un gouvernement aussi atroce ne peut subsister qu'autant qu'on a la faiblesse de le craindre et de lui obéir ;

» Considérant que la cavalerie que le gouvernement a tirée de nos armées, pour les affaiblir, n'a pas voulu prêter serment de fidélité à la tyrannie, mais au peuple qu'elle a juré de défendre ;

» Considérant que les républicains des départemens et des armées ont les yeux fixés sur Paris, qui deviendrait devant eux responsable de tout retard ;

» Considérant que l'insurrection est pour tout un peuple et pour chaque portion d'un peuple opprimé *le plus sacré des droits, le plus indispensable des devoirs*, un besoin de première nécessité ;

» Considérant qu'il appartient à la portion du peuple la plus voisine des

oppresseurs de les rappeler à leurs devoirs, en ce que par sa position elle connait mieux la source du mal ;

» Le peuple arrête ce qui suit, etc.

Après avoir pourvu à tout, les patriotes se mirent en marche su r laCon-vention. C'est alors seulement que les thermidoriens furent avertis du danger qui les menaçait. Aussitôt, ils firent décréter la permanence de la Convention, la mise hors la loi des chefs de rassemblement, et par le même décret ils rendirent Paris responsable de leur sûreté personnelle, firent fermer les barrières, appelèrent toutes les sections aux armes, et nommèrent, comme au 9 thermidor, des commissaires pour se mettre à la tête des troupes conventionnelles. Ce qui est digne de remarque, c'est que parmi ces commissaires se trouvaient plusieurs des députés girondins nouvellement rentrés, tels que Henri Larivière et Kervelegan, mis hors la loi après le 31 mai.

A peine ces mesures furent-elles décrétées que le peuple enfonça à coups de hache la porte de la Convention, et se précipita dans l'intérieur en proférant ces cris : *Du pain et la Constitution de* 93 ! La garde de la Convention, composée de gendarmes et de vétérans, essaya de repousser les insurgés et de faire évacuer la salle. Un combat s'engagea et l'avantage resta aux patriotes. Plusieurs thermidoriens avaient pris part à l'engagement. Auguis et Ferraud furent du nombre, et ce dernier tomba blessé dans la mêlée. Son nom ayant été prononcé, le peuple au milieu du tumulte le confondit avec celui de Fréron qu'il avait en exécration, et le tua. Sa tête, placée au bout d'une pique, fut promenée en triomphe dans l'enceinte de la Convention. Ferraud, comme on le voit, périt victime d'une erreur. C'est Fréron, l'un des plus féroces réacteurs, que le peuple croyait immoler ; Fréron, le général en chef de la jeunesse dorée ; Fréron qui, dans son journal, ne cessait de vomir des injures contre le peuple. Pourquoi faut-il que la terrible main du peuple se soit trompée ! Si du moins Fréron avait péri sous ses coups, un grand acte de vengeance populaire eût été consommé.

Les députés thermidoriens, à la vue de cette tête sanglante, de ces piques et de ces haches formidables, de ces bras retroussés, de ces poitrines velues,

de ces mines faubouriennes, toutes rouges d'une sublime colère, s'enfuirent épouvantés. Il ne resta dans la salle que le président et les députés montagnards. C'était Boissy-d'Anglas qui occupait le fauteuil. Boissy-d'Anglas montra dans cette circonstance un courage et une fermeté dignes d'une meilleure cause. Tandis que tous ses collègues et complices, les héros de thermidor, prenaient lâchement la fuite, lui, du moins, resta ferme et inébranlable sur son siége, et fit tête à l'orage.

*Romme.* « Je demande la parole. (*Bruit.*) C'est pour la liberté et l'égalité (*La foule* : Oui! oui!); c'est au nom du peuple que je demande la parole... Un grand nombre de bons citoyens... (*La foule* : Nous sommes tous de bons citoyens.) Je demande le plus grand silence...Je ne vois dans cette enceinte que des républicains...» (*Oui! oui!*)

Le président agite sa sonnette. La foule crie : *A bas! à bas!*

*Romme.*« Vous êtes tous pressés du plus grand besoin. Je vous demande, au nom du peuple souverain, le plus grand silence, et que la tribune soit libre à ceux qui voudront parler..... Je suis tout dévoué à la cause du peuple.

» Le comité du gouvernement a dû prendre des mesures pour l'arrivage des subsistances.» (*La foule :* Nous n'en voulons pas; il nous faut du pain tout à l'heure.)

*Le président.* « Vous empêchez la Convention de s'occuper de vos subsistances.» (*La foule* : Du pain! du pain!)

*Vernier.*« Malheureusement, les farines n'arrivent souvent que la nuit *Des cris*);n'exposez pas le peuple à manquer de pain, dans deux jours on aura de quoi fournir à tous vos besoins.(*Du pain!du pain!*)Écoutez-moi...» (*Bruit. — C'est de la tactique que cela : depuis trois mois on nous endort ainsi.*)

*Une voix.* « L'appel nominal des députés, afin que nous sachions ceux que nous devons arrêter.»

*Un homme des tribunes.* « On demande que la Convention décrète la permanence des sections. (*Quelques applaudissemens.*) Des visites domiciliaires pour les subsistances (*Oui! oui!*); l'arrestation de tous les émigrés (*Oui! oui!*); la mise en liberté de tous les patriotes (*Oui! oui!*); l'activité de la Constitution de 93.» (*Oui! oui!*)

*Plusieurs voix.* « La rentrée des députés patriotes.» (*Bruit.*)

*Un homme.* « Nous voulons une municipalité à Paris.»

*Un autre.* « Nous demandons que les députés qui nous ont mis hors la loi soient eux-mêmes mis hors la loi.»

*Un troisième.* « L'arrestation des députés qui ne sont pas à leur poste.»

*Un quatrième.* « L'arrestation des coquins et des lâches.

*Un grand nombre de voix.* « Vive la Montagne! la liberté des patriotes! vivent les Jacobins!»

*Un homme.* « Le peuple vient vous dénoncer les membres du gouvernement; il vous demande leur arrestation et de mettre à leur place des hommes purs qui n'aient jamais varié. Je vous demande la liberté des patriotes: l'insurrection est le plus sacré des devoirs, mais les hommes libres n'en abuseront pas. Nous vous ferons un rempart. Nous vous demandons la Constitution de 93. (*Oui! oui!*) Le peuple va quitter cette salle, mais il ne quittera pas les portes que vous n'ayez décrété ses propositions.

» Les mêmes crimes qui ont été commis à Lyon l'ont été à Arles. Patriotes français, républicains! que ceci ne vous porte point à des actes de vengeance; la liberté des opinions; respect pour les lois et pour la Convention, parce qu'elle est composée de délégués du peuple. (*La foule :* Ce sont des coquins.) Faites siéger dans votre sein les patriotes qu'une faction liberticide en a éloignés.(*Quelques appaudissemens.*) Je me résume et je dis, en parlant toujours au nom du peuple souverain, qu'il demande le député Soubrany pour général de l'armée parisienne.»

*Un autre homme.* « Je demande que les représentans qui sont ici se rapprochent de la tribune pour pouvoir délibérer au nom du peuple.» (*Des cris.*)

*Un troisième individu.* « Mes camarades, je vous somme, au nom du peuple français, de débarrasser les bancs du barreau et les banquettes d'en bas, pour que les députés puissent s'y placer et y délibérer; nous ferons un rempart des deux côtés et nous les empêcherons de sortir. »

*Plusieurs voix.* « L'appel nominal et l'arrestation de ceux qui ne sont pas à leur poste. »

*Un homme.* « Oui, et que la liste en soit envoyée aux quarante-huit sections. »

*Un député*. « On a demandé l'appel nominal, je suis loin de m'y opposer; mais il me semble qu'il serait plus urgent de s'occuper des moyens de donner des subsistances aux citoyens de Paris. »

*Romme*. « Je demande qu'à l'instant le président mette aux voix la proposition que je fais comme représentant du peuple... C'est de mettre en liberté tous les patriotes. » (*Vifs applaudissemens.*)

*Le président*. « Sommes-nous en nombre suffisant pour délibérer? » (*La foule* : Oui! oui!)

*Un homme*. « Je demande que le peuple reste couvert et qu'il n'y ait que les députés qui ôtent leur chapeau en signe d'approbation ou d'improbation. » (*La foule :* Oui! oui!)

*Duroi*. « Je demande la parole pour un amendement. Je propose que le décret soit ainsi rédigé : Que tous les citoyens qui ont été mis en arrestation pour opinions politiques depuis le 9 thermidor, et contre lesquels il n'y a point d'acte d'accusation, soient mis en liberté dans toute l'étendue de la République, à la réception du décret.» (*Vifs applaudissemens.*)

*Romme*. « Je demande que le décret soit envoyé à l'instant par des courriers extraordinaires. »

*Duroi*. « J'ai un autre amendement à faire. Je demande qu'on restitue les armes aux citoyens qui ont été désarmés pour prétendu terrorisme. Je demande aussi le rapport de la loi désastreuse du 5 ventôse. »

*Romme*. « Pour arriver plus promptement à sauver la patrie, je demande le plus grand silence. Je demande la suspension de toutes les procédures commencées contre les patriotes incarcérés. »

*Duroi*. « Nous ne pouvons pas nous dissimuler que depuis le 9 thermidor les ennemis de la patrie ont usé de réaction contre les patriotes. Ils ont mis la vengeance à la place de la justice. Rappelez-vous ce qui s'est passé les 12 et 16 germinal. Je vous demande si nos collègues qui ont été incarcérés l'ont été légalement. » (*La foule :* Non! non!) « Je demande que la liberté soit rendue à ces représentans, sauf à examiner leur conduite s'ils sont accusés d'avoir fait quelque chose contre l'intérêt de la patrie; mais je demande qu'ils soient mis provisoirement en liberté, et que le dé-

cret soit envoyé par des courriers extraordinaires aux différentes bastilles où ils sont détenus. » (*Applaudissemens. On lève les chapeaux.*)

*Romme.* « Après ce décret, il faut nous occuper de fournir du pain au peuple. » (*La foule :* Ah! c'est bien heureux!) « Il est temps de faire cesser le scandale qui a lieu depuis quelque temps relativement aux subsistances; l'abondance règne pour ceux qui ont beaucoup d'assignats, tandis que l'indigence est obligée de mourir de faim. Nous sommes tous pressés par le besoin. » (*La foule :* Il y a long-temps que vous le savez.) « Je propose que dès ce moment il n'y ait qu'une seule espèce de pain. » (*Oui! oui!*) « En conséquence, je demande qu'il soit défendu aux traiteurs et pâtissiers de cuire des brioches et des pâtés, » (*applaudissemens*) « et qu'il soit fait à l'instant des visites domiciliaires pour rechercher les farines. » (*Applaudissemens.*)

*La foule.* « Les assignats en pain. »

*Garnier* (*de Saintes*). « La mesure la plus urgente à prendre est de faire en sorte que demain il y ait une abondante distribution de pain.

» Je demande que pour y parvenir les commissaires des sections... » (*La foule :* Il n'en faut pas; l'abolition des commissaires.) « Je demande que les commissaires des sections se rendent chez les pâtissiers, traiteurs, restaurateurs, et les invitent, au nom du salut du peuple, à donner, moyennant le remboursement de ce qu'elles auront coûté, les farines qu'ils pourront avoir, afin que l'on puisse cuire cette nuit. »

*Romme.* « Il ne suffit pas de rendre des décrets salutaires, il faut s'assurer des moyens de les faire exécuter.

» Je demande la convocation des sections de Paris, leur permanence. » (*Vifs applaudissemens.—La foule :* Et la municipalité.)

» Je demande de plus que les citoyens reprennent leurs droits, qu'ils nomment dans chaque section des commissaires pour les subsistances, » (*La foule :* Et la municipalité.) « et que les comités civils de chaque section soient renouvelés au gré du peuple. » (*Vifs applaudissemens. — Les chapeaux sont levés.*)

*Goujon.* « Il ne faut pas que le réveil du peuple ait été inutile; il faut éclairer les départemens et les armées : car nos ennemis ne manqueront

pas de dénaturer les événemens. Je propose de faire un appel aux patriotes opprimés, et une proclamation pour les instruire des causes de ce mouvement. » (*Vifs applaudissemens.*) « La Convention vient de décréter de bonnes mesures; mais il faut des personnes qui soient chargées de les exécuter. Nous ne savons point ce que font les comités de gouverment; ils ne délibèrent point; ils ne marchent point. Il faut donc une autorité qui se porte d'intention à exécuter nos décrets. Je demande que la Convention nomme une commission extraordinaire pour faire exécuter les décrets qu'elle vient de rendre. » (*Applaudissemens. — Du pain! du pain!*) « Les patriotes ont été persécutés non seulement ici, mais dans les départemens. Il faut que les autorités soient seules responsables de l'exécution de nos décrets. Je demande que la Convention rappelle tous les représentans du peuple dans les départemens. » (*Vifs applaudissemens.—Les chapeaux sont levés.*)

*Un homme.* « Voilà un citoyen qui demande la parole. »

*Le citoyen.* « Il faut aussi terminer les missions particulières. »

*Vernier.* « On demande aussi de terminer les missions particulières. »

*La foule.* « Oui, oui. » (*Les chapeaux sont levés.*)

*Duroi.* « Je demande que les trois comités de gouvernement soient tenus de nous envoyer sur-le-champ dès commissaires pour nous rendre compte de leurs opérations, et qu'on procède de suite à l'appel nominal pour l'élection d'une commission de vingt membres qui les remplacera. » (*Les chapeaux sont levés.*)

*Goujon.* « Depuis long-temps on a répandu dans les départemens des soupçons contre les citoyens de Paris, on en a même semé parmi les troupes qui nous entourent. Il faut prendre garde que quelque autorité, existante avant le moment actuel, n'ait ordonné à ces troupes de faire des mouvemens. (*La foule se récrie.*) Je demande que les comités de gouvernement soient à l'instant renouvelés. » (*Vifs applaudissemens*).

*Un membre de la Convention.* « Il est essentiel qu'il n'y ait en place aucun individu qui ait des vengeances à exercer. Je demande, en conséquence, que tous les citoyens qui ont été incarcérés avant le 9 thermidor,

et qui depuis ont été placés dans les autorités constituées soient changés. » (*Vifs applaudissemens.—Les chapeaux sont levés.*)

*Forestier*. « La suspension des comités de gouvernement pourrait être funeste à la chose publique, ils ne peuvent aller contre les décrets que vous venez ne rendre; ainsi, je demande qu'ils restent en place, et qu'ils rendent compte de leurs opérations. » (*La foule:* Non! non!)

*Albitte aîné*. « Vous êtes des hommes, et vous n'agissez comme ça que parce que vous êtes des hommes, j'en suis persuadé.

» Je demande que la délibération prenne de l'ordre, que le bureau soit formé; il n'y a pas de secrétaire ici.

» Je demande que les représentans du peuple qui ont été aux armées en fassent fonction. Vos décrets se succèdent avec une rapidité incroyable; vous n'êtes pas faits pour tromper le peuple, et le peuple n'est pas fait pour vous tromper; ne fournissons pas de prétexte pour qu'on nous calomnie.

» Je demande que le bureau soit composé par les anciens membres qui ont été aux armées. » (*La foule:* Oui! oui!)

*Bourbotte*. « La Convention vient de prendre d'excellentes mesures; mais il en est une bien essentielle qu'elle a oubliée. Il n'est aucun membre de la Convention, aucun citoyen qui puisse contester que l'esprit public a été corrompu par une foule de folliculaires vendus aux partis que vous venez de renverser; je leur attribue une portion des maux qui affligent la France. Ils ont couvert d'avilissement, ils ont traîné dans la boue ceux qui ont défendu la liberté; ils les ont mis sous les poignards des assassins et des contre-révolutionnaires. Il y a eu du danger à dire la vérité dans cette enceinte, il y aurait de la lâcheté à la taire aujourd'hui. Long-temps comprimé, long-temps avili, j'élève enfin la voix dans la Convention: je demande qu'elle soit juste; je demande qu'elle venge les vrais patriotes; je demande l'arrestation de tous les folliculaires qui ont empoisonné l'esprit public. » (*Vifs applaudissemens.*)

*Plusieurs voix*. « L'ajournement! »

*La foule*. « Non! non! » (*Les chapeaux sont levés pour l'arrestation des journalistes.*)

*Un membre de l'extrémité gauche.* « Je demande que pour compléter cette journée, on abolisse la peine de mort. »

*La foule.* « Non! non! »

*Un autre membre.* « La proposition qui vient d'être faite prouve que ce ne sont pas des buveurs de sang et des terroristes qui remplissent la Convention. J'appuie la proposition, mais je demande qu'il soit fait une exception pour les émigrés et les fabricateurs de faux assignats. » (*Les chapeaux sont levés*).

*Le même membre.* « Je demande que les barrières soient fermées. » (*La foule:* Oui! oui! *Les chapeaux sont levés.*)

*Duquesnois.* « Je demande que le comité de sûreté générale soit cassé et renouvelé à l'instant; que quatre de nos collègues soient nommés pour s'emparer de ses papiers, et qu'ils procèdent à la suspension des membres qui le composent actuellement. Si nous ne prenons pas cette mesure aujourd'hui, on fera demain ce qu'on a fait dans la nuit du 12 germinal. Je demande que le comité soit en commission extraordinaire. »

Les chapeaux sont levés en signe d'approbation. Prieur ( de la Marne ), Duquesnoy, Bourbotte et Duroi sont nommés pour composer cette commission. Les trois derniers déclarent que quelque pénibles et difficiles que soient les fonctions que la Convention vient de leur confier, ils sauront les remplir avec courage. Legendre et Delecloy montent à la tribune et demandent la parole au nom du comité de sûreté générale. Ils ne l'obtiennent que très difficilement et parlent au milieu du bruit et des cris.

*Legendre.* « Vos comités de gouvernement nous députent, Delecloy et moi, pour vous inviter à rester fermes à votre poste, pour inviter en même temps les citoyens qui sont dans l'enceinte de la salle à en sortir pour que la Convention puisse délibérer. »

Ces paroles sont accueillies par des huées et par cris : *à bas! à bas!* Legendre et son collègue après avoir essayé vainement de se faire entendre sont obligés de se retirer.

*Duquesnoy.* « Vous voyez que les comités de gouvernement sont contraires à vos décrets; j'insiste donc sur la proposition déjà faite. Qu'ils soient à l'instant suspendus. Je demande que les quatre membres qui

viennent d'être nommés au comité de sûreté générale s'emparent de tous les papiers, et que si les membres refusent de les livrer, ils soient mis en arrestation. » ( *Les chapeaux sont levés.* )

*Soubrany*. « J'invite mes collègues qui viennent d'être nommés au comité de sûreté générale, à se réunir sur-le-champ et à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que les tyrans du 12 germinal ne fassent encore une pareille journée. »

Il était minuit. Les insurgés avaient perdu un temps précieux à délibérer. Tandis que le peuple régnait en maître dans la Convention, et qu'il réédifiait à la hâte le régime que le 9 thermidor avait aboli, les ennemis de la Révolution travaillaient à déjouer ses efforts. Le peuple n'avait plus malheureusement, comme au 10 août et au 31 mai, une commune révolutionnaire qui servit de centre à l'insurrection ; il n'avait plus un chef audacieux et entreprenant comme Henriot ; il n'avait plus ces héroïques magistrats qui savaient prendre des mesures si énergiques et si promptes pour faire triompher la cause de la liberté.

Les commissaires nommés par la majorité de la Convention pour faire tête à l'insurrection populaire, s'étaient rendus dans les sections les plus dévouées à la réaction et les avaient déterminées sans peine à prendre les armes contre le peuple insurgé. Les sections *Lepelletier*, *des Piques*, de la *Butte-des-Moulins*, de la *Fontaine-Grenelle* envoyèrent leurs bataillons au secours des thermidoriens. Ces bataillons investirent de toutes parts la Convention. Si dans le même moment plusieurs mouvemens insurrectionnels avaient éclaté simultanément dans Paris, si les bourgeois armés qui cernaient le château des Tuileries pour chasser le peuple de l'enceinte de la Convention, eussent été chargés en queue par plusieurs rassemblemens, tandis que les patriotes qui étaient maîtres de la Convention leur auraient opposé une vigoureuse résistance, c'en était fait du parti thermidorien, la contre-révolution était vaincue et la liberté sauvée. Mais il en arriva autrement.

Les patriotes se défendirent avec beaucoup de courage ; malgré tous leurs efforts, les bourgeois armés pénétrèrent la baïonnette en avant dans l'intérieur de la Convention et sommèrent le peuple de se retirer. Le

peuple voyant qu'il était enveloppé et que le nombre de ses assaillans grossissait d'instans en instans, ne jugea pas à propos de prolonger une lutte qui ne pouvait que tourner à son désavantage, il évacua le palais des Tuileries. Les thermidoriens qui avaient déserté leur poste revinrent à la Convention, et leur premier soin fut d'annuler tout ce qui s'était fait en leur absence.

C'est Legendre qui en fit la motiou. « Il n'est pas possible, dit-il, que lorsqu'un représentant a été égorgé dans le sein d'une Convention qui représente un grand peuple, les décrets que l'on a forcé le président de prononcer, que l'on a forcé les membres de voter... »

*Plusieurs membres.* « Nous n'avons pas voté. »

*Legendre.* « Je le sais, c'est une erreur qui m'échappe, pardonnez-la-moi ; je voulais dire que tout ce qui a été fait pendant notre oppression doit être regardé comme non avenu, et que la Convention doit déclarer que ce n'est pas elle qui a délibéré, mais les hommes égarés et malveillans qui avaient pris sa place ; mais les ennemis du peuple qui savent le porter à se détruire lui-même.

Je demande que vous rendiez un décret qui annonce à la nation française, que tout ce qui a été fait l'a été par les séditieux et par ceux qui se sont déclarés leurs chefs. » (*Les thermidoriens applaudissent.*)

*Thibaudeau.* « On a fait une injure aux principes, on en a fait une à la Convention nationale, lorsqu'on lui a proposé de rapporter des décrets qu'elle n'a jamais rendus. Quoi! serait-ce lorsque les conspirateurs qui étaient dans cette enceinte et qui y sont encore (*Oui! oui!* s'écrient les thermidoriens, *à bas les Jacobins!*) vous menaçaient de leurs poignards; serait-ce lorsqu'iis avaient les mains teintes du sang de notre malheureux collègue, et qu'ils vous préparaient le même sort, que la Convention nationale aurait délibéré? Non : la Convention nationale n'a rien fait, elle ne pouvait rien faire; elle n'était plus lorsque des hommes égarés et coupables levaient seuls leurs chapeaux pour voter avec quelques représentans..... Vous n'avez pris encore que des demi-mesures ; il n'y a plus d'espoir de conciliation entre vous et une minorité factieuse et turbulente. Eh bien! puisque le glaive est tiré, puisque le fourreau est jeté si loin, il faut profiter

de ces circonstances pour rétablir la paix dans la Convention nationale et dans la République entière...

» Je demande donc que les mandataires infidèles qui, trahissant le plus sacré des devoirs, et flagornant une portion du peuple aux dépens du grand tout, ont fait ces propositions, soient mis en état d'arrestation (*Les thermidoriens applaudissent*). Je demande que les comités de gouvernement qui, malgré les prétendus décrets de cassation, recouvreront sans doute toute leur énergie, proposent des mesures justes et sévères contre ces députés traîtres à leur serment.»

Les députés traîtres à leur serment étaient ceux qui trempaient chaque jour leurs mains dans le sang du peuple; c'étaient les infâmes thermidoriens, c'étaient un Tallien, un Barras, un Thibaudeau, enfin, qui venait demander la proscription des représentans sûrs et fidèles.

Delahaye demanda l'arrestation de Bourbotte, Goujon, Albitte aîné et Duroi : « Je crois, ajoute-t-il, que nous ne devons pas plus épargner les quatre dictateurs qui ont été nommés pour aller suspendre le comité de sûreté générale et s'emparer de tous les pouvoirs.» (*Les thermidoriens applaudissent vivement.*)

*Fréron.* « Le 12 germinal au soir vous avez décrété d'arrestation plusieurs de vos collègues, la plus grande partie s'est échappée. Je demande, puisqu'il est dans l'intention de la Convention de faire une justice sévère, qu'elle ne laisse pas à ceux dont il s'agit dans ce moment le moyen de fuir.» (*Mêmes applaudissemens*).

*Le président.* « Je vais donner des ordres pour empêcher que ceux qui sont désignés ne sortent de la salle.»

Tallien demande que l'arrestation soit mise aux voix. Duquesnoy veut parler, mais les thermidoriens couvrent sa voix par leurs cris forcenés : *A bas! à bas!* Bourbotte, Duroi, Duquesnoy, Prieur (de la Marne), Romme et Soubrany sont décrétés d'arrestation aux applaudissemens redoublés des thermidoriens. Le même décret est rendu contre Goujon, Albitte aîné, Peyssard, Lecarpentier, Pinet aîné, Borie, Payan.

*Bourdon (de l'Oise).* « Je demande l'arrestation de Thirion, qui a accepté les fonctions de secrétaire, pendant que la Convention...»

*Delahaye*. « Je demande que les députés qui viennent d'être mis en état d'arrestation soient conduits sur-le-champ au comité de sûreté générale.»

*Clauzel*. « A peine les trois comités ont-ils appris que la Convention n'était plus libre, qu'ils ont pris l'arrêté suivant, dont ils m'ont chargé de vous donner lecture...

Cet arrêté portait : « que les comités réunis, convaincus par les renseignemens et les libelles qui ont été répandus, que le projet direct du mouvement qui a eu lieu était d'anéantir la liberté; se rappelant un exemple donné par l'Assemblée constituante, etc., ont arrêté qu'ils ne reconnaîtraient aucun prétendu décret qu'on leur présenterait au nom de la Convention, jusqu'au moment où ils pourront communiquer avec elle, et qu'elle pourra délibérer librement; que les membres des comités ne quitteront pas leur poste, à moins qu'ils ne soient chargés de l'exécution de quelque arrêté, jusqu'à ce que la liberté de la Convention soit entièrement rétablie.

» Les comités, instruits des décrets qui ont été arrachés à la Convention, ont défendu aux autorités constituées d'en exécuter d'autres que ceux qu'ils leur transmettraient.»

La majorité de la Convention approuva cet arrêté, Tallien prend la parole et s'exprime ainsi : — « Il ne faut plus de demi-mesures, le mouvement d'aujourd'hui tendait à ramener les Jacobins, et à rétablir l'infâme commune; il faut faire justice de ce qui reste; il faut que Pache et Bouchotte, deux chefs de cette faction abominable, périssent. Ce ne sera là que le prélude des mesures ultérieures que les comités vous présenteront; vengeance, citoyens, vengeance prompte... Mais ne persécutons pas comme royalistes des hommes qui ont toujours été amis des principes, parce qu'ils se sont élevés avec force contre quelques mauvaises mesures; je veux parler des journalistes, contre lesquels quelques membres se sont élevés dans cette enceinte dès le commencement de la séance.»

Les hommes dont Tallien prenait si chaleureusement la défense, étaient cette tourbe d'écrivains contre-révolutionnaires qui depuis le 9 thermidor travaillaient avec une infatigable ardeur à préparer le retour de la royauté.

*Garran*. « Il est de mon devoir de faire observer à l'assemblée que l'on

n'a pas compris, dans les décrets d'arrestation, Rhul, qui le premier a appuyé la proposition.

La majorité thermidorienne décrète Rhul d'arrestation.

*Plusieurs voix.* « L'arrestation de Charlier. »

*Lehardy.* « Il existe encore un monstre dans votre sein, c'est Robert Lindet. Je ne crois pas qu'il y ait de plus grand ennemi de la liberté! Vous vous rappelez sûrement quels moyens de défense il suggéra aux hommes que vous avez déportés. Vous vous rappelez de quelle manière il fit l'éloge de l'ancien gouvernement. Si les autres du moins eussent été aussi adroits que lui, nous gémirions encore sur leur tyrannie, car c'est le plus astucieux des hommes. Je demande son arrestation ainsi que celle de Charlier; le mouvement d'aujourd'hui était tout jacobin, tout montagnard, aussi avez-vous vu que c'étaient les Jacobins, les Montagnards qui l'ont dirigé dans cette salle. »

*Thomas Lindet.* « On a dénoncé mon frère, et cependant il n'a rien fait, il n'a rien dit. Aujourd'hui on va rechercher les missions ou les actes qu'il a faits dans le comité de salut public : eh bien ! que l'on consulte les départemens de l'Eure, du Calvados; que l'on consulte la ville de Lyon où il a été, et je suis certain que personne ne l'accusera d'avoir commis aucun acte qui blesse l'humanité. »

*Pierret.* « Je demande l'ordre du jour, attendu qu'il n'a pas été question de Robert Lindet dans cette journée. »

*Dumont (du Calvados).* « Mon département a été exposé à la dévastation. Robert Lindet y a été, et pas un homme n'a péri. »

*Bourdon (de l'Oise).* « Quelques jours avant le 9 thermidor, il a sauvé de l'échafaud la municipalité de Couches. »

La Convention passe à l'ordre du jour.

*Legendre.* « Je demande que dorénavant nous délibérions en costume et armés. Si nous l'avions fait aujourd'hui, nous aurions été délivrés deux heures plus tôt, parce que les bons citoyens, au premier coup-d'œil, auraient distingué le représentant d'avec le révolté. »

Cette proposition est décrétée.

*Isabeau.* « Les comités m'ont chargé de vous dire que tout paraît tran-

quille dans ce moment. On entend seulement battre la caisse du côté de la rivière, dans la section de la Cité, dans cette section qui fourmille de factieux, et qui a joué un si grand rôle dans la journée du 12 germinal. On a pris des mesures pour faire cesser ce bruit.

*Un membre.* « Les barrières ont été fermées ; je demande qu'il soit décrété qu'elles seront ouvertes. »

*André Dumont.* « Il est d'autres mesures qu'il faut prendre ; c'est de désarmer tous les terroristes, tous les buveurs de sang ; il faut aussi, pendant tous ces momens de troubles, et dans tous les temps possibles, défendre aux femmes d'entrer dans les tribunes. Il faut les écarter des assemblées politiques, où elles n'ont rien à faire et où elles ne peuvent que mettre le trouble. »

Les décrets suivans furent rendus :

« La Convention nationale voulant rétablir l'ordre et mettre les ennemis dans l'impossibilité de nuire, décrète que quintidi prochain les sections s'assembleront et procéderont sur-le-champ au désarmement des assassins, des buveurs de sang, des voleurs et des agens de la tyrannie qui présida le 9 thermidor ; les autorise même à arrêter ceux qu'elles croiront devoir être traduits devant les tribunaux, à la charge néanmoins de les faire conduire au comité de sûreté générale aussitôt l'arrestation et d'en déposer les motifs. »

« La Convention nationale décrète que, jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans la commune de Paris, aucune femme ne sera admise dans les tribunes de la salle où se tiennent les séances de l'Assemblée, etc.

» La Convention décrète que les comités de gouvernement feront parvenir, par des courriers extraordinaires, aux départemens et aux armées, une proclamation sur l'heureuse issue des événemens de ce jour, et les décrets qui ont été rendus. »

*Auguis.* « Le calme parait régner dans la ville ; on avait faussement dit que la générale battait dans la section de la Cité. On y fait dans ce moment, avec la plus grande tranquillité, la distribution du pain. Les comités pensent que la Convention peut s'ajourner jusqu'à sept heures. Les comités resteront en permanence. »

Il était trois heures trois quarts du matin ; la séance fut suspendue.

L'insurrection qui avait échoué le 1^er^ prairial, recommença le lendemain avec la même ardeur. Le peuple des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'avança en masse contre la Convention, traînant après lui plusieurs pièces de canon qu'il braqua sur la place du Carrousel. Les canonniers des sections thermidoriennes voyant le peuple debout, fraternisèrent avec lui et tournèrent leurs pièces contre le château des Tuileries. A la nouvelle de cette défection qui pouvait avoir les suites les plus graves, la faction thermidorienne fut dans la consternation. Legendre prit aussitôt la parole et dit : « Je demande que nos collègues restent à leur poste et qu'aucun de nous ne sorte pour aller voir ce qui se passe au dehors : tous les bons citoyens sont décidés à soutenir la Convention ; ils savent que si elle était dissoute, la République le serait avec elle ; » comme si la République n'avait pas été mortellement frappée le 9 thermidor. « La nature nous a tous condamnés à mort, ajouta Legendre, un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe ; soyons calmes ; la plus belle motion que nous ayons à faire, c'est de garder le silence. »

Après une demi-heure d'attente silencieuse, un membre monta à la tribune et s'exprima ainsi : « Tous les citoyens paraissent disposés à fraterniser les uns avec les autres ; on désirerait que la Convention nommât dix de ses membres pour qu'ils allassent s'expliquer avec ces citoyens, afin d'épargner l'effusion du sang. »

*Un autre membre.* « Notre collègue Delmas, qui est chargé de la direction de la force armée, vient de faire prévenir la Convention que cette mesure était utile. »

Une députation fut nommée. Elle arriva sur la place du Carrousel au moment où les canons du peuple allaient tonner contre le château, où d'une part les bataillons de sections accourus au secours des thermidoriens et de l'autre les patriotes se disposaient à en venir aux mains. Le peuple exposa ses griefs aux envoyés de la Convention ; il réitéra ses demandes de la veille et déclara qu'il était prêt à mourir pour obtenir ce qu'il demandait.

Depuis le 31 mai, jamais le peuple ne s'était montré dans une attitude

aussi formidable que ce jour-là. Toute la bourgeoisie armée de Paris n'aurait pu parvenir à repousser les masses insurgées; et ces dernières auraient infailliblement triomphé si le combat s'était engagé. Les thermidoriens, qui le comprenaient très bien, eurent recours à la ruse et à l'hypocrisie, pour éloigner le danger. Ils accablèrent les patriotes de caresses et leur firent les promesses les plus magnifiques.

Six citoyens envoyés par les insurgés pour exposer leurs sentimens, furent introduits à la barre. L'un d'eux parla en ces termes : » Le peuple demande du pain et la Constitution de 93 , l'élargissement des patriotes mis en état d'arrestation. »

Les tribunes publiques qui étaient occupées par les affidés des thermidoriens firent entendre de violens murmures et crièrent : *A bas les Jacobins !* Le président réclama du silence et l'orateur populaire reprit : « Le peuple demande l'élargissement des patriotes mis en arrestation depuis le 9 thermidor (*Plusieurs voix* : Il n'y en a pas. ) Le peuple demande la punition des scélérats ; il demande vengeance de ceux qui l'assassinent en faisant une distinction entre l'assignat et l'argent. Le peuple demande l'exercice des droits que lui assurent la Constitution et la déclaration des Droits de l'homme. Le peuple, ami de la Convention et de l'humanité, est prêt à se retirer dans sa famille ; mais aussi il est résolu à mourir au poste qu'il occupe en ce moment , plutôt que de se désister des réclamations que je vous fais en son nom.

» Je ne crains rien, moi en particulier , je me nomme Saint-Ligier. Au surplus , voilà le vœu du peuple : *Vive la République ! Vive la liberté ! Vive la Convention !* si elle est amie des principes. »

*Le président.* « Citoyens, réunissons-nous tous contre notre ennemi commun, et si nous sommes forcés de faire la guerre, que ce ne soit que pour établir la République. La Convention me charge de lire le décret qu'elle vient de rendre ; elle pèsera dans sa sagesse les autres points de votre pétition sur lesquels elle n'a point statué. Elle vous invite à sa séance. »

*Gossuin.* « Puisque tous les bons citoyens sont réunis pour fraterniser et protéger la Convention , je demande que le président donne aux péti-

tionnaires l'accolade fraternelle, au nom de toute la garde nationale de Paris. » (*Violens murmures.—Quelques applaudissemens.*)

*Charles Lacroix.* « Je voudrais pouvoir vous rendre l'effusion de cœur, les serremens de main, la tendance brûlante qui ont marqué la réunion opérée il n'y a qu'un instant sur la place du Carrousel, ou plutôt du Palais-National. Je suis rentré ici pénétré d'admiration pour la noblesse et la fermeté que les citoyens qui l'occupent ont montrées: vous connaissez leur pétition, il ne vous reste plus maintenant qu'à prononcer.

*Dussault.* « Le mouvement tumultueux d'aujourd'hui ne nous en a point imposé. Nous avons montré que nous saurions mourir à notre poste s'il le fallait. Je crois que puisque des paroles de paix ont été portées, nous pouvons lever la séance. » (*Murmures.*)

La tactique adoptée par les thermidoriens pour conjurer l'orage, eut un plein succès. Les insurgés ajoutèrent crédulement foi à leurs paroles dorées. Ils s'écoulèrent peu à peu et regagnèrent les faubourgs. L'insurrection des 1^er^ et 2 prairial en demeura là. La tranquillité revint, tout rentra dans l'ordre accoutumé. Mais les souffrances du peuple furent, après cet événement, aussi poignantes qu'elles l'avaient été auparavant, et cette Constitution de 1793, objet de ses vœux les plus ardens, fut perdue pour lui sans retour. C'est ainsi qu'il en arrivera toujours, tant que le peuple ne prendra que des demi-mesures, et qu'une fois lancé dans la voie des révolutions, il s'arrêtera avant d'avoir atteint le but.

BIBLIOTHEQUE ROYALE
I

# CHAPITRE VII.

SOMMAIRE. — Désarmement du peuple. — Procès des six députés montagnards. — Lettre admirable de Goujon à sa mère. — Paix avec la Toscane et avec la Prusse. — Pacification de la Vendée. — Expédition de Quiberon. — L'insurrection vendéenne se rallume. — Constitution de l'an III. — Événemens du 13 vendémiaire. — Amnistie politique. — Clôture de la Convention.

Les forces du parti populaire restaient intactes, malgré les derniers échecs qu'il avait essuyés. Le peuple avait des fusils, des canons, des munitions, et d'un moment à l'autre, il pouvait reparaître sur la place publique et livrer de nouvelles et plus terribles batailles à ses ennemis. La domination thermidorienne n'était donc rien moins qu'assurée ; c'était un colosse aux pieds d'argile que le moindre choc pouvait réduire en poussière. Le parti réactionnaire s'appuyait, il est vrai, sur la bourgeoisie ; il disposait de la force armée et de toutes les ressources du gouvernement ; mais les patriotes avaient en main le levier révolutionnaire, et ce levier habilement manié pouvait encore soulever les flots de la multitude contre les oppresseurs de la France.

Les choses en étaient là, lorsqu'un de ces événemens, minimes en apparence, mais immenses par leurs résultats, fit perdre au parti populaire la position avantageuse qu'il occupait vis-à-vis de la faction thermidorienne. L'individu qui avait tué Ferraud avait été arrêté, jugé par une commission militaire et condamné à mort. Il devait être exécuté le 4 prairial. Au moment où on le traînait à l'échafaud, le peuple le délivra et le conduisit dans le faubourg Saint-Antoine.

La faction dominatrice mit à profit cette circonstance pour opérer le désarmement du peuple. Elle fit cerner les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, par toutes les forces dont elle pouvait disposer et qui s'élevaient au moins à vingt mille hommes. Le peuple n'opposa qu'une faible résistance. Les troupes thermidoriennes s'emparèrent de ses armes et de ses canons. Les patriotes influens furent arrêtés comme *meneurs et fauteurs d'émeutes ;* et le parti révolutionnaire fut complètement abattu.

Le désarmement du peuple est un événement grave dans l'histoire de la Révolution ; ce fut le complément du 9 thermidor. Mais bientôt nous verrons les thermidoriens effrayés des progrès de la réaction, rendre au peuple ses armes et implorer son appui pour résister aux envahissemens de la faction royaliste ; nous verrons ce gouvernement de juste-milieu se liguer avec les patriotes pour enrayer le char de la contre-révolution qui l'emportait plus loin qu'il ne voulait aller.

Une chose digne de remarque, c'est qu'à mesure que les thermidoriens s'avançaient dans les voies de la réaction, ils revenaient siéger les uns après les autres sur les bancs de la Montagne, ceux du moins qui avaient été Montagnards avant le 9 thermidor. Ainsi, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, qui avaient contribué à la chute de Robespierre, redevinrent de zélés Montagnards, ennemis de la réaction, un mois après cette grande catastrophe. Plus tard, nous avons vu Lecointre (de Versailles) et Léonard Bourdon suivre cet exemple, et bientôt nous verrons les Fréron et les Tallien agir exactement dans le même sens.

Parmi les députés montagnards qui furent décrétés d'arrestation par la faction dominatrice à la suite des événemens de prairial, six furent traduits devant une commission militaire : c'étaient Bourbotte, Duroi, Duquesnoy, tous trois membres de la commission exécutive qui avait été nommée par les insurgés le 1er prairial ; Soubrany, élu par les insurgés commandant-général de la force armée ; Goujon et Romme qui avaient harangué et complimenté les insurgés et avaient proposé la plupart des mesures révolutionnaires qui furent adoptées dans cette circonstance, mais qui ne purent recevoir leur exécution.

Le procès des six députés montagnards est une des belles pages de

notre histoire. Leur contenance devant un tribunal qui avait ordre de les condamner à mort, est sans exemple dans les fastes des nations. Leurs défenses furent admirables; la Révolution semblait exhaler son dernier soupir par leur bouche. Leur énergie ne se démentit pas un seul instant. Ces stoïques patriotes, en entendant prononcer leur arrêt de mort, crièrent: *Vive la République!* et se frappèrent les uns après les autres du même couteau qu'ils se passèrent tout rouge et tout fumant de leur sang. Trois d'entre eux, Goujon, Romme et Duquesnoy, expirèrent sur-le-champ; les trois autres furent traînés mourans à l'échafaud, et conservèrent jusqu'au dernier instant un calme intrépide.

On remarquait le passage suivant dans la défense de Romme :

« J'ait fait mon devoir : mon corps est à la loi, mon ame reste indépendante et ne peut être flétrie.

» Mon dernier soupir, en quelque lieu, de quelque manière que je le rende, sera :

» Pour la République, une, indivisible, fondée sur la liberté, l'égalité;

» Pour une patrie si cruellement déchirée ;

» Pour le malheureux et l'opprimé;

» Pour mes amis, dont la fidélité et les vertus honoreront ma mémoire ;

» Pour ma vertueuse mère, dont les derniers instans se couvrent d'amertume ;

» Pour mon épouse infortunée, veuve d'un brave défenseur, mort dans la Vendée, en combattant pour la patrie; indigente ayant des droits aux bienfaits de la nation, j'ai cessé de les solliciter ; en l'attachant à ma destinée, je lui aurai donné un nouveau titre et de nouveaux malheurs. »

Voici une lettre que Goujon écrivit à sa mère trois jours avant de mourir :

« J'ai vécu pour la liberté, j'ai toujours fait ce que j'ai cru bon, juste et utile à ma patrie. Ce que j'ai fait et dit a toujours été dicté par l'élan de la probité. Je ne m'en repens donc point ; je ne m'en repentirai point, dût la mort être le prix de mon intégrité. Si je me trouvais encore dans les

mêmes circonstances je ferais et dirais encore les mêmes choses ; car j'ai toujours pensé que, pour agir, il ne faut pas consulter ce qui peut nous être avantageux, mais seulement ce que le devoir nous commande. Ma vie est entre les mains des hommes : elle est le jouet de leurs passions; ma mémoire ne leur appartient pas : elle est à la postérité, elle est le patrimoine des hommes justes de tous les temps, des cœurs sensibles et généreux, des amis ardens et vrais de la patrie, de la liberté, de l'égalité. Ma mémoire demeure environnée de mes mœurs pures et sans tache, de ma pauvreté toujours la même, après tant et de si importantes fonctions que j'ai remplies, sans qu'il soit survenu contre moi une seule dénonciation. L'amitié à laquelle je fus toujours fidèle, et dont je ne fus jamais indigne, une famille à laquelle je donnai l'exemple constant du bien, tant de malheureux que j'ai secourus, défendus, aidés, veillent autour de moi ; ils ne déserteront point ma cause et transmettront mon souvenir à la postérité, environné de l'estime et de la gloire dont je ne fus jamais indigne, et surtout ils fixeront sur moi les regards du malheureux, de l'opprimé, des hommes sensibles, justes, amis de l'égalité. J'aurai leurs larmes : c'est la seule ambition qui ait jamais fait palpiter mon cœur.

» Je ne porte dans mon ame, en approchant du terme, aucun des sentimens haineux qui appartiennent à la violence des passions; et si je fais un vœu ardent et sincère, c'est pour que ceux qui brûlent de m'assassiner ne justifient pas devant la postérité par une longue suite de crimes, qu'ils ne furent si ardens à me frapper, que parce qu'ils m'avaient reconnu pour un homme de bien, ami du peuple, et qu'il ne dépendait pas d'eux de corrompre. Puisse la patrie être heureuse après moi, et ne pas demeurer affaissée sous la tyrannie, dont j'aurai été l'innocente victime! Mais que je crains que ce jour d'injustice ne soit suivi de beaucoup d'autres qui lui ressemblent ! que je crains que le sang innocent n'obtienne une trop longue vengeance ! O patrie ! seras-tu donc baignée dans le sang et dans les larmes ! Cette pensée compose ma plus grande peine. Fasse le ciel qu'elle soit dénuée de fondement ! Que le peuple français conserve la Constitution de l'égalité qu'il a acceptée dans ses assemblées primaires ! J'avais juré de la défendre et de périr pour elle ; je meurs content de n'avoir point trahi

mon serment ; je mourrais plus content si j'étais certain qu'après moi elle ne sera pas détruite et remplacée par une autre constitution, où l'égalité sera méconnue, les droits de l'homme violés, et par laquelle la masse du peuple se verra totalement asservie à une caste plus riche, seule maîtresse du gouvernement et de l'état. Je suis plus heureux que ceux qui restent, plus heureux que ceux qui baisseront sous ce joug infâme leur front humilié. Je mourrai sans avoir manqué à mon devoir, assassiné illégalement, arrêté, accusé et presque condamné, sans avoir été aucunement entendu, jugé sans jurés, sans formes, sans lois. C'est à mes juges de gémir, non pas à moi, à moi fidèle ami de la liberté, qui ne fis aucun acte contraire à la justice.

» Les hommes m'ont instruit par leurs actes à ne point regretter la vie. Les gens puissans sont trop injustes, trop cruellement méchans ! Pour aimer la vie, il faudrait pouvoir la passer loin d'eux, au milieu des forêts, ou dans l'asile inconnu de la médiocrité.

» Ce que je laisse de cher à mon cœur : c'est toute une famille de gens de bien, ma mère, et quelle mère ! une femme, un enfant, tous deux bien chers ; une sœur, un frère, un ami, et ces deux jeunes frères, et ces bonnes sœurs, au milieu desquels je vivais dans la simplicité de la justice. Mère, veille sur tous ! femme, ne m'oublie pas, et ramène mon souvenir dans la mémoire de notre enfant ; enfans, soyez bons et compatissans ! Ami, je n'ai rien à te dire, tu me remplaces ; adieu ! Nous nous retrouverons, nous nous reverrons tous : la vie ne peut finir ainsi, et la justice éternelle a encore quelque chose à accomplir, alors qu'elle me laisse sous le joug de l'ignominie. Le triomphe insolent des méchans ne peut être la honteuse fin d'un si bel ouvrage. La nature, si belle, si bien ordonnée, ne peut manquer en ce seul point. Le bonheur n'est point la vile proie du méchant, du traître, de l'imposteur, de l'assassin. Non, non, mes amis, nous nous reverrons heureux et satisfaits comme nous méritons d'être. Je serais bien aise que vous ne vous quittiez point. Vivez en paix dans l'obscurité ; ne gémissez point sur moi ; il vaut mieux que je meure, que d'avoir trahi la patrie. Tant d'hommes justes sont dans les larmes ! ne vous plaignez point si j'ai partagé leur sort. Pour l'éviter, il aurait fallu que je ne leur eusse

pas ressemblé ; il aurait fallu que j'eusse été injuste : il vaut mieux mourir. Adieu ! GOUJON.

» Femme, j'ai écrit à ton père. »

L'homme qui a écrit cette lettre sublime, face à face avec la mort, est un de ceux que les écrivains aristocrates nous représentent comme des cannibales, des buveurs de sang, et dont ils ont voué la mémoire à l'exécration des races futures. Nous n'ajouterons rien de plus.

Le procès de Bourbotte, Soubrany, Duroi, Duquesnoy, Goujon et Romme, commença le 24 prairial et fut terminé le 29. Le même jour, on conduisit à l'échafaud les trois d'entre eux qui survivaient à leurs blessures. Une relation officielle contient les détails suivans sur leur exécution :

« Des trois qui furent conduits au supplice, Soubrany paraissait être le plus blessé. Sa plaie était au côté droit, et il était tout ensanglanté. Le sang qu'il avait perdu lui avait ôté toutes forces ; il était entièrement étendu dans la charrette.

» La contenance de Duroi était ordinaire.

» Bourbotte fut celui qui montra le plus de fermeté. Il était bien assis, et regardait autour de lui.

» Avant de sortir de la maison où ils avaient été jugés, Duroi disait dans la cour : « Les assassins jouissent de leur ouvrage ! — Que je suis malheureux de m'être manqué !.... Ces mains-là étaient faites pour être liées par le bourreau !.... Jouissez, messieurs les aristocrates... »

» Soubrany disait : *Laissez-moi mourir*.

» Arrivé à la place de la Révolution, on a été obligé de le porter sur l'échafaud.

» Bourbotte, qui est mort le dernier, a encore donné, dans ce moment extrême, une nouvelle preuve du courage qui ne l'a point abandonné durant tout le cours de son procès. Pendant qu'on l'attachait, il parlait au peuple qui était au bord de l'échafaud. A l'instant où il était baissé pour recevoir le coup fatal, on s'aperçut que le couteau n'avait pas été remonté, on le redressa pour relever l'instrument. Il employa ce temps à parler

encore à ceux qui l'entouraient. On assure qu'il a dit qu'il mourait innocent et qu'il désirait que la République prospérât. »

Les noms de ces six martyrs de la liberté étaient presque ignorés avant les événemens de prairial ; jusqu'alors Bourbotte, Soubrany, Duroi, Duquesnoy, Goujon et Romme s'étaient tenus modestement à l'écart, parce que d'autres étaient sur la brèche. Mais lorsque les chances de la guerre eurent fait disparaître les patriotes qui combattaient en première ligne, ils se jetèrent courageusement en avant pour les remplacer, et périrent, comme eux, victimes de leur dévouement à la cause populaire.

Les victoires innombrables de nos armées avaient fait rentrer en eux-mêmes les despotes coalisés qui nous faisaient la guerre depuis quatre ans; profondément découragés par tant de revers, quelques-uns songèrent à faire la paix avec nous. D'ailleurs, la tournure que les choses avaient prises en France depuis la chute de Robespierre, la marche contre-révolutionnaire du nouveau gouvernement, le massacre des patriotes, tout cela avait aplani les difficultés qui s'étaient opposées jusqu'alors à la conclusion de la paix. La Prusse et la Toscane furent les premières puissances qui demandèrent à traiter avec la France. Après plusieurs mois de conférences, la paix fut signée le 21 pluviôse ( 9 février 1795 ) avec la Toscane, et le 16 germinal ( 5 avril de la même année ) avec la Prusse, aux conditions suivantes : la Toscane s'engagea à nous restituer les blés qui se trouvaient dans ses ports au moment de la déclaration de guerre, et sur lesquels elle avait mis l'*embargo*. La Prusse nous abandonna les provinces situées sur la rive gauche du Rhin.

Trois puissances, la Hollande, la Prusse, la Toscane avaient donc fait leur paix avec nous. Il nous restait encore à combattre l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Espagne : cette dernière nation, épuisée par la guerre et désireuse d'un repos dont elle n'était sortie qu'à l'instigation du cabinet de Londres, ne tarda pas à nous demander la paix, comme avaient fait la Toscane et la Prusse. La paix lui fut accordée.

A l'exception des princes de la rive gauche du Rhin, dont les états avaient été conquis par nos armées, tous les autres princes de l'empire d'Allemagne désiraient ardemment la cessation des hostilités. La Prusse se

porta médiatrice entre eux et la France ; des négociations furent entamées et chaque prince signa séparément la paix avec nous. Quant à l'Autriche, qui regrettait amèrement les Pays-Bas, et qui ne voulait remettre l'épée dans le fourreau qu'après être rentrée dans leur possession, elle s'unit plus étroitement que jamais avec l'Angleterre pour continuer la guerre.

Le roi de Sardaigne, à qui nous avions enlevé le comté de Nice et la Savoie, avait les mêmes raisons que l'empereur d'Autriche de ne pas poser les armes ; il espérait recouvrer par la guerre ce que la guerre lui avait fait perdre. La république de Venise et la cour de Rome gardaient vis-à-vis de la France une sorte de neutralité. Le prêtre couronné qui régnait sur les bords du Tibre, et l'oligarchie qui dominait à Venise n'osaient pas se déclarer ouvertement contre la France, dans la crainte de s'attirer sa terrible colère. La cour de Naples, qui se croyait hors des atteintes de nos armes, nous adressait de ridicules provocations, et resserrait chaque jour les liens qui l'attachaient à la coalition.

L'insurrection vendéenne, quelque temps assoupie, se réveilla dès que l'action révolutionnaire eut diminué d'intensité. Le général Turreau, qui avait fait de si terribles ravages en Vendée avec ses *colonnes infernales*, et qui avait presque éteint le flambeau de la guerre civile, fut destitué par les thermidoriens et eut pour successeur Canclaux. C'était pour la seconde fois que ce général était revêtu du commandement de l'armée de l'Ouest ; il en avait été dépouillé une première fois par l'ancien comité de salut public, à cause de son modérantisme. L'armée de l'Ouest ne comptait guère qu'une quarantaine de mille hommes valides dans ses rangs, en y comprenant des renforts qu'elle avait reçus de l'armée de Bretagne. La moitié de ces forces occupaient les villes, l'autre moitié faisait une guerre active aux Vendéens. Ceux-ci, fort heureusement, étaient peu nombreux, et ils avaient pour chefs des hommes qui ne savaient pas faire le sacrifice de leur amour-propre à la cause qu'ils servaient. Charette, Stofflet, Scépeaux, étaient rivaux entre eux ; chacun, à la tête d'une bande vendéenne, ils luttaient séparément contre les républicains, et ne se portaient mutuellement aucun secours.

Généralement, le paysan vendéen était fatigué de cette lutte, si longue

et si sanglante qui avait eu pour lui de si désastreux résultats. Un soulèvement général était désormais impossible en Vendée ; il n'y avait plus qu'un petit nombre d'hommes qui fussent portés par tempérament à affronter les dangers et les fatigues de la guerre ; tout le reste aspirait au repos. Les chefs eux-mêmes désiraient la paix.

En Bretagne, des soulèvemens partiels avaient eu lieu. Une espèce de Vendée s'était organisée dans les départemens du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. Ce n'étaient pas des armées, mais des bandes de *chouans* qui désolaient le pays. Voilà les adversaires que Hoche avait à combattre. Il comprit en homme habile et qui aimait sincèrement sa patrie qu'il y aurait plus de gloire à pacifier la Bretagne qu'à vaincre de pareils ennemis. Les moyens violens, qui sont bons et efficaces contre un ennemi redoutable, deviennent inutiles et gratuitement cruels contre des adversaires sans force et qui ne demandent pas mieux que de cesser les hostilités.

C'était Puisaye, l'un des chefs royalistes les plus capables et les plus actifs qui avait mis la Bretagne sur le pied où elle était. Il n'y avait que l'organisation de bonne ; les élémens étaient mauvais. Les chouans étaient des brigands incapables de toute discipline, excellens détrousseurs de grands chemins, mais sur lesquels il était impossible de compter pour une guerre réglée. Puisaye, obligé de se rendre en Angleterre pour presser l'arrivée des secours en hommes et en munitions que Pitt lui promettait depuis long-temps, avait confié en partant la direction des affaires à un comité central.

Un nommé Cormatin, major-général de l'armée royaliste, le remplaçait dans le commandement suprême. Pendant que Puisaye tournait toutes ses vues vers la guerre et qu'il avait franchi la Manche dans le but d'acquérir les moyens de la poursuivre avec avantage, les autres chefs royalistes, tant ceux de la Bretagne que ceux de la Vendée, négocièrent la paix avec les républicains. Le général Canclaux avait réduit Charette à la dernière extrémité. Un décret d'amnistie en faveur des Vendéens qui poseraient les armes, venait d'être rendu par la Convention nationale et avait produit le plus grand effet. Ce décret, répandu à profusion ainsi

qu'une proclamation qui donnait aux Vendéens l'assurance formelle de vivre heureux et tranquilles sous les lois de la République, portèrent dans tous les cœurs le désir de la paix.

La sœur de Charette eut des entrevues avec les représentans en mission auprès de l'armée de l'Ouest ; il y eut un rapprochement entre les chefs vendéens et les généraux républicains ; on parvint à s'entendre et la paix fut conclue. Stofflet seul refusa de se soumettre et continua les hostilités pendant quelques mois encore.

La République accorda les avantages suivans aux Vendéens soumis : La liberté des cultes, des indemnités pour ceux dont les propriétés avaient été dévastées depuis le commencement de la guerre civile, l'exemption du service militaire pour les jeunes gens qui se trouvaient par leur âge en état de réquisition, etc., etc. Les chefs vendéens de leur côté reconnurent la République et signèrent leur soumission à ses lois. Charette et les représentans du peuple firent une entrée solennelle à Nantes et furent accueillis aux cris de *vive la République !* par la nombreuse population de cette ville patriote. Charette portait la cocarde tricolore à son chapeau. Tout portait à croire que sa soumission était sincère et qu'il abandonnait sans retour la cause de la royauté. Mais Charette avait une arrière-pensée ; il se proposait d'endormir la vigilance des républicains et de préparer un nouveau soulèvement.

Il avait reçu du comte de Lille (depuis Louis XVIII), une lettre qui lui conférait le titre de lieutenant-général et qui l'engageait à reprendre les hostilités et à les continuer avec vigueur. En réponse à cette lettre, Charette avait écrit à Louis qu'il était toujours digne de sa confiance et qu'il n'avait signé la paix avec les républicains que pour recommencer la guerre avec plus de fureur lorsqu'une occasion favorable se présenterait.

Les chefs royalistes de la Bretagne avaient également fait leur soumission et avaient signé la paix aux mêmes conditions et avec la même arrière-pensée que ceux de la Vendée. Hoche et Canclaux qui pénétraient leurs secrètes intentions, se tenaient en garde contre toute surprise et conservaient la même attitude militaire que si la guerre n'eût pas été interrompue. Cette pacification, quelque précaire qu'elle fût, avait cela de

bon du moins, qu'elle accoutumait les chouans et les Vendéens à la paix, et qu'elle les familiarisait avec le régime républicain que jusqu'alors ils avaient eu en horreur faute de le connaître.

Cependant, de l'autre côté de la Manche, Puisaye avait su persuader au ministère anglais qu'il suffisait de débarquer un noyau d'armée sur nos côtes de l'ouest pour déterminer un soulèvement général non seulement en Vendée mais dans le reste de la France. En conséquence, le ministère anglais qui saisissait avec empressement toutes les occasions de nous faire le plus de mal possible, avait ordonné une expédition pour seconder les projets de Puisaye. Parmi cette foule de ci-devant nobles qui avaient émigré, il se trouvait un petit nombre d'hommes énergiques et courageux qui dans leur dévouement chevaleresque à la royauté étaient prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour faire triompher sa cause. Le reste n'était qu'un tas de misérables intrigans qui promenaient dans toutes les cours de l'Europe leur superbe nullité, leur orgueilleuse misère et qui ne vivaient que d'aumônes. Si l'aveuglement des premiers était à déplorer, on était du moins forcé de leur rendre cette justice, que bien qu'ils tournassent contre leur patrie un bras parricide, ils faisaient preuve encore de cet intrépide courage qui est le propre des Français. Quinze cents de ces émigrés s'enrôlèrent sous les drapeaux de Puisaye ; ils eurent pour chef le jeune Sombreuil.

Il y avait en Angleterre plusieurs milliers de prisonniers français que le gouvernement britannique traitait avec la plus grande cruauté. On offrit à ces malheureux de faire partie de l'expédition que l'on préparait contre la France. Ils acceptèrent dans l'espoir de se soustraire par ce moyen aux souffrances qu'ils enduraient, et avec l'intention, une fois débarqués en France, d'abandonner les émigrés et de tourner leurs armes contre eux. Ces prisonniers républicains au nombre de cinq ou six mille, furent donc enrôlés et équipés. On les incorpora dans des régimens d'émigrés, et on forma de ces régimens une division dont le commandement fut confié au comte d'Hervilli.

Cette première expédition mit à la voile sous l'escorte d'une escadre anglaise. Elle devait être bientôt suivie d'une seconde expédition beaucoup

plus forte et commandée par le comte d'Artois en personne ; du moins c'était le bruit que les émigrés répandaient. Puisaye s'était fait précéder en Bretagne par un nommé Tinténiac qui avait ordre d'annoncer aux chouans l'armée expéditionnaire et de les engager à faire tous leurs efforts pour en faciliter le débarquement. Tinténiac crut devoir exagérer les forces de l'expédition pour ranimer le courage et la confiance des chouans; il leur dit que le comte d'Artois allait débarquer à la tête de trente mille hommes ; que huit mille émigrés descendraient à Quiberon et se rendraient maîtres de toute la Basse-Bretagne, tandis que dix mille Anglais s'empareraient de Saint-Malo.

De leur côté, les chefs de l'expédition avaient prodigieusement grossi à leurs soldats le nombre des chouans; à les entendre une armée considérable devait protéger le débarquement et agir de concert avec les émigrés pour écraser l'armée de Hoche et celle de Canclaux. C'est avec ces mensonges que l'on nourrissait des espérances et des illusions qui devaient s'évanouir si cruellement.

L'escadre anglaise rencontra à la hauteur de Belle-Isle, une flotte française qu'elle attaqua et à laquelle elle prit trois vaisseaux. Cette flotte fut obligée de se réfugier dans le port de Lorient où l'escadre anglaise la tint bloquée pendant tout le temps que s'effectua le débarquement. Cette victoire eut donc pour résultat de rendre les Anglais maîtres des côtes du Morbihan. Dès que l'escadre anglaise parut en vue de la terre, Tinténiac lui fit des signaux pour l'avertir que cette partie de la Bretagne était sans défense et que l'expédition pouvait débarquer en toute sûreté. Quinze cents hommes furent mis à terre immédiatement. Ils s'emparèrent du poste de Carnac conjointement avec une poignée de chouans que commandait Georges Cadoudal, et de là ils s'avancèrent jusqu'à Auray, où ils s'arrêtèrent.

La descente du reste de l'armée s'opéra dans la presqu'île de Quiberon, langue de terre qui s'avance à deux lieues dans la mer et qui ne tient au continent que par un isthme fort étroit sur lequel est bâti le fort de Penthièvre dont les émigrés se rendirent maîtres. Cette position était inexpugnable et l'armée expéditionnaire aurait pu s'y maintenir long-temps

contre toutes les forces républicaines, si la désunion ne s'était pas jointe à l'impéritie pour faire manquer l'entreprise. Soixante mille fusils furent débarqués ainsi que les objets nécessaires à l'équipement d'une armée de quarante mille hommes. Les chefs au lieu d'agir avec célérité consumèrent un temps précieux en vaines disputes sur les prérogatives du commandement. Ils n'étaient pas d'accord non plus sur la question de savoir s'ils devaient avancer dans l'intérieur de la Bretagne pour soulever les populations ou s'il valait mieux stationner sur la côte jusqu'à ce que les chouans fussent disciplinés. Puisaye combattit ce dernier avis qui était soutenu par d'Hervilli. D'Hervilli l'emporta. Si l'opinion de Puisaye eût prévalu, si les émigrés s'étaient avancés dans l'intérieur, l'armée républicaine était gravement compromise, et peut-être la conquête de la Bretagne eût-elle été le résultat de ce hardi mouvement. Mais le bon génie de la France voulut que les émigrés restassent campés sur la côte pendant que l'infatigable Hoche préparait activement leur ruine.

Hoche était à Rennes lorsque les émigrés débarquèrent. En moins de trois jours, il rassembla dix à douze mille hommes et marcha sur Auray, qu'il reprit. Les émigrés et les chouans furent successivement chassés de toutes leurs positions, et forcés de se réfugier dans la presqu'île de Quiberon, pour se soustraire aux coups d'un vainqueur impitoyable, qui les harcelait sans relâche. Après ces premiers succès, les républicains construisirent en face du fort Penthièvre un camp retranché qui tenait par terre la presqu'île entièrement bloquée.

Cette langue de terre était surchargée en ce moment non seulement des troupes de l'expédition, mais de six mille chouans qui s'y étaient réfugiés avec leurs femmes et leurs enfans. La plus grande confusion y régnait. Les vivres y étaient rares, et cette multitude affamée demandait du pain à grands cris. Les soldats se laissaient aller au découragement ; les chefs ne savaient quel parti prendre. Les républicains étaient là terribles et implacables, qui chaque jour recevaient de nouveaux renforts, et serraient de plus près l'armée expéditionnaire.

Cependant d'Hervilli, poussé à bout par les murmures de ses troupes qui lui reprochaient son inaction, se décida à livrer bataille aux républi-

cains. Il sortit de la presqu'île le 23 messidor, à la tête de deux régimens d'émigrés, formés par pelotons, et attaqua avec une telle vigueur l'avant-garde de Hoche qu'il la fit reculer. Mais bientôt les républicains revinrent à la charge et le forcèrent de rentrer dans la presqu'île. Quelques jours après, il en sortit avec des forces plus considérables. Un combat terrible s'engagea entre les royalistes et les républicains; de part et d'autre on fit des prodiges de valeur, mais enfin les républicains l'emportèrent. D'Hervilli fut tué au moment où il donnait l'ordre de la retraite; ses troupes se retirèrent dans le plus grand désordre et auraient été complètement exterminées, si elles n'avaient été protégées par l'artillerie de l'escadre anglaise qui arrêta la poursuite des républicains.

D'Hervilli mort, Puisaye prit le commandement en chef de l'expédition. Les prisonniers français qui avaient été enrôlés sous les drapeaux royalistes, désertaient chaque jour par bandes et venaient grossir les rangs de Hoche. Ils firent plus, ils lui livrèrent le fort de Pentièvre. Alors les troupes républicaines pénétrèrent dans la presqu'île, enlevèrent les redoutes et les batteries royalistes et passèrent au fil de l'épée tout ce qui fit résistance.

Puisaye s'enfuit lâchement sur l'escadre anglaise; mais Sombreuil fit intrépidement tête au danger. Les républicains étaient formés sur trois colonnes; deux de leurs colonnes cotoyèrent le rivage à droite et à gauche, et la troisième fondit impétueusement sur les royalistes. Le désordre était effroyable parmi ces derniers. Les femmes, les enfans faisaient entendre de lamentables cris; les paysans bretons qui voyaient le feu pour la première fois, se sauvaient de tous côtés et rencontraient partout la mort. Sombreuil fit des efforts héroïques avec une poignée d'émigrés, pour contenir les républicains et pour protéger le rembarquement qui s'opérait avec confusion. Hoche éloigna à coups de canon les vaisseaux anglais qui étaient le plus près du rivage, et alors tout espoir de salut fut enlevé aux royalistes. Les uns mirent bas les armes, les autres se tuèrent de leurs propres mains. Il en tomba quatre mille au pouvoir des républicains; sur ce nombre, il n'y avait que deux mille soldats; le reste étaient des chouans et des prêtres. Telle fut l'issue de la fameuse expédition de Quiberon.

« Cette journée terrible ( 20 juillet. — 2 thermidor) où le sang français seul avait coulé, dit un historien, fit avorter les projets des royalistes. Toutefois, Charette, puis Stofflet et les chefs des chouans, encouragés par les démonstrations de la marine anglaise, coururent aux armes, et la guerre de partisans, naguère assoupie, se ralluma plus vive que jamais.

» La présence des flottes anglaises ranima l'ardeur des Vendéens et des chouans; mais le gouvernement prit les meilleures mesures pour les réprimer. On nomma Hoche au commandement général des troupes de l'Ouest; on y envoya vingt mille hommes tirés des Pyrénées-Orientales, et plus de cent mille hommes se déployèrent en un vaste cordon, de Granville à la Rochelle (1). »

D'innombrables voix se sont élevées pour reprocher au ministère anglais l'expédition de Quiberon. C'est qu'en effet cette immense boucherie était son ouvrage. Ce ne fut qu'un cri dans toute l'Angleterre pour flétrir l'infâme politique de Pitt qui, pour se débarrasser de plusieurs milliers d'hommes qui lui étaient à charge, les envoya à la mort. A Londres, le peuple se rua plusieurs fois sur ce ministre pour le déchirer ; le roi lui-même fut poursuivi à coups de pierres et n'échappa que fort difficilement à la fureur populaire. Dans le parlement, l'opposition interpella énergiquement Pitt sur cet épouvantable événement. Pitt se contenta de répondre avec un flegme atroce : *Le sang anglais n'a pas coulé.* — Non, lui répliqua éloquemment Shéridan, *non, le sang anglais n'a pas coulé, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores.*

A Paris, la grande question à l'ordre du jour, depuis que le parti populaire avait été vaincu et désarmé en prairial, c'était la Constitution. Tant que le peuple avait été armé, on l'avait leurré de l'espoir que la Constitution de 93 serait mise en vigueur ; mais depuis qu'on lui avait enlevé ses canons et ses piques, on ne prenait plus la peine de feindre à son égard, et l'on jetait les bases d'une constitution nouvelle qui devait être la consécration des intérêts anti-populaires, qui devait exclure le peuple de toute participation au gouvernement.

(1) *Tableau des guerres de la Révolution de* 1792 *à* 1815, par P. F., ancien élève de l'École polytechnique.

Une commission de onze membres était chargée de préparer cette Constitution. Elle se composait de Lanjuinais, Lesage, Boissy-d'Anglas, Durand-Maillane, Creuzé-Latouche, Daunou, Louvet, Berlier, Laréveillère-Lépeaux, Thibaudeau et Baudin (des Ardennes). Les quatre premiers étaient royalistes et les sept derniers appartenaient à ce parti nouvellement formé de la fusion de l'ancien parti girondin et de la queue du parti thermidorien. Ce nouveau parti voulait une république bourgeoise et des institutions aristocratiques qui opposassent une digue aux débordemens de la multitude. Après trois mois de discussions et de travaux, la commission présenta son œuvre à la Convention nationale, qui s'empressa de l'accepter. Voici quelles étaient les dispositions principales de cette Constitution, dite de l'an III.

Le pouvoir exécutif était remis à un directoire composé de cinq membres, qui se renouvelaient tous les ans par cinquième, et qui délibéraient à la simple majorité. Ce directoire avait dans ses attributions la promulgation des lois et leur exécution ; il disposait des forces de terre et de mer, dirigeait les relations extérieures, négociait les traités, mais il était forcé de les soumettre à la ratification du corps législatif ; enfin, il avait des ministres responsables qu'il choisissait lui-même. Du reste, les membres de ce directoire exécutif n'étaient point inviolables et n'avaient aucune des prérogatives qui environnent d'ordinaire la royauté. Ils étaient nommés par le corps législatif.

La fraction monarchique de la commission avait proposé un seul magistrat suprême sous le nom de président. Mais cette proposition fut rejetée par les autres membres, parce qu'ils craignirent qu'un magistrat unique n'usât de l'immense pouvoir qu'il aurait entre les mains pour se faire proclamer roi. Ils avaient cependant devant les yeux l'exemple des États-Unis d'Amérique, où l'autorité suprême réside dans un seul magistrat, responsable et révocable, et où cependant le peuple est heureux.

La Constitution de l'an III instituait deux conseils législatifs : l'un, appelé conseil des *Cinq-Cents*, était composé de cinq cents membres, âgés de trente ans au moins, et avait seul la proposition des lois ; il se renouvelait par tiers d'année en année. L'autre, appelé conseil des *Anciens*, se compo-

sait de deux cent cinquante membres, âgés de quarante ans au moins, qui devaient être ou mariés ou veufs; ce conseil se renouvelait également tous les ans par tiers et avait la sanction des lois.

L'élection fut à deux degrés. Tous les citoyens âgés de vingt-un ans accomplis se réunissaient en assemblées primaires pour nommer ceux qui devaient composer les assemblées électorales; ces dernières nommaient les deux conseils. La réunion des assemblées primaires était fixée au 1^er^ prairial de chaque année, et celle des assemblées électorales au 20 du même mois.

Il fut établi dans chaque département un tribunal civil qui jugeait en première instance les causes du département et en appel les causes des départemens voisins. En outre, il y eut dans chaque département une cour criminelle composée de cinq membres et d'un jury. Des juges furent institués dans chaque canton, sous le nom de juges-de-paix, pour juger les causes de peu d'importance. Enfin la magistrature fut élective.

Nous adresserons quatre reproches principaux à la Constitution de l'an III.

Nous lui reprocherons d'abord d'avoir fait élire le pouvoir exécutif par le pouvoir législatif. Pour que l'ordre et la liberté régnent dans une société, il faut qu'il existe entre les différens pouvoir qui la régissent une ligne de démarcation profonde; il faut que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif marchent indépendans l'un de l'autre. Les membres du Directoire étaient nommés par les conseils. Le conseil des *Cinq-Cents* proposait les candidats, et le conseil des *Anciens* les choisissait; d'après ce mode, les dépositaires de l'autorité exécutive étaient réellement dans la dépendance du pouvoir législatif, puisqu'ils émanaient de lui, puisque c'était le même pouvoir qui faisait les lois et qui choisissait ceux qui étaient chargés de les faire exécuter.

Un second reproche que nous adresserons à la Constitution de l'an III, c'est d'avoir institué deux chambres. N'est-il pas de toute évidence que lorsque le pouvoir législatif réside dans deux chambres, l'une des deux est inutile ou dangereuse: inutile si les deux chambres sont d'accord entre elles, dangereuse si elles diffèrent d'opinions? Dira-t-on qu'il faut une

chambre pour représenter les riches et une autre chambre pour représenter les pauvres ? ou bien encore qu'il en faut une qui représente la jeunesse et une autre l'âge mûr ? Nous répondrons à cela que, bien loin de sanctionner la distinction de la fortune et celle de l'âge parmi les citoyens, le premier devoir du législateur est de les faire disparaître entièrement et de baser le gouvernement de la société sur l'égalité et l'unité.

L'établissement de deux chambres, dont l'une représente l'âge mûr et l'autre la jeunesse, est un abus sans doute : mais cet abus, tout grave qu'il est, serait préférable encore à l'inconvénient d'avoir un corps législatif qui ne représenterait que l'âge mûr et qui réduirait la jeunesse à l'ilotisme. C'est pourtant ce que la Constitution de l'an III avait institué, et ce qui fait l'objet de notre troisième reproche. Les membres du conseil des *Cinq-Cents* devaient avoir trente ans au moins, et ceux du conseil des *Anciens* quarante. Ainsi donc, après avoir établi en principe que vingt-un ans accomplis sont un âge suffisant pour voter dans les assemblées primaires, les auteurs de la Constitution de l'an III, par la plus palpable des contradictions, n'accordaient l'éligibilité qu'aux hommes qui avaient atteint trente et quarante ans, comme s'il fallait moins d'expérience et de discernement pour choisir de bons députés que pour faire de bonnes lois, comme si l'une de ces deux tâches n'était pas aussi difficile que l'autre.

Nous reprochons enfin à la Constitution de l'an III d'avoir établi l'élection à deux degrés. La Constitution de 93 n'avait adopté ce mode d'élection que pour les juges et les administrateurs seulement. Elle faisait élire les membres du corps législatif et ceux du conseil exécutif directement par le peuple. Mais la nouvelle Constitution ne conféra réellement ce droit qu'à un nombre extrêmement restreint d'individus, qu'à un citoyen sur deux ou trois cents ; en sorte que l'immense majorité ne participait qu'indirectement à l'élection des mandataires de la nation. Voilà quel était le vice le plus capital de la Constitution de l'an III. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question avec tous les développemens dont elle est susceptible ; nous dirons seulement que le mode d'élection en vigueur aujourd'hui, et qui confère le droit électoral à deux cent mille individus, serait préférable encore à l'élection à deux degrés, telle que l'avait instituée la Cons-

titution que nous analysons, puisque ce mode d'élection ne conférait l'électorat qu'à trente ou quarante mille individus au plus.

Cette Constitution était l'œuvre des thermidoriens. Elle tenait le milieu entre la Constitution monarchique de 91 et la Constitution démocratique de 93. Bien qu'elle ne fût pas entièrement conforme aux vœux du parti royaliste, ce parti l'accueillit avec des transports de joie, comptant la faire servir à la réalisation de ses projets. Il espérait, en effet, s'emparer des élections à force d'intrigues, remplir les deux conseils de ses créatures, et faire nommer cinq directeurs royalistes qui s'empresseraient de rétablir la monarchie et de rappeler en France les Bourbons exilés.

Ce qui rendait le parti royaliste redoutable, c'est qu'un grand nombre d'émigrés étaient rentrés depuis que les lois terribles portées contre eux ne fonctionnaient plus; c'est qu'une foule de nobles surtout, qui n'étaient point sortis de France, et qui s'étaient tenus cachés pendant la terreur, étaient venus grossir ses rangs. Ce parti était très influent dans les sections parisiennes; c'est là véritablement que se trouvait le siége de sa puissance, et il y avait tout lieu de croire que la députation de Paris serait, à peu de chose près, toute royaliste.

Les thermidoriens ne se dissimulaient pas le danger, et ils commençaient à se repentir de l'extrême rigueur avec laquelle ils avaient traité les patriotes. C'est alors que les plus fougueux d'entre eux reparurent sur les bancs de la Montagne, dont ils étaient absens depuis quinze mois, et qu'ils cessèrent de persécuter le parti populaire. Ils firent même alliance avec lui pour résister aux royalistes, et ouvrirent les portes des prisons à un grand nombre de patriotes détenus. Les royalistes se déchaînèrent contre cette dernière mesure; ils assaillirent la Convention de pétitions pour demander que les patriotes fussent retenus en prison. Mais la Convention, sans vouloir faire droit à leur demande, se contenta de décréter que les patriotes détenus seraient mis en jugement : c'était une manière détournée de les rendre à la liberté, puisqu'aucune charge ne s'élevait contre eux, et que leur procès devait nécessairement se terminer par un acquittement.

Mais il ne suffisait pas de contrebalancer l'influence du parti royaliste,

en rendant quelque vigueur au parti patriote, il fallait encore empêcher que les royalistes n'eussent la majorité dans les conseils. Pour arriver à ce résultat, la Convention décréta, en date du 5 fructidor ( 22 août), que les deux tiers de ses membres seraient réélus à la prochaine législature. Ce décret était parfaitement logique; c'était le seul moyen d'annuler les intrigues royalistes, et de mettre les partisans des Bourbons dans l'impossibilité de détruire la nouvelle Constitution. Sans cette mesure providentielle, il est à croire que l'année ne se serait pas écoulée sans que la royauté l'eût emporté sur la République. Les royalistes éclatèrent en murmures: ce qui n'empêcha pas la Convention de rendre, en date du 13 fructidor, un second décret, confirmatif du premier, qui confia aux assemblées électorales le soin de choisir les deux tiers.

La Convention décida que la Constitution directoriale et les deux décrets du 5 et du 13 fructidor seraient soumis à l'acceptation des assemblées primaires réunies à cet effet le 20 fructidor. Elle décida en outre que les assemblées primaires, après avoir donné leur vote sur la Constitution et les deux décrets, nommeraient de suite les électeurs qui devaient procéder à l'élection des deux conseils.

Les royalistes se mirent à intriguer de toutes les manières pour faire accepter la Constitution et rejeter les décrets. Ils envoyèrent de nombreux agens dans les départemens, pour engager les assemblées primaires à se déclarer en permanence, à retirer à la Convention les pouvoirs qu'elle exerçait depuis trois ans, et à ne se séparer elles-mêmes que lorsque les assemblées électorales auraient choisi librement leurs députés, et qu'un nouveau corps législatif serait installé. Un comité royaliste était organisé à Paris. Le Maître en était le chef et l'ame toute-puissante. Il correspondait avec une multitude d'autres comités établis dans les départemens, avec les chefs des Vendéens et des chouans, avec le futur Louis XVIII qui habitait Vérone, avec le comte d'Artois, enfin, qui était alors en Angleterre. On se ferait difficilement une idée de l'activité que la tourbe royaliste déploya tant à Paris que dans toutes les autres localités, pour faire rejeter les décrets de fructidor et pour obtenir des élections dans le sens monarchique. Fort heureusement tant d'efforts et d'intrigues échouèrent. A Paris, il est

vrai, les décrets du 5 et du 13 fructidor furent rejetés, et la Constitution seule fut acceptée ; mais dans la presque totalité des assemblées primaires des départemens, les décrets furent acceptés en même temps que la Constitution. Les royalistes avaient donc perdu tout espoir ; mais non, il leur restait pour dernier moyen la rébellion : ils y eurent recours comme nous le verrons tout à l'heure.

Ces mêmes assemblées primaires qui, deux ans auparavant, avaient accepté avec enthousiasme la Constitution de 93, acceptaient donc aujourd'hui cette Constitution vicieuse et aristocratique, œuvre d'une faction corrompue et anti-populaire. D'où venait ce changement ? Faut-il l'attribuer à l'inconstance du peuple, à l'instabilité de ses idées ? Non ; mais aux calomnies universellement répandues par les thermidoriens contre les hommes purs de la Montagne. La religion du peuple se laissa surprendre par cet artificieux échafaudage d'impostures, et la contre-révolution triompha.

Lorsque le résultat des votes eut été proclamé, la Constitution et les décrets de fructidor furent déclarés lois de l'état par la Convention nationale, qui décréta en outre que les assemblées électorales nommeraient leurs députés dans le plus bref délai, et que le nouveau corps législatif se rassemblerait le 15 brumaire ( 6 novembre ).

Il ne restait plus aux royalistes que la rébellion, ainsi que nous venons de le dire. Ils commencèrent par former des rassemblemens qui parcoururent les rues de Paris en criant : *à bas les deux tiers !* La force armée voulut les disperser, elle fut accueillie et repoussée à coups de fusil. Rien n'égalait l'insolence et l'audace des royalistes. Ils parlaient hautement d'attaquer la Convention, de la dissoudre et de proclamer la royauté. La Convention fit approcher des troupes de Paris pour les mettre à la raison. Ces troupes campèrent dans la plaine des Sablons. Les royalistes, loin d'être intimidés, se réunirent en grand nombre dans la salle du Théâtre-Français ( l'Odéon ), le 11 vendémiaire, et lorsque des officiers de police vinrent leur intimer l'ordre de se séparer, ils refusèrent d'obéir. Ce ne fut que lorsque le général Menou arriva sur la place de l'Odéon à la tête d'une colonne du camp des Sablons, qu'ils évacuèrent la salle.

Tout faisait supposer que ce premier acte de rébellion serait suivi d'une insurrection véritable. La Convention s'y attendait ; elle était très effrayée. C'est dans cette circonstance que les patriotes firent preuve de la plus admirable générosité. La majorité de la Convention les avait persécutés, désarmés, décimés. Que firent-ils quand elle fut en danger ? Ils vinrent lui offrir le secours de leurs bras contre les royalistes. Voilà comme sont faits les patriotes ! Cette ardeur héroïque qu'ils avaient déployée contre Louis Capet et contre les Girondins, ils la retrouvèrent en 1795 pour secourir ces mêmes thermidoriens qui leur avaient fait subir des traitemens si barbares. Oh ! toute l'admiration de la postérité sera acquise à ces nobles cœurs qui comprenaient si bien l'abnégation et le dévouement !

Des armes furent données à tous les patriotes qui en demandèrent ; on en forma un bataillon qui fut nommé bataillon de 89 ; le commandement en fut confié au vieux général Berruyer. C'est dans la matinée du 12 que cet armement eut lieu. Une très grande fermentation régnait dans les sections et particulièrement dans la section Lepelletier, dont l'exaltation royaliste était extrême. Dès que la nouvelle se fut répandue que l'on avait armé les patriotes, les royalistes en firent le prétexte de la rébellion qu'ils méditaient. La Convention, à les entendre, allait recommencer la terreur et se jeter de nouveau dans les mesures violentes ; il fallait prendre les armes contre les *terroristes* que l'on venait d'armer pour égorger les *honnêtes gens*. La section Lepelletier, foyer des intrigues et des machinations royalistes, se déclara en permanence et se mit en état de rébellion ouverte, fit battre la générale et ordonna aux gardes nationaux de se tenir prêts à marcher pour écraser les *terroristes*. Cet exemple fut suivi par les sections du Contrat-Social, de la Butte-des-Moulins, du Luxembourg, du Théâtre-Français, du Temple, etc. Partout le signal de l'action fut donné.

Ce soulèvement était la conséquence nécessaire de la réaction thermidorienne. Rien ne démontre mieux la nécessité des rigueurs déployées par le grand comité de salut public, que la révolte des royalistes en vendémiaire. Nous le demandons, lorsque ce comité formidable tenait en main les rênes du gouvernement, la contre-révolution eût-elle osé se mettre

ainsi en insurrection contre lui ? Où étaient-ils avant le 9 thermidor, ces aristocrates, ces intrigans, ces factieux, qui aujourd'hui menaçaient la Convention nationale d'une prochaine destruction ? Ils étaient loin de la France ou bien ils se cachaient dans des retraites profondes. Mais à peine le grand comité fut-il abattu, qu'ils recommencèrent une guerre à mort contre la Révolution.

La Convention, justement épouvantée, s'établit en permanence comme elle avait fait dans toutes les grandes circonstances, et ordonna à ses comités de prendre toutes les mesures pour que la tranquillité ne fût point troublée. Les comités firent venir des troupes du camp des Sablons et les envoyèrent contre la section Lepelletier pour l'investir et la désarmer. Le général Menou, qui commandait ces troupes, était non seulement incapable et dénué d'énergie, mais il penchait secrètement pour les révoltés ; tranchons le mot, Menou était un traître. Il hésita long-temps avant d'exécuter l'ordre des comités ; il parlementa avec les révoltés et ne se décida à marcher contre eux que sur les injonctions réitérées de la Convention. Mais ces tergiversations avaient donné le temps aux royalistes d'organiser leur mouvement. La section Lepelletier fut envahie ; les sectionnaires refusèrent d'abord de se séparer ; ils n'y consentirent qu'à la condition que les troupes conventionnelles se retireraient de leur côté. Menou eut la lâcheté de souscrire à une pareille condition. Il se retira avec ses troupes ; les sectionnaires, bien loin de l'imiter, restèrent dans leur salle ; ceux qui en étaient déjà sortis y rentrèrent.

L'audace des royalistes ne connut plus de bornes alors. Ils mirent les comités de gouvernement hors la loi, nommèrent un tribunal pour juger ceux qui feraient résistance aux sections insurgées, et proclamèrent le général Danican chef de l'insurrection. Le nombre des royalistes en état de combattre était de quarante mille environ ; c'était quatre fois plus qu'il n'en fallait pour accabler la Convention, si les sectionnaires avaient été bien commandés et si eux-mêmes avaient été d'autres hommes. Mais les chefs de l'armée royaliste n'avaient ni résolution ni talent, et cette armée se composait en grande partie de boutiquiers très peu exercés au maniement des armes et fort poltrons.

Les sections avaient tout préparé pour l'attaque. Voyons quelles étaient les dispositions de la défense.

La Convention avait destitué Menou et confié le commandement supérieur de ses troupes à Barras, qui avait rempli ces mêmes fonctions le 9 thermidor et le 1er prairial. Barras choisit pour commander sous lui le jeune Bonaparte, qui s'était distingué au siége de Toulon et à l'armée d'Italie, et qui se trouvait sans emploi à Paris. C'est Bonaparte qui fit tous les préparatifs de défense ; il envoya chercher les canons du camp des Sablons et les disposa autour de la Convention de manière à enfiler les rues par lesquelles les sectionnaires pourraient avancer. Il avait huit mille hommes environ sous ses ordres, au nombre desquels se trouvaient dix-huit cents à deux mille patriotes qui étaient les plus résolus et les plus intrépides, et qui faisaient la principale force de la Convention. Il partagea ses troupes en plusieurs corps et assigna à chacun d'eux le poste qu'il devait occuper. Il plaça une réserve sur la place du Carrousel et une autre dans le jardin des Tuileries ; s'empara du Pont-Neuf, du Pont-Royal, et du pont de la Révolution ; fit établir aux Tuileries un dépôt de munitions et une ambulance pour les blessés, prit quelques autres mesures moins importantes et attendit ensuite fort tranquillement l'agression des insurgés comme il en avait reçu l'ordre de la Convention.

Le général Danican envoya dans la matinée du 13 vendémiaire un parlementaire à la Convention pour lui offrir la paix à la condition qu'elle rapporterait les décrets de fructidor et qu'elle désarmerait une seconde fois les patriotes. Ces propositions ne furent point écoutées. La fusillade commença. Plusieurs bataillons de sectionnaires encombraient la rue Saint-Honoré. L'un des bataillons avaient pris position sur les degrés de l'église Saint-Roch, et faisait un feu meurtrier sur les troupes conventionnelles. Il était quatre heures et demie de l'après-midi. Bonaparte accourt au poste du cul-de-sac Dauphin, fait pointer une pièce sur les insurgés, leur envoie une grêle de mitraille et les met en fuite. Il vole ensuite aux postes de la rue de l'Échelle, de la rue de Rohan, de la rue Saint-Nicaise ; partout il tire à mitraille sur les insurgés qui se retirent dans le plus grand désordre. Les sections du faubourg Saint-Germain avaient

débouché par la rue Dauphine et s'avançaient vers le Pont-Royal en suivant le quai Conti et le quai Voltaire. Elles furent reçues par des décharges d'artillerie qui jetèrent la plus horrible confusion dans leurs rangs et qui les dispersèrent.

De tous côtés les troupes conventionnelles étaient victorieuses et les sections écrasées. Le combat avait duré une heure et demie. Les royalistes voulurent construire des barricades dans la rue de Richelieu; mais on les fit renoncer à ce projet en leur envoyant quelques volées de canon. Tous les postes qu'ils occupaient encore après le combat aux environs du Palais-Royal leur furent repris dans la soirée même, et le lendemain, 14, les sections Lepelletier et du Théâtre-Français furent désarmées.

Il nous reste maintenant, pour compléter l'histoire du 13 vendémiaire, à transcrire quelques passages du rapport que Barras présenta à la Convention sur la révolte et la défaite des sections parisiennes. On remarquera que Bonaparte n'est pas nommé une seule fois dans ce rapport et que Barras s'attribue tout l'honneur de la victoire :

. . . . . .

« Le 13 au matin je fis la visite de tous les postes; je rectifiai ce que je trouvai de défectueux dans chacun d'eux. Je haranguai mes compagnons d'armes; je leur prêchai surtout d'être avares du sang des citoyens, d'être fermes à leur poste, et d'obéir à leurs chefs..... Représentans, vous étiez alors défendus par le poste des Feuillans, ceux des rues de la Convention, de l'Échelle, du Carrousel, ceux du Pont-Neuf, du quai de la Galerie, du pont National, et par tous ceux que j'avais établis aux avenues de la place de la Révolution.

» Si les efforts de nos républicains eussent pu un instant succomber sous les coups de nos nombreux ennemis, j'avais ménagé à la Convention nationale une honorable retraite à Saint-Cloud. J'étais maître de toutes les hauteurs. Là vous auriez délibéré avec sécurité; votre énergie s'accroissant au milieu du bruit des armes, vos décrets eussent été la foudre lancée sur la tête des rebelles; la victoire était retardée mais elle était complète; le désespoir se mêlait à l'agonie des tyrans, nous terminions la Révolution.....

» Cependant toute la nuit et toute la journée du 13, jusqu'à quatre heures du soir, la générale avait battu dans plusieurs quartiers de Paris. Le citoyen Valentin, adjudant-général, et suspendu de ses fonctions, vint m'annoncer dans la matinée que la Convention serait attaquée à quatre heures du soir ; il avait entendu ce propos de la bouche indiscrète de quelques jeunes gens. Des commissaires de la section Lepelletier, accompagnés de huit tambours, proclamaient l'ordre impérieux de marcher contre la Convention pour la forcer de reconnaître la souveraineté des sections de Paris, et en cas de refus, de massacrer tous ses membres.....

» La section Lepelletier faisait alors distribuer des cartouches ; celle du Mont-Blanc arrêtait les subsistances ; celle de l'Arsenal s'emparait des chevaux de la République, et provoquait la section Lepelletier à se rendre à Essonne pour se saisir des poudres ; celle de Poissonnière faisait arrêter nos chevaux d'artillerie ; celle du Théâtre-Français excitait, par des circulaires, les communes environnantes à la rébellion ; celle de la Fidélité aurait marché avec du canon contre la Convention sans le dévouement et le courage de l'adjudant-général Devaux, et de l'adjudant de division ; celle de l'Unité et plusieurs autres étaient insurgées et en armes. Les généraux Chaumont et Loison reçurent l'ordre de se rendre aux positions que nous occupions sur la ligne de la rue Honoré. Cependant des colonnes nombreuses se formaient dans les deux parties de Paris divisées par la Seine, et s'avançaient sur la Convention. Je parcourais tous mes postes, recommandant aux soldats et aux chefs de ne point en bouger, et d'attendre avec fermeté l'agression des rebelles..... Je suis informé que des coups de fusil sont tirés sur nos patrouilles et nos védettes. Je me rends sur-le-champ rue de la Convention. Les rebelles étaient postés sur le perron de Saint-Roch, et des colonnes nombreuses couvraient les rues Saint-Honoré, Saint-Roch et de la Loi. Je les fais sommer de se retirer sur-le-champ, ma sommation est accueillie par des huées, des menaces et bientôt après par des coups de feu. »

Barras entre ici dans des détails que nous avons donnés plus haut ; il poursuit ensuite en ces termes : « ..... Je craignais pendant la nuit les

projets homicides des révoltés, qui se proposaient d'assommer nos braves défenseurs, en lançant des croisées des pavés et des eaux bouillantes. J'établis mes avant-postes au Palais-Égalité et au Théâtre de la République. On n'entendit pendant la nuit que quelques coups de feu de part et d'autre. Le 14, à quatre heures du matin, le général Vachot s'établit dans Saint-Roch, après en avoir chassé l'ennemi; la section Lepelletier était alors le quartier-général des rebelles, ils s'y étaient fortement retranchés avec une pièce de canon. Je fis toutes mes dispositions pour les forcer dans leur repaire; mais la lâcheté, compagne de la trahison, avait fui devant la valeur républicaine: je ne trouvai dans ce foyer de la conspiration, que des armes, des munitions de guerre, de bouche, et des attributs de la royauté. Instruit que la femme d'un député avait été mise en arrestation dans la section Brutus, je marchai avec deux colonnes par les boulevards et la place des Victoires, mais ces *messieurs* étaient également en fuite. Je fis alors diriger les forces vers la place de Grève et les ponts qui l'avoisinent; des piquets visitèrent l'île Saint-Louis. J'avançai ensuite avec un détachement de cavalerie au faubourg Antoine; là, je retrouvai cet attachement fort et solide pour la République, et la joie pure qu'inspirait la victoire brillait sur tous les visages. Je terminai cette marche par reconnaître le Panthéon et le Théâtre-Français, où existaient encore quelques vestiges de barricades.

» Instruit que des pièces de canon étaient envoyées aux rebelles par la commune de Saint-Germain, j'ordonnai à un détachement de cavalerie de s'en emparer et de désarmer ceux qui les escortaient; cet ordre fut exécuté. Les jours suivans Paris fut désarmé; cette mesure s'opéra sans résistance. Elle était nécessaire et politique; mais je pense que la Convention nationale, toujours juste, ne différera pas long-temps de réarmer ceux qui l'ont si vaillamment défendue, et sur l'amour desquels elle peut toujours compter. Je recommande aussi avec empressement à sa justice et à sa bienveillance, les militaires et les citoyens qui, par leur courage, ont obtenu la mémorable victoire du 13 et du 14.

» Plusieurs représentans à la tête des colonnes, les patriotes de Paris et des départemens, les citoyens de la section des Quinze-Vingts, les

vétérans, les invalides, les canonniers et nos braves frères d'armes, les militaires et les généraux destitués, ont développé dans ces jours de crise une valeur, une intrépidité que l'histoire aura de la peine à persuader à la postérité. Mais, représentans, nous avons à pleurer quelques hommes qui ont péri dans ces mémorables journées.....

» Le calme est dans Paris ; les bons citoyens, les citoyens qui n'avaient été qu'égarés veillent autour de vous ; mais la rage est dans le cœur des conjurés ; ils rallient dans les ombres de la nuit le fanatisme, la révolte et le meurtre ; ils correspondent toujours avec le comité autrichien établi à Bâle, avec les agens de l'Angleterre dans la Vendée, avec Condé, qui est en ce moment sur les frontières du Jura, et de Wins, qui n'attend que l'instant favorable pour descendre sur les côtes de Provence.

» Voyez sur tous les points de la République les émigrés en place, dix mille d'entre eux dominant dans Marseille, leurs sicaires organisés en compagnies pour égorger les patriotes ; les officiers républicains remplacés par des royalistes ; les commissions exécutives infectées de mauvais citoyens. Toulon promis de nouveau aux Anglais, mais courageusement défendu par les patriotes ; un club établi dans cette ville sous le nom de *comédie bourgeoise*, dont la carte d'entrée porte aux quatre angles une fleur de lys, et sur le revers une croix de Saint-Louis ; des mouvemens au-delà du Rhin, combinés avec ceux de l'intérieur.

» La cocarde tricolore n'est plus, dans plusieurs contrées du Midi, qu'un signe de proscription et de mort. Les braves défenseurs de la patrie, si chers aux amis de la liberté, si honorés par tous les cœurs républicains, sont partout couverts d'opprobres et d'outrages.

» Représentans du peuple, lisez les destinées de l'Europe dans le traité des tyrans, fait à Pavie, et ratifié à Bâle. Cette pièce est authentique ; je l'ai lue ; je la communiquerai s'il est nécessaire :

« La royauté rétablie en France dans la maison des Bourbons, et la
» France de nouveau distribuée en provinces. La banqueroute générale
» déclarée, hormis envers les étrangers et les Français fidèles à la bonne
» cause. La rentrée de tous les émigrés, et leur réintégration dans leurs
» biens, titres, droits, privilèges, etc. ; les mêmes avantages envers tous

» les fidèles restés en France. Le rétablissement des parlemens, mais leurs » prétendus droits anciens abolis ou restreints. La religion catholique » déclarée de nouveau dominante, et son culte rétabli exclusivement dans » tout son lustre; les biens ecclésiastiques réunis aux domaines ; mais il » sera pris sur les revenus ce qui sera annuellement accordé aux évêques » et aux curés : les pensions à accorder aux abbés commanditaires encore » vivans, aux bénéficiers, aux religieux et religieuses, etc., seront prises » sur lesdits revenus. Tous les membres de la Convention qui ont voté » pour la mort de Louis XVI seront condamnés à mort comme régici- » des, et leurs biens confisqués. Tous les prétendus chefs du parti soi- » disant patriotique, connus pour tels dans les trois Assemblées natio- » nales, dans les armées de terre et de mer, dans les autorités constituées, » dans les sociétés ou assemblées populaires, ou ailleurs, condamnés à la » même peine comme traîtres et rebelles, et leurs biens confisqués ; et les » chefs secondaires condamnés aux fers ou à la déportation, et leurs biens » aussi confisqués. Pardon général accordé aux restes dudit parti, à con- » dition de payer une amende proportionnée à leurs facultés, et eux et » leurs enfans déclarés incapables de remplir aucune charge ou emploi » dans l'état. Les puissances en guerre contre la France rentreront immé- » diatement en possession des conquêtes que les Français rebelles ont » faites sur elles : le roi très chrétien cédera pour dédommagement des » frais et sacrifices que ces puissances ont faits pour son rétablissement :

» 1° A l'empereur, la Flandre française, le Hainault français, la partie » française d'entre Sambre-et-Meuse, la Lorraine et les trois évêchés ;

» 2° Au roi de Sardaigne, le Bugey, la Bresse, le pays de Gex et » Briançon ;

» 3° . . . . . .

» 4° A l'Angleterre, la Bretagne ou la Martinique et Saint-Domingue ; » *item*, Pondichéry et les autres établissemens français dans les Indes- » Orientales ;

» 5° . . . . . .

» 6° L'empereur sera dédommagé de sa partie de la Gueldre par la pos-

» session de Maëstricht; l'Alsace aura pour souverain un prince de l'em-
» pire, qui n'est pas encore désigné;

» 7° Quant à la Hollande, le rétablissement du stathoudérat garanti par
» toutes les puissances coalisées, une nouvelle alliance avec l'Angleterre
» et ses alliés, et l'île de Walcheren cédée à perpétuité aux Anglais. »

» O comble de la scélératesse et de la barbarie! reprend Barras, après avoir donné lecture de cette pièce à la Convention. Les patriotes belges, les patriotes hollandais livrés aux poignards et aux échafauds de l'empereur et du prince d'Orange! Jamais autant de projets destructeurs ne furent plus perfidement combinés et plus ouvertement tramés; et cependant par un prodige inoui, vous triomphez du nombre et de la scélératesse de vos ennemis!

» Oui, représentans, vous avez vaincu! au centre de la conjuration vous venez de remporter sur la coalition des rois une victoire décisive sans doute; mais il faut que l'élan et l'énergie de vos ames répondent au mouvement et au feu des armes; vous en perdrez tous les fruits, si vous n'arrachez à leurs émissaires tous les moyens d'assassiner la liberté jusque dans son sanctuaire. Union sincère et forte entre tous les républicains; mais haine profonde et éternelle à tous les royalistes: une barrière insurmontable entre eux et nous! qu'ils aillent porter autour des trônes leurs richesses corruptrices, leurs bassesses, leurs poignards, et leur fureur de servir des maitres et de mutiler des esclaves.

» Les royalistes ont tout osé pour consommer le crime de la tyrannie: osez tout pour le triomphe de la République; elle est perdue si vous ne vous montrez inflexibles envers tous les traîtres! Que peuvent des paroles de clémence contre des ennemis qui ne respirent que les haines et les vengeances?

» Vous les croyez anéantis. Prêtez l'oreille à leurs cris sinistres et à leurs discours féroces: tout ce qu'ils n'ont pu corrompre est proscrit; tout ce qui s'est opposé à la ruine de la République sera immolé. Encore quelques jours, disent-ils, et nous achèverons le massacre de ces orgueilleux fondateurs! encore quelques jours, et il ne restera pas un seul défenseur de la liberté sur la terre; nous n'y trouverons plus un seul accusateur.....

» Parcourez leurs correspondances ; ils annoncent, dans leur affreuse joie, aux tyrans avec lesquels ils conspirent, qu'ils touchent au moment de se baigner dans le sang du peuple français et de ses plus fidèles représentans ; tous vos amis, les braves citoyens, les héros qui ont défendu la représentation nationale, qui ont sauvé la République dans l'immortelle journée du 13 au 14, sont déjà poursuivis dans leur pensée comme des brigands et des assassins..... Que dis-je ! ce blasphème impie est échappé de la bouche de leurs bourreaux ; il a retenti jusque dans cette enceinte !

» Représentans du peuple, mon devoir est de tout vous dire, de tout braver pour sauver mon pays. Celui qui dans ces momens de danger ne se passionne pas pour les moyens de le sauver vous trahit ; il conspire.

» J'entend dire que les rebelles sont désarmés ; mais leurs partisans, leurs complices, leurs effrontés protecteurs sont encore puissans ; vous les voyez plus occupés à consoler les ombres sacrilèges des conspirateurs qu'à sonder les plaies de la patrie, qu'à soulager avec vous la douleur publique: ces hypocrites vous séduisent par l'apparence de quelques vertus qui leur sont habituelles ; mais ils vous combattent en secret par la ruse, le mensonge et la perfidie ; ils s'isolent de vous pour mesurer les coups qu'ils se préparent à vous porter.

» Le point d'appui du royalisme est frappé, mais il n'est pas abattu ; son horrible ouvrage subsiste tout entier ; la famine, la banqueroute, l'assassinat des patriotes restent organisés. Les conjurés vont s'asseoir parmi les magistrats, parmi les mandataires du peuple ; et lorsque la royauté seule devrait être en deuil, par quelle fatalité le crêpe du malheur et de la mort enveloppe-t-il toujours le sort de la République?

» Représentans du peuple, la punition du crime n'épouvante que la faiblesse ; vous êtes comptables au peuple de sa grandeur : si vous n'atteignez tous les traîtres par la rigueur de la justice, si vous ne punissez les attentats qui ont fait couler des flots de sang et de larmes, vous vous chargez d'une responsabilité terrible.

» Songez qu'après la scélératesse ce qui menace le plus la patrie c'est la pusillanimité des gens de bien ; leur mollesse assure l'impunité, encourage le crime, et laisse opprimer le peuple.

» C'est surtout par amour pour la justice et pour l'humanité que j'évoque du fond de vos cœurs les sentimens forts et énergiques d'une fermeté inébranlable. Une justice prompte et inflexible eût déjà rompu tous les complots; votre indulgence les a fait renouer : plus vous attendrez, plus vous verrez s'accroître les obstacles et les dangers. Que les leçons de l'expérience vous apprennent à être sages ! Le temps est précieux; si vous persistez à vous montrer indulgens aujourd'hui, vous serez cruels demain. Soyez sévères, pour que personne ne soit atroce; soyez fermes, afin de n'être jamais exagérés; maintenez-vous à la hauteur de la justice, si vous ne voulez pas être obligés dans quelques jours de forcer toutes les mesures. Ceux qui cherchent à couvrir le crime de leurs manteaux, qu'ont-ils fait au moment du danger contre vos ennemis? Que vous proposent-ils aujourd'hui pour sauver la République, trahie et menacée sur tous les points? Éclairons la conduite de tous les traîtres, de tous ceux qui ont protégé le royalisme; portons la lumière dans tous les replis des complots: les tempêtes ne sortent jamais que du sein des nuages et des ténèbres. Je vous le déclare, représentans du peuple, si vous laissez les rênes de la Révolution dans des mains criminelles ou suspectes, personne ne peut être certain de son avenir; l'ordre social est troublé pour long-temps jusque dans ses sources les plus profondes; un siècle de discordes civiles et de calamités publiques désolera notre malheureuse patrie.

» Soyez donc aujourd'hui ce que vous avez été dans toutes les circonstances menaçantes! conservez ce courage vertueux qui vous a fait accomplir de si hautes destinées; soyez grands et magnanimes comme le peuple que vous représentez; faites pour le triomphe de la République, ce qu'on a tenté pour le retour de la monarchie; pardonnez à l'erreur, mais montrez-vous inébranlables envers les traîtres! La clémence, dans ce cas, serait funeste au peuple; ne laissons pas à d'aussi vils ennemis un triomphe qui serait à la fois la honte et la perte de l'humanité.

» Il n'appartient pas au chef de la force armée de vous proposer aucune mesure; mon devoir est de faire exécuter celles que vous commandent les intérêts et les dangers de la République. »

Malgré tout ce que cette dernière partie du rapport de Barras avait de

menaçant pour la faction royaliste, la Convention traita avec une extrême douceur les vaincus de vendémiaire. Elle destitua l'état-major de la garde nationale, et ordonna la dissolution des compagnies de grenadiers et de chasseurs, qui se composaient presque entièrement de cette jeunesse dorée que nous avons vue si ardente à assommer les patriotes. Elle ordonna en outre que trois commissions militaires fussent créées pour juger les chefs royalistes qui avaient pris une part active à l'insurrection de vendémiaire. Voilà à quoi se bornèrent les mesures de la Convention. Ces trois commissions furent instituées pour la forme; car les hommes compromis dans les derniers événemens ne furent pas même arrêtés. On les voyait dans les rues se promener la tête haute et raconter insolemment leurs exploits dans la journée du 13. Le Maître et un autre chef nomme Lafond, furent les seuls que l'on incarcéra. Les commissions militaires ne prononcèrent des condamnations que contre les contumaces; ces derniers comparurent de leur propre mouvement dans la suite devant le tribunal criminel de Paris et furent acquittés.

La faction thermidorienne avait ses raisons pour en agir avec autant de modération à l'égard des royalistes. Si les révoltés de vendémiaire avaient été ses seuls ennemis, nul doute qu'elle aurait sévi contre eux sans pitié; mais elle se rappelait que c'était avec le concours des royalistes qu'elle avait vaincu le parti populaire dans les journées de prairial; le parti populaire était rentré dans la possession de ses armes, il pouvait redevenir puissant et redoutable, et elle entrevoyait la possibilité d'avoir encore une fois recours aux royalistes pour le dompter de nouveau. Voilà le secret de cette longanimité des thermidoriens.

Les royalistes ne se méprirent point sur les motifs qui les faisaient épargner par ceux-là mêmes dont ils avaient conspiré la ruine. Leur audace s'en accrut, et ils redoublèrent leurs menées et leurs intrigues. Ce fut surtout dans les assemblées électorales qu'ils s'agitèrent. Leurs efforts furent couronnés de succès : le nouveau tiers se trouva composé, en grande partie, de députés dévoués à la royauté.

On agita dans la Convention la question de savoir si les élections du nouveau tiers ne seraient pas annulées. La Montagne soutenait cet avis

avec une grande énergie ; mais la majorité le repoussa, et le nouveau tiers fut maintenu, à la grande satisfaction des royalistes. La Convention se constitua en *assemblée électorale nationale*, pour compléter les deux tiers ; elle les composa dans le sens de la majorité, et forma ensuite les deux conseils, dont l'ouverture fut fixée au 5 brumaire ( 27 octobre ).

Dans sa séance du lendemain, 4 brumaire, qui fut la dernière, la Convention rendit le décret suivant, que nous reproduisons en entier, à cause de son importance :

« Article 1^er^. A dater du jour de la publication de la paix générale, la peine de mort sera abolie dans toute la République française.

» 2. La place de la Révolution portera désormais le nom de place de la *Concorde*. La rue qui conduit du boulevart à cette place portera le nom de rue de la *Révolution*.

» 3. La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accusation ou d'arrestation, tout mandat d'arrêt mis ou non à exécution, toutes procédures, poursuites et jugemens portant sur des faits purement relatifs à la Révolution. Tous détenus, à l'occasion de ces mêmes événemens, seront immédiatement élargis, s'ils n'existe point contre eux des charges relatives à la conspiration du 13 vendémiaire dernier.

» 4. Les délits commis pendant la Révolution, et prévus par le code pénal, seront punis de la peine qui s'y trouve prononcée contre chacun d'eux.

» 5. Dans toute accusation mixte, où il s'agirait à la fois de faits relatifs à la Révolution et de délits prévus par le code pénal, l'instruction et le jugement ne porteront que sur ces délits seuls.

» 6. Tous ceux qui sont ou seront accusés de dilapidations de la fortune publique, concussions, taxes et levées de deniers, avec retenue de tout ou partie au profit de ceux qui les auront imposées, ou de tout autre fait semblable survenu pendant le cours et à l'occasion de la Révolution, pourront être poursuivis, soit au nom de la nation, soit par les citoyens qui prouveront qu'ils ont été lésés ; mais les poursuites se feront seulement par action civile et à fin de restitution, sans aucune autre peine.

» 7. Le Directoire exécutif pourra différer la publication de la pré-

sente loi dans les départemens insurgés, à la charge de rendre compte au corps législatif, tant du nombre des départemens où la publication sera suspendue, que du moment où elle y sera faite, aussitôt que les circonstances le permettront.

» 8. Sont formellement exceptés de l'amnistie :

» 1° Ceux qui ont été condamnés par contumace pour les faits de la conspiration de vendémiaire ;

» 2° Ceux à l'égard desquels il y a une instruction commencée ou des preuves acquises relativement à la même conspiration, ou contre lesquels il en sera acquis par la suite ;

» 3° Les prêtres déportés ou sujets à la déportation ;

» 4° Les fabricateurs de faux assignats ou de fausse monnaie ;

» 5° Les émigrés rentrés ou non sur le territoire de la République.

» 9. Il n'est dérogé par la présente loi à aucune des dispositions de celle du 3 de ce mois. »

La faction dominatrice excepta de l'amnistie du 4 brumaire la révolte des sections, afin de pouvoir frapper le chef suprême de cette révolte, Le Maître, qu'elle voulait immoler seul à sa vengeance. Il fut condamné à mort et exécuté peu de temps après.

Sitôt que la Convention eut adopté le décret d'amnistie, le président déclara sa session terminée et leva la séance. Cette assemblée avait siégé trois ans, un mois et six jours, depuis le 20 septembre 1792 jusqu'au 26 octobre 1795. Jetons un rapide coup-d'œil sur l'époque conventionnelle.

La monarchie constitutionnelle avait péri le 10 août ; le peuple debout sur les débris fumans de la royauté contemplait avec satisfaction l'ouvrage de ses puissantes mains, et respirait avec délices l'air pur et enivrant de la liberté. La coalition approchait la menace à la bouche, le fer et la flamme à la main. A l'intérieur, les partisans de la monarchie, les aristocrates, conspiraient dans l'ombre pour relever le trône, pour replonger le peuple dans les fers. C'est dans ces circonstances que la Convention nationale fut élue.

Dès ses premières séances, deux grands partis rivaux se dessinèrent

dans son sein ; le parti girondin et le parti montagnard. Le premier se composait, en grande partie, d'intrigans qui n'avaient fait une guerre si active aux Feuillans que dans le but de leur arracher le pouvoir et de dominer à leur place. Peu leur importait que la forme du gouvernement fût monarchique ou républicaine, pourvu que les rènes du pouvoir fussent dans leurs mains. Ils travaillèrent infatigablement à miner le trône de Louis XVI, parce que l'entourage de ce monarque gênait leur ambition ; et quelques mois après ils mirent tout en œuvre pour le sauver, lorsqu'ils se virent débordés par le parti montagnard. Les Montagnards, au contraire, avaient renversé la royauté sans arrière-pensée et pour émanciper politiquement le peuple. Ce qu'ils voulaient c'était la République, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous, le règine de l'égalité.

Les Girondins et les Montagnards se livrèrent de terribles combats. Un des plus célèbres fut celui auquel donna lieu le procès de Louis XVI. Les Girondins voulaient soustraire ce roi criminel et parjure au châtiment qu'il avait mérité. Les Montagnards voulaient, au contraire, en le faisant périr sur l'échafaud, donner un grand exemple au monde, et venger la nation française de quatorze cents ans d'oppression. Les Montagnards l'emportèrent, et la tête de Louis Capet tomba aux applaudissemens du peuple et aux cris mille fois répétés de *vive la République !*

A dater de ce jour, l'astre des Girondins pâlit, leur influence alla en diminuant jusqu'à l'immortelle insurrection qui les précipita du pouvoir et les fit monter à l'échafaud. Le 31 mai fut pour les Girondins ce que le 10 août avait été pour la monarchie.

Les Montagnards, libres désormais d'accomplir les grandes choses qu'ils méditaient, donnèrent à leurs concitoyens l'admirable Constitution de 93. Mais la gravité des circonstances ne permettant pas que la dictature du comité de salut public cessât aussi promptement, cette Constitution fut suspendue jusqu'à des temps meilleurs qui, hélas ! ne vinrent pas. Les Montagnards s'occupèrent ensuite de repousser l'invasion étrangère ; ils y parvinrent au moyen de la levée en masse et des réquisitions. Il fallait punir les fonctionnaires prévaricateurs qui livraient aux despotes coalisés les secrets de l'état, qui dilapidaient les deniers publics, qui servaient

secrètement la contre-révolution ; il fallait sévir contre les accapareurs qui avaient fait naître une affreuse disette ; enfin il fallait écraser cette foule nombreuse et toujours renaissante de conspirateurs et de traîtres qui chaque jour enfantaient des complots nouveaux..... L'échafaud fut dressé.

Esquissons à grands traits les principales physionomies de la Montagne. Cette tête hideuse, à la voix tonnante, à l'expression terrible, au regard foudroyant, c'est Danton, Sardanapale en carmagnole et en bonnet rouge, que la nature avait créé de boue et de génie, et qui était tour à tour sublime et crapuleux. Celui qui siége à ses côtés, c'est son ami et son émule, c'est Camille Desmoulins, spirituel comme Voltaire, ardent comme Achille; mais voluptueux et corrompu comme un Grec du Bas-Empire. Cet autre Montagnard, dont les traits sont si réguliers et si beaux, c'est le mâle et incorruptible Saint-Just, l'effroi des méchans, l'ange protecteur des opprimés, l'un des plus héroïques soutiens de la cause populaire. Enfin celui dont vous remarquez le front calme et magnanime, le regard affable et doux, et dont chaque geste, chaque parole décèlent l'esprit supérieur, l'homme vertueux, le démocrate exalté, c'est le grand Robespierre, qui plane d'un vol d'aigle sur la Montagne, comme la Montagne elle-même plane sur le reste de la Convention.

# CHAPITRE VIII.

**SOMMAIRE. — Campagne de 1795. — Opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Trahison de Pichegru. — Retraite de Jourdan. — Les lignes de Mayence sont forcées par les impériaux. — Opérations de l'armée d'Italie. — Bataille de Loano. — Les hostilités recommencent dans la Bretagne et dans la Vendée. — Installation du nouveau corps législatif. — Nomination du Directoire. — Embarras financier. — Emprunt forcé. — Mandats territoriaux. — Situation de la France au commencement de l'an IV. — Système du Directoire. — État des esprits dans les deux conseils. — Préparatifs militaires pour la prochaine campagne. — Pacification de la Vendée et de la Bretagne. — Conspiration de Babeuf. — Fondation de la société du Panthéon. — Deux opinions dans cette société. — Le gouvernement la fait fermer. — Formation d'un directoire secret de salut public. — Plan d'insurrection. — La conspiration est découverte. — Arrestation des conjurés. — Leur procès devant la haute cour de Vendôme.**

Après une campagne aussi rude qui celle que nous avait livré la Hollande, il avait fallu accorder à l'armée du Nord un repos dont elle avait le plus grand besoin. Moreau avait pris le commandement de cette armée et Pichegru celui de l'armée du Rhin. L'armée de Sambre-et-Meuse qui occupait une position intermédiaire entre les deux premières, fut la seule des trois qui pendant la campagne de 1795 (an III et an IV) se livra à des opérations de quelque importance.

Voici le plan que l'on avait adopté : Les deux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse devaient simultanément franchir le Rhin, la première à Manheim, la seconde à Dusseldorf, et pénétrer en Allemagne. Le succès de cette double invasion dépendait entièrement de l'ensemble avec lequel elle s'opérerait. Il fallait que les deux armées manœuvrassent de concert et se prêtassent mutuellement appui ; l'inaction de l'une devait jeter l'autre

dans les plus cruels embarras, et l'exposer même à une complète destruction.

Lorsque Jourdan eut passé le Rhin avec l'armée de Sambre-et-Meuse, il s'avança jusqu'à une rivière appelée la Lahn, et s'arrêta pour laisser le temps à l'armée du Rhin de commencer ses opérations. La position de Jourdan sur les bords de la Lahn était fort critique ; il manquait de vivres et ne pouvait avancer qu'autant que son collègue entrerait lui-même en Allemagne, et attirerait à lui une partie des forces autrichiennes. Or, c'est ce qui n'arriva point. Pichegru, au lieu de porter secours à l'armée de Sambre-et-Meuse, en tombant avec toutes ses troupes sur les impériaux, resta immobile sur la rive gauche du Rhin, et se contenta de faire passer sur la rive droite un corps qui était trop faible pour opérer une diversion utile. La conduite de Pichegru laisse deviner sans peine qu'il trahissait la France.

En effet, ce général entretenait alors d'actives négociations avec le prince de Condé et le général autrichien Wurmser, pour se vendre le plus avantageusement possible. Il promettait de faire proclamer par ses troupes le frère puîné de Louis XVI roi de France et de Navarre, comme si les braves soldats qui étaient sous ses ordres eussent été assez lâches pour commettre une pareille action. Les conditions de Pichegru étaient très onéreuses ; elles furent long-temps débattues. Condé et Wurmser n'osaient pas prendre sur eux de lui accorder tout ce qu'il demandait. De son côté, Pichegru ne voulait pas accéder à ce qu'on exigeait de lui ; on voulait qu'après avoir proclamé Louis XVIII roi de France et de Navarre, et avoir arboré le pavillon blanc, il marchât avec son armée sur Paris. Pichegru, qui présumait déjà beaucoup trop du dévouement de ses troupes à sa personne, en se figurant qu'elles consentiraient, pour lui plaire, à abjurer leurs sentimens républicains et à devenir les satellites d'un roi, Pichegru ne s'aveuglait pas néanmoins au point de croire que l'armée du Rhin pourrait se résoudre à tourner ses armes contre la France. Les choses en étaient à ce point, lorsque le gouvernement ayant conçu quelques soupçons sur les desseins secrets de Pichegru, dont l'inaction d'ailleurs lui paraissait suspecte, rappela ce général.

Cependant l'armée de Samhre-et-Meuse ne pouvait plus tenir en Allemagne sans s'exposer aux plus grands désastres; après avoir vainement attendu la coopération de l'armée du Rhin, elle se décida à battre en retraite. C'était le seul parti qu'elle eût à prendre. Fort heureusement elle avait affaire à des ennemis peu entreprenans qui la laissèrent tranquillement repasser le Rhin.

Mayence était assiégée depuis un an. Le siége avait été converti en blocus; trente mille Français cernaient cette place importante et formaient alentour une ligne demi-circulaire de quatre lieues d'étendue dont les deux extrémités aboutissaient au Rhin. Mayence, étroitement bloquée de ce côté, recevait par la rive droite du Rhin tous les secours en hommes et en munitions qui lui étaient nécessaires. Chaque jour ravitaillée, cette place reprenait chaque jour de nouvelles forces; aux troupes fatiguées succédaient sans cesse des troupes fraîches, ce qui rendait le blocus interminable.

L'armée de Sambre-et-Meuse s'était retirée sur le Bas-Rhin ; l'armée du Rhin était campée bien au dessus de Mayence, en sorte que tout l'espace qui séparait ces deux armées ne renfermait que les trente mille hommes du blocus. Les généraux français ne firent pas réflexion que la position de ces trente mille braves était fort périlleuse; car les impériaux n'avaient qu'à déboucher par Mayence sur la rive gauche pour les culbuter et pour prendre une position très forte entre l'armée du Rhin et celle de Sambre-et-Meuse. C'est ce qu'ils firent précisément. L'armée autrichienne, après avoir laissé un corps d'observation sur le Bas-Rhin pour dérober à Jourdan le mouvement qu'elle voulait faire, s'achemina vers Mayence. Le 7 brumaire (29 octobre), elle attaqua sur plusieurs points à la fois les lignes du blocus et tourna son principal effort contre l'endroit le plus faible de notre ligne. Une colonne autrichienne, soutenue par une flottille de chaloupes canonnières, fila le long des bords du Rhin et tourna nos positions. La terreur s'empara des troupes françaises qui occupaient l'extrémité des retranchemens ; elles prirent la fuite ; mais la division Saint-Cyr et les autres divisions du blocus firent bonne contenance en abandonnant la ligne et se replièrent dans le plus grand ordre, la première, sur l'armée du

Rhin, les autres sur l'armée de Sambre-et-Meuse. Les impériaux ne les inquiétèrent point dans leur retraite. Par suite du déblocus de Mayence, la gauche de l'armée du Rhin et la droite de l'armée de Sambre-et-Meuse se trouvèrent tournées et compromises. Le moindre mouvement que les Autrichiens auraient fait en avant aurait mis ces deux armées dans la nécessité de rétrograder ; mais le méthodique général qu'ils avaient à leur tête, Clairfayt, ne faisait pas la guerre avec tant d'audace ; et la preuve que sa manœuvre si vantée n'avait qu'un but mesquin, celui de débloquer Mayence, c'est qu'une fois ce but atteint, il s'arrêta étonné du succès qu'il avait obtenu.

Une victoire éclatante en Italie vint compenser le revers que nous avions essuyé sur le Rhin. L'armée d'Italie, trop faible jusqu'alors pour entreprendre quelque chose d'important, fut renforcée vers la fin de la campagne par les troupes des Pyrénées-Orientales que la paix avec l'Espagne rendait disponibles. Nos communications avec Gênes avaient été interrompues ; il s'agissait de les rouvrir avant que les hostilités ne fussent suspendues par les rigueurs de l'hiver ; il s'agissait surtout de terminer la campagne par une action décisive qui nous rendît maîtres de la grande chaîne des Alpes, et qui forçât le roi de Piémont à nous demander la paix.

Schérer, illustré par sa belle conduite à l'armée de Sambre-et-Meuse et en Espagne, reçut le commandement de l'armée d'Italie à la place du vieux Kellermann ; on lui prescrivit de pousser vigoureusement les coalisés et de remporter sur eux une victoire importante.

Les Austro-Sardes avaient leur centre sur les cimes de l'Apennin, leur droite sur le versant septentrional de cette chaîne de montagnes, et leur gauche occupait l'espace compris entre l'Apennin et la mer. L'armée d'Italie occupait une position plus centrale et par conséquent plus avantageuse. Campée entre les montagnes et la mer, elle menaçait à la fois toutes les positions ennemies ; mais elle se garda bien de les attaquer toutes en même temps ; car alors elle eût été obligée de disséminer ses forces, et elle eût perdu l'avantage que lui procurait sa concentration.

Elle suivit un plan beaucoup plus simple et plus habile, qui consistait à

rompre le centre des coalisés et ensuite à faire un à-droite pour envelopper leur gauche et l'acculer à la mer.

Schérer ordonna à Masséna d'attaquer avec impétuosité le centre ennemi à Rocca-Barbenne sur l'Apennin, de poursuivre les coalisés de cimes en cimes et de séparer ainsi leur gauche du corps de bataille ; Augereau fut chargé d'attaquer cette gauche et de la pousser dans le bassin de Loano ; Schérer lui recommanda d'exécuter ce mouvement avec lenteur afin que Masséna eût le temps d'opérer le sien. Enfin le général Serrurier reçut l'ordre de contenir la droite des coalisés et d'occuper son attention par de fausses attaques. Cette droite, composée de Piémontais, était commandée par Colli, et occupait le camp retranché de Ceva.

Le 2 frimaire ( 23 novembre ), l'armée française se mit en mouvement. Les Austro-Sardes ne s'attendaient pas à une attaque ; ils nous savaient beaucoup plus faibles qu'eux numériquement et leurs derniers succès leur avaient inspiré une sécurité profonde. Pendant que Masséna culbutait les Autrichiens et les chassait de positions en positions, Augereau tiraillait avec eux dans le bassin de Loano, et Serrurier empêchait Colli de porter secours aux troupes que Masséna avaient enfoncées et qui fuyaient devant lui dans le plus grand désordre. Après une suite de combats qui furent autant de victoires, Masséna arriva à la fin de la journée sur les hauteurs de Molegno. Ces hauteurs qui forment un demi-cercle autour du bassin de Loano, en ferment les issues au nord et à l'est, en sorte qu'une partie de l'armée autrichienne se trouva prise entre notre droite commandée par Augereau et notre centre par Masséna. Le 3 frimaire, de grand matin, nous recommençâmes la bataille, ou plutôt nous achevâmes ce que nous avions si heureusement commencé la veille. Augereau poussa les Autrichiens avec une si grande furie, qu'il ne leur resta plus qu'à battre promptement en retraite pour éviter une entière destruction. Cette retraite se changea en une véritable déroute. Le temps était affreux ; des tourbillons de vent et de neige aveuglaient les vainqueurs et les fuyards. Serrurier ne se borna plus ce jour-là à tenir Colli en échec, il l'attaqua avec vigueur, l'isola entièrement du gros de l'armée autrichienne et le rejeta dans les plaines du Piémont. Masséna chassait devant lui comme un troupeau

épouvanté le centre ennemi qui fuyait dans la direction de Dégo et d'Alexandrie, tandis que la gauche des coalisés suivait la route de la Corniche avec les plus grandes difficultés. Las de poursuivre un ennemi qui se dérobait à nos coups par une fuite précipitée, nous nous arrêtâmes. Telle fut la fameuse bataille de Loano. Les Austro-Sardes laissèrent trois à quatre mille morts sur le champ de bataille ; nous leur fîmes cinq mille prisonniers ; quarante pièces de canon et des magasins immenses tombèrent en notre pouvoir ; enfin nos communications avec Gênes furent rétablies.

Pendant que l'armée d'Italie terminait la campagne de 1795 par un succès aussi éclatant, voyons ce qu'il se passait en Bretagne et en Vendée. La pacification était rompue, Charette avait repris les armes. Une seconde expédition semblable à celle qui avait débarqué à Quiberon parut sur les côtes de l'Ouest. Elle était commandée par le comte d'Artois en personne, et se composait de plusieurs milliers d'Anglais et d'un nombre assez considérable d'émigrés. Puisaye de retour en Bretagne avait recommencé immédiatement les hostilités. La République avait trois armées dans les provinces insurgées, celle de Brest, celle de Cherbourg et celle dite de l'Ouest. Cette dernière, commandée par Hoche était celle qui avait le plus à faire. Elle appliqua particulièrement ses soins à réduire Charette. Ce chef vendéen s'était rapproché des côtes pour communiquer avec l'expédition et en faciliter le débarquement. Hoche l'attaqua et le refoula dans le Marais ; ensuite il prit position sur la côte pour observer l'escadre anglaise et pour s'opposer à la descente des émigrés.

Après une station de plus de deux mois en vue de la terre de France sans oser y aborder, l'escadre anglaise, sur les vives instances du comte d'Artois, fit voile pour la Grande-Bretagne, laissant les Vendéens dans la consternation et le désespoir.

Charette qui n'avait repris les armes que pour favoriser, par une heureuse diversion, le débarquement du comte d'Artois et des émigrés, comprit, quand l'escadre anglaise se fut éloignée des côtes de France, que c'en était fait de lui et qu'il ne lui restait plus qu'à vendre chèrement sa vie. Hoche n'ayant plus à craindre une descente, tourna contre lui toutes ses forces. Pour empêcher Charette de se réunir à Stofflet, qui avait également

repris les armes, le général républicain plaça une suite de postes retranchés sur la Sèvre-Nantaise ; Charette tenta à plusieurs reprises de percer cette ligne de postes retranchés et de se jeter dans le pays de Stofflet, mais inutilement ; il fut sans cesse ramené dans le Marais par son infatigable adversaire qui le harcelait nuit et jour, et le poursuivait de retraites en retraites sans lui laisser un instant de repos. Les circonstances étaient très favorables pour travailler au grand œuvre de la pacification ; Hoche appliqua toutes ses facultés à cette belle tâche.

Le jour fixé pour l'installation du nouveau corps législatif était le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795). Conformément au décret du 5 fructidor, les deux tiers de la Convention devaient siéger dans la nouvelle législature. A ces deux tiers se joignit le tiers qui avait été élu par les assemblées électorales. Tous les députés réunis dressèrent une liste sur laquelle furent inscrits les noms de ceux qui avaient quarante ans révolus ; on en tira au sort deux cent cinquante qui composèrent le conseil des *Anciens*. Cette opération fut longue, elle se prolongea toute la nuit du 5 au 6, et ce ne fut que dans l'après-midi du 6 que l'on en connut le résultat. Les membres du conseil des *Cinq-Cents* se rendirent dans la salle du *Manége* où avait siégé l'Assemblée constituante et qui devint le lieu de leurs séances ; les membres du conseil des *Anciens* restèrent dans la salle des Tuileries que la Convention avait occupée.

Ensuite les deux conseils procédèrent à la formation de leurs bureaux. Le conseil des *Anciens* nomma pour son président Larévellière-Lépeaux, et pour ses secrétaires Baudin (des Ardennes), Lanjuinais, Bréard et Lacroix. Le conseil des *Cinq-Cents* porta Daunou à la présidence, et nomma pour secrétaires Rewbell, Thibaudeau, Chénier, Cambacérès. La composition des deux bureaux était toute thermidorienne, c'est-à-dire qu'elle était également hostile à l'opinion royaliste et à l'opinion radicale. Mais c'est surtout dans la composition du Directoire que l'esprit de juste-milieu, qui depuis un an présidait à tous les actes de la Convention, fit plus particulièrement sentir son influence. L'ignoble héros du 9 thermidor et du 1^er^ prairial, Barras fut élu directeur ; c'était l'odieuse personnification du système thermidorien. A Barras on adjoignit Larévellière-Lépeaux, ancien

Girondin, à l'esprit terne et insignifiant, véritable type de modérantisme et de nullité tout à la fois; Rewbell, thermidorien fougueux qui s'était associé à toutes les rigueurs exercées par la réaction contre le parti populaire; Letourneur, une de ces pâles physionomies qui apparaissent sur la scène politique pour faire ombre aux physionomies principales; enfin Sièyes, ce nébuleux rêveur de constitutions, dont le cœur était sec et froid comme une équation algébrique.

Voilà quels furent les cinq directeurs élus par les conseils. On procéda de la manière suivante à leur nomination : le conseil des *Cinq-Cents* forma une liste de cinquante candidats qui fut présentée au conseil des *Anciens*; ce dernier choisit les cinq hommes que nous venons de nommer. Le conseil des *Cinq-Cents* avait trouvé un moyen ingénieux mais peu loyal, de forcer le conseil des *Anciens* à élire Barras, Sièyes, Larèveillère-Lèpeaux, Rebwell et Letourneur; ce fut de placer leurs noms en tête de la liste et de les faire suivre de quarante-cinq noms inconnus. Le conseil des *Anciens*, mécontent de cette manière de forcer son choix, n'en élut pas moins les cinq candidats qui se trouvaient en tête de la liste, parce qu'il sympathisait d'opinion et de sentiment avec la majorité du conseil des *Cinq-Cents*. Sièyes n'accepta pas les fonctions de directeur; Carnot fut élu à sa place. Carnot était un homme spécial, doué d'un très grand génie militaire, et très propre à diriger du fond de son cabinet les opérations de dix armées à la fois; mais c'était un homme sans portée politique, et qui, avec des intentions pures, de la probité et des vertus, ne comprit jamais Robespierre et Saint-Just et les combattit même souvent.

Le Directoire exécutif entra en fonctions le 13 brumaire et s'installa au palais du Luxembourg. Il est bon de dire que le jour même de leur arrivée au Luxembourg, les directeurs tinrent séance dans un cabinet autour d'une mauvaise table qui n'avait que trois pieds et qui leur avait été prêtée par le concierge; que le même concierge leur prêta la feuille de papier sur laquelle ils écrivirent leur message aux deux conseils pour annoncer qu'ils étaient constitués. Si l'on met en parallèle cette détresse des directeurs à leur entrée au pouvoir et l'opulence de quelques-uns d'entre eux peu de mois après, on se fera une juste idée de la probité avec laquelle ils gérèrent les finances de la République.

La première chose dont s'occupèrent les directeurs fut de composer un ministère. Gaudin fut nommé aux finances, Charles Delacroix aux relations extérieures, le général Aubert Dubayet à la guerre, Benezech à l'intérieur, Truguet à la marine et Merlin ( de Douai ) à la justice. Les directeurs se partagèrent ainsi les travaux : Barras se chargea de la police, Rewbell prit sous sa direction la justice, les finances et les relations extérieures ; Larévellière eut dans ses attributions l'éducation, les arts, les sciences, les manufactures ; Letourneur eut la marine et les colonies ; enfin Carnot se chargea des opérations militaires. En outre, il fallait que l'un des cinq directeurs se chargeât de la représentation du Directoire ; ce fut Barras, le voluptueux, le magnifique Barras qui accepta cette tâche, et bientôt l'on vit ce magistrat de la République prendre les allures d'un satrape et se créer une espèce de cour au Luxembourg, avec valets, flatteurs, prostitués de l'un et de l'autre sexe et tout le cortége obligé de la royauté.

Lorsque le gouvernement se fut organisé dans ses sommités, il travailla à s'organiser dans ses degrés inférieurs et à mettre un peu d'ordre dans l'administration. Il inonda les départemens de circulaires pour stimuler le zèle de ses agens ; il remplaça ceux dont il était mécontent et fit tous ses efforts pour régulariser l'action gouvernementale en substituant partout le définitif au provisoire. Il n'est pas besoin de dire que cette réorganisation se fit à l'avantage de la réaction et de la classe moyenne et qu'elle eut uniquement pour objet de river les fers du peuple. Tuer la Révolution et instituer un ordre légal au profit d'une caste privilégiée, tel est le but que se proposèrent les réorganisateurs de l'an III et de l'an IV.

Une chose préoccupait au plus haut degré le nouveau gouvernement, c'était l'extrême pénurie des finances. La dépréciation des assignats n'avait fait que suivre une progression ascendante depuis le 9 thermidor. Lorsque Robespierre tomba, les assignats en circulation s'élevaient à huit milliards ; quinze mois après, à l'avénement du Directoire, cette somme était presque quadruplée, elle montait au chiffre effrayant de vingt-neuf milliards. Une si énorme différence était due à l'agiotage. Depuis qu'un gouverne-

ment énergique et inflexible n'appesantissait plus sa main de fer sur les agioteurs, ces vautours affamés d'or ne mettaient plus de bornes à leur dévorante cupidité. L'agiotage dans les mains des royalistes était un moyen puissant de contre-révolution ; ils s'en servaient dans le double but de réaliser d'immenses bénéfices et de déprécier les assignats ; or, comme nous l'avons déjà dit, la dépréciation des assignats rendait indispensables de nouvelles émissions de ce papier-monnaie. C'était un cercle vicieux dans lequel tournait la fortune publique.

Pressé par le besoin d'argent, le Directoire vendit ou engagea les effets les plus précieux du Garde-Meuble. Mais cette mesure ne put faire face qu'aux dépenses les plus urgentes. Les biens nationaux qui restaient à vendre ne trouvaient que peu ou point d'acquéreurs, encore ne les achetait-on qu'en assignats. La valeur nominale de ce papier-monnaie était dans une si grande disproportion avec sa valeur réelle, que les acquéreurs ne payaient les biens nationaux que le vingtième ou le trentième de ce qu'ils valaient et quelquefois même bien moins encore.

Le Directoire ne pouvait, aux termes de la Constitution de l'an III, faire aucune dépense sans qu'elle eût été précédée d'une demande de fonds aux deux conseils. Lorsque les deux conseils avaient accordé les fonds demandés, la trésorerie les comptait au gouvernement. Le Directoire qui n'avait pas trouvé un sou en numéraire à la trésorerie lorsqu'il avait pris les rênes du pouvoir, et qui était obligé de faire imprimer chaque nuit les assignats nécessaires au service du jour suivant, lesquels assignats étaient encore tout humides quand on les livrait à la circulation, le Directoire demanda aux conseils trois milliards en assignats. Les trois milliards furent accordés ; mais il s'agissait de les échanger contre du numéraire, ce qui n'était pas facile ; la trésorerie, que la Constitution avait rendue indépendante du Directoire, se chargea de ce soin. Les trois milliards produisirent à peine ving-cinq millions écus.

Cette ressource était insuffisante, il fallut avoir recours à un autre moyen. Le Directoire prépara un plan de finances qui fut adopté par le conseil des *Cinq-Cents* mais que le conseil des *Anciens* rejeta. Les royalistes se réjouissaient des embarras financiers du Directoire ; ils battaient des

mains à chaque nouvelle difficulté qui embarrassait sa marche. Quant aux patriotes, ils voyaient avec un profond chagrin que le nouveau gouvernement, au lieu de travailler à rendre aux assignats, sinon leur valeur primitive, ce qui était impossible, au moins une valeur qui se rapprochât davantage de leur valeur nominale, travaillait chaque jour, au contraire, à les déprécier de plus en plus, et pensait même à les abolir tout-à-fait.

Le Directoire, envisageant les horreurs de sa position, et voyant que tous les services publics étaient à la veille de rester en souffrance ; que la détresse des finances allait précipiter la France dans un abîme de malheurs, se décida à prendre une de ces déterminations que les hommes à courte vue désapprouvent, mais auxquelles les esprits éclairés et qui jugent de haut applaudissent, car elles sauvent les empires. Le Directoire proposa aux Conseils un emprunt forcé de six cents millions sur les classes les plus riches. Cet emprunt ne devait s'effectuer qu'en valeur réelle, c'est-à-dire en numéraire ou en assignats au cours ; car autrement il n'aurait produit que cinq millions écus environ. Six cents millions en assignats au cours représentaient une valeur nominale de soixante milliards en assignats, la valeur nominale des assignats étant à leur valeur réelle dans la même proportion à peu près de cent à un. Les Conseils décrétèrent l'emprunt forcé ; mais cette mesure extrême qui aurait dû être exécutée énergiquement pour obtenir uu plein succès, le fut avec timidité, tant le Directoire craignait de froisser la haute bourgeoisie ; en sorte qu'elle ne remplit qu'imparfaitement son but.

Force fut alors au Directoire d'avoir recours à un autre expédient. Il imagina les mandats territoriaux qui représentaient une valeur fixe de biens. Deux milliards quatre cents millions de ces mandats furent créés pour tenir lieu de monnaie et pour retirer les assignats de la circulation à raison de trente pour un. Lorsque le Directoire créa les mandats territoriaux, quarante-cinq milliards cinq cents millions d'assignats avaient été émis. La quantité en circulation était de trente-six milliards et on devait bientôt la réduire à vingt-quatre ; il fallait donc huit cents millions de mandats pour liquider les assignats au trentième de leur valeur nomi-

nale. Il devait rester seize cents millions de mandats. On décida qu'une partie de cette somme serait affectée aux services publics, et que le reste serait enfermé dans la caisse à trois clefs. Enfin, le 30 pluviose an IV (19 février 1796) la planche des assignats fut brisée.

Les mandats territoriaux ne procurèrent qu'un soulagement momentané. Ils avaient été créés pour remplacer les assignats, mais le public s'accoutuma bientôt à les considérer comme des assignats sous un autre nom, et ils tombèrent dans le discrédit. L'avantage réel que ce nouveau papier-monnaie procura au Directoire fut de lui faire vendre une grande quantité de biens nationaux. Du reste, il contribua à hâter la crise financière qui fut la ruine totale des assignats et le retour au numéraire.

Jamais gouvernement n'avait surgi dans des circonstances plus défavorables et plus critiques que le Directoire ; la plupart des besoins, des nécessités qui s'étaient fait sentir sous le gouvernement révolutionnaire existaient encore, moins la possibilité d'y satisfaire. Deux partis extrêmes tenaient le Directoire en échec, et ce qui rendait sa position encore plus difficile c'est qu'il n'était pas assez fort pour vivre de sa propre vie, et qu'il était obligé d'avoir recours tantôt à l'un tantôt à l'autre de ces deux partis pour se maintenir. La victoire de vendémiaire, sans abattre les royalistes, avait fait regagner aux patriotes tout le terrain qu'ils avaient perdu par leur défaite de prairial. On peut facilement se faire une idée des perplexités d'un gouvernement qui était obligé de se tenir continuellement en garde contre deux partis menaçans dont un seul suffisait pour l'écraser ; de quelle considération pouvait-il jouir, lorsque les conditions de son existence reposaient sur le concours de ses plus mortels ennemis ?

Sous la domination du grand comité de salut public, les spéculateurs, les propriétaires étaient forcés de livrer leurs denrées à la nation et aux armées moyennant une rétribution raisonnable ; ils n'étaient pas sous la dépendance des consommateurs, mais les consommateurs n'étaient pas non plus sous la leur, ainsi l'avait voulu le terrible pouvoir qui avait reçu du peuple la mission de sauver la France. Mais depuis le 9 thermidor, il n'en était plus ainsi ; les consommateurs étaient à la merci des propriétaires et des spéculateurs qui ne leur livraient les denrées qu'à des prix

exorbitans et qui leur faisaient la loi avec une dureté impitoyable. Le malaise public était extrême. La plupart des grandes villes manquaient de subsistances; Paris surtout était en proie aux plus cruelles souffrances. La rareté et la cherté des denrées étaient telles que les fonctionnaires et les employés du gouvernement donnaient leur démission parce que leurs appointemens ne suffisaient pas pour les faire vivre. Les soldats, privés de tout, désertaient et revenaient dans leurs foyers où ils trouvaient une misère non moins grande ; l'effectif des armées était réduit d'un tiers par la désertion. Les munitions de guerre aussi bien que celles de bouche étaient épuisées, et nos troupes étaient sur le point, manquant de poudre, de ne pouvoir plus combattre l'ennemi qu'à la baïonnette. Pour comble de malheur, les lignes de Mayence étaient forcées et Clairfayt, comme nous l'avons vu précédemment, avait pris position sur la rive gauche du Rhin. Après mûre réflexion, les impériaux s'étaient déterminés à tirer profit de leur fameuse manœuvre en remontant le fleuve et en attaquant l'armée de Pichegru. Celle-ci avait été repoussée jusque sous les murs de Landau, malgré la diversion tentée par Jourdan sur les derrières de l'armée autrichienne pour tirer d'embarras l'armée du Rhin. La pacification rompue dans les provinces de l'Ouest, un débarquement d'émigrés et d'Anglais imminent en Vendée, point d'argent dans le trésor public, voilà dans quelle situation était la France lorsque le Directoire prit en main les rênes du gouvernement.

A ce tableau désespérant il faut joindre une statistique de l'opinion. Le paroxisme révolutionnaire avait fait place chez beaucoup d'hommes à une sorte de marasme et de découragement, comme il arrive presque toujours après les grandes crises politiques et sociales. Ceux qui s'étaient montrés les plus ardens en 1793 étaient blasés et désillusionnés. Cependant, au milieu de ce désenchantement, de ce découragement général, un petit nombre d'hommes fortement trempés, sincèrement dévoués à la cause démocratique, restaient debout. Malgré toutes les défaites qu'ils avaient essuyées, ils conservaient encore une ardeur héroïque et ne désespéraient pas de relever un jour le saint drapeau de la liberté et de l'égalité.

Quant aux aristocrates bourgeois, ils avaient repris toute leur insolence,

forcés pendant deux ans de déposer leur morgue et leur fierté, ils se dédommageaient de cette contrainte en accablant le peuple de leur mépris.

Le Directoire, malgré les embarras de sa position, n'en travaillait pas moins à la réorganisation de la France dans le sens des idées et des intérêts du parti qui l'avait porté au pouvoir. Les prétentions des royalistes et des patriotes lui indiquaient en quelque sorte la marche qu'il avait à suivre ; il lui suffisait de tenir une égale balance entre ces deux partis extrêmes pour satisfaire aux exigences du parti mitoyen dont il était l'expression et le représentant. Il ne fallait pas avoir une bien grande profondeur d'esprit pour entrevoir et adopter ce système, c'était le seul qui convînt à un gouvernement de juste-milieu comme le Directoire.

Un de ses premiers soins fut de négocier l'échange de la fille de Louis XVI contre les commissaires conventionnels que l'infâme Dumouriez avait livrés aux Autrichiens. Louis XVI avait laissé deux enfans, un garçon et une fille ; le premier que les royalistes appelaient Louis XVII, était mort depuis peu d'une maladie scrofuleuse ; la seconde, qui épousa dans la suite le duc d'Angoulême, fut échangée contre les cinq représentans du peuple Quinette, Camus, Bancal, Drouet et Lamarque, le ministre Beurnonville et Menouard, son aide-de-camp, Maret et Sémonville. Tous ces infortunés gémissaient depuis plusieurs années dans d'affreux cachots où ils étaient en butte à toutes les tortures morales et physiques. Leurs bourreaux avaient épuisé sur eux tout ce que peut inventer la barbarie la plus raffinée.

Mettons en parallèle les traitemens qu'on leur fit subir avec la manière dont furent traités Louis XVI et les siens. Rien de ce qui pouvait adoucir la captivité de l'ex-roi de France ne lui fut refusé. Après qu'il eut expié ses crimes sur l'échafaud, sa femme continua d'être entourée des mêmes égards, non pas à cause de son rang, il était effacé, mais parce qu'elle était femme et prisonnière. Lorsque la justice révolutionnaire eut réuni Marie-Antoinette à son complice Louis XVI, ses deux enfans furent traités dans la prison du Temple comme des enfans de bourgeois le seraient dans leur famille. Sans doute ils ne furent point entourés, comme ils l'étaient aux Tuileries, des hommages empressés d'une cour adulatrice ;

mais ils reçurent tous les soins qu'exigeaient leur âge et leur position. Le jeune Capet étant tombé malade, plusieurs médecins furent chargés de le soigner. Malgré tous les efforts de l'art il succomba. Les quatre médecins Dumangin, Pelletan, Lassus et Jean Roi, qui l'avaient traité, firent l'autopsie de son corps et en dressèrent un procès-verbal duquel il résulte que cet enfant était atteint depuis long-temps d'un vice scrofuleux qui était la cause de sa mort. Ainsi tombe d'elle-même cette absurde et infâme calomnie que le gouvernement révolutionnaire fit empoisonner le jeune Capet, comme si un faible enfant avait pu inspirer des craintes à ce gouvernement formidable qui glaçait d'épouvante tous les rois de l'Europe. Ainsi tombe également cette ridicule supposition que le fils de Louis XVI n'est pas mort.

Ce n'est point avec cette douceur et cette humanité que furent traités les députés livrés par Dumouriez. On les changea plusieurs fois de prison. Voici comment l'un d'eux raconte ce qui leur arriva à Olmutz en Moravie, où ils avaient été transférés après avoir séjourné long-temps dans les prisons de Wurtzbourg, d'Aschaffenbourg et d'Ehrenbresthein : « Chacun de nous fut conduit dans une prison séparée, dont toute l'horreur nous parut fort au-dessus de ce qu'on nous avait dit autrefois de la Bastille. Nous y aperçûmes un petit grabat avec un peu de paille, une lampe attachée au mur, la porte garnie de plusieurs verrous et cadenas, et la fenêtre close et grillée de la manière qui suit : premièrement un treillis de fer en dedans; après le treillis un vitrage; à la suite des vitres de grosses barres de fer, et une autre fenêtre en dehors. On avait enduit les vitres d'un vernis épais qui, sans intercepter la lumière, empêchait qu'on ne pût apercevoir à travers aucun objet extérieur. » Beurnonville demanda que sa fenêtre fut ouverte, il était malade et avait le plus grand besoin d'air; on se refusa à sa demande en lui objectant qu'il recevait de l'air par une plaque de fer percée de cent quatre-vingt-quatorze trous. Il demanda un rideau pour se préserver de l'humidité; on lui répondit que les douleurs que lui ferait éprouver l'humidité lui rappèleraient ses crimes. Ayant un jour demandé un chirurgien, son geolier en chef, le général Dorco, lui fit cette réponse : « Il ne s'agit pas d'adoucir votre sort; pourvu que vous

existiez de manière à ne mourir que le lendemain du jour où vous arriverez sur le territoire français, cela suffit. Telle est la réponse que je reçois de son excellence M. le maréchal de la Bréanta, gouverneur de la province, et tel est l'ordre de sa majesté l'empereur. »

Le Directoire sentait qu'il ne pourrait imposer la paix aux coalisés qu'à force de victoires; il fallait donc qu'il fît les plus grands efforts pour mettre les armées françaises en état de vaincre.

L'échec essuyé sur le Rhin pouvait aisément se réparer ; mais ce qui était plus difficile c'était de recompléter l'effectif des armées, que la désertion et les combats avaient considérablement diminué. Le gouvernement fit exécuter avec une extrême rigueur les lois relatives aux jeunes réquisitionnaires. Tous les genres d'exceptions furent annulés, hormis les cas d'infirmité, et tous les jeunes gens appartenant à la réquisition durent rejoindre le plus promptement les armées sous peine d'encourir des châtimens très sévères. Le gouvernement prit une mesure qui fit murmurer l'aristocratie bourgeoise, mais qui était juste en soi ; les armées manquaient de chevaux ; des escadrons entiers étaient démontés, le service de l'artillerie pouvait à peine se faire ; il fallait parer à ce grave inconvénient. Les caisses du trésor étaient vides et par conséquent il était impossible de faire des achats de chevaux. Le paiement des impôts s'exécutait avec beaucoup de peine à cause de la rareté du numéraire. Le Directoire proposa aux deux Conseils de mettre en réquisition tous les chevaux de luxe, et de prendre en paiement le trentième cheval de labour et de roulage. Cette proposition fut adoptée sur-le-champ. Si le Directoire n'avait signalé son administration que par des mesures de ce genre, qui atteignent les classes riches, sans froisser, sans fouler les classes pauvres, l'impartiale histoire n'aurait que des louanges à lui donner.

Mais voici une autre mesure qui mérite un blâme sévère, car elle frappait les classes nécessiteuses. Le gouvernement depuis long-temps se chargeait de l'approvisionnement de Paris, et tous les habitans de cette grande ville indistinctement étaient à la ration comme nous l'avons dit. La cherté des grains, la rareté du numéraire avaient rendu cette mesure indispensable. Le Directoire, sans attendre que le numéraire fût devenu moins rare

et que les vivres eussent baissé de prix, supprima tout-à-coup les rations et déclara que les habitans de Paris dorénavant se nourriraient eux-mêmes. Il est vrai que les indigens, les rentiers, les fonctionnaires publics, furent exceptés de cette mesure; mais l'immense majorité ne s'en trouvait pas moins dans un cruel embarras, car les marchands, dominés qu'ils étaient par la passion du lucre qui étouffait chez eux tout sentiment humain, se mirent à spéculer sur la faim du peuple et lui vendirent le pain et les autres denrées au taux le plus élevé. Sans doute le gouvernement ne pouvait pas se charger de nourrir indéfiniment les huit cent mille habitans de Paris; il fallait bien que cet état de choses eût un terme, mais il ne fallait supprimer les rations que graduellement pour que la privation fût moins sensible. Ainsi on aurait pu réduire d'abord la ration d'un quart, puis de la moitié; ou bien l'on aurait pu établir des catégories et supprimer la ration pour tous les individus qui auraient joui d'un certain revenu, ensuite pour ceux qui auraient eu un revenu moindre, ainsi de suite. De cette manière, la transition eût été moins subite et moins funeste; l'estomac du peuple n'aurait pas jeûné.

Nous avons vu quelle était la situation des esprits et quelles étaient les différentes nuances de l'opinion. Ces nuances se reproduisaient au sein du corps législatif. Dans les deux Conseils il y avait des hommes qui appartenaient au parti populaire, d'autres au parti royaliste; il y en avait et c'était la grande majorité, qui étaient dévoués au gouvernement directorial et qui le soutenaient de tout leur pouvoir. Ces divergences d'opinion devaient nécessairement enfanter des luttes parlementaires, des discussions ardentes et passionnées. La vérification des pouvoirs donna lieu à un débat très vif. D'après la loi d'amnistie rendue par la Convention le 4 brumaire, les individus qui dans les assemblées électorales s'étaient révoltés contre les décrets de fructidor devaient être exclus de toutes fonctions publiques. Plusieurs députés nouvellement élus se trouvaient précisément dans ce cas-là. La majorité du conseil des Cinq-Cents, composée de conventionnels, voulait les exclure; la minorité royaliste demandait non seulement qu'ils fussent maintenus dans le corps législatif, mais que la loi d'amnistie fût abolie. Un effroyable tumulte accueillit cette proposition. Enfin les députés

qui étaient frappés par la loi du 4 brumaire furent exclus, et cette loi reçut du conseil des Cinq-Cents une sanction nouvelle.

La minorité royaliste des Conseils devenait chaque jour plus hardie, plus exigeante, ce qui, par un effet inévitable, rendait la majorité plus révolutionnaire qu'elle ne l'aurait été si elle n'avait eu à combattre aucune opposition. C'est ainsi que les partis deviennent irréconciliables. La majorité adopta un grand nombre de mesures hostiles aux royalistes. Ainsi, elle renouvella toutes les lois qui avaient été portées contre les prêtres non assermentés, et décréta qu'ils seraient traités comme émigrés rentrés. Elle institua une fête pour célébrer l'anniversaire du 21 janvier, et décida que ce jour-là, chaque membre du corps législatif et du Directoire prêterait serment de haine à la royauté. C'était placer les députés royalistes dans une bien pénible position. Les ex-conventionnels jouissaient de leur embarras. Au moment de prononcer le serment quelques-uns hésitèrent, mais enfin ils le prononcèrent. L'un d'eux voulut ajouter quelques mots de restriction; on le força à prononcer une seconde fois la formule : *Je jure haine à la royauté*, sans la faire suivre d'aucun mot.

Après avoir réorganisé, tant bien que mal, les armées de la République, le Directoire songea à porter à la coalition des coups décisifs. Il avait fait quelques mutations dans les commandemens supérieurs. Moreau, général en chef de l'armée du Nord, avait remplacé le traître Pichegru à la tête de l'armée du Rhin. Beurnonville, qui avait souffert une si dure captivité entre les mains des Autrichiens, fut nommé au commandement de l'armée du Nord. Jourdan resta général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse; et Bonaparte, qui, après les événemens de vendémiaire, avait été promu au commandement de l'armée de l'Intérieur, fut nommé à celui de l'armée d'Italie, à la place de Schérer dont on était mécontent, parce qu'il n'avait pas su tirer parti de la victoire de Loano. Hoche était venu à Paris soumettre au Directoire un plan de pacification qui avait été approuvé; pour le mettre plus à même de l'exécuter, le Directoire réunit sous son commandement les trois armées de Cherbourg, de l'Ouest et des côtes de Brest. Hoche, investi de cette redoutable puissance, revint en toute hâte sur le théâtre de la guerre civile pour mettre promptement fin

à ses fureurs et pour rendre aux malheureux habitans de la Bretagne et de la Vendée cette paix, cette tranquillité, dont ils étaient privés depuis si long-temps.

Le terrible système des colonnes infernales avait, deux ans auparavant, pacifié la Vendée, en exterminant tout ce qui faisait résistance. Mais la guerre s'était rallumée, parce qu'on n'avait pas désarmé le pays, parce qu'il n'avait été pris que d'insuffisantes mesures pour empêcher de nouveaux soulèvemens. Hoche, plus habile, conçut un plan qui obtint un succès complet. Un cordon de troupes devait envelopper les provinces insurgées, les parcourir minutieusement et enlever toutes les armes qu'elles trouveraient dans les habitations. Toutes les provinces insurgées devaient être soumises au régime militaire, tant que leur pacification ne serait pas complète; toutes les villes devaient être en état de siége; l'armée républicaine devait vivre aux dépens du pays insurgé. On devait accorder un généreux pardon à tout rebelle qui ferait sa soumission, et fusiller tous ceux qui seraient pris les armes à la main; il était convenu que les chefs qui se soumettraient seraient ou retenus prisonniers dans des villes ou déportés hors de France. Enfin, on devait commencer la pacification par les provinces qui étaient au sud de la Loire, puis on devait ramener les troupes sur la rive droite pour opérer le désarmement et la pacification de la Bretagne. Le Directoire laissait à Hoche le soin de décider jusqu'à quelle époque le régime militaire devrait rester en vigueur dans les provinces de l'Ouest.

Ce plan fut rédigé par articles et converti en arrêté par le gouvernement. Lorsque Hoche fut de retour en Vendée, après un mois d'absence, il ne trouva pas les choses dans l'état où il les avait laissées. Charette était parvenu à franchir la ligne du désarmement et à se jeter sur les derrières de l'armée; les troupes manquaient de vivres; les rebelles avaient repris toute leur ancienne audace.

Hoche commença par faire de grands approvisionnemens pour nourrir son armée; il déclara toutes les villes en état de siége. Pendant son voyage à Paris, le général à qui il avait laissé le commandement, avait conclu une paix fort désavantageuse avec Sapinaud; il refusa de la sanc-

tionner, et laissa à Sapinaud le choix de sortir de France, ou de courir les bois, et d'être fusillé s'il était pris. Il cerna Stofflet de manière à lui ôter tout espoir de se joindre à Charette. Quant à celui-ci, Hoche chargea l'adjudant-général Travot de le poursuivre avec plusieurs colonnes d'infanterie légère et de cavalerie. Charette, accompagné d'une centaine d'hommes qui lui étaient entièrement dévoués et qui voulaient mourir en le défendant, fuyait jour et nuit et ne rencontrait partout que des visages indifférens ou ennemis. Ces habitans du Marais qui naguère combattaient sous lui avec un si grand fanatisme, aujourd'hui n'étaient plus sensibles qu'aux douceurs du repos. Ils avaient livré à Hoche leurs armes et leurs munitions de guerre, et non contens de déserter la cause royale, ils étaient les premiers à dénoncer aux républicains les retraites où se réfugiaient Charette et ses compagnons. Ils s'estimaient heureux quand ils pouvaient se saisir de quelques-uns de ses soldats et les livrer à l'armée pacificatrice. Charette, malgré les soins extrêmes qu'il mettait à éviter un ennemi dix fois plus nombreux que lui, fut obligé de soutenir plusieurs combats contre Travot qui lui tua les deux tiers de son monde. L'indomptable Charette ne songea point encore à se rendre et continua à courir le pays comme un chef de brigands.

Stofflet avait également rompu la pacification, dans l'espoir que les paysans de l'Anjou se lèveraient à sa voix ; mais ils restèrent fort tranquilles chez eux. Le chef vendéen parvint cependant à former deux rassemblemens qui furent dispersés et il fut contraint de fuir comme Charette. Livré par les siens, il fut conduit à Angers et fusillé le 7 ventôse (26 février 1796).

La mort de Stofflet porta le découragement dans les provinces insurgées et hâta la pacification. Charette, poursuivi plus vivement que jamais, tomba lui-même dans les mains des républicains. Il était armé de pistolets, de poignards, d'un fusil et d'un sabre ; il se défendit long-temps, aidé de quelques-uns de ses compagnons qui avaient survécu aux précédens combats. Les républicains ne purent se rendre maîtres de lui que lorsque, percé de coups et perdant son sang à grands flots, ses forces l'eurent abandonné. On le conduisit d'abord à Angers, puis il fut transféré à Nantes

où une commission militaire le condamna à être fusillé. Il reçut la mort avec ce même courage qu'il avait déployé dans tant de circonstances et qui avait illustré son dernier combat. C'est le 9 germinal (27 mars) que Charette périt ; sa mort fut la fin de la guerre civile. Hoche se rendit aussitôt en Bretagne avec le gros de son armée, laissant dans la Vendée assez de troupes pour y réprimer les brigandages, et pour y contenir le peu d'esprits hostiles qui s'y trouvaient encore et il mit non moins de persévérance et d'opiniâtreté à réduire les chouans qu'il en avait mis à soumettre les Vendéens. Bientôt toute la Bretagne fut désarmée et pacifiée; les chefs et les meneurs royalistes furent forcés de s'exiler, les paysans rentrèrent sous les lois de la République.

La coopération active des patriotes à la victoire de vendémiaire leur avait, comme nous l'avons vu plus haut, rendu une partie de l'importance que leur avaient fait perdre leurs précédentes défaites. La faction dominatrice avait cessé de les traquer et de les persécuter ; leurs rangs s'étaient grossis de tous les détenus que l'amnistie avait fait sortir de prison, et de tous les hommes que le Directoire avait mécontentés. Mais le parti patriote qui était nombreux et qui se composait d'admirables élémens, n'avait ni centre ni organisation. Il fallait, pour être à même de lutter avantageusement contre le gouvernement directorial, qu'il rassemblât en faisceau toutes ses forces éparses. Les patriotes songèrent donc à fonder une société. Ils choisirent pour lieu de réunion l'ancien couvent des Génovéfains, et tinrent leurs séances dans le réfectoire et quelquefois dans un vaste souterrain du même bâtiment : « Où la pâleur des flambeaux, dit Buonarotti, le bourdonnement des voix et la position gênante des assistans, debout ou assis par terre, rappelaient à ceux-ci la grandeur et les dangers de l'entreprise, ainsi que le courage et la prudence qui leur étaient nécessaires. » (1)

La nouvelle société s'appela société du Panthéon à cause de la proximité de cet édifice. Les Panthéonistes convinrent entre eux de n'avoir ni registres, ni procès-verbaux, et d'admettre les candidats sur la présentation de deux membres. Au lieu d'un président et d'un secrétaire, la société eut un

(1) *Conspiration de l'Égalité*, tome I, page 77.

orateur et un vice-orateur qui en remplirent les fonctions. La majorité de la société, composée d'hommes timides, s'était opposée à ce que son organisation ressemblât à celle de la société des Jacobins, dans la crainte d'effaroucher les niais et les imbécilles, comme si la société du Panthéon, par le fait même de son existence et de ses projets révolutionnaires, n'était pas aussi menaçante pour les aristocrates que l'avait été le fameux club des Jacobins.

La société du Panthéon, qui s'était formée dans l'unique but de travailler à soulager les misères du peuple et lui faire reconquérir ses droits, demandait l'exécution de deux lois rendues antérieurement au profit des classes pauvres ; celle qui accordait un milliard de biens nationaux aux défenseurs de la patrie, et celle qui avait pour objet l'extinction de la mendicité. En outre la société, qui avait pris pour évangile la Constitution de 93, demandait l'abrogation de ce qui était et la mise en vigueur de cette Constitution. Seulement quelques-uns la trouvaient incomplète et vicieuse parce qu'elle sanctionnait le droit de propriété, et qu'elle n'accordait pas assez de garantie au peuple contre les usurpations du corps législatif et contre les erreurs dans lesquelles il pouvait être entraîné. Mais le plus grand nombre l'acceptait telle qu'elle était et ne trouvait rien à y ajouter ni à y retrancher. On voit qu'il y avait dans la société du Panthéon deux opinions bien tranchées, celle qui voulait proscrire le droit de propriété et celle qui voulait le maintenir. Parmi ceux qui professaient cette dernière opinion, il y en avait qui différaient sur le plus ou le moins de modifications à introduire dans l'organisation sociale.

Le parti patriote, bien que composé de deux nuances si diverses, n'en marchait pas moins avec un accord parfait, un admirable ensemble, au but qu'il se proposait, au renversement du Directoire et de la Constitution de l'an III.

Babeuf était un des membres les plus influens de la société du Panthéon. Il rédigeait un journal intitulé le *Tribun du peuple*, dans lequel il attaquait le Directoire avec une grande violence et déclarait hautement qu'une des principales causes de la misère des masses, c'est la *propriété individuelle*, et que si l'on abolissait le droit de propriété pour établir la communauté des

biens et des travaux, les souffrances populaires cesseraient. Cette doctrine qui était partagée par un certain nombre de Panthéonistes, valut à Babeuf des persécutions auxquelles il ne put se soustraire qu'en se cachant. Le Directoire, qui avait le plus grand intérêt à déconsidérer le parti patriote, et surtout la société du Panthéon qu'il redoutait beaucoup, faisait proclamer partout que les patriotes voulaient la loi agraire, et qu'ils n'avaient fondé la société du Panthéon que pour la faire servir à la réalisation de leurs projets subversifs.

Cependant cette société devenait plus nombreuse et plus menaçante de jour en jour. Elle se composait de quatre mille patriotes qui s'y rendaient en armes et qui ne dissimulaient nullement leurs intentions. Les séances se prolongeaient fort avant dans la nuit ; on s'y entretenait du projet de marcher contre le Directoire et les Conseils pour les dissoudre. Le Directoire, très effrayé, se hâta de conjurer la ruine qui le menaçait en faisant fermer la société du Panthéon. Cette mesure, à bien la considérer, n'intéressait en rien le salut public ; elle n'intéressait que la sûreté personnelle des cinq directeurs et des membres du corps législatif qui ne représentaient qu'une fraction de la société, la classe bourgeoise. Il n'en était pas de même des mesures énergiques par lesquelles le grand comité de salut public sauva la patrie ; c'était le peuple tout entier qu'elles intéressaient, ces mesures formidables qui frappaient les ennemis de la liberté avec la rapidité de la foudre.

La société du Panthéon fut fermée le 8 ventôse an IV (27 février 1796). Le lendemain, les Conseils en furent officiellement avertis par un message du Directoire.

Ce premier coup d'état fut suivi d'un second qui eut moins de retentissement, mais qui fut presque aussi funeste aux démocrates. La légion de police se composait en grande partie de patriotes éprouvés; elle devait prêter son concours au parti populaire pour jeter à bas le Directoire. Celui ci, qui en était instruit, la licencia et la fit désarmer par les troupes dont il était sûr. Ces deux grands contre-temps ne ralentirent point le courage indomptable des patriotes. Ne pouvant plus se réunir, il se mirent à conspirer sourdement.

Un directoire secret de salut public fut institué dans les premiers jours de germinal. Il se composait de Babeuf, Buonarotti, Darthé, Antonelle, Silvain Maréchal, et de quelques autres. C'étaient les chefs de cette fraction du parti patriote qui penchait pour la communauté des biens et des travaux. Le premier soin du directoire secret fut de nommer douze agens révolutionnaires, dont la tâche était de préparer et d'organiser l'insurrection dans les douze arrondissemens de Paris. Il créa en outre des agens militaires qui furent chargés de gagner à la cause du peuple les troupes de la garnison. Celui qui eut cette mission auprès du camp de Grenelle, était l'infâme Grisel, qui découvrit la conspiration au Directoire. Indépendamment de ces agens civils et militaires, il fut institué des surveillans pour suivre toutes leurs démarches et les ramener dans le droit chemin s'ils venaient à s'en écarter.

Ces importantes et délicates fonctions furent confiées à Darthé et à Germain. Le directoire secret communiquait avec ses agens par le moyen d'un agent intermédiaire, qui seul connaissait les membres qui le composaient.

Le directoire secret répandit avec profusion des écrits démocratiques pour éclairer le peuple, et pour l'exciter à secouer le joug qui l'écrasait. Il avait à sa disposition trois journaux : le *Journal des Hommes libres*, l'*Éclaireur* et le *Tribun du peuple*, qui ne cessaient de développer la doctrine que le directoire secret voulait faire triompher. Afin de lui donner une plus grande publicité, il fit distribuer et afficher le 20 germinal, un écrit qui avait pour titre : *Analyse de la doctrine de Babeuf*. Cette pièce fut violemment controversée par les journaux aristocratiques, et fit une impression terrible sur l'esprit des riches.

Voici quels étaient les travaux du directoire secret pendant ses séances qui avaient lieu presque tous les soirs chez Babeuf : on examinait les rapports des agens et les projets de réponse; les écrits à imprimer; les propositions sur la forme de l'insurrection; les dispositions législatives; les institutions et l'organisation de la République : « Toutes les décisions, dit Buonarotti, que le directoire secret rendait à la pluralité des voix, étaient couchées sur un registre et servaient de bases à la correspondance et aux

travaux préparatoires, qui étaient répartis entre les conjurés. Rien n'était signé. Babeuf, que la proscription forçait à la retraite, fut presque le seul rédacteur des lettres et des instructions, dont les expéditions nécessaires étaient faites par un secrétaire, et portées par E..... (l'agent intermédiaire) aux agens révolutionnaires. »

Le directoire secret s'adjoignit de nouveaux membres, tels que Rossignol, Fion, Lami, et l'ex-conventionnel Drouet, le même qui avait arrêté Louis XVI à Varennes.

Pendant que les babouvistes organisaient une conspiration, plusieurs ex-conventionnels, qui tous avaient siégé sur les bancs de la Montagne, s'étaient de leur côté constitués en comité insurrectionnel, pour diriger l'insurrection du peuple qui paraissait imminente. Ces ex-conventionnels étaient Amar, Vadier, Choudieu, Ricord, etc.; ils voulaient purement et simplement la destruction de l'ordre de choses existant, et la mise en vigueur de la Constitution de 93. Le comité des ex-conventionnels et le directoire secret comprirent la nécessité de se fusionner, malgré la divergence de leurs opinions, afin d'arriver plus promptement au but auquel aspiraient tous les conjurés.

Il fut convenu que les insurgés parisiens, après avoir renversé le gouvernement directorial, nommeraient un patriote par département, pour former une nouvelle Convention nationale, et que tous les membres de l'ancienne Convention qui n'avaient point été réélus et qui avaient partagé les principes de la Montagne, feraient partie de cette Convention nouvelle.

On convint en outre que l'insurrection se ferait le jour; que des généraux conduiraient, sous les ordres du directoire secret, le peuple contre ses ennemis; que les insurgés seraient divisés par arrondissemens et subdivisés par sections; que les arrondissemens auraient des chefs, et les sections des sous-chefs; que toute subordination envers les autorités existantes serait rompue, et tout acte de cette nature puni de mort sur-le-champ.

Un acte insurrecteur fut rédigé pour être affiché dans tout Paris. Nous le transcrivons ici textuellement :

## LE COMITÉ INSURRECTEUR DE SALUT PUBLIC AU PEUPLE.

### *Acte d'insurrection.*

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

BONHEUR COMMUN.

« Des démocrates français, considérant que l'oppression et la misère du peuple sont à leur comble, que cet état de tyrannie et de malheur est du fait du gouvernement actuel ;

» Considérant que les nombreux forfaits des gouvernans ont excité contre eux les plaintes journalières et toujours inutiles des gouvernés ;

» Considérant que la Constitution du peuple, jurée en 1793, fut remise par lui sous la garde de toutes les vertus ; qu'en conséquence, lorsque le peuple entier a perdu tous ses moyens de garantie contre le despotisme, c'est aux vertus les plus courageuses, les plus intrépides, à prendre l'initiative de l'insurrection et à diriger l'affranchissement de la masse ;

» Considérant que les Droits de l'homme reconnus à la même époque, 1793, tracent au peuple entier, ou à chacune de ses portions, comme le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs, celui de s'insurger contre le gouvernement qui viole ses droits ; et qu'ils prescrivent à chaque homme libre de mettre à l'instant à mort ceux qui usurpent la souveraineté.

» Considérant qu'une faction conspiratrice a usurpé la souveraineté, en substituant sa volonté particulière à la volonté générale librement et légalement exprimée dans les assemblées primaires de 93, en imposant au peuple français, sous les auspices des persécutions et de l'assassinat de tous les amis de la liberté, un code exécrable appelé Constitution de 1795, ou de l'an III, à la place du pacte démocratique de 93, qui avait été accepté avec tant d'enthousiasme ;

» Considérant que la Convention nationale n'a jamais été dissoute, qu'elle ne fut que dispersée par la violence d'une faction contre-révolutionnaire, qu'elle existe toujours de droit, qu'elle n'aurait pu être rem-

placée que par un corps législatif librement élu par le peuple, suivant le mode de la Constitution démocratique;

» Considérant que le code tyrannique de l'an III viole le plus précieux des droits, en ce qu'il établit des distinctions, leur interdit la faculté de sanctionner les lois, de changer la Constitution et de s'assembler, limite leur liberté dans le choix des agens publics, et ne leur laisse aucune garantie contre l'usurpation des gouvernans;

» Considérant que les auteurs de cet affreux code se sont maintenus en état de rébellion permanente contre le peuple, lorsqu'ils se sont arrogé, au mépris de la volonté suprême, l'autorité que la nation seule pouvait leur confier; qu'ils se sont créés, soit eux-mêmes, soit à l'aide d'une poignée de factieux et d'ennemis du peuple, les uns rois sous un nom déguisé, les autres législateurs indépendans;

» Considérant que ces oppresseurs, après avoir tout fait pour démoraliser le peuple, après avoir outragé, avili et fait disparaître les attributs et les institutions de la liberté et de la démocratie; après avoir fait égorger les meilleurs amis de la République, rappelé et protégé ses atroces ennemis, pillé et épuisé le trésor public, pompé toutes les ressources nationales, totalement discrédité la monnaie républicaine, effectué la plus infâme banqueroute, livré à l'avidité des riches jusqu'aux derniers lambeaux du malheureux, qui depuis près de deux ans (1) meurt, chaque jour, affamé; non contens de tant de crimes, viennent, par un raffinement de tyrannie, de ravir au peuple jusqu'au droit de se plaindre;

» Considérant qu'ils ont ourdi et favorisé des complots pour entretenir la guerre civile dans les départemens de l'Ouest, en trompant la nation par un pacification plâtrée, dont les articles secrets stipulaient des considérations contraires à la volonté, à la dignité, à la sûreté et aux intérêts du peuple français;

» Considérant que tout récemment encore, ils ont appelé à eux une foule d'étrangers, et que tous les principaux conspirateurs de l'Europe sont en ce moment à Paris pour couronner le dernier acte de la contre-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

révolution.

(1) Depuis le 9 thermidor.

» Considérant qu'ils viennent de licencier et de traiter indignement ceux des bataillons qui ont eu la vertu de se refuser à les seconder dans leurs atroces desseins contre le peuple; qu'ils ont osé mettre en jugement ceux des braves soldats qui ont déployé le plus d'énergie contre l'oppression, et qu'ils ont joint à cette infamie celle de qualifier d'inspiration royaliste leur généreuse résistance à la volonté des tyrans;

» Considérant qu'il serait difficile et trop long de suivre et de retracer complètement la marche populicide de ce gouvernement criminel, dont chaque pensée, chaque acte est un délit national; que les preuves de tous ses forfaits sont tracées en caractères de sang dans toute la République; que de tous les départemens, les cris qui appellent sa répression sont unanimes, qu'il appartient à la portion des citoyens la plus voisine des oppresseurs d'attaquer l'oppression, que cette portion est comptable du dépôt de la liberté envers l'état entier, et qu'un trop long silence la rendrait complice de la tyrannie;

» Considérant enfin que tous les défenseurs de la tyrannie sont prêts;

» Après s'être constitués en comité insurrecteur de salut public, prennent sur leurs têtes la responsabilité et l'initiative de l'insurrection, et arrêtent ce qui suit :

» 1. Le peuple est en insurrection contre la tyrannie.

» 2. Le but de l'insurrection est le rétablissement de la Constitution de 1793, de la liberté, de l'égalité et du bonheur de tous.

» 3. Aujourd'hui, dès l'heure même, les citoyens et les citoyennes partiront en désordre de tous les points sans attendre le mouvement des quartiers voisins qu'ils feront marcher avec eux. Ils se rallieront au son du tocsin et des trompettes, sous la conduite des patriotes auxquels le comité insurrecteur aura confié des guidons portant l'inscription suivante : *Constitution de* 1793; *égalité, liberté, bonheur commun.* D'autres guidons porteront ces mots : *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré et le plus indispensable des devoirs; ceux qui usurpent la liberté doivent être mis à mort par les hommes libres.* Les généraux du peuple seront distingués par des rubans tricolores flottant très visiblement autour de leurs chapeaux.

» 4. Tous les citoyens se rendront avec leurs armes, ou, à défaut d'armes, avec d'autres instrumens offensifs, sous la seule direction des patriotes ci-dessus, au chef-lieu de leurs arrondissemens respectifs.

» 5. Les armes de toute espèce seront enlevées par les insurgés, partout où elles se trouveront.

» 6. Les barrières et le cours de la rivière seront soigneusement gardés. Nul ne pourra sortir de Paris sans un ordre formel et spécial du comité insurrecteur. Il n'entrera que les courriers, les porteurs et conducteurs de comestibles auxquels il sera donné protection et sûreté.

» 7. Le peuple s'emparera de la trésorerie nationale, de la monnaie, de la poste aux lettres, des maisons des ministres et de tout magasin public ou privé contenant des vivres ou des munitions de guerre.

» 8. Le comité insurrecteur de salut public donne aux légions sacrées des camps environnant Paris, qui ont juré de mourir pour l'égalité, l'ordre de soutenir partout les efforts du peuple.

» 9. Les patriotes des départemens, réfugiés à Paris, et les braves officiers destitués sont appelés à se distinguer dans cette lutte sacrée.

» 10. La Convention se réunira à l'instant et reprendra ses fonctions.

» 11. Les deux Conseils et le Directoire usurpateur seront dissous; tous les membres qui les composent seront immédiatement jugés par le peuple.

» 12. Tout pouvoir cessant devant celui du peuple, nul prétendu député, membre de l'autorité usurpatrice, Directeur, administrateur, juge, officier, sous-officier de la garde nationale, ou quelque fonctionnaire public que ce soit, ne pourront y exercer aucun acte d'autorité, ni donner aucun ordre. Ceux qui y contreviendront seront à l'instant mis à mort. Tout membre du prétendu corps législatif ou Directeur trouvé dans les rues sera arrêté et conduit sur-le-champ à son poste ordinaire. Les membres de la Convention seront reconnus à un signe particulier, ce sera celui d'une enveloppe en couleur rouge, autour de la forme du chapeau.

» 13. Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force. Les opposans seront exterminés. Seront également mis à mort ceux qui battront ou feront battre la générale, les étrangers, de quelque nation qu'ils

soient, qui seront trouvés dans les rues, tous les présidens, secrétaires et commandans de la conspiration royaliste de vendémiaire qui oseraient aussi se mettre en évidence.

» 14. Il est ordonné à tous envoyés des puissances étrangères de rester dans leur domicile durant l'insurrection ; ils sont mis sous la sauve-garde du peuple.

» 15. Des vivres de toute espèce seront portés au peuple sur les places publiques.

» 16. Tous les boulangers sont en réquisition pour faire continuellement du pain qui sera distribué gratis au peuple ; ils seront payés sur leur déclaration.

» 17. Le peuple ne prendra de repos qu'après la destruction du gouvernement tyrannique.

» 18. Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple seront distribués, sans délai, aux défenseurs de la patrie et aux indigens. Les indigens de toute la République seront immédiatement logés et meublés dans toutes les maisons des conspirateurs. Les effets appartenant au peuple, déposés au Mont-de-Piété, seront sur-le-champ gratuitement rendus. Le peuple français adopte les épouses, les enfans des braves qui auront succombé dans cette sainte entreprise ; il les nourrira et entretiendra ; il en sera de même à l'égard de leurs pères et mères, frères et sœurs, à l'existence desquels ils étaient nécessaires. Les patriotes proscrits et errans dans toute la République recevront tous les secours convenables pour retourner dans le sein de leurs familles. Ils seront indemnisés des pertes qu'ils auront souffertes. La guerre contre la tyrannie intérieure étant celle qui s'oppose le plus à la paix générale, ceux des braves défenseurs de la liberté qui prouveront avoir concouru à la terminer seront libres de retourner avec armes et bagages dans leurs foyers ; ils y jouiront en outre des récompenses depuis si long-temps promises. Ceux d'entre eux qui voudront continuer de servir la République seront aussi sur-le-champ récompensés d'une manière digne de la générosité d'une grand nation libre.

» 19. Les propriétés publiques et particulières sont mises sous la sauve-garde du peuple.

» 20. Attendu le vide dans le sein de la représentation qui résultera de l'extraction des usurpateurs de l'autorité nationale, et à raison de l'impossibilité actuelle de faire, par la voie des assemblées primaires, des choix dignes de la confiance du peuple, la Convention s'adjoindra sur-le-champ un membre par département, pris parmis les démocrates les plus prononcés, et surtout parmi ceux qui auront le plus activement concouru au renversement de la tyrannie. La liste en sera présentée par des délégués de la portion du peuple qui a pris l'initiative de l'insurrection.

» 21. Le comité insurrecteur de salut public restera en permanence jusqu'à l'accomplissement total de l'insurrection. »

Tout était prêt; la conspiration des Égaux était arrivée à son dernier point de maturité; elle allait éclater, lorsqu'elle fut découverte par l'infâme Grisel, un des agens militaires du directoire secret.

« Grisel, dit Buonarotti, s'efforça de se concilier la confiance des démocrates. Après avoir engagé Darthi à lui livrer l'instruction destinée aux agens militaires, il n'épargna rien pour entretenir l'opinion favorable qu'on avait conçue de lui; admis depuis à une séance du directoire secret, et nommé membre du comité militaire, il s'y montra le démocrate le plus outré et le plus impatient; il voulait tout connaître et ne visait à rien moins qu'à débarrasser d'un seul coup la tyrannie de tous les amis de l'égalité, et à lui découvrir toutes les pensées de la démocratie. »

Lorsque ce scélérat fut parvenu, à force d'astuce, à connaître les chefs de la conspiration et une partie de leur plan, il dénonça tout au gouvernement, le 15 floréal, et promit de livrer les principaux conjurés et les papiers de la conspiration.

Le 19 floréal, le diretoire secret se réunit chez Drouet, pour se concerter une dernière fois sur l'insurrection que l'on avait fixée au 22. L'assemblée se composait de Babeuf, Buonarotti, Darthé, Fion, Massart, Rossignol, Robert Lindet, Drouet, Ricord, Laignelot et Javogues. L'abominable Grisel eut l'audace de s'y rendre. Un des membres du directoire adressa à ses collègues le discours suivant:

« Souvenez-vous de vos sermens, souvenez-vous des maux produits par l'oubli des principes que vous jurâtes de sceller de votre sang. Le

moment de tenir vos engagemens est venu; il faut combattre. Le triomphe de la plus noble des causes, la liberté du peuple français, la confiance qu'il vous témoigne, la fureur de ses ennemis et votre propre sûreté vous en imposent impérieusement le devoir.

» Jamais conspiration ne fut plus légitime ; il ne s'agit point de choisir des maîtres ; aucun de nous n'aspire ni à la fortune ni au pouvoir ; des traîtres nous forcent à prendre les armes, et c'est pour l'existence, pour la liberté et pour le bonheur de nos concitoyens qu'une armée de libérateurs, par nous secrètement réunis, n'attend que notre signal pour fondre sur cette poignée de tyrans qui oppriment le peuple.

» Tout était dans la stupeur. Après l'inutile victoire du 13 vendémiaire, l'aristocratie ne rencontrait aucun obstacle ; un grand nombre de démocrates, désespérant de la liberté, allaient transiger avec d'odieux oligarques, gorgés du sang de vos amis.

» A notre voix renaquit l'espérance et reparut l'ancienne énergie, et déjà, grace au zèle infatigable de tant de courageux républicains, le peuple impatient demande à grands cris le signal du combat.

» Tous les bons nous sont connus; les méchans tremblent. Au jour que vous marquerez, les armes que la tyrannie s'efforce en vain de vous dérober, se trouveront entre les mains de nos frères. Vous avez voulu que la révolution que nous préparons soit complète, et que le peuple n'ait plus à se contenter d'une liberté spéculative et d'une égalité dérisoire.

» L'égalité réelle et légale, voilà le grand caractère qui doit distinguer votre sublime entreprise de toutes celles qui la précédèrent.

» Toutes les difficultés sont vaincues ; l'amour de la patrie nous a réunis. Les conditions auxquelles ceux qui représentèrent autrefois la nation ont souscrit, et les dispositions de l'acte d'insurrection arrêtées de concert, annonceront et garantiront au peuple la justice et l'utilité de son insurrection.

» Les momens pressent; l'impatience publique est extrême; ne risquons pas de perdre, par un plus long retard, une occasion qu'il ne nous serait peut-être plus possible de ressaisir.

» Nous vous prions :

» D'ajouter aux mesures que nous avons prises, celles que vous jugerez nécessaires;

» De fixer le moment de l'insurrection.

» Nous périrons dans le combat ou nous mettrons fin par la victoire et par l'égalité à une si longue et si sanglante Révolutiou. » (1)

Robert Lindet prit la parole ensuite pour démontrer la justice de l'insurrection et pour justifier le rappel de la Convention. Grisel parla à son tour : «Quant à moi, dit-il, je vous réponds de mes braves camarades du camp de Grenelle, et, pour vous faire voir combien je prends à cœur le triomphe de la sainte égalité, je vous dirai que j'ai trouvé le moyen d'arracher à mon aristocrate d'oncle la somme de 10,000 livres que je destine à procurer des rafraîchissemens aux soldats insurgés. »

L'assemblée se sépara vers les onze heures. A peine les conjurés étaient-ils sortis que le ministre de la police, accompagné d'une troupe de soldats, pénétra de vive force dans l'appartement de Drouet, croyant y saisir le directoire secret. Il n'osa pas arrêter Drouet et se retira avec ses satellites. Mais le surlendemain, 21 floréal, la plupart des chefs de la conspiration, Babeuf, Bùonarotti, Darthé, Germain, Drouet, etc., furent arrêtés et leurs papiers furent saisis.

Le Directoire exécutif annonça, par un message, cette arrestation aux deux Conseils, et fit afficher dans Paris une proclamation pour rassurer les aristocrates, qui poussèrent des hurlemens de joie quand ils apprirent que les terribles Babouvistes avaient échoué dans leurs généreux projets. Bientôt les cachots de l'Abbaye furent remplis de patriotes. Ceux qui étaient le plus compromis furent mis au secret dans la prison du Temple, où ils s'attendaient d'un moment à l'autre à être fusillés. Mais la complicité de Drouet dans cette affaire les préserva de ce sort : Drouet était membre du corps législatif, et en cette qualité il ne pouvait être jugé, aux termes de la Constitution de l'an III, que sur une accusation du corps législatif et par une haute cour de justice dont les jurés fussent au choix des assemblées électorales des départemens. Ce tribunal extraordinaire ne pouvait siéger près de la commune où résidait le gouvernement ; il fallait

(1) *Conspiration de l'Égalité*, par Buonarotti, tome I, page 180.

plusieurs mois pour le former. Une haute cour fut donc instituée à Vendôme et tous les accusés furent traduits devant elle. Un certain nombre d'accusés étaient contumaces, d'autres furent arrêtés sur divers points de la France et directement conduits à Vendôme. Drouet parvint à s'évader ; les autres prisonniers du Temple faillirent avoir le même bonheur ; leur évasion, concertée avec les soldats qui les gardaient, échoua par le manque d'accord.

C'est le surlendemain de son arrestation que Babeuf écrivit au Directoire exécutif cette fameuse lettre où il lui propose de traiter avec lui de puissance à puissance et de signer la paix à condition qu'il adopterait une marche populaire. Voici cette lettre qui est empreinte d'un bout jusqu'à l'autre de cette indomptable opiniâtreté qui faisait le fond du caractère de Babeuf :

« Regarderiez-vous au dessous de vous, citoyens Directeurs, de traiter avec moi de puissance à puissance ? Vous avez vu de quelle vaste confiance je suis le centre ; vous avez vu que mon parti peut bien balancer le vôtre, vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent ; je suis convaincu que cet aperçu vous a fait trembler.

» Est-il de votre intérêt, est-il de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte ? Je ne le pense pas. Qu'arriverait-il si cette affaire paraissait au grand jour ? que j'y jouerais le plus glorieux de tous les rôles ; j'y démontrerais avec la grandeur d'ame et l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de la conspiration dont je n'ai jamais nié d'être membre ; sortant de cette route lâche et frayée de dénégations, j'oserais développer les grands principes et plaider la cause éternelle du peuple, avec l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté du sujet ; je démontrerais que ce procès ne serait pas celui de la justice, mais celui des oppresseurs contre les opprimés et leurs magnanimes défenseurs. On pourrait me condamner, mais mon échafaud figurerait glorieusement à côté de ceux de *Barneveld* et de *Sidney*.

» Vous avez vu, citoyens Directeurs, que vous ne tenez rien lorsque je suis sous votre main : je ne suis qu'un point de la longue chaîne dont la conspiration se compose ; vous avez à redouter toutes les autres parties ;

cependant vous avez la preuve de tout l'intérêt qu'elles prennent à moi; vous les frapperiez toutes en me frappant, et vous les irriteriez.

» Vous irriteriez toute la démocratie de la République française et vous savez encore que ce n'est pas aussi peu de chose que vous aviez pu d'abord l'imaginer. Vous la jugeriez bien mieux si vos captureurs avaient saisi la grande correspondance qui a formé des nomenclatures dont vous n'avez que des fragmens.

» On a beau vouloir comprimer le feu sacré, il brûle et il brûlera ; plus il paraît dans certains instans anéanti, plus sa flamme menace de se réveiller subitement, forte et explosive.

» Entreprendriez-vous de vous délivrer de cette vaste secte sans-culottide qui n'est pas vaincue? Il faudrait d'abord en supposer la possibilité. Mais où vous trouveriez-vous ensuite? Vous n'êtes pas tout à fait dans la même position que celui qui déporta, après la mort de Cromwell, quelques milliers de républicains anglais. Charles II était roi, et, quoi qu'on en ait dit, vous ne l'êtes pas encore. Vous avez besoin d'un parti pour vous soutenir ; vous ne pouvez détruire les patriotes, sans être vis-à-vis du royalisme; quel chemin croyez-vous qu'il vous ferait voir, si vous étiez seuls contre lui?

» Les patriotes, direz-vous, sont aussi dangereux que les royalistes ; vous vous trompez, ils ne voulaient point de sang, mais seulement vous forcer à confesser que vous avez fait du pouvoir un usage oppressif, et le reprendre.

» Moi-même, j'avais expliqué comment il me paraissait possible que vous fissiez disparaître tout ce que le caractère constitutionnel de votre gouvernement offre de contraste avec les principes républicains. Eh bien! il en est temps encore, la tournure de ce dernier événement peut devenir salvatrice pour vous-mêmes et pour la chose publique. Mes conclusions sont que votre intérêt et celui de la patrie sont de ne point donner de célébrité à l'affaire présente ; ne croyez pas intéressée la démarche que je fais : la mort ou l'exil serait pour moi le chemin de l'immortalité ; mais ma proscription n'avancerait pas nos affaires et n'assurerait pas le salut de la République.

» J'ai réfléchi que vous ne fûtes pas constamment les ennemis de la Républiqne ; vous êtes égarés par l'effet assez inévitable d'exaspérations différentes des nôtres ; pourquoi ne reviendrions-nous pas tous de notre état extrême pour embrasser un terme raisonnable? La masse du peuple a le cœur ulcéré ; faut-il le déchirer encore plus? Vous aurez, quand il vous plaira, l'initiative du bien, parce qu'en vous réside toute la force de l'administration publique.

» Citoyens Directeurs, gouvernez populairement, voilà tout ce que les patriotes vous demandent. En parlant ainsi pour eux, je suis sûr qu'ils n'interrompront pas ma voix; je suis sûr de n'être pas démenti par eux. Cinq hommes, en se montrant grands et généreux, peuvent aujourd'hui sauver la patrie.

» Je vous réponds encore que les patriotes vous couvriront de leurs corps, et vous n'aurez plus besoin d'armée entière pour vous défendre. Les patriotes ne vous haïssent pas, ils n'ont haï que vos actes impopulaires; je vous donnerai aussi alors, pour mon propre compte; une garantie aussi étendue que l'est ma franchise perpétuelle; vous savez quelle mesure d'influence j'ai sur cette classe d'hommes, je veux dire les patriotes; je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils ne doivent faire qu'un avec vous.

» Il ne serait pas si malheureux que l'effet de cette simple lettre fût de pacifier l'intérieur de la France; en prévenant l'éclat de l'affaire dont elle est le sujet, ne préviendrait-on pas en même temps ce qui s'opposerait au calme de l'Europe. *Signé* GRACCHUS BABEUF. »

Le gouvernement directorial, tout gonflé de son triomphe, ne daigna pas répondre à cette lettre de Babeuf; il se contenta de la publier dans ses journaux, et continua de sévir avec une cruauté impitoyable contre les Babouvistes. Le peuple et les soldats voyaient avec un profond chagrin les persécutions dont ils étaient l'objet, et sans l'obéissance passive qui retenait les derniers, sans le défaut d'organisation qui empêchait la plèbe de s'insurger, les portes des prisons se seraient ouverte pour les nombreuses victimes de la vengeance du Directoire.

Buonarotti a raconté en ces termes sa translation et celle de ses amis de

Paris à Vendôme : « Dans la nuit du 9 au 10 fructidor an IV, tous les accusés détenus à Paris furent transférés à Vendôme ; l'état-major de la place les fit fouiller minutieusement sous ses yeux, et les déposa lui-même dans des cages grillées construites exprès, pour les donner, comme des bêtes féroces, en spectacle aux ennemis de l'égalité et aux hommes trompés que ceux-ci ameutaient contre eux. Le convoi traversa Paris, au milieu d'une nombreuse armée, et fut escorté dans toute la route par un fort détachement de gendarmerie et par des régimens de cavalerie. Les femmes, les filles et sœurs des accusés, qui les suivirent à pied, essuyèrent fréquement les rigueurs de l'atmosphère et les sarcasmes des aristocrates. Ils eurent eux-mêmes autant à souffrir de la brutalité de l'officier qui commandait leur escorte, qu'ils eurent à se louer de l'accueil plein d'égards qu'ils reçurent des administrations municipales de Chartres et de Châteaudun. »

Une vaste prison attendait les accusés à Vendôme ; une force armée très nombreuse fut placée autour de cette prison pour en défendre les approches. Une loi avait été rendue par les Conseils qui interdisait l'accès de la ville de Vendôme à dix lieues à la ronde, afin que les débats qui allaient s'ouvrir n'eussent aucune publicité.

Les accusés commencèrent par protester contre la compétence de la haute cour ; mais la haute cour se déclara compétente, et passa outre à leurs protestations. Ils prirent des informations sur les jurés qui devaient prononcer sur leur sort. Ces jurés qui avaient été élus par les assemblées électorales, en haine des principes démocratiques, étaient presque tous mauvais. Les accusés s'entendirent entre eux pour en récuser trente ; ils ne gardèrent que ceux qui leur étaient le moins défavorables.

Nous voudrions pouvoir rapporter en son entier ce grand procès où les Babouvistes déployèrent un si beau courage, une si mâle assurance ; mais les bornes de cet ouvrage nous obligent à nous renfermer dans un résumé succinct.

Pendant qu'on l'on instruisait le procès des Babouvistes à Vendôme, les patriotes qui n'avaient point été emprisonnés, firent un mouvement à Paris. Ils étaient au nombre de huit à neuf cents, et se dirigèrent dans la

nuit du 23 fructidor sur le camp de Grenelle, pour fraterniser avec les troupes, au milieu desquelles ils s'étaient ménagé des intelligences. La trahison s'en mêla encore : au lieu de trouver des amis et des frères prêts à se joindre à eux pour renverser le gouvernement, ils ne trouvèrent que de farouches ennemis qui les sabrèrent impitoyablement. Les patriotes ne purent soutenir le choc d'une masse disciplinée qui leur était infiniment supérieure en nombre ; ils se retirèrent laissant sur le champ de bataille un grand nombre de morts, et au pouvoir des troupes, une multitude de prisonniers. Ces derniers furent jugés par des commissions militaires qui en condamnèrent trente-un à mort, trente à la déportation, vingt-cinq à la détention. C'est ainsi que se vengent les aristocrates, ces mêmes aristocrates que le tribunal révolutionnaire envoyait à l'échafaud, parce qu'ils conspiraient contre la liberté et la souveraineté du peuple. Avait-il donc si grand tort, le tribunal révolutionnaire ?

Le procès des Babouvistes commença le 2 ventôse an V. Leur contenance fut intrépide. Ils avouèrent tous qu'ils avaient conspiré pour renverser la tyrannie et pour rendre au peuple l'égalité et le bonheur. Au commencement et à la fin de chaque séance ils entonnaient la *Marseillaise* avec un saint enthousiasme. Leurs femmes assistèrent constamment aux débats. Quarante-sept accusés étaient présens, voici leurs noms: Babeuf, Buonarotti, Darthé, Germain, Blondeau, Cardos, Frossard, veuve Mounard, Sophie Lapierre, Goulard, Mugnier, Cochet, Massart, Raybois, Fion, Nayez, Boudin, Jeanne Breton, Vadier, Laignelot, Toulotte, Lambert, Lamberti, Potto-Feux, Marel, Dufour, Moroy, Clerex, Amar, Philip, Cazin, Nicole Martin, Taffoureau, Drouin, Roy, Pillé, Breton, Didier, Antonnelle, Antoine Fiequet, Ricard, Thierry, Adélaïde Lambert, Vergne, Duplay père, Duplay fils, Crépin. Dix-huit accusés étaient contumaces ; c'étaient Drouet, Robert Lindet, Vacret, Claude Fiequet, Guilhem, Chrétien, Monnier, Reys, Ménessier, Mounard, Baude, Bouin, Parrein, Rodsom, Depelletier, Rossignol, Jorry, Cordebar.

Darthé seul persista à protester contre la compétence de la haute cour et ne voulut pas se défendre. Babeuf, Buonarotti, Germain et Antonnelle défendirent la cause avec éloquence et énergie. Ils prouvèrent par des

argumens invincibles la légitimité de la conspiration, et combattirent avec une logique puissante les sophistiques déclamations des accusateurs publics. L'infâme Grisel figurait au nombre des témoins. Il fit sa déposition avec une assurance et une effronterie qui indignèrent l'auditoire.

Les accusateurs publics demandèrent trente têtes. Le jury ne leur en accorda que deux. Il déclara coupables sans circonstances atténuantes Babeuf et Darthé, et coupables avec des circonstances atténuantes Buonarotti, Germain, Cazin, Moroy, Blondeau, Menessier et Bouin. Les deux premiers furent condamnés à mort, les sept autres à la déportation. En entendant prononcer leur condamnation, Babeuf et Darthé se poignardèrent, mais ils ne se tuèrent pas sur le coup et survécurent jusqu'au lendemain, 8 prairial an V, jour de leur exécution. Leurs corps, jetés à la voirie, furent recueillis par des cultivateurs et pieusement inhumés.

Nous avons dit que la doctrine de Babeuf et de ses amis était la communauté des biens et des travaux. La législation de septembre nous empêche d'émettre notre opinion sur cette doctrine, mais elle ne nous interdit pas d'en donner une exposition succincte. Nous empruntons l'extrait suivant au *Manifeste des Égaux*, rédigé par Sylvain Maréchal :

« Plus de propriété individuelle des terres, la terre n'est à personne. Nous réclamons, nous voulons la jouissance commune des fruits de la terre; les fruits sont à tout le monde.

» Assez et trop long-temps moins d'un million d'individus dispose de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux. Qu'il cesse enfin ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire. Disparaissez, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernans et de gouvernés! Qu'il ne soit plus d'autres différences parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation et une seule nourriture.

» Le moment des grandes mesures est arrivé, le mal est à son comble : il couvre la face de la terre. Le chaos sous le nom de politique y règne depuis trop de siècles; que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

A la voix de l'égalité que les élémens de la justice et du bonheur s'organisent. L'instant est venu de fonder la *République des Égaux*, ce grand hospice ouvert à tous les hommes. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfans. Peuple de France, ouvre les yeux à la plénitude de la félicité; reconnais et proclame avec nous la République des Égaux. »

A ce document historique nous en ajouterons un autre non moins important, c'est *l'analyse de la doctrine de Babeuf :*

» Article 1er. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

» Art. 2. Le but de la société est de défendre cette égalité souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter par le concours de tous les jouissances communes.

» Art. 3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler ; nul n'a pu sans crime se soustraire au travail.

» Art. 4. Les travaux et les jouissances doivent être communs.

» Art. 5. Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

» Art. 6. Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

» Art. 7. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

» Art. 8. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigens sont les ennemis pu peuple.

» Art. 9. Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : l'instruction doit être commune.

» Art. 10. Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun.

» Art. 11. La Révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'état.

» Art. 12. La Constitution de 1793 est la véritable loi des Français, parce que le peuple l'a solennellement acceptée, parce que la Convention n'avait pas le droit do la changer, parce que, pour y parvenir, elle a fait fusiller le peuple qui en réclamait l'exécution; parce qu'elle a chassé et égorgé les députés qui faisaient leur devoir en la défendant; parce que la terreur contre le peuple et l'influence des émigrés ont présidé à la rédaction et à la prétendue acceptation de la Constitution de 1795, qui n'a eu pour elle pas même la quatrième partie des suffrages qu'avait obtenus celle de 1793; parce que la Constitution de 1793 a consacré les droits inaliénables pour chaque citoyen de consentir la loi, d'exercer les droits politiques, de s'assembler, de réclamer ce qu'il croît utile, de s'instruire et de ne pas mourir de faim; droits que l'acte contre-révolutionnaire de 1795 a ouvertement et complètement violés.

» Art. 13. Tout citoyen est tenu de rétablir et de défendre, dans la Constitution de 1793, la volonté et le bonheur du peuple.

» Art. 14. Tous les pouvoirs émanés de la prétendue Constitution de 1795 sont illégaux et contre-révolutionnaires.

» Art. 15. Ceux qui ont porté la main sur la Constitution de 1793 sont coupables de lèse-majesté populaire. »

# CHAPITRE IX.

**SOMMAIRE. — Campagne de 1796. — Brillantes victoires de l'armée d'Italie. — Invasion de l'armée du Rhin et de l'armée de Sambre-et-Meuse en Allemagne. — Leur retraite sur le Rhin. — Conquête de l'Italie. — Reddition de Mantoue. — Traité de Tolentino avec le pape. — Expédition d'Irlande. — Paix de la France avec Naples et Gênes. — République *Cispadane*. — Traité d'alliance avec le Piémont. — Ouverture de la campagne de 1797. — L'armée d'Italie pénètre en Allemagne et s'avance jusqu'à vingt-sept lieues de Vienne. — Armistice et préliminaires de Léoben. — République *Cisalpine*. — Situation intérieure de la France. — Hostilités du parti royaliste contre le Directoire. — Celui-ci fait approcher des troupes de Paris. — Coup d'état du 18 fructidor. — Suites de cette journée. — Paix avec l'Autriche. — Traité de Campo-Formio. — Nomination de deux nouveaux directeurs. — Disgrace de Moreau. — Mort de Hoche. — Préparatifs d'une descente en Angleterre. — Guerre avec la Suisse. — Expédition d'Égypte. — Seconde coalition contre la France. — La Russie fournit un contingent de 150,000 hommes. — Désastres de nos armées en Allemagne et en Italie. — Victoire de Zurich. — Débarquement d'une armée anglo-russe en Hollande. — Brune lui fait mettre bas les armes. — La cour d'Autriche fait assassiner trois plénipotentiaires français.**

Le commandement de l'armée d'Italie avait été confié à Bonaparte. Ce général, à peine âgé de vingt-sept ans, arrive sur le théâtre de la guerre, étudie les positions ennemies, et conçoit un plan d'attaque qui doit le rendre maître du Piémont et lui ouvrir les portes du Milanais. Vingt-deux à vingt-cinq mille Piémontais, sous Colli, occupaient le camp retranché de Ceva et formaient la droite de l'armée austro-sarde; trente-cinq à quarante mille Autrichiens, sous Beaulieu, campaient sur les deux versans de l'Apennin et s'étendaient jusqu'à la mer. Colli et Beaulieu n'étaient pas d'accord : le premier voulait couvrir le Piémont, le second

voulait protéger ses communications avec Gênes et les Anglais; en conséquence, tous les deux avaient fait prendre à leurs soldats des positions qui les mettaient dans la presque impossibilité de se prêter mutuellement secours, ce qui fit naturellement concevoir l'idée à un adversaire habile et entreprenant de couper en deux les Autrichiens et les Piémontais et de les battre séparément. Bonaparte disposa tout pour mettre cette idée à exécution.

L'armée d'Italie se composait de trente-six mille hommes dénués de tout. Amaigris, déguenillés, mais indomptables et pleins d'ardeur, ces braves soldats brûlaient de se mesurer avec l'ennemi et de s'élancer du sommet des Alpes dans les plaines de l'Italie. Cette armée se liait par sa gauche à l'armée de Kellermann; sa droite couronnait l'Apennin; elle avait son centre au col de Tende et son quartier-général à Nice. La division Serrurier occupait Garession pour observer Colli; les trois divisions Masséna, Augereau et Laharpe surveillaient Beaulieu.

Arrivé à Nice le 6 germinal an IV (26 mars 1796), Bonaparte ouvrit la campagne le 22. Il adressa à ses soldats ces mémorables paroles qui les électrisèrent :

« Soldats !

« Vous êtes nus, mal nourris; le gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers, sont admirables; mais ils ne vous procurent aucune gloire, aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde: de riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie! manqueriez-vous de courage et de constance?»

Bonaparte, au début de la campagne, remporta trois victoires signalées sur les Austro-Sardes, à Montenotte, à Millesimo et à Dégo. Le résultat le plus important de ce triple succès, fut de séparer sans retour les Autrichiens des Piémontais. Ces derniers se replièrent sur Mondovi; les premiers battirent en retraite en suivant la route d'Acqui et de Milan. Maître

de la vallée de la Bormida, Bonaparte avait à choisir entre ces deux partis: suivre la Bormida jusqu'au Pô pour achever d'accabler les Autrichiens, ou s'engager dans les gorges de Millesimo à la poursuite des Piémontais. Il s'arrêta à ce dernier, afin de tomber avec toutes ses forces réunies sur Beaulieu, après qu'il aurait mis Colli hors de combat. Il se dirigea donc sur Mondovi où il attaqua en bataille rangée les Piémontais et les battit complètement. La cour de Turin, à la nouvelle de ce désastre, se hâta d'entrer en composition avec les Français; un armistice fut signé à Cherasco, en attendant que la paix entre la France et le Piémont fût définitivement conclue. Trois places fortes, Coni, Tortone et Alexandrie furent remises à Bonaparte.

En quinze jours, l'armée d'Italie avait conquis vingt-un drapeaux et cinquante-cinq pièces de canon; elle avait fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé dix mille hommes et forcé la cour de Turin à déposer les armes. Ce n'était que le prélude à des prodiges plus éclatans encore. Mais tous ces exploits étaient stériles puisqu'ils n'avaient pas pour but de porter dans les pays conquis le flambeau de la liberté. Rien n'aurait manqué à la gloire de l'armée d'Italie et à celle de son chef, si, à mesure que le drapeau tricolore s'avançait au-delà des monts, ils eussent révolutionné cette belle contrée qui gémissait sous le joug le plus avilissant. Ils étaient passés ces temps où nos armées ne faisaient invasion sur le territoire étranger que pour y répandre les principes de notre sainte révolution. Lorsque le grand comité de salut public était l'arbitre des destinées de la France, on ne voyait pas les généraux épris seulement du désir de s'illustrer par des faits d'armes, épuiser tout leur génie à combiner des plans militaires; on les voyait, hommes de propagande avant tout, se faire les apôtres de la liberté et de l'égalité, et travailler avec une généreuse ardeur à l'émancipation des peuples.

Augereau et la majeure partie de l'armée d'Italie voulaient allumer dans le Piémont les torches révolutionnaires. Bonaparte s'y opposa. Ce despote en herbe frémissait par instinct à la seule idée d'une émeute populaire. La nature qui l'avait taillé pour la tyrannie lui avait donné une invincible répugnance pour tout ce qui pouvait concourir à faire triom-

pher la cause sacrée de la démocratie. En 1796, Bonaparte était l'homme du régime légal et des intérêts nouveaux créés par la Constitution de l'an III : ainsi le voulait alors son ambition ; plus tard, obéissant aux exigences de cette même ambition, il renversa le Directoire et usurpa le souverain pouvoir.

Dès que Bonaparte eut vaincu les Piémontais et forcé la cour de Turin de se livrer à sa discrétion, il se précipita sur Beaulieu avec la rapidité de l'aigle qui fond sur sa proie. Le général autrichien s'était retiré derrière le Pô et avait pris position à Valleggio, au confluent de ce fleuve et du Tésin. Bonaparte alla passer le Pô à Plaisance ; lorsque les Autrichiens se virent tournés ils se hâtèrent d'abandonner leur position et d'en prendre une nouvelle derrière l'Adda.

La ligne de l'Adda, quoique plus vivement disputée que celle du Pô, fut emportée comme elle. Seize mille hommes commandés par Beaulieu en personne, défendirent le pont de Lodi. Ce pont fameux fut franchi par l'armée française malgré les décharges épouvantables de vingt bouches à feu, et les Autrichiens battirent précipitamment en retraite vers le Tyrol, laissant la Lombardie tout entière au pouvoir des vainqueurs de Lodi. Les Français entrèrent à Milan et n'y restèrent que le temps nécessaire pour organiser provisoirement cette ville et la province dont elle est la capitale ; ils en repartirent au commencement de prairial pour se remettre à la poursuite des Autrichiens.

Ces derniers avaient pris position sur le Mincio, rivière qui sort du lac de Garda et qui va se jeter dans le Pô après avoir formé un second lac autour de la forte place de Mantoue. La ligne du Mincio ne pouvait être un obstacle sérieux pour une armée qui venait de traverser le Piémont et la Lombardie en renversant tout sur son passage. Cette rivière fut franchie le 9 prairial (28 mai) après un combat assez opiniâtre.

Beaulieu, désespéré de tant de défaites, se retira en toute hâte dans les gorges du Tyrol pour mettre les restes de son armée à l'abri d'une entière destruction. Les Français firent leur entrée à Vérone, s'établirent solidement sur l'Adige et investirent Mantoue. Ce fut la division Serrurier que Bonaparte chargea de cette opération. La ville de Mantoue s'élève au

milieu d'un lac et communique avec la terre ferme par cinq chaussées. Une fois maîtres des têtes de chaussées, les Français au nombre de huit à neuf mille seulement tinrent étroitement bloquée la garnison autrichienne qui était forte de quatorze mille hommes. Pendant que les travaux du siége se poursuivaient avec une très grande activité, Bonaparte travailla à fortifier la ligne de l'Adige pour arrêter les efforts que l'Autriche ne manquerait pas de faire pour ressaisir l'Italie.

En effet, la cour de Vienne rassembla une nouvelle armée de soixante mille hommes et en confia le commandement à Wurmser. Il s'écoula deux mois environ entre la retraite de Beaulieu dans le Tyrol et le moment où commencèrent les opérations de cette nouvelle armée. Bonaparte ne resta point inactif pendant ce laps de temps; il força le château de Milan à capituler, et lit, à la tête d'une division de son armée, une expédition dans le sud de la péninsule italique pour soumettre le pape et les autres petits despotes de ce beau pays. Wurmser s'avançait. Le vigilant Bonaparte ne se laissa pas prévenir par lui; il concentra son armée sur l'Adige et fit toutes ses dispositions pour le recevoir vigoureusement. L'armée d'Italie, avec les renforts qui lui étaient arrivés, pouvait s'élever à quarante-cinq mille hommes. Déduction faite des troupes qui assiégeaient Mantoue et des nombreux malades qui remplissaient les hôpitaux, il restait à Bonaparte trente mille hommes disponibles pour tenir tête à Wurmser.

Ce général, qui aurait mis l'armée française dans le plus grand danger s'il avait manœuvré concentriquement, divisa ses soixante mille hommes en trois corps et donna ainsi tout l'avantage aux Français. L'un de ces corps commandé par Quasdanowich, descendit des montagnes du Tyrol en suivant la route du lac de Garda et attaqua Salo où Bonaparte avait placé une avant-garde de trois mille hommes. Les deux autres corps suivirent l'un la rive droite, l'autre la rive gauche de l'Adige, conduits par Wurmser lui-même.

A la seule vue de ce morcellement des forces ennemies, le génie de Bonaparte s'enflamma. Ses trente mille hommes disponibles étaient échelonnés le long de l'Adige, depuis Porto-Legagno jusqu'à la hauteur du lac de Garda; il pouvait en un clin-d'œil les réunir sur un seul point, ou les

porter à droite, à gauche, selon que les circonstances l'exigeraient. Il conçut le projet d'accabler successivement les trois corps de l'armée autrichienne, en les attaquant séparément avec la masse de ses troupes. Un lac et un fleuve séparaient les trois corps ennemis et les empêchaient de se porter secours en cas de danger. Bonaparte tombe d'abord sur celui de Quasdanowich et le maltraite cruellement. Il espérait que Wurmser viendrait au secours de son lieutenant avec celui des deux autres corps qui serait le plus à proximité. Mais à peine eut-il battu Quasdanowich qu'il apprit que Wurmser et ses quarante mille hommes avaient passé l'Adige et le Mincio. Avant de marcher contre Quasdanowich, Bonaparte avait donné l'ordre à la division Serrurier de lever le siége de Mantoue et d'entrer en ligne pour renforcer son armée qui en avait le plus grand besoin ; après sa victoire sur le lieutenant de Wurmser, le concours de cette division ne lui fut pas moins indispensable, car d'une part le corps de Quasdanowich, quoique battu, était encore menaçant; et de l'autre le gros de l'armée autrichienne, composé de troupes fraîches, offrait un effectif supérieur à celui de l'armée française.

Fort heureusement, Wurmser, au lieu d'agir activement contre nous, fit son entrée à Mantoue et y séjourna. Bonaparte profita de cette inaction de son adversaire, pour attaquer une partie de son armée à Lonato, et remporta sur elle une victoire complète.

Wurmser accourt avec le reste de ses troupes, rallie celles qui ont été battues à Lonato et présente la bataille à Bonaparte qui n'a garde de la refuser. Le général français concentre ses divisions autour de Castiglione et fond sur Wurmser. Celui-ci après une résistance opiniâtre est forcé de battre en retraite et de repasser le Mincio. Les deux belles victoires de Lonato et de Castiglione nous rendirent encore une fois maîtres de l'Italie. Les Autrichiens, en pleine déroute, regagnèrent précipitamment le Tyrol; ils avaient perdu vingt mille hommes tués ou prisonniers.

Wurmser, vaincu mais non découragé, réorganise son armée, l'augmente de nouvelles recrues, adopte un nouveau plan et se dispose à tenter encore une fois le sort des armes. Fidèle à la vieille tactique, il fractionne de nouveau son armée, dont une partie sous les ordres de Davidowich,

doit garder le Tyrol, tandis qu'avec la masse de ses forces il doit descendre la vallée de la Brenta et déboucher dans les plaines de Padoue. Que fait Bonaparte? Il laisse trois mille hommes à Vérone sous les ordres de Kilmaine, huit mille devant Mantoue sous le commandement de Sahuguet, et avec le reste de ses troupes, s'élevant à trente mille hommes environ, il suit les deux rives du lac de Garda et va écraser le corps de Davidowich à Rovéredo. De là, il se rend à Trente et en repart presque aussitôt pour aller combattre Wurmser, qui est défait complètement à Bassano. Au lieu de regagner le Tyrol, Wurmser se dirigea à marches forcées sur Mantoue et s'y renferma avec vingt mille hommes après avoir essuyé une nouvelle défaite au faubourg de Saint-Georges.

C'était la quatrième armée que les Français détruisaient en Italie depuis le commencement de la campagne : celle de Colli, celle de Beaulieu, celle que Wurmser commandait à Castiglione et celle enfin qu'ils venaient d'écraser à Roveredo, à Bassano et à Saint-Georges. L'Italie, la France, l'Europe entière étaient dans l'étonnement et dans l'admiration à la vue de tant d'exploits.

Bonaparte investit de nouveau Mantoue; mais comme il avait été forcé de brûler ses affuts, d'enclouer ses canons et de jeter ses projectiles dans le lac, lorsqu'il avait d'appelé à lui la division Serrurier, il ne put recommencer le siége, et fut réduit à ne faire qu'un simple blocus.

Cependant de nouveaux combats, de nouveaux triomphes étaient réservés à l'armée d'Italie; une cinquième armée se réunissait dans le Tyrol avec l'intention de venir nous arracher les lauriers de Montenotte, de Lodi, de Castiglione et de Bassano. Le maréchal Alvinzi qui la commandait se mit en marche vers le commencement de brumaire an V et passa la Piave et la Brenta. Bonaparte alla à sa rencontre, le combattit toute une journée avec avantage et se disposait à recommencer la bataille le jour suivant pour en finir avec lui d'une manière décisive, lorsque dans la nuit il apprit que la division Vaubois, à laquelle il avait confié la garde des débouchés du Tyrol, pour empêcher Davidowich de tourner sa gauche, avait été débordée et forcée de se replier sur les positions de la Corona et de Rivoli.

L'armée française, dont l'aile gauche était compromise par Davido-

wich, allait se trouver prise entre deux feux. Pour éviter ce danger, elle se replia sur l'Adige et s'établit à Vérone. Alvinzi la suivit de loin et s'arrêta à Caldiéro, forte position située à trois lieues de Vérone. Bonaparte attaqua les Autrichiens dans leur position de Caldiéro, mais il ne put parvenir à les débusquer. Affligé de ce contre-temps, il ramena tristement ses troupes à Vérone ; incertain sur le parti qu'il avait à prendre pour sortir d'une position aussi critique, il s'abandonnait presque au désespoir. D'innombrables combats avaient épuisé l'armée d'Italie ; le Directoire ne lui envoyait plus de renforts ; les maladies moissonnaient chaque jour les braves que les balles et les boulets ennemis avaient épargnés. Huit mille hommes, sous Vaubois, occupaient la Corona et Rivoli, et couraient le danger d'être à tout moment écrasés par les masses de Davidowich. Ce désastre, qui paraissait imminent, aurait exposé le gros de l'armée française à être enveloppé à Vérone. Alvinzi avait sous lui quarante mille hommes ; Bonaparte ne pouvait lui en opposer que quinze à seize mille. Dix mille Français étaient indispensables au blocus de Mantoue, car pour peu que les lignes de blocus fussent mal gardées, Wurmser et ses vingt mille Autrichiens pouvaient déboucher sur nos derrières et nous réduire aux dernières extrémités.

Dans cette position effrayante, Bonaparte conçoit la plus hardie des résolutions. Le 24 brumaire au soir, il sort de Vérone par la porte de Milan, suit pendant quatre lieues la rive droite de l'Adige, repasse l'Adige à Roneo sur un pont de bateaux qu'il avait eu d'avance la précaution de faire jeter sur ce fleuve, et le 25 au matin se trouve sur le flanc gauche et sur les derrières de l'armée autrichienne. Des marais impraticables occupent tout l'espace compris entre Caldiéro, Ronco et Villa-Nova ; deux chaussées conduisent, l'une de Ronco à San-Martino, ville située à égale distance de Caldiéro et de Vérone, l'autre de Ronco à Villa-Nova. La division Masséna prit position sur la première de ces chaussées, la division Augereau sur la seconde. Cette disposition avait l'avantage inappréciable de rétablir l'égalité numérique entre l'armée autrichienne et l'armée française ; car les deux armées n'ayant d'autre champ de bataille que les chaussées, les têtes de colonnes seules pouvaient donner

et fixer la victoire; Bonaparte, par cette combinaison profonde, avait rendu à ses troupes toute leur supériorité.

Une bataille formidable s'engagea; elle dura soixante-douze heures; commencée le 25 de grand matin, elle ne finit que le 27 au soir. La première journée, Augereau fit d'inutiles efforts pour franchir le pont d'Arcole. Les deux armées combattirent avec un égal acharnement. Le 26, même ardeur, même bravoure de part et d'autre; mais comme la veille la victoire resta indécise. Le troisième jour enfin, l'ennemi, découragé, épuisé, recula devant nous, et nous abandonna la victoire. Le 28, Alvinzi commença son mouvement de retraite; il repassa la Brenta et se réfugia dans les montagnes du Tyrol pour attendre des instructions nouvelles de la cour d'Autriche. L'infatigable Bonaparte vola du champ de bataille d'Arcole à Rivoli et à la Corona, écrasa Davidowich et l'envoya rejoindre Alvinzi.

Nos pertes, dans les combats de géans que nous venions de livrer, étaient peu de chose en comparaison de celles d'Alvinzi, qui s'élevaient à vingt mille hommes, tués, blessés ou faits prisonniers. Le reste de ses troupes était harassé de fatigues; celles de Bonaparte elles-mêmes avaient le plus grand besoin de repos après tant de victoires si laborieusement achetées.

Le succès d'Arcole nous permit de resserrer plus étroitement Mantoue, et de réduire aux abois le vieux maréchal Wurmser. Nous profitâmes de ces quelques momens de relâche pour nous préparer à de nouvelles luttes; car il n'était pas à présumer que la cour d'Autriche se tiendrait décidément pour vaincue et qu'elle nous laisserait tranquilles possesseurs de l'Italie. Il restait quarante mille hommes à Alvinzi; il ne lui fallait donc que quelques renforts pour remettre son armée sur le pied formidable où elle était avant la terrible bataille d'Arcole. L'armée d'Italie avait eu plusieurs campagnes à soutenir en une seule; une dernière campagne allait infailliblement s'ouvrir.

Si la monarchie autrichienne avait été aussi vigoureusement attaquée en Allemagne qu'en Italie, elle eût été forcée au bout de quelques mois de capituler et de s'abandonner à la discrétion des vainqueurs. Non seule-

ment nos opérations sur le Rhin furent conduites mollement, mais le plan de campagne que nos armées suivirent était pitoyable, bien qu'il fût de Carnot.

Les forces autrichiennes sur ce point comme partout ailleurs étaient de beaucoup supérieures aux nôtres. Le cabinet de Vienne avait conçu le projet ambitieux de reporter le théâtre de la guerre au-delà du Rhin et d'envahir l'Alsace et la Lorraine. Mais la destruction de l'armée de Beaulieu en Italie l'ayant obligé de détacher Wurmser avec trente mille hommes de son armée d'Allemagne pour arrêter les progrès de Bonaparte, il renonça à ce plan et resta sur la défensive.

Le Directeur Carnot, qui avait la direction des opérations militaires, ordonna à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Jourdan, de franchir le Rhin à Dusseldorf et de déborder le flanc droit des Autrichiens en s'avançant dans la vallée du Mein. Il donna en même temps l'ordre à l'armée du Rhin-et-Moselle, commandée par Moreau, de passer le Rhin à Strasbourg et de déborder leur flanc gauche en manœuvrant sur le Necker. Les deux armées françaises devaient donc pénétrer isolément et parallèlement en Allemagne pour prendre entre deux feux l'armée autrichienne qui à elle seule était plus nombreuse que nos deux armées réunies. Ce plan avait le désavantage de fournir à l'ennemi une magnifique occasion d'accabler séparément chacune des deux armées françaises. L'archiduc Charles, qui commandait l'armée autrichienne, entrevit aussitôt ce qu'il avait de défectueux et se promit d'en profiter.

L'armistice qui avait été conclu à la fin de la dernière campagne expirait le 11 prairial ( 30 mai ). Les forces de l'archiduc étaient disséminées tout le long du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Dusseldorf. Il s'agissait d'attirer toute son attention sur un point afin de pouvoir plus facilement déboucher par un autre. Jourdan se chargea de cette tâche périlleuse ; il passa le Rhin et s'avança jusqu'à Wetzlar. L'archiduc accourut avec une partie de ses troupes, lui livra combat et battit son aile gauche. Jourdan, croyant avoir suffisamment rempli son but, revint sur ses pas et reprit ses anciennes positions derrière le Rhin.

Moreau profita de la diversion opérée par Jourdan pour franchir ce

fleuve à Strasbourg et s'empara du fort de Kehl, avant que les Autrichiens n'eussent pu pénétrer ses intentions. Moreau, quand toute son armée fut sur la rive droite, se trouva à la tête de soixante-dix mille hommes. Il n'avait devant lui que quelques corps faibles et isolés qu'il pouvait écraser facilement ; un lieutenant de l'archiduc, le général Latour, était aux environs de Manheim avec trente-six mille hommes, il pouvait marcher à lui et le détruire entièrement ; Moreau, par une inconcevable inertie, laissa échapper ces belles occasions de s'égaler au vainqueur de l'Italie. Il était au pied des montagnes Noires ; au lieu de les franchir pour déboucher dans la vallée du Necker, il chargea Férino, à qui il avait confié le commandement de sa droite, de s'étendre vers la Suisse, pour donner la main à l'armée d'Italie ; il ordonna à son centre, commandé par Saint-Cyr, de s'emparer de quelques positions dans les montagnes Noires, et lui-même avec la gauche de son armée, il longea le pied de ces montagnes en remontant vers le nord, pour aller se mesurer avec Latour. Le 17 messidor (5 juillet), il le combattit victorieusement à Rastadt. Rien ne l'empêchait de poursuivre l'ennemi pour achever de l'accabler. L'archiduc, après avoir laissé devant Jourdan soixante-cinq mille hommes sous le commandement de Wartensleben, arrivait avec vingt-cinq mille autres au secours de Latour. La bonne tactique prescrivait à Moreau d'en finir avec Latour avant sa jonction avec l'archiduc ; il préféra appeler à lui le corps de Saint-Cyr pour se renforcer, ce qui donna le temps aux deux généraux ennemis de réunir leurs forces.

Le 21 messidor (9 juillet), Moreau livra bataille aux Autrichiens à Rothensol et les battit encore une fois. L'archiduc, déconcerté par cette nouvelle défaite, prit une résolution que l'on a beaucoup critiquée, mais que la prudence dictait et qui lui assura le succès de la campagne. Voulant à tout prix couvrir les états héréditaires de la maison d'Autriche, il se décida à nous abandonner l'Allemagne et à se concentrer sur le Danube. Il commença immédiatement son mouvement de retraite, laissant des garnisons à Manheim, à Cassel, à Mayence, à Ehrenbreitstein. Les troupes qu'il avait sous son commandement immédiat s'élevaient à soixante mille hommes environ, dont un tiers de cavalerie. Il donna l'ordre à Wartens-

leben, qui commandait trente mille hommes d'infanterie et quinze mille chevaux, de se replier par la vallée du Mein, tandis que lui-même suivrait le Necker pour gagner le Danube.

L'armée de Sambre-et-Meuse se mit à poursuivre le corps de Wartensleben, et celle du Rhin, l'armée de l'archiduc. Les Autrichiens exécutèrent leur retraite avec ordre et lenteur, et ne nous fournirent pas une seule occasion de les entamer. Vers le milieu de thermidor (fin de juillet), les deux armées françaises se trouvèrent sur le Danube. Celle de Sambre-et-Meuse s'était emparée, chemin faisant, de Francfort et de Wurtzbourg. Une grande distance la séparait de l'armée de Moreau, laquelle, pour se conformer au plan vicieux de Carnot, avait dû appuyer sur le Haut-Rhin et le Haut-Danube.

Arrivé sur le Danube, l'archiduc voulut profiter de l'éloignement où les deux armées françaises se trouvaient l'une de l'autre pour les combattre séparément; il livra à Moreau la bataille de Neresheim et la perdit. Après cet échec, il se retira derrière le Danube et en coupa les ponts. Puis, laissant au général Latour trente-six mille hommes pour contenir Moreau, il alla rejoindre Wartensleben avec vingt-cinq mille autres dans le but d'accabler Jourdan. On a vanté avec raison cette manœuvre de l'archiduc; l'armée de Sambre-et-Meuse était la plus faible des deux armées françaises et par conséquent la moins difficile à vaincre; une fois cette armée écrasée, toutes les forces autrichiennes pouvaient tomber sur l'armée de Moreau et l'écraser à son tour, ou tout au moins la forcer à la retraite. Voilà quelle était la pensée du général autrichien en se portant contre Jourdan. Celui-ci fut obligé de reculer devant des forces qui étaient presque doubles des siennes; il voulut leur faire tête à Amberg, et fut battu. La retraite lui était impérieusement commandée par les circonstances; il regagna le Mein avec les plus grandes difficultés et prit position autour de Wurtzbourg dans l'intention d'attendre l'archiduc. Moreau, de son côté, franchit le Danube et le Lech et s'avança en Bavière pour forcer le prince Charles de revenir à lui. Mais ce dernier, attaché aux pas de Jourdan, voulait le mettre hors de combat avant de ramener ses troupes contre Moreau.

L'armée de l'archiduc et celle de Jourdan en vinrent aux mains près de Wurtzbourg. La division Lefebvre avait été placée à Schweinfurt, pour assurer la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse en cas de défaite; la non-coopération de cette division pendant la bataille, et la grande supériorité que la cavalerie ennemie avait sur la nôtre par le nombre et l'organisation, donnèrent la victoire aux Autrichiens. La bataille de Wurtzbourg se livra le 17 fructidor ( 3 septembre ). Après cette malheureuse journée, Jourdan se retira derrière la Lahn.

Moreau avait commis une faute grave, celle de laisser le prince Charles se porter contre Jourdan, au lieu de le harceler sans cesse et de le forcer à accepter une nouvelle bataille. L'archiduc aurait couru les plus grands dangers. Moreau cependant n'ignorait pas quelle grande disproportion de forces existait entre Jourdan et l'archiduc ; il devait savoir que l'armée de Sambre-et-Meuse, pressée par un ennemi si supérieur en nombre, se trouvait dans une position fort critique. Le méthodique Moreau n'en fit pas un pas de plus; au lieu de voler à son secours, il attendit tranquillement de ses nouvelles. Ce ne fut que vers la fin de fructidor qu'il se mit en mouvement pour se raprocher de son collègue, et qu'il apprit son échec de Wurtzbourg et sa retraite sur la Lahn.

Il conjectura alors que l'archiduc, après avoir obtenu ce beau résultat, viendrait se poster sur le Necker, pour mettre obstacle à sa retraite et pour l'enfermer entre l'armée qui avait vaincu à Wurtzbourg et le corps de Latour, fort de quarante mille hommes. Dans cette pensée, il prit sa route le long du Danube, pour regagner le Rhin. Cette retraite de Moreau est vantée comme une des plus belles qui se soient jamais faites, sans en excepter la fameuse retraite des Dix-Mille. Il marchait lentement et dans un ordre parfait. Ses bagages et ses parcs étaient en avant; son arrière-garde avait tous les jours des escarmouches avec l'avant-garde ennemie. Les Autrichiens le suivaient pas à pas sans oser le presser trop vivement. A Biberach, Moreau se retourna et battit complètement l'armée de Latour à laquelle il fit quatre mille prisonniers ; puis il continua tranquillement sa retraite. Il arriva enfin sur le Rhin; avant de mettre ce fleuve entre les Autrichiens et lui, il leur livra

deux nouvelles batailles à Emmendingen et à Schliengen. Dans les premiers jours de brumaire ( fin d'octobre), il repassa sur la rive gauche.

Cette campagne, comme on le voit, n'eut aucun résultat. Les deux armées françaises, après de nombreuses évolutions en Allemagne, reprirent derrière le Rhin leurs cantonnemens de l'hiver précédent. La guerre eût été interminable, si elle avait toujours été conduite par des généraux de la trempe de Jourdan et de Moreau, dont le caractère était fort honorable sans doute, et qui brûlaient d'un ardent patriotisme; mais dont le génie ne savait pas s'élever à la hauteur des circonstances. Bonaparte qui était bien loin de les valoir sous le rapport de la probité politique, avait un génie militaire infiniment supérieur au leur. Le seul service que rendirent à la France les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin pendant la campagne de 1796, ce fut d'opérer une diversion qui permit à l'armée d'Italie de refouler les Autrichiens au-delà des montagnes du Tyrol et de déboucher dans les plaines de Vienne.

Nous avons laissé cette immortelle armée toute palpitante encore de ses succès d'Arcole. Alvinzi s'était retiré derrière la Brenta pour réorganiser et renforcer ses bataillons décimés. Vingt mille hommes de nouvelles troupes vinrent se joindre à lui. Quarante-cinq mille Autrichiens, sous Alvinzi, devaient nous attaquer par le Haut-Adige, tandis que vingt mille autres commandés par Provéra, avaient reçu l'ordre d'opérer sur le Bas-Adige pour communiquer avec la garnison de Mantoue et avec le sud de l'Italie, et pour lier leurs mouvemens avec ceux de l'armée du pape; car il ne faut pas omettre de dire que le pape, sur les pressantes sollicitations de la cour d'Autriche, avait fait marcher ses troupes contre nous et qu'elles étaient commandées par Colli.

Ce nouveau plan des Autrichiens avait le défaut, comme les précédens, de morceler leurs forces. Les revers ne les avaient point éclairés; ils restaient opiniâtrément attachés à la routine.

Les hostilités recommencèrent le 23 nivôse (12 janvier). Alvinzi dirigea sa marche entre l'Adige et le lac de Garda, attaqua les positions avancées de la division Vaubois, qui avait passé sous le commandement de Joubert, et resserra cette division sur le plateau de Rivoli. En même temps, Pro-

véra débouchait devant Vérone et Legagno. Masséna qui gardait Vérone, le repoussa en lui faisant essuyer une perte assez considérable. La vigueur avec laquelle les Autrichiens avaient attaqué la position de Rivoli, et la mollesse de leurs coups sur le Bas-Adige, firent supposer avec raison à Bonaparte que leur principale attaque était sur le Haut-Adige, et que le mouvement de Provéra n'était qu'une simple démonstration qui avait pour but d'attirer notre attention de ce côté. Il laissa Augereau avec sa division sur le Bas-Adige pour tenir tête à Provéra, et ordonna à la division Rey de se porter en toute hâte sur Rivoli ; lui-même, avec la division Masséna, suivit de près la division Rey, et vint disputer aux Autrichiens ce plateau fameux, que nous illustrâmes par un de nos plus beaux faits d'armes.

Les quarante-cinq mille hommes d'Alvinzi étaient répartis en six corps. Le plus nombreux s'avançait par la grande route qui suit le bord de l'Adige en longeant le pied du Monte-Baldo ; il était commandé par Quasdanowich et se composait d'une colonne de grenadiers, de toute la cavalerie, de toute l'artillerie et des bagages. Un autre corps commandé par Lusignan avait fait un circuit et était venu se placer sur nos derrières pour couper nos communications avec le Bas-Adige. Trois autres corps composés d'infanterie devaient nous attaquer de front. Enfin, un sixième corps avait été détaché on ne sait trop dans quelle intention, sur la rive gauche du fleuve, et se trouvait par son éloignement dans l'impossibilité d'agir activement contre l'armée française ; le but d'Alvinzi en se privant de la coopération de ce corps était peut-être de se lier par lui à l'armée de Provéra.

L'armée autrichienne était formidable par le nombre, mais la belle position de Rivoli était plus formidable encore. Maître du plateau, Bonaparte pouvait, de ce point central, foudroyer tout ce qui se présenterait devant lui. Le 25 nivôse (14 janvier), il fit attaquer les avant-postes ennemis et les rejeta en arrière. Le combat s'engagea bientôt sur tous les points à la fois. A gauche, les Français essuyèrent un revers dès le commencement de l'action ; deux demi-brigades furent enfoncées par le corps de Liptay. Heureusement la quatorzième demi-brigade soutint le combat et donna le

temps à Masséna d'arriver avec la trente-deuxième, de rallier les deux demi-brigades rompues et de fondre impétueusement sur l'ennemi, qui recula étonné de tant d'intrépidité. A droite, le corps de Quasdanowich gravissait le plateau par le défilé d'Incanale. Chargées par deux escadrons de cavalerie légère et par un corps d'infanterie, les troupes de Quasdanowich furent culbutées à leur arrivée sur le plateau. Alors une horrible confusion eut lieu dans le défilé; les Autrichiens épouvantés jetèrent leurs armes et prirent la fuite. L'artillerie et la cavalerie d'Alvinzi qui s'étaient imprudemment engagées dans ce débouché dangereux, augmentèrent le désordre; un nombre incroyable d'Autrichiens furent tués ou faits prisonniers.

Restaient à vaincre les trois corps d'infanterie qui avaient attaqué de front nos positions. Joubert et Lassalle les chargèrent avec tant de vigueur qu'ils les mirent en déroute. Un mouvement général de notre ligne s'opéra alors; l'armée d'Alvinzi ne fut plus qu'un immense troupeau de fuyards qui gagnèrent précipitamment les montagnes. Le corps de Lusignan ne fut point oublié; Bonaparte lança contre lui deux demi-brigades qui lui firent mettre bas les armes, au nombre de six mille hommes.

Telle fut la fameuse bataille de Rivoli où seize mille Français triomphèrent de quarante mille Autrichiens. Nos braves soldats pendant le combat firent retentir les airs de chants républicains : les accens de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ* se confondirent avec le son du canon et le bruit de la fusillade. Deux divisions françaises seulement, celles de Joubert et de Masséna, combattirent dans cette journée. Bonaparte laissa à la première le soin de poursuivre l'ennemi; la division Rey, qui n'arriva sur le champ de bataille qu'à la fin de la journée, eut ordre de se joindre à elle pour accomplir cette tâche. Bonaparte, quand il eut pourvu à tout, revint en arrière avec la division Masséna pour porter à Provéra un coup décisif comme il en avait porté un à Alvinzi.

Provéra, trompant la vigilance d'Augereau, avait passé l'Adige avec la moitié de ses troupes pour se réunir à Wurmser. Arrivé sous les murs de Mantoue, il fut reçu vigoureusement et repoussé par Serrurier et Miollis. Wurmser, instruit de l'arrivée de Provéra, sortit de

Mantoue le 27 nivôse (16 janvier), avec toutes ses troupes disponibles dans le but de faire sa jonction avec ce lieutenant d'Alvinzi, et d'attaquer l'armée française par derrière pendant qu'elle était aux prises avec le gros de l'armée autrichienne. Mais déjà les quarante mille hommes d'Alvinzi étaient en déroute, et lorsque Wurmser déboucha de Mantoue, Bonaparte était là avec l'indomptable division Masséna. Il avait marché toute la nuit du 25 et toute la journée du 26, et il était arrivé le soir devant Mantoue. Augereau, Masséna et Victor reçurent l'ordre d'envelopper Provéra, tandis que Serrurier attaquerait Wurmser. Le vieux maréchal fut rejeté dans Mantoue après le combat le plus acharné, et Provéra se rendit prisonnier avec six mille hommes. Cette journée glorieuse fut appelée bataille de la Favorite, parce que le plus fort de l'action avait eu lieu auprès du palais de ce nom. En trois jours, l'armée d'Italie avait fait vingt-trois mille prisonniers, et avait tué ou mis en fuite le reste de l'armée autrichienne.

Wurmser fut sommé de se rendre. Il répondit qu'il avait encore des vivres pour un an et qu'il ne se rendrait que lorsqu'ils seraient entièrement épuisés. Cependant, quelques jours après cette réponse, il envoya un parlementaire à Bonaparte pour entrer en pourparler. La capitulation fut signée le 14 pluviôse et les Français prirent immédiatement possession de Mantoue. C'est ainsi que se termina la campagne d'Italie.

A peine Bonaparte eut-il couronné toutes ses précédentes victoires par la victoire de Rivoli et par celle de la Favorite, qu'il songea à mettre le pape à la raison. Dans l'espace de quelques jours le successeur de Saint-Pierre fut obligé d'implorer la paix. Le traité de Tolentino fut conclu. Aux termes de ce traité, le pape Pie VI nous abandonna ses droits sur Avignon et le comtat Venaissin; il renonça aux légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, à la ville et au territoire d'Ancône; il s'engagea à nous payer trente-un millions de francs et à nous donner à notre choix, une certaine quantité de tableaux, de statues et de manuscrits. Enfin il s'obligea à faire désavouer à Paris le meurtre de Basseville et à payer une somme de trois cent mille francs à la famille de notre malheureux ambassadeur.

La pacification de la Vendée avait rendu disponibles cinquante mille baïonnettes; le Directoire résolut de les employer contre l'Angleterre, car il ne suffisait pas que nos braves armées humiliassent l'orgueilleuse maison d'Autriche, il fallait encore que nos coups tombassent directement sur ceux qui soudoyaient la coalition. La Grande-Bretagne et surtout l'Irlande supportaient impatiemment la domination de Pitt et les impôts dont il les accablait pour subvenir aux frais de la guerre.

Les finances de Pitt étaient épuisées; ce ministre était en exécration à toute l'Angleterre ; jamais occasion plus favorable ne s'était présentée pour opérer une descente dans les îles Britanniques. Hoche fut chargé de tous les préparatifs et reçut le commandement de l'armée expéditionnaire. Le ministre de la marine, Truguet, fit armer une escadre à Brest pour la transporter en Irlande. Le Directoire avait pensé avec raison que le débarquement devait s'opérer de préférence dans cette île, parce que l'état de fermentation où se trouvaient les catholiques irlandais faisait espérer qu'à la vue de notre escadre et de nos glorieuses couleurs ils se soulèveraient en masse contre le joug de l'aristocratie anglaise.

Le cabinet de Londres était très effrayé de cette expédition. Il ignorait quelle en était la destination. Le bruit courait que c'était ou Saint-Domingue ou le Portugal. Dans l'incertitude cruelle où Pitt était plongé, il envoya à Paris un agent diplomatique, muni de pleins-pouvoirs pour négocier la paix avec le Directoire. Plusieurs motifs le déterminèrent à en agir ainsi; d'abord il était bien aise d'avoir au milieu de nous un espion qui étudiât notre intérieur et qui prît des informations exactes sur l'expédition qui se préparait à Brest; ensuite, il voulait, en ouvrant avec la France des négociations pour la paix générale, empêcher que l'Autriche ne traitât séparément avec nous. Mais son principal motif était de faire croire à la nation anglaise qu'il désirait la paix et que, s'il continuait à faire la guerre, c'était indépendamment de sa volonté.

Lord Malmesbury arriva à Paris le 2 brumaire an V (23 octobre 1796), comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Ce mouchard titré et galonné avait ordre de gagner du temps et de faire traîner les négociations en longueur. Le Directoire s'aperçut que le cabinet de Londres se jouait



BIBLIOTECA NACIONAL

de lui, et qu'il n'était point disposé à faire la paix ; en conséquence il ordonna à lord Malmesbury de sortir de France immédiatement.

Les mécontens d'Irlande avaient le projet de se constituer en république, sous le patronage de la République française. Ils avaient envoyé à Paris des agens secrets pour en donner avis au Directoire, et celui-ci leur avaitannoncé que l'expédition de Brest était destinée à leur porter la liberté.

Cette expéditiou mit enfin à la voile le 26 frimaire (16 décembre). L'escadre se composait de quinze vaisseaux de haut bord, de vingt frégates, de six gabarres et de cinquante bâtimens de transport. Elle était commandée par Morard-de-Galles, et portait vingt-cinq mille hommes de débarquement. Elle devait débarquer dans la baie de Bantry.

Une brume épaisse empêcha les croisières anglaises d'apercevoir notre escadre. Mais à peine fut-elle en pleine mer qu'une tempête épouvantable l'assaillit et la dispersa. Après beaucoup d'efforts elle parvint à se rallier en partie et cingla vers la baie de Bantry où elle entra le 4 nivôse (24 décembre). Malheureusement la frégate que montaient Hoche et Morard-de-Galles était restée en arrière. Une nouvelle tempête éloigna l'escadre des côtes d'Irlande ; privée de ses deux chefs elle fut obligée de regagner les ports de France. Hoche et Morard-de-Galles arrivèrent dans la baie de Bantry, lorsque l'expédition en était déjà repartie ; ne sachant plus où la rejoindre, ils revinrent à Brest. Le gouvernement britannique, grace aux vents déchaînés, en fut quitte pour la peur.

La France, comme on le voit, éprouvait des alternatives de succès et de revers ; pendant que l'armée d'Italie accumulait victoires sur victoires, l'expédition d'Irlande était vaincue par les tempêtes. Sur le Rhin, nous essuyâmes un nouvel échec ; l'archiduc Charles, après un siége de trois mois, s'empara du fort de Kelh. La faute en était à Moreau qui aurait pu déboucher par Strasbourg sur les derrières de l'armée de siége et l'écraser. Au lieu de cela, il resta tranquillement l'arme au bras sur la rive gauche à contempler les opérations des assiégeans.

Afin de ne pas interrompre la narration des grands événemens militaires dont l'Italie était le théâtre, nous avons cru devoir passer sous silence plusieurs faits qu'il est nécessaire de rapporter.

Le Directoire avait signé la paix avec la cour de Naples et avec la république de Gênes. Ces deux puissances s'étaient engagées à fermer leurs ports aux vaisseaux et aux marchandises de l'Angleterre, et à ne plus se coaliser avec les ennemis de la France. Quelque temps après, la déchéance du duc de Modène fut prononcée, et ses état, réunis à la province de Reggio et aux légations de Ferrare et de Bologne, formèrent la république *cispadane*. En outre, une alliance offensive et défensive fut conclue entre la France et le Piémont. C'est à partir de ce moment que notre position en Italie cessa d'être précaire et fut véritablement redoutable. Au commencement de la campagne, toutes les contrées arrosées par le Pô, toutes celles de la péninsule nous étaient hostiles. Nos victoires changèrent complètement les choses de face. Les gouvernemens nous demandèrent la paix et devinrent nos alliés, d'ennemis qu'ils étaient. Les patriotes italiens proclamèrent ouvertement leurs principes à l'ombre du drapeau tricolore. Mais par malheur, comme je l'ai déjà dit, il n'y eut point en Italie de révolution radicale ; les changemens que l'on introduisit effleurèrent à peine les abus existans ou leur en substituèrent de nouveaux. La haute bourgeoisie, comme en France, s'empara du pouvoir et des privilèges, et l'immense classe des travailleurs resta plongée dans le même ilotisme qu'avant l'arrivée des Français. C'était une conséquence forcée de ce qui se passait en France ; les progrès de la contre-révolution parmi nous eurent pour résultat de comprimer la lave révolutionnaire qui bouillonnait sous le sol incandescent de l'Italie.

Dans le courant de mars 1797, l'armée d'Italie se remit en campagne pour aller dicter la paix à la maison d'Autriche, sous les murs de Vienne. L'archiduc Charles accourut des bords du Rhin pour nous arrêter au débouché des gorges du Tyrol. La monarchie autrichienne n'avait plus qu'un lambeau d'armée à nous opposer. L'armée d'Italie avait été renforcée et comptait près de quatre-vingt mille hommes. De toutes les provinces soumises à la maison d'Autriche des renforts furent dirigés vers le Tyrol, pour grossir l'armée du prince Charles. Bonaparte était trop habile pour leur laisser le temps d'arriver ; il attaqua subitement les Autrichiens, franchit la Piave, le Tagliamento et la Drave, s'empara de Klagenfurth,

de Neumarck, de Léoben, et s'avança jusqu'à Jubenbourg, à vingt-sept lieues de Vienne. Il allait poursuivre sa marche triomphante, lorsque, le 19 germinal ( 8 avril), deux envoyés de la cour d'Autriche vinrent le supplier de suspendre les hostilités. Un armistice fut conclu au quartier-général de Léoben, et quelques jours après deux plénipotentiaires autrichiens se rendirent auprès de Bonaparte pour poser avec lui les préliminaires de la paix.

Il fut convenu qu'un congrès se réunirait à Berne, et un autre dans une ville allemande, pour discuter et arrêter les clauses de la paix, le premier avec l'Autriche, le second avec la confédération germanique; les limites du Rhin furent assurées à la France; l'Autriche s'engagea à reconnaître la république cisalpine, composée de la Lombardie, du Bergamasque, du Crémasque et du Modénois; l'Oglio devait séparer les possessions autrichiennes du territoire de cette nouvelle république; on convint en outre que Mantoue serait rendue à la maison d'Autriche, que les légations de Ferrare, de Bologne et de la Romagne seraient données à Venise, et que la France conserverait sur ces trois légations un haut patronage.

Au moment où Bonaparte signait avec les plénipotentiaires autrichiens les préliminaires de Léoben, l'armée de Sambre-et-Meuse, qui avait passé sous le commandement de Hoche, et l'armée de Moreau franchissaient le Rhin et s'avançaient, comme l'année précédente, au cœur de l'Allemagne. Hoche était déjà à Francfort et Moreau à Offembourg, lorsque la nouvelle de l'armistice et des préliminaires de Léoben vint suspendre leur marche.

Tandis que l'armée d'Italie, campée à trois journées de Vienne, dictait des lois à la monarchie autrichienne, le lâche et perfide sénat de Venise donnait le signal d'une insurrection générale contre les Français. A Vérone, le jour de Pâques, quatre cents des nôtres furent impitoyablement massacrés au son des cloches. Cet attentat exécrable fut appelé *Pâques vénitiennes*. Dans beaucoup d'autres villes les mêmes horreurs se répétèrent. Il fallait venger la mort de tant de braves ! C'est en vain que l'infâme aristocratie de Venise vint implorer son pardon auprès de Bonaparte; c'est en vain qu'elle lui fit les offres les plus brillantes pour détourner la foudre qui menaçait sa tête; le général en chef de l'armée d'Italie fut

inexorable; il ordonna la destruction de ce gouvernement corrompu et criminel; un gouvernement provisoire fut institué, en attendant que Venise reçût une constitution définitive.

A Gênes, comme à Venise, l'aristocratie des nobles et des prêtres fut renversée du piedestal où elle trônait depuis tant de siècles. Cette révolution s'opéra au profit de la classe bourgeoise. Gênes, affranchie du joug des hautes classes, prit le nom de *République ligurienne*.

Sur presque tous les points de l'Italie, des révolutions semblables éclatèrent. La Valteline se sépara violemment de l'Union helvétique et se jeta dans les bras des Français qui la réunirent à la république cisalpine.

C'est le 9 juillet que cette dernière république fut solennellement proclamée. La Constitution de l'an III lui fut imposée, et Bonaparte, qui sautait à pieds joints par dessus toutes les considérations, nomma lui-même les cinq directeurs. Dans cette nouvelle République, comme dans la République française, telle qu'elle était sortie des mains de la réaction thermidorienne, les intérêts du peuple furent sacrifiés à ceux de la classe moyenne. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la durée éphémère de la république cisalpine. Toutes les armées autrichiennes seraient venues se briser contre ses frontières, sans pouvoir les entamer, si le peuple eût été en possession de sa souveraineté! Mais le peuple était ravalé à la condition de la brute; il n'avait par conséquent aucun intérêt à repousser l'invasion autrichienne: voilà pourquoi l'on vit bientôt les vaincus de Castiglione et de Rivoli rentrer triomphans en Italie, et démolir d'un revers de leur épée l'édifice de nos victoires.

En France, le système contre-révolutionnaire du Directoire commençait à porter ses fruits; les persécutions dirigées contre les patriotes avaient rendu aux royalistes toute leur insolence. Dans les départemens du Midi, les compagnies du *Soleil* et de *Jésus* qui, pendant quelque temps, avaient été forcées de suspendre leurs sanguinaires vengeances, recommençaient à assassiner, à massacrer ce qu'elles appelaient les terroristes! A Paris, les royalistes conspiraient presque ouvertement. On en traduisit quelques-uns devant les tribunaux: ils furent condamnés à une très courte détention.

La position du Directoire était fort embarrassante. La plupart des au-

torités qui n'émanaient pas de lui, qui avaient été élues par les assemblées électorales, lui étaient hostiles. Elles se composaient, en grande partie, de royalistes qui déclaraient hautement que tous leurs vœux étaient pour les Bourbons. La conspiration de Babeuf, en mettant le Directoire dans la nécessité de recourir à l'appui des royalistes, avait porté par ce fait même un coup terrible à sa puissance, et fut peut-être la cause indirecte et éloignée de sa chute ; car pour résister aux prétentions des royalistes il fut obligé plus tard d'avoir recours aux baïonnettes, et ce furent les baïonnettes qui le renversèrent.

Les élections de l'an V (mai 1797), furent entièrement royalistes. La proscription qui pesait sur les patriotes les empêcha de prendre part aux élections et assura aux partisans des Bourbons la majorité dans les deux Conseils. La communauté de vues et d'intérêts qui jusqu'alors avait existé entre le corps législatif et le Directoire, cessa tout-à-fait. Le petit nombre de conventionnels thermidoriens qui siégeaient dans les conseils furent réduits à un rôle à peu près nul. Les membres les plus influens de la législature étaient les Vaublanc, les Pastoret, les Dupont de Nemours, les Barbé-Marbois, les Dumas, les Siméon, les Portalis, tous royalistes forcenés. Que voulez-vous que devienne une République lorsque de tels hommes parviennent à y exercer une haute influence ! A des hommes comme ceux-là, il faut la fange des cours pour qu'ils puissent s'y vautrer.

L'infâme Pichegru que ses trahisons à l'armée du Rhin avaient rendu l'idole des royalistes, fut proclamé par eux président du conseil des Cinq-Cents. La faction royaliste l'avait porté à la législature parce qu'elle fondait les plus hautes espérances sur sa réputation militaire et sur son dévouement à la royauté. Barbé-Marbois fut porté à la présidence des Anciens. Ces deux élections, fort significatives par elles-mêmes, étaient une véritable déclaration de guerre du nouveau corps législatif au Directoire. Une troisième élection non moins significative fut celle de Barthélemy au Directoire en remplacement de Letourneur qui avait été désigné par le sort pour sortir du gouvernement. Barthélemy, à l'époque de son élection, était ambassadeur en Suisse ; ses opinions royalistes et contre-révolutionnaires n'étaient un mystère pour personne.

Tant que le Directoire n'avait eu à combattre que des ennemis sans existence légale, il en avait eu bon marché. Mais il courut un véritable danger lorsque la faction royaliste fut devenue toute-puissante dans les Conseils, lorsqu'elle eut peuplé de ses agens les administrations communales et départementales, lorsqu'enfin elle eut mis un pied dans le Directoire par le nouveau directeur Barthélemy.

L'opposition royaliste, comme on le voit, était formidable; elle faisait une guerre incessante au Directoire. Tantôt elle lui reprochait la rareté du numéraire et le rendait responsable du désordre des finances; tantôt elle lui faisait un crime de la continuation de la guerre. Ces attaques étaient d'autant plus redoutables pour le gouvernement, qu'il ne pouvait sortir de la crise où il se trouvait que par des moyens révolutionnaires devant lesquels reculait épouvantée la classe bourgeoise, qu'il avait le plus grand intérêt à ne point s'aliéner. Ces mêmes royalistes que l'on a vus sous la restauration bâillonner et persécuter la presse, en demandaient sous le Directoire la liberté illimitée. C'est qu'alors ils avaient besoin de ce levier puissant pour miner le gouvernement et la Constitution de l'an III. Voilà où en était réduit le Directoire; voilà dans quel abîme de maux notre malheureuse patrie était plongée elle-même, par suite de la catastrophe thermidorienne.

Les royalistes poursuivaient avec audace et persévérance leurs projets de contre-révolution et de renversement. Les émigrés, sûrs de n'être point inquiétés, rentraient en foule et venaient grossir les rangs des partisans de la royauté. Ceux-ci avaient fondé le club de *Clichy*, où ils faisaient entendre chaque jour les déclamations les plus furibondes contre la révolution et contre le Directoire.

Le Directoire saisi d'effroi, ne savait quels moyens employer pour conjurer les dangers qui l'environnaient de toutes parts. Il n'osait pas avoir recours aux patriotes, dans la crainte de leur rendre une prépondérance qui lui eût été aussi dangereuse que celle dont les royalistes faisaient contre lui un si terrible usage. Il hésitait à se servir de l'armée, car il n'ignorait pas que lorsque la puissance militaire s'introduit dans les affaires publiques, elle y exerce presque toujours une influence désastreuse et finit par tout soumettre à sa propre domination.

Néanmoins, dans l'impossibilité où se trouvait le Directoire, réduit à ses seules forces, de lutter avec avantage contre les royalistes, il se décida, pour éviter une ruine imminente, à s'étayer de l'armée. Après tout, il savait que si l'assistance des baïonnettes devait avoir des résultats fâcheux pour lui, ces résultats étaient éloignés. Le Directoire ordonna donc à Hoche de faire approcher de Paris plusieurs régimens de l'armée de Sambre-et-Meuse. Aux termes de la Constitution, ces régimens n'auraient pas dû franchir le rayon de douze lieues qui était tracé autour du lieu où siégeait le corps législatif. L'opposition royaliste se plaignit amèrement de cette violation de l'acte constitutionnel. On remarquera que tant que les royalistes n'avaient pas eu la majorité dans les conseils, ils avaient été ennemis de la légalité telle que l'avait fondée la Constitution de l'an III; mais que depuis qu'ils étaient tout-puissans dans le corps législatif, ils invoquaient sans cesse les lois et voulaient tuer la Constitution par la Constitution même.

Le club de Clichy était un embarras de plus pour le Directoire. Celui-ci, pour contre-balancer l'influence de ce club monarchique, fonda le club de Salm, qu'il composa de tous ses partisans et qui eut pour mission d'exalter les mérites et les vertus du gouvernement.

Depuis que Barthélemy avait succédé à Letourneur, le Directoire était divisé; il se composait d'une minorité royaliste et d'une majorité qui ne voulait ni plus ni moins que la Constitution de l'an III, avec toutes ses conséquences, et qui, pour la maintenir contre les attaques du royalisme, était prête à recourir aux moyens les plus violens. Il est pénible de dire que Carnot appartenait à la minorité royaliste, lui qui avait fait partie du grand comité de salut public, lui qui s'était associé à toutes les mesures énergiques par lesquelles il avait sauvé la patrie. Son antipathie pour l'ignoble Barras, pour l'impérieux Rewbell, entrait sans doute pour beaucoup dans l'opposition qu'il leur faisait au sein du Directoire. Carnot avait une grande pureté de mœurs; les honteuses turpitudes de Barras le dégoûtaient profondément; il avait un caractère raide et inflexible, l'intraitable caractère de Rewbell avait heurté le sien, voilà ce qui contribua surtout à scinder le Directoire en deux fractions hostiles.

La même scission existait dans le ministère dont une partie se ralliait à

Barras, Rewbell et Laréveillère-Lépeaux, et l'autre à Carnot et Barthélemy. Les ministres dévoués à la majorité du Directoire étaient Ramel, Merlin (de Douai) et Lacroix. Les royalistes demandèrent leur renvoi. La majorité du Directoire n'eut garde de céder à ce vœu; non seulement elle conserva les ministres que nous venons de nommer, mais elle renvoya ceux qui penchaient pour le royalisme, tels que Bénézech, Petiet, Cochon de l'Apparant. Le premier fut remplacé par François de Neufchâteau, le second par Schérer et le troisième par Sotin. Talleyrand trouva moyen de faire partie de ce ministère modifié; il s'enrôla sous les drapeaux du Directoire pour le trahir, la trahison c'était sa nature.

Lorsque la majorité du Directoire eut pris la résolution de s'appuyer sur l'armée pour résister à la faction royaliste, elle envoya l'ordre aux différentes armées de lui faire parvenir des adresses contre cette faction. Les armées obéirent autant et plus par haine contre les royalistes que pour se conformer au vœu du gouvernement. Chacune des divisions de l'armée d'Italie envoya la sienne; celle de la division Augereau se fit remarquer par sa vigueur et par son exaltation révolutionnaire; on y lisait cette phrase : « Tremblez, royalistes! de l'Adige à la Seine, il n'y a qu'un pas; tremblez! vos iniquités sont comptées et le prix en est au bout de nos baïonnettes. » Augereau fut chargé de porter au Directoire les adresses de l'armée d'Italie.

Le Directoire jugeant à la fureur avec laquelle la faction royaliste se ruait contre lui que tout accommodement, que toute transaction était impossible, et qu'il ne lui restait plus qu'à vaincre ou à périr, se décida à frapper un grand coup contre elle. C'était sa seule voie de salut. Depuis que la constitution de l'an III n'était plus entre les mains des royalistes qu'une machine de guerre contre le Directoire, le Directoire ne pouvait plus vivre qu'en se plaçant en dehors de cette Constitution, qu'en se jetant dans des mesures violentes.

La majorité du Directoire eut un instant l'idée de confier à Hoche le commandement des troupes destinées à agir contre les royalistes; mais craignant de faire une trop haute position au jeune pacificateur de la Vendée, elle jeta les yeux sur Augereau. Augereau n'était qu'un soldat et

rien de plus; il était homme d'action et de plus c'était de tous les généraux le plus révolutionnaire. Augereau fut donc choisi par le Directoire pour être l'exécuteur du coup-d'état qu'il méditait.

Les royalistes reculaient devant une bataille. Ils voulaient attendre les élections de l'an VI pour triompher du Directoire plus aisément et sans secousse. En attendant, ils prenaient toutes les mesures les plus propres à leur assurer la victoire. Ils décrétèrent la fermeture de tous les clubs afin que le club de Salm qui soutenait le Directoire fût enveloppé dans la même proscription. Ils placèrent la garde des Conseils sur la surveillance immédiate des inspecteurs de la salle avec ordre de n'obéir qu'à eux seuls. Enfin, le 17 fructidor, les Conseils décrétèrent la réorganisation de la garde nationale sur le même pied qu'avant le 13 vendémiaire.

Parmi les royalistes il y en avait un petit nombre qui voulaient s'insurger immédiatement contre le Directoire, appeler dans le sein du corps législatif les deux directeurs, Carnot et Barthélemy, et mettre en accusation les trois autres. L'avis du plus grand nombre prévalut, et Pichegru, que les premiers voulaient mettre à la tête de l'insurrection, fut un de ceux qui appuyèrent le plus fortement pour que la faction royaliste temporisât et attendît les élections de l'an VI.

Barras, Rewbell et Larévellière-Lépeaux comprirent tout ce qu'il y avait de grave et de périlleux dans leur position et résolurent de frapper aussitôt leurs deux collègues et la majorité des deux Conseils. Dans la nuit du 17 au 18 fructidor les troupes qui étaient cantonnées autour de Paris entrèrent sous le commandement d'Augereau et investirent, par ordre de la majorité du Directoire, le château des Tuileries où siégeait le corps législatif. Les trois directeurs voulaient s'emparer du lieu des séances avant la réunion des Conseils afin de n'être pas obligés d'en expulser violemment les députés. Leur dessein ensuite était de faire arrêter les chefs et les meneurs de la faction royaliste et de convoquer les Conseils ainsi épurés dans le voisinage du palais du Luxembourg, l'un dans la salle de l'Odéon, l'autre dans l'amphithéâtre de l'école de Médecine.

Lorsque le général Augereau se présenta, à quatre heures du matin, à la grille du pont Tournant, pour pénétrer dans l'enceinte du château des

Tuileries, il trouva la garde du corps législatif sous les armes. A la nouvelle des préparatifs hostiles ordonnés par la majorité du Directoire, les inspecteurs de la salle s'étaient rendus en toute hâte au château des Tuileries pour le mettre en état de défense. Les généraux Pichegru et Willot, le commandant de la garde législative, Ramel, les aidaient à faire leurs dispositions de défense.

Il n'y eut point de collision sanglante. Augereau cria aux grenadiers de la garde législative : *Êtes-vous républicains ?* Ceux-ci répondirent : *Vive Augereau ! Vive le Directoire !* et se réunirent aux troupes directoriales. Augereau pénétra dans le jardin, s'empara du château, arrêta les inspecteurs de la salle ainsi que Pichegru, Willot et Ramel, et les envoya à la prison du Temple. A mesure que les députés arrivaient, ils étaient selon leur opinion ou arrêtés ou envoyés soit à l'Odéon, soit à l'école de Médecine. A six heures tout était fini. La population parisienne apprit en se réveillant les événemens de la nuit et n'en fut ni émue ni troublée. Le Directoire fit afficher des proclamations pour annoncer les motifs qui l'avaient déterminé à ce coup-d'état. Il livra à la publicité une lettre de Moreau qui dévoilait toutes les intrigues de Pichegru avec le prince de Condé, et une autre lettre de ce prince au député Imbert-Colomès. Le peuple resta indifférent et froid à tout cela. Il professait un mépris égal pour les Bourbons et pour le Directoire, pour ceux qui voulaient l'opprimer au nom du droit divin, et pour ceux qui l'opprimaient au nom de l'ordre public et de la liberté, car ces deux grands mots sortaient sans cesse de la bouche de ce gouvernement de boue et d'infamie qui osait se dire l'élu de la nation et qui n'était que l'élu de l'aristocratie d'argent.

Les trois Directeurs s'exprimèrent ainsi dans un message qu'ils adressèrent aux deux Conseils réunis à l'École-de-Médecine et à l'Odéon : « Citoyens législateurs, si le Directoire eût tardé un jour de plus, la République était livrée à ses ennemis. Le lieu même de vos séances était le point de réunion des conjurés ; c'est de là qu'ils distribuaient hier les cartes et les bons pour la délivrance des armes, c'est de là qu'ils correspondaient cette nuit avec leurs complices, c'est de là enfin, ou dans les environs, qu'ils essaient encore des rassemblemens clandestins et sédi-

tieux, qu'en ce moment même la police s'occupe de dissiper. C'eût été compromettre la sûreté publique et celle des représentans fidèles, que de les laisser confondus avec les ennemis de la patrie, dans l'antre des conspirateurs. »

Une commission, composée de Sièyes, Paulain-Grandpré, Chazal, Villers et Boulay (de la Meurthe) fut chargée par le conseil des Cinq-Cents de rédiger une loi de *salut public*. Cette loi remplaça la peine de mort par la déportation. Cinquante-deux députés furent condamnés à la déportation : voici leurs noms, du conseil des Anciens : Barbé-Marbois, Dumas, Ferrand, Vaillant, Lafond-Ladebat, Laumont, Muraire, Murissais, Paradis, Portalis, Rovère, Trançon-Ducoudray ; du conseil des Cinq-Cents : Aubry, J.-J. Aimé, Bayard, Blain, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Conchery, Delaye, Delarue, Doumère, Dumolard, Duplantier, Gibert-Demolière, Henri La Rivière, Imbert-Colomès, Camille Jourdan, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gall, Lacarrière, Lemarchand, Gomicourt, Lemérer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André, Mac-Cartin, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissard, Praire-Moutand, Quatremère-Quincy, Saladin, Siméon Vauvilliens, Viénot-Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot.

Ce n'est pas sans dessein que nous citons tous ces noms; nous voulons montrer qu'au nombre des députés qui furent frappés par le Directoire comme royalistes, se trouvèrent plusieurs ex-conventionnels qui avaient joué un rôle très actif dans la réaction thermidorienne, tels que Rovère, Boissy-d'Anglas, Bourdon (de l'Oise) ; et qu'il y en avait un autre, Henri La Rivière, qui avait été un chef de la faction girondine. Après cela, que deviennent ces assurances tant de fois réitérées que les Girondins et les thermidoriens étaient animés du plus pur amour de la République ?

Les deux Directeurs, Carnot et Barthélemy, furent également condamnés à la déportation. Le premier parvint à s'évader. Enfin, la même condamnation fut portée contre Lavilleheurnois, l'abbé Brottier, Dunan, les généraux Miranda et Morgan, l'ex-ministre de la police, Cochon, un nommé Dossonville, Suard, Mailhe, Ramel et trente-cinq journalistes. Ils furent presque tous conduits à Cayenne ; on en laissa quelques-uns à l'île de Rhé.

La loi de *salut public* ne se borna pas à déporter cinquante-deux députés, deux Directeurs et une foule d'autres individus accusés de royalisme, elle cassa les élections des quarante-huit départemens suivans : Ain, Ardèche, Arriège, Aube, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Côtes-d'Or, Côtes-du-Nord, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loiret, Manche, Marne, Mayenne, Mont-Blanc, Morbihan, Moselle, Deux-Nèthes, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Yonne. La même loi prononça l'exclusion du corps législatif des députés élus par ces départemens. Les juges ou administrateurs municipaux que ces mêmes départemens avaient élus furent exclus également de leurs fonctions. Cette loi ne se borna pas à annuler l'élection des fonctionnaires royalistes, elle investit le Directoire du droit de nommer ceux qui devaient les remplacer. La loi du 3 brumaire, qui excluait des fonctions publiques les parens d'émigrés, fut remise en vigueur. Il fut enjoint aux émigrés rentrés de sortir du territoire français, dans l'espace de quinze jours. Enfin, le Directoire fut autorisé à supprimer les journaux qui lui déplairaient et à faire fermer les clubs qui lui seraient hostiles.

Les Conseils élurent Merlin ( de Douai ) et François ( de Neufchâteau ) pour remplacer les deux Directeurs déportés, Carnot et Barthélemy. Ces deux choix étaient parfaitement d'accord avec les autres mesures que les Conseils avaient adoptées. Merlin et François (de Neufchâteau) étaient ministres, et comme tels, ils avaient toute la confiance des trois Directeurs ; le corps législatif ne pouvait donc faire un choix qui fût plus agréable à ces derniers.

Les négociations rompues à Paris avec lord Malmesbury se rouvrirent quelques mois après à Lille. Cette fois le cabinet de Londres désirait sincèrement la paix. La guerre lui était devenue plus onéreuse qu'utile, et il voyait un nouvel orage s'amonceler sur sa tête : une expédition nouvelle se préparait à Brest pour l'Irlande. A l'escadre de Brest devaient se joindre une escadre hollandaise et une escadre espagnole, toutes deux

chargées de troupes de débarquement. Hoche, qui devait commander cette expédition comme la précédente, se donnait la plus grande activité pour la mettre en état de prendre la mer dans le plus court délai possible. A ce danger imminent s'en joignait un autre non moins redoutable pour le cabinet anglais : il était à la veille d'une banqueroute ; la paix seule pouvait conjurer la ruine financière de la Grande-Bretagne.

Si le cabinet de Londres avait le plus grand intérêt à cesser promptement la guerre, il était de l'intérêt du Directoire d'ajourner tout arrangement avec l'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût définitivement signé la paix avec la cour d'Autriche. Car alors le gouvernement français pouvant tourner toutes ses forces contre l'Angleterre, cette puissance eût été forcée, en quelque sorte, de recevoir ses conditions. Pitt le comprenait fort bien, et c'est ce qui lui faisait presser les négociations de Lille. Le Directoire, de son côté, qui avait le sentiment de sa puissance, élevait ses prétentions très haut ; il demandait la restitution de toutes les colonies que la Grande-Bretagne avait prises à la France, à l'Espagne et à la Hollande. Le cabinet de Londres consentait bien à restituer les colonies françaises, mais ils voulaient garder celles des deux autres puissances. Pitt rejeta l'ultimatum du Directoire, et les négociations furent de nouveau rompues.

Il n'en fut point de même des négociations entamées avec l'Autriche. Elles se tenaient à Udine. Le cabinet de Vienne les faisait traîner en longueur pour se donner le temps de réparer ses pertes, et d'appuyer au besoin ses prétentions d'une force militaire redoutable. Le négociateur autrichien était un certain comte de Cobentzel, assisté de trois diplomates secondaires. Le négociateur français était Bonaparte lui-même. Les bases de la paix étaient posées depuis le 6 mars, mais la cour de Vienne, espérant qu'une révolution royaliste s'opérerait à Paris, avait notifié à Bonaparte un ultimatum inacceptable, auquel le général français, dans un premier mouvement de colère, avait voulu répondre par une nouvelle campagne. Comprenant bientôt qu'il recueillerait plus de gloire à conclure la paix qu'à livrer de nouveaux combats quelque glorieux qu'ils fussent, il continua la négociation.

Les événemens du 18 fructidor épouvantèrent à un tel point la cour

d'Autriche, qu'elle s'empressa de conclure la paix. Elle fut signée le 17 octobre (26 vendémiaire), à Campo-Formio. L'empereur reconnut à la France la limite du Rhin et lui abandonna Mayence et les îles Ioniennes; il reconnut également l'existence politique de la République cisalpine avec la limite de l'Adige et lui céda ses droits sur Mantoue. En retour, la France lui accorda l'Istrie, la Dalmatie et les bouches du Cattaro, et il reçut Venise en dédommagement de Mantoue.

C'est peu de jours après le coup-d'état de fructidor que Moreau fut rappelé de l'armée du Rhin pour donner des explications sur sa conduite. Le Directoire le soupçonnait de complicité avec Pichegru parce qu'il ne lui avait pas fait parvenir plus tôt la correspondance de ce traître avec le prince de Condé. Moreau n'était pas coupable de trahison, il ne l'était tout au plus que de négligence. On a dit que son amitié pour Pichegru l'avait empêché de dénoncer ce général avant le 18 fructidor, et que lorsque la nouvelle de ce coup-d'état lui fut parvenue, il ne balança plus à envoyer sa correspondance au Directoire, parce qu'elle ne pouvait pas compromettre Pichegru plus qu'il ne l'était déjà.

L'armée du Rhin fut réunie à celle de Sambre-et-Meuse et prit le nom d'armée d'Allemagne. Le commandement en fut confié à Hoche. Mais ce jeune et brillant général ne jouit pas long-temps de l'insigne honneur de commander une si belle et si nombreuse armée, un mal inconnu l'emporta en deux jours. Sa mort fut généralement attribuée au poison. Les uns en accusèrent les royalistes, les autres le Directoire lui-même. Nous ne déciderons pas laquelle de ces deux assertions est la vraie, nous dirons seulement que le Directoire et les royalistes, chacun de leur côté, en étaient capables. Nous ajouterons que de tous les généraux qui s'étaient acquis une grande réputation par leurs talens et leurs exploits, Hoche était celui qui devait donner le moins d'ombrage au Directoire, à cause de ses vertus républicaines qui faisaient taire en lui tout mouvement d'ambition personnelle. Il est donc peu probable que ce fût le Directoire qui eût fait empoisonner Hoche. Il faut plutôt attribuer ce crime à la faction royaliste qui ne pouvait pardonner à Hoche la pacification de la Bretagne et de la Vendée.

Le Directoire fit des obsèques magnifiques à Hoche. Cette fête funéraire fut suivie bientôt d'une fête triomphale donnée au général Bonaparte, à son retour d'Italie. La gloire du vainqueur de l'Autriche était immense; son nom était dans toutes les bouches ; on ne s'entretenait que de ses victoires. Le peuple, réduit à l'ilotisme, trouvait une sorte de consolation à énumérer les hauts faits de nos armées; il oubliait sa misère et ses souffrances en comptant les canons et les drapeaux pris sur l'ennemi, en faisant la récapitulation des batailles qu'il avait perdues.

Le Directoire était à l'apogée de sa puissance. Il avait forcé la coalition, moins l'Angleterre, à mettre bas les armes. Il avait vaincu à l'intérieur les deux partis extrêmes qui s'étaient rués contre lui avec une si grande fureur. L'opinion publique, blasée et indifférente, n'était pas pour lui, il est vrai, mais elle ne s'était pas encore prononcée contre lui. Une législature obéissante et servile lui avait décerné des pouvoirs illimités, il pouvait donc se croire, avec quelque apparence de raison, inébranlablement affermi. Il n'en était rien cependant.

Vainqueur au dehors et au dedans par l'armée, il ne pouvait pas condamner à l'inaction cette armée sans s'exposer au danger de la voir réagir contre lui-même. Il songea donc à l'occuper contre l'Angleterre, pour donner un aliment à son ardente activité. Il est à croire néanmoins que le projet de débarquer nos braves légions sur les côtes de la Grande-Bretagne ne fut jamais définitivement arrêté dans la tête du Directoire; car, tandis que l'on préparait à Brest l'expédition qui devait faire une descente dans les îles Britanniques, il s'en préparait une autre très secrètement à Toulon, destinée pour l'Égypte. Le Directoire avait en vue deux choses en envahissant l'antique patrie des Sésostris et des Ptolémée : il voulait éloigner Bonaparte dont il redoutait l'ambition, et menacer les riches possessions de l'Angleterre dans l'Inde.

Le Directoire devait inévitablement subir les conséquences de sa position de juste-milieu. La victoire qu'il avait remportée sur les Babouvistes avait rendu les royalistes puissans et redoutables; celle qu'il venait de remporter sur ces derniers, rendit aux démocrates une partie de leur ancienne puissance; les élections de l'an V faites sous l'influence de la dé-

faite des patriotes, furent royalistes ; les élections de l'an VI, faites sous l'influence du coup-d'état de fructidor, furent démocratiques. Le Directoire, armé de la loi du 19 fructidor qui l'avait investi d'une véritable dictature, annula les élections de l'an VI. Le gouvernement directorial, depuis qu'il était sorti de la légalité, était tout à la fois constitutionnel et évolutionnaire, ou pour mieux dire il n'était ni l'un ni l'autre. Gouvernement monstrueux et incompréhensible qui faisait de l'arbitraire et de la terreur au nom de l'ordre légal, et qui faisait de l'ordre légal au nom du salut public et de la Révolution.

Au milieu de tous ses triomphes, le Directoire éprouvait les plus grands embarras financiers. Une partie seulement de la dette publique était servie en numéraire, le reste l'était en bons sur les biens nationaux. Que fit le Directoire pour sortir de la position précaire où il se trouvait? Il remboursa les deux tiers de la dette publique, au capital de vingt fois la rente, et conserva un tiers seulement qui fut appelé *tiers consolidé* et qui resta inscrit sur le grand-livre avec le titre de rente perpétuelle. Le remboursement des deux tiers se fit en bons recevables en paiement des biens nationaux. Cette mesure financière, qui était juste et indispensable, mécontenta prodigieusement les rentiers, mais qu'importent les rentiers quand il s'agit du bien de l'état?

Le besoin d'occuper une armée nombreuse et bouillante autant que le désir de détruire une insolente aristocratie qui lui était hostile porta le Directoire à envahir la Suisse. A l'exception de Genève et du canton de Vaud, où nos principes révolutionnaires avaient pénétré et fructifié, la Suisse, ou du moins son gouvernement, était essentiellement contre-révolutionnaire. L'infâme aristocratie de Berne étendait sur la plus grande partie des cantons helvétiques sa funeste influence. Non seulement tous les Suisses qui sympathisaient avec nos idées avaient été expulsés de leur patrie, ce qui était un sanglant outrage à la France, mais encore les émigrés, ces infatigables machinateurs de complots contre la liberté du peuple français, recevaient asile et protection en Suisse. Ce second grief du gouvernement directorial contre la confédération helvétique était le plus puissant et justifiait suffisamment les mesures hostiles de la France.

Les représentations adressées par le Directoire à la confédération n'ayant point été écoutées, une armée française entra en Suisse. Après une résistance assez vive de la part d'un peuple qui combattait pour des intérêts qui n'étaient pas les siens, les Français se rendirent maîtres de toute la contrée. La Constitution française de l'an III fut imposée à la Suisse comme elle l'avait été à la république cisalpine; Genève fut réunie à la France. Alors il se forma deux partis en Suisse, l'un qui resta attaché à l'antique constitution helvétique et qui était dévoué à l'Autriche et à la contre-révolution, l'autre qui entoura de ses sympathies et de ses espérances la nouvelle Constitution.

Vers le même temps le trône pontifical fut renversé à Rome. La patrie des Brutus et des Gracques redevint république romaine. La mort du général Duphot qui avait été tué dans une émeute, étant restée impunie, une division de troupes françaises s'empara de Rome et y détruisit la puissance papale.

Ce fut le 30 floréal an VI (19 mai 1798) que l'expédition préparée avec tant de mystère à Toulon mit à la voile. Elle se composait de treize vaisseaux armés en guerre, de deux en flûte, de quatorze frégates, sur lesquelles huit étaient armées en flûtes, et de quatre cents bâtimens de transport. Elle portait dix mille marins et trente mille soldats. L'amiral Brueys commandait la flotte et Bonaparte l'armée; ou plutôt Bonaparte commandait et l'armée et la flotte, car partout où cet homme se trouvait il fallait que sa volonté prévalût. Une escadre anglaise, sous les ordres de Nelson, croisait dans la Méditerranée; si la flotte de Toulon l'eût rencontrée, elle aurait été obligée de la combattre, et le succès de l'expédition eut été gravement compromis.

La flotte cingla vers l'Égypte et s'empara chemin faisant de l'île de Malte. Fort heureusement elle parvint à échapper à l'active vigilance des Anglais. Arrivés sur les côtes d'Égypte, les Français débarquèrent à quelque distance d'Alexandrie. Cette ville fut emportée d'assaut. D'Alexandrie, l'armée se dirigea sur le Caire et eut beaucoup à souffrir en traversant le désert. Attaquée par les Mamelouks à Chébreiss, elle se forma en carrés pour résister à leurs charges impétueuses, et leur fit éprouver une perte

considérable. Le combat de Chébreiss eut pour résultat avantageux d'accoutumer l'armée au nouveau genre de guerre qu'elle allait entreprendre.

Les Mamelouks, vaincus une première fois, essuyèrent une seconde défaite qui les détruisit presque entièrement. Ce fut au pied des vieilles Pyramides que l'armée française remporta cette grande victoire. Mourad-Bey, le chef des Mamelouks, appuyait sa droite au Nil, et avait construit sur les bords de ce fleuve un camp retranché, garni de quarante pièces de canon et défendu par vingt mille hommes d'infanterie; il étendait sa gauche en avant des Pyramides. Bonaparte apprit que les quarante pièces de canon étaient montées sur des affûts de siége et que par conséquent elles ne pourraient être déplacées; il pensa alors que les vingt mille hommes d'infanterie n'oseraient s'aventurer en rase campagne sans être appuyés par du canon, et comprit que s'il tournait tous ses efforts contre la gauche de Mourad, il n'aurait affaire qu'à ses seuls Mamelouks et rendrait inutiles son artillerie et son infanterie.

Il ordonna donc un mouvement vers la droite. Les Mamelouks, ardens et rapides, fondirent impétueusement sur nous; mais ils rencontrèrent les indestructibles carrés de Chébreiss qui firent un ravage effroyable dans leurs rangs. Ils voltigèrent autour de nous et firent d'incroyables efforts pour nous entamer, mais inutilement. Partout ils se trouvaient face à face avec le fer, le feu et la mort. Furieux et écumans de rage, ils se précipitaient, se renversaient sur nos baïonnettes, et expiraient percés de coups. Une poignée d'entre eux se retira dans le camp; le plus grand nombre périt. Le camp, dans la même journée, fut cerné, attaqué et enlevé.

La victoire des Pyramides rendit les Français maîtres du Caire et par suite de l'Égypte entière. Mourad, ne pouvant plus tenir la campagne, se réfugia dans la Haute-Égypte, avec les débris de son armée qui ne s'élevaient qu'à deux mille chevaux. Les Français firent leur entrée au Caire le 25 juillet.

Le premier soin de Bonaparte fut d'organiser une administration dans la capitale de l'Égypte. Ensuite il s'élança avec une de ses divisions à la poursuite de l'ennemi, et quand il l'eut rejeté dans le désert, il revint au

Caire. Les généraux Dugua et Menou furent chargés de contenir avec leurs divisions l'Égypte-Inférieure, tandis que Desaix, avec la sienne, reçut l'ordre de s'attacher aux pas de Mourad-Bey et de conquérir l'Égypte-Supérieure.

Un affreux désastre plongea l'armée française dans la consternation; notre escadre, mouillée dans la rade d'Aboukir, fut attaquée par Nelson, avec des forces supérieures, et en grande partie détruite. Cet événement épouvantable priva l'armée de toute espèce de communications avec la France et transforma l'Égypte en une prison pour les vainqueurs de Chébreiss et des Pyramides.

L'armée versa des larmes amères sur le sort de nos braves marins, mais elle ne fut point découragée par ce coup de la fortune. Elle regarda sa conquête comme une nouvelle patrie, s'y installa comme si elle devait y faire un long séjour, et attendit les événemens. Au Caire une révolte effrayante éclata contre nous et faillit nous faire perdre le fruit de nos récens exploits; mais grace à la vigueur et à la promptitude des ordres de Bonaparte, elle fut presque aussitôt comprimée, et les coupables furent châtiés sévèrement.

Un grand nombre de savans et d'artistes avaient suivi l'expédition pour étudier et interroger les débris de tant de civilisations qui se sont succédé en Égypte, cet antique berceau des lumières et des arts. Un institut fut créé; il se composa de Monge, Berthollet, Fourier, Dubois, Desgenettes, Larrey, Conté, Say, Redouté, Champy, Nouet, Malus, Louis Costaz, Girard, etc. Bonaparte en fut élu président. Il se divisa en quatre classes, savoir: mathématiques, physique, économie politique, littérature et beaux-arts. Il fut établi pour les travaux des différentes classes une bibliothèque, un cabinet de physique, un observatoire, un jardin botanique, un laboratoire de chimie, un musée d'antiquités, une ménagerie, etc. Voici le programme des premiers travaux auxquels se livra l'Institut d'Égypte: un triple calendrier égyptien, cophte et européen; un vocabulaire français et arabe, un tableau comparatif des mesures égyptiennes et françaises, etc. Deux journaux furent fondés au Caire: l'un de littérature et d'économie politique, intitulé: *Décade Égyptienne;* l'autre, uniquement politique, intitulé *Courrier d'Égypte.*

Pendant que notre brave armée prenait ainsi possession de l'Égypte, voyons ce qui se passait en Europe. La première coalition formée contre nous avait été dissoute par nos victoires. Toutes les puissances du continent s'étaient humiliées devant nos armes, toutes, excepté l'Angleterre. Par ses intrigues et par son or, le cabinet de Londres parvint à former contre la France une nouvelle coalition, non moins formidable que la première. La cour d'Autriche qui nous haïssait profondément et qui n'avait signé la paix avec nous que parce que l'armée d'Italie lui avait posé le pied sur la gorge, regardait le traité de Campo-Formio comme une simple suspension d'armes qu'il était de son intérêt et de son honneur de rompre à la première occasion favorable. Elle se jeta donc avec joie dans la seconde coalition. La cour de Russie, qui jusqu'alors était restée neutre dans les sanglans démêlés de l'Europe occidentale, prêta l'oreille aux sollicitations de Pitt et tira l'épée contre la France. Une foule d'autres puissances, les petits états d'Allemagne, le Piémont, le royaume de Naples, l'empire ottoman, nous déclarèrent la guerre. Tous les états de l'Europe enfin, moins l'Espagne et la Prusse, qui eurent le bon esprit de ne pas affronter encore une fois notre terrible colère, accédèrent à cette nouvelle prise d'armes, jusqu'aux états barbaresques qui se crurent obligés de suivre l'exemple de la Turquie.

Ce déchaînement général avait quelque chose d'effrayant. La France était prise à l'improviste. Au moment où les colonnes ennemies débouchaient de toutes parts, nous avions au congrès de Rastadt trois plénipotentiaires qui négociaient la paix avec l'empire germanique, et nous étions loin de nous attendre que les hostilités dussent recommencer si promptement. Le Directoire, amoureux des plaisirs et du repos, s'abandonnait à une douce sécurité ; son général le plus redoutable et ses plus intrépides légions étaient en Égypte ; ses autres troupes se trouvaient disséminées, partie sur les frontières, partie dans les villes de l'intérieur.

Tout-à-coup, il apprend qu'une armée russe, commandée par Souwarow, traverse l'Allemagne à marches forcées pour attaquer la France de concert avec les Autrichiens. Toutes les puissances coalisées s'ébranlent en même temps et fondent sur nous : le roi de Naples, à la tête de

quatre-vingt mille hommes, se met en campagne et s'avance sur Rome, tandis que le roi de Piémont fait des dispositions pour s'emparer de Gênes. Ces deux roitelets furent bientôt mis à la raison. Le général Championnet battit le roi de Naples et fit la conquête de son royaume avec quinze mille hommes seulement. Le général Joubert força le roi de Piémont à abdiquer et à se retirer dans l'île de Sardaigne. Après ces deux avantages remportés, l'un au fond de la péninsule italique, l'autre au pied des monts, l'Italie entière nous appartint.

La seconde coalition, qui ne comptait pas dans ses rangs, comme la première, l'Espagne et la Prusse, mais à laquelle la Russie fournissait un contingent de cent cinquante mille hommes, était d'autant plus redoutable que l'enthousiasme révolutionnaire de 92 et de 93 n'existait plus en France. La première coalition avait eu à combattre un peuple enflammé de l'amour de la liberté et qui était résolu à vaincre ou à périr ; la seconde coalition ne rencontra plus chez les Français que découragement et tiédeur. La réaction de 94 et 95 avait moissonné tout ce qu'il y avait de plus énergique et de plus pur en France. Le peuple, abruti par le joug du Directoire, était sans nerf et sans vigueur ; ce n'était plus qu'un troupeau d'esclaves incapables d'aucune noble pensée, d'aucun sentiment généreux. Si nous portons nos regards plus haut, que verrons-nous ? Un gouvernement méprisable qui nageait dans un océan d'infamies et de turpitudes ; une bande de courtisanes, de favoris et d'agioteurs servant de garde prétorienne à cinq satrapes engraissés de la misère publique ; une nuée de déprédateurs s'acharnant sur l'état comme des corbeaux affamés sur un cadavre ; la société partagée en deux classes dont l'une était exploitante et l'autre exploitée ; la masse des Français, enfin, ayant perdu le caractère d'une grande nation et s'applaudissant de leur avilissement, soupirant après un maître, et appelant déjà Bonaparte à grands cris pour l'élever sur le pavois, pour s'agenouiller devant lui.

Cette peinture de l'état de la France à l'époque de la seconde coalition est triste, mais elle est vraie. Le Directoire n'avait que des armées désorganisées et incomplètes. Depuis la paix de Campo-Formio la désertion avait considérablement éclairci les cadres des régimens ; c'est à peine

si les troupes disponibles s'élevaient à cent cinquante mille hommes. Ne pouvant remettre nos armées sur le pied de guerre par une levée en masse comme en 1793, le Directoire imagina un moyen d'avoir toujours sous la main une quantité suffisante de soldats pour tenir ses régimens au complet, ce fut de rendre obligatoire, pour tous les jeunes gens, le service militaire pendant un nombre déterminé d'années. Ce fut là l'origine de la conscription. Les Conseils rendirent une loi qui mit les citoyens à la disposition du gouvernement pendant cinq ans de leur vie, de vingt à vingt-cinq ans, pour servir dans les armées de la République. Dès que cette loi fut rendue, le Directoire demanda et obtint la levée de deux cent mille conscrits.

La loi sur la conscription reçut diverses modifications dans la suite ; le service qui primitivement était obligatoire pour tous, fut rendu facultatif pour le riche, à qui on accorda le droit, souverainement injuste, de se racheter.

La ligne que nous avions à défendre contre la coalition était immense ; elle s'étendait du Texel au golfe de Trieste. Les cent cinquante mille vieux soldats que le Directoire avait à sa disposition furent répartis en six armées. La première fut chargée de défendre la Hollande, Brune en reçut le commandement ; la seconde, appelée armée du Rhin et commandée par Bernadotte, eut pour mission de protéger cette partie de nos frontières qui confine à l'Allemagne septentrionale ; la troisième, que l'on appela l'armée du Danube, fut placée sous les ordres de Jourdan ; la quatrième occupa la Suisse et eut pour général en chef Masséna ; la cinquième, sous le commandement de Schérer, eut à défendre l'Italie, et la sixième armée, dont le commandement avait été retiré à Championnet pour être confié à Macdonald, occupa le royaume de Naples.

Ces six armées étaient numériquement trop faibles pour tenir tête aux coalisés. Si les deux cent mille conscrits avaient eu le temps de s'exercer au maniement des armes et de rejoindre leurs corps respectifs avant le commencement des hostilités, nul doute que nous eussions combattu la coalition avec avantage. Mais malheureusement lorsque les hostilités commencèrent, la plupart des conscrits étaient encore dans leurs familles.

Le Directoire, appréciant sainement la valeur française, ordonna à ses armées de prendre l'offensive sur tous les points. Il se montra moins habile dans ses dispositions stratégiques. Pourquoi d'abord laisser au fond de la péninsule italique cette armée de Naples qui pouvait, de concert avec l'armée d'Italie, coopérer si activement à défendre la ligne de l'Adige, tandis que dans le royaume de Naples elle était à peu près inutile? L'expérience n'avait-elle pas démontré qu'il suffisait d'être vainqueur dans l'Italie supérieure pour faire trembler toute la péninsule? Lorsque Bonaparte, concentré sur l'Adige, détruisait les unes après les autres toutes les armées autrichiennes qui lui étaient opposées, le pape et le roi de Naples s'avisèrent-ils de bouger? Si l'armée de Macdonald eût été réunie à celle de Schérer, les coalisés auraient eu affaire à une masse imposante qui les eut arrêtés.

Pourquoi ensuite le Directoire, au lieu de renforcer son armée du Danube qui était la plus importante de toutes, puisqu'elle était destinée à menacer Vienne, employa-t-il quarante à cinquante mille hommes à faire une guerre sans résultats dans les rochers stériles de la Suisse? L'armée d'Helvétie pouvait se borner à un rôle d'observation; une quinzaine de mille hommes suffisaient pour cette tâche. Ces quinze mille hommes auraient été doublement nécessaires, d'abord pour lier l'armée du Danube à celle d'Italie, et ensuite pour tenir les coalisés en échec et les inquiéter sur leurs flancs et sur leurs derrières. En cas de succès sur le Danube et en Italie, l'armée d'Helvétie aurait débouché eu Allemagne; en cas de revers, elle aurait empêché que l'armée d'Italie et la droite de l'armée du Danube ne fussent débordées.

Quel fut le résultat du plan adopté par le Directoire? les coalisés se précipitèrent contre nous avec des forces tellement supérieures en Italie et sur le Danube, qu'ils nous écrasèrent. Après quoi, ils tournèrent leurs efforts contre la Suisse.

Les hostilités commencèrent en ventôse de l'an VII (mars 1799). Les Français obtinrent d'abord quelques succès, mais ensuite d'effroyables revers s'appesantirent sur eux. Jourdan fut battu par l'archiduc Charles. Il se replia à l'entrée des défilés de la forêt Noire, et s'établit dans une po-

sition désavantageuse où les Autrichiens l'auraient accablé si le conseil Aulique n'eût ordonné au prince Charles de se rabattre sur l'armée d'Helvétie. Cette armée s'était emparée du pays des Grisons et se maintenait avec un courage et une opiniâtreté admirables dans les positions qu'elle avait conquises. En Italie, Schérer avait ouvert la campagne en faisant enlever le camp de Pastrengo. Ce premier avantage fut suivi de quelques autres moins importans; mais la funeste bataille de Magnano que nous perdîmes fut le commencement de nos désastres. Schérer perdit la tête et se mit à battre en retraite; il se retira derrière l'Oglio et l'Adda. Pour comble de malheur les Russes firent leur jonction avec les Autrichiens, ce qui porta l'armée ennemie à cent mille hommes; l'armée d'Italie n'en comptait plus que trente mille. Battue une seconde fois à Cassagno, elle fut réduite d'un tiers. C'est alors que Schérer en transmit le commandement à Moreau.

Avec ces vingt mille hommes, Moreau couvrit Milan pour donner le temps aux Milanais compromis, de fuir la vengeance autrichienne; ensuite il se retira derrière le Pô et occupa un très belle position au confluent de ce fleuve et du Tanaro pour conserver ses communications avec la France et la Toscane. Macdonald revenait du fond de la péninsule; la retraite de l'armée d'Italie l'avait forcé d'abandonner le royaume de Naples et de se rapprocher de la base de nos opérations. Attaqué par les Austro-Russes, il perdit la bataille de la Trebia. Souwarow ne dut cet avantage qu'à son effrayante supériorité numérique. L'armée de Naples, à moitié détruite, fit sa jonction avec l'armée d'Italie. Mais cette jonction qui eût été si funeste aux coalisés si elle s'était opérée deux mois plus tôt, lorsque les deux armées étaient encore intactes, n'eut aucun résultat après les désastreuses batailles de Magnano, de Cassano et de la Trebia.

Souwarow, fort heureusement, ne sut pas profiter de ses victoires; il s'amusa à faire le siége des places dans lesquelles nous avions laissé garnison. Pendant ce temps, l'armée d'Italie et l'armée de Naples se reposèrent et se renforcèrent. Elles occupaient l'espace qui sépare l'Apennin de la mer entre Gênes et Tortone. Ces deux armées qui n'en faisaient plus qu'une, passèrent sous le commandement de Joubert. Ce général se disposait à franchir l'Apennin pour reprendre l'offensive contre les coalisés,

lorsqu'il fut soudainement attaqué par Souwarow avec soixante mille hommes. Joubert ne put lui en opposer que quarante mille. La bataille se donna près de Novi. Dès le commencement de l'action Joubert fut tué. Moreau prit le commandement. Mais après des prodiges de valeur, les Français, débordés de toutes parts, furent obligés de céder la victoire aux Austro-Russes. La malheureuse journée de Novi fut notre coup de grace en Italie.

Ainsi donc, sur cet ancien théâtre de nos triomphes, nous éprouvâmes revers sur revers. En Suisse, les choses se passèrent tout autrement. Lorsque les coalisés nous eurent battus sur le Danube et en Italie, ils vinrent attaquer Masséna qui avait conservé une attitude formidable. Alors, l'armée du Danube fut réunie à celle d'Helvétie, sous le commandement de ce général. Rien n'était plus urgent que cette jonction. Nous étions menacés par toutes les forces de l'archiduc Charles, auxquelles s'était réuni un corps de trente mille Russes aux ordres de Korsakof.

L'armée autrichienne ne formait pas un tout compact. Une partie de cette armée, commandée par Hotze, était en avant avec le corps de Korsakof, et s'élevait à cinquante-cinq mille hommes. L'archiduc, avec le reste de ses forces, était campé sur les bords de la Limmat. Masséna profita de ce fractionnement de l'armée ennemie, pour écraser, à Zurich, le corps de Korsakof et celui de Hotze. Souwarow arriva à tire-d'ailes au secours de son lieutenant, mais ce fut pour essuyer lui-même une honteuse défaite. Après une suite de combats glorieux, qui durèrent douze jours, les Austro-Russes furent rejetés au-delà du Rhin, avec une perte de trente mille hommes tués ou faits prisonniers.

Victorieux en Suisse, nous le fûmes également en Hollande. Une expédition de quarante mille hommes, commandée par le duc d'York, avait débarqué au Helder, le 10 fructidor ( 27 août ). Elle se composait d'Anglais et de Russes. Brune, qui n'avait que dix mille combattans, ne put tenir devant des forces si considérables : il se replia sur Amsterdam, appela sous ses drapeaux quelques milliers de Hollandais, et, profitant d'une occasion favorable, attaqua et battit les Anglo-Russes à Kastrikum. Après cette victoire, il les enveloppa et les força de capituler. Aux termes de la

capitulation, les Anglo-Russes furent obligés d'évacuer la Hollande et de rendre sans échange huit mille prisonniers.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans parler de l'attentat exécrable dont furent victimes trois plénipotentiaires français au congrès de Rastadt. Les hostilités étaient déjà commencées en Allemagne et en Italie, lorsque nos trois infortunés plénipotentiaires reçurent l'ordre de quitter Rastadt et de regagner dans le plus bref délai la France. L'infâme cour d'Autriche qui leur avait intimé cet ordre et qui leur avait fait délivrer des passeports, les fit lâchement assassiner. A peine sortis de Rastadt, ils furent assaillis par une troupe de hussards autrichiens qui, après s'être assurés de leur nom et de leur qualité, se précipitèrent sur eux et les frappèrent à coups de sabre. Deux des trois plénipotentiaires, Roberjot et Bonnier, périrent ; le troisième, Jean Debry, fut laissé pour mort. Honte éternelle à l'abominable gouvernement qui ordonna ce meurtre monstrueux ! Et ce même gouvernement nous faisait la guerre depuis 1792, pour mettre un terme, en France, à ce qu'il appelait les excès révolutionnaires.

# CHAPITRE X.

SOMMAIRE. — Alliance des modérés et des patriotes contre le Directoire. — Entrée dans le Directoire de Siéyes, Roger-Ducos, Gobier et Moulins. — Persécution contre les patriotes. — Expédition de Syrie. — Siége de Saint-Jean-d'Acre. — Bataille d'Aboukir. — Retour de Bonaparte. — Son ambition et ses projets de renversement. — Attentat liberticide du 18 brumaire. — Constitution de l'an VIII. — Résultat du 18 brumaire. — Bonaparte adopte une marche contre-révolutionnaire. — Il se fait nommer premier consul. — Acceptation de la Constitution de l'an VIII. — Situation de la France. — Lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre. — L'empereur de Russie se détache de la coalition. — Formation d'une armée dite de *réserve*. — Campagne de l'an VIII. — Bataille de Marengo. — Capitulation d'Alexandrie. — Bataille d'Aboukir. — Mort de Kléber. — Opérations de l'armée du Rhin. — Bataille de Hohenlinden. — Armistice de Stéyer. — Opérations de l'armée des Grisons et de l'armée d'Italie. — Armistice de Trévise. — Machine infernale. — Paix de Lunéville. — Confédération des puissances du Nord contre l'Angleterre. — Mort de Paul Ier. — Paix avec le Portugal. — Efforts de Bonaparte pour monarchiser la nation française. — Création de la Légion-d'Honneur. — Concordat avec le pape. — Paix d'Amiens. — Expédition de Saint-Domingue.

Les élections démocratiques de l'an VI avaient été annulées par le Directoire, comme nous l'avons dit. Une fois entré dans la voie de l'arbitraire et des moyens exceptionnels, un gouvernement n'en sort plus qu'en tombant. Le Directoire s'avançait rapidement vers sa ruine, accumulant chaque jour sur sa tête une masse effrayante de haines, de réprobations, d'inimitiés. Les élections de l'an VII se firent dans le même esprit que celles de l'année précédente; mais le Directoire n'était pas assez fort pour les annuler. Ce qui acheva de détruire le système politique que le Directoire avait suivi depuis sa création, ce fut la sortie légale de Rewbell et l'entrée de Siéyes.

Sièyes était l'ennemi systématique du gouvernement directorial et de la Constitution de l'an III. Le nommer au Directoire c'était introduire l'ennemi dans la place. Sièyes était, par ses antécédens et par sa grande réputation, le chef de l'opposition qui minait le gouvernement depuis quatre ans, non pas cette opposition qui voulait rétablir les Bourbons sur le trône; non pas cette autre opposition qui voulait la mise en vigueur de la Constitution de 93, mais une opposition de tiers-parti qui tendait à substituer à la forme actuelle du gouvernement une forme plus favorable aux intérêts de l'aristocratie bourgeoise.

Sièyes était l'homme du tiers-état, c'est-à-dire, de cette classe qui n'est ni la classe nobiliaire, ni la classe cléricale, ni la classe populaire; en un mot, c'était l'homme des intérêts bourgeois, des intérêts égoïstes. Le gouvernement directorial, enfanté par une assemblée révolutionnaire, se ressentait de son origine; il favorisait, à la vérité, la classe bourgeoise, mais il ne la favorisait pas aussi exclusivement qu'elle désirait l'être. Il se prenait quelquefois à flatter le peuple; quelquefois même il affectait les allures et le langage du jacobinisme, ce qui déplaisait fort à la bourgeoisie. Et puis, l'alliance du Directoire avec les royalistes pour comprimer les patriotes, son alliance avec les patriotes pour tenir en bride les royalistes, ce système de bascule qui mettait à tout moment la tranquillité publique en question; enfin la composition même du Directoire, qui comptait dans son sein des hommes qui avaient été quelques années auparavant des révolutionnaires ardens, et que leur apostasie n'avait pas suffisamment blanchis aux yeux des modérés: tout cela rendait la bourgeoisie hostile au gouvernement directorial.

Il se forma une ligue entre les patriotes et les modérés contre le Directoire. Lorsque deux partis, dont les principes et les intérêts sont différens, font alliance dans un but commun, c'est que chacun de ces deux partis est mu par l'espoir de se servir de l'autre comme d'un instrument, d'un marche-pied. Si les patriotes firent alliance avec la bourgeoisie, ce fut avec la ferme persuasion que la bourgeoisie les laisserait monter sur ses épaules pour atteindre au pouvoir, et qu'une fois à la tête du gouvernement ils dicteraient des lois à la bourgeoisie. Si, de sou côté, celle-ci se

rapprocha des patriotes, c'est qu'elle espérait renverser le Directoire avec leur secours sans être obligée de partager avec eux les fruits de la victoire.

Le Directoire se composait de Sièyes, Barras, Larèveillère-Lépeaux, Merlin et Treilhard ; ce dernier avait succédé à François de Neufchâteau. Barras, qui voyait l'orage prêt à fondre sur la tête des anciens membres du Directoire, abandonna lâchement ses trois collègues, Larèveillère, Merlin et Treilhard, et s'attacha à Sièyes. Le Directoire fut considérablement affaibli par cette défection ; néanmoins les anciens membres étaient encore en majorité et pouvaient lutter avec avantage contre le déchaînement des Conseils et de l'opinion publique.

Les Conseils rapportèrent la loi du 19 fructidor qui autorisait le gouvernement à faire fermer les clubs et à interdire les journaux qui lui seraient hostiles. Alors les clubs se rouvrirent, les journaux interdits reparurent et attaquèrent avec fureur le Directoire.

Les Conseils, prenant vis-à-vis de la majorité directoriale une attitude de jour en jour plus menaçante, envoyèrent, en date du 15 prairial, un message au Directoire, pour lui demander compte de sa conduite, et se déclarèrent en permanence jusqu'à ce qu'il eût répondu. Le Directoire, de son côté, se mit en permanence pour préparer un rapport sur la situation extérieure et intérieure de la République. L'opposition implacable qui s'était formée dans les Conseils contre le gouvernement et qui lui faisait une guerre si acharnée, ne voulait pour le moment que forcer les trois Directeurs, Merlin, Treilhard et Larèveillère à donner leur démission. Mais comme elle craignait que ces trois hommes n'usassent du pouvoir dont ils étaient investis et de leur majorité dans le Directoire, pour faire un nouveau coup-d'état contre les Conseils, elle résolut de leur arracher cette majorité. Pour être élu Directeur, il fallait aux termes de la Constitution avoir quitté les fonctions législatives depuis un an révolu ; Treilhard n'était point dans ce cas ; il s'en fallait de quatre jours que le délai exigé par la Constitution ne fût expiré. On dénonça cette irrégularité aux Conseils qui s'empressèrent d'annuler l'élection de Treilhard et de nommer à sa place Gohier, homme entièrement à la dévotion du parti anti-directorial.

Non contens de cette victoire, les Conseils menacèrent Larèveillère et Merlin de les mettre en accusation s'ils ne donnaient leur démission. Après avoir hésité quelque temps, et sur de nouvelles menaces des Conseils, ils se démirent de leurs fonctions le 30 prairial. Les Conseils leur donnèrent pour successeurs Moulins et Roger-Ducos.

Cet événement fut un coup-d'état de la législature contre le Directoire, comme le 18 fructidor avait été un coup-d'état du Directoire contre la législature. Le nouveau Directoire se partagea en deux partis dont l'un voulait détruire la Constitution de l'an III et l'autre voulait la maintenir. Le Constituant Siéyes et le Girondin Roger-Ducos formaient le premier parti, Moulins et Gohier le second. Quant à Barras, il flottait irrésolu entre les deux, prêt à faire cause commune avec celui qui triompherait.

Depuis que l'élément populaire avait donné sa démission, et déserté la place publique, c'était la force armée seule qui décidait des événemens. Ainsi le 13 vendémiaire et le 18 fructidor s'étaient opérés par les baïonnettes. Siéyes, qui le sentait fort bien, aurait voulu pouvoir s'étayer d'une renommée militaire pour accomplir la révolution qu'il méditait. Ses liaisons avec la famille Bonaparte lui firent jeter d'abord les yeux sur ce général ; mais il était trop loin, et Siéyes était trop impatient pour attendre son retour. Il choisit Joubert. Joubert n'avait qu'une réputation secondaire ; il fallait le mettre à même d'en acquérir une brillante. C'est alors que ce jeune général fut envoyé en Italie avec un commandement en chef. Mais il fut tué à la bataille de Novi ; sa mort laissa Siéyes dans le même embarras qu'auparavant.

Siéyes marchait de concert avec Roger-Ducos, comme je viens de le dire. Ces deux hommes s'appuyaient sur le conseil des Anciens et sur les modérés. Leurs collègues, Moulins et Gohier, au contraire, avaient leur point d'appui dans le conseil des Cinq-Cents ; c'était à eux, faute de mieux, que se ralliaient les patriotes. L'alliance des modérés et des patriotes, comme on le voit, n'existait plus depuis que l'ancienne majorité du Directoire avait elle-même cessé d'être. Cette alliance n'avait profité qu'aux seuls modérés ; les patriotes avaient encore une fois été victimes de leur confiance et de leur bonne foi.

Lorsque le nouveau Directoire eut renouvelé le ministère et eut introduit dans l'administration toutes les modifications qu'il jugea nécessaires, il prit plusieurs mesures qui rappelaient les beaux jours de la Révolution : il appela sous les drapeaux toutes les classes de conscrits, il frappa un emprunt forcé de cent millions sur les riches, et soumit les parens d'émigrés à la loi des otages. Roger-Ducos et Sièyes, forcés, en leur qualité de membres du gouvernement, de faire exécuter ces mesures, pour ne pas mécontenter la jeune législature, le firent de très mauvaise grace et se promirent intérieurement de revenir sur la loi des otages et sur l'emprunt forcé lorsque leurs projets de renversement se seraient réalisés.

Le nouveau Directoire ne tarda pas à sévir contre le parti populaire. Quand nous disons le Directoire, nous voulons parler de la majorité composée de Sièyes, Roger-Ducos et Barras. L'ignoble Barras se réunit aux deux premiers pour persécuter les patriotes; Moulins et Gohier étaient sans influence pour les protéger.

Le club du *Manège*, formé par les patriotes, fut brutalement fermé par le protégé et le digne acolyte de Barras et de Sièyes, par Fouché (de Nantes), ministre de la police; ce même Fouché qui, plusieurs années auparavant, poussant la fureur démagogique jusqu'au délire, avait fait guillotiner, fusiller et mitrailler une partie de la population de Lyon. De révolutionnaire effréné, Fouché était devenu un réacteur non moins sanguinaire, non moins impitoyable.

Les patriotes chassés du club du Manège se réunirent dans un nouveau local rue du Bac, dont Fouché les expulsa encore une fois. Pendant que la contre-révolution reprenait son cours avec une fureur nouvelle, pendant que l'aristocratie bourgeoise travaillait avec une audace toujours croissante à remettre debout le régime que le peuple avait détruit le 10 août, que faisait notre brave armée en Orient ?

L'Égypte était conquise ; le drapeau tricolore flottait depuis les déserts de la Libye jusqu'à l'embouchure du Nil. La civilisation et les arts de l'Europe avaient été implantés dans cette belle contrée affranchie du joug des Mamelouks. Il ne restait plus aux Français qu'à organiser leur conquête ; mais, pour accomplir cette tâche difficile, il leur fallait une tran-

quillité parfaite et l'orage s'amoncelait contre eux à l'horizon. La Porte ottomane, à l'instigation du cabinet de Londres, avait déclaré la guerre à la France et faisait des armemens considérables. Une armée turque, soutenue par une flotte turco-anglaise devait traverser la Syrie pour venir nous disputer la possession de l'Égypte. Bonaparte apprend cette nouvelle et forme aussitôt la résolution d'aller à la rencontre de l'armée ottomane. Il part avec dix mille hommes et cinquante bouches à feu ; Kléber, Murat, Lannes, Bon, Reynier, Dommartin, Caffarelli, commandent sous lui. Reynier avec sa division forme l'avant-garde et s'empare d'El-Arick, où Djezzar, pacha de Syrie, avait mis garnison. L'armée française, après un court séjour à El-Arick, se remet en marche, s'enfonce dans le désert qu'elle traverse dans une étendue de cinquante lieues et arrive à Gaza. De Gaza elle se dirige sur Jaffa; cette dernière ville est emportée de vive force. Enfin, les Français arrivèrent devant Saint-Jean-d'Acre et commencèrent le siége de cette place importante, défendue par Djezzar en personne. Mais ils n'avaient que des pièces de campagne pour battre en brèche les murailles. Deux assauts terribles furent livrés à la ville assiégée, et nos soldats échouèrent malgré leur valeur héroïque.

Une armée de vingt mille hommes arrivait de Damas pour nous combattre. Djezzar, instruit de son approche, ordonna une sortie. Mais ses troupes furent reçues avec une telle vigueur qu'elles reculèrent en désordre, et n'eurent que le temps de se réfugier derrière leurs murailles pour éviter d'être taillées en pièces. Bonaparte profita de la terreur que cette victoire imprima au cœur des assiégés, pour s'éloigner d'Acre et aller livrer bataille à l'armée de Damas. Il la rencontra au pied du Mont-Thabor et remporta sur elle une victoire complète. De retour sous les murs d'Acre, il recommença le siége avec plus d'ardeur qu'auparavant, mais avec aussi peu de succès. Trois nouveaux assauts furent livrés. Non-seulement Saint-Jean-d'Acre renfermait dans ses murailles l'élite des troupes de Djezzar, mais elle comptait encore au nombre de ses défenseurs plusieurs officiers anglais d'un grand mérite, comme tacticiens, entr'autres Sidney-Smith, commandant de l'escadre anglaise. Sidney-Smith ne se borna pas à prêter à la ville assiégée l'assistance de ses vaisseaux qui la protégeaient du côté

de la mer, il débarqua à la tête de ses équipages et vint aider les assiégés à repousser nos attaques.

La poignée de braves que Bonaparte avait emmenés avec lui en Syrie étaient décimés par tant de combats. Les maladies commençaient à faire des ravages dans leurs rangs. Une flotte turque venait d'entrer dans le port de Saint-Jean-d'Acre, apportant à Djezzar des troupes fraîches et d'abondantes provisions. Ces secours allaient prolonger de plusieurs mois encore la résistance de la place assiégée. Bonaparte renonça au projet de s'emparer de Saint-Jean-d'Acre; il leva le siége et revint en Égypte. Les pertes qu'il avait essuyées s'élevaient à dix-huit cents hommes environ, sur lesquelles six cents étaient morts de la peste.

A peine de retour de son expédition de Syrie, il apprit qu'une flotte Anglo-Turque de cent voiles avait paru devant Alexandrie et était venue mouiller dans la rade d'Aboukir pour y débarquer des troupes. Bonaparte marcha aussitôt sur Aboukir. Les troupes débarquées montaient à dix-huit mille hommes; elles étaient commandées par Seidman Mustapha, pacha de Roumélie. Une double ligne de retranchemens et une artillerie nombreuse protégeaient l'armée turque; ses ailes s'appuyaient à l'un et à l'autre rivage de la presqu'île; des chaloupes canonnières stationnaient à sa gauche, et une formidable redoute s'élevait au centre des retranchemens.

Une colonne française, commandée par le général Destaing, attaqua la droite de la première ligne ennemie, tandis qu'un autre corps, aux ordres de Murat, s'avança pour prendre les Turcs à revers. La rapidité et la précision de ces deux mouvemens obtinrent un succès complet : deux mille Turcs furent tués ou jetés dans la mer. Lannes se précipita à son tour contre l'ennemi et la première ligne fut emportée. Déjà les Français se disposaient à attaquer la seconde, lorsqu'ils furent prévenus par les Turcs qui vinrent à leur rencontre et les chargèrent avec impétuosité. Nos bataillons, fermes comme des rocs, reçurent leur choc sans en être ébranlés, et les firent rétrograder jusque sous les canons de leur redoute. Chargés de front par la colonne du général Fugières, débordés par Murat, qui leur coupe toute communication avec le flotte, les Turcs se troublent,

tourbillonnent sur eux-mêmes et commencent à se débander. Bonaparte saisit ce moment pour lancer sur eux sa réserve; bientôt la redoute et la seconde ligne sont enlevés. Tout ce qui fit résistance fut taillé en pièces quelques milliers de Turcs parvinrent à gagner la flotte à la nage, mai le plus grand nombre périt : il en resta treize mille sur le champ de bataille. Mustapha fut fait prisonnier; son fils, enfermé dans le fort d'Aboukir, se défendit vaillamment pendant huit jours, et fut forcé de se rendre avec les troupes qu'il commandait. Cette mémorable victoire, qui vengea si complètement le désastre de notre escadre devant Aboukir, nous coûta très peu de monde.

C'est peu de temps après ce beau fait d'armes que Bonaparte, ayant appris qu'une horrible confusion régnait en France, résolut de quitter l'Égypte, pour venir, étayé de sa gloire immense, réclamer sa part des dépouilles du Directoire expirant. Il laissa le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, s'embarqua avec une suite peu nombreuse sur une petite flottille composée de deux frégates et de quelques bâtimens légers, et arriva à Fréjus le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799). Il fut bientôt à Paris, où Siéyes, Fouché, Roger Ducos, toute l'aristocratie bourgeoise le reçurent à bras ouverts, et le proclamèrent le héros, l'ange protecteur de la France. L'ambition de Bonaparte, déjà bien grande, ne connut plus de bornes quand il vit à ses pieds tous ces êtres dégradés qui demandaient un maître. Dès lors il conçut la pensée de renverser le Directoire et de s'emparer des rênes du gouvernement. Quand une fois ce projet fut arrêté dans sa tête, il disposa tout pour le mettre à exécution, et prit ses mesures comme s'il se fût agi de livrer une bataille ou d'emporter une place d'assaut. C'était une révolution militaire qu'il allait opérer.

Siéyes et Bonaparte se concertèrent sur les moyens de détruire l'ordre de choses établi. Siéyes qui exerçait une grande influence au corps législatif se chargea de le préparer au renversement du Directoire. Bonaparte, dont l'influence sur l'armée n'était pas moins grande, se chargea de gagner les chefs militaires et les différens régimens de la garnison de Paris. Ces deux hommes sentaient qu'ils avaient besoin l'un de l'autre, et que livrés à leurs seuls moyens ils échoueraient dans leur entreprise. Siéyes sans l'appui de

l'armée, Bonaparte sans le concours des Conseils auraient été impuissans contre le Directoire.

Sièyes crut, en se liguant avec Bonaparte, que le conquérant de l'Italie et de l'Égypte consentirait à se faire l'instrument de ses desseins. Bonaparte, de son côté, en faisant alliance avec Sièyes avait en vue de le faire servir à son élévation. Le jeune général et le vieux constituant firent assaut de ruse et de duplicité; ce fut Bonaparte qui l'emporta. Barras voyant ce qui se passait et prévoyant un changement prochain de gouvernement, essaya de captiver les bonnes graces de celui que tout le monde regardait déjà comme l'arbitre des destinées de la France, afin de trouver place dans une nouvelle combinaison; mais Bonaparte le repoussa. Fouché fut plus heureux; il était ministre de la police et pouvait contribuer puissamment à la chute du Directoire. Bonaparte accepta ses services.

Les deux partis étaient en présence; d'un côté étaient Bonaparte, Sièyes, Fouché, Roger Ducos, Lucien Bonaparte, le conseil des Anciens, la minorité du conseil des Cinq-Cents, les modérés, l'aristocratie bourgeoise; de l'autre, Gohier, Moulins, Barras, dont on ne voulait pas dans le parti opposé, Bernadotte, la majorité du conseil des Cinq-Cents, la minorité du conseil des Anciens, de prétendus patriotes qui n'étaient autres que des modérés un peu moins lâches, un peu moins égoïstes que les autres, enfin cette fraction de la bourgeoisie qui se trouvait satisfaite de la Constitution de l'an III, et qui voulait la conserver à quelque prix que ce fût. Le 15 brumaire il y eut une dernière entrevue entre Sièyes et Bonaparte. On convint que le corps législatif serait suspendu pendant trois mois, et que le pouvoir exécutif serait exercé par Bonaparte, Sièyes et Roger Ducos, avec le titre de consuls provisoires. On convint en outre de demander aux Conseils leur translation de Paris à Saint-Cloud, et la nomination de Bonaparte au commandement de la force armée pour déjouer les efforts du jacobinisme, car c'était là le grand épouvantail des hommes qui rêvaient l'asservissement de la France. Une fois le corps législatif transféré à Saint-Cloud, on se promettait de lui arracher toutes les mesures dont on avait besoin et de le disperser ensuite.

Le 18 brumaire (9 novembre) fut fixé pour l'exécution du complot.

Dans l'intervalle du 15 au 18 les conjurés firent tous leurs préparatifs. La majorité du Directoire, composée de Gohier, Moulins et Barras apprit indirectement qu'une grande conjuration était sur le point d'éclater. Elle ne voulut pas y ajouter foi. Si, comme au 18 fructidor, elle avait osé frapper un grand coup, c'en était fait de Bonaparte, de Sièyes et de tous leurs complices.

Bonaparte demeurait rue Chantereine. Le matin du 18 brumaire, cette rue et les rues environnantes se remplirent d'une nombreuse cavalerie qui venait se mettre à sa disposition et recevoir ses ordres. Une foule de généraux et d'officiers, convoqués par lui, s'étaient déjà rendus en grand uniforme à son domicile et formaient la cour du futur empereur qui attendait avec une grande anxiété des nouvelles du corps législatif.

Le Conseil des Anciens avait été convoqué extraordinairement et d'une manière inusitée par la commission des inspecteurs. A sept heures du matin il entra en séance. Les membres qui trempaient dans la conjuration se mirent à le haranguer avant qu'il ne fût en nombre suffisant pour délibérer et lui firent diverses propositions qu'il se hâta d'accepter. A huit heures, il fut rendu un décret qui ordonnait la translation des Conseils à Saint-Cloud pour le lendemain à midi. Bonaparte, par le même décret, fut investi du commandement de la 17e division militaire, de la garde du Directoire, de la garde du corps législatif et des gardes nationales de Paris et des environs. Le Conseil des Anciens, ou du moins la fraction du Conseil qui siégeait en ce moment lui envoya l'ordre de venir à sa barre recevoir communication du décret qu'elle avait rendu, et prêter serment entre les mains du président. Cet ordre fut porté à Bonaparte par un messager d'état.

Pendant que ces choses se passaient, Sièyes et Roger Ducos s'étaient rendus à cheval au Conseil des Anciens. Les trois autres Directeurs, forcés à la fin de croire à la réalité de la conjuration formée contre eux, ne savaient quel parti prendre pour détourner l'orage. Lorsqu'ils furent instruits de ce qui était arrivé dans la matinée, ils firent appeler le général Lefèvre, commandant la 17e division militaire. Lefèvre leur envoya pour toute réponse le décret qui le plaçait, lui et tous les régimens de la gar-

nison de Paris, sous les ordres de Bonaparte. Gohier et Moulins voulurent faire résistance à ce décret ; mais Barras ayant donné sa démission sur les pressantes instances de Talleyrand, la majorité du Directoire se trouva dissoute, et les conjurés eurent le champ libre pour agir.

Cependant dès que Bonaparte eut connaissance du décret rendu par le Conseil des Anciens, il donna ordre de le proclamer daus tous les quartiers de Paris et de battre la générale. Il monta à cheval et s'achemina vers le château des Tuileries suivi d'un cortége nombreux de généraux, d'officiers et de soldats. Arrivé au sein du Conseil il prêta serment en des termes évasifs qui ne l'engagèrent à rien. Après quoi, il prit toutes les mesures nécessaires au succès de son usurpation. Moreau eut le commandement du Luxembourg ; Marmont celui de l'artillerie et de l'école militaire ; Berruyer celui des Invalides ; Moran celui de Paris ; Macdonald celui de Versailles. Le commandement de la garde du corps législatif fut confié à Lannes ; Murat reçut l'ordre d'occuper militairement Saint-Cloud ; et une réserve fut placée au hameau du Point-du-Jour sous les ordres de Serrurier.

Les deux directeurs Moulins et Gohier, dépouillés de toute puissance par la démission de Barras, quittèrent leur palais du Luxembourg et se rendirent au château des Tuileries. Là, Bonaparte les apostropha durement pour les forcer d'adhérer à tout ce qui venait de se faire. Mais ils s'y refusèrent. Les patriotes ne restèrent pas impassibles pendant que ces grands changemens s'opéraient. Dans le faubourg Saint-Antoine, le fameux Santerre, parent du directeur Moulins, excitait le peuple à se soulever. Lorsque Bonaparte en fut instruit il s'écria : *S'il bouge je le ferai tuer*.

Le lendemain, 19 brumaire, les conseils se transportèrent à Saint-Cloud ; Bonaparte s'y rendit de son côté avec son état-major et ses troupes. Le Conseil des Cinq-Cents s'installa dans l'orangerie, et le Conseil des Anciens dans la galerie du Palais. Le premier, qui avait pour président Lucien Bonaparte, renfermait une majorité très hostile à la révolution militaire qui s'était opérée la veille. Le véritable obstacle que Bonaparte avait à vaincre, était cette majorité qui, malgré toutes les séductions et toutes les caresses de Lucien, n'en était pas moins disposée à punir l'attentat du général Bonaparte.

Ce ne fut qu'à deux heures de l'après-midi que les Conseils entrèrent en séance. Ceux des membres du conseil des Cinq-Cents qui étaient partisans de Bonaparte envahirent la tribune et parlèrent en sa faveur. Émile Gaudin proposa d'adresser des remerciemens au Conseil des Anciens pour les mesures qu'il avait prises. Une explosion de murmures s'éleva contre Gaudin. Le plus effroyable tumulte régna dans l'Assemblée pendant quelques momens. Lorsqu'il fut possible de se faire entendre, le député Delbred fit la motion de renouveler le serment à la Constitution. Cette proposition fut couverte d'applaudissemens, et l'Assemblée jura, avec enthousiasme, *la Constitution ou la mort !*

Les Anciens, pendant ce temps, décrétaient que les Directeurs démissionnaires seraient remplacés dans les formes voulues par la Constitution. Cette résolution, sans être aussi hostile à Bonaparte que le serment des Cinq-Cents, ne laissait pas que de lui ôter tout espoir de renverser le gouvernement et de changer la Constitution. Lorsque Bonaparte connut les dispositions des Conseils, il se présenta à celui des Anciens pour lui demander son appui et débita des phrases creuses qui lui concilièrent l'Assemblée, grace à la vue des baïonnettes dont il avait eu soin de se faire suivre. Les députés crièrent : *vive Bonaparte !*

Enhardi par ce facile triomphe, Bonaparte voulut tenter une démarche semblable sur le Conseil des Cinq-Cents. Il entra dans l'orangerie à la tête d'un peloton de grenadiers. Aussitôt mille cris, mille imprécations se font entendre contre lui : *Hors la loi le dictateur ! à bas le dictateur ! à bas le tyran !* Il veut parler, mais les cris de *vive la Constitution, vive la République !* étouffent sa voix. Troublé, déconcerté, il recule en pâlissant, et ses grenadiers l'emportent dans leurs bras. Son frère Lucien, qui présidait, essaie de le justifier, et proteste de la pureté de ses intentions ; il parle des services qu'il a rendus : *Il vient d'en perdre tout le prix*, s'écrie-t-on, *hors la loi le général Bonaparte !* et sa mise hors la loi est demandée de toutes parts. Alors Lucien se démet de ses fonctions, ne voulant pas prononcer contre son frère le décret de proscription qu'il méritait à si juste titre.

A l'instant où il descendait du fauteuil, une douzaine de grenadiers envoyés par Bonaparte enlevèrent Lucien. Celui-ci trouva son frère à

cheval et donnant des ordres pour faire évacuer l'orangerie. Lucien adressa aux troupes cette harangue criminelle : « Soldats, le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est en ce moment sous la terreur de quelques représentans à stylets qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent les délibérations les plus affreuses. Citoyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi. Quant à ceux qui resteront dans l'orangerie, que la force les expulse ; ces brigands ne sont plus les représentans du peuple, mais les représentans du poignard ! » Il mentait, l'infâme Lucien, il calomniait indignement la majorité du Conseil des Cinq-Cents. Les seuls assassins qui se trouvassent dans le sein de ce Conseil étaient les députés qui trempaient avec lui dans la conjuration de Bonaparte et qui assassinèrent la liberté. Bientôt la salle du Conseil des Cinq-Cents est envahie par une colonne de grenadiers qui s'avancent la baïonnette croisée, conduits par le général Leclerc. « Au nom du général Bonaparte, s'écrie Leclerc, le corps législatif est dissout ; que les bons citoyens se retirent. Grenadiers, en avant ! » Les tambours battent la charge et couvrent la voix des députés qui exhalent leur indignation en cris impuissans. Les députés, forcés de fuir pour éviter la mort, font entendre, en quittant la salle, le cri de *vive la République !*

Quarante ou cinquante membres, gagnés par Lucien, se réunirent sous sa présidence et osèrent proclamer que Bonaparte et ses soldats avaient bien mérités de la patrie. Cette fraction si minime et la majorité du Conseil des Anciens décrétèrent la formation d'une commission consulaire exécutive, composée de Bonaparte, Sièyes et Roger Ducos, et d'une commission consulaire législative composée de cinquante membres chargés de préparer une nouvelle Constitution, de concert avec la commission consulaire.

Tout cela, comme on le voit, se fit avec des formes légales. C'est au nom de la Constitution que la Constitution fut détruite. Ce qu'il y eut de plus scandaleux, c'est que les trois consuls provisoires, qui venaient d'usurper la suprême autorité, prêtèrent serment au Conseil des Anciens au nom de la souveraineté du peuple, de la République une et indivisible, de la liberté et de l'égalité et du système représentatif.

Quand l'usurpation liberticide du 18 brumaire fut consommée, Bonaparte vint prendre possession avec ses deux collègues du palais du Luxembourg. C'est alors que Sièyes commença à s'apercevoir que Bonaparte s'était joué de lui, et que, bien loin d'être le chef du nouveau gouvernement, comme il l'avait espéré, ce serait lui-même qui obéirait, qui courberait la tête. Au bout de quelques semaines la Constitution, dite de l'an VIII, fut promulguée. Voici quelles en furent les principales dispositions : La nation était annihilée politiquement et sa souveraineté anéantie. Un premier consul, véritable monarque absolu, était placé à la tête de l'état. Ce premier consul nommait un sénat composé de quatre-vingts membres, lequel nommait à son tour un tribunat et un corps législatif, dont les délibérations étaient secrètes. Le gouvernement seul avait l'initiative des lois. Le premier consul pouvait faire à son gré la paix ou la guerre. Un conseil-d'état, dont les fonctions étaient de préparer les lois sous l'inspiration du pouvoir exécutif, complétait l'édifice du gouvernement. Ce conseil-d'état n'était composé que des créatures du premier consul. Enfin, le chef de l'état, le premier consul, devait gouverner pendant dix ans et était rééligible.

Bonaparte se fit la part du lion : il se nomma premier consul, et choisit pour deuxième et troisième consul Cambacérès et Lebrun. C'étaient moins deux collègues que deux mannequins, dont la tâche était d'approuver les yeux fermés tous les actes de Bonaparte, et d'apposer leurs signatures au bas de la sienne. Quant au profond Sièyes, qui avait été si adroitement dupé par son jeune rival en ambition et son maître en rouerie, on le fit président du sénat; plus tard on le nomma comte, et il ne fut plus question de lui.

Un article de la déclaration des Droits décrétée par la Convention nationale était ainsi conçu : « Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres. » Cette déclaration des Droits, qui précédait la Constitution de 93, avait été acceptée et jurée solennellement par la nation française, réunie en assemblée primaire ; et pourtant lorsque Bonaparte renversa le Directoire et usurpa la souveraineté, pas un bras ne s'arma pour le punir! C'est que l'ardeur révolutionnaire était

éteinte dans tous les cœurs, c'est que la bourgeoisie avait reprit tout son ascendant. Cette bourgeoisie, amoureuse d'un repos et d'un calme achetés au prix de la liberté, applaudit de toutes ses forces à l'usurpation de Bonaparte. Les royalistes en furent ravis : lorsqu'ils virent Bonaparte s'emparer du pouvoir, ils conçurent l'espoir insensé qu'il jouerait le rôle de Monck, et qu'il rétablirait les Bourbons sur le trône.

Le peuple, de son côté, qui était dans cet état d'abattement et de torpeur où se trouve un malade après un violent accès de fièvre, et dont les yeux étaient éblouis par l'éclat des victoires de Bonaparte, se montra moins sensible aux charmes de la liberté qu'au prestige de la gloire, et vit moins, dans l'usurpation du vainqueur des Autrichiens et des Mamelouks, un maître qui s'élevait sur sa tête, qu'un grand capitaine qui allait présider à ses destinées. Le peuple, en un mot, donna son adhésion au changement de gouvernement qui s'était opéré le 18 brumaire, si l'on peut appeler adhésion le silence. En ne protestant pas à sa manière contre l'usurpation de Bonaparte, c'est-à dire en ne s'insurgeant pas, on dut croire qu'il approuvait tacitement cette usurpation.

Accoutumé, depuis la catastrophe du 9 thermidor, à ne voir à la tête du gouvernement que des hommes tarés pour la plupart et d'une portée d'esprit fort ordinaire, le peuple éprouva une certaine satisfaction de voir arriver au timon de l'état un homme supérieur. Bonaparte n'était pas moins hostile au peuple que l'avaient été les thermidoriens et le Directoire; mais du moins c'était un homme de génie. Triste consolation pour un peuple privé de ses droits et réduit à une honteuse servitude, de savoir que celui qui l'opprime est ce qu'on appelle un grand homme !

Si le peuple eût été plus éclairé, si son expérience des hommes et des choses eût été plus grande, il n'aurait pas souffert qu'un soldat, quelle que fût d'ailleurs sa capacité, s'emparât brutalement de la puissance suprême. A travers les éminentes facultés qui brillaient en Bonaparte, il aurait su discerner le tyran, et n'aurait pas oublié que si la gloire est belle, sans doute, elle ne peut tenir lieu de liberté et d'égalité.

La Constitution de l'an VIII fut rédigée et promulguée pour la forme; car Bonaparte était réellement tout et la Constitution rien; la loi souve-

raine, c'était sa volonté. Tout en usurpant la souveraineté, cet homme, en qui une profonde habileté était unie à une dévorante ambition, crut devoir conserver pendant quelque temps encore les formes et les dénominations républicaines, pour accoutumer peu à peu la nation à la tyrannie d'un seul, et pour qu'elle revînt à la monarchie par une transition insensible. Les actes du pouvoir s'exerçaient au nom de la *République française une et indivisible ;* le premier consul, c'était *le citoyen Bonaparte ;* tous les futurs grands seigneurs de la cour de l'empereur Napoléon, c'étaient *les citoyens Cambacérès, Talleyrand, Fouché, Lebrun, Maret*, etc.; les mots sacrés liberté, égalité étaient écrits à chaque page, à chaque ligne de la Constitution.

Ce qui contribua surtout à fasciner les yeux de la nation, et en particulier ceux de la bourgeoisie, ce fut le simulacre de gouvernement représentatif institué par la Constitution de l'an VIII ; ce fut la création d'un sénat, d'un tribunat et d'un corps législatif; comme si un corps législatif et un tribunat, dont les délibérations n'étaient pas publiques, pouvaient être de quelque poids pour contrebalancer le pouvoir exécutif ; comme si un sénat, composé d'hommes choisis par Bonaparte, pouvait mettre un frein à ses empiétemens, à ses usurpations.

L'administration fut renouvelée presque en entier ; toutes les créatures de Bonaparte, tous les hommes qui avaient contribué à son élévation y trouvèrent place. Le nouveau ministère se composa de la manière suivante : Émile Gaudin, ce même député qui, dans le conseil des Cinq-Cents avait proposé d'adresser des remerciemens au conseil des Anciens pour avoir remis la dictature aux mains de Bonaparte, fut récompensé de son dévouement servile par le ministère des finances ; le ministère de la guerre fut donné à Berthier, chef d'état-major de l'armée d'Italie et de l'armée d'Égypte, esprit sans portée et sans éclat; Talleyrand eut les affaires étrangères : il était dans la destinée de cet homme de faire défection à tous les gouvernemens usés et de saluer l'aurore de tous les gouvernemens naissans ; Laplace eut l'intérieur ; Forfait la marine ; Fouché conserva le ministère de la police ; il avait trahi le Directoire en faveur de Bonaparte, Bonaparte lui devait cette marque de reconnaissance ; tous les genres

d'infamie ne trouvent-ils pas leur récompense quand la corruption est à l'ordre du jour? La commission consulaire ne dura que six semaines, elle se sépara le 3 nivôse an VIII (24 décembre 1799), pour faire place au Consulat. Bonaparte signala son avènement au pouvoir par des persécutions contre les démocrates. Un arrêté des consuls provisoires condamna trente-sept de ces infortunés à la déportation dans les déserts brûlans et pestilentiels de la Guyane, et vingt-un dans l'île malsaine d'Oleron. Cet arrêté fut rendu sur le rapport de l'ignoble Fouché; il révolta tellement l'opinion publique, qu'il ne put recevoir son exécution. Ce n'est pas avec cette sauvage et inique brutalité que les riches et les émigrés furent traités. Le Directoire, dans les derniers temps de son existence, ainsi que nous l'avons dit, avait soumis les parens des émigrés à la loi des otages, et avait frappé un emprunt forcé de cent millions sur l'aristocratie des écus. Bonaparte se hâta de rapporter la loi des otages et l'emprunt forcé.

Pour donner à son usurpation une apparence de légalité, il fit ouvrir dans toutes les municipalités de France des registres sur lesquels *les citoyens* furent invités à venir s'inscrire pour ou contre l'élection du premier consul et la Constitution de l'an VIII. Que l'on ne s'y trompe pas, par ce mot *citoyens*, ce n'était pas l'universalité des citoyens français que l'on désignait; l'invitation ne s'adressait qu'à ceux qui avaient un domicile et qui possédaient quelque chose au soleil. L'immense majorité de la nation, composée de tous les citoyens qui n'ont d'autre propriété que leurs bras pour travailler fut exclue, en sorte que la Constitution nouvelle et l'élection de Bonaparte à la première magistrature, ne furent approuvés que par trois millions onze mille sept votes, c'est à dire par la classe moyenne seulement et par une très faible portion du peuple.

Au nombre des mesures qui signalèrent les premiers temps du Consulat, il faut comprendre l'organisation de l'école Polytechnique sur des bases nouvelles. D'après son organisation primitive cette école, qui avait été fondée par la Convention, n'enfantait que des savans. Les deux branches principales de l'enseignement étaient les sciences mathématiques et les sciences physiques. Bonaparte introduisit des cours d'application pour l'artillerie de terre et de mer, pour le génie militaire, pour les ponts-et-

chaussées, pour les mines, pour la construction des vaisseaux. L'école Polytechnique devint une pépinière d'officiers habiles pour toutes les armes savantes. Bonaparte l'appelait *sa poule aux œufs d'or*.

Une multitude de prisonniers français gémissaient dans les prisons de l'Angleterre. Le Directoire n'avait fait aucune tentative pour les rendre à la liberté. Bonaparte ouvrit avec le cabinet anglais une négociation qui avait pour but de traiter de leur échange.

Une commission fut formée par le premier consul pour débrouiller le chaos de nos lois civiles, et travailler à ce code que l'on a beaucoup trop loué, mais qui valait infiniment mieux cependant que tout ce qui existait alors en ce genre.

Dès que Bonaparte eut pourvu aux premières exigences de sa nouvelle fortune, et se fut solidement établi au timon de l'état, il s'occupa de la situation de la France vis-à-vis de l'Europe en armes. La désastreuse campagne de 1799 nous avait fait perdre presque toutes nos conquêtes; cependant les victoires de Masséna en Suisse et de Brune en Hollande avaient suspendu les progrès de la coalition. Mais ces succès n'étaient pas assez décisifs pour amener la paix. Bonaparte comprit qu'une nouvelle campagne était nécessaire, et il s'y prépara. Sa politique lui conseilla de tenter une démarche auprès du gouvernement anglais, pour le détacher de la coalition. Il écrivit à ce sujet au roi d'Angleterre une lettre pleine de convenance et de dignité où il lui proposait un accommodement au nom de l'humanité souffrante. Cette lettre était ainsi conçue :

« La guerre qui, depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que l'exige leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur, le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires? Ces sentimens ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse. V. M. ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement,

pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent dans les états forts que le désir de se tromper. La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrasse le monde entier. »

De la part d'un homme comme Bonaparte, du premier capitaine de l'Europe, cette démarche n'avait rien d'humiliant; il le savait et toute le monde le jugea ainsi. Le chef responsable du cabinet anglais, Pitt, répondit à l'ouverture du premier consul par ces mots : *L'Angleterre ne pourra signer la paix que lorsque la France sera rentrée dans ses anciennes limites*. Tout espoir de conclure la paix fut détruit par cette réponse. Le premier consul fut plus heureux du côté de la Russie. Paul Ier, qui venait de succéder à Catherine II, sa mère, se sépara de la coalition et devint l'ami et l'admirateur de Bonaparte.

Lorsque Bonaparte monta au pouvoir, nos provinces de l'Ouest étaient devenues le théâtre de brigandages et d'horreurs sans nombre. Ce n'était plus, comme autrefois, des armées de Vendéens et de chouans commandées par des généraux habiles et livrant de grandes batailles aux armées républicaines : c'étaient des bandes de brigands qui tuaient, qui violaient, qui incendiaient. Le premier consul commença une pacification nouvelle qui réussit plus complètement que la première, comme nous le verrons bientôt.

A l'époque où Bonaparte s'embarqua pour l'Égypte, les troupes françaises étaient dans un état florissant : nombreuses, aguerries, pleines d'ardeur, c'étaient les troupes les plus formidables de l'Europe. La dernière campagne avait changé les choses de face. Dirigées par des chefs inepties pour la plupart, nos armées s'étaient fondues et c'est à peine s'il restait cent cinquante mille hommes sous les drapeaux au 18 brumaire. Leur réorganisation fut ce qui fixa au plus haut degré l'attention du premier consul.

Les préparatifs militaires furent poussés avec activité. Bonaparte porta à cent mille hommes l'armée d'Allemagne et en confia le commandement à Moreau ; Masséna reçut celui de l'armée d'Italie qui s'étendait depuis le Var jusqu'à Gênes. Une troisième armée, sous les ordres d'Augereau, fut chargée de défendre la Hollande. Des troupes nombreuses, commandées par Brune et Hédouville, faisaient une guerre d'extermination aux chouans. Enfin, une cinquième armée, dite de *réserve*, s'organisait à Dijon. Cette armée était destinée à avoir les honneurs de la prochaine campagne ; Bonaparte s'en réservait le commandement, et projetait de déboucher avec elle en Italie, en franchissant, comme un autre Annibal, les cimes glacées des Alpes.

Le plus grand mystère présida à la formation de cette armée. L'égale distance où elle se trouvait de l'Allemagne et de l'Italie fit supposer aux coalisés que ce n'était effectivement qu'une simple réserve, destinée à renforcer, en cas de revers, soit l'armée de Moreau, soit l'armée de Masséna. Ce qui venait surtout à l'appui de cette supposition, c'est que le chiffre exact de cette armée n'était pas connu, et que l'on croyait généralement qu'elle ne se composait que de six ou huit mille conscrits inexpérimentés.

Comme on le voit, Bonaparte ne renouvela pas la faute du Directoire, qui avait ouvert la dernière campagne sur une étendue de plus de trois cents lieues ; le premier consul concentra toutes ses forces sur deux champs de bataille seulement, l'Allemagne et l'Italie, certain que les coalisés n'attaqueraient pas la France par la Suisse, si nous parvenions à les vaincre sur les rives du Pô et sur celles du Danube.

La position concentrée de Masséna, entre l'Apennin et la mer, fit concevoir les plus belles espérances au feld-maréchal Mélas qui occupait la presque totalité de l'Italie avec cent trente mille Autrichiens. Il eut l'imprudence de dégarnir tout le nord de la Lombardie, pour envelopper Masséna, et offrit ainsi à Bonaparte une magnifique occasion de l'écraser en tombant sur ses derrières.

En Allemagne, les Autrichiens, commandés par Kray, n'avaient pas sur nous une supériorité aussi marquée qu'en Italie. Les troupes russes, qui avaient été rappellées par leur empereur, avaient laissé un grand vide dans

les rangs de la coalition. Bonaparte, en portant à un chiffre formidable l'armée qui devait agir en Allemagne, s'était proposé d'attirer toute leur attention de ce côté, tandis qu'il leur porterait un coup décisif en Italie. Il ne doutait pas que la cour de Vienne ne rappelât des troupes de ce dernier pays pour renforcer l'armée opposée à Moreau.

Les préparatif de la prochaine campagne n'absorbèrent pas tellement Bonaparte, qu'il ne s'occupât en même temps du soin de consolider sa puissance. Le palais du Luxembourg était devenu trop mesquin pour lui; il le quitta et vint loger sa future majesté au château des Tuileries, où il étala un faste et une splendeur oubliés depuis dix ans. Une étiquette nouvelle rappela celle de l'ancienne cour : c'était la monarchie qui renaissait de ses cendres. Le premier consul tendit la main aux hommes de toutes les opinions, et leur parla ainsi : « Venez à moi, vous aurez des places et des dignités ; les chaînes dont je vous chargerai seront des chaînes d'or. »

Pour subvenir aux frais de la guerre, Bonaparte créa les octrois municipaux. C'était une mesure à deux fins, qui avait pour but d'abord de faire entrer dans les caisses de l'état des sommes énormes ; ensuite de faire renchérir les denrées, et par conséquent de mettre le peuple dans la nécessité de travailler davantage pour vivre. Or, quand le peuple s'exténue à travailler, quand tous ses momens sont laborieusement occupés, il ne peut ni s'instruire, ni même conserver le sentiment de sa dignité et de ses droits, et les exploiteurs peuvent impunément s'engraisser de sa substance.

La création de la Banque de Paris date de cette même époque. Les receveurs, les notaires, tous les fonctionnaires comptables furent obligés de fournir un cautionnement. L'impôt du timbre, si vexatoire, si injuste, fut établi. Enfin une foule de professions, qui jusqu'alors avaient joui d'une liberté entière, furent assujéties à l'obligation de se pourvoir de patentes.

Les hostilités commencèrent le 16 germinal ( 6 avril 1800 ) en Italie. L'aile gauche de l'armée française fut séparée du corps principal qui occupait Gênes, sous le commandement immédiat de Masséna. Mélas poussa devant lui Suchet avec le gros de son armée, laissant Ott à la tête de trente

mille hommes devant Gènes pour en faire le blocus. Le feld-maréchal prit possession de Nice et se disposait à faire invasion en Provence, lorsqu'il apprit que Bonaparte, qu'il croyait à Paris, avait escaladé les monts et avait fait son entrée à Milan. Bonaparte, en effet, s'était arraché aux soins du gouvernement pour aller prendre le commandement de l'armée de Dijon. Après l'avoir passée en revue, il s'était dirigé vers le mont Saint-Bernard, l'avait audacieusement franchi et s'était emparé de la capitale de la Lombardie le 13 prairial (2 juin).

Le premier consul apprit à Milan la reddition de Gènes. Masséna avait fait des prodiges de valeur pour défendre cette place et ne l'avait rendue que lorsque son armée, réduite de la moitié, n'avait plus une once de pain à manger. C'est au moment même où le général Ott discutait avec un envoyé de Masséna les clauses de la capitulation, qu'il fut instruit de la marche de Bonaparte et qu'il reçut de Mélas l'ordre de lever le blocus de Gènes et de se replier en toute hâte sur le Pô. Cette circonstance contribua à accélérer les négociations et la capitulation la plus honorable fut accordée à Masséna.

Dès que le général Ott eut pris possession de Gènes, il s'empressa de revenir sur le Pô, conformément aux ordres du feld-maréchal. Il était à Montenotte avec dix-huit mille hommes lorsque l'avant-garde de l'armée française, commandée par Lannes, parut devant cette ville. Bonaparte, sans perdre de temps, avait quitté Milan et s'avançait rapidement contre l'armée de Mélas pour l'acculer aux Alpes et l'écraser. Lannes, qui avait ordre de tout renverser sur son passage, attaqua Ott et remporta sur lui une victoire complète. Six mille Autrichiens furent faits prisonniers ; trois mille périrent. Ce beau succès devait être effacé par un succès plus grand encore.

Mélas avait résolu de percer l'armée française à tout prix pour rouvrir ses communications. Il nous offrit la bataille, Bonaparte l'accepta. L'armée française, composée des corps de Lannes, Victor et Desaix, nouvellement arrivé d'Égypte, se plaça d'abord entre la Bormida et le petit village de Marengo. Mais Bonaparte craignant que l'ennemi ne lui échappât, le fit observer par le corps de Desaix, qui prit position à Rivalta et à Castel-

Novo di Scrivia, et se concentra avec le reste de l'armée entre Marengo et San-Giuliano.

Le 15 prairial (14 juin) de grand matin, les Autrichiens débouchèrent par le pont de la Bormida dans la plaine de Marengo. Ils s'avancèrent sur trois colonnes au nombre de quarante mille hommes. Les deux corps de Lannes et de Victor qui avaient à soutenir le choc de cette masse redoutable, ne s'élevaient qu'à vingt mille combattans. Bonaparte envoya l'ordre à Desaix de venir le plus promptement possible prendre part à la bataille avec les deux divisions qu'il commandait. L'action commença. Le corps de Victor, attaqué avec une grande vigueur, perdit du terrain. Celui de Lannes, qui formait la droite, fut également forcé de reculer. Le premier consul fit avancer alors huit cents grenadiers qui tinrent en respect les Autrichiens avec un courage admirable. Mais la journée, malgré leurs héroïques efforts, était perdue pour l'armée française, si, vers cinq heures de l'après-midi, Desaix ne fût arrivé avec la division Boudet. Déjà Bonaparte avait donné l'ordre d'exécuter la retraite par échelons ; déjà ce mouvement commençait à s'opérer ; Mélas, persuadé que nous étions vaincus, avait quitté le champ de bataille, laissant au général Zach le soin de nous achever.

Mais l'arrivée de Desaix changea les choses de face. Zach, se précipitait sur nous à la tête de 6,000 grenadiers formés en colonnes, Desaix marche à sa rencontre : à peine arrivé à portée de fusil, il est frappé d'une balle au cœur et tombe mort. Ses soldats, désespérés et furieux, attaquent avec acharnement la colonne de Zach pour venger leur général ; mais cette colonne formidable les repousse à plusieurs reprises avec une valeur extraordinaire. C'est alors que le jeune Kellermann exécuta cette fameuse charge de cavalerie qui décida du sort de la bataille. Il fondit sur le flanc gauche de la colonne et força les six mille grenadiers à mettre bas les armes.

Bonaparte ordonna un mouvement général et les Français reprirent toutes les positions qu'ils avaient perdues depuis le matin. Le village de Marengo, que les Autrichiens nous avaient arraché après la plus opiniâtre résistance, nous fut disputé par eux presque aussi vivement. L'armée de Mélas fut mise dans une déroute complète ; elle eut 20,000 hommes hors

de combat, sur lesquels 7,000 prisonniers et 5,000 morts ; elle perdit en outre 12 drapeaux et 30 canons.

Le lendemain, les Autrichiens n'osèrent pas recommencer le combat pour s'ouvrir un passage ; ils aimèrent mieux capituler. La célèbre convention d'Alexandrie fut conclue entre Berthier et Mélas. Ce dernier nous abandonna toute la Lombardie, le Piémont et les légations et se retira derrière Mantoue avec les débris de son armée. Du champ de bataille de Marengo, le premier consul chargea un des généraux autrichiens faits prisonniers de porter à la cour de Vienne des propositions de paix.

Avant de revenir à Paris, Bonaparte profita de l'armistice d'Alexandrie pour réorganiser la république cisalpine telle qu'il l'avait laissée deux ans auparavant.

Il confia à Masséna le commandement de l'armée avec laquelle il avait vaincu à Marengo, et celui de Gènes à Suchet. Murat eut le commandement de l'armée de la Marche d'Ancône.

Un enthousiasme extraordinaire accueillit Bonaparte à son retour en France. Ceux même que l'attentat de brumaire avait éloignés de lui, s'en rapprochèrent et devinrent ses admirateurs. On oublia tout ce qu'il y avait de répréhensible dans sa conduite passée, même l'abandon de l'armée d'Égypte, pour ne voir que le beau triomphe de Marengo.

L'histoire, qui ne doit pas se rendre complice de ce coupable oubli, doit dire que les braves qui avaient détruit la puissance des Mameloucks et conquis l'Égypte étaient réduits des deux tiers par les combats et les maladies, et soutenaient encore, malgré leur petit nombre et leur dénuement, une lutte héroïque contre les Turcs aidés des Anglais. Bonaparte avait laissé l'armée d'Orient dans l'état le plus déplorable. Pour s'en faire une juste idée, il suffit de lire une lettre que Kléber écrivait au gouvernement directorial pour lui dépeindre sa situation. Cette lettre, adressée au Directoire, arriva à Paris lorsque le Directoire n'était plus. En voici quelques fragmens :

« Citoyens Directeurs, le général en chef Bonaparte est parti pour la France le 6 fructidor au matin, sans avoir prévenu personne ; il m'a donné rendez-vous à Rosette le 7 ; je n'y ai trouvé que ses dépêches.

Dans l'incertitude si le général a eu le bonheur de passer, je crois devoir vous envoyer copie de la lettre par laquelle il me donne le commandement de l'armée et de celle qu'il adresse au grand vizir de Constantinople, quoiqu'il sût parfaitement que ce pacha était déjà arrivé à Damas. »

Kléber entre ensuite dans des détails sur la situation de l'armée. « Il ne s'agit plus aujourd'hui, dit-il, comme autrefois, de lutter contre quelques hordes de Mameloucks découragés, mais de combattre et de résister aux efforts réunis de trois grandes puissances : la Porte, les Anglais et les Russes.

» Le dénuement d'armes, de poudre de guerre, de fer coulé et de plomb présente un tableau aussi alarmant que la grande et subite diminution d'hommes dont je viens de parler. Les essais de fonderie faits n'ont point réussi ; la manufacture de poudre établie à Buouda n'a pas encore donné et ne donnera probablement pas le résultat qu'on se flattait d'en obtenir ; enfin la réparation des armes à feu est lente, et il faudrait, pour activer ces établissemens, des fonds et des moyens que nous n'avons pas.

» Les troupes sont nues; et cette absence de vêtemens est d'autant plus fâcheuse, qu'il est reconnu que, dans ce pays, elle est une des causes les plus actives des dissenteries et des ophtalmies qui sont les maladies constamment régnantes. »

Kléber ajoute que Bonaparte avait épuisé toutes les ressources dont l'armée pouvait tirer profit, et que, bien loin de laisser de l'argent dans les caisses, il avait laissé au contraire un arriéré de douze millions. Il poursuit en ces termes : « Telle est, citoyens Directeurs, la situation dans laquelle le général Bonaparte m'a laissé l'énorme fardeau de l'armée d'Orient. Il voyait la crise fatale s'approcher : vos ordres, sans doute, ne lui ont pas permis de la surmonter. Que cette crise existe, ses lettres, ses instructions, sa négociation entamée en font foi, elle est de notoriété publique, et nos ennemis semblent aussi peu l'ignorer que les Français qui sont en Égypte. »

Cette lettre prouve que si Bonaparte quitta l'armée d'Orient, c'est qu'il ne savait que mener une armée à la victoire, sans posséder la science beaucoup plus difficile de pourvoir à ses besoins. Kléber parle d'une *négociation entamée* par Bonaparte ; cette négociation ne pouvait avoir

d'autre but que l'évacuation de l'Égypte aux conditions les moins onéreuses. Mais alors que seraient devenus les lauriers des Pyramides, du Mont-Thabor, d'Aboukir ? Évidemment Bonaparte, en fuyant la terre d'Égypte, avait voulu s'éviter la honte d'une capitulation. Pourquoi l'armée française était-elle placée dans l'alternative de capituler ou de périr ? parce que Bonaparte n'avait songé qu'à vaincre sans songer à préserver ses soldats des maladies et des privations de toute espèce dont ils furent assaillis à leur arrivée sur le sol africain. *Il voyait la crise s'approcher*, dit Kléber au Directoire, *vos ordres sans doute ne lui ont pas permis de la surmonter*. Kléber, qui ne pouvait comprendre qu'un militaire abandonnât de son propre mouvement le poste qui lui avait été confié, suppose que si Bonaparte a quitté l'armée, c'est qu'il en avait reçu l'ordre du Directoire. Non, Bonaparte n'avait point reçu de son gouvernement l'ordre de déserter l'armée qu'il commandait ; il ne la déserta que pour venir opprimer sa patrie.

Il est de notre devoir de rétablir la vérité des faits. C'est grandement à tort que l'on a personnifié en Bonaparte la gloire et l'indépendance de la France. Bonaparte à lui tout seul n'est point la personnification de notre gloire et de notre indépendance. On a trop loué cet homme extraordinaire; sous son règne il fallait le louer ou se taire ; sous la restauration, le louer c'était faire acte d'opposition contre l'ignoble joug des princes que l'étranger nous avait imposés. Voilà ce qui explique pourquoi les faits qui se rapportent à lui ont été si étrangement défigurés.

Le vainqueur d'Aboukir avait conseillé à Kléber, avant de partir, de conclure la paix avec la Porte ottomane quand même l'évacuation de l'Égypte en serait la condition principale. Kléber, conformément à ces instructions, entra en pourparlers avec les Turcs. Mais les Anglais firent rompre les négociations, et il ne resta plus à l'armée française qu'à combattre. Quatre-vingt mille Turcs fondirent sur elle. Kléber reçut ce choc terrible sans être ébranlé ; il leur livra bataille devant les ruines d'Héliopolis avec une poignée de braves, et leur fit éprouver une honteuse défaite. Cette victoire avait rétabli nos affaires ; les Turcs épouvantés s'étaient hâtés de regagner la Syrie ; l'Égypte nous était de nouveau assurée, lors-

que Kléber fut assassiné au Caire par un Turc fanatique, le jour même où Bonaparte livrait la bataille de Marengo, et où Desaix périssait de la mort des braves ; la mort de Kléber replongea l'armée française dans la critique situation où le départ de Bonaparte l'avait laissée.

Pendant que Bonaparte écrasait les Autrichiens dans les plaines de la Lombardie, Moreau, à la tête de l'armée du Rhin, ne restait pas au-dessous de son émule. Le 7 floréal (27 avril), il passa le Rhin ; quelques jours après il gagna sur les Autrichiens les batailles de Mackirch et de Bibérach. Parvenu sur les bords du Danube il remporte à Hoschtedt une victoire plus signalée qui nous rendit maîtres de la Souabe, de la Franconie et de la Bavière. Les Autrichiens se réfugièrent dans les états héréditaires de la maison d'Autriche, et nous allions les y suivre lorsque la nouvelle de l'armistice qui avait été conclu à Alexandrie força Moreau à en conclure un semblable en date du 26 messidor.

Des négociations s'ouvrirent à Lunéville entre le comte de Cobentzel, plénipotentiaire autrichien, et Joseph Bonaparte, frère du premier consul, pour traiter de la paix. Mais le premier consul ayant déclaré qu'il voulait traiter séparément avec les puissances coalisées, le cabinet de Londres, et à son exemple, la cour de Vienne, rompirent les négociations.

La cour d'Autriche, poussée à sa perte, rentra encore une fois dans le champ des combats. Elle proclama la guerre contre la France, *guerre nationale*, elle fit un appel à toute la population guerrière de ses vastes états, et elle lançat contre nous cinq armées. La première, forte de cent vingt mille hommes et commandée par l'archiduc Jean, était opposée à l'armée du Rhin. La seconde, commandée par Klénau, occupait la rive gauche du Danube. Une troisième armée, composée en grand partie de levées mayençaises avait à lutter contre l'armée Gallo-Batave. Enfin, une quatrième et une cinquième armée, l'une de vingt mille hommes occupait le Tyrol, l'autre de quatre-vingt mille avait à défendre la ligne du Mintio. Cette dernière armée, commandée par le comte de Belgarde, se trouvait en présence de l'armée d'Italie aux ordres de Brune.

Indépendamment des deux grandes armées commandées par Brune et Moreau, un corps de quelque mille hommes, placé sous le commande-

ment de Macdonald, était destiné à envahir le pays des Grisons, et à tomber sur les derrières de l'armée que commandait Bellegarde comme au commencement de la campagne l'armée de Dijon avait franchi le Grand-Saint-Bernard pour prendre en queue la grande armée autrichienne de Mélas. Il se formait à Amiens, dans le même temps, une armée de dix mille hommes qui, sous la conduite de Murat, devait avoir une destination qui était encore un mystère pour tout le monde. Bientôt cette armée s'achemina vers l'Italie et prit ses cantonnemens dans le Milanais.

Les hostilités recommencèrent le 3 frimaire ( 24 novembre ). Le 12 du même mois fut livrée la fameuse bataille de Hohenlinden, succès non moins éclatant et non moins décisif que la bataille de Marengo. L'armée d'Augereau, ayant battu et dispersé le corps qui se trouvait en sa présence, pénétra en Allemagne assez avant pour couvrir l'aile gauche de Moreau, ce qui permit à ce général de se concentrer en Bavière. Les Autrichiens, beaucoup plus nombreux que nous, formèrent le projet de nous envelopper; mais Moreau, se surpassant lui-même, les força de combattre sur un terrain où leurs masses ne pouvaient se déployer à leur aise, et où tout l'avantage était pour lui. Les opérations qui précédèrent la journée de Hohenlinden sont un chef-d'œuvre de tactique militaire ; jamais Moreau ne s'était élevé à une si grande hauteur.

Douze mille prisonniers et cent pièces de canons, furent les trophées de la bataille de Hohenlinden. Les Autrichiens laissèrent six mille des leurs sur le champ de bataille et se retirèrent dans le plus grand désordre derrière l'Inn et la Salza. L'archiduc Jean jugeait sa position inexpugnable, mais le vainqueur de Hohenlinden l'en débusqua par ses habiles manœuvres. La droite de l'armée française, sous les ordres de Lecourbe, força le passage de l'Inn supérieur à Neupeuren, ce qui attira toute l'attention des Autrichiens sur ce point ; en même temps l'aile gauche, commandée par le général Grenier, franchit l'Inn à Vasserbourg et à Mulhdorf. Quelques jours après le reste de l'armée se trouva sur la rive droite.

Les Autrichiens, chassés de leurs positions derrière l'Inn, se concentrèrent sous Saltzbourg. Mais la Salza fut bientôt franchie comme l'avait été l'Inn, et Saltzbourg tomba en notre pouvoir. Cette place était le dernier

rempart des états héréditaires. Nous poursuivions notre marche triomphante; notre avant-garde, conduite par Richepanse, bat les Autrichiens à Schwanstadt et à Lambach, passe la Traün et s'empare de Lintz, un des faubourgs de Vienne, par sa proximité de cette capitale.

La cour d'Autriche, éperdue, rappelle l'archiduc Jean et confie le commandement de sa grande armée à l'archiduc Charles. Celui-ci, dans la position désespérée où se trouvait la monarchie autrichienne, déploie toutes les ressources de ce génie militaire auquel Napoléon lui-même fut forcé de rendre hommage. Le prince Charles rallia et concentra ses forces derrière l'Ems ; mais nous l'attaquâmes sans relâche et la cour de Vienne fut obligée d'amener pavillon. Bonaparte avait défendu à Moreau d'accorder aux Autrichiens aucun armistice à moins que le cabinet autrichien ne s'engageât à traiter séparément avec nous à l'exclusion du cabinet de Londres. Ce résultat important fut conquis par les vingt-neuf jours de victoires qui s'écoulèrent depuis le moment où les hostilités recommencèrent jusqu'à celui où elles furent de nouveau suspendues. Le 4 nivose au IX ( 25 décembre 1800 ), la Convention de Stéyer fut signée.

Aux termes de cette Convention la cour de Vienne s'engageait à faire évacuer le Tyrol; mais comme l'armée du comte de Bellegarde n'était pas comprise dans l'armistice de Stéyer, les hostilités continuèrent en Italie.

L'éloignement où se trouvaient l'une de l'autre l'armée de Brune et l'armée de Moreau avait fait concevoir au premier consul l'idée de remplir cet intervalle par une troisième armée; celle de Macdonald, qui, après avoir refoulé les différens corps autrichiens qui défendaient les gorges du Tyrol, du côté de la Suisse, devait former l'extrême gauche de l'armée d'Italie et opérer de concert avec elle. Ce but fut complètement atteint. Macdonald s'acquitta de la difficile tâche qui lui était confiée avec une habileté et un courage qui dépassèrent les espérances du premier consul.

Il commença par faire sur le Tyrol allemand une démonstration qui détourna l'attention de l'ennemi ; ensuite il s'enfonça dans les gorges du Splugen. Des fatigues et des souffrances inouies attendaient l'armée des Grisons dans ces épouvantables défilés. Un froid très-vif, des tourmentes affreuses, un déluge de neige, tels furent les obstacles qu'elle eut à surmonter,

sans parler de l'âpreté et de la difficulté des chemins. Enfin elle arriva à Chiavenna ; elle ne comptait plus que sept mille hommes sous les drapeaux, le reste avait été englouti par les précipices, ou écrasé par les avalanches. Avec ces sept mille hommes, harassés de fatigues, exténués de besoins et à demi-transis par le froid, Macdonald s'élance dans la vallée de Nos et sur le mont Tonal qui domine cette vallée, culbute dix mille Autrichiens, les poursuit vigoureusement, entre en communication avec l'armée d'Italie, reçoit un renfort de trois mille hommes et s'empare de la ville de Trente.

Cependant l'armée d'Italie était rentrée en campagne le 24 frimaire (15 décembre). Ce qui l'avait empêchée de recommencer plus tôt les hostilités, c'est qu'elle attendait que l'armée des Grisons eût assuré son flanc gauche, par sa marche audacieuse à travers les glaciers, les pics et les escarpemens des Grandes-Alpes. De son côté, l'armée autrichienne n'avait rien osé entreprendre avant que l'armée napolitaine ne fut entrée en ligne pour appuyer sa gauche, et que l'armée du Tyrol, qui était menacée par Macdonald, n'eut fait un mouvement en avant pour protéger sa droite.

Le 30 frimaire, il y eut une action générale à la suite de laquelle le Mincio fut franchi par l'armée française. L'armée autrichienne se retira sur l'Adige ; Brune la poursuivit, mais au moment où il lançait son avant-garde sur elle, Bellegarde lui envoya un parlementaire, pour lui faire part de l'armistice de Stéyer, et pour l'engager à en conclure un semblable. Brune se vit dans la nécessité de repousser la proposition du général autrichien parce que le premier consul lui avait prescrit de ne suspendre les hostilités qu'à la condition que Mantoue, Ferrare, Peschiara, Ancône lui seraient livrées. L'Adige fut franchi comme l'avait été le Mincio. L'armée autrichienne, qui ne pouvait espérer de nous tenir tête qu'autant que l'armée du Tyrol viendrait à son secours, se mit en pleine retraite dans la crainte que Macdonald ne lui fermât tout passage pour rentrer en Autriche. Brune la mena battant jusqu'à Trévise où un armistice fut conclu aux conditions qu'il plut aux vainqueurs d'imposer aux vaincus. Mais comme une seule ville, celle de Mantoue, n'avait pas été remise aux Français, Bonaparte refusa de ratifier l'armistice de Trévise et menaça la

cour d'Autriche de rompre celui de Stéyer, si cette place ne nous était pas livrée; la cour d'Autriche s'empressa d'obtempérer aux exigences du premier consul, les portes de Mantoue s'ouvrirent devant nous.

Quoique les négociations de Lunéville eussent été interrompues et que l'Allemagne et l'Italie fussent de nouveau ensanglantées par la guerre, les négociateurs autrichiens étaient restés à Lunéville ainsi que les négociateurs français. Dès que les hostilités furent suspendues et que la cour d'Autriche eut consenti, aux termes de l'armistice de Stéyer, à traiter séparément, les négociations se rouvrirent à Lunéville.

Les royalistes étaient revenus de leur erreur sur Bonaparte. Ils ne croyaient plus follement qu'il jouerait le rôle Monck, et, à l'espoir, avait succédé dans leurs cœurs la haine la plus implacable contre le premier consul. Ces mêmes hommes, qui ne trouvaient pas d'expressions assez fortes pour flétrir la mémoire des grands révolutionnaires qui avaient sauvés la patrie, ces hommes conçurent dans leur infernale pensée un complot exécrable contre la vie de Bonaparte.

Cinq scélérats furent chargés de consommer ce forfait; c'était les nommés Saint-Régent, Limoëlan, Carbon, Joyaut et Lahaie Saint-Hilaire. Ils construisirent une machine destinée à faire une horrible explosion et délibérèrent s'ils placeraient cette machine sous la salle même de l'Opéra, où Bonaparte devait se rendre pour entendre un *oratorio* de Haydn. Mais soit qu'ils fussent épouvantés du nombre infini de victimes qui résulterait d'une explosion aussi effroyable, soit que le succès de leur machine ne leur parut pas assuré de cette manière, ils préférèrent la mettre dans une charette qui fut placée sur le passage du premier consul.

La voiture de Bonaparte rencontra, rue Saint-Nicaise, la charette qui portait la machine *infernale*, c'est ainsi qu'elle fut appelée. Les royalistes avaient calculés, à une seconde près, le temps que la voiture de Bonaparte mettrait à parcourir l'espace qui sépare le château des Tuileries de la rue Saint-Nicaise; mais le cocher déjoua involontairement leur calcul, en conduisant plus vite que de coutume. La voiture se trouvait déjà à une certaine distance lorsque la machine fit explosion. Bonaparte n'eut pas une égratignure, mais vingt-deux personnes furent tuées et cinquante-six

blessées. Le premier consul assista, comme si de rien n'était, à la représentation de l'Opéra ; il affecta le plus grand calme et la plus grande sécurité.

Dès qu'il fut rentré aux Tuileries, il fit venir Fouché, ministre de la police et lui reprocha en termes très durs de n'avoir pas découvert le complot qui venait de menacer ses jours. Fouché s'excusa de son mieux. « Ce sont vos Jacobins, dit Bonaparte en fureur, qui ont fait ce beau coup. »

Le lâche Fouché répond froidement : « Je crois bien qu'ils en sont capables, et je vais donner des ordres pour les faire arrêter. Cependant, ajouta-t-il, ce ne sont pas les seuls sur lesquels les yeux de la police doivent s'arrêter. »

Bonaparte détestait les patriotes, qu'il appelait des *idéologues*, des *Jacobins du Manége*. Au milieu de l'universelle démoralisation, une poignée de démocrates étaient restés purs ; ils avaient résisté à toutes les séductions du premier consul. Furieux de voir ses avances méprisées, celui-ci résolut de perdre ces hommes à l'ame fière et inflexible, qui n'opposaient à ses offres qu'un dédain superbe et qui nourrissaient dans leurs cœurs le projet de renverser sa tyrannie pour asseoir à sa place la sainte égalité. Jusqu'alors il n'avait pas trouvé l'occasion de sévir contre eux. Mais l'explosion de la machine infernale arriva fort à propos pour lui fournir un prétexte de persécution.

L'infâme Fouché, en vil courtisan qu'il était, se fit, auprès de Bonaparte, le dénonciateur des démocrates. C'était lui faire sa cour de la manière la plus habile. Fouché ne s'en tint pas là ; il dressa une liste de cent trente démocrates, qu'un sénatus-consulte, émané du premier consul, déporta au loin. Ce proscripteur farouche des Lyonnais avait retrouvé toute sa rage de destruction et de mort.

Non content de sacrifier sur les autels du dieu des Tuileries cent trente victimes, Fouché précipita dans le gouffre béant des prisons une multitude d'infortunés qui n'avaient d'autre tort que celui d'offusquer les yeux de ce proconsul impitoyable.

Bonaparte ressuscita la loi des suspects au profit de sa sécurité et de son ambition : une loi qui autorisait les consuls à éloigner de Paris les hommes qui leur portaient ombrage fut soumise à l'acceptation du Tribunat. Les

tribuns, bien que choisis parmi les hommes les plus dévoués au nouveau régime, ne votèrent pas cette loi sans opposition. Elle passa cependant, mais après sept séances fort orageuses. Ainsi donc, la tyrannie de Bonaparte était déjà insupportable à ceux-là mêmes qui avaient concouru à son usurpation. Mais que lui importait? pourvu qu'il eût la force en main pour faire ployer tous les fronts devant sa volonté, il s'embarrassait peu que ceux qui lui avaient servi de marche-pied fussent devenus ses ennemis.

Cette nouvelle loi des suspects ne fut pas la seule qui fut votée par le Tribunat sur la proposition du gouvernement. Le premier consul en proposa une seconde qui créait des tribunaux d'exception. Armé de ces deux lois terribles, Bonaparte se retrancha au pouvoir comme dans une forteresse inexpugnable et défia tous ses ennemis.

Quelque temps avant l'explosion de la machine infernale, plusieurs conspirations, dont le but était de renverser le gouvernement consulaire, furent découvertes par la police. Dans une de ces conspirations qui avait été ourdie par des patriotes, figuraient, comme chefs, Aréna, Demerville, Ceracchi et Topino-Lebrun. Ces quatre généreux citoyens payèrent de leur tête le crime d'avoir voulu s'affranchir du joug d'un tyran.

Tandis que de vertueux démocrates périssaient sur l'échafaud, les auteurs de la machine infernale jouissaient de l'impunité. Après bien des recherches et bien des efforts, la police cependant finit par être sur la trace des coupables. On savait que Georges Cadoudal avait été un des principaux instigateurs du crime; on le circonvint, on l'espionna et on découvrit à la fin que le nommé Carbon avait coopéré activement à l'attentat de la rue Saint-Nicaise.

Carbon fut arrêté; bientôt Saint-Régent eut le même sort. Leurs complices parvinrent à se soustraire à toutes les recherches de la police.

Il fut prouvé, par l'instruction et les débats du procès de Carbon et de Saint-Régent, que ces deux misérables étaient, ainsi que leurs complices, des agens de Georges Cadoudal et qu'ils étaient payés par lui, avec l'argent de Pitt, pour attenter aux jours du premier consul. Tous deux furent condamnés à mort et exécutés.

A Lunéville, les négociations continuèrent jusqu'au 20 pluviôse an IX (février 1801), où la paix avec l'Autriche fut enfin signée. Le traité de Lunéville avait à peu près les mêmes bases que celui de Campo-Formio. Il assurait de nouveau à la France la possession de la Belgique et de tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin ; il enlevait à l'empereur d'Autriche le protectorat de la Confédération germanique ; imposait à la cour de Vienne l'obligation de reconnaître l'indépendance des républiques cisalpine, ligurienne, helvétique et batave, et fixait à l'Adige les limites des possessions autrichiennes en Italie, érigeait en royaume d'Etrurie le grand-duché de Toscane, qui était ôté au frère de l'empereur d'Autriche, et donnait ce royaume de nouvelle fabrique à un Bourbon d'Espagne. Voilà les clauses principales de ce fameux traité de Lunéville qui devait avoir, quatre ans plus tard, le même sort que celui de Campo-Formio.

Le traité de Lunéville mit un terme à la guerre continentalle, mais ne rendit que plus difficile notre paix avec le cabinet de Londres, puisque le ministre Pitt avait déclaré nettement qu'il ne pourrait se résoudre à traiter avec la France qu'autant que cette puissance négocierait simultanément avec le roi d'Angleterre et la cour d'Autriche, et que la paix serait conclue en commun. Or, Bonaparte n'avait pas voulut consentir à cet arrangement : il avait mieux aimé, comme nous l'avons vu, recommencer les hostilités ; et ce ne fut qu'après une nouvelle campagne, dans laquelle les Autrichiens éprouvèrent d'affreux désastres, que le cabinet de Vienne se détermina enfin à traiter séparément.

Il arriva peu de temps après la signature de la paix avec l'Autriche un évènement qui rendit la paix avec la Grande-Bretagne moins difficile : Pitt se retira du ministère. Épuisée par dix années d'une guerre acharnée, la Grande-Bretagne, au moment où elle avait le plus besoin d'alliés pour soutenir la lutte contre nous, se voyait seule en présence de cette nation formidable qui avait successivement imposé la paix à tous les potentats de l'Europe. Dans cet état de chose, le cabinet anglais dut songer à entrer en accommodement avec la France, et Pitt, pour s'éviter la douleur de traiter avec nous, se démit d'un pouvoir qu'il avait constamment exercé en vue de faire le plus grand mal à la France.

Néanmoins, la démission de Pitt ne fut pas le signal d'une paix immédiate; le nouveau ministère continua la guerre. Bonaparte, dont la marine n'était pas assez puissante pour dicter des lois aux dominateurs des mers, fit alliance avec les trois puissances maritimes de la Baltique, la Russie, la Suède et le Danemark, pour réduire le cabinet britannique.

En outre, le premier consul projeta, de concert avec l'empereur de Russie, Paul Ier, l'invasion de l'Inde par une armée combinée de Français et de Russes, forte de soixante-dix mille hommes, et la destruction de la domination anglaise sur les bords du Gange. L'amitié que Paul Ier portait à Bonaparte et qui lui faisait embrasser si chaleureusement notre querelle contre le gouvernement anglais, fut fatale au premier; l'empereur de Russie fut étranglé dans son palais de Saint-Pétersbourg par plusieurs grands de sa cour et par son fils Alexandre, que l'or et les séductions du cabinet de Londres avaient porté à ce meurtre. Au même instant une flotte de vingt vaisseaux de ligne anglais, commandée par Nelson, franchissait le Sund et venait bombarder Copenhague. Le gouvernement danois fut obligé de signer un armistice, pour éviter l'entière destruction de sa capitale. La confédération du Nord était donc rompue par cet événement, et surtout par la mort de Paul Ier. Le fils de ce dernier, le parricide Alexandre, à peine monté sur le trône de Russie, se hâta de conclure un traité de paix et de commerce avec le cabinet anglais, traité auquel furent forcés d'accéder le Danemark, la Suède et la Prusse: de ce côté, comme on le voit, Bonaparte perdit tout espoir de fermer aux marchandises anglaises les débouchés du continent, ce qui préoccupait le plus fortement son esprit.

Au midi, le Portugal était le seul point vulnérable de l'Angleterre; ce pays était, en quelque sorte, une colonie anglaise. Bonaparte força le prince régent de Portugal à fermer ses ports aux vaisseaux anglais et à signer avec lui un traité de paix, par lequel les commerçans français et portugais furent admis réciproquement dans les ports des deux nations.

A l'exception des cours du nord qui, depuis la mort de Paul Ier, avaient changé de politique, l'Europe tout entière étaient hostile à l'Angleterre; maîtresse des mers, cette puissance les sillonnait en tous sens de ses in-

nombrable vaisseaux, mais tout le littoral du continent européen était fermé pour elle depuis l'extrémité septentrionale de la Hollande jusqu'aux rivages de l'Adriatique.

Toute communication était suspendue entre la France et l'Égypte; les flottes britanniques qui croisaient continuellement dans la Méditerranée interceptaient tous les arrivages entre les deux pays. L'armée d'Orient dépérissait chaque jour davantage. A la mort de Kléber, cette valeureuse armée avait passée sous le commandement de Menou, général incapable et plein de présomption. Réduite à quelques milliers de combattans, elle tenait tête à une armée anglaise de vingt-cinq mille hommes débarquée à Aboukir, à une seconde armée anglaise qui était venue de l'Inde par la mer Rouge, et enfin, au reste de l'armée turque vaincue à Héliopolis. Ainsi, quand cette armée aurait eu besoin d'un grand capitaine pour sortir victorieuse d'une lutte aussi difficile, elle avait Menou pour général en chef.

Menou livra bataille aux Anglais près d'Alexandrie et fut vaincu. Après ce désastre il entra en arrangement avec l'ennemi, signa la capitulation d'Alexandrie et ramena en France les débris de l'armée d'Orient sur des vaisseaux anglais.

Nous étions restés trois ans en Égypte, nous avions rempli tout l'Orient du bruit de nos exploits, nous avions engraissé le sol égyptien et les champs de la Syrie des cadavres de vingt mille de nos compatriotes, et notre expédition s'était terminée par une capitulation. Voilà à quoi se borna la conquête de l'Égypte sous le rapport politique; mais sous le rapport scientifique ses résultats furent immenses.

Revenons à la France. Cet homme qui avait quitté l'Égypte, parce qu'elle était un trop petit théâtre pour son ambition, déployait sur le vaste théâtre où l'attentat de brumaire l'avait placé, le caractère le plus machiavélique. Une foule de coutumes bizarres, triviales et indignes d'un peuple libre, avaient été abolies par la Révolution; Bonaparte les remit en honneur, afin que le peuple en s'abrutissant au milieu des fêtes ordurières et des plaisirs grossiers, ne s'aperçut pas des empiétemens et des usurpations, chaque jour renouvelés, de son premier magistrat ou plutôt de son maître.

Le carnaval, qui depuis dix ans ne déshonorait plus Paris de ses ignobles saturnales, reparut plus dégoûtant que jamais. De nombreuses mascarades, à la honte d'un siècle éclairé, parcoururent les rues de cette capitale du monde civilisé; le bœuf gras fut promené en grande pompe; toutes les classes de la société, mais surtout les classes dites *comme il faut,* se livrèrent à d'indécentes orgies, et le despote qui, du fond des Tuileries, contemplait toutes ces turpitudes, devait se dire : « Mon pouvoir est assuré. »

A la fin du carême, on vit reparaître les promenades de Long-Champs; on vit l'aristocratie étaler son luxe insolent à côté du pauvre amaigri par la faim. Un opéra italien fut ouvert à Paris pour énerver cette population qui était si terrible lorsque le canon de la Bastille et celui du 10 août tonnaient à ses oreilles. Bonaparte encouragea la poésie, non pas cette poésie brûlante qui électrise les ames comme celle de Tyrtée et de Rouget de l'Isle, et qui fait voler un peuple aux armes pour reconquérir son indépendance, mais cette poésie molle et efféminée qui chante les belles et les amours.

Le premier consul mit tout en œuvre pour remplacer la simplicité républicain e par les pratiques superstitieuses du catholicisme; non content de donner l'exemple lui-même et d'aller à la messe, il força tous ceux qui étaient placés immédiatement sous son autorité d'aller se prosterner hypocritement au pied des autels qu'il avait relevés. Il fit plus, il signa avec le pape un concordat qui rétablissait en France la religion catholique. Le concordat fut le dernier coup porté à la Révolution.

Montesquieu a dit que l'*honneur* était le ressort des monarchies et la *vertu* celui des républiques. Bonaparte, qui avait lu Montesquieu avec fruit, s'attacha à substituer partout l'*honneur* à la *vertu*. Pour récompenser les soldats qui s'étaient distingués dans les combats, il leur donna des fusils d'*honneur*, des épées, des sabres d'*honneur*; il alla même jnsqu'à donner à un tambour une baguette d'*honneur*.

Bientôt, il songea à instituer un ordre de chevalerie qui récompensât tout à la fois les services militaires et les services civils. La *légion d'honneur* fut instituée. Lucien Bonaparte se chargea de la faire accepter par le Tribunat, et à cette occasion il débita un grand nombre de sophismes pour

prouver que l'institution d'un ordre de chevalerie, destiné en quelque sorte à remplacer l'ancien ordre de Saint-Louis, ne créait pas de distinctions dans l'état et par conséquent n'était pas un retour à l'ancien régime. Une minorité courageuse et difficile à vaincre s'éleva avec une grande énergie contre le projet du gouvernement ; mais ce projet fut adopté, et l'on vit la croix d'honneur briller sur la poitrine des braves qui n'avaient pas eu besoin de la perspective d'une pareille récompense pour voler à la défense de la patrie en danger.

C'est le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) que fut conclu le concordat avec le pape. D'après ce concordat le culte catholique fut rétabli en France ; une nouvelle circonscription des évêchés eut lieu ; le premier consul eut la nomination des archevêques et des évêques, et le pape se réserva le droit de leur donner l'investiture canonique ; enfin les évêques prêtèrent serment de fidélité entre les mains du premier consul.

Le concordat acheva de désabuser les hommes qui avaient cru que la France serait heureuse et libre sous les lois de Bonaparte. A mesure que ce dernier s'avançait dans les voies de l'absolutisme, il perdait la confiance de ceux qui avaient placé en lui l'avenir de la France, en sorte que ce qu'il gagnait en puissance matérielle il le perdait en force morale, en popularité.

Le mauvais effet produit dans les esprits par le concordat fut en partie effacé par un événement que la nation, fatiguée de la guerre, attendait impatiemment, nous voulons parler de la paix d'Amiens. Bonaparte avait réuni à Boulogne un grand nombre de vaisseaux qu'il destinait à une prochaine descente en Angleterre. Le cabinet de Londres, justement effrayé, communiqua au gouvernement français une note qui contenait des ouvertures pacifiques ; le roi d'Angleterre déclarait qu'il était prêt à envoyer à Paris ou dans tout autre lieu, à la convenance des deux gouvernemens, un ministre pleinement autorisé à négocier et à conclure un traité de paix entre la France et l'Angleterre.

Des négociations s'ouvrirent immédiatement. Les articles préliminaires ne furent signés que le 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801). Le traité

définitif fut signé à Amiens le 4 germinal suivant (25 mars 1802), par Joseph Bonaparte pour la France et le marquis de Cornwallis pour l'Angleterre. Aux termes de ce traité, le gouvernement britannique nous restitua, à nous et à nos alliés, toutes les colonies dont il s'était emparé, à l'exception de l'île de la Trinité dans les Antilles, et des possessions hollandaises de l'île de Ceylan. Le cabinet de Londres reconnut la république des Sept-Iles et prit l'engagement de rendre Malte à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Nous verrons bientôt de quelle manière le gouvernement anglais exécuta les clauses de ce traité.

Bonaparte, qui prévoyait que la paix ne serait pas de longue durée avec un cabinet aussi perfide que celui d'Angleterre, voulut mettre à profit la liberté des mers qui était sanctionnée par le traité d'Amiens, pour faire rentrer l'île Saint-Domingue sous le joug de la métropole. Pourquoi donc les nègres de Saint-Domingue auraient-ils joui d'une indépendance conquise au prix de leur sang, lorsque la France se débattait haletante et opprimée sous la serre du vautour de brumaire? D'ailleurs, Bonaparte n'avait pas seulement en vue de soumettre à sa domination cette ancienne colonie française, il voulait éloigner de la France les soldats qui avaient vaincu à Hohenlinden sous Moreau et qui portaient une vive affection à ce général.

Trente-quatre vaisseaux de ligne, vingt frégates et un grand nombre de bâtimens légers transportèrent quarante mille hommes de débarquement à Saint-Domingue. La flotte était commandée par Villaret-Joyeuse, et l'armée de terre par le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte. L'expédition entra dans la rade du Cap-Français le 15 pluviose an X (4 février 1802). Les noirs ne purent résister à la valeur et à la discipline de ces troupes qui avaient été la terreur de l'Europe. En très peu de temps, toute l'île fut conquise, mais non soumise. Un des principaux chefs noirs, Toussaint-Louverture fut fait prisonnier et envoyé en France. Les autres chefs se réfugièrent avec leurs soldats dans les parties inaccessibles de l'île, où ils attendirent que les Français eussent ressenti les effets du climat dévorant de la zône torride pour reprendre la campagne. En effet, les troupes de Leclerc, qui avaient survécu à tant de combats, furent

décimées par la fièvre jaune. Le plus grand nombre succomba ; Leclerc lui-même fut une des victimes, et la désastreuse expédition de Saint-Domingue se termina par l'entière destruction de cette armée si belle, si intrépide que Bonaparte avait envoyée à un trépas assuré.

# CHAPITRE XI.

**SOMMAIRE.** — Changemens introduits par Bonaparte dans l'administration. — Amnistie en faveur des émigres.—Consulat à vie.—La Constitution de l'an VIII est rendue plus tyrannique. — Rupture de la paix d'Amiens. — Conspiration de Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau. — Mort du duc d'Enghien. — Fin du Consulat. — Coup-d'œil sur l'époque consulaire, — Bonaparte se fait proclamer empereur. — Protestation de trois sénateurs, — Création de grands dignitaires. — Sacre et couronnement de Napoléon. — Napoléon se fait roi d'Italie. — Réunion de la république ligurienne à la France. — Camp de Boulogne. — Troisième coalition contre la France. — Napoléon fait invasion en Allemagne. — Ses victoires. — Capitulation d'Ulm. —Entrée des Français à Vienne. — Bataille d'Austerlitz. — Paix de Presbourg. — Désastre de Trafalgar. — Joseph Bonaparte, roi de Naples, et Louis Bonaparte, roi de Hollande. — Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin et médiateur de la république helvétique. — Quatrième coalition. — Batailles d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. — Paix de Tilsitt. — L'Angleterre et la Suède continuent la guerre contre Napoléon. — Conquête de la Poméranie suédoise.—Bombardement de Copenhague. —Alliance offensive et défensive entre Napoléon et le roi de Danemark. — Code civil. — Traité de Fontainebleau. — Expédition de Portugal. — L'Espagne est envahie par les armées de Napoléon. — Insurrection d'Aranjuez. — Abdication de Charles IV. — Entrée des Français à Madrid. — Charles et Ferdinand à Bayonne.—Napoléon les force d'abdiquer en sa faveur. — Insurrection générale dans la Péninsule. — Revers des Français. — Napoléon en Espagne. — Ses succès.

Bonaparte qui ne songeait pas, comme Sylla, à se démettre du pouvoir après une courte dictature, mais qui voulait l'immobiliser dans ses mains, se créa une administration forte et puissante qui fit partout dominer une seule volonté : la sienne. Il organisa la France comme une armée, et la fit mouvoir d'un mot, d'un geste. C'est à cette époque que remonte l'origine des préfets et des sous-préfets. Auparavant un conseil d'administration était placé à la tête de chaque département et de chaque dis-

trict ; mais ces conseils d'administration , qui n'étaient pas à la nomination du premier consul , et qui étaient plus dévoués à leurs administrés qu'au gouvernement, ne pouvaient convenir à Bonaparte. Il les remplaça donc par des agens qui furent entièrement à lui , qui exécutèrent aveuglément ses volontés. Toutes les autres parties de l'administration générale furent mises sur le même pied ; partout obéissance passive ; partout hiérarchie et servilité.

Le système administratif créé par Bonaparte lui survécut et profita aux gouvernemens qui lui succédèront. En cela , on peut dire que ces gouvernemens ont une grande obligation au premier consul , car ce dernier possédait au plus haut degré cette science qui consiste à exploiter l'humanité par le moyen d'une machine qu'on appelle gouvernement et qui sera constamment hostile au peuple tant que le peuple ne concourra pas lui-même à sa formation.

Les créations si vantées du Consulat avaient toutes pour but de faire rentrer la nation française dans l'ornière de la monarchie, non pas d'une monarchie décrépite et chancelante comme celle qui avait puri le 10 août, mais d'une nouvelle monarchie pleine de sève et de vie. Il est vrai de dire que si l'ancienne monarchie n'avait pas une force matérielle aussi grande que celle qui fut improvisée par Bonaparte, elle avait une force morale que celle-ci ne pouvait avoir. Quel que fut le génie du premier consul, il échoua dans cette tâche; il ne put faire sortir le droit divin de ses ruines. C'est en vain que le culte catholique avait été rétabli, que les églises s'étaient rouvertes, que des hommes affublés d'habits sacerdotaux avaient recommencé les jongleries et les momeries abolies par la révolution, la foi n'existait plus ; or une religion, ce n'est pas seulement des temples de marbre et de porphyre, des prêtres chamarrés d'or, des cérémonies splendides , c'est la foi ; la monarchie du droit divin était tombée parce que les yeux s'étaient ouverts à la vérité, parce que les masses avaient cessé de croire à la sainte ampoule, parce qu'elles avaient voulu être gouvernées non plus au nom du ciel, mais au nom de la justice et de l'humanité, ce qui est bien différent, car toute les fois que des hommes ont gouverné leurs semblables an nom de la Divinité, ils ont prêté à cette

même Divinité leurs passions et leurs vices, et ont commis en son nom les plus grands crimes.

La monarchie de Bonaparte ne se soutint que par le secours de la force matérielle, jusqu'au jour où une force matérielle plus grande l'écrasa; c'est la destinée de tout pouvoir qui ne puise sa force ni dans le droit divin, ni dans la souveraineté du peuple; le droit divin est mort en France pour ne plus renaître. La branche aînée des Bourbons, que l'étranger avait replacée sur le trône au nom du droit divin ne put se soutenir que par la force des baïonnettes, et elle a succombé lorsque le bras tout puissant du peuple s'est levé pour l'anéantir. La souveraineté populaire est donc la source unique où tout pouvoir doit puiser sa force, sa légitimité, sa raison d'être. Bonaparte voulut tout à la fois asseoir sa puissance sur la souveraineté du peuple et sur le droit divin; c'était douter de l'un et de l'autre principe. Il en appela au vœu de nation, si on peut appeler nation trois millions d'individus qui votèrent en sa faveur; et il en appela à l'intervention divine en se faisant sacrer empereur. Au surplus, Bonaparte ne s'aveuglait pas sur la solidité de son empire; il savait que le prétendu *vœu de la nation* et le vain prestige du sacre ne l'auraient pas maintenue vingt-quatre heures sur le trône sans l'appui de la force brutale. Il prit le titre d'Empereur des Français *par la grâce de Dieu et les Constitutions*; mais il eut soin en même temps d'étayer son autorité de huit cent mille baïonnettes.

Sous Bonaparte, la nation française se divisait en trois classes; la première se composait de la noblesse nouvelle qui lui devait son existence, et de l'ancienne noblesse qu'il s'était attachée par toute sortes de séductions. Cette classe servait à peupler les antichambres de Bonaparte, à lui fournir des chambellans, des écuyers et des valets. La seconde, composée de la bourgeoisie, alimentait ses coffres et payait les frais immenses de son administration et de son armée. La troisième enfin, c'était le peuple, matière exploitable au dépens de laquelle vivaient les deux autres classes et le maître; c'était celle qui servit, à Bonaparte, de chair à canon.

Les émigrés furent amnistiés, à l'exception de mille qui étaient personnellement attachés aux Bourbons et que Bonaparte n'espérait pas rallier à lui. L'industrie et le commerce reçurent un développement extraordinaire,

des canaux furent creusés, de nouvelles routes s'ouvrirent, entre autres la magnifique route du Simplon ; trois ponts furent construits à Paris, des bourses de commerce furent établies dans beaucoup de villes qui en manquaient ; enfin, Bonaparte n'oublia rien pour s'attacher la bourgeoisie, pour la consoler de l'ilotisme auquel elle était réduite, en la faisant jouir d'une prospérité matérielle qu'elle n'avait point encore goûtée.

Aux termes de la Constitution de l'an VIII, Bonaparte était consul pour dix ans. Par un simple arrêté en date du 20 floréal an X, il se nomma premier consul à vie. Aussitôt le Tribunat, par un excès de bassesse et de servilité, lui envoya un message pour le remercier d'avoir pris cette mesure. La Constitution de l'an VIII n'avait été proclamée loi de l'état que pour la forme, puisque Bonaparte gouvernait d'après sa seule volonté ; néanmoins, il résolut de la modifier pour la rendre encore plus favorable à son despotisme. Le 16 termidor suivant, il présenta au sénat un projet de constitution nouvelle qui augmenta considérablement la puissance du premier consul, et qui concentra entièrement le pouvoir entre ses mains. Les derniers vestiges de liberté et d'égalité qui avaient survécu à la réaction thermidorienne et à l'attentat liberticide du 18 brumaire, furent complètement annulés, et Bonaparte n'eut plus qu'un pas à faire pour arriver au pouvoir absolu. Le sénat s'empressa d'adopter ce projet de constitution.

Le cabinet de Londres qui, par le traité d'Amiens, s'était engagé à restituer l'île de Malte à ses anciens possesseurs, et le cap de Bonne-Espérance aux Hollandais, ne s'était point mis en mesure de remplir ces clauses du traité. Le génie de Pitt planait encore sur ce cabinet perfide. Des notes très-vives furent échangées entre le gouvernement britannique et le gouvernement français. Ce dernier demandait la stricte exécution du traité d'Amiens, l'éloignement des émigrés de l'île de Jersey, l'expulsion de l'Angleterre des évêques de Metz et de Saint-Pol, la déportation au Canada de Georges Cadoudal et de ses adhérens, enfin le renvoi de tous les Français habitant les îles Britanniques qui porteraient les décorations de l'ancienne monarchie. Ces dernières demandes qui attaquaient directement la fameuse loi de *l'Habeas Corpus*, mécontentèrent beaucoup la nation anglaise. Après

bien des pourpalers et des négociations qui n'amenèrent aucun arrangement, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre.

Le signal des premières hostilités fut donné par cette dernière puissance; deux navires français furent capturés dans la baie d'Audierne et l'embargo fut mis par ordre du gouvernement britannique sur tous les bâtimens français et bataves qui se trouvaient dans les ports anglais. Aussitôt Bonaparte ordonna une mesure semblable dans les ports français, et fit envahir l'électorat de Hanovre par quinze mille hommes aux ordres du général Mortier.

Le royaume de Naples fut également envahi par une armée française. L'occupation de cette partie de la Péninsule italique acheva de rendre Bonaparte tout-puissant en Italie; le Piémont avait été réuni depuis peu à la France; les républiques cisalpine et ligurienne qui devaient leur existence à nos victoires, étaient toutes françaises; enfin, les sujets du pape n'avaient plus aucune antipathie pour le nom français depuis que Bonaparte était rentré, par le concordat, dans le giron de l'église catholique. Bonaparte mit en état de défense non-seulement une étendue de côtes considérable, mais encore des villes qu'il voulait rendre imprénables. Alexandrie en Italie, devint en peu de temps unedes places les plus fortes de l'Europe. Le port de Tarente, à l'extrémité du royaume de Naples, et celui de Flessingue, en Hollande furent fortifiés avec le plus grand soin. Mais ce furent surtout les ports qui faisaient face à l'Angleterre, tels que ceux d'Ostende, de Dunkerque, de Calais et de Boulogne que Bonaparte environna de fortifications redoutables. Soit que le premier consul eût réellement l'intention de faire une descente en Angleterre, soit que les préparatifs de débarquemens qu'il faisait de toute part n'eussent pourobjet que d'épouvanter le cabinet de Londres et de le rendre plus traitable, tous les chantiers maritimes de France retentissaient de la construction de ces fameuses flottilles qui devaient transporter une armée française sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Cette armée était partagée en six corps; le plus considérable celui de Hollande, était fort de trente mille hommes; deux autres, ceux de Saint-Omer et de Compiègne, étaient forts de quinze mille hommes chacun.

L'armée de réserve, commandée par le général Baraguay-d'Hilliers, se composait de seize mille Suisses. Bonaparte avait imité cette honteuse coutume de l'ancienne monarchie, d'enrôler des étrangers sous les drapeaux français, comme si les fils de la France n'étaient ni assez courageux, ni assez dévoués pour défendre le sol qui les avait vus naître et qui les nourrissait. L'armée et la nation toute entière en éprouvèrent un mécontentement qu'elles ne déguisèrent pas, et Bonaparte dut se convaincre que de toutes les atteintes qu'il avait portées aux droits et aux sentimens français, cette dernière était la plus sensible, parce qu'elle blessait vivement leur amour-propre national.

Pendant que d'une main Bonaparte reconstituait la monarchie avec ses priviléges et ses oripeaux, et que de l'autre il soutenait une lutte à mort contre le gouvernement britannique, des conspirateurs, dont la plupart étaient soudoyés par ce même gouvernement, complotaient la ruine de la royauté consulaire.

Pichegru, qui avait été déporté à Sinamary à la suite du 18 fructidor, était parvenu à s'échapper de ce lieu funeste et à gagner l'Angleterre. Là, il vit Georges Cadoudal et forma avec lui le projet de renverser Bonaparte, et de replacer sur le trône de France la dynastie des Bourbons. Un grand nombre d'émigrés entrèrent dans cette conspiration. Les deux chefs, Georges et Pichegru, envoyèrent des agens à Paris pour se créer des partisans, et au nombre des mécontens et des ambitieux que les agens de Georges et de Pichegru rallièrent à la cause de la légitimité, il faut compter en première ligne Moreau.

On a cherché à excuser Moreau en disant qu'il fut plus faible que coupable, et que s'il accepta le rôle de traître il y fut poussé par sa belle-mère et sa femme. A cela nous répondrons, qu'en politique il y a ni faiblesse ni erreur, mais qu'il y a crime toute les fois qu'on trahit ses devoirs de citoyen. Moreau par sa haute réputation militaire était une acquisition immense pour le parti royaliste; aussi ce parti fonda-t-il sur lui les plus grandes espérances.

Trois bandes de conspirateurs débarquèrent successivement sur les côtes de Normandie et de Bretagne : la première était commandée par Georges

Cadoudal, la seconde par un nommé Saint-Victor et la troisième par Pichegru et Lajolais. A mesure que ces débarquemens s'opéraient la police de Fouché faisait de nombreuses arrestations parmi les conspirateurs. Bientôt presque tous furent arrêtés. Il ne resta de libres que les trois chefs, Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau. Ces trois hommes avaient de fréquentes entrevues pour discuter les moyens d'exécuter leur projet. La police découvrit bientôt que Moreau était complice de la conspiration dont elle suivait la trame avec une infatigable persévérance. Moreau fut arrêté le 25 pluviôse an XII (15 février 1804); Pichegru fut livré par un homme qui lui avait accordé asile, rue Chabanais, et qui reçut en récompense cent mille francs du gouvernement pour cette action infâme. Georges Cadoudal tomba également entre les mains de la police, mais brûla la cervelle à l'un des agens qui l'arrêtèrent et en blessa un autre avec deux pistolets qu'il portait.

Le procès de Georges, Moreau et Pichegru s'instruisit. Il résulta des pièces produites dans l'instruction et des révélations des prévenus qu'un complot avait effectivement été ourdi, dont le but était le renversement du gouvernement consulaire et le rétablissement de l'ancienne monarchie, que Moreau sans avoir trempé activement dans ce complot, avait eu des conférences avec les principaux chefs, et devait jouer un rôle important quand il aurait éclaté.

Pichegru nia obstinément toutes les charges qui pesaient sur lui. Moreau suivit d'abord le même système, mais finit bientôt par avouer la part qu'il avait prise à la conspiration. Georges Cadoudal avoua tout dans son premier interrogatoire : « Je suis venu à Paris, dit-il, pour attaquer le premier consul par des moyens de vive force, et avec des moyens pareils à ceux de sa garde et de son escorte; mais j'attendais pour cela, qu'un prince français fût arrivé à Paris. »

Moreau fut condamné à deux années de détention. Il est à présumer que si le tribunal ne lui infligea pas une plus forte condamnation, ce fut à cause de la sympathie qu'il excitait dans la population et surtout dans l'armée par les services qu'il avait rendus à la France. Généralement, on était disposé à regarder l'accusation dirigée contre Moreau, comme fausse

et mensongère; on disait que Bonaparte voulait se débarrasser d'un rival dont la haute réputation lui portait ombrage. Les esprits étaient déjà prévenus à ce point contre le premier consul. Ce qui est certain, c'est que Bonaparte était jaloux de la gloire militaire de Moreau, et qu'il voyait avec un secret plaisir que ce général s'était souillé par ses intelligences et ses liaisons avec les royalistes. Il saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de faire à peu de frais de la magnanimité et de la grandeur d'ame, et commua la condamnation de Moreau en un exil indéfini aux États-Unis d'Amérique.

A l'égard de Pichegru, Bonaparte n'en agit pas de même; ce général fut étranglé dans sa prison. Ce forfait fut-il commis par ordre du premier consul, comme on l'en a accusé, ou bien Pichegru s'étrangla-t-il lui-même? C'est ce qu'il est maintenant impossible de résoudre. Les amis, les panégyristes de Bonaparte ont cherché à accréditer cette dernière version et à montrer l'invraisemblance de la première; ils ont argumenté ainsi : Bonaparte n'était pas homme à commettre un crime, et la preuve qu'il n'a pas fait tuer Pichegru, c'est qu'il a laissé vivre le comte de Lille, le comte d'Artois, Ferdinand et Carlos d'Espagne. Quelque disposé que l'on soit à croire que Bonaparte fut étranger à la mort de Pichegru, on ne peut s'empêcher de le plaindre d'être aussi mal défendu. Au reste, Pichegru était un misérable qui avait déshonoré ses lauriers républicains en se vendant lâchement aux Bourbons.

Quarante-sept individus furent impliqués dans la conspiration de Georges. Sur ce nombre, vingt furent condamnés à mort et cinq à une simple détention. Bonaparte fit grace de la peine capitale à huit condamnés, parmi lesquels figurait Armand de Polignac, l'auteur des fameuses ordonnances de juillet 1830. Les douze autres condamnés à mort subirent leur jugement en place de Grève. Voici leurs noms : Georges Cadoudal, Louis Ducorps, Picot, Coster, Saint-Victor, Deville, Joyant, Burban, Mercier, Helan, Pierre-Jean Cadoudal, frère de Georges, Mérille et Roger.

Les trois débarquemens de chouans eurent donc pour résultat de faire monter sur l'échafaud douze des plus zélés partisans de la cause des Bourbons, et de consolider le gouvernement de Bonaparte, qui dut sembler

dès lors inébranlable. Un quatrième débarquement, commandé par le duc de Berry, devait suivre les trois premiers ; mais il ne s'effectua point ; cette circonsntacc, ajoutée à l'arrestation de Georges et de ses complices, fit manquer complètement la conspiration. Le duc d'Enghien qui n'attendait que la nouvelle du débarquement d'un Bourbon sur les côtes de Bretagne, pour pénétrer lui-même en France par la frontière de l'est, dut renoncer à ce projet. Dès que Bonaparte fut instruit par sa police que le duc d'Enghien trempait dans la conspiration de Georges, il résolut de sévir énergiquement contre lui. Depuis long-temps, Bonaparte cherchait l'occasion de donner une leçon terrible à cette famille incorrigible des Bourbons qui ne cessait de conspirer contre la France. Le duc d'Enghien était à Ettenheim, petite ville de l'électorat de Bade. Un détachement de deux cents hommes franchit le Rhin, sous les ordres du général Ordener, enlève ce prince et le mène à Strasbourg. De Strasbourg, il est conduit en poste au château de Vincennes où une commission militaire l'attendait pour constater l'identité de sa personne et l'envoyer à la mort. Dans la nuit du 29 au 30 ventôse an XII ( 20 mars 1804), le duc d'Enghien fut fusillé.

Si le duc d'Enghien avait péri sous la hache révolutionnaire, si la main qui l'immola l'avait frappé par mesure de salut public et pour débarrasser le peuple de l'un de ses plus mortels ennemis, nous applaudirions à sa mort, nous bénirions la main qui l'aurait frappé, nous dirions : cette immolation était nécessaire, le salut du peuple la commandait ; mais bien loin de là, le duc d'Enghien est mort victime de l'ambition de Bonaparte. Au point où en étaient venues les choses, Bonaparte pouvait dire, comme Louis XIV : *l'état, c'est moi* ; or donc, immoler le duc d'Enghien au salut de l'état, c'était réellement l'immoler au salut du premier consul, c'était le sacrifier aux intérêts et à la sécurité d'une royauté nouvelle qui aurait voulu pouvoir rayer de la liste des vivans tous ceux qui faisaient obstacle à ses desseins.

Au reste, que nous importe cette mort à nous autres démocrates ? Qu'un Bourbon périsse sous la main de Bonaparte, ou que Bonaparte soit assassiné par un Bourbon, nous ne pouvons que nous réjouir de voir

ainsi les oppresseurs de l'humanité s'entr'égorger. Des écrivains ont été assez absurdes pour dire que Bonaparte n'avait fait fusiller le duc d'Enghien que pour donner des gages à la Révolution, que pour rallier à lui le parti populaire. Sans doute, il entrait dans la politique de Bonaparte de fondre tous les partis dans le sien ; mais aurait-il pu croire que les démocrates lui pardonneraient jamais d'avoir usurpé la souveraineté, d'avoir reconstruit pierre à pierre l'édifice de la monarchie et de s'être servi du cadavre de la liberté comme de marche-pied pour monter au trône ? Non, Bonaparte était trop habile pour s'aveugler à ce point ; non, ce n'est pas au moment où il venait de se déclarer consul à vie, où il préparait tout pour ceindre son front du bandeau impérial, que ces indomptables démocrates, qui depuis dix ans soutenaient avec un si admirable courage les persécutions de l'aristocratie triomphante, se seraient dégradés au point de fléchir le genou devant un sycophante chargé de crimes et d'iniquités. C'est en vain qu'il leur eût présenté, en signe d'amitié, une main teinte du sang d'un Bourbon, cet holocauste ne pouvait leur être agréable, puisqu'il n'avait pas été offert sur l'autel de la Patrie, et que ce sang d'un Bourbon ne devait servir qu'à cimenter le trône du nouveau desposte qui s'imposait à la France.

Bonaparte a cherché à se laver du meurtre du duc d'Enghien ; dans les Mémoires qu'il a écrits à Sainte-Hélène, il rejette sur les gens qui l'entouraient la responsabilité de cet acte ; mais je ne lui ferai qu'une seule objection : pourquoi, si sa volonté n'était pas que le duc d'Enghien périt, n'avait-il pas disgracié ou puni ceux qui l'auraient fait périr malgré lui ? Pourquoi ces mêmes gens, après le meurtre du duc d'Enghien, ont-ils été comblés d'un surcroît de faveurs ? Non, les hommes qui ont arrêté le duc d'Enghien, ceux qui l'ont jugé, ou plutôt qui l'ont tué, étaient des assassins en sous-ordre, qui exécutaient les volontés de celui qui faisait gémir la France sous un joug d'airain. Encore une fois, si l'on ne pouvait reprocher à Bonaparte que le meurtre du duc d'Enghien, Bonaparte serait absout dans l'histoire. On pourrait dire qu'il l'a sacrifié à son ambition, mais on ne pourrait l'en blâmer ; car enfin, si les Bourbons s'étaient trouvés à la place de Bonaparte et Bonaparte à la place du duc d'Enghien,

conspirant contre les Bourbons, qu'auraient fait les Bourbons? Ils auraient mis Bonaparte à mort, comme ils ont mis à mort le général Berton, les quatre sergens de La Rochelle et tant d'autres victimes.

Nous touchons à la fin du Consulat; l'heureux soldat qui, depuis cinq ans, s'est emparé des rênes du gouvernement par un coup de main, va mettre le sceau à son ususpation liberticide, en se proclamant empereur; empereur ou consul, c'était tout un: c'était toujours l'oppresseur du peuple, le persécuteur des patriotes, le despote insatiable de domination qui réduisait quarante millions d'hommes au rôle d'ilotes, de parias, de brutes; seulement le titre de consul avait dû nécessairement précéder celui d'empereur, pour préparer les esprits à la tyrannie d'un seul, pour leur donner le change sur la nature du gouvernement qui allait les régir; les esprits, en effet, furent dupes, pour la plupart, de ce grand nom de consul, qui leur rappelait les beaux jours de la république romaine.

Eh! comment le gouvernement consulaire n'aurait-il pas fait des dupes; au moment où il s'installa à la place du Directoire conspué, avili, renversé, puisque trente ans après que le Consulat a disparu, puisque, de nos jours, il se trouve des hommes qui regardent l'époque consulaire comme la plus brillante et la plus glorieuse de notre histoire.

On parle de la puissance de la France sous le Consulat; mais cette puissance, elle la devait aux victoires du gouvernement révolutionnaire, à sa terrible énergie, à son patriotisme brûlant, à son admirable désintéressement.

L'époque consulaire, dit-on, fut une époque de réorganisation et de créations; combien de niais se paient de ces superbes mots sans en comprendre la portée! La seule réorganisation que je vois sous le Consulat, c'est celle de la monarchie. Bonaparte, depuis le 18 brumaire jusqu'au moment où il jugea à propos de se faire appeler empereur, travailla à refaire ce que le 14 juillet 1789, et le 10 août 1792 avaient détruit, et il a réussi au-delà de toutes ses espérances. Ses créations, en quoi consistaient-elles? en institutions toutes plus tyranniques les unes que les autres; ses créations, elles tendaient toutes au rétablissement de la monarchie. Il a créé l'ordre de la Légion-d'Honneur,

parce qu'il savait que sans distinctions et sans inégalités sociales il n'y a point de monarchie; il a créé une centralisation forte et puissante, parce qu'il savait que si la centralisation est utile et indispensable dans une démocratie pour que l'état ne tombe pas en dissolution, elle n'est pas moins utile et indispensable dans une monarchie pour que le monarque puisse faire exécuter despotiquement sa volonté dans toutes les parties de son empire.

Il a créé une aristocratie nouvelle, parce qu'il savait que la monarchie ne peut se passer d'une aristocratie qui la soutienne et qui lui serve de rempart contre la multitude. Il a créé la censure, parce qu'il savait que la monarchie et la liberté de la presse sont incompatibles.

Il a créé des écoles où la jeunesse recevait une éducation toute aristocratique, parce qu'il savait que la monarchie qu'il voulait rétablir n'aurait de chance de durée qu'autant que le cœur des jeunes gens serait corrompu, gangrené. Il a créé des emplois fortement rétribués, des sinécures, des cumuls, parce qu'il savait que la monarchie a besoin de toutes ces choses-là pour se soutenir. Il s'est créé une cour, parce qu'il savait qu'il ne pouvait se passer de ce réceptacle de bassesses, de turpitudes et d'ignominies. Il a rétabli le culte catholique, afin qu'il fit prendre rang à sa monarchie parmi toutes les vieilles monarchies de l'Europe, toutes fondées sur le droit divin. Et l'on admire les créations du Consulat! Une révolution sublime et sainte s'était opérée au profit des masses; les réacteurs de thermidor avaient porté les plus rudes atteintes à cette révolution, mais le premier consul Bonaparte l'acheva d'un dernier coup de massue. Peut-on regarder comme une époque brillante et glorieuse celle où le peuple descendait, des hauteurs de l'époque révolutionnaire de 93, au dernier degré de l'abrutissement et de la servitude? Où cette nation, qui avait vaincu tous les rois de l'Europe conjurés pour l'asservir, courbait ignominieusement son front, naguère si fier, sous les fourches caudines d'un soldat parvenu?

Bonaparte ne jouissait encore que d'une puissance viagère; voulant la rendre héréditaire dans sa famille, il soudoya un tribun qui en fit la proposition au Tribunat. Ce fut le nommé Curée. Le Tribunat et le Sénat devaient à Bonaparte cette dernière marque d'un dévouement lâche et

d'une servilité sans bornes; ils adhérèrent à la proposition de Curée, et Bonaparte fut salué empereur par cette foule abrutie et rampante qui rugissait de joie d'appartenir à un maître.

Au milieu de cette démoralisation générale, l'histoire est heureuse de pouvoir citer les noms de trois hommes qui méritèrent la reconnaissance de la nation par leur refus d'adhérer à la dernière usurpation de Bonaparte: Grégoire, Garat et Lambrechts, membres du Sénat, votèrent contre la proposition de l'ignoble Curée.

Cette proposition avait été soumise au Tribunat le 10 floréal an XII (30 avril 1804); le 14 floréal elle le fut au Sénat; et le 28, Cambacérès, deuxième consul, vint au château de Saint-Cloud, suivi d'un troupeau de courtisans, se prosterner devant Bonaparte en le qualifiant des noms de *majesté* et *d'empereur*. Bonaparte répondit avec cette hypocrisie profonde qui le caractérisait : « *J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation.* »

Un des premiers actes par lesquels Bonaparte signala son avènement à la dignité impériale fut la création de dix-huit maréchaux d'empire, dont voici les noms : Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières Kellermann, Lefebvre, Périgno n et Serrurier. Tous généraux de la France révolutionnaire, ils avaient conquis leurs grades et leurs illustrations dans des combats de géants contre l'orgueilleuse et impuissante coalition des rois; aujourd'hui, ils prostituaient leur gloire en s'attelant au char de triomphe de celui qui, naguère leur égal, avait mis entre eux et lui la distance qui sépare un *souverain* de ses *sujets*.

En outre Bonaparte investit Cambacérès de la dignité d'archi-chancelier, et Lebrun de celle d'archi-trésorier. Il nomma son frère Joseph grand-électeur, et son frère Louis, connétable. C'était le commencement des faveurs qu'il devait faire pleuvoir sur sa famille.

Ses frères Lucien et Jérôme n'eurent aucune part à cette première distribution de dignités. Jérôme était en disgrace, parce qu'il s'était marié sans le consentement de son frère ; plus tard nous le verrons rentrer en faveur et s'asseoir au banquet des rois.

Quant à Lucien, il resta constamment en dehors de tout ce tripotage de royautés bâtardes dont Bonaparte donnera le hideux spectacle au monde. L'empereur le trouvait trop taré, trop méprisable pour en faire un de ses satellites couronnés. Lucien avait été chargé pendant le Consulat de diverses missions diplomatiques dont il profita pour réaliser en très peu de temps une fortune colossale. C'est ce qui explique pourquoi Bonaparte le tint constamment en disgrace.

Bonaparte se dédommagea de l'exclusion déshonorante et trop bien méritée dans laquelle il laissa Lucien, en répandant sur ses autres frères et sur ses sœurs des faveurs à profusion. Bientôt la nouvelle cour égala en luxe, en magnificence, en corruption, la cour infâme de Louis XVI. Les trésors de la France furent prodigués à ces parvenus de bas étage, et du haut de leur superbe orgueil ils insultèrent à la misère de ceux qui prodiguaient leurs sueurs pour leur fournir d'inépuisables jouissances.

Les louanges les plus basses et les plus indécentes furent prodiguées à l'homme qui venait de mettre le sceau à toutes ses précédentes usurpations en se faisant décerner le titre d'empereur. Le clergé surtout qui lui devait tant, se mit en frais d'érudition pour le flatter ; il l'appela le *nouveau Moïse*, le *nouveau Mathatias*, le *nouveau Cyrus*. Mais, ne bornant pas à de vaines qualifications sa reconnaissance, il exhorta la multitude à lui obéir, parce que, disait-il, *le doigt de Dieu* s'était montré dans son élévation, et que tel était *l'ordre de la Providence :* paroles très significatives dans la bouche des prêtres.

Enfin, Bonaparte recueillit le fruit de l'habileté politique qui lui avait fait conclure le concordat et restaurer le clergé en France. Le pape Pie VII vint à Paris pour le sacrer empereur.

La cérémonie du sacre et du couronnement eut lieu dans l'église Notre-Dame, le 2 Décembre 1804.

Les préparatifs de cette cérémonie furent immenses ; ils durèrent plusieurs mois et coûtèrent des sommes considérables. Mais qu'importait à Bonaparte ? c'était l'argent du peuple.

L'empereur se rendit à Notre-Dame dans une voiture surmontée d'une couronne et traînée par huit chevaux blancs. Les grands corps de l'état

avaient pris place d'avance dans l'église métropolitaine ; le pape et les cardinaux attendaient l'empereur. On le harangua à la porte de la cathédrale, il s'avança ensuite au fond de l'église où un trône avait été élevé ; il y monta. Son accoutrement était tel que l'exigeait la circonstance ; il avait sur les épaules le manteau impérial, une couronne sur la tête et uu sceptre à la main. Sa femme, Joséphine, était à ses côtés.

Pie VII, en lui faisant une triple onction sur la tête et sur les mains, prononça les paroles suivantes : « Dieu tout-puissant, qui avez établi Hazaël pour gouverner la Syrie, et Jéhu roi d'Israël, en leur manifestant vos volontés par l'organe du prophète Élie ; qui avez également répandu l'onction sainte des rois sur la tête de Saül et de David par le ministère du prophète Samuël, répandez par mes mains les trésors de vos graces et de vos bénédictions sur votre serviteur Napoléon, que, malgré notre indignité personnelle, nous consacrons aujourd'hui empereur en votre nom. »

Pitié ! mille fois pitié !

Ensuite, Bonaparte prêta serment sur l'Évangile. Serment à quoi ? à la Constitution qu'il avait faite.

Quelle insultante dérision !

Après cette ridicule cérémonie, où l'on avait fait revivre tous les anciens usages de la monarchie du droit divin, le chef des héraults d'armes cria de toutes ses forces : *Le très glorieux et très auguste empereur des Français est couronné et intronisé ! Vive l'empereur !* Tous les assistans répétèrent le même cri, auquel répondit une salve d'artillerie et le pape entonna le *Te Deum*.

Voilà Napoléon Bonaparte empereur *par la grace de Dieu*. Ne croirait-on pas, vraiment, assister à une farce de carnaval ? ou tout au moins ne se croirait-on pas transporté au douzième ou au dixième siècle ? Cependant il faut dire que Bonaparte n'avait pas souffert que le pape lui posât la couronne sur la tête, et lui-même s'était couronné et avait couronné Joséphine : il trouvait ridicule de recevoir la couronne de la main d'un prêtre, et pourtant il souffrait que ce prêtre le consacrât. Quelle choquante contradiction !

Bonaparte, ou plutôt Napoléon, car en se dépouillant du titre de premier

consul pour se revêtir celui d'empereur, il adopta ce nom, fit ouvrir dans toute la France, soixante mille registres où les *citoyens* furent invités à venir s'inscrire pour ou contre son élévation au trône impérial. Trois millions de votes approuvèrent son avénement au trône. Deux mille cinq cents votes protestèrent contre ce même avénement. Ce n'est pas tout. Napoléon régnait avec le titre d'empereur sur la France, telle que la révolution l'avait faite, c'est-à-dire sur l'ancienne France, sur la Belgique, le Piémont, la Savoie, le comté de Nice, etc. Son ambition ne fut pas encore satisfaite ; il transforma en royaume la république cisalpine et se fit proclamer roi d'Italie. Le 26 mai 1805 il fut sacré en cette qualité à Milan, capitale de son nouveau royaume.

De Milan il se rendit à Gènes, où il déclara que cette ville et son territoire seraient réunis à la France et formeraient les trois départemens de Gênes, de Montenotte et des Apennins. Il ne s'arrêta pas dans cette destruction de républiques, celle de Lucques eut le sort de ses deux voisines, la cisalpine et la république de Gênes, elle fut transformée en principauté et donnée en apanage au duc de Piombino, qui avait épousé une des sœurs de Napoléon.

De retour en France, il alla visiter le camp de Boulogne et eut l'air de tout préparer pour une descente. Deux mille petits bâtimens étaient réunis dans le port de Boulogne et dans les ports environnans ; ils étaient servis par seize mille marins, et devaient, selon les bruits qui couraient, transporter, sur les côtes d'Angleterre, cent soixante mille hommes, neuf mille chevaux et une artillerie formidable.

Tout-à-coup Napoléon apprend qu'une coalition européenne est formée contre lui. C'était la troisième qui avait lieu depuis treize ans. La première, en 1792, avait eu pour but d'écraser la révolution ; la seconde, en 1799, de reprendre à la France toutes les conquêtes faites par nos armées révolutionnaires ; la troisième enfin, 1805, était uniquement formée pour opposer une digne à l'ambition envahissante de Napoléon. Les griefs des coalisés, c'étaient la réunion à la France du Piémont et de la république ligurienne, et l'érection de la cisalpine en royaume d'Italie.

Le cabinet de Londres avait été le principal moteur de cette nouvelle

coalition, parce qu'il avait un intérêt puissant à détourner l'attention de Napoléon et de lui faire porter sur le Rhin l'armée qui campait à Boulogne et qui le remplissait d'épouvante.

Depuisque la France s'était laissé subjuguer par un homme, et avait pour ainsi dire abdiqué sa souveraineté en tolérant l'usurpation du 18 brumaire, la France n'était plus rien, ou pour mieux dire la France c'était Napoléon. Les despotes de l'Europe avaient fait une guerre à mort à la France révolutionnaire, à cause de ses principes destructeurs de l'aristocratie et de la monarchie; ils firent une guerre à mort à la France impériale, à cause de l'homme qui la gouvernait. C'était tout à la fois contre l'usurpateur et contre l'ambitieux qu'ils se liguaient; contre l'ambitieux qui, chaque jour, envahissait de nouveaux territoires autour de lui, contre l'usurpateur qui s'était assis sur un trône qu'ils regardaient, eux, comme appartenant aux Bourbons. Aux yeux des démocrates, Napoléon avait usurpé les droits du peuple; aux yeux des rois de l'Europe et de l'émigration, il avait usurpé le sceptre de l'ancienne dynastie.

Nous verrons Napoléon lutter pendant dix ans contre quatre coalitions successives qui voulaient l'abattre. Dans cette lutte mémorable, nous le verrons déployer toutes les ressources d'un génie extraordinaire; nous admirerons ses talens militaires, sa profonde habileté dans le cabinet. Car, il y a deux hommes dans Napoléon, le grand capitaine et le despote; le premier mérite des statues, le second une potence.

Le cabinet de Londres était donc ligué avec celui de Pétersbourg et celui de Vienne contre Napoléon. L'empereur ne l'apprit que lorsque les armées de la coalition se mirent en mouvement. Cent mille Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles, se dirigèrent sur l'Italie pour la conquérir, tandis que quatre-vingt-dix mille hommes, sous l'archiduc Ferdinand et le général Mack, franchissaient l'Inn, et chassaient de Munich l'électeur de Bavière, allié et ami de Napoléon. Une troisième armée, de trente à quarante mille hommes, aux ordres de l'archiduc Jean, occupait le Tyrol. Indépendamment de ces forces considérables qui s'élevaient à deux cent trente mille hommes, deux armées russes arrivaient à marches forcées pour entrer en ligne avec les Autrichiens et se mesurer contre nous.

Napoléon lève le camp de Boulogne et dirige sur le Rhin l'armée qu'il destinait à une descente en Angleterre. Il ordonna une levée de quatre-vingt mille hommes, envoie Masséna en Italie pour l'opposer au prince Charles, et passe le Rhin, à la tête d'une armée forte de cent soixante mille homme; elle était partagée en sept corps, commandés par Davoust, Marmont, Bernadotte, Soult, Lannes, Ney et Augereau. Une grande réserve de cavalerie, aux ordres de Murat, formait un huitième corps.

Une fois le Rhin franchi, Napoléon s'avance au pas de course contre les Autrichiens. Il les bat à Wertingen et à Guntzbourg. Augsbourg est occupé par Soult et Munich par Bernadotte. Le général Mack est forcé de capituler à Ulm avec les quarante mille hommes qui lui restaient des quatre-vingt-dix mille qu'il commandait en entrant en campagne.

Après ces étonnans succès, l'empereur marcha sur Vienne. Quatre-vingt mille Russes, conduits par Kutusoff, avaient fait mine de vouloir nous attaquer; mais n'osant pas se risquer contre une armée qui avait pour chef Napoléon et qui venait de détruire complètement une des deux grandes armées autrichiennes, ils rétrogradèrent prudemment.

Le 13 novembre 1805, Murat entra à Vienne. Napoléon établit son quartier-général à Schœnbrunn, et prit diverses mesures concernant le salut de son armée. Ensuite, il donna ordre à Murat de poursuivre les Russes qui regagnaient en toute hâte la Pologne, et lui-même s'avança avec le reste de l'armée jusqu'en Moravie. L'armée russe fut jointe par l'empereur Alexandre qui lui amenait sa garde pour renfort; alors elle cessa de reculer et se disposa à nous livrer bataille; Napoléon, tout joyeux, fit de son côté les dispositions nécessaires pour bien la recevoir.

La bataille se livra près du village d'Austerlitz. L'armée française ne comptait pas cent mille hommes; elle avait à combattre quatre-vingt mille Russes et vingt-cinq mille Autrichiens, commandés par les deux empereurs d'Autriche et de Russie en personne. Les deux armées en vinrent aux mains le 2 décembre, jour anniversaire du couronnement de Napoléon. L'action commença au lever du soleil et dura jusque dans l'après midi.

Nous remportâmes une victoire complète. La garde impériale russe fut détruite toute entière; un nombre considérable de prisonniers, une grande

quantité de canons tombèrent en notre pouvoir. Les Austro-Russes perdirent près de trente mille hommes tant tués que blessés.

Napoléon accorda un armistice à l'empereur d'Autriche, et permit à Alexandre de se retirer avec les débris de son armée. Cette miraculeuse campagne avait durée deux mois.

Deux jours après la victoire d'Austerlitz, l'empereur d'Autriche vint trouver Napoléon à son bivouac et lui demanda la paix. Des plénipotentiaires français et autrichiens se réunirent à Presbourg pour en discuter les clauses, et elle fut signée le 26 décembre.

Aux termes du traité de Presbourg, la cour d'Autriche abandonnait à Napoléon l'Albanie et la Dalmatie pour être réunies au royaume d'Italie. Elle cédait aux électeurs de Bavière et de Wurtemberg, devenus rois par la volonté de Napoléon, la Souabe autrichienne, le territoire de Nassau, le Tyrol, la principauté d'Eichstett, la ville d'Augsbourg, etc.; elle faisait également cession du pays de Wurtzbourg au grand duc de Toscane. L'impérieuse voix de la nécessité ordonnait à l'empereur d'Autriche de passer par tout ce que voulait Napoléon, se réservant de tenter encore une fois, plus tard, le sort des batailles pour recouvrer ce que tant de défaites lui avaient fait perdre.

La meute servile et applaudissante qui siégeait au sénat, qui peuplait les administrations, qui remplissait les salons de Paris, accueillit le vainqueur d'Austerlitz avec une véritable frénésie d'enthousiasme; n'osant pas le proclamer fils de Jupiter comme on avait fait d'Alexandre, vainqueur de Darius, et de tant d'autres conquérans, la basse et abjecte flatterie lui décerna du moins le surnom de *grand*. N'avait-on pas décerné le même titre à Louis XIV, à Henri IV et à mille autres despotes du même genre? Il était bien juste que Napoléon qui marchait sur leurs traces reçut le même témoignage de servilité des ames de boue qu'il foulait sous ses pieds.

Mais la fortune qui assaisonne presque toujours ses faveurs de tribulations et de revers pour rappeler à ses favoris qu'ils n'ont pas cessé d'être des hommes, la fortune posa sur la tête de Napoléon, à côté du laurier d'Austerlitz, le cyprès de Trafalgar. La cour d'Espagne, fidèle alliée du dominateur de la France, avait déclaré la guerre au cabinet de Londres

comme preuve de son dévouement. Les forces maritimes de la France et de l'Espagne s'étaient réunies pour tenir tête à la colossale puissance qui étendait son sceptre sur toutes les mers du globe. Vaincue une première fois, le 22 juillet, au Cap Finistère, la flotte franco-espagnole fut détruite le 21 octobre, au Cap-Trafalgar. Jamais peut-être bataille navale ne fut plus terrible. Les Anglais avaient vingt-huit vaisseaux et étaient commandés par le célèbre Nelson, le vainqueur d'Aboukir ; les Français en avaient dix-huit et les Espagnols quinze.

L'avantage du nombre était donc de notre côté ; mais notre flotte était commandée par ce même Villeneuve qui avait, par son inconcevable inertie, causé le désastre d'Aboukir. Il déploya pendant la bataille la même impéritie que sur les côtes d'Égypte. Nos vaisseaux firent des prodiges de valeur ; mais il ne suffit pas que les soldats combattent avec courage, il faut que le chef commande avec habileté et résolution. En moins de sept heures, la flotte franco-espagnole perdit vingt vaisseaux, pris, brûlés ou échoués. L'amiral Nelson fut tué et ne put jouir de son triomphe ; l'amiral espagnol, Gravina succomba également ; quoique vaincu il fut plus heureux que Nelson, puisque la mort, qui ôtait le plaisir de la victoire à l'amiral anglais, ôtait à l'amiral espagnol la douleur de la défaite. Le désastre de Trafalgar porta un coup mortel à notre marine ; elle ne put s'en relever, et Napoléon, voyant qu'il ne pouvait plus lutter avantageusement sur mer, avec le cabinet de Londres, à cause de son incontestable supériorité, songea à lui porter des coups plus certains avec le blocus continental.

Il avait été conclu entre Napoléon et la cour de Naples un traité par lequel cette dernière s'engageait à fermer aux Anglais les ports du royaume des Deux-Siciles ; cette clause ne fut point remplie. Napoléon qui ne demandait pas mieux que d'avoir un prétexte pour mettre la main sur le plus beau pays du monde, s'empara du royaume de Naples et le donna à son frère Joseph. La troisième coalition avait eu pour objet de mettre un terme aux empiètemens de territoire que Napoléon s'était permis depuis son avènement au pouvoir, cette troisième coalition n'ayant point atteint son but, puisqu'elle avait succombé dans les plaines d'Aus-

terlitz, Napoléon dut nécessairement continuer de s'arrondir et de créer autour de son empire gigantesque des monarchies de second rang qui lui servissent de satellites.

Bientôt la Hollande fut transformée, par Napoléon, en royaume et donnée à Louis Bonaparte. Neufchâtel fut érigé en principauté et devint l'apanage du maréchal Berthier. Murat eut en partage le grand duché de Berg.

Les états vénitiens furent réunis au royaume d'Italie et formèrent douze duchés, grands fiefs de l'empire. Eugène Beauharnais, fils de Joséphine, épousa la fille du roi de Bavière et fut nommé vice-roi d'Italie. Pauline Borghèse, sœur de Napoléon, devint princesse de Guastalla. Bernadotte, prince de Ponté-Corvo, et Talleyrand, prince de Bénévent.

Napoléon qui faisait des rois, des princes et des ducs, songeait à lui autant, au moins, qu'aux autres. Il était empereur et roi, quel titre pouvait-il encore ambitionner ? Cependant il en était un qui flattait son orgueil ; quatorze princes allemands s'étaient détachés de la confédération germanique ; Napoléon signa un traité avec eux d'après lequel ils se formèrent en confédération du Rhin sous son protectorat. Enfin, au titre de *protecteur de la confédération du Rhin*, il joignit celui de *médiateur de la république helvétique.*

La mort de Pitt et l'entrée de Fox dans le cabinet britannique, de Fox, qui avait été l'antagoniste de Pitt et qui dans ses discours s'était constamment montré favorable à la France, firent concevoir à Napoléon l'espoir de conclure la paix avec la Grande-Bretagne. Des négociations s'entamèrent à ce sujet, et tout faisait présager que les hostilités seraient enfin suspendues, lorsque Fox mourut ; cet événement rendit presque impossible la conclusion de la paix, d'autant plus que l'empressement de Napoléon à ouvrir des négociations avait fait supposer au cabinet de Londres qu'il ne pouvait plus continuer la guerre.

Ce fut dans cette pensée que le gouvernement britannique se fit l'artisan d'une nouvelle coalition contre la France. Le résultat des trois premières aurait dû rendre plus circonspectes les puissances européennes. Battues quand elles s'étaient attaquées à la France révolutionnaire, elles l'avaient

encore été lorsqu'elles avaient voulu se mesurer avec Napoléon. La nouvelle coalition se composait de l'Angleterre, de la Prusse, de la Russie et de la Suède. Ces trois dernières puissances étaient stipendiées par la première. Cette domination effrayante que Napoléon exerçait sur le continent européen, le gouvernement britannique l'exerçait sur les bords du Gange. Là, il gouvernait despotiquement cent millions d'hommes. Les Grandes-Indes étaient pour l'Angleterre, ce que le Mexique et le Pérou avaient été pour l'Espagne : une mine inépuisable de trésors. Avec ces trésors l'Angleterre ameutait contre nous toute l'Europe.

La Prusse voulut se faire protectrice d'une confédération des princes allemands du Nord comme Napoléon s'était fait protecteur de la confédération du Rhin. Napoléon s'y opposa, et la cour de Berlin, qui déjà l'année précédente avait été sur le point de fondre avec toutes ses forces sur Napoléon pendant la campagne d'Austerlitz, nous attaqua sans déclaration de guerre.

Il était dans la politique de Napoléon de faire incessamment la guerre ; car, ne pouvant se faire pardonner par les potentats de l'Europe ses nombreuses usurpations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la France, soit en reconstituant la monarchie à son profit, soit en s'emparant successivement de tous les pays voisins de la France qui étaient à sa convenance, Napoléon sentait qu'il n'y avait pour lui que deux rôles à jouer : s'humilier devant l'Europe ou subjuguer l'Europe. Or, c'est ce dernier rôle qu'il adopta de préférence. La guerre donc dans laquelle il n'avait point d'émule, la guerre devint toute sa vie.

Dans la nuit du 24 au 25 septembre 1806, Napoléon partit de Saint-Cloud pour combattre les Prussiens. Il arriva le 28 à Mayence, passa le Rhin le 1er octobre et se porta à Bamberg où il établit son quartier-général. Sept corps d'armée, commandés par les maréchaux Bernadotte, Davoust, Soult, Lannes, Ney, Lefebvre et Augereau sont réunis autour de Napoléon. Le maréchal Mortier commande un huitième corps sur les frontières de la Westphalie, et Murat la réserve de cavalerie.

Napoléon avait à combattre une armée aussi nombreuse, tout au moins, que l'armée autrichienne qu'il avait détruite l'année précédente, mais

plus disciplinée, plus aguerrie. L'infanterie prussienne passait encore pour être la première infanterie de l'Europe. La cour de Berlin, qui faisait depuis long-temps les plus grands préparatifs de guerre, se croyait assurée du succès ; dans cette persuasion, elle ordonna à son armée d'occuper Erfurt, Gotha et Weimar, négligeant de couvrir Dresde et Berlin. L'empereur quitte Bamberg et manœuvre pour tourner le flanc gauche de l'armée prussienne. Le 9, Bernadotte s'empare de Schleist, et en chasse dix mille Prussiens. Le 10, Lannes force l'ennemi de lui abandonner Saalfeld.

Après ces premiers avantages, l'armée française marcha sur Naüembourg et Iéna. Par une singularité qui n'est pas ordinaire à la guerre, les Prussiens tournaient le dos au Rhin et à la France, et les Français à l'Elbe ; mais nous avions sur l'ennemi l'avantage d'avoir coupé sa ligne d'opération, tandis que la nôtre était intacte. Le roi de Prusse, on ne sait trop dans quel dessein, divisa son armée en deux corps ; il en envoya un, composé de quatre-vingt mille hommes, à Auerstaedt, et resta avec l'autre en présence de Napoléon. Celui-ci employa toute la journée du 13 et la nuit du 14 à faire ses dispositions pour livrer une grande bataille aux Prussiens.

Le 14, à 6 heures du matin, l'action commença. L'empereur aurait voulu attendre, pour en venir aux mains, l'arrivée de sa grosse cavalerie ; mais l'impatience de ses soldats ne lui en laissa pas le temps. Les corps de Soult, de Lannes et d'Augereau furent engagés les premiers ; les lignes prussiennes cédèrent à leurs efforts, mais la bataille n'était pas encore gagnée, car, si le centre ennemi était vaincu, la cavalerie prussienne menaçait nos ailes et pouvait nous arracher la victoire. Napoléon n'osait faire marcher ses réserves, parce qu'il avait pour maxime de ne les engager qu'à la dernière extrémité.

Enfin la grosse cavalerie arriva et Napoléon la lança, Murat en tête, contre les Prussiens, dont la retraite se changea en une affreuse déroute. Ils se forment en carré pour résister à notre invincible choc, mais cinq de leurs carrés sont taillés en pièces par nos dragons et nos cuirassiers. Un dernier corps prussien, commandé par le général Ruchel, restait encore

entier et s'avança pour nous disputer la victoire. Ce corps était composé de vingt escadrons et de vingt-six bataillons. Attaqué de toute part, il fut presque entièrement détruit en moins d'une heure.

Mais ce serait ne rapporter que la moitié de cette bataille, si nous ne parlions de celle d'Auerstaedt qui se livra le même jour. Les quatre-vingt mille Prussiens que le roi de Prusse avait détachés de son corps d'armée principal voulurent marcher à son secours lorsqu'ils le surent aux prises avec l'armée française. Napoléon qui s'y attendait avait chargé Bernadotte et Davoust d'empêcher ces quatre-vingt mille hommes de se rallier au gros de l'armée prussienne. Bernadotte, par une inconcevable désobéissance aux ordres de l'empereur, exécuta une promenade militaire avec son corps d'armée, et laissa à Davoust la tâche énorme de contenir à lui seul les Prussiens. Le corps de Davoust se composait des divisions Gudin, Morand et Friand, et ne s'élevait guère qu'à vingt-cinq mille hommes. Malgré cette disproportion effrayante, Davoust soutint toute la journée le choc des Prussiens et parvint à leur faire prendre une autre direction que celle qu'ils voulaient suivre.

Ainsi succomba la puissance militaire fondée par Frédéric II. Tous ses vieux compagnons d'armes trouvèrent un trépas glorieux dans les champs d'Iéna. Cinquante mille Prussiens furent tués ou faits prisonniers ; les magasins de l'armée prussienne tombèrent en notre pouvoir, ainsi que trois cents bouches à feu et soixante drapeaux.

Les résultats de cette victoire mémorable furent immenses ; la monarchie prussienne était à notre discrétion ; les différens corps de la grande armée soumirent toutes ses provinces les unes après les autres. Le 25 octobre Napoléon arrive à Postdam où l'avaient précédé les trois maréchaux, Lefebvre, Lannes et Bessières, et la garde impériale. De ce quartier-général il reçoit les dépêches de ses lieutenans qui, chaque jour, lui apprennent une victoire ou la reddition d'une place, Spandau, Custrin, Magdebourg, Lubeck, Stettin, tous ces boulevards si vantés de la Prusse, nous ouvrent leurs portes. Les débris de l'armée prussienne, poursuivis sans relâche, sont ou dispersés ou anéantis.

De Potsdam, Napoléon se rendit à Berlin où Davoust était entré le

premier. Napoléon avait voulu qu'il en fût ainsi pour le récompenser de sa belle conduite pendant la bataille d'Iéna, et en outre, il l'avait fait duc d'Auerstaedt.

Celle des quatre puissances coalisées qui s'était offerte la première aux coups de Napoléon, était rayée de la liste des puissances européennes. La Russie qui faisait marcher ses armées contre nous allait pour la seconde fois être sévèrement punie de sa condescendance pour l'Angleterre. Mais l'empereur, avant de tourner ses armes contre les Russes, rendit un décret par lequel les îles britanniques furent déclarées en état de blocus. Ce décret interdisait toute espèce de commerce entre la France et l'Angleterre, et portait en substance que tous sujets de cette dernière puissance qui se trouveraient dans les pays occupés par les Français ou leurs alliés, quels que fussent d'ailleurs leur état et leur condition, seraient faits prisonniers de guerre, et que toutes marchandises provenant de fabriques anglaises seraient déclarées de bonne prises.

Le roi de Prusse s'était retiré derrière la Vistule avec les débris de son armée. Les Russes firent leur jonction avec lui. Il fallait une nouvelle campagne pour vaincre ces nouveaux adversaires ; Napoléon dirigea ses colonnes vers la Pologne, et lui-même se transporta de Berlin à Posen. Arrivédans cette dernière ville, il apprit que la Porte-Ottomane, par amitié pour la France, avait déclarée la guerre à l'empereur de Russie, et que les hostilités étaient déjà engagées entre les Turcs et les Russes. Après avoir signé avec l'électeur de Saxe, un traité de paix qui admettait ce prince dans la confédération du Rhin, et lui conférait le titre de roi, Napoléon partit pour Varsovie.

L'armée française attaqua les Russes et les culbuta sur tous les points. Aucune bataille générale ne s'était encore livrée à la fin de décembre, et déjà les Russes avaient perdu trente mille hommes tués ou pris et quatre-vingts pièces de canons. La rigueur de la saison suspendit les hostilités. Mais au bout d'un mois, Napoléon, impatient du repos, quitta Varsovie et tomba sur les Russes, qu'il battit partiellement dans les combats de Bergfried, de Waltersdoff, de Hoff, de Preussich-Eylau.

Enfin, le 8 février, l'armée russe et l'armée française se trouvèrent en

présence. La première s'élevait à quatre-vingt mille hommes ; l'armée française était beaucoup moins nombreuse. Les Russes manœuvrèrent pour reprendre Eylau, dont nous nous étions emparés la veille. Cette ville était occupée et défendue par la division Saint-Hilaire. La neige tombait abondamment ; un vent violent du nord la poussait dans le visage des Français qui en étaient aveuglés. L'artillerie russe vomissait des feux d'autant plus terribles qu'ils plongeaient sur nous, et que nous ne pouvions les éteindre qu'en gravissant des hauteurs escarpées. Rien ne put arrêter les héros d'Austerlitz et d'Iéna : Augereau, Davoust, Ney, Murat, conduisaient nos intrépides colonnes. Les Russes nous opposèrent la plus opiniâtre résistance ; il fallut toute la valeur de nos soldats, il fallut l'indomptable génie de Napoléon pour vaincre leur masse de granit. La bataille dura depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Le carnage fut effroyable. Enfin, les Russes, rompus de toutes parts, exécutèrent leur retraite en désordre. Ils laissèrent dix mille morts sur le champ de bataille et eurent six mille hommes fait prisonniers. De notre côté nous perdîmes dix fois plus de monde qu'à Austerlitz. Le nombre des blessés de part et d'autre fut incalculable.

La sanglante journée d'Eylau n'était pas assez décisive pour terminer la campagne. Les Français poursuivirent les Russes à outrance et les battirent dans toutes les rencontres. Le 14 juin, ces derniers osèrent se mesurer une seconde fois avec Napoléon en bataille rangée. L'action ne commença que fort tard, il ne restait plus que quatre heures de jour ; mais les Français surent les mettre à profit pour écraser leurs adversaires. Ils avaient devant eux toutes les forces russes, y compris la garde impériale, et le peu de troupes prussiennes qui avait échappé au carnage d'Iéna et à la boucherie d'Eylau. Notre centre était commandé par Lannes, notre droite par Ney, notre gauche par Mortier. Un tiers de l'armée française ne prit aucune part à l'action ; les deux tiers suffirent pour mettre hors de combat les Russes, qui perdirent soixante mille hommes, tués, blessés ou faits prisonniers. Nous leurs prîmes soixante-dix drapeaux et quatre-vingts pièces de canons. A cette bataille, qui fut appelée bataille de Friedland, comme à celle d'Austerlitz, deux souverains, le roi de Prusse et l'empereur

de Russie, assistèrent au désastre de leurs troupes. Les coalisés se hâtèrent de mettre le Niémen entre leurs vainqueurs et eux. Les Français arrivèrent à Tilsitt, ville située sur le Niémen, où un armistice fut conclu.

Le 7 juillet 1807, Napoléon signa avec Alexandre le traité de Tilsitt. L'empereur de Russie, quoique vaincu, ne fit au vainqueur aucune cession de territoire, mais le roi de Prusse perdit la moitié de ses états et fut réduit à un rôle très secondaire. Deux nouveaux royaumes furent créés en Allemagne : le royaume de Saxe, composé de l'électorat de Saxe et de la Prusse polonaise, et le royaume de Westphalie, formé d'une partie de la Prusse, des états de Brunswich, de Hesse-Cassel, de Fulde, de Paderborn et d'une partie de l'électorat de Hanovre. Napoléon donna la couronne de Westphalie à son frère Jérôme. Alexandre reconnut ce nouveau roi, ainsi que les rois de Naples, de Hollande et de Saxe. En outre il reconnut ce dernier comme grand duc de Varsovie, et Napoléon comme protecteur de la confédération du Rhin.

On voit que les potentats de l'Europe, en faisant la guerre à Napoléon pour le forcer à mettre un terme à sa marche envahissante, ne faisaient que lui fournir l'occasion et les moyens de s'agrandir davantage.

Le roi de Prusse, en ratifiant le traité de Tilsitt, fut contraint de renoncer à ses possessions entre l'Elbe et le Rhin, et de fermer ses ports aux marchandises anglaises. Napoléon s'engagea de son côté à faire évacuer ses troupes du royaume de Prusse avant le premier octobre suivant, sous la condition formelle que les contributions de guerre seraient acquittées intégralement à cette époque. Le résultat le plus important du traité de Tilsitt, fut l'accession de la Russie et de la Prusse au blocus continental.

Le traité de Tilsitt, en désarmant la Prusse et la Russie, livra la Suède et l'Angleterre à leurs seules forces contre la France. Ces deux puissances continuèrent la guerre. Toutes les deux, par leur position géographique, pouvaient braver impunément les légions redoutées de Napoléon : les flots de la Baltique servaient de rempart à la Suède, et ceux de la Manche à l'Angleterre, cependant la première de ces deux puissances était vulnérable aux coups de Napoléon par ses possessions d'Allemagne; la Pomé-

ranie suédoise fut envahie par Brune ; Stralsund et l'île de Rugen se rendirent à lui, et le roi de Suède, Gustave-Adolphe, qui avait cru follement pouvoir tenir tête au vainqueur de Friedland, se réfugia honteusement derrière la Baltique. Le cabinet de Londres, dont il était le plus fidèle allié, aurait pu le secourir lorsque, renfermé dans Stralsund, il défendait contre Brune cette place importante. Mais ce cabinet perfideaima mieux employer sa flotte de la Baltique à bombarder Copenhague pour forcer le roi de Danemarck de se réunir à lui contre Napoléon, et pour l'obliger en outre à lui livrer comme garantie la flotte danoise, la forteresse de Cronenbourg et la capitale même de ses états. Le bombardement dura trois jours et trois nuits ; un nombre considérable de maisons furent pulvérisées. Copenhague se rendit et les Anglais s'emparèrent de vingt-huit vaisseaux de ligne, seize frégates, neuf bricks et quarante ou cinquante bâtimens légers.

Cette infâme agression, cette spoliation, plus infâme encore, sont bien dignes de l'aristocratie d'Angleterre ; néanmoins le bombardement de Copenhague et l'enlèvement de la flotte danoise ne tournèrent pas à son profit ; car le roi de Danemark, indigné de cet attentat, inouï dans les fastes des nations, ordonna aussitôt l'arrestation de tout les Anglais et la saisie de toutes les propriétés britanniques dans ses états, accéda au blocus continental, en interdisant à ses sujets toute espèce de commerce avec la Grande-Bretagne, et, le 16 octobre suivant, signa avec Napoléon un traité d'alliance offensive et défensive.

Napoléon était à l'apogée de sa puissance. Ses armes, partout victorieuses, avaient tout subjugué. Les trois monarques de l'Europe les plus redoutables par leurs forces militaires étaient vaincus et humiliés. On ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour cet homme extraordinaire, malgré son ambition insatiable et son abominable despotisme. Quelle habileté, quelle audace, quelle grandeur dans ses projets ! il voyait tout, il songeait à tout : rien ne l'étonnait, rien ne pouvait ébranler l'indomptable fermeté de son ame ; mais aussi quelle infernale politique que la sienne, quel profond mépris pour la vie des hommes ! Napoléon ne remportait des victoires qu'à force de cadavres. Il méditait froidement un plan

de bataille; s'il entrait dans ce plan que dix mille soldats fussent exterminés par la mitraille ennemie pour le faire réussir, il en ordonnait l'exécution avec la même froideur qu'il l'avait conçu. Le point capital pour lui, ce n'était pas d'épargner le sang humain, c'était de vaincre, c'était de faire le plus de mal possible à l'ennemi. Avec une pareille tactique, il dut nécessairement remporter de grandes victoires, surtout lorsqu'à cette tactique inhumaine et atroce, il joignait les talens d'un grand capitaine.

C'est le 30 septembre 1807 que fut publié le code civil. Ce code, auquel Napoléon voulut donner son nom, bien qu'il n'y eût pas travaillé, était la consécration des priviléges du riche sur le pauvre, de celui qui possède sur celui qui n'a d'autres propriétés que son intelligence et ses bras. Chacun des titres de ce code avait paru séparément et successivement sous formes de lois particulières, lesquelles avaient été réunies en un seul corps, le 30 ventôse an XII.

La Suède et le Portugal avaient accédé au blocus continental contre le cabinet de Londres. Il avait été conclu, comme nous l'avons vu, entre le prince régent de Portugal et Bonaparte, premier consul, un traité par lequel le premier s'engageait à fermer ses ports aux Anglais. Ce traité avait été éludé, ou plutôt mis à néant par le prince régent qui se trouvait trop immédiatement sous l'influence du gouvernement britannique pour en secouer le joug. Napoléon, ne voulant pas laisser aux Anglais un pouce de terre sur le continent, signifia formellement à la cour de Lisbonne qu'elle eût à adhérer au blocus continental sous peine d'être traitée en ennemie. Cette cour, qui craignait autant le cabinet de Londres que Napoléon, hésitait à se prononcer entre deux colosses qui menaçaient également de l'écraser.

Une escadre anglaise, commandée par Sydney Smith, bloquait le Tage. Napoléon, pour contre-balancer l'effet que devait produire sur l'esprit du prince régent une escadre toujours prête à foudroyer Lisbonne, forma une armée de vingt-cinq mille hommes à Bayonne, en confia le commandement à Junot, et lui ordonna de traverser l'Espagne et de se rendre en Portugal pour en faire la conquête. Cette armée partit de Bayonne le 17 octobre 1807.

Le traité de Fontainebleau fut conclu le 27 du même mois entre Napoléon et la cour d'Espagne. Cette dernière s'engageait par ce traité à livrer passage à l'armée de Junot. Les autres clauses du traité de Fontainebleau étaient relatives au partage du Portugal. Les états de Toscane devaient être réunis à l'empire français et le roi d'Étrurie devait recevoir en échange la Lusitanie septentrionale à titre de royaume; le prince de la Paix, Manuel Godoy, le favori du roi d'Espagne et l'amant de la reine, devait être prince des Algarves pour gouverner cette partie du Portugal en toute souveraineté. Enfin, comme dernière clause, une armée française de quarante mille hommes devait se réunir à Bayonne et entrer en Espagne dans le cas où les Anglais enverraient des troupes en Portugal.

Napoléon, qui avait résolu irrévocablement dans sa pensée de s'emparer de l'Espagne et du Portugal pour en faire des provinces françaises, n'avait conclu le traité de Fontainebleau qu'afin d'avoir un prétexte de faire entrer des troupes en Espagne.

L'armée de Junot pénétra en Portugal. Elle était encore à vingt lieues de Lisbonne, lorsque le prince régent s'embarqua avec sa famille, ses meubles les plus précieux, ses serviteurs, et fit voile pour le Brésil. Junot fit son entrée à Lisbonne sans éprouver la moindre résistance.

A Madrid on comptait fermement sur la bonne foi de Napoléon. La cour était partagée en deux factions, celle de Ferdinand, héritier présomptif du trône, et celle de Manuel Godoy. Ces deux hommes se haïssaient mortellement. Ferdinand travaillait de toutes ses forces à renverser le favori de Charles IV; le prince de la Paix mettait tout en œuvre, de son côté, pour perdre Ferdinand dans l'esprit de son père. Tous les deux déposaient leurs doléances aux pieds de Napoléon; celui-ci les jouait tous les deux, et ils se berçaient l'un et l'autre d'avoir sa protection. Ferdinand avait demandé à Napoléon une de ses nièces en mariage, et l'empereur avait daigné lui promettre la main d'une des filles de Lucien.

Pendant que la cour d'Espagne était ainsi en proie aux plus sales intrigues, et que, pleine de confiance en Napoléon, elle nourrissait l'espoir qu'il viendrait, comme allié, à Madrid, selon la promesse qu'il en avait faite, pour mettre un terme, par sa puissante médiation, aux dissensions intesti-

nes de la famille royale, Napoléon ordonnait à ses troupes, réunies en corps d'observation au pied des Pyrénées, d'envahir les provinces situées au nord de l'Ebre. Les Espagnols avaient une si haute idée de la bonne foi de l'empereur, que, malgré cette invasion brutale, malgré la prise de Saint-Sébastien, Pampelune, Barcelone, Mont-Jouy, Figuières, ils crurent qu'il n'en agissait ainsi que pour assurer les derrières d'une armée française qui, disait-on, devait aller faire le siége de Gibraltar. La cour fut cruellement détrompée lorsque son ambassadeur, Isquierdo, vint lui annoncer de la part de Napoléon que le traité de Fontainebleau n'était plus rien ; que la portion de l'Espagne qui se trouvait au nord de l'Ebre serait réunie à la France et que l'Espagne recevrait en compensation le Portugal.

Le prince de la Paix, qui voyait sa principauté des Algarves s'en aller en fumée, et qui était en Espagne l'objet d'une exécration générale, conseilla au roi Charles IV et à sa femme d'imiter le prince régent de Portugal et de s'embarquer à Cadix pour le Mexique, espérant que dans le Nouveau-Monde il conserverait sur Charles IV l'ascendant qu'il exerçait sur lui depuis tant d'années et qu'il continuerait à gouverner sous son nom. Le roi d'Espagne, qui n'avait de volonté que celle qui lui était suggérée par son favori, se résolut à suivre le conseil qu'il lui donnait. En conséquence, des troupes reçurent ordre de s'échelonner sur la route de Cadix, pour protéger le départ du roi, de la reine et du prince de la Paix. Mais le peuple, instruit de ce qui se passait s'insurgea à vingt lieues à la ronde, et se porta en masse à la résidence d'Aranjuez pour s'opposer au départ projeté. Dans la fureur qui transportait le peuple espagnol, il aurait massacré Godoy s'il l'avait trouvé. Charles IV, en présence de ce peuple déchainé qui criait : *mort à Godoy !* ne sut qu'abdiquer en faveur de son fils Ferdinand. Celui-ci, au comble de ses vœux, ramassa le sceptre que la main débile de son père ne pouvait plus porter, et se mit à agir en roi.

Deux jours après son abdication, et lorsque l'insurrection était calmée, Charles IV qui se repentait d'avoir abandonné si facilement le pouvoir protesta contre l'abdication que son fils lui avait arrachée en ameutant le

peuple contre lui. Le roi et la reine d'Espagne dénoncèrent leur fils à Napoléon comme parricide. De son côté, Ferdinand donna avis à l'empereur de son avènement au trône d'Espagne. Mais pendant que le vieux monarque et le nouveau roi soumettaient ainsi leur cause à l'arbitrage de l'empereur, de graves événemens vinrent compliquer la question.

A la nouvelle de la révolution d'Aranjuez, Murat, général en chef des troupes françaises en Espagne, quitta Burgos où était son quartier-général et s'avança sur Madrid, avec les deux corps d'armée de Moncey et de Dupont. Cette démarche importante, il la fit sans en avoir reçu l'ordre de Napoléon, sans même l'en avoir prévenu, ce qui prouve que les instructions qu'il avait reçues lui laissaient une grande latitude pour agir, et que Napoléon, en les lui donnant, avait prévu le cas où il serait nécessaire à l'accomplissement de ses desseins d'envahir le reste de la Péninsule. Murat entra à Madrid le 25 mars 1808 ; c'était la veille du jour où Ferdinand y fit son entrée lui-même.

Napoléon, sans désapprouver la marche de Murat sur Madrid, le blâma de s'être trop hâté d'entrer dans cette capitale. Godoy était en prison ; son procès s'instruisait ; le peuple espagnol attendait impatiemment qu'il fût jugé et puni. Tout-à-coup, il apprend que Godoy est en liberté et qu'il doit son élargissement aux Français ; les Français n'ont donc pénétré jusqu'à Madrid que pour sauver le prince de la Paix ! Tel fut le cri général, et le mécontentement, la colère et la haine remplacèrent dans tous les cœurs les sentimens d'amitié que les Espagnols avaient fait éclater à l'arrivée des Français. La popularité de Ferdinand, l'implacable ennemi de Godoy, en devint plus grande. Napoléon ne s'était pas encore prononcé entre son père et lui ; ni Murat, ni l'ambassadeur de France, ne l'avait félicité comme roi d'Espagne. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre la nation espagnole que Napoléon ne reconnaîtrait pas Ferdinand et qu'il remettrait Charles IV sur le trône, c'est-à-dire qu'il ferait rentrer l'Espagne sous le joug de Godoy. Dès-lors, les Français furent considérés comme des ennemis, comme des oppresseurs, et les Espagnols jurèrent de les expulser de leur territoire. Les Espagnols étaient un peuple neuf, qui cachait sous une apparente indolence une énergie indomptable. Ignorant,

superstitieux et passionné, ce peuple raisonnait peu et sentait profondément : il adorait Ferdinand par la seule raison que Ferdinand était l'ennemi de Godoy, et plaça toutes ses espérances en lui sans s'informer, d'ailleurs, si ce prince était digne par ses vertus et ses lumières de tant d'amour et de confiance. Ainsi donc, ce qui n'avait été originairement qu'une querelle de palais entre le fils et le favori de Charles IV, devint une question nationale, et l'on vit un peuple noble et généreux prendre fait et cause pour le plus méprisable des princes et mêler son nom aux noms sacrés de patrie et d'indépendance.

Napoléon, pour être plus près du théâtre des événemens, vint à Bayonne. De cette ville, il manda d'une part à Charles IV et à sa femme et de l'autre à Ferdinand de se rendre auprès de lui. Tous les trois obéirent. Charles et Ferdinand voulaient tous les deux régner : le premier se fondant sur ce que son abdication avait été forcée, le second sur ce que l'abdication de son père avait été complètement libre et que le peuple espagnol l'avait appelé, lui, Ferdinand, au trône d'Espagne. Napoléon commença par forcer Ferdinand à abdiquer en faveur de son père ; et lorsque Charles IV eut fait usage du pouvoir qui lui était rendu pour nommer Murat régent du royaume d'Espagne, Napoléon força le vieux roi à se démettre une seconde fois du souverain pouvoir, mais en faveur de l'empereur des Français. L'empereur des Français appela au trône d'Espagne, son frère, Joseph, qui depuis deux ans régnait à Naples ; Murat le remplaça sur le trône des Deux-Siciles ; Ferdinand fut confiné avec ses frères à Valencey, et Charles IV le fut avec sa femme et son favori à Compiègne.

Tous ces arrangemens une fois terminés, on songea au peuple espagnol. Mais ce peuple que l'on méconnaissait au point de croire qu'il se soumettrait sans résistance à son nouveau maître, leva l'étendard de l'insurrection contre les Français. Le traité par lequel Charles IV abdiquait en faveur de Napoléon portait la date du 5 mai 1808 ; dès le 2 du même mois un soulèvement terrible avait eu lieu à Madrid. Murat l'avait comprimé en mitraillant les insurgés et en traitant la capitale des Espagnes comme une ville prise d'assaut. Cinq à six mille Espagnols avaient péri, mais le gant était jeté, et la Péninsule toute entière s'apprêta à imiter

l'exemple de Madrid. Napoléon adressa au peuple espagnol une proclamation qui n'eut aucun succès.

Dès que Joseph Bonaparte fut investi de sa nouvelle royauté, tous les grands seigneurs, tous les prélats, toute l'aristocratie bourgeoise d'Espagne, à peu d'exceptions près, se rangèrent autour du nouveau roi et briguèrent sa faveur ; pour la mériter, il n'est pas de bassesses et de platitudes qu'ils ne firent. Mais la grande majorité, c'est-à-dire le peuple proprement dit, la petite bourgeoisie, le bas clergé, les couvens se prononcèrent contre lui. Aussi, dès les premiers jours de son règne, il se vit entouré d'une cour des plus nombreuses ; mais il n'eut ni peuple, ni armée.

Napoléon donna aux Espagnols une Constitution, calquée sur celle qui régissait la France. Jugez de la copie par le modèle ; encore cette Constitution, tout oppressive qu'elle était, ne fut-elle offerte qu'en perspective à la nation espagnole, car comment l'appliquer au milieu des troubles et des soulèvemens dont la Péninsule était le théâtre ?

Joseph se mit en route pour aller prendre possession de ses nouveaux états. Lorsqu'il mit le pied sur le sol espagnol, le tocsin de l'insurrection sonnait depuis Barcelonne jusqu'à Cadix, depuis Malaga jusqu'à la Corogne. Une junte suprême s'était formée à Séville et organisait la résistance au nom de Ferdinand. La célébration de sa fête, le 27 mai, avait été le signal du soulèvement général. Partout la haine du peuple contre les Français avait éclaté avec une furie sans exemple. A Valence, l'équipage d'un navire français qui s'était réfugié dans ce port pour se soustraire aux Anglais, fut massacré. A Cadix, l'escadre française fut faite prisonnière et le capitaine-général égorgé. Dans un grand nombre de villes, les gouverneurs, les capitaines-généraux, les principaux magistrats furent mis en pièces et leurs têtes portées au bout des piques ; le peuple se livrait à ces excès sanglans en haine de Godoy et des Français ; de Godoy, qui, en sa qualité de premier ministre, avait nommé les capitaines-généraux et les gouverneurs ; des Français, qui, après avoir soustrait Godoy à la fureur populaire, dépouillaient Ferdinand de la couronne qu'il tenait de l'insurrection d'Aranjuez.

A l'exemple des Espagnols, les Portugais s'insurgèrent contre nous. En Portugal, comme en Espagne, les moines eurent une grande part au soulèvement des populatious, mais ils n'en furent pas les seuls instigateurs ; les Anglais excitèrent le peuple portugais à s'affranchir de la domination napoléonienne, ils firent plus, ils fournirent des armes aux insurgés. Au reste, la plus grande partie des fusils dont se servaient les insurgés espagnols étaient de fabrique anglaise; il n'en faut pas davantage pour prouver que le cabinet de Londres n'était pas plus étranger au soulèvement des Espagnols qu'à celui des Portugais; d'ailleurs, on sait que Ferdinand avait fait pendant sa courte royauté des ouvertures au gouvernement britannique pour s'unir à lui contre Napoléon.

Cependant les hostilités commencèrent. Le général Dupont reçut ordre de s'avancer jusqu'en Andalousie, Moncey de s'emparer de Valence, Duchesne de maintenir la Catalogne, et Bessières de pacifier les provinces qui confinent à la France, telles que la Navarre, la Biscaye et l'Alava. A peine ce dernier avait-il réussi dans cette œuvre difficile, qu'il apprit qu'un corps de quarante mille hommes, parti de la Galicie, s'avançait pour empêcher Joseph de poursuivre sa route vers Madrid ; Bessières marche à la tête de douze mille Français à la rencontre de ce corps, lui livre la bataille de Médina-del-Rio-Seco et le bat complètement. Duchesne faisait la guerre avec des chances diverses en Catalogne, et Moncey était repoussé devant Valence. Dupont s'empara de Cordoue et de Jaen, mais là se bornèrent ses succès. Forcé de rétrograder, il avait pris position à Andujar avec une de ses divisions, tandis que ses deux autres divisions occupaient Baylen et la Caroline. La grande armée d'Andalousie, forte de cinquante mille hommes, et commandée par Castanos, lui présenta la bataille; Dupont l'accepta, mais il commis la faute impardonnable de se laisser couper du reste de son corps d'armée, en sorte que son extrême infériorité numérique lui ôtait tout espoir de tenir tête à l'ennemi qu'il avait devant lui. Après deux jours de combats dans une position désavantageuse pour ses troupes, Dupont eut la lâcheté de signer la trop célèbre capitulation d'Andujar, par laquelle il se rendit prisonnier avec son corps d'armée. Les généraux Gobert et Vedel ne souscrivirent point à cet acte infâme, ils regagnèrent

Madrid avec leurs divisions; treize mille hommes mirent bas les armes, et, malgré la capitulation, furent ensevelis tout vivans dans les pontons pestitentiels de Cadix. Le traître Dupont avait conclu la capitulation d'Andujar dans l'espoir de sauver les richesses immenses qu'il avait pillées à Cordoue, richesses qui étaient contenues dans de nombreux fourgons; mais tout lui fut repris, il ne lui resta que l'opprobre.

La capitulation d'Andujar est du 22 juillet; le même jour Joseph entrait à Madrid, mais le 1er août il quitta cette capitale pour se réfugier à Vittoria. C'était le contre-coup de la désastreuse affaire de Baylen. Une autre capitulation fut conclue sur un autre point de la Péninsule, je veux parler de celle de Cintra, signée par Junot et par sir Arthur Wellesley ( depuis Wellington ). Vingt-six mille Anglais avaient débarqués en Portugal sous le commandement de ce dernier. L'audacieux Junot n'hésita pas à les combattre et perdit la bataille des Vimiera. L'attitude qu'il conserva après sa défaite en imposa à Wellesley qui, indépendamment des troupes anglaises, se trouvait à la tête de l'insurrection portugaise. Junot n'avait tout au plus que vingt mille hommes. Malgré cette grande disproportion il obtint que son armée fut transportée en France sur des vaisseaux anglais avec ses canons, ses bagages, et qu'elle pût immédiatement reprendre rang dans l'armée active.

Les affaires de Joseph étaient presque désespérées : il ne possédait plus que la Biscaye, l'Alava, la Navarre et Barcelonne. Il fallait la présence de Napoléon pour réparer tant de revers.

L'empereur ordonna une levée de cent soixante mille hommes. Cette mesure était nécessitée par le caractère grave que prenait la guerre d'Espagne et par les préparatifs hostiles que faisait la cour d'Autriche. Il porta à deux cent mille hommes l'armée qui devait agir au-delà des Pyrénées et en prit lui-même le commandement.

Le 10 novembre, il se rendit maître de Burgos après un très-vif combat qui coûta aux Espagnols trois mille morts, trois mille prisonniers et vingt-cinq pièces de canon. Deux jours après Victor battit à Espinosa la grande armée de Galicie, forte de près de cinquante mille hommes; Lefebvre et Soult la poursuivirent vigoureusement et achevèrent de la dé-

truire. Napoléon continua sa marche sur Madrid et vainquit encore une fois les Espagnols à Sommo-Sierra. Le 4 décembre il entra dans la capitale des Espagnes.

Une armée anglaise avait pénétré en Espague. Soult remporta sur elle la victoire de Villa-Franca, et la mena battant jusqu'à la Corogne où elle se rembarqua. La Corogne et le Ferrol tombèrent en notre pouvoir. L'Espagne était soumise, à l'exception des provinces méridionales; dans le nord, il ne restait plus que Sarragosse au pouvoir des insurgés. Cette place fut assiégée avec la plus grande vigueur par Lannes, qui s'en empara après une résistance des plus meurtrières et des plus opiniâtres, le 21 février 1809. Lorsque Napoléon eut ainsi rétabli son frère dans la possession des états qu'il avait extorqués à Charles IV, il se hâta de revenir en France où l'appelaient de sérieux dangers; la cour d'Autriche avait pris une attitude menaçante; son armée était formidable, elle voulait prendre sa revanche d'Austerlitz.

# CHAPITRE XII.

SOMMAIRE. — Cinquième coalition contre la France. — Batailles d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmüll. — Prise de Vienne. — Réunion des états romains à l'empire français. — Batailles d'Essling et de Wagram. — Traité de Vienne. — Continuation des hostilités en Espagne et en Portugal. — Mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. — Réunion de la Hollande à l'empire français. — — Expédition de Sicile. — Prisons d'état. — Code pénal. — Invasion de Masséna en Portugal. — Victoires de Soult et de Suchet. — Caractère de l'insurrection espagnole. — Naissance du *Roi de Rome*. — Levée de cent vingt mille hommes. — Réunion de l'Oldenbourg à la France. — Sixième coalition. — Traités avec la Prusse et avec l'Autriche. — Paix de Bucharest. — Campagne de 1812. — Députation polonaise. — Retraite des armées russes. — Prise de Smolensk. — Bataille de la Moskowa. — Entrée des Français à Moscou. — Incendie de cette ville. — Retraite de Napoléon. — Ses désastres. — Passage de la Bérésina. — Napoléon abandonne son armée et revient à Paris. — Conspiration de Malet. — Mécontentement de la bourgeoisie. — Création d'une nouvelle armée. — Opérations militaires en Espagne pendant l'année 1812. — Campagne de 1813. — Batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurschen. — Congrès de Prague. — Batailles de Dresde, de Wachau, de Leipsick et d'Hanau. — Revers en Espagne. — Nouvelles levées. — Invasion de la France. — Campagne de 1814. — Victoires de Napoléon sur les alliés. — Congrès de Châtillon. — Progrès de Wellington dans le midi. — Trahison de plusieurs maréchaux. — Capitulation de Paris. — Déchéance de Napoléon.

Une nouvelle coalition s'était formée contre Napoléon ; elle se composait de l'Autriche et de l'Angleterre. C'était un chef-d'œuvre de politique de la part du gouvernement anglais d'avoir pu déterminer l'empereur d'Autriche à rompre le traité de Presbourg ; car si Napoléon était resté quelques mois de plus dans la Péninsule, les Anglais en étaient chassés pour jamais et l'insurrection espagnole était étouffée.

Après son départ de l'Espagne, rendu indispensable par l'agression de l'Autriche, les Anglais et les insurgés reprirent le dessus comme nous le verrons bientôt.

Il est triste de n'avoir à parler dans une histoire de France que de Napoléon seul, et de tout ce qui se rapporte à lui. Mais tel était l'état d'abjection et de nullité où était descendu la nation française, que la postérité se demandera ce qu'elle était devenuee pendant les quatorze ans de la tyrannie de Napoléon. En effet, une seule voix se faisait entendre, celle de Napoléon; cette voix impérieuse demandait de l'argent, et on accordait de l'argent; elle demandait des hommes, et l'on accordait des hommes. Personne ne bougeait, personne n'eût osé faire entendre le moindre murmure, car à l'instant même, le téméraire eût disparu pour jamais. Les bourgeois avaient lieu d'être contens, l'ordre public régnait en France.

Napoléon avait eu à combattre sur le continent, en 1805, l'Autriche et la Russie; en 1806, la Prusse et la Russie; en 1809, l'Autriche seule se présenta au combat. Quelques mois auparavant il avait été conclu entre l'empereur des Français et le roi de Prusse une convention qui portait que l'armée prussienne ne s'élèverait pas, pendant dix années, à plus de quarante mille hommes, et que les places de Stettin, Glogau et Custrin auraient des garnisons françaises entretenues aux dépens de la Prusse. Napoléon était rassuré de ce côté, du moins pour un certain temps, car les fortes contributions que la cour de Berlin était tenue de lui payer la mettait dans l'impossibilité de se refaire de sitôt.

Pour acquérir la même sécurité à l'égard de la Russie, l'empereur avait demandé une entrevue à Alexandre; elle eut lieu à Erfurt, le 27 septembre 1808, et dura dix-huit jours. Pendant cette entrevue les deux empereurs convinrent de faire collectivement une démarche auprès du cabinet de Londres pour l'engager à mettre un terme à la guerre. Le cabinet de Londres s'y refusa formellement. Enfin, Napoléon et Alexandre se séparèrent en se faisant mutuellement les plus grandes démonstrations d'amitié. De part et d'autre, ce n'était que fausseté; Napoléon avait besoin pendant plusieurs années encore de la neutralité de la Russie pour exécuter ses projets sur le reste de l'Europe, et Alexandre n'était pas encore en mesure de venger sa défaite de Friedland.

La cour d'Autriche n'avait jamais fait de préparatifs aussi gigantesques

que ceux qui précédèrent la fameuse campagne de 1809 : son armée de ligne se composait de trois cent mille hommes d'infanterie, de quarante mille chevaux et de huit cents bouches à feu; sa réserve de deux cent trente mille hommes. Voici comment ces forces colossales étaient réparties : quarante mille hommes en Pologne, sous le commandement de l'archiduc Ferdinand; cent vingt-cinq mille en Bavière, et cinquante mille en Bohême, ces deux armées étaient commandées par l'archiduc Charles; treize mille hommes en Saxe, trente mille dans le Tyrol, sous le marquis de Chasteler, et quatre-vingt mille en Italie, commandés par l'archiduc Jean.

Il s'en fallait de beaucoup que les forces de Napoléon fussent aussi considérables ; l'armée principale, dont il devait prendre le commandement n'était que de cent cinquante mille hommes; en outre, il avait dix-huit mille hommes en Pologne, sous Poniatowski ; vingt mille en Saxe, sous Bernadotte; quinze mille en Westphalie, sous son frère Jérôme ; quinze mille autres en Dalmatie, sous Marmont, et quarante-cinq à cinquante mille en Italie, sous Eugène et Macdonald.

Napoléon arrive le 16 avril à Dilligen; le 17, il est à Donawerth, et le 18 à Ingolstadt. Le 20, il gagne la bataille d'Abensberg, et le 21 celle de Landshut qui le rend maître de la Bavière. Soixante mille Autrichiens sont hors de combat ; la grande armée du prince Charles n'a pas encore été entamée. L'empereur se porte sur elle et lui livre la bataille d'Eckmüll ; cette victoire, plus complète encore que les deux précédentes, coûta à l'ennemi cinq mille hommes tués, quinze mille prisonniers, douze drapeaux, une grande partie de son artillerie, et nous ouvrit la route de Vienne.

Le 23, Napoléon s'empara de Ratisbonne. La grande armée autrichienne est en pleine retraite. Napoléon la poursuit sans relâche. Le 27, il est à Müldorf ; le 2 mai, à Lamback. Un corps considérable d'Autrichiens a pris position à Ebersberg ; Masséna l'attaqua, et après un combat terrible qui dura une journée entière et qui fut signalé par le plus effroyable carnage, les Autrichiens furent mis en fuite. Le 10 mai, Napoléon arriva devant les murs de Vienne. Cette capitale ne se rendit qu'après une défense de deux jours.

Maître de Vienne par les armes, Napoléon le fut de Rome par un décret daté de Vienne. Cette ancienne capitale du monde était un foyer d'intrigues où les Anglais avaient pris pied pour lutter avec plus d'avantage contre l'empereur. A Rome venaient aboutir tous les fils qui faisaient mouvoir les insurgés de la Péninsule hispanique, ceux du Tyrol, ceux de l'Allemagne autrichienne, ceux du royaume d'Italie, car des insurrections partielles, toujours écrasées et toujours renaissantes, désolaient souvent ces belles provinces que Napoléon avait réunies sous son sceptre, et étaient dues aux provocations fanatiques de la cour de Rome. Par un décret impérial du 17 mai 1809, les états du pape furent réunis à l'empire français; le pape, en réponse à ce décret, fulmina une bulle d'excommunication contre Napoléon, ce qui était le comble du ridicule. Ce que le pape Pie VII avait de mieux à faire c'était de se soumettre au décret qui le dépouillait de son *royaume temporel*. Ce décret était inique ; qui pourrait dire le contraire? Mais Napoléon usait du droit du plus fort, et ce droit est sans réplique quand il est exercé par un homme sans conscience, sans morale, sans pudeur; Napoléon avait bien dépouillé le peuple français de ses droits et de sa souveraineté, droits qui sont imprescriptibles, souveraineté qui est incontestable, pourquoi donc les états du pape auraient-ils été plus inviolables.

La réunion des états romains à l'empire français passa presque inaperçue, tant l'indifférence des peuples était grande à l'égard des successeurs de saint Pierre, et tant on était accoutumé à ces sortes de spoliations et d'usurpations de la part de l'empereur. Vers la même époque, un autre événement arrivait à l'autre bout de l'Europe, sans avoir plus de retentissement que celui qui réduisait Pie VII à n'être qu'un simple évêque : je veux parler du détrônement de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Ce prince, en se liant intimement avec le cabinet de Londres, avait exposé son royaume à une guerre désastreuse qui avait mécontenté au dernier point le peuple suédois. La Poméranie et la Finlande avaient été enlevées à la Suède qui se trouvait comme les îles Britanniques dans un véritable blocus. Les Suédois conjurèrent leur roi de faire sa paix avec Napoléon ; sur son refus obstiné, il fut déposé et le trône fut déclaré vacant.

Cet événement ne fit pas la moindre sensation en Europe; on voyait faire et défaire les rois comme on voit faire et défaire un préfet, un commis ou un garde champêtre. D'ailleurs la campagne d'Allemagne s'ouvrit presque aussitôt et absorba l'attention générale. Cette campagne merveilleuse, comme toutes celles de Napoléon, n'était commencée que depuis un mois et déjà la grande armée s'était emparée de Vienne. Mais pendant que Napoléon et ses soldats étonnaient le monde par l'audace et la rapidité de leur marche au cœur de la monarchie autrichienne, les armées secondaires ne restaient pas au-dessous de l'armée principale. Macdonald et le prince Eugène forcèrent les Autrichiens à évacuer le Tyrol; de son côté, Poniatowski, en Pologne, soutenait avec de forces très disproportionnées une lutte glorieuse contre l'armée autrichienne, que commandait l'archiduc Ferdinand, tandis que Marmont, en Dalmatie, battait et pourchassait devant lui les bataillons qui lui étaient opposés.

Tous ces succès étaient beaux, mais ils n'étaient pas décisifs; les succès qui devaient décider du sort de la campagne eurent lieu sur le Danube. L'archiduc Charles s'était retiré avec son armée sur la rive gauche de ce fleuve. Napoléon ordonna la construction de deux ponts, l'un à Nussdorff, l'autre à Ebersdorf, pour aller combattre les Autrichiens; on ne put réussir à construire le premier. Lorsque celui d'Ebersdorf fut achevé, le quatrième corps, commandé par Masséna, passa sur la rive gauche dans la journée du 20 mai, ce corps d'armée se composait de trois divisions d'infanterie s'élevant à vingt-quatre mille homme, et de deux divisions de cavalerie qui pouvaient monter à six mille hommes.

Ces trente mille hommes furent attaqués, le 21, par une masse de quatre-vingt-dix mille Autrichiens, aux ordres de l'archiduc Charles. Les Français avaient pris position aux villages d'Essling et d'Aspern, ils résistèrent avec un courage héroïque à tous les efforts des Autrichiens. La nuit survint; les deux armées la passèrent sur le champ de bataille, et recommencèrent, le 22, le combat le plus prodigieux peut-être qui se fut jamais livré. Masséna attendait impatiemment que le reste de l'armée eût franchi le Dauube et fût entré en ligne; mais il apprend que le pont d'Ebersdorf est rompu et se voit forcé de vaincre ou de périr sur la rive gauche

avec les trente mille braves qui depuis trente heures luttent si courageusement contre un ennemi trois fois supérieur en nombre. Chargés avec uneimpétuosité terrible par nosintrépides colonnes, les Autrichiens avaient reculé et se voyaient sur le point denous abandonner la victoire, lorsqu'ils apprirent que notre pont était coupé. Cette nouvelle les rassure et les enhardit, ils reviennent au combat, et, pendant douze heures, s'épuisent en vains efforts pour nous reprendre Essling et Aspern. De part et d'autre, la mort vole de rang en rang; Lannes est frappé d'un boulet qui lui emporte les deux jambes; Saint-Hilaire, d'Espagne sont tués, ainsi qu'un nombre considérable d'officiers et de soldats. Enfin, les deux armées lasses de carnage cessèrent le combat dans la soirée du 22. Les Français restèrent maîtres du terrain, et les Autrichiens reprirent leurs anciennes positions. Dans la nuit du 22 au 23, les blessés furent transportés dans l'île Lobau, et les troupes qui avaient si vaillamment combattu pendant cette bataille de deux jours, quittèrent la rive gauche et repassèrent sur la rive droite.

La bataille d'Essling, plus indécise encore et presque aussi meurtrière que celle d'Eylau, ne découragea point Napoléon et ne lui fit pas renoncer au projet de franchir le Danube avec ses cent cinquante mille hommes pour aller écraser l'archiduc. Il employa quarante jours à fortifier l'île Lobau et à faire construire trois ponts sur pilotis pour le passage de son armée et de cinq cents pièces de canon. Ce passage s'effectua dans la nuit du 4 au 5 juillet, le 5, les Autrichiens et les Français se retrouvèrent en présence. Les premiers occupaient Enzersdorf; Napoléon les tourna et les força de se replier sur Wagram et sur Stramersdorfs. Le combat dura jusqu'à 11 heures du soir. Le lendemain, 6 juillet, se livra la fameuse bataille de Wagram.

Les Autrichiens prirent l'offensive en attaquant le village d'Aderklun, qui fut pris, perdu et repris plusieurs fois par les deux armées qui combattaient avec un grand acharnement. Macdonald se couvrit de gloire en enfonçant avec huit bataillons le centre des Autrichiens. Les corps de Davoust et d'Oudinot attaquèrent les hauteurs de Russback et, après le plus rude combat, s'en emparèrent. Masséna, chargé de prendre l'ennemi

en flanc, se rend maître d'Essling, et se précipite sur l'aile droite de l'archiduc avec une impétuosité à laquelle rien ne résiste. Partout les Autrichiens sont défaits et mis en déroute, la bataille est gagnée. L'archiduc disparaît avec le reste de son armée; Marmont et Davoust se mettent à sa poursuite dans la direction de Nicolsbourg et Masséna dans celle de Znaïm.

Vingt mille Autrichiens furent faits prisonniers, le nombre des tués et des blessés de part et d'autre s'élevait à cinquante mille. Trente mille blessés furent transportés à Vienne. Napoléon embrassa Macdonald et le fit maréchal sur le champ de bataille; Marmont et Oudinot furent également élevés à la dignité de maréchal, en récompense de leur conduite pendant la bataille. Quant à Bernadotte, sa conduite fut celle d'un traître ou d'un lâche: il se fit battre honteusement, et si tous les maréchaux avaient agi comme lui à Wagram, cette journée, au lieu d'être une journée glorieuse pour nous, serait une journée néfaste.

Le 12 juillet, fut signé l'armistice de Znaïm qui devait durer un mois. La cour d'Autriche désapprouva l'archiduc Charles d'avoir suspendu les hostilités et le disgracia; cependant, ce prince était meilleur juge que son frère, l'empereur d'Autriche, de la nécessité d'une suspension d'arme. L'armée autrichienne était aux abois; encore quelques jours, et peut-être eût-elle été anéantie sans retour. Des négociations s'ouvrirent à Altembourg, mais elles traînèrent en longueur, grace à la politique perfide et aux temporisations calculées de la cour d'Autriche. Cette cour, qui nourrissait une haine implacable contre Napoléon, usait de tous les moyens loyaux et déloyaux pour lui faire le plus de mal possible. Dans cette circonstance, il était de son intérêt de ne pas traiter avant de savoir quel serait le résultat des opérations de ses armées sur les autres points où elles combattaient; car l'armistice de Znaïm ne concernait que les armées qui avaient combattu à Wagram; de plus, elle savait que le cabinet de Londres préparait une expédition qui avait pour but de s'emparer de l'embouchure de l'Escaut et de l'île de Walcheren, de brûler la flotte française dans le port d'Anvers, de détruire ce port et celui de Flessingue; elle ne voulait pas conclure la paix avant de savoir si cette expédition réussirait; car,

dans ce cas, elle avait dessein d'élever ses prétentions très haut. Deux envoyés anglais, Bathurst et Walpole, qui exerçaient une grande influence sur l'esprit de l'empereur d'Autriche le pressèrent de rompre les négociations et de continuer la guerre, afin que l'attention de Napoléon, entièrement absorbée par les affaires d'Allemagne, ne pût se porter sur l'expédition de l'Escaut. L'empereur d'Autriche ne crut pas devoir, dans l'intérêt de son trône, céder à leurs sollicitations : il continua à temporiser.

Le 12 août, un mois après que l'armistice de Znaïm avait été conclu, les conférences n'étaient pas encore entamées; elles ne le furent que le 17 : l'armistice fut prolongé.

Cependant l'expédition de l'Escaut échoua. La cour d'Autriche fit alors de sérieuses réflexions. Napoléon menaçait de dénoncer l'armistice d'un moment à l'autre et de recommencer les hostilités avec plus d'ardeur et d'activité que jamais. Les vides, que tant de combats avaient laissés dans les rangs de la grande armée, étaient comblés par trente-six mille blessés qui étaient sortis guéris des hôpitaux, par six mille prisonniers échangés, et par un grand nombre de conscrits arrivés de France. Les troupes autrichiennes, démoralisées par la défaite qu'elles avaient essuyée à Wagram, affaiblies, désorganisées, n'étaient guère en état de tenir long-temps la campagne contre nous. Toutes ces raisons abaissèrent la fierté de la cour d'Autriche : le 14 octobre, le traité de Vienne fut signé.

La cour d'Autriche, par ce traité, s'engageait à payer quatre-vingt-cinq millions de contributions à Napoléon, elle abandonnait aux princes de la confédération du Rhin une partie de la Haute-Autriche, les pays de Berchtolsgaden et de Saltzbourg; à Napoléon, Montefalcone, Goritz, Trieste, la Carniole, le cercle de Villach, l'Istrie autrichienne, presque toute la Croatie, etc.; au roi de Saxe, qui était aussi grand-duc de Varsovie, elle céda une partie de la Gallicie et Cracovie, etc. Enfin, la cour d'Autriche reconnaissait tous les changemens que Napoléon s'était permis depuis la paix de Presbourg, et adhérait au blocus continental.

La veille du jour où le traité de Vienne fut conclu, un jeune Allemand, nommé Stars, voulut attenter aux jours de Napoléon; il échoua, fut arrêté

et fusillé. Cet attentat aurait dû servir de leçon à l'empereur ; c'était un indice que les populations allemandes ne voyaient pas d'un bon œil ce conquérant qui faisait la guerre aux despotes, non pour rendre la liberté aux peuples, mais pour leur donner de nouveaux maîtres, des maîtres tout aussi insupportables que ceux qui régnaient sur eux depuis tant de siècles. Chose étrange, nous verrons bientôt les peuples d'Allemagne se soulever pour défendre leurs tyrans contre les agressions sans cesse répétées de Napoléon : c'est que, tyrans pour tyrans, ils aimaient encore mieux ceux au joug desquels ils étaient accoutumés, que ces roitelets arrogans et oppresseurs que Napoléon leur imposait insolemment. Oh ! qu'ils auraient accueilli bien différemment les armées françaises, si, au lieu de chaînes, elles leur eussent apporté la liberté et l'égalité.

La campagne de Wagram, n'avait pas été aussi décisive que les précédentes campagnes de Napoléon en Allemagne. La campagne d'Austerlitz lui avait livré pieds et poings liés la monarchie autrichienne ; celle d'Iéna l'avait rendu maître de la Prusse ; mais après Wagram, la cour d'Autriche conserva une attitude fière et menaçante, et la paix ne fut signée qu'après trois mois de négociations pendant lesquelles les plénipotentiaires autrichiens se montrèrent moins empressés que les nôtres de conclure la paix. Nous avons dit les raisons de l'empereur d'Autriche pour temporiser ; si ses affaires s'étaient trouvées aussi désespérées qu'après Austerlitz, il serait venu encore une fois au bivouac de Napoléon lui demander la paix et son amitié. Loin de là, le despote autrichien disgracia son frère, l'archiduc Charles, pour avoir cessé de combattre, et songeait à transporter en Hongrie le théâtre de la guerre pendant que ses plénipotentiaires négociaient à Altembourg. Toutefois, la paix fut conclue. En présence de tous ces faits, il faut bien reconnaître que si la maison d'Autriche accepta la paix de Presbourg comme un bienfait, elle signa celle de Vienne, comme une simple trêve qui lui permettait de réorganiser et de recompléter ses armées, et de se concerter avec les autres cabinets de l'Europe, pour écraser Napoléon dans une guerre définitive et générale.

Ainsi donc, ce puissant colosse commençait à faiblir. A quoi faut-il attribuer ce décroissement de force qui était un acheminement vers sa chute? Au délire qui s'était emparé de son ame et qui l'avait rendu infidèle à sa maxime favorite qu'il ne faut jamais agir partiellement et sur plusieurs points à la fois, mais toujours en masse et sur un seul point donné; maxime à laquelle il était redevable de toutes ses victoires. La guerre d'Espagne a perdu Napoléon ; obligé de partager ses forces pour agir en même temps au-delà des Pyrénées et au-delà du Rhin, il n'a pu opposer aux insurgés espagnols et portugais, soutenus des Anglais, et aux armées compactes et nombreuses de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, que des masses numériquement trop inférieures. Pour entreprendre la guerre d'Espagne, il aurait fallu qu'il eût la certitude que les puissances du Nord ne l'attaqueraient pas; à défaut de cette certitude, il devait laisser les Bourbons paisibles possesseurs du trône d'Espagne. Que l'on juge des résultats des campagnes d'Allemagne et de Russie, si nos armées, pendant qu'elles combattaient sur le Danube, sur l'Oder ou dans les champs de la Moskowa, avaient eu pour réserve les cinq ou six cent mille soldats qui furent tués dans la Péninsule. La Prusse et l'Autriche auraient-elles osé se prononcer contre Napoléon après les désastres de Moscou, si cette formidable réserve avait été prête à entrer en campagne? A dater de 1808, année fatale pour Napoléon, nous voyons cet enfant gâté de la fortune, gaspiller la position qu'il a conquise avec tant d'habileté, d'audace et de génie; nous le voyons abandonner son ancien système de conduite pour en adopter un nouveau ; nous le voyons se précipiter tête baissée dans l'abîme qu'il s'est creusé par son aveuglement. En proie à un esprit de vertige qui lui fait commettre les fautes les plus impardonnables, nous le voyons descendre de ce haut point de gloire et de puissance où il est monté et tomber à plat.

La fin de 1808 avait été marquée par des victoires en Espagne. Ces victoires étaient dues à un renfort de cent mille hommes que Napoléon avait amenés avec lui. Attaqué par l'empereur d'Autriche, il avait quitté l'Espagne, mais ne l'avait pas quittée seul ; la plus grande partie des

troupes avec lesquelles il avait battu les Espagnols à Burgos et à Sommo-Sierra l'avaient suivi. Voici quels furent les corps d'armée qui restèrent en Espagne sous les ordres du roi Joseph et de son major-général Jourdan : le corps du maréchal Soult, qui avait fait invasion en Portugal et qui s'était emparé d'Oporto ; le corps du général Suchet, ceux des maréchaux Ney, Mortier et Victor. Mais à peine Napoléon eut-il quitté l'Espagne, que des revers vinrent assaillir ses armes. Soult fut forcé d'évacuer le Portugal ; Joseph et Victor livrèrent aux Anglais la malheureuse bataille de Talavera qui ne fut ni perdue ni gagnée, mais qui coûta la vie à six mille Français ; ces malheurs, il est vrai, étaient entremêlés de succès : Suchet battit deux fois le général Blake, mais les succès étaient rares et les revers arrivaient coup sur coup.

Dès que la paix de Vienne eut été conclue, Napoléon détacha de la grande armée quatre-vingt mille hommes qui allèrent renforcer l'armée d'Espagne. Ce renfort se fit bientôt sentir ; Mortier gagna la bataille d'Ocana, le 19 novembre, où cinquante mille Espagnols furent défaits complètement ; le 25, Kellermann battit, au combat d'Alba de Tormès, une autre armée espagnole, et le 10 décembre, la forte place de Gironne se rendit au maréchal Augereau. L'Andalousie fut envahie. Pendant l'année 1810 les Français continuèrent d'obtenir des succès sur les Espagnols malgré leur opiniâtre résistance. Leurs principaux chefs étaient en Aragon et en Navarre, Mina ; dans la Galice, Porlier ; en Catalogne, le baron d'Eroles ; dans le royaume de Muricie, Castanos ; dans le royaume de Léon, Santa-Childés ; etc. Le maréchal Soult, qui avait succédé à Jourdan, comme major-général, imprima à la guerre une activité plus grande, et, grace aux renforts envoyés par Napoléon, parvint à réparer l'échec de Talavéra. Le 25 septembre, les cortès s'assemblèrent à Cadix au nombre de cent cinquante députés. Cette réunion de cortès n'aurait point eu lieu sans l'invasion de Napoléon en Espagne ; ainsi donc, d'un mal il résultait un bien. Les Espagnols eurent à déplorer l'envahissement de leur patrie par des armées étrangères, mais en retour ils gagnèrent une représentation nationale, qui, tout imparfaite qu'elle était, ne laissa pas que de poser les bases d'un régime moins tyrannique

que celui qui avait pesé sur le peuple espagnol aux temps de l'inquisition.

Napoléon avait décrété que le pouvoir impérial serait héréditaire dans sa famille, mais à quoi servait ce décret ? il n'avait pas d'enfans légitimes. Joséphine n'était plus en âge de le rendre père ; il lui fallait cependant un héritier à qui en mourant il pût transmettre le fardeau de la monarchie qu'il avait créée, sans cela il regardait son pouvoir comme incertain et précaire ; il résolut donc de divorcer et de convoler en seconde noces.

Mais quelle nouvelle femme va-t il placer à côté de lui sur le trône ? une de ses sujettes ? Cette idée lui répugne ; lui, ce puissant empereur qui fait trembler l'Europe, se mésallierait au point de faire entrer dans son lit une femme qui ne serait pas née du sang des rois ! Une trop grande distance le sépare du commun des êtres qui peuplent son empire ; ces êtres qui naguère étaient libres et qu'il a plongés sous un joug avilissant, ils sont faits pour ramper devant lui, mais non pour prétendre à l'honneur de lui donner une compagne, ce ne sera point dans leur sein qu'il la choisira ; le *Grand Napoléon* ne dérogera point ainsi à son rang et ne souillera pas la pourpre impériale en partageant sa couronne avec une Française.

D'ailleurs, il croit consolider sa monarchie en entrant dans la famille des potentats. Il croit que les potentats ne se coaliseront plus contre lui quand ils le verront gendre de l'un d'entre eux. Voilà une de ses erreurs ; elle lui coûtera cher. Le 15 décembre 1809, il répudia Joséphine, et le 1er avril 1810, il se maria avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

Le divorce de Napoléon et son mariage avec la fille de l'empereur d'Autriche sont une des causes qui ont le plus contribué à sa chute. Je ne dirai point comme certains auteurs qu'en répudiant Joséphine, Napoléon s'est privé des conseils d'une femme supérieure qui, aux jours de ses adversités lui aurait été d'un grand secours ; Joséphine n'était qu'une femme coquette, galante et dissipatrice, rien de plus ; je dirai qu'en épousant une princesse autrichienne il s'exposa à tous les inconvéniens qui sont le partage des monarques régnant par droit de naissance, sans pour cela acquérir aucun des avantages que l'hérédité monarchique confère ; c'est-à-dire, qu'il se com-

promit aux yeux de la nation française, accoutumée à voir en lui un parvenu régnant par le fait de son épée, et que la nation française ne lui tint aucunement compte de son alliance avec une des dynasties les plus vieilles de l'Europe. Évidemment Napoléon, par son union avec une archiduchesse d'Autriche, voulait faire oublier son origine, et combler l'intervalle qui le séparait des monarques qui régnaient par droit divin et par droit de naissance. Eh bien! cet intervalle ne fut point comblé, cette origine ne fut point oubliée; Napoléon resta après son second mariage ce qu'il était avant : un soldat heureux qui avait su maîtriser la fortune.

Napoléon conserva à Joséphine le titre d'impératrice et donna au prince Eugène le grand duché de Francfort.

En élevant ses frères et ses lieutenans au rang des souverains, Napoléon n'avait point entendu les rendre indépendans de son autorité; il avait voulu en faire de simples préfets obéissans et soumis jusqu'à la servilité. Son frère, Louis, roi de Hollande, qui ne suivait pas aveuglément ses despotiques volontés, et qui ne gouvernait pas comme il l'entendait, s'attira sa disgrace. Il est vrai que Louis était infidèle au blocus continental et négociait secrètement avec les Anglais. Napoléon envoya en Hollande une armée de vingt mille hommes, commandée par le maréchal Oudinot, pour forcer son frère à observer le blocus. Celui-ci abdiqua, et Napoléon rendit un décret impérial en date du 9 juillet 1810 qui réunissait la Hollande à l'empire.

Napoléon n'était plus en guerre qu'avec les insurgés espagnols et le cabinet de Londres; celui de Stockholm avait fait la paix. Au roi Gustave-Adolphe, détrôné comme nous l'avons vu pour n'avoir pas voulu remettre l'épée dans le fourreau, avait succédé le vieux Charles XIII, qui, n'ayant point d'enfans, avait adopté le prince Charles-Auguste de Holsteim-Augustembourg. Ce prince étant mort d'une chute de cheval, Charles XIII adopta Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, comme son fils et son successeur. Bernadotte dès lors gouverna la Suède et en fut le véritable roi sous le titre de prince royal; Charles XIII ne fut roi que de nom. Lorsqu'il mourut en 1818, Bernadotte monta sur le trône de Suède et prit le nom de Charles XIV.

Une profonde inimitié régnait entre Napoléon et Bernadotte; le premier vit avec regret l'élévation du second au trône de Suède; mais il ne crut pas devoir s'y opposer : il y donna son consentement même, pour faire preuve de générosité et de magnanimité.

Le gouvernement suédois adhéra au système continental ; mais cette adhésion ne fut pas de longue durée. A l'exception de l'Espagne et du Portugal, toute l'Europe était donc, en 1810, soumise au blocus contre l'Angleterre. Il faut cependant en excepter encore les iles de la Méditerranée et particulièrement la Sicile, où les Bourbons de Naples s'étaient réfugiés. Cette grande île était tout à la fois une colonie et une immense place d'armes du cabinet de Londres. Depuis long-temps Napoléon voulait s'en emparer ; le détroit qui sépare la Sicile de l'Italie a très peu de largeur : il projeta de le faire franchir par une flottille portant une armée de débarquement. Vingt-cinq mille hommes furent réunis près de Scylla. L'expédition mit à la voile, mais ne put débarquer, parce que la côte était trop bien défendue. Napoléon se dédommagea de ce non succès, en réunissant à son empire le Valais et les villes anséatiques.

Si Napoléon continuait au-dehors son système d'usurpation et de spoliation, à l'intérieur il ne restait pas au-dessous du rôle de despote qu'il avait adopté. Les prisons d'état, qui étaient abolies depuis la prise et la démolition de la Bastille, furent rétablies par lui.

Cet abominable régime était en harmonie avec le code pénal, qui avait été décrété le 12 février 1810, et promulgué le 22 du même mois. Ce code draconien, qui nous régit encore aujourd'hui, est l'œuvre de la classe moyenne, de cette classe qui s'appelle modérée et qui appelle terroristes, buveurs de sang, cannibales, les grands patriotes qui ont sauvé la patrie en 93. Comparons donc la législation révolutionnaire et la législation pénale qui fut instituée sous l'empire.

La première était essentiellement provisoire ; elle avait pour but de défendre le peuple contre ses ennemis ; elle fut instituée dans un temps de crise, et lorsqu'il n'y avait pas d'autres moyens de réduire les contre-révolutionnaires à l'impossibilité de nuire. La seconde fut promulguée dans un temps de parfaite tranquillité, et lorsque la domination de Napoléon

s'exerçait sans conteste et sans entraves depuis la Baltique jusqu'au détroit de Messine. Cependant le code pénal de 1810 prononce la peine de mort dans plus de trente cas.

Malgré nos succès en Espagne, les hostilités étaient loin de finir. Dans les guerres ordinaires, quelques batailles gagnées suffisent pour conquérir la paix, mais dans les guerres nationales, dans les guerres où le peuple lui-même prend les armes, la paix ne peut venir qu'après une extermination générale ; tant qu'il reste un seul homme debout la guerre continue.

Dans le courant de l'année 1810, le Portugal avait été une troisième fois envahi par les Français. Masséna, qui commandait l'armée d'invasion, s'empara d'Astorga, de Ciudad-Rodrigo et d'Almeida, boulevards du Portugal, et s'avança sur Lisbonne. Il rencontra Wellington à Busaco et l'attaqua, malgré la grande supériorité numérique du général anglais. Masséna fut battu ; il perdit quatre mille hommes : ce revers ne rendit pas Masséna moins audacieux, ni Wellington plus entreprenant. Vainqueur, au lieu de marcher en avant, ce dernier ce retira derrière les lignes de Torrès-Vedras, pour être plus à même de couvrir Lisbonne. Chemin faisant, il ravagea le pays, incendia les récoltes, détruisit les habitations, refoula les habitans vers Lisbonne, et ne laissa après lui qu'un affreux désert. Près de quatre cent mille Portugais, de tout âge et de tout sexe, périrent dans cette grande destruction, que les Anglais croyaient utile à la défense du Portugal. Exécrable politique, bien digne de l'aristocratie anglaise et de son infâme coryphée, lord Wellington !

Retranché à Torrès-Vedras, derrière une triple ligne de retranchemens inexpugnables, avec une armée de cent vingt mille Anglo-Portugais, Wellington attendit Masséna. Le maréchal arriva en sa présence avec trente-trois mille hommes seulement. Se voyant dans l'impossibilité d'emporter les positions ennemies, Masséna exécuta sa retraite. Au mois de mai 1811, il rentra en Espagne.

Cette contrée était presque entièrement occupée par nos armes. Jaën, Cordoue, Séville, Grenade, nous appartenaient. Cadix était bloqué par le corps du maréchal Victor. Suchet s'était emparé de Lérida, de Méquinenza, de Tortose, de Taragone. Il avait gagné la bataille de Murviedro

sur les généraux Blacke et O'Donnel, et s'était rendu maître de Valence. Soult, de son côté, avait forcé la ville d'Olivenza à capituler, avait battu les Espagnols à la bataille de la Geborra, et avait pris possession de Badajoz, capitale de l'Estramadure, où il avait mis garnison. Cette ville, ayant été quelques mois après assiégée par l'armée de Beresford, composée d'Anglais, d'Espagnols et de Portugais, Soult accourut à son secours, força Beresford à en lever le siége, le combattit, lui tua dix mille hommes, ravitailla Badajoz et retourna à Séville. Cependant la retraite de Masséna avait enhardi Wellington, au point de quitter Torrès-Vedras, et d'avancer lentement vers l'Espagne. Il fit sa jonction avec Beresford, et le siége de Badajoz fut repris par les deux armées combinées. Une seconde fois, Soult, aidé de Marmont, le fit lever. A l'approche des deux maréchaux français, Wellington se hâta de repasser la Guadiana. Il en fut de même de Ciudad-Rodrigo qui était bloqué par les Anglo-Portugais, et que Marmont parvint à débloquer et à ravitailler.

Voilà quelle fut la campagne de 1811, en Espagne. On voit, qu'à peu d'exceptions près, les aigles impériales dominaient dans toutes les provinces de la monarchie espagnole, et cependant Napoléon ne pouvait pas plus se dire maître de l'Espagne que de tel pays de l'Afrique ou de l'Amérique où ses armées n'avaient jamais pénétré. Ses troupes occupaient l'Espagne, tenaient garnison dans les villes, mais ne possédaient en propre que le sol où étaient plantés les piquets de leurs tentes, tout le reste appartenait à l'insurrection. C'est un spectacle bien digne d'admiration que celui d'un peuple qui défend avec autant d'acharnement et de constance son indépendance menacée; ce n'est pas un peuple méprisable que celui qui se dévoue avant tant d'héroïsme à toute les horreurs d'une guerre cruelle pour conserver sa nationalité. Le mobile qui faisait agir le soldat espagnol n'était pas le même que celui qui faisait agir le soldat de Napoléon ; celui-ci avait su étouffer dans l'ame de ses soldats l'amour de la liberté pour y faire naître l'amour de la gloire, et tandis que ses soldats, enflammés du désir de s'illustrer, ne combattaient que pour une vaine fumée, les insurgés espagnols versaient chaque jour leur sang par un sentiment plus noble et plus pur, l'amour de la patrie.

Pendant que la péninsule espagnole défendait son indépendance contre Napoléon, l'Amérique espagnole proclamait la sienne, et se séparait sans retour de la métropole.

L'exemple des États-Unis ne pouvait être perdu pour les immenses colonies que les Espagnols avaient fondées dans le Nouveau-Monde. Depuis long-temps le joug de l'Espagne leur était insupportable; mais pour briser ce joug, elles attendaient une circonstance favorable; l'invasion des Français dans la Péninsule fut naturellement le signal de leur indépendance. Les rapports de la métropole et des colonies étaient interrompus depuis que Charles IV avait jugé à propos, pour complaire à Napoléon, de déclarer la guerre aux Anglais; bloquée par les nombreuses flottes britanques, l'Espagne ne pouvait expédier aucun navire pour l'Amérique, ni en recevoir de cette partie du monde. Lorsque les colonies espagnoles apprirent l'infâme agression de Napoléon, la déchéance et la captivité des Charles et de Ferdinand, l'élévation au trône d'un étranger, elles se crurent doublement dégagées du lien de fidélité à la métropole : d'abord parce que, s'associant à toute la haine du peuple espagnol contre les Français, ou plutôt contre leur empereur, elles ne voulaient pas se soumettre à l'autorité de Joseph; ensuite parce que, se reconnaissant autant de droit que l'Espagne à avoir un gouvernement à part, elles ne voulaient plus qu'un pouvoir siégeant dans un autre hémisphère fût l'arbitre de leurs destinées.

Napoléon, que le désir d'avoir un héritier avait déterminé à répudier sa première femme, fut au comble de tous ses vœux. Marie-Louise lui donna un fils le 20 mars 1811. Dès que cet enfant eut vu le jour, il fut proclamé par son père, *roi de Rome*. Un débordement de louanges et de caresses hypocrites accueillirent ce marmot couronné en naissant. Poètes et prosateurs se mirent en frais de complimens et de félicitations. C'était un concert assourdissant de tout ce que la flatterie la plus basse, l'adulation la plus méprisable peut inventer.

Des fêtes magnifiques furent ordonnées par décret impérial pour célébrer la naissance du *roi de Rome*. Il fut enjoint impérieusement au peuple de se réjouir, et quiconque eût montré un front triste et chargé d'en-

nui eût été réputé mauvais citoyen, et mis à l'index comme suspect.

Sous la tyrannie de Napoléon, les libertés les plus précieuses furent anéanties; la liberté individuelle avait trouvé son tombeau dans les prisons d'état; la liberté d'association avait été détruite par l'article 291 du code pénal; la liberté do la presse à laquelle depuis le consulat on avait imposé des entraves de toute espèce, expira sous les coups du despote qui se disait le régénérateur des sociétés modernes. Napoléon institua les *censeurs impériaux*, qui eurent pour tâche de censurer tous les écrits livrés à l'impression, et de retrancher les passages qui ne seraient pas à son avantage.

Il alla plus loin, il poussa le délire jusqu'à mutiler les ouvrages, soit modernes, soit antiques, qui flétrissaient la tyrannie. Les écrits de Tacite subirent cette mutilation infâme, ainsi que les écrits d'un grand nombre d'auteurs qui, comme l'historien romain, défendent les droits de l'humanité contre les exploiteurs et les tyrans. Le *Petit Carême* de Massillon ne put être réimprimé en entier : une infinité de passages qui choquaient la susceptibilité ombrageuse de Napoléon furent retranchés Chénier était inspecteur général des études; Napoléon le destitua à cause d'un morceau de poésie de cet écrivain où se trouvaient les deux vers suivans dont il se fit l'application :

Tacite en traits de flamme accuse nos Séjans;
Et son nom prononcé fait pâlir les tyrans.

Il fixa le nombre et le titre des journaux qui seraient publiés; il leur assigna les villes où ils paraîtraient, et leur indiqua ce qu'ils devaient contenir. Tout celà est à peine croyable. Et la nation française souffrait ces attentats multipliés et inouïs qui la ravalaient au rang des nations les plus abjectes et les plus dégradées. Il était donc écrit que cette nation si fière et si généreuse, qui s'était avancée si loin dans les voies de la liberté et de l'égalité, rétrograderait jusqu'aux temps les plus malheureux de son histoire, si dans son histoire il se trouve une époque comparable à la désastreuse époque où Napoléon régna sur elle.

Ce despote avait établi une conscription en France qui enlevait les jeunes gens pour toujours à leur famille. Une fois encadrés dans un régi-

ment les conscrits ne revoyaient plus le toit paternel. Ils allaient engraisser de leurs cadavres, soit les plaines de la Castille et de l'Estramadure, soit les champs de l'Allemagne et de la Pologne. Une armée de huit à neuf cent mille hommes ne paraissait pas suffisante à Napoléon ; il décréta une levée de cent vingt mille conscrits. Chacun s'étonnait de cette nouvelle levée dans un moment où la guerre d'Espagne était la seule que Napoléon eût à soutenir. Mais bientôt l'étonnement cessa et l'on comprit les raisons que l'empereur avait d'augmenter son armée.

Il avait réuni la Hollande, le Valais et les villes anséatiques à son empire ; le 28 février 1811, il envahit le duché d'Oldenbourg et le déclara partie intégrante de la France.

Le duc d'Oldenbourg était parent de l'empereur de Russie. La conduite de Napoléon à son égard mécontenta vivement Alexandre, qui déjà était profondément blessé de la préférence que Napoléon avait donnée à l'Autriche en choisissant une archiduchesse pour épouse, au lieu de choisir sa sœur. Le mécontentement de l'empereur de Russie fut habilement exploité par le cabinet de Londres, qui travailla de tous ses efforts à l'aigrir davantage et à rompre le traité d'alliance qui unissait la cour de Pétersbourg et celle des Tuileries.

La politique anglaise triompha encore une fois, et une quatrième coalition se forma contre Napoléon. Celui-ci vit s'amonceler l'orage d'un œil impassible ; confiant dans son invincible épée, il ne vit dans une troisième guerre avec la Russie, que l'occasion de remporter de nouvelles victoires et de réunir de nouveaux pays à son empire.

Cependant il ne se dissimulait pas que cette guerre serait encore plus difficile et plus périlleuse que les précédentes, à cause des préparatifs immenses que faisait la Russie, et de l'éloignement où le théâtre des hostilités serait de la France. Les préparatifs de Napoléon furent proportionnés à la gravité de la guerre ; il savait qu'Alexandre avait mis sur pied quatre cent mille hommes, et qu'en outre l'armée russe, qui combattait contre les Turcs, pouvait d'un moment à l'autre se trouver disponible par la conclusion de la paix, et entrer en ligne contre lui.

Pour assurer ses flancs et ses derrières, il signa, le 24 février 1812, un

traité avec le roi de Prusse, et un autre, le 14 mars suivant, avec l'empereur d'Autriche. Le roi de Prusse s'engageait, en cas de guerre entre la France et la Russie, à fournir à Napoléon une armée auxiliaire de vingt mille hommes et soixante pièces de canon ; et de son côté, l'empereur d'Autriche s'engageait à lui en fournir une de trente mille avec un nombre égal de bouches à feu.

Depuis un an des explications étaient échangées entre Napoléon et Alexandre par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs ; mais les explications n'aboutirent à rien. Alexandre, irrévocablement décidé à la guerre, signa, le 24 mars, un traité d'alliance offensive et défensive avec le prince royal de Suède, Bernadotte, contre Napoléon. Ainsi, la coalition nouvelle se composait de la Russie, de la Suède et de l'Angleterre; Napoléon se présentait au combat étayé du reste de l'Europe, la Turquie et l'Espagne exceptées.

Jamais peut-être Napoléon n'avait entrepris une guerre avec plus d'élémens de succès que celle de 1812. Il est vrai qu'il était forcé de diviser son armée pour lutter à la fois en Espagne et en Russie ; mais l'Allemagne toute entière marchait sous ses drapeaux ; il n'avait plus à combattre cette Prusse si valeureuse, cette Autriche si opiniâtre ; les ennemis contre lesquels il déployait toutes les forces de son empire, toutes les ressources de son génie étaient ces mêmes Russes qu'il avait vaincus à Austerlitz, lorsque les Autrichiens combattaient à leurs côtés ; à Friedland, lorsque les Prussiens partageaient avec eux les périls de la lutte ; les Russes, livrés à eux-mêmes, seront-ils plus invincibles, aujourd'hui que leurs alliés d'autrefois ne sont plus avec eux mais contre eux ?

Et cependant, la campagne de 1812 fut l'écueil contre lequel vint se briser la fortune de Napoléon. C'est que, si les Russes sont livrés à eux-mêmes, trop peu confians dans leurs seules forces, ils se réfugieront dans leurs frimats, et auront pour auxiliaire cette fois, non plus les Autrichiens et les Prussiens, mais un froid de vingt à trentre degrés au dessous de zéro ; c'est que si ces mêmes Prussiens et ces mêmes Autrichiens sont ostensiblement les alliés de Napoléon, ils sont secrètement ses ennemis et n'attendent qu'une occasion pour se ruer encore une fois contre lui ; c'est

qu'enfin, si l'Allemagne obéit passivement à l'impulsion qu'il lui donne et fournit son contingent pour l'expédition de Moscou, sourdement travaillée par les sociétés secrètes, elle se dressera fièrement contre sa domination au jour des revers.

Un des premiers désappointemens de Napoléon fut la paix de Bucharest signée entre la Porte et la cour de Russie. La continuation des hostilités entre les Russes et les Ottomans eût opéré une diversion qui aurait été fort utile à l'empereur ; le cabinet de Londres, pour empêcher cette diversion et pour ménager un rapprochement entre le sultan et Alexandre, fit parvenir au premier une fausse lettre de Napoléon à l'empereur de Russie dans laquelle il lui proposait le partage de l'empire ottoman. A toutes les qualification flétrissantes que mérite ce gouvernement, il faut donc ajouter celle de *faussaire* ; il n'est donc aucun crime dont l'aristocratie anglaise ne se soit souillée. Le sultan, trompé par cette pièce fausse, se hâta de conclure la paix avec la Russie.

Il ne s'aperçut du piège infâme dans lequel il était tombé que lorsque les armées de Napoléon franchirent le Niémen ; alors il refusa de ratifier le traité de Bucharest. Mais les menaces du cabinet de Londres achevèrent ce que la mauvaise foi avait commencé ; l'empereur des Turcs ratifia le traité après plusieurs mois de refus et pour éviter une guerre imminente avec la Grande-Bretagne.

Napoléon s'était rendu à Dresde pour être plus à même de suivre les dernières négociations qui devaient amener définitivement ou la paix ou la guerre. L'ultimatum d'Alexandre fut le signal de la guerre. Napoléon partit de Dresde le 29 mai 1812 et entra en Pologne. Après avoir séjourné à Posen, il visita les places de Torn, Dantzick, Weichselnund, Kœnisberg ; les différens corps de la grande armée s'acheminaient vers le Niémen. Napoléon adressa à ses troupes une proclamation datée de Wilkowiski, et le 24 juin il passa le Niémen aux environs de Kowno.

La grande armée, composée de Français et d'étrangers, s'élevait à quatre cent mille hommes. Des approvisionnemens immenses avaient été rassemblés pour la nourrir. Dès que Napoléon fut maître du Niémen, il ordonna que ces approvisionnemens remontassent le fleuve pour être

emmagasinés dans les villes de la Lithuanie. Ensuite il marcha sur Wilna, capitale de cette province. L'empereur de Russie avait concentré son armée autour de cette ville; Napoléon, qui le croyait disposé à recevoir la bataille, accourait plein de joie pour l'attaquer ; mais le prudent Alexandre brûla le pont de la Willia, nous abandonna Wilna et se mit en pleine retraite. Presque tous les corps de l'armée russe furent poussés isolément et poursuivis dans des directions différentes, en sorte que, dès le début de la campagne, l'armée d'Alexandre se trouva dispersée sans avoir couru les chances d'une bataille.

Napoléon resta dix-sept jours à Wilna. Ce n'était plus le bouillant général de l'armée d'Italie, qui déconcertait l'ennemi autant par la promptitude et l'impétuosité de ses mouvements que par le courage de ses soldats. Tous les écrivains militaires s'accordent à dire que ce repos de dix-sept jours fut fatal à Napoléon. Il donna le temps à l'armée russe de se rallier, et perdit un temps précieux dans un pays où l'hiver envahit une grande partie de l'année.

Pendant son séjour à Wilna, Napoléon reçut une députation de la diète de Varsovie qui avait proclamé la résurrection de la Pologne, et qui le supplia de sanctionner l'indépendance de cette contrée malheureuse qu'un infernal triumvirat de têtes couronnées avait rayée de la liste des nations. C'était une belle occasion pour Napoléon de rendre la liberté à ce peuple magnanime qui croupissait dans un ignoble esclavage; ce n'était pas seulement la justice et l'équité qui lui conseillaient de reconnaître l'indépendance de la Pologne, c'était encore son intérêt privé ; car enfin le peuple polonais, rendu à la liberté, eût été le plus ferme auxiliaire de Napoléon contre les Russes ; il aurait pu se fier entièrement à lui, sans avoir à craindre sa défection. Napoléon fit une réponse évasive à la députation polonaise ; il lui parla des intérêts qu'il avait à concilier, des devoirs qu'il avait à remplir, ce qui signifiait qu'il ne voulait pas sacrifier les intérêts de son ambition à l'indépendance d'un grand peuple. Je ferai, dit-il, tout ce qui dépendra de moi pour seconder vos résolutions. Le misérable! et il était maître des trois quarts de l'Europe, et il avait douze cent mille combattans sous ses drapeaux, quand il promettait de faire tout

ce qui dépendrait de lui pour rendre la liberté à la Pologne, comme si un mot de sa bouche n'eût pas suffi pour que la nation polonaise reprit son rang parmi les nations européennes. La réponse de Napoléon porta le découragement et le désespoir dans l'ame des Polonais; cependant ils n'en continuèrent pas moins de combattre avec un héroïque courage sous les aigles impériales ; ils furent dévoués et fidèles à Napoléon par amour pour la France, lorsque Napoléon les trahissait ; que l'on juge de ce qu'ils auraient fait pour lui si, d'un geste de sa main, la Pologne eût secoué la poussière de l'infortune et fût sortie de ses ruines.

Alexandre avait su mettre à profit l'inaction de Napoléon ; il avait réuni une grande partie de ses troupes dans le camp de Drissa sur la Dwina. Ce camp, très soigneusement fortifié, aurait pu nous arrêter long-temps. Alexandre annonçait dans ses proclamations qu'il nous attendait à Drissa, pour nous disputer la possession de son empire. Napoléon veut le prendre au mot ; il se met en marche, arrive devant le camp de Drissa, et le trouve évacué. Alexandre s'était enfui à Pétersbourg, laissant l'armée qu'il avait sous ses ordres à Barclai-de-Tolli : celui-ci avait reçu pour instruction d'éviter une bataille générale avant d'avoir fait sa jonctiou avec l'armée de Bagration.

Cette armée avait été rejetée sur les marais de Pinsk dans le midi. Davoust et Jérôme, chargés de la détruire, n'avaient pas même pu l'entamer. Barclai-de-Tolli, pour faire sa jonction avec elle, ou tout au moins pour en avoir des nouvelles, se dirigea sur Witepsk. Napoléon le suivit de près ; il avait donné ordre à Macdonald de s'avancer sur Riga, et à Oudinot de raser les retranchemens du camp de Drissa, d'occuper Polotsk et Sébège et de couper la retraite au corps d'armée de Wittgenstein.

L'armée de Napoléon et celle de Barclai-de-Tolli étaient en présence, prêtes à en venir aux mains, car le général russe, malgré ses instructions, était déterminé à combattre pour rouvrir ses communications avec Bagration, lorsque Barclai-de-Tolli nous échappa encore une fois et nous laissa maître, par sa retraite, de tout le pays qui sépare la Diwna du Dniéper. Il avait reçu de Bagration une dépêche qui l'invitait à se rendre à Smolensk, où il était, pour faire sa jonction avec lui. Cette jonction, une fois opé-

rée, les deux généraux russes quittèrent Smolensk et s'avancèrent sur Witepsk pour aller livrer bataille à Napoléon, mais celui-ci ne les attendit pas ; il se porta rapidement sur la rive gauche du Dniéper, dans l'intention de s'emparer de Smolensk et de revenir les prendre en queue.

Le 16 août, l'armée française était devant Smolensk ; elle allait pénétrer de vive force dans cette ville défendue par une faible garnison, lorsque Barclai-de-Tolli et Bagration, avertis du mouvement de Napoléon, revinrent sur leurs pas, et jetèrent soixante mille hommes dans Smolensk, tandis que le reste de l'armée russe prenait position sur la route de Moscou.

Smolensk fut attaqué, le 17, et tomba au pouvoir de Napoléon après le plus sanglant combat. Plusieurs corps se mirent à la poursuite de Barclai-de-Tolli qui fuyait dans la direction de Pétersbourg, et de Bagration qui fuyait dans celle de Moscou. Il eût été important d'empêcher leur jonction; mais elle eut lieu, grace à l'impéritie et à la désobéissance de Junot.

La grande armée s'ébranle, quitte Smolensk et s'avance sur la route de Moscou, pour forcer les Russes à une bataille. Kutusoff a remplacé Barclai-de-Tolli dans le commandement supérieur des armées d'Alexandre. Ce nouveau général, retranché à Borodino, nous attend avec la résolution d'en venir aux mains avec nous. Le 7 septembre, l'action s'engage. Jamais bataille ne fut aussi terrible; des deux côtés on fit des prodiges de valeur ; mais les Français restèrent maîtres du champ de bataille qu'ils avaient acheté au prix de vingt mille blessés et de douze mille morts. Les Russes perdirent cinquante mille hommes. Plusieurs de leurs généraux, entre autres Bagration, furent tués. Trente ou quarante généraux français restèrent au nombre des morts ; parmi eux se trouvaient Auguste Caulaincourt, Montbrun, Pluzolle, etc.

Cette effroyable boucherie fut appelée bataille de la Moskowa. Le seul avantage que les Français en recueillirent fut de pouvoir enterrer leurs morts et ceux de l'ennemi. Kutusoff, en pleine retraite sur Moscou, fut poursuivi par les vainqueurs de Borodino. Il traversa Moscou sans s'y arrêter au grand désespoir de ses soldats qui auraient voulu encore une fois combattre

et qui pleuraient de rage de nous laisser entrer dans la vieille capitale de la Moscovie. Le 14 septembre nous primes possession de cette ville. Soldats et généraux étaient au comble de la joie d'être enfin arrivés au terme de leurs fatigues et de goûter un repos dont ils avaient tant besoin : Napoléon lui-même se félicitait d'être maître de Moscou où son armée allait nager dans l'abondance et séjournerait en attendant la conclusion de la paix.

Tandis que la grande armée et son chef s'abandonnaient à une sécurité dangereuse, la destruction planait sur cette ville qui était tout leur espoir et qu'ils n'avaient pu atteindre qu'après les plus grands sacrifices. Les Russes, n'ayant pas su la défendre par les armes, formèrent le projet de la soustraire aux Français par les flammes. Rostopchine, gouverneur de Moscou, arma de torches incendiaires plusieurs milliers de forçats et de malfaiteurs dont il avait brisé les fers, et leur donna ordre de réduire en cendre la ville des czars. Il ne fut que trop bien obéi : en un instant, Moscou fut en feu, et, malgré tous les efforts des Français pour arrêter les progrès de l'incendie, elle ne présenta plus bientôt qu'un amas de cendres fumantes.

Tous les projets de Napoléon furent renversés par cette catastrophe. Il voulait prendre ses quartiers d'hiver à Moscou et dans les environs, mais désormais il ne doit plus y songer. Marchera-t-il sur Pétersbourg ? ou bien conduira-t-il son armée en Wolhynie pour la faire hiverner sous un climat moins rude et moins inhospitalier ? Ces deux partis lui étaient offerts. Le premier lui souriait, mais il ne souriait qu'à lui ; ses lieutenans étaient épouvantés par les difficultés incalculables d'une marche sur Pétersbourg ; ils penchaient pour le second parti et s'efforçaient de déterminer Napoléon à l'adopter.

Après de mûres réflexions, Napoléon se décida à battre en retraite sur Smolensk ; il sortit donc des ruines de Moscou à la tête de cent mille Français et s'achemina sur Kalouga, après avoir donné ordre à Mortier de faire sauter le Kremlin ; il battit encore une fois Kutusoff au combat de Malo-Jaroslavetz et se dirigea lentement sur Smolensk.

Et la face de la campagne changea. Jusqu'alors l'armée de Napoléon avait offert l'aspect d'une armée victorieuse qui marche le front ceint de

lauriers ; désormais elle ne sera plus qu'une troupe fugitive, invincible encore contre ceux qui oseront l'attaquer dans sa retraite, mais succombant aux rigueurs inexprimables d'un hiver prématuré et aux horreurs d'une affreuse disette.

Kutusoff conçut la pensée de précéder Napoléon à Smolensk ; il charge Miroladowitch d'inquiéter sa retraite pendant qu'à marches forcées il gagnera les devans. Miroladowitch est battu à Wiasma et à Dorogobouge ; plus prudent ensuite il se contente de nous observer de loin. Napoléon qui a pénétré le dessein de Kutusoff, arrive avant lui à Smolensk ; bientôt toute l'armée française s'y trouve réunie. Mais que de souffrances et de fatigues elle a essuyées avant d'y parvenir ! Le froid est excessif, la neige tombe à gros flocons, la route couverte de verglas n'est tenable ni pour les hommes ni pour les chevaux ; les uns et les autres tombent à chaque pas morts de froid et d'épuisement ; l'armée laissait après elle une longue traînée de cadavres, de canons, de caissons, de bagages. Un grand nombre de soldats avaient jeté leurs armes, et suivaient en troupeaux ; cette meute affamée et désordonnée était une proie offerte à la lance des cosaques qui voltigeaient autour de l'armée et tuaient impitoyablement les traîneurs et ceux qui s'écartaient à droite et à gauche pour trouver des vivres.

Mais de plus grands désastres, de plus cruelles souffrances étaient réservées à la grande armée ; tous les maux qui l'avaient assaillie jusqu'alors allaient être effacés par ceux qu'elle devait endurer encore. L'espace me manque, les événemens me pressent ; je ne puis entrer dans les détails, je ne puis que me renfermer dans un tableau sommaire des choses. L'armée était partie de Moscou, au nombre de cent mille homme ; elle quitta Smolensk au nombre de cinquante mille ! Les Russes avaient profité du séjour des Français dans cette dernière ville pour les dépasser ; il fallait que ces derniers s'ouvrissent un passage à travers leurs masses compactes ; malgré la détresse où se trouvèrent les Français ils écrasèrent les Russes dans toutes rencontres.

Napoléon ne s'était enfoncé au cœur de la Russie qu'avec la moitié des forces considérables qu'il avait réunies en Pologne. Il avait laissé le reste derrière lui pour défendre sa base d'opérations, pour protéger ses ma-

gasins, pour maintenir les corps russes qui auraient pu couper ses communications et l'enfermer entre leurs feux et ceux de la grande armée russe. Ainsi Macdonald était à Riga et formait l'extrême gauche; Oudiuot, Saiut-Cyr et Victor tenaient tête à Wittgeinstein, le corps de Régnier et les corps autrichiens, commandés par Schwartzemberg, luttaient contre l'armée de Tchitchagoff. Tous ces corps, qui étaient presque intacts, formaient une admirable réserve; mais malheureusement les chefs qui les commandaient restèrent au dessous du rôle qui leur était confié; Schwartzemberg, par trahison, laissa Tchitchagoff s'emparer de Minsk; Oudinot et Victor, par impéritie, laissèrent Wittgeinstein s'emparer de Witepsk. Les précieux magasins que renfermaient ces deux villes furent perdus pour nous. Ce n'est pas tout; voilà Napoléon cerné avec les débris de son armée, entre la grande armée russe aux ordres de Kutusoff et les armées de Wittgenstein et de Tchitchagoff. Ces trois généraux se concertent de loin pour l'accabler au passage de la Bérézina; ils ont cent cinquante mille hommes et lui n'a qu'une poignée de braves à leur opposer. Cette rivière n'avait qu'un pont, les Russes s'en sont emparés. Napoléon ordonne la construction de plusieurs ponts; mais au moment où l'armée française exécutait le passage, elle est attaquée à la fois sur les deux rives par Kutusoff, Wittgeinstein et Tchitchagoff. Les Français soutiennent ce nouveau choc avec un courage au dessus de tout éloge. Malgré leur grande supériorité numérique les Russes sont battus.

Enfin la Bérézina est franchie, et Napoléon se dirige sur Zembin et Smorgoni. C'est dans cette dernière ville que l'empereur se sépara de son lambeau d'armée pour retourner à Paris. Il laissa à Murat le commandement des troupes qu'il abandonnait, parce qu'il ne pouvait plus espérer de battre l'ennemi avec elles. Après son départ, les Français continuèrent leur marche sur Wilna où ils arrivèrent au nombre de quarante mille dans le plus pitoyable dénuement. A peine arrivés dans cette ville, ils y furent attaqués par les Russes. Forcés de céder au nombre, ils continuèrent leur retraite sur le Niémen, mais quelques généraux, quelques officiers seulement parvinrent jusqu'à Kowno, le reste était anéanti, la grande armée n'existait plus!...

On a blâmé Napoléon d'avoir abandonné son armée en Russie. Il me semble que ceux qui le blâment dans cette circonstance sont aussi absurdes que ceux qui l'excusent d'avoir déserté l'armée d'Égypte. En Égypte, il n'était que général et devait vaincre ou périr avec l'armée qui lui était confiée ; en Russie, il n'était pas seulement général, il était chef d'un immense empire qui réclamait ses soins bien plus impérieusement encore que la grande armée. Je le blâme, mais c'est d'avoir imprudemment engagé trois cent mille hommes au fond des provinces moscovites sans avoir calculé d'avance tous les dangers qu'il rencontrerait ; c'est de les avoir, pour ainsi dire, livrés à l'immolation des Russes, comme on livre un agneau au couteau du boucher. La nation française fut profondément affligée des désastres de Moscou : mais à qui devait-elle s'en prendre ? Si ses enfans périssaient par centaine de mille dans des expéditions lointaines et insensées, elle ne devait en rejeter la faute que sur elle-même ; n'avait-elle pas sanctionné l'usurpation de Napoléon par son silence et son inertie? ne tolérait-elle pas depuis douze ans tous ses actes tyranniques, tous les caprices de son ambition effrénée ? Une fois le principe posé, il faut en subir les conséquences ; puisqu'elle souffrait Napoléon à la tête du gouvernement elle devait s'attendre à tout ; et le temps n'était pas éloigné où l'empereur lui demanderait son dernier enfant et son dernier écu.

Le prestige est rompu ; on a vu fuir Napoléon ; une révolution immense s'opère dans les esprits ; ceux qui ne songeaient qu'à lui obéir au temps de ses prospérités, pensent à se tourner contre lui maintenant que la chance l'abandonne. Français et alliés, tous s'étonnent d'avoir si long-temps supporté son joug ; tous rougissent de leur patience, de leur longanimité. Un événement avait montré combien ce trône, que l'on croyait assis sur le roc, était fragile : le général Mallet, aidé de quelques amis, avait failli renverser le gouvernement de Napoléon, pendant que ce conquérant dictait des lois à Moscou. Cette tentative révéla la faiblesse d'un gouvernement qui ne s'appuyait que sur la vie d'un homme ; les conspirateurs payèrent de leur tête cette révélation, mais leur mort n'atténua en rien l'effet terrible qu'elle avait produit.

La conspiration de Mallet fut un coup de foudre pour Napoléon ; sa

pénétration lui fit entrevoir toute la portée qu'elle aurait sur l'opinion. Pour parer autant qu'il était en lui à des entreprises semblables dans l'avenir, et pour donner une plus grande solidité à son pouvoir, il décida que sa femme et son fils seraient couronnés ; comme si cet homme que la victoire avait fait ce qu'il était, aurait pu se soutenir autrement que par la victoire ; et comme si, en cas de défaite, une femme et un enfant auraient pu, parce qu'ils avaient une couronne au front, conjurer la ruine d'un empire que le premier capitaine du siècle n'aurait pas su défendre.

La bourgeoisie était lasse des guerres sans cesse renaissantes de Napoléon. La domination impériale commençait à lui peser. Il fallait le désastre de Moscou pour que cette impatience du joug se manifestât chez elle ; mais aussi, dès qu'elle se fut abandonnée à toute sa mauvaise humeur, je dirai plus, à toute sa haine contre Napoléon, elle ne s'imposa plus aucune contrainte, et fit au gouvernement impérial une opposition aussi vigoureuse qu'il était possible de la faire. Les agens secrets de l'étranger et de la famille des Bourbons envenimaient les ressentimens de la bourgeoisie et s'associaient à tous ses efforts pour nuire à Napoléon ; dans le sein même du sénat et du conseil-d'état, a la tête des administrations se trouvaient des hommes qui, sous les apparences d'un zèle et d'un dévouement sans bornes, trahissaient secrètement celui à qui ils avaient juré fidélité. La défection, au-dehors comme au-dedans de la France, allait se faire l'auxiliaire des frimas désastreux de la Russie pour achever d'abattre le colosse tout-puissant que les batailles n'avaient pu ébranler et qui puisait constamment dans la guerre de nouvelles forces.

Voilà sous quel aspect se présente l'année 1813. Napoléon n'ignorait pas les mauvaises dispositions de la plupart de ses courtisans et de ses alliés ; mais il se disait : une victoire d'Iéna ou de Wagram les rendra plus soumis que jamais. Il avait raison, mais remportera-t-il une victoire d'Iéna ou de Wagram ? Le temps des triomphes faciles était passé.

Cependant Napoléon s'occupait avec une infatigable activité de l'objet principal qui l'avait ramené à Paris : la création et l'organisation d'une nouvelle armée. L'élite de ses troupes avait péri en Russie, il n'aura plus dans la prochaine campagne que des conscrits à opposer à l'ennemi. Il

ordonna une levée de quatre cent mille hommes, savoir : cent mille hommes sur les conscriptions des années 1809, 1810, 1811 et 1812, cent cinquante mille hommes sur les cohortes du premier ban de la garde nationale, et cent cinquante mille sur la conscription de 1814. Pour exercer les conscrits au maniement des armes, et pour les conduire au feu, il tira de l'armée d'Espagne, qui s'élevait à deux cent quatre-vingt mille hommes, cent cinquante cadres de bataillons composés de vieux officiers et sous-officiers. En outre, il fit entrer dans les cadres de l'armée de terre quarante mille artilleurs de la marine. Voilà pour le personnel. Quant au matériel, il fut improvisé comme l'armée de ligne dans l'espace de deux ou trois mois, et à la fin d'avril Napoléon entra en campagne.

Murat, à qui Napoléon avait laissé le soin de ramener la grande armée en Pologne, et qui s'était acquitté de cette tâche avec l'incapacité la plus rare, remit le commandement au prince Eugène, et partit pour Naples. Le général Yorck, commandant le contingent prussien, ayant signé un armistice avec les Russes, laissa le flanc gauche de l'armée française dégarni, ce qui l'obligea à se retirer derrière la Vistule. Eugène, qui espérait pouvoir tenir sur cette ligne, se vit bientôt forcé, par les progrès des Russes, de reculer sur celle de l'Oder. Tout en cédant du terrain à l'ennemi il rallia et organisait les différens corps de la grande armée; mais le délabrement et l'épuisement des troupes ne lui permettant pas de lutter corps à corps avec les Russes, et se voyant débordé par eux, il chercha un refuge derrière l'Elbe; là, il tint bon, et tous les efforts de l'ennemi ne purent lui faire abandonner cette ligne qu'il défendit avec courage et opiniâtreté. La retraite commencée à Moscou ne s'était donc arrêtée qu'à l'Elbe.

En Espagne, les armes françaises sans être aussi malheureuses, n'obtenaient plus les brillans succès qui avaient signalé les premières années de l'empire. Pendant l'année 1812, la Péninsule, malgré les forces immenses qui l'occupaient, avait couru le risque d'échapper à Napoléon. Le 22 juillet, Marmont avait livré bataille à Wellington, près de Salamanque, et avait été vaincu. Par suite de cette défaite le roi Joseph avait quitté Madrid. Soult avait levé le siége de Cadix, et l'armée qui avait été battue à Salamanque s'était repliée jusqu'à Burgos dont Wellington avait le siége.

Cette faute du général anglais, qui, au lieu de poursuivre sans relâche ses avantages, s'amusait à faire tomber Burgos dans les règles, permit aux Français de se reconnaître et de prendre l'offensive. Ils forcèrent le passage du Tage et obligèrent Wellington à rentrer en Portugal. Joseph reprit possession de sa capitale, dont plusieurs fois déjà les événemens militaires l'avaient chassé. C'est alors que Napoléon de retour de Russie, où il avait laissé son armée ensevelie dans les glaces, sans diminuer l'armée d'Espagne, qui n'était pas trop forte pour résister aux Anglais et aux insurgés, préleva sur elle les cadres de cent cinquante bataillons.

Les grands préparatifs de l'empereur pour la campagne prochaine ne l'empêchèrent pas de mener de front les négociations. A la nouvelle du désastre de Moscou, la cour d'Autriche avait été sur le point de rompre avec Napoléon ; mais son retour subit à Paris la ramena à des dispositions moins hostiles en apparence; elle avait envoyé auprès de lui le comte de Bubna, avec mission de lui renouveler l'assurance de ses sentimens d'amitié. Napoléon n'était point la dupe des hypocrites caresses de son beau-père, mais il était trop habile pour laisser apercevoir qu'il n'avait nulle confiance en lui.

Le cabinet de Berlin, moins fourbe que celui de Vienne, ne joua la comédie que jusqu'au 16 mars 1813, où il déclara la guerre à Napoléon. La cour d'Autriche s'était posée médiatrice entre l'empereur des Français et l'empereur de Russie; le chef du cabinet de Vienne, le perfide Metternich, mit en jeu tous les ressorts de son astucieuse politique pour dérober les véritables intentions de sa cour qui, pendant qu'elle faisait semblant de travailler à la paix, s'unissait secrètement à l'empereur de Russie contre Napoléon.

Le 3 mars, Bernadotte, prince royal de Suède, n'écoutant que la haine qu'il portait à l'empereur des Français, signa avec le cabinet de Londres un traité contre lui. Sans doute que les intérêts de la France et les intérêts de Napoléon étaient bien distincts, et que combattre Napoléon ce n'était pas combattre la France, mais enfin il y avait quelque chose d'odieux dans cette déclaration de guerre du ci-devant maréchal d'empire, Bernadotte, contre un homme que l'on ne pouvait vaincre qu'en passant sur les cadavres de tant de milliers de Français.

Les despotes de l'Europe s'étaient coalisés en 1792 pour éteindre les feux du volcan révolutionnaire, pour comprimer l'élan du peuple français, qui pouvait donner l'exemple aux peuples du reste de l'Europe. En 1813, ces mêmes despotes, uniquement préoccupés de l'idée d'abattre Napoléon, firent appel aux princes contre lesquels ils s'étaient coalisés en 92, et décrétèrent la levée en masse de leurs sujets *au nom de la liberté et pour exterminer le tyran qui menaçait l'indépendance de toutes les nations européennes*. Ces phrases et beaucoup d'autres semblables remplissaient les proclamations du roi de Prusse, de l'empereur de Russie et de leurs généraux, Kutusoff, Wittgeinstein, Platoff, Bulow et Blücher.

Le 19 mars, un traité fut signé à Breslau entre la Russie et la Prusse. Ces deux puissances appelèrent tous les princes allemands à concourir sans délai à l'affranchissement de leur patrie, sous peine d'être privés de leurs états ; un conseil central d'administration russe et prussienne devait gouverner les provinces conquises au profit des alliés ; les états de la confédération du Rhin étaient tenus de fournir une levée en masse et une armée de ligne. Telles étaient les principales clauses du traité de Breslau.

Napoléon, qui n'espérait briser que par les armes cette coalition de la Russie, de la Prusse, de la Suède, de l'Angleterre, et peut-être bientôt de l'Autriche, déclara Marie-Louise régente en son absence, et quitta Paris le 15 avril. Le 16 au soir, il était à Mayence. Huit jours passés dans cette ville suffirent pour organiser sa nouvelle armée. Le 30 avril, il était au-delà d'Erfurt à la tête de cent vingt mille combattans, la plupart conscrits qui maniaient des fusils pour la première fois.

Un brillant combat d'avant-garde nous ouvre les portes de Weissenfels et force l'ennemi à évacuer la rive gauche de la Saale. Le 1$^{er}$ mai, les défilés de Poserna, défendus par vingt-cinq mille Russes et une forte artillerie, sont forcés par le corps du maréchal Ney. L'armée française continue son mouvement sur toute la ligne et arrive dans la plaine de Lutzen.

Le manque de cavalerie empêchait Napoléon d'éclairer sa marche : il ignorait où se trouvait l'ennemi. Tout-à-coup, les Russes et les Prussiens, au nombre de cent dix mille hommes, débouchent dans la plaine et tombent sur le centre de l'armée française. Celle-ci se forme en carrés pour

résister à la nombreuse cavalerie ennemie. Une terrible canonnade se fait entendre ; les deux armées en viennent aux mains avec un acharnement extraordinaire. Le corps du maréchal Ney soutient pendant trois heures tous les efforts des Prussiens et des Russes, qui combattent sous les yeux d'Alexandre et de Frédéric. Pendant ce temps s'exécute un mouvement général dont dépend le sort de la bataille : Marmont, avec la droite de l'armée française et soutenu par le général Bertrand, s'élance sur l'ennemi, tandis que Macdonald et Eugène, avec la gauche, attaquent les réserves et la droite des alliés. L'ennemi, qui sent la victoire lui échapper, fait un dernier effort sur le centre et reprend le village de Kaya, qui était le piveau de la bataille. Seize bataillons de la jeune garde s'avancent en colonne, se précipitent dans Kaya, et, après la lutte la plus opiniâtre entre les vieux soldats prussiens, les chassent une dernière fois du village. La victoire est à Napoléon ; les alliés prennent la fuite, laissant sur le théâtre de leur défaite quinze mille morts. Telle fut la bataille de Lutzen, livrée le 2 mai, et dont l'effet moral fut immense.

Quelques jours après, Napoléon entra à Dresde. De cette ville, il envoya Eugène prendre le commandant de l'armée d'Italie, forte de cinquante mille hommes. Le roi de Saxe revint dans sa capitale et s'unit plus étroitement que jamais avec l'empereur. Un envoyé autrichien, le comte Bubna, arriva à Dresde porteur d'une lettre de l'empereur d'Autriche à son gendre, dans laquelle il lui proposait un congrès général pour la conclusion de la paix ; Napoléon adhéra à cette proposition, et néanmoins se remit en campagne, il avait la conviction que son beau-père le trahissait ; il connaissait toutes ses intelligences avec Alexandre, mais que pouvait-il faire ? La victoire de Lutzen avait commencé à le ramener à lui, il savait que de nouvelles victoires raffermiraient entièrement son alliance. Il se prépara donc à vaincre de nouveau.

L'armée des alliés était campée près de la ville de Bautzen qui protégeait leur gauche ; la Sprée couvrait leur front, leur droite était appuyée à des mamelons garnis de retranchemens. En arrière se trouvait un camp redoutable qui pouvait leur servir de refuge. Le 20 mai, l'armée française arriva sur les bords de la Sprée, en présence de l'ennemi. Oudinot

franchit cette rivière avec notre droite, écrase Gortschakow et s'empare des mamelons fortifiés ; Macdonald la franchit également, attaque Miloradowitch à Priswitz, le culbute et enlève Bautzen à l'escalade ; Marmont éprouve une résistance plus vigoureuse de la part du général Kleist, mais à la fin il en triomphe et s'empare de Nider-Kayna. La première ligne ennemie était rompue, le résultat de la bataille de Bautzen était beau, mais incomplet : il fallait rompre la seconde ligne ennemie, chasser Blücher de Kreckwitz et Barclai de Klix.

Le lendemain, 21, une nouvelle bataille se livra : celle de Wurschen. Pendant que le centre et la gauche des alliés étaient tenus en échec par Oudinot et Macdonald, Ney attaquait et tournait leur droite. Après avoir passé la Sprée à Klix et chassé devant lui Barclai, il s'empara de Glein et de Pritilz. Le septième corps, commandé par Régnier, et le cinquième par Lauriston, entront en ligne à une heure de l'après midi et soutiennent Ney dans son mouvement contre la droite de l'ennemi. Wittgeinstein et Blücher détachent des troupes de leur centre et de leur gauche pour soutenir leur droite. Napoléon qui s'en aperçoit, lance le quatrième corps, aux ordres de Soult, contre le centre ennemi ; Ney profite de cette division, déborde Wittgeinstein et se rend maître de Wurschen. La bataille est gagnée ; les alliés exécutent leur retraite. Barclai de Tolly sur Weissemberg, Blücher et Wittgeinstein sur Lobau. Ils ont perdu vingt mille hommes ; mais, comme à Lutzen, Napoléon ne peut profiter de la double victoire de Bautzen et de Wurschen : il n'a pas de cavalerie.

Les alliés étaient en pleine retraite ; Miloradowitch, qui commandait l'arrière-garde, fut attaqué par Régnier sur les hauteurs de Reichemback et complètement battu. Le 23, l'armée força le passage de la Neiss ; le 24, celui de la Quiess ; le 25, celui de Bober, et le 27, celui de la Katzbach. Napoléon était maître de la Saxe et de la Haute-Silésie ; les alliés occupaient la Basse-Silésie. C'est alors qu'un armistice fut demandé par les alliés et accordé par Napoléon. Cette faute grave a peut-être contribué plus que toute autre chose à sa chute. Les souverains coalisés ne voulaient que gagner du temps pour appeler à eux des renforts dont ils avaient le plus grand besoin.

Le 4 juin, l'armistice de Plewitz fut signé; Napoléon retourna à Dresde. Le congrès devait s'ouvrir à Prague dans les premiers jours de juin; mais les lenteurs interminables, suscitées par les alliés et par la cour d'Autriche, retardèrent son ouverture jusqu'au 29 juillet. Je passe rapidement sur toutes les circonstances de ce prétendu congrès, où la mauvaise foi et la haine du cabinet de Vienne contre Napoléon éclatèrent dans tout leur jour. Pendant que les plénipotentiaires des puissances belligérantes disputaient à Prague, sans pouvoir s'entendre, Napoléon recevait l'ultimatum de son beau-père qui demandait la dissolution du grand duché de Varsovie pour être partagé entre l'Autriche, la Prusse et la Russie; le rétablissement des villes anséatiques dans leur indépendance; la reconstruction de la Prusse avec une frontière sur l'Elbe; la cession à l'Autriche de toutes les provinces illyriennes, y compris Trieste; et, sans donner le temps de répondre, l'empereur d'Autriche lui déclara la guerre. Le congrès de Prague fut rompu le 11 août.

Il ne restait plus qu'à combattre, et c'est ce que Napoléon aurait dû toujours faire. L'armistice expirait le 17; dès le 12, Blücher, par la plus insigne déloyauté, attaquait le corps de Ney et le forçait de reculer. Napoléon voulait mener de front trois grandes opérations : l'occupation de Berlin par les corps d'Oudinot et de Davoust; celle de Breslau par l'armée de Ney; celle de Prague avec l'armée qu'il commandait en personne.

L'armée des alliés s'élève à cinq cent mille hommes; celle de Napoléon n'est que de trois cent mille. L'armée française est divisée en onze corps au nombre desquels se trouve un corps de Polonais, commandé par Poniatowski. L'armée des alliés se partage en trois corps : celui de Bohême, sous Schwartzemberg; celui de Silésie, sous Blücher, et celui du Nord sous Bernadotte. Moreau, comme Bernadotte, l'ennemi personnel de Napoléon, était au quartier-général d'Alexandre; le complice de Cadoudal achevait de s'avilir en servant de son épée et de ses conseils le despote moscovite.

J'abrège. Napoléon apprend que les Russes et les Autrichiens ont fait leur jonction et menacent Dresde. Il calcule qu'ils ne seront pas devant

cette capitale avant le 25 ; il court en Silésie, accable Blücher, le repousse derrière la Katzbach, laisse quatre-vingt mille hommes à Macdonald pour le contenir, et revient à Dresde au moment où la grande armée austro-russes, aux ordres de Schwartzemberg, arrivait sous les murs de cette ville. Une bataille s'engage le 26, et continue le 27 et le 28. Les alliés sont encore une fois vaincus ; ils se retirent en désordre, emmenant avec eux Moreau blessé à mort. Mais en Silésie, la fortune était contraire à Napoléon : Macdonald et Ney avaient été battus par Blücher ; dans le Nord, Oudinot fuyait devant Bernadotte ; Vandamme essuyait une défaite à Kulm. Napoléon court une seconde fois en Silésie, rétablit ses affaires sur ce point et revient à Dresde. Partout où était l'empereur les alliés avaient le dessous, partout où ses lieutenans commandaient seuls, la victoire désertait ses drapeaux. Le 16 octobre, se livre la bataille de Wachau, qui fut très meurtrière pour les alliés, mais qui ne les empêcha pas de nous livrer, le 18, la bataille de Leipsick ; bataille indécise, malgré la défection des Saxons, et dans laquelle cent vingt mille Français luttèrent contre toutes les masses disponibles de la coalition ; c'est-à-dire contre plus de trois cent mille combattans. Napoléon avait fait de grandes pertes, mais elles n'étaient pas à comparer à celles des alliés qui avaient eu soixante mille hommes hors de combat. Les alliés n'osèrent pas, le 19, recommencer la bataille ; les Français l'auraient recommencée si les munitions ne leur eussent pas manqué. Napoléon ordonna la retraite sur Erfurt ; elle se fit dans le plus grand désordre, et se changea en déroute après que le pont de l'Elster eut sauté. Le 31 octobre, Napoléon et son armée repassent le Rhin, après avoir toutefois terminé cette terrible campagne par la victoire d'Hanau.

La campagne de 1813, commencée si glorieusement, avait fini par un désastre presque aussi grand que celui de Moscou. En 1812, la faute en était à Napoléon, qui s'était follement embarqué dans une entreprise téméraire ; en 1813, la déroute de Leipsick n'était due qu'au manque de munitions d'abord, et ensuite à la destruction du pont de l'Elster, qui avait livré à la mitraille ennemie trente mille Français restés sur la rive droite de cette rivière. Sans doute, la défection des Saxons avait contri-

bué aux malheurs de l'armée française; mais, quand les Saxons n'auraient pas déserté lâchement nos drapeaux, Napoléon n'en eût pas moins été forcé de regagner Mayence, et cette retraite eût été accompagnée des mêmes circonstances désastreuses.

Les masses innombrables de la coalition arrivent sur les bords du Rhin et se disposent à la franchir. La patrie est en danger!... ce cri, prononcé en 93, fit voler le peuple entier à la frontière et improvisa quatorze armées; ce cri, en 1814, ne trouva que des cœurs indifférens et glacés; c'est qu'en 1814, la patrie n'existait plus, un homme avait pris sa place. La bourgeoisie haïssait cet homme, parce qu'il lui demandait sans cesse son argent et ses enfans; le peuple était blasé et désillusionné sur son compte; les grands dignitaires de l'empire qu'il avait comblés de richesses étaient fatigués de coucher le plus souvent au bivouac et de ne pas joiur de leurs maisons de plaisance, de leurs parcs, de leurs palais. Tout le monde était las du régime impérial et de l'empereur; tout le monde, excepté les colonels qui aspiraient au grade de général, et les généraux qui aspiraient au bâton de maréchal. Ceux-là étaient fidèles et dévoués à Napoléon; ceux-là combattirent avec ardeur pour lui jusqu'à la dernière extrémité; tous ceux qui voyaient dans sa chute le renversement de leur projets de fortune mirent tout leur espoir en lui et furent ses plus intrépides soutiens.

Les forces que Napoléon avait en Espagne étaient aussi considérables que celles qu'il commandait en Allemagne, et n'avait pas à beaucoup près à lutter contre des ennemis aussi nombreux, et cependant ses armes au-delà des Pyrénées essuyèrent des revers aussi affreux que sur les bords de l'Elster.

La campagne s'ouvrit en Espagne à la fin de mai. Wellington, à la tête de quatre-vingt mille homme, força Joseph à quitter Madrid, et à se refugier derrière l'Ebre, mais ce fleuve fut bientôt franchi par le général anglais, et l'armée française, disséminée dans tout le nord de l'Espagne, courut le danger d'être écrasée partiellement. Jourdan, major-général, proposait de concentrer les troupes françaises autour de Saragosse; le roi Joseph voulut combattre. Le frère de Napoléon, avait vécu à Madrid en voluptueux satrape, pendant que trois cent mille Français versaient leur

sang à grands flots pour maintenir sur sa tête la couronne d'Espagne. Il n'arriva à l'armée que pour conseiller une bataille qui devait être infailliblement perdue, à cause de l'immense disproportion de nos forces. L'action s'engagea dans la plaine de Vittoria ; elle fut terrible ; jamais les Français n'avaient déployé un si grand courage ; mais aussi jamais ils n'avaient obéi à un chef plus inhabile, plus absurde : Joseph les commandait. La bataille perdue, il était possible d'opérer une retraite en bon ordre ; mais le roi Joseph traînait après lui une incroyable quantité de fourgons où étaient renfermés ses trésors et ses bagages ; l'encombrement qui en résulta changea la retraite en déroute, et les pertes de l'armée française furent incalculables.

A la nouvelle de cette affreuse déconfiture, Napoléon envoya Soult prendre le commandement de ses armées d'Espagne. Arrivé sur la frontière espagnole, Soult divisa en trois corps d'armées les soixante mille Français qui avaient survécu à tous les précédens combats. Wellington était déjà à Irun ; Pampelune et Saint-Sébastien étaient assiégés. Intimidé par l'attitude menaçante et les dispositions énergiques de l'armée française, Wellington temporisa en attendant des nouvelles du Nord.

De retour sur la rive gauche du Rhin, Napoléon réorganisa de son mieux les débris de l'armée avec laquelle il venait de lutter contre l'Europe coalisée. Il avait commis une faute, c'était de laisser dans les places fortes de l'Allemagne cent cinquante mille hommes qui lui auraient été d'un grand secours pour repousser l'invasion étrangère ; il confia à Marmont la défense de Mayence ; à Macdonald, celle de Cologne ; à Victor, celle de Strasbourg ; Bertrand fut chargé de défendre la tête du pont de Cassel. Quand il crut avoir suffisamment pourvu à la défense du Rhin il revint à Paris.

Les alliés avaient ouvert, l'année précédente, des négociations à Prague pour se donner le temps de rassembler leurs forces, et pour endormir l'activité et la vigilance de Napoléon. Après la campagne ils en ouvrirent de nouvelles à Francfort dans le même but ; Napoléon envoya le duc de Vicence aux conférences de Francfort et ne s'en prépara pas moins à une nouvelle campagne. Il ordonna une levée de trois cent mille conscrits, et

mobilisa cent quatre-vingt mille gardes nationaux pour défendre l'intérieur de la France. Les fonderies, les dépôts de remontes, les fabriques d'armes reçurent des commandes considérables; une seule fabrique d'armes, à Paris, livrait trois mille fusils par jour.

Sentant combien ses affaires étaient désespérées, Napoléon, pour aplanir les difficultés des négociations, rendit l'Espagne à Ferdinand, et Rome au pape.

Cependant les armées de la coalition, fortes de six cent mille hommes, cernent de tous côtés la France, et l'envahissent par la Hollande, par la Suisse, par l'Espagne; elles franchissent le Rhin et se répandent dans l'Alsace et la Franche-Comté; nos départemens de l'est, du nord et du midi, sont livrés à la merci de l'étranger, qui pille, qui viole, qui incendie tout sur son passage.

Pendant la campagne de 1813, les alliés de Napoléon l'abandonnèrent; pendant l'hiver de 1814, ses lieutenans, ses amis les plus intimes et jusqu'à son beau-frère, Murat, pactisèrent avec ses ennemis et tournèrent leurs armes contre lui. Le roi de Naples signa, en date du 6 janvier, un armistice avec le cabinet de Londres, et, le 11 du même mois, un traité d'alliance offensive et défensive avec l'empereur d'Autriche; Murat fait plus, il se range avec trente mille Napolitains sous les drapeaux de la coalition... L'infâme!

Le territoire français gémit sous le poids des armées que l'Europe entière a vomie contre Napoléon. Celui-ci n'a pu réunir encore que cent mille hommes; c'est avec cette faible armée que l'empereur va disputer son trône chancelant à ces despotes que tant de fois il a fait trembler pour leur couronne. Après avoir conféré la régence à sa femme, et la lieutenance générale à son frère Joseph, Napoléon partit des Tuileries le 25 janvier. Le 27, il était en présence de l'ennemi qui se retira précipitamment devant lui après avoir éprouvé un échec à Saint-Dizier. La grande armée autrichienne, commandée par Schwartzemberg, et la grande armée prussienne, aux ordres de Blücher, doivent se réunir à Troyes. Il s'agit d'empêcher cette jonction; Napoléon marche droit aux Prussiens et remporte sur eux la victoire de Brienne qui ne retarde que d'un jour leur jonction avec les Autrichiens.

Un congrès s'ouvrit à Châtillon. Les opérations diplomatiques et les opérations militaires marcheront de front. Napoléon a donné *carte blanche* à son plénipotentiaire, le duc de Vicence. Dans le fond de leur pensée les alliés voulaient détrôner Napoléon, mais ils ne voulaient arriver que progressivement à ce résultat; ils craignaient de brusquer les choses. A Prague, on exigeait de Napoléon qu'il rendit une partie de ses conquêtes et qu'il se contentât de la France avec ses limites naturelles, et de l'Italie; à Francfort, on voulait qu'il abandonnât l'Italie et qu'il se bornât à régner sur la France réduite à ses frontières du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. A Châtillon enfin, la condition *sine quâ non* de la paix fut la réduction de la France à ses anciennes limites. Aux propositions de Châtillon, comme à celles de Prague et de Francfort, Napoléon répondit par un refus formel. La guerre continua plus terrible que jamais.

On vint annoncer en toute hâte à Napoléon que Blücher marchait sur Paris par la grande route de Châlons. Blücher qui croyait l'empereur aux prises avec les Autrichiens cheminait dans une parfaite sécurité. Le 10 février, Napoléon, après une marche forcée de 15 lieues écrase le général prussien à Champ-Aubert et coupe en deux son armée dont une partie se replie sur Châlons et l'autre s'enfuit du côté de Montmirail. Il poursuit cette dernière et remporte sur elle une victoire signalée; l'autre partie de l'armée prussienne que commandait Blücher en personne, renforcée des corps d'armée de Langeron et de Kleist, revient à la charge pour se faire battre complètement à la bataille de Vauchamp. L'armée de Blücher est presque entièrement détruite; ce général se sauve avec quelques débris et va sur la frontière de Belgique chercher des renforts pour marcher de nouveau sur Paris.

A peine Napoléon a-t-il triomphé de l'armée prussienne, qu'il apprend que l'armée autrichienne a passé la Seine sur les ponts de Nogent, de Bray et de Montereau. Il vole à sa rencontre, et, le 17, lui livre la bataille de Guignes qu'il gagne; le 19, il chasse de Montereau les Wurtembergeois qui s'y étaient établis, et continue les jours suivans de battre partiellement les différens corps de l'armée de Schwartzemberg. Le 24, il est à Troyes.

Blücher, à la tête d'une nouvelle armée, s'avançait encore une fois sur

la capitale de la France, et avait déjà atteint Meaux. Mortier et Marmont, trop faibles pour lui résister, se repliaient devant lui en lui disputant le terrain, Napoléon arrive au secours de ses deux lieutenans; Blücher, à son approche, repasse précipitamment la Marne et se retire sur Soissons. L'empereur le poursuit, mais la jonction de Blücher et de Bernadotte le force à battre en retraite à son tour.

Pendant que Napoléon défendait si vaillamment les approches de Paris, Soult perdait la bataille d'Orthez, gagnait celle de Tarbes et livrait celle de Toulouse qui restait indécise; Augereau trahissait à Lyon; Eugène défendait pied à pied l'Italie. Au nord, Carnot disputait Anvers aux Anglais.

Le 22 mars, Napoléon livra à l'armée autrichienne le combat d'Arcis-sur-Aube qui fut malheureux pour lui. N'ayant pu empêcher la réunion de Blücher et de Schwartzemberg, l'empereur voulut faire un mouvement sur leurs derrières pour les acculer à Paris et leur fermer toute retraite. Mais pour cela il aurait fallu que Paris pût tenir pendant huit jours au moins, et Napoléon apprit que son lâche frère, le roi Joseph, s'était enfui de cette capitale avec l'impératrice, le roi de Rome et les membres du gouvernement, emmenant avec lui le peu de troupes qui se trouvaient à Paris, et laissant cette ville presque sans défense. Il renonça alors à son projet, et revint rapidement sur Paris. Mais, arrivé à quelques lieues de cette capitale, il apprend qu'elle est au pouvoir de l'ennemi. Le 30 mars un combat très vif s'est engagé sous ses murs, entre l'immense armée des alliés et trente mille hommes de garde nationale et de troupes de ligne; il y avait moyen de défendre Paris assez long-temps pour que Napoléon pût le secourir; Paris pouvait être le tombeau des alliés, on n'avait qu'à en barricader toutes les rues et à transformer chaque maison en forteresse : le traître Marmont aima mieux signer une honteuse capitulation. Aux termes de cette capitulation ses troupes et celles de Mortier évacuèrent Paris et les alliés y firent leur entrée.

Napoléon, atterré par ces nouvelles, se retira à Fontainebleau, où le 4 avril, il signa son abdication; mais le sénat l'avait prévenu; ce sénat, si vil et si humble quand Napoléon était tout-puissant, s'était hâté de prononcer

sa déchéance. Malgré les trahisons de ses lieutenans, il pouvait, en réunissant toutes les troupes qui lui étaient encore fidèles, former une armée de cent cinquante mille hommes et livrer une dernière bataille aux alliés, ou bien il pouvait se replier derrière la Loire et faire traîner la guerre en longueur, mais ce dernier parti ne pouvait être avantageux qu'autant que de nouvelles trahisons ne viendraient pas déranger ses plans, et que les populations ne se tourneraient pas contre lui; ces deux dangers étaient également à craindre.

Les alliés donnèrent pour refuge à Napoléon l'île d'Elbe, qu'il devait posséder en toute souveraineté. Le 20 avril, il se mit en route pour ses nouveaux états. Le frère puîné de Louis Capet fut proclamé roi de France par les puissances étrangères, sous le nom de Louis XVIII. Ce roi que les alliés nous imposaient pour nous humilier, vit se prosterner devant lui tous les courtisans de Napoléon. La nouvelle cour différa peu de l'ancienne, on y remarquait les mêmes visages, les mêmes bassesses, les mêmes turpitudes; il y avait des visages nouveaux, c'étaient ceux des transfuges qui depuis vingt-cinq ans ameutaient tous les cabinets de l'Europe contre la France.

Louis XVIII donna une charte à la nation française ; cette charte restituait au clergé et à la noblesse une grande partie des prérogatives dont ces deux classes avaient été dépouillées en 89, et, en outre, elle créait des privilèges et des monopoles pour l'aristocratie bourgeoise. Voilà donc où les réactions successives qui s'étaient opérées en France depuis le 9 thermidor, nous avaient conduits. La chute de Robespierre et du parti montagnard avait eu pour résultat final le retour des Bourbons, et la réédification de tout ce que la Révolution de 92 avait aboli.

Avant de commencer l'histoire de la Restauration, jetons un rapide coup-d'œil sur les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler.

Ces vingt-cinq années se résument en deux grands faits qui, à eux seuls, absorbent tous les autres : nous voulons parler de la dictature conventionnelle et de la dictature impériale. La première eut pour but l'extermination systématique et sans pitié de tous ceux qui, à l'intérieur, faisaient obsta-

cle à la Révolution, et la seconde s'imposa pour tâche l'abaissement et la destruction de toutes les puissances européennes qui s'étaient coalisées pour écraser dans son berceau cette même Révolution.

Ce fut un moment bien critique que celui où la France eut tout à la fois à lutter contre les ennemis du dedans et contre ceux du dehors, où elle eut à déjouer les complots sans cesse renaissans des aristocrates dépossédés et à résister aux attaques réitérées de la coalition des rois. Dans ce moment terrible et suprême, il n'y avait qu'une dictature formidable qui pût sauver la chose publique ; la Convention nationale comprit cette impérieuse nécessité ; elle concentra en elle tous les pouvoirs et gouverna la bache à la main.

Le dictature conventionnelle fut donc l'expression d'un besoin énergiquement senti. Il fallait que la Révolution triomphât à tout prix ; pour y parvenir, elle appela à son aide l'inexorable logique des échafauds qui réduisit à néant les conspirateurs et les traîtres, et mit sur pied quatorze armées qui repoussèrent la coalition sur tous les points.

Ce résultat était grand sans doute, mais il était incomplet. La dictature conventionnelle avait beaucoup fait, mais il restait beaucoup à faire ; presque entièrement absorbée par la lutte intérieure, elle n'avait pu conduire à terme son œuvre guerrière : elle l'avait laissée inachevée.

En effet, la coalition avait été repoussée d'abord ; mais ensuite elle était revenue à la charge avec une nouvelle fureur ; non seulement la puissance des rois coalisés n'avait point été entamée, mais ils étaient sur le point d'envahir la France et de la morceler. Que fallait-il pour achever l'œuvre de la Convention, pour faire triompher la Révolution de ses ennemis extérieurs ? Il fallait faire irruption chez ces orgueilleux potentats qui rêvaient l'asservissement de la France, il fallait leur mettre le pied sur la gorge et leur faire crier merci.

Ce fut l'œuvre de Napoléon. C'est ainsi que la Révolution fut impérieusement amenée à se résumer dans la dictature militaire qui eut sa nécessité, sa raison d'être, comme la dictature conventionnelle avait eu la sienne, avec cette différence que la première s'exerça au profit d'un homme,

et la seconde au profit du peuple; avec cette différence encore que Napoléon scella sa puissance du sang des meilleurs démocrates, et que la Convention cimenta la sienne avec le sang d'un roi décapité pour ses crimes.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

# TABLE DES CHAPITRES

## DU DEUXIÈME VOLUME.

DU DEUXIÈME AOÛT MIL

# L'ARTE DES CHAPITRES

# TABLE

# DES CHAPITRES

## DU DEUXIÈME VOLUME.

### CHAPITRE Ier.

Pages.

SOMMAIRE. — Diverses mesures d'administration. — Création du *Grand-Livre* et réduction de l'intérêt à cinq pour cent. — Double tentative d'assassinat sur Collot-d'Herbois et sur Robespierre. — Bataille navale. — Héroïque catastrophe du *Vengeur*. — Opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Bataille de Fleurus. — Rapport de Robespierre sur les idées morales et religieuses. — Fête à l'Être-Suprême. — Grave scission dans le parti montagnard. — Loi du 22 prairial. — Violentes discussions au sujet de cette loi. . . . . 5

### CHAPITRE II.

SOMMAIRE. — Le gouvernement se scinde en deux partis rivaux. — Lettre de Tallien à Robespierre. — Séances du club des Jacobins dans lesquelles Robespierre commence ses hostilités contre les Immoraux. — Arrestation de Catherine Théos. — Robespierre s'éloigne du comité de salut public. — Ses discours aux Jacobins. — Lettre que lui écrit Payan, agent national de la Commune. — Députation des Jacobins à la Convention. . . . . 50

## CHAPITRE III.

Pages.

SOMMAIRE. — Séance du 8 thermidor. — Dernier discours de Robespierre. — Les *immoraux* et les *corrompus* font décréter le renvoi de ce discours à l'examen des deux comités. — Séance du 9 thermidor. — Dernier discours de Saint-Just. — Il est interrompu par Tallien. — Les *immoraux* et les *corrompus* se déchaînent contre Robespierre, Saint-Just et Couthon. — Ces trois membres sont abandonnés par la majorité. — Ils sont décrétés d'arrestation. — La commune se met en insurrection contre la Convention nationale. — Robespierre et les autres députés arrêtés sont délivrés et conduits en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. . . . 76

## CHAPITRE IV.

SOMMAIRE. — Extrême danger de la Convention nationale. — Henriot est mis hors la loi. — Indécision de la commune. — Barras est nommé commandant-général de la force armée. — Il s'empare de l'Hôtel-de-Ville. — Robespierre et ses collègues sont faits prisonniers. — Ils sont conduits à la Convention et de là à la Conciergerie. — Ils comparaissent devant le tribunal et sont ensuite traînés à l'échafaud. — Liste des victimes de la réaction thermidorienne pendant les 10, 11 et 12 thermidor. — Testament politique de Robespierre et de Saint-Just. . . 129

## CHAPITRE V.

SOMMAIRE. — Résultats du 9 thermidor. — Le gouvernement révolutionnaire est modifié. — Création de seize comités. — Procès de Carrier. — Procès de Fouquier-Tinville. — Procès de Joseph Lebon. — Scission dans le parti thermidorien. — Excès contre-révolutionnaires. — La jeunesse dorée. — Fermeture du club des Jacobins. — Opérations militaires pendant les derniers mois de l'année 1794. . . . . 155

## CHAPITRE VI.

SOMMAIRE. — La réaction continue avec un redoublement de fureur. — Collisions entre la *jeunesse dorée* et les patriotes. — Fermeture du club des Jacobins.

Pages.

—Rentrée des députés girondins dans la Convention. — Abolition de la loi du *maximum* et de la loi des réquisitions. — Énorme dépréciation des assignats. — Discussion entre Tallien et Cambon. — Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère sont décrétés d'accusation et jugés par la Convention. —Insurrection de germinal et de prairial. . . . . 185

## CHAPITRE VII.

SOMMAIRE. — Désarmement du peuple. — Procès des six députés montagnards. —Lettre admirable de Goujon à sa mère. — Paix avec la Toscane et avec la Prusse. — Pacification de la Vendée. — Expédition de Quiberon. — L'insurrection vendéenne se rallume. — Constitution de l'an III.—Événemens du 13 vendémiaire. — Amnistie politique. — Clôture de la Convention. . . . . 226

## CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE. —Campagne de 1795. —Opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Trahison de Pichegru. — Retraite de Jourdan. —Les lignes de Mayence sont forcées par les impériaux. — Opérations de l'armée d'Italie.— Bataille de Loano. —Les hostilités recommencent dans la Bretagne et dans la Vendée.—Installation du nouveau corps législatif. — Nomination du Directoire. — Embarras financier. — Emprunt forcé. — Mandats territoriaux. — Situation de la France au commencement de l'an IV. — Système du Directoire. — État des esprits dans les deux conseils. — Préparatifs militaires pour la prochaine campagne. — Pacification de la Vendée et de la Bretagne. — Conspiration de Babeuf. — Fondation de la société du Panthéon. — Deux opinions dans cette société. — Le gouvernement la fait fermer. — Formation d'un directoire secret de salut public. — Plan d'insurrection. — La conspiration est découverte. — Arrestation des conjurés. — Leur procès devant la haute cour de Vendôme. . . . . 263

## CHAPITRE IX.

SOMMAIRE. — Campagne de 1796. — Brillantes victoires de l'armée d'Italie. — Invasion de l'armée du Rhin et de l'armée de Sambre-et-Meuse en Allemagne.

Pages.

— Leur retraite snr le Rhin. — Conquête de l'Italie. — Reddition de Mantone. — Traité de Tolentino avec le pape.—Expédition d'Irlande. — Paix de la France avec Naples et Gênes. — République *Cispadane*.—Traité d'alliance avec le Piémont. —Ouverture de la campagne de 1797.— L'armée d'Italie pénètre en Allemagne et s'avance jusqu'à vingt-sept lieues de Vienne. — Armistice et préliminaires de Léoben. — République *Cisalpine*. — Situation intérieure de la France. — Hostilités du parti royaliste contre le Directoire. — Celui-ci fait approcher des troupes de Paris. — Coup d'état du 18 fructidor. — Suites de cette journée.— Paix avec l'Autriche.—Traité de Campo-Formio. — Nomination de deux nouveaux directeurs. —Disgrace de Moreau. — Mort de Hoche. — Préparatifs d'une descente en Angleterre. — Guerre avec la Suisse. — Expédition d'Égypte. — Seconde coalition contre la France. —La Russie fournit un contingent de 150,000 hommes. — Désastres de nos armées en Allemagne et en Italie. — Victoire de Zurich. — Débarquement d'une armée anglo-russe en Hollande. — Brune lui fait mettre bas les armes. — La cour d'Autriche fait assassiner trois plénipotentiaires français. . . . . 304

## CHAPITRE X.

SOMMAIRE. — Alliance des modérés et des patriotes contre le Directoire. — Entrée dans le Directoire de Sièyes, Roger-Ducos, Gobier et Moulins. — Persécution contre les patriotes. — Expédition de Syrie. — Siége de Saint-Jean-d'Acre. — Bataille d'Aboukir. — Retour de Bonaparte. — Son ambition et ses projets de renversement. — Attentat liberticide du 18 brumaire. — Constitution de l'an VIII.—Résultat du 18 brumaire. — Bonaparte adopte une marche contre-révolutionnaire.— Il se fait nommer premier consul. — Acceptation de la Constitution de l'an VIII. — Situation de la France. — Lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre. — L'empereur de Russie se détache de la coalition. — Formation d'une armée dite de *réserve*. — Campagne de l'an VIII.— Bataille de Marengo.—Capitulation d'Alexandrie. — Bataille d'Aboukir. — Mort de Kléber. — Opérations de l'armée du Rhin. — Bataille de Hohenlinden. — Armistice de Stéyer. — Opérations de l'armée des Grisons et de l'armée d'Italie. — Armistice de Trévise. — Machine infernale. — Paix de Lunéville. — Confédération des puissances du Nord contre l'Angleterre. — Mort de Paul Ier. — Paix avec le Portugal. — Efforts de Bonaparte pour monarchiser la nation française. — Création de la Légion-d'Honneur. — Concordat avec le pape. — Paix d'Amiens. — Expédition de Saint-Domingue. . . . . 348

## CHAPITRE XI.

Pages.

SOMMAIRE. — Changemens introduits par Bonaparte dans l'administration. — Amnistie en faveur des émigrés. — Consulat à vie. — La Constitution de l'an VIII est rendue plus tyrannique. — Rupture de la paix d'Amiens. — Conspiration de Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau. — Mort du duc d'Enghien. — Fin du Consulat. — Coup-d'œil sur l'époque consulaire. — Bonaparte se fait proclamer empereur. — Protestation de trois sénateurs. — Création de grands dignitaires. — Sacre et couronnemeut de Napoléon. — Napoléon se fait roi d'Italie. — Réunion de la république ligurienne à la France. — Camp de Boulogne. — Troisième coalition contre la France. — Napoléon fait invasion on Allemagne. — Ses victoires. — Capitulation d'Ulm. — Entrée des Français à Vienne. — Bataille d'Austerlitz. — Paix de Presbourg. — Désastre de Trafalgar. — Joseph Bonaparte, roi de Naples, et Louis Bonaparte, roi de Hollande. — Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin et médiateur de la république helvétique. — Quatrième coalition. — Batailles d'Iéna, d'Eylau et de Friedland. — Paix de Tilsitt. — L'Angleterre et la Suède continuent la guerre contre Napoléon. — Conquête de la Poméranie suédoise. — Bombardement de Copenhague. — Alliance offensive et défensive entre Napoléon et le roi de Danemark. — Code civil. — Traité de Fontainebleau. — Expédition de Portugal. — L'Espagne est envahie par les armées de Napoléon. — Insurrection d'Aranjuez. — Abdication de Charles IV. — Entrée des Français à Madrid. — Charles et Ferdinand à Bayonne. — Napoléon les force d'abdiquer en sa faveur. — Insurrection générale dans la Péninsule. — Revers des Français. — Napoléon en Espagne. — Ses succès. . . 388

## CHAPITRE XII.

SOMMAIRE. — Cinquième coalition contre la France. — Batailles d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmüll. — Prise de Vienne. — Réunion des états romains à l'empire français. — Batailles d'Essling et de Wagram. — Traité de Vienne. — Continuation des hostilités en Espagne et en Portugal. — Mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. — Réunion de la Hollande à l'empire français. — Expédition de Sicile. — Prisons d'état. — Code pénal. — Invasion de Masséna en Portugal. — Victoires de Soult et de Suchet. — Caractère de l'insurrection espagnole. — Naissance du *Roi de Rome*. — Levée de cent vingt mille hommes. — Réunion de l'Oldenbourg à la France. — Sixième coali-

Pages.

tion. — Traités avec la Prusse et avec l'Autriche. — Paix de Bucharest. — Campagne de 1812. — Députation polonaise.—Retraite des armées russes. —Prise de Smolensk. —Bataille de la Moskowa.—Entrée des Français à Moscou.—Incendie de cette ville. — Retraite de Napoléon. — Ses désastres. — Passage de la Bérésina. — Napoléon abandonne son armée et revient à Paris. — Conspiration de Mallet.—Mécontentement de la bourgeoisie.—Création d'une nouvelle armée.— Opérations militaires en Espagne pendant l'année 1812.— Campagne de 1813. — Batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurschen.—Congrès de Prague. — Batailles de Dresde, de Wachau, de Leipsick et d'Hanau. — Revers en Espagne. — Nouvelles levées. — Invasion de la France. — Campagne de 1814. — Victoires de Napoléon sur les alliés. — Congrès de Châtillon. — Progrès de Wellington dans le midi. — Trahison de plusieurs maréchaux. — Capitulation de Paris. — Déchéance de Napoléon. . . . . 425

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

BIBLIOTHEQUE ROYALE
I

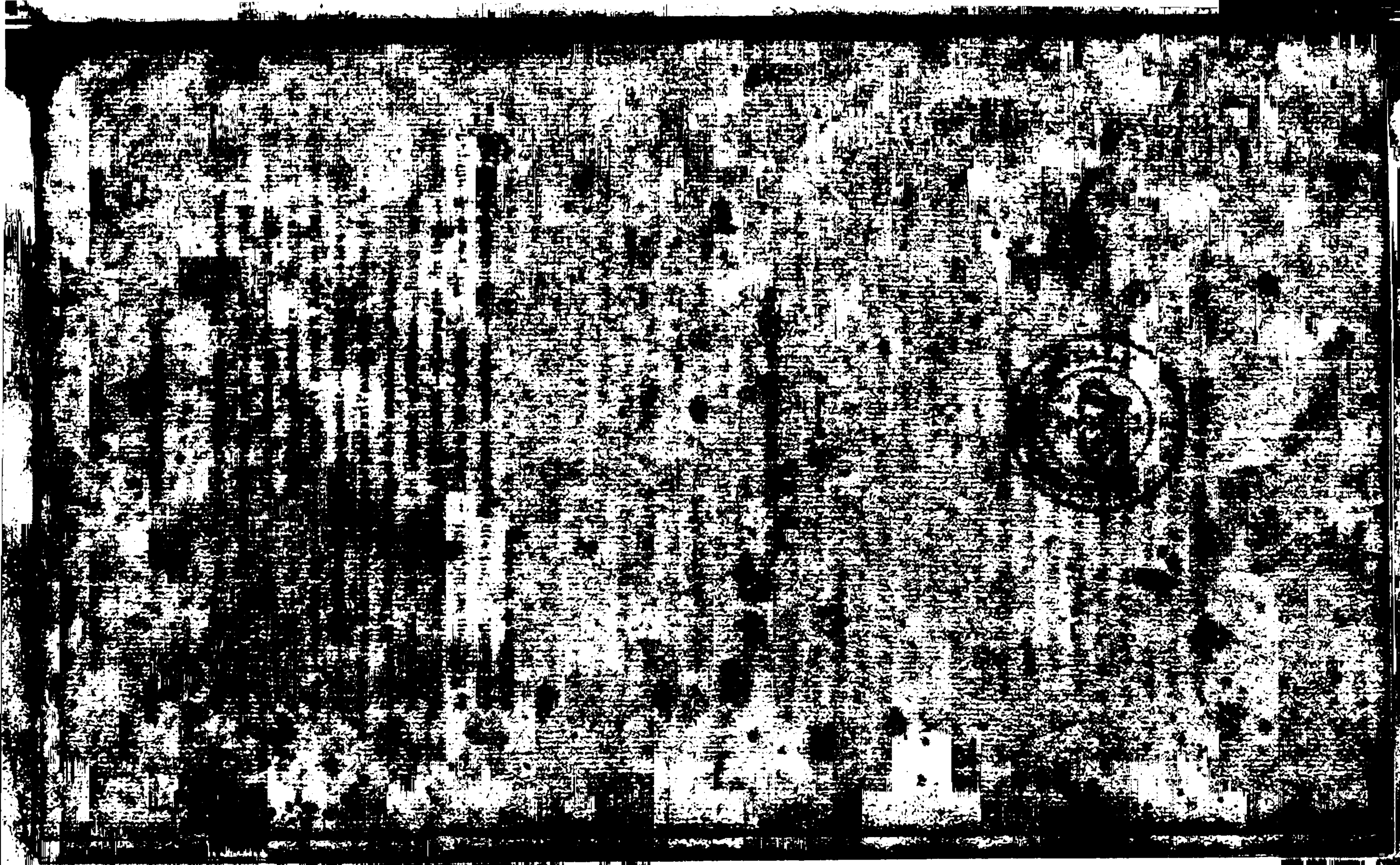

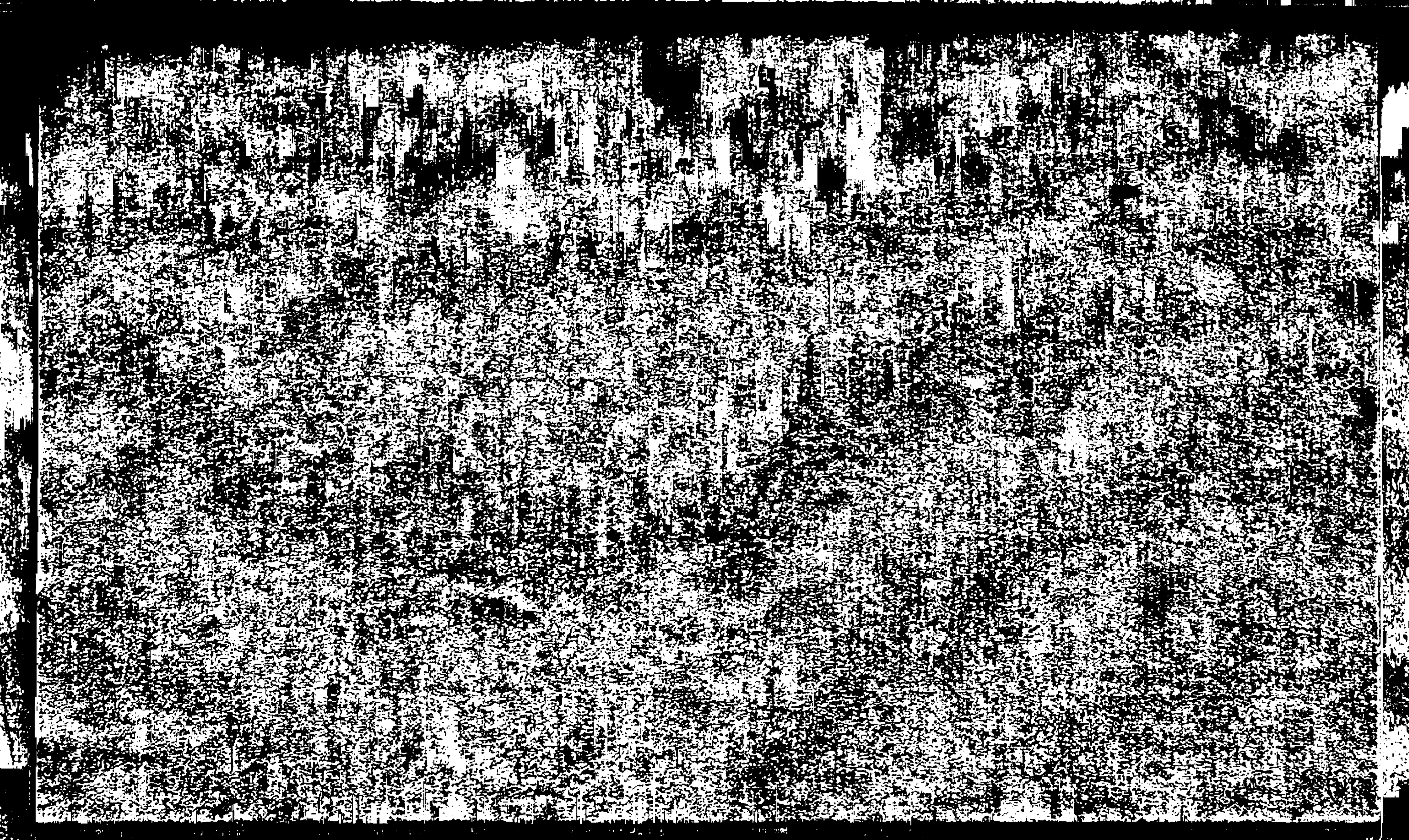

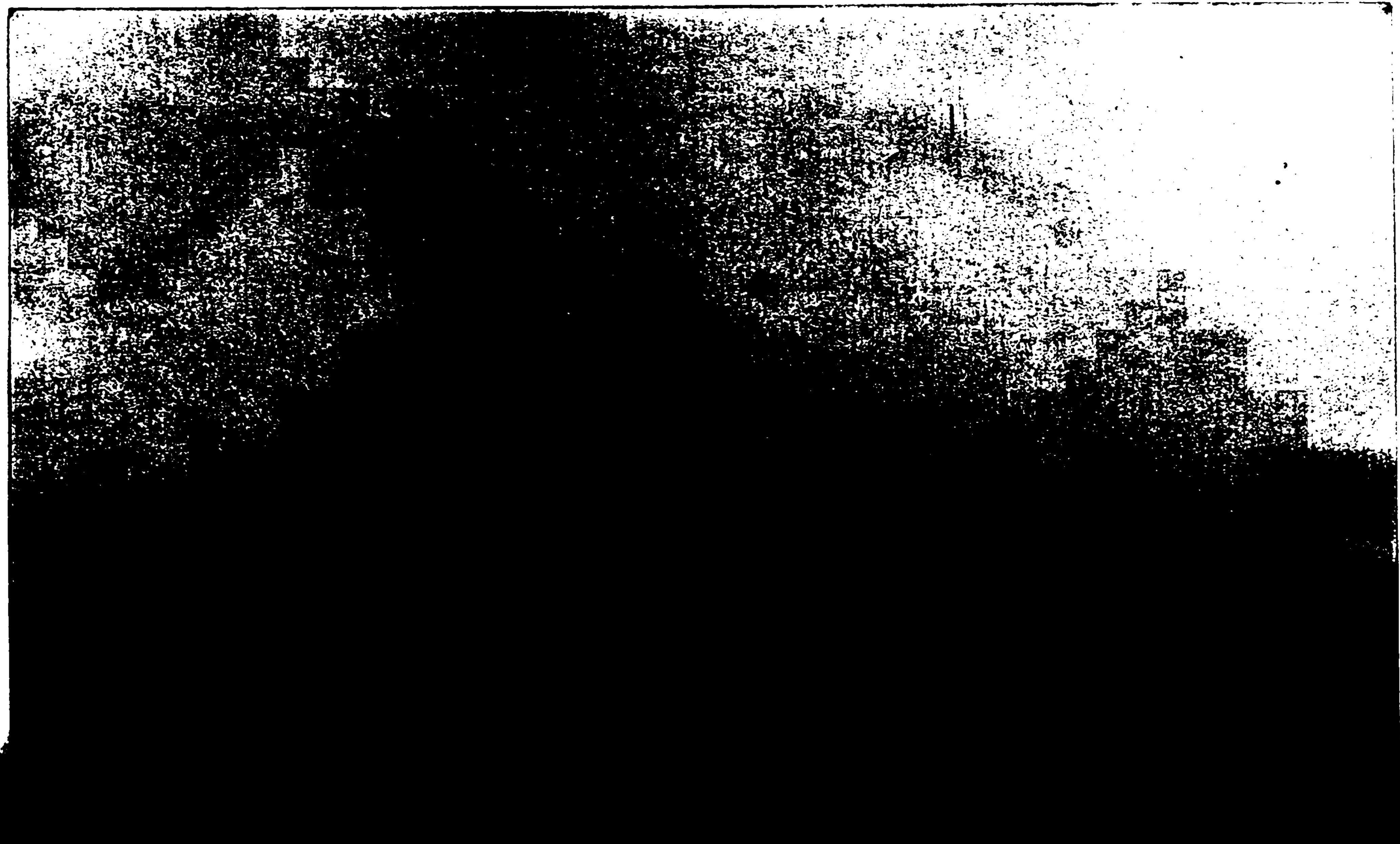

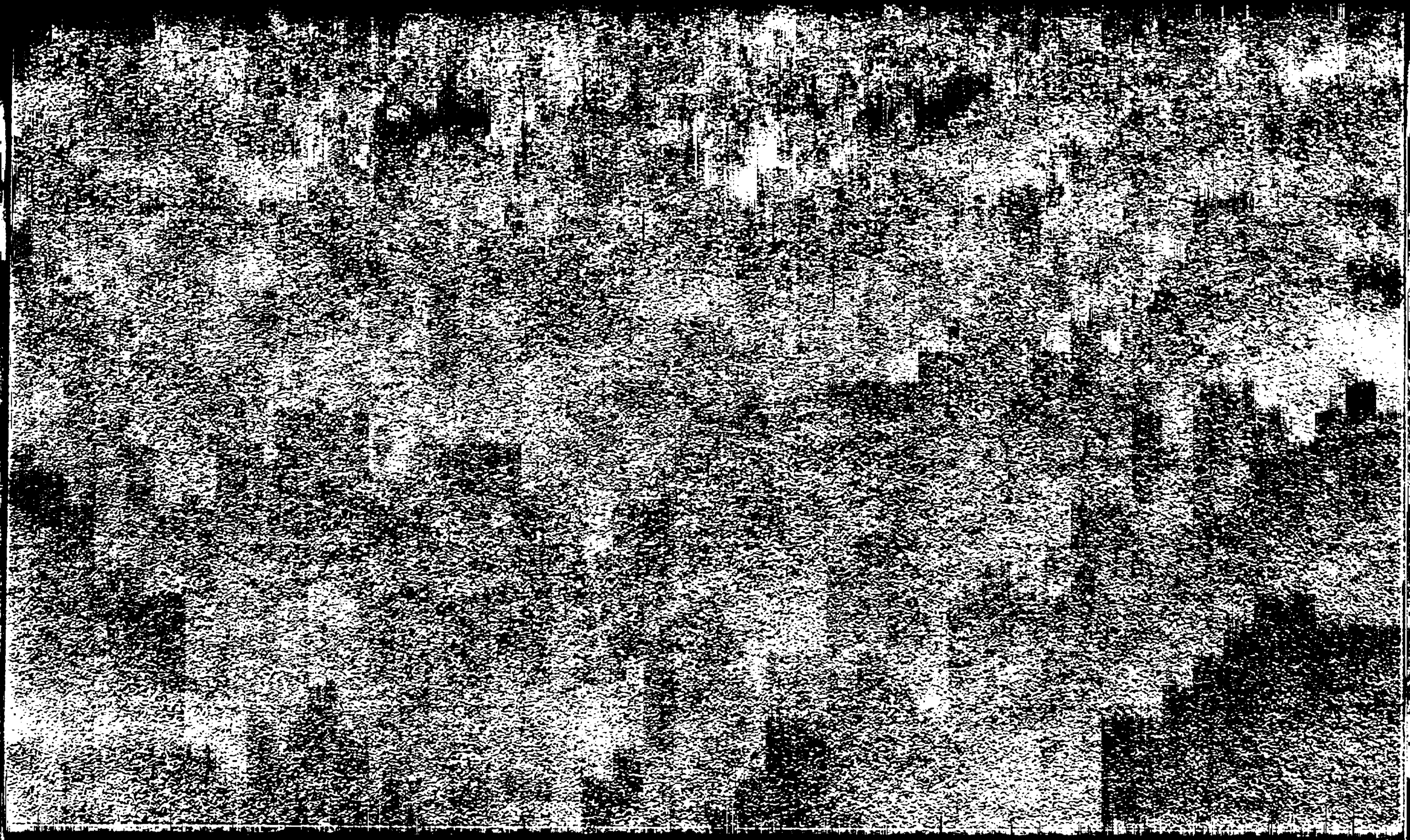

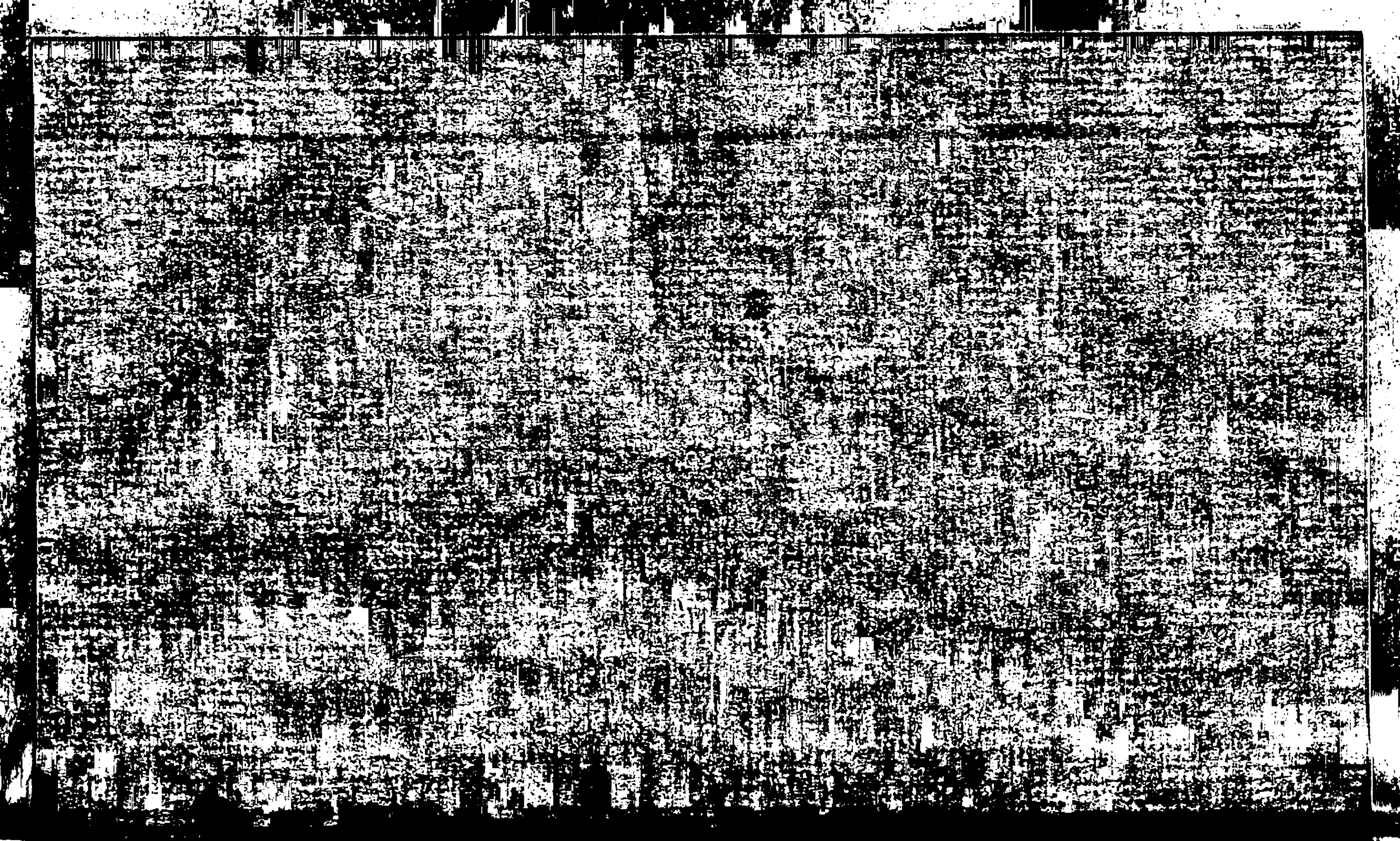

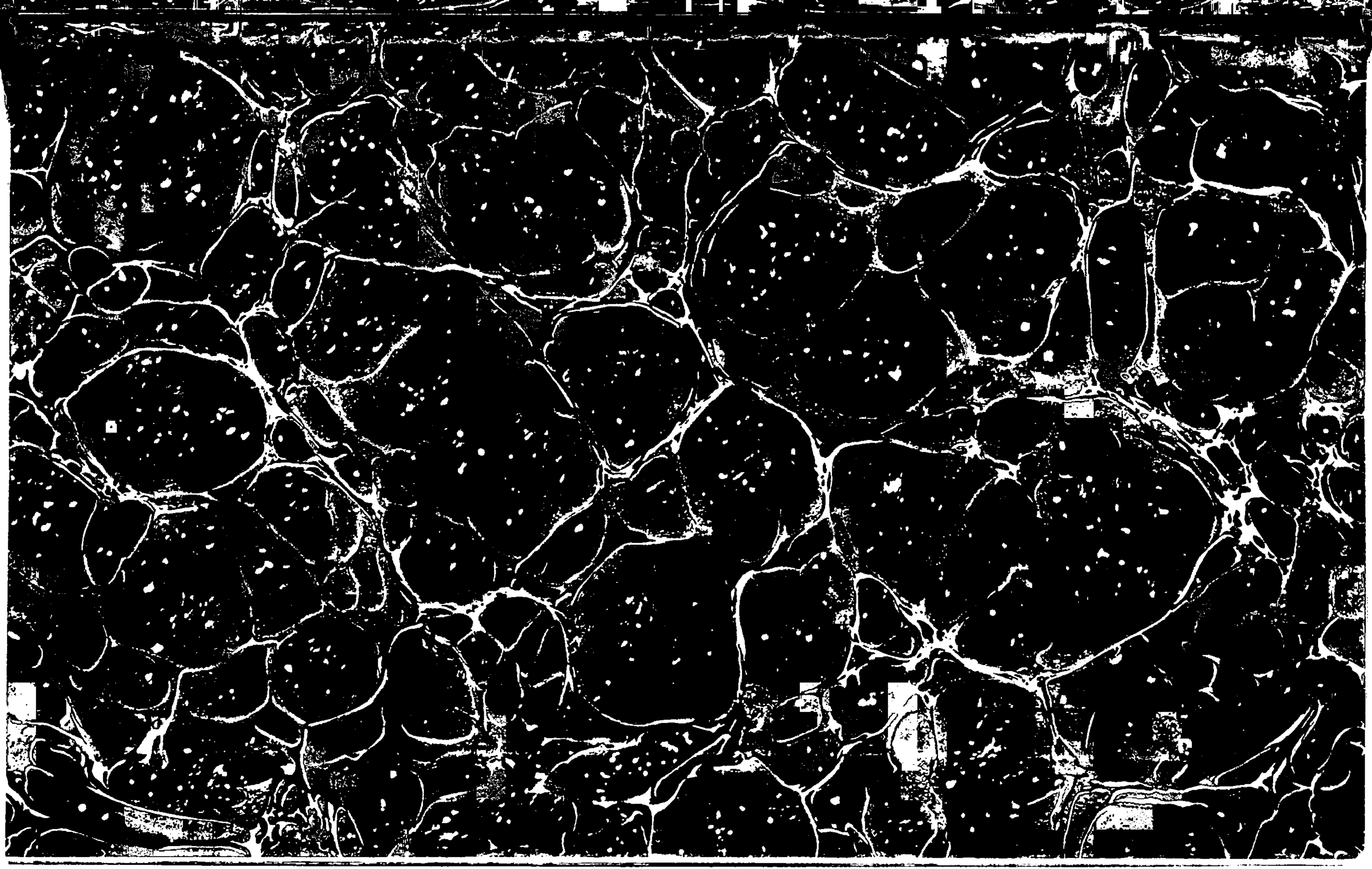

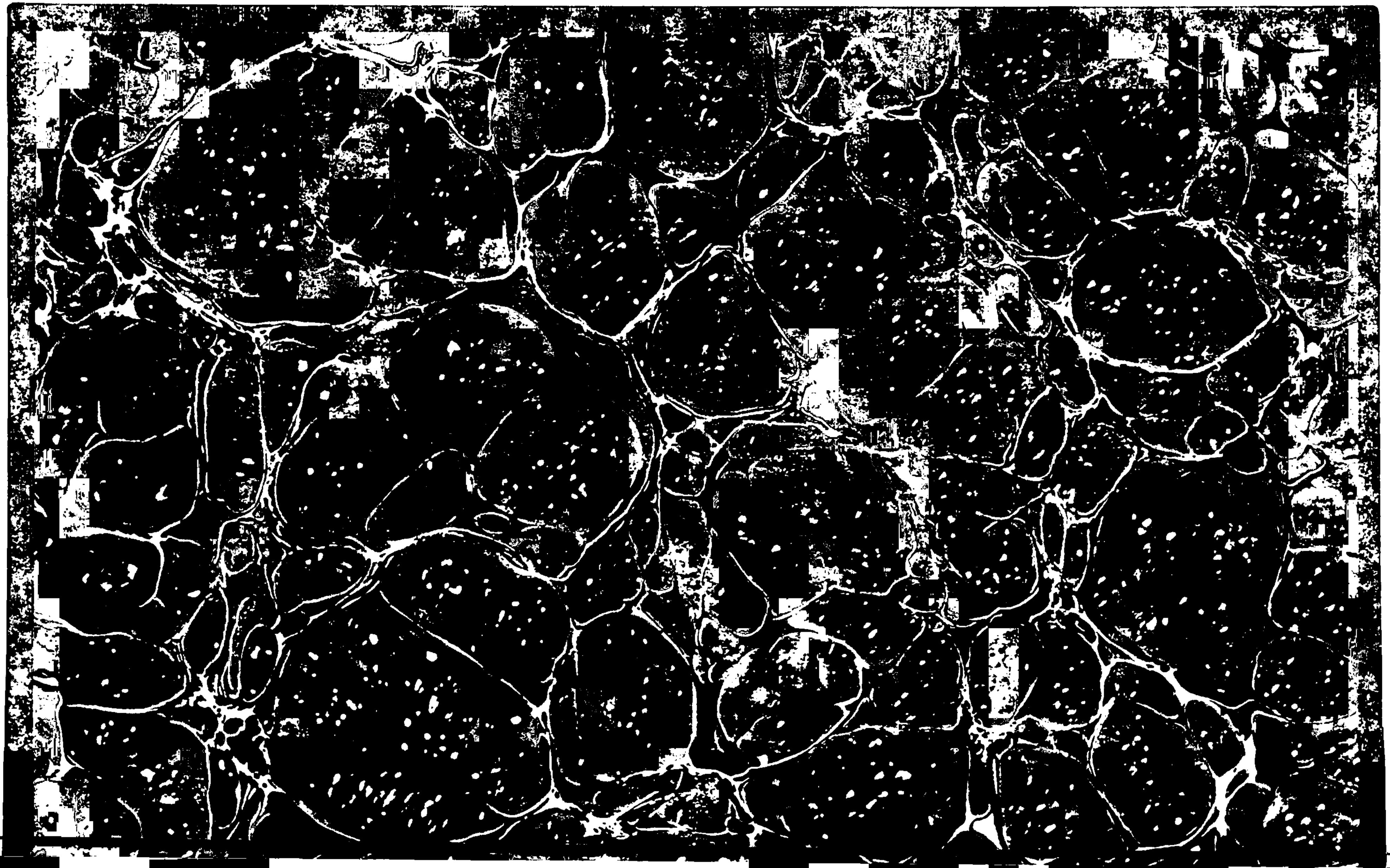

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00785620 7